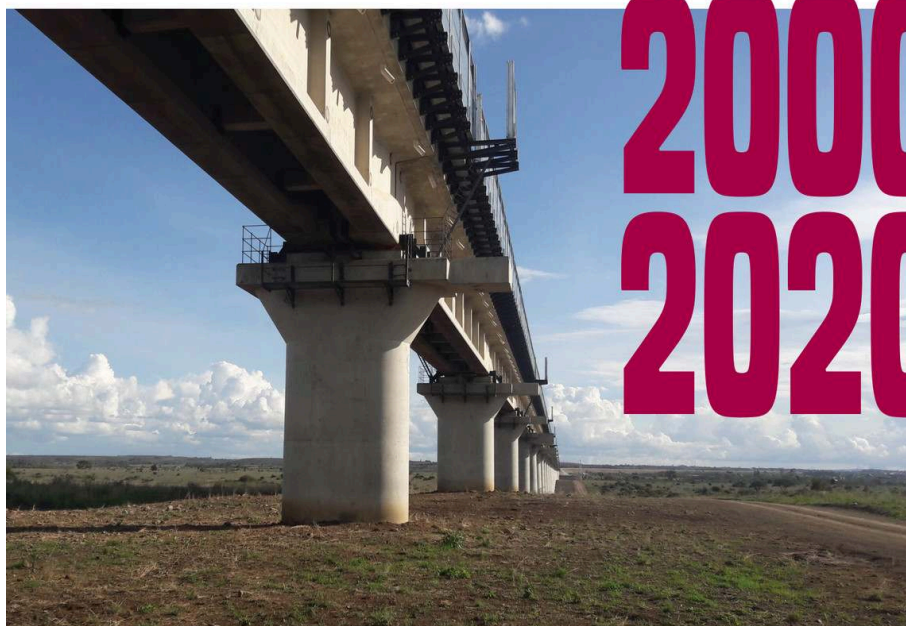


# LE KENYA EN MARCHÉ

2000-  
2020



Sous la direction de  
Marie-Aude Fouéré,  
Marie-Emmanuelle Pommerolle,  
Christian Thibon

AfricaE

---

# Le Kenya en marche, 2000-2020

Marie-Aude Fouéré, Marie-Emmanuelle Pommerolle et Christian Thibon  
(dir.)

---

DOI : 10.4000/books.africae.2009  
Éditeur : Africae  
Lieu d'édition : Paris & Nairobi  
Année d'édition : 2020  
Date de mise en ligne : 15 décembre 2020  
Collection : Africae Studies  
EAN électronique : 9782957305865



<http://books.openedition.org>

## Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2020  
EAN (Édition imprimée) : 9782957305872  
Nombre de pages : xii-433

## Référence électronique

FOUÉRÉ, Marie-Aude (dir.) ; POMMEROLLE, Marie-Emmanuelle (dir.) ; et THIBON, Christian (dir.). *Le Kenya en marche, 2000-2020*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris & Nairobi : Africae, 2020 (généralisé le 15 juin 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/africae/2009>>. ISBN : 9782957305865. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.africae.2009>.

---

© Africae, 2020  
Conditions d'utilisation :  
<http://www.openedition.org/6540>

## Le Kenya en marche, 2000-2020

Africae Studies

Collection dirigée par Marie-Aude Fouéré

# Le Kenya en marche, 2000-2020

Dirigé par Marie-Aude Fouéré,  
Marie-Emmanuelle Pommerolle  
et Christian Thibon

AfricaE  
*studies*

## Africae, 2020

IFRA-Nairobi  
Laikipia Road, Kileleshwa  
58480 02200 Nairobi  
KENYA

USR Afrique au sud du Sahara – CNRS  
3 rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16  
FRANCE

Livres d’Africae en ligne : <https://books.openedition.org/africae>

Fouéré, Marie-Aude, Marie-Emmanuelle Pommerolle, et Christian Thibon (dir.). 2020. *Le Kenya en marche, 2000-2020*. Africae Studies. Nairobi & Paris: Africae. DOI : 10.4000/books.africae.2009.

Tous les textes de ce livre sont publiés avec la Licence Creative Commons CC-BY-SA 3.0 : « Attribution – Partage dans les mêmes conditions non transposé ».

Voir : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>

« Vous êtes autorisé-e à :

- Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats
- Adapter — remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale.

Selon les conditions suivantes :

- Attribution — Vous devez créditer l’Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l’Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l’Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.
- Partage dans les Mêmes Conditions — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l’Œuvre originale, vous devez diffuser l’Œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c’est à dire avec la même licence avec laquelle l’Œuvre originale a été diffusée.

Pas de restrictions complémentaires — Vous n’êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement autrui à utiliser l’Œuvre dans les conditions décrites par la licence. »

*Archivage des pages web* : L’indication « [archive] » en notes et dans les bibliographies signale une version archivée du document web dans Wayback Machine (<https://web.archive.org>).

ISBN (version imprimée): 978-29-573-0587-2

ISBN (version numérique multi-format): 978-29-573-0586-5

Open Access HTML version : <https://doi.org/10.4000/books.africae.2009>

Création de la couverture : Valérie Alfaut (Les Afriques dans le monde, CNRS).

Image de couverture : Viaduc du chemin de fer Madaraka Express entre Nairobi et Mombasa, au passage du Parc national de Nairobi. Auteure : Marie-Aude Fouéré, 2020.

Imprimé en Belgique (Louvain-la-Neuve) par Ciaco.

# Table des matières

Les auteurs.....	v
Sigles utilisés.....	vii
Préface .....	xi
<i>Marie-Aude Fouéré</i>	
Introduction. À l'épreuve des violences sociales et politiques : du Kenya des « millionnaires et des millions de mendiants » aux trois Kenya du XXI <sup>e</sup> siècle .....	1
<i>Christian Thibon</i>	
Chapitre 1. État, économie et développement au Kenya .....	29
<i>Hervé Maupeu</i>	
Focus n° 1. Le monde des banques et de la finance au Kenya.....	75
<i>Adeline Pelletier</i>	
Chapitre 2. Les grands écarts du développement au Kenya.....	79
<i>Bernard Calas</i>	
Chapitre 3. Des élites en émergence, l'oligarchie et les classes moyennes kényanes.....	113
<i>Christian Thibon</i>	
Chapitre 4. Entre espoirs et désillusions : réformes constitutionnelles et décentralisation au Kenya, 2000-2020 .....	135
<i>Chloé Josse-Durand</i>	
Chapitre 5. Commerce bon marché de la ville à la campagne au Kenya .....	183
<i>Sylvain Racaud</i>	
Chapitre 6. La politisation du processus de réforme foncière au Kenya.....	207
<i>Francesca Di Matteo</i>	
Chapitre 7. La gestion des ressources naturelles (eau et forêt) au Kenya. Des politiques centralisées, entre exclusion et participation des populations locales .....	233
<i>Gaële Rouillé-Kielo</i>	
Chapitre 8. Sécuriser Nairobi au quotidien : le cas des gardiens de sécurité privée dans une grande métropole fragmentée.....	261
<i>Jean-Baptiste Lanne</i>	
Chapitre 9. Quelle école pour tous au Kenya ? L'école des inégalités.....	277
<i>Hélène Charton</i>	

Focus n° 2. La régionalisation des systèmes universitaires : une coquille vide ?.....	297
<i>Olivier Provini</i>	
Chapitre 10. Les formes chrétiennes du religieux au Kenya.....	301
<i>Yvan Droz et Yonatan N. Gez</i>	
Focus n° 3. L'Église en tant que prestataire de soutien matériel :	
perspective des cercles d'adhésion interne/externe .....	325
<i>Yonatan N. Gez</i>	
Chapitre 11. Les minorités d'origine indo-pakistanaise.....	331
<i>Michel Adam</i>	
Chapitre 12. La côte kényane : religion, race, ethnicité	
et la notion fuyante de communauté politique.....	343
<i>Justin Willis et Hassan Mwakimako</i>	
Focus n° 4. Histoire, mémoire et patrimoine de l'esclavage sur la côte kényane. Les cas de	
Witu et de Shimoni .....	365
<i>Patrick O. Abungu et Clélia Coret</i>	
Chapitre 13. Par-delà un passé oblitéré,	
l'originalité des peuples du Kenya précolonial.....	369
<i>Anne-Marie Peatrik</i>	
Focus n° 5. Les populations aravaï, le site de Rabai	
et ses forêts sacrées sur la côte kényane.....	399
<i>Marie Pierre Ballarin</i>	
Chapitre 14. Dynamiques de scènes :	
présentation et représentations du marché de l'art nairobien.....	405
<i>Danielle de Lame</i>	
Focus n° 6. Chorégraphie d'une « rencontre globale » de l'art à Nairobi .....	431
<i>Olivier Marcel</i>	



# Les auteurs

- Patrick O. Abungu**, Fort Jesus Museum, National Museums of Kenya. Mombasa, Kenya.
- Michel Adam**, Université François-Rabelais. Tours, France.
- Marie Pierre Ballarin**, Migrations et société (URMIS), Institut de recherche pour le développement. Nice, France.
- Bernard Calas**, Les Afriques dans le monde, Université Bordeaux Montaigne. Pessac, France.
- Hélène Charton**, Les Afriques dans le monde, Centre national de la recherche scientifique. Pessac, France.
- Clélia Coret**, LabEx HASTEC (ANR-10-LABX-85) – Centre Alexandre-Koyré, École des hautes études en sciences sociales. Paris, France.
- Francesca Di Matteo**, Gouvernance, Risque, Environnement, Développement (GRED), École des hautes études en sciences sociales. Marseille, France.
- Yvan Droz**, The Graduate Institute of International and Development Studies. Genève, Suisse.
- Marie-Aude Fouéré**, Institut français de recherche à Nairobi (IFRA-Nairobi), USR Afrique au sud du Sahara. Nairobi, Kenya ; Institut des mondes africains (IMAF), École des hautes études en sciences sociales. Paris, France.
- Yonatan N. Gez**, Arnold Bergstraesser Institute (ABI). Fribourg, Allemagne ; The Graduate Institute of International and Development Studies. Genève, Suisse.
- Chloé Josse-Durand**, Institut français de recherche à Nairobi (IFRA-Nairobi) – USR Afrique au sud du Sahara. Nairobi, Kenya.
- Danielle de Lame**, AfricaMuseum-Musée royal de l’Afrique centrale. Tervuren, Belgique.
- Jean-Baptiste Lanne**, Centre d’études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques (CESSMA), Université de Paris. Paris, France.
- Olivier Marcel**, Les Afriques dans le monde, Université Bordeaux Montaigne. Pessac, France.

## LES AUTEURS

**Hervé Maupeu**, Université de Pau et des Pays de l'Adour. Pau, France.

**Hassan Mwakimako**, Department of Philosophy and Religious Studies, Pwani University. Kilifi, Kenya.

**Anne-Marie Peatrik**, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC), Centre national de la recherche scientifique. Nanterre, France.

**Adeline Pelletier**, Institute of Management Studies, Goldsmiths-University of London. Londres, Royaume-Uni.

**Marie-Emmanuelle Pommerolle**, Institut des mondes africains (IMAF), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Paris, France.

**Olivier Provini**, Centre de recherche juridique, Université de la Réunion. Saint-Denis de La Réunion, France.

**Sylvain Racaud**, Les Afriques dans le monde, Université Bordeaux Montaigne. Pessac, France.

**Gaële Rouillé-Kielo**, Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE), Université Paris Nanterre. Nanterre, France; Laboratoire interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés (LISIS), Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Noisy-le-Grand, France.

**Christian Thibon**, Les Afriques dans le monde, Université de Pau et des Pays de l'Adour. Pau, France.

**Justin Willis**, Department of History, Durham University. Durham, Royaume-Uni.

# Sigles utilisés

AFD	Agence française pour le développement
AIC	African Inland Church
BAD	Banque africaine de développement
BBI	Building Bridges Initiative
BIFA	Buruburu Institute of Fine Arts
BIT	Bureau international du travail
BWRC	Basin Water Resources Committee
CAAC	Catchment Area Advisory Committee
CBD	Central Business District
CDF	Constituency Development Fund
CDTF	Community Development Trust Fund
CEC	<i>County Executive Committee Members</i>
CFA	Communauté financière en Afrique
CHE	Commission for Higher Education (Kenya)
CIPK	Council of Imams and Preachers of Kenya
CKRC	Constitution of Kenya Review Commission
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPK	Church of the Province of Kenya
CRA	Commission on Revenue Allocation
CSM	Church of Scotland Mission
CSRP	Civil Service Reform Program
DAAD	Deutscher Akademischer Austauschdienst (Service allemand des échanges universitaires)
DHS	Demographic and Health Surveys
EAC	East African Community
EACC	Ethics and Anti-corruption Authority
ECK	Electoral Commission of Kenya
EDCG	Education Donor Coordination Group
EPZ	Export Processing Zone
ERS	Economic Recovery Strategy for Wealth and Employment Creation
EUR	Euro (norme ISO 4217 : <a href="https://www.iso.org/fr/iso-4217-currency-codes.html">https://www.iso.org/fr/iso-4217-currency-codes.html</a> )
EVP	Équivalent vingt pieds
FAO	Food and Agriculture Organization
FDSE	Free Day Secondary Education

## SIGLES UTILISÉS

FIDA	Federation of Women Lawyers
FMI	Fonds monétaire international
FPE	Free Primary Education
GDP	Gross Domestic Product
GEMA	Gikuyu, Embu, Meru Association
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GROK	Government of Republic of Kenya
HELB	Higher Education Loans Board
ICUEA	Inter-University Council of East Africa
IDE	Integrated Development Environment
IDH	Indice de développement humain
IDP	Internally Displaced Persons
IEA	Institute of Economic Affairs
IEBC	Independent Electoral and Boundaries Commission
IFRA	Institut français de recherche en Afrique
IMF	International Monetary Fund
INRA	Institut national de la recherche agronomique
IPK	Islamic Party of Kenya
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISF	Indice synthétique de fécondité
IUCEA	Inter-University Council for East Africa
KADU	Kenya African Democratic Union
KANU	Kenya African National Union
KAS	Kenya Art Society
KASVIT	Kisumu Alliance of Street Vendors and Informa Traders
KAULI	Kenya Assembly of Ulama and Imam
KBS	Kenyan Bureau of Statistics
KCPE	Kenya Certificate of Primary Education
KCSE	Kenya Certificate of Secondary Education
KEFRI	Kenya Forestry Research Institute
KEPSA	Kenya Private Sector Alliance
KES	Kenyan Shilling (norme ISO 4217 : <a href="https://www.iso.org/fr/iso-4217-currency-codes.html">https://www.iso.org/fr/iso-4217-currency-codes.html</a> )
KESSP	Kenya Education Sector Support Programme
KFS	Kenya Forest Service
KFWG	Kenya Forests Working Group
KHCR	Commission kényane pour les droits de l'homme
KIEMS	Kenya Integrated Election Management System

KIHBS	Kenya Integrated Household Budget Survey
KISTA	Kisumu Informal Traders Association
KITES	Kisumu Informal Traders Economic Support
KLA	Kenya Land Alliance
KLR	Kenya Law Reports
KNBS	Kenya National Bureau of Statistics
KPC	Kenya Pipeline Company
KWS	Kenya Wildlife Service
KWTA	Kenya Water Towers Agency
LAM	Les Afriques dans le monde
LNC	Local Native Councils
MCA	Members of County Assemblies
MEST	Ministry of Education, Science and Technology
MP	Member of Parliament
MRC	Mombasa Republican Council
NARC	National Rainbow Coalition
NCCCK	National Council of Churches of Kenya
NCIC	Commission pour la cohésion nationale et l'intégration
NCLR	National Council for Law Reporting
NEMA	National Environment Management Authority
NHIF	National Hospital Insurance Fund
NLC	National Land Commission
NLP	National Land Policy
NLPFP	National Land Policy Formulation Process
NPC	Nairobi Pentecostal Church
NSSF	National Social Security Fund
ODM	Orange Democratic Movement
OIG	Organisation intergouvernementale
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OVC	Orphans and Vulnerable Children
PAS	Plans d'ajustement structurels
PCEA	Presbyterian Church of East Africa
PELIS	Plantation Establishment and Livelihood Improvement Schemes
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises

## SIGLES UTILISÉS

PNB	Produit national brut
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPP	Partenariats public-privé
PSCU	President's Strategic Communications Unit
PSE	Paiements pour services environnementaux
REA	Réveil est-africain
REDD	Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation
RNB	Revenu national brut
SEIA	Socio-Economic Impact Assessment
SGR	Standard Gauge Railway
SID	Society for International Development
TJRC	Truth, Justice, and Reconciliation Commission
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNEP	United Nations Environment Programme
UNICEF	United Nations Children's Fund
USA	United States of America
USAID	United States Agency for International Development
USD	United States Dollar (norme ISO 4217 : <a href="https://www.iso.org/fr/iso-4217-currency-codes.html">https://www.iso.org/fr/iso-4217-currency-codes.html</a> )
WRMA	Water Resource Management Authority
WRUA	Water Resource Users Association
WSTF	Water Service Trust Fund
WWF	World Wildlife Fund
YMCA	Young Men's Christian Association

# Préface

Cet ouvrage collectif est né d'une impulsion initiée en 2013, alors que l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA) de Nairobi était dirigé par Christian Thibon (2010-2014) et que j'y étais moi-même chercheuse pensionnaire (2011-2014). La responsabilité de ce projet éditorial a ensuite été partagée avec la nouvelle directrice de l'IFRA à partir de 2014, Marie-Emmanuelle Pommerolle (2014-2018), avant de m'être transmise lorsque je lui ai succédé en 2018. Avec *Le Kenya en marche*, l'objectif des trois directeur-rices est de fournir un ouvrage panorama sur les deux premières décennies des années 2000 au Kenya qui soit utile aux étudiant-e-s et chercheur-e-s mais aussi accessible au grand public. Il prend modèle sur *Le Kenya contemporain*, ouvrage paru aux éditions Karthala sous la direction de François Grignon et Gérard Prunier dont la sortie datait de 1998 mais qui traitait essentiellement de la fin des années 1980 et du début des années 1990.

Or, depuis l'alternance de 2002, le Kenya s'efforce de changer. D'un côté, tout au long des années 2000, l'économie se modernise et on constate un taux de croissance fort et constant qui, en 2015, fait passer le Kenya dans la tranche inférieure des pays à revenus intermédiaires. En juin 2008, le programme national de développement *Kenya Vision 2030* de l'ancien Président Mwai Kibaki annonce ses ambitions : c'est « une feuille de route pour accélérer la transformation (du) pays en une nation à revenu intermédiaire en voie d'industrialisation rapide d'ici à 2030 ». Cette stratégie prend notamment la forme d'un capitalisme développementaliste avec des investissements massifs dans des mégaprojets d'infrastructure (rail, aéroport, port, barrages, etc.). Cette politique des grands travaux se poursuit après 2017 avec le programme de développement national du Président Uhuru Kenyatta, le *Big Four Agenda*, qui affiche plus fermement sa volonté de redistribution et de démocratisation. Au plan politique, l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2010 et la mise en place de la décentralisation à partir de 2013, fortement plébiscitée par les Kényans, engage le pays dans la voie d'une démocratisation qui intègre la lutte contre les injustices issues du passé mais toujours présentes, productrices d'inégalités criantes. Mais le chemin vers les transformations annoncées est chaotique – les élections de 2007, avec une violence qui cause de trop nombreuses victimes, traumatisent le Kenya et pèsent sur les deux élections suivantes – et les bilans récents de *Vision 2030* sont mitigés, tandis que les effets du *Big Four Agenda* restent ténus. La critique résonne dans un pays où la société civile, l'une des plus dynamiques d'Afrique, agit comme une force de pression sur une classe politique toujours enferrée dans ses logiques clientélistes et ethniques.

Au vu de tels changements – espérés ou planifiés mais aussi entravés voire désordonnés –, il était impérieux, pour un centre de recherche installé à Nairobi, de documenter et analyser les vingt dernières années de la vie politique, économique et sociale kényane, de 2000 à 2020, dans un ouvrage accessible au plus grand nombre. *Le Kenya en marche (Kenya in Motion)*, qui paraît à la fois en ligne et en version papier et est disponible en français et en anglais – permettant ainsi de mieux discuter avec l'ensemble de nos collègues anglophones et d'entrer en dialogue avec le récent et ambitieux *Oxford Handbook of Kenyan Politics* dirigé par Nic Cheeseman, Karuti Kanyinga et Gabrielle Lynch (2020) – rassemble les contributions de spécialistes du Kenya. Certaines contributions embrassent large (économie politique, histoire sociale, développement, décentralisation) tandis que d'autres traitent de thématiques plus spécifiques (arts, école, religion, foncier, eau, sécurité, commerce, etc.). Aux quatorze chapitres qui composent ce volume s'ajoutent six textes courts appelés « Focus ». Ceux-ci enrichissent certains chapitres de leur éclairage resserré sur le secteur bancaire, l'éducation supérieure, l'esclavage, les forêts sacrées, l'adhésion religieuse et la scène artistique globalisée. Ensemble, ces textes permettent à la fois une saisie synthétique et des visions particulières du Kenya en ce premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs institutions et individus doivent ici être remerciés. Tout d'abord, notre profonde gratitude va aux collègues qui ont contribué à l'ouvrage, chercheur·e·s chevronné·e·s ou doctorant·e·s et jeunes docteurs, pour leur implication sans faille dans les projets de l'IFRA et pour leur patience à toute épreuve. Ensuite, ce projet n'aurait pu voir le jour sans le soutien financier et en ressources humaines de l'IFRA, ni sans la plateforme OpenEdition Books qui accueille la marque éditoriale « Africae » et sa collection « Studies » dans laquelle cet ouvrage paraît. Au sein de l'IFRA, nos remerciements s'adressent particulièrement à Chloé Josse-Durand et à Marion Asego pour le travail de relecture de plusieurs textes, pour l'une, et le suivi administratif et financier du projet, pour la seconde. Nous sommes également très reconnaissants à notre collègue Claire Médard de l'IRD (Institut de recherche pour le développement) pour son implication et ses évaluations rigoureuses. Sont aussi chaleureusement remerciés Antoine Kauffer pour son travail éditorial efficace, et Bastien Miraucourt, chargé d'édition au CNRS basé au laboratoire Les Afriques dans le monde (LAM) à Bordeaux et responsable des publications des UMIFRE d'Afrique subsaharienne, sans qui cet ouvrage n'aurait pu exister. Notre gratitude va enfin à tous les traducteurs et traductrices de la version du *Kenya en marche* en langue anglaise, *Kenya in Motion*, qui ont mis leurs compétences linguistiques au service de l'IFRA avec enthousiasme et professionnalisme par l'intermédiaire de la plateforme « Volontaires ONU ».



Introduction

# À l'épreuve des violences sociales et politiques

Du Kenya des « millionnaires et des millions  
de mendiants » aux trois Kenya du XXI<sup>e</sup> siècle

*Christian Thibon*

---

« Les yeux d'un enfant affamé » ; « le Kenya est devenu une nation de dix millionnaires et de dix millions de mendiants ». Voilà les expressions les plus connues des discours de Josiah Mwangi Karuiki (Dauch 1982) et une première accroche anecdotique de ce sujet. Ces dénonciations concernent deux périodes : d'abord en 1962, sur le bilan social de la période coloniale puis, au début des années 1970, sur la décennie de l'indépendance et de ses « laissés-pour-compte », autant le mendiant que le dépendant social. Provocateur et critique, sensible et politique, un tel discours est en adéquation avec la vie et le parcours politique de Karuiki, leader nationaliste, progressiste et populiste – par ailleurs millionnaire –, assassiné le 2 mars 1975. Son propos sera brillamment relayé par une génération d'intellectuels, en particulier à travers les romans de la nouvelle école kényane, les *postcolonial Kenyan novels*, comme ceux de Meja Mwangi, de Ngugi wa Thiong'o, de Charles Mangua ou de Grace Ogot. Ces œuvres littéraires, empreintes de réalisme social critique vis-à-vis des élites au pouvoir, vont au-delà des désillusions post-indépendances. Elles relatent des dissonances plus profondes, urbaines comme rurales, sur fond de choc de cultures, de tensions entre tradition et modernité, et de blocage politique (Kabayi 1998 ; Kurtz 1998). En cela, elles sont autant lucides sur les deux premières décennies de l'indépendance que, privilège des artistes, prémonitoires des changements postérieurs que la société kényane est en train de vivre aujourd'hui.

Un tel constat est-il toujours pertinent près d'un demi-siècle plus tard, en 2020 ? Dans quelles mesures les mutations sociales des trente dernières années ont-elles confirmé ou modifié cette polarisation sociale ? Pèsent-elles sur les crises et les dilemmes identitaires vécus par les Kényans, et sur le pacte politique national ?

À première vue, ces images et ces discours sont toujours d'actualité. Les premières impressions, quelque peu floutées par le marketing touristique naturaliste et ses ethnotypes consensuels – dont l'emblématique « guerrier maasäi » apaisé – et par des relevés photographiques plus froids et plus

réfléchis<sup>1</sup>, semblent le confirmer. Elles s'incarnent en autant d'alertes médiatiques, comme « Kibera, le plus grand bidonville d'Afrique » (Desgropes & Taupin 2011) ou « Dadaab, le plus grand camp de réfugiés du monde », en autant de flashs sur des quotidiens et des souffrances, croisés si on y prête attention – comme les *chokoras*, les enfants des rues, « ceux qui fouillent les ordures » ou, au bord des routes, « les casseurs de cailloux » –, et enfin, en autant de peurs suggérées par la violence des gangs et des milices des ghettos urbains ou celle des voleurs de bétail des périphéries pastorales. En contrepoint, d'autres images renvoient à des visions optimistes, à des espérances d'une réussite, si ce n'est présente, du moins à venir. Elles mettent en avant la multiplication des *malls*, la révolution numérique, la bulle immobilière et la croissance urbaine, doublées d'une communication politique valorisant les succès nationaux... ainsi que des faits divers, comme l'importation de concasseurs mécaniques qui devraient mettre fin à la condition servile des casseurs de cailloux ! Mais cette modernité émergente s'accompagne aussi de situations insolentes, comme le train de vie ostentatoire et médiatisé de certains millionnaires, et s'appuie sur les légendes urbaines ou rurales de leur promotion. Depuis peu, les sondages<sup>2</sup> dévoilent dans l'opinion publique cet entre-deux, entre espoir et confiance, entre méfiance et désespoir devant les inconnues, entre la fête de la Saint-Valentin – réussite d'un secteur économique, celui des roses –, qui incarne un nouveau style de vie individuel, et les craintes récurrentes suscitées par le coût de la vie, la corruption et les violences, ou encore le risque de famine dans le Nord pastoral du pays.

La question sociale et la dénonciation des injustices restent aussi prégnantes dans les discours des politiques, les prêches de certains clercs, les chroniques des intellectuels, les reportages des journalistes et dans la satire acerbe des caricaturistes<sup>3</sup>. Même si ces messages ont perdu la radicalité idéologique nationaliste ou marxisante originelle et leurs porte-parole politiques, ses capacités de mobilisation – celle des jeunes en particulier, au travers de nouvelles cultures de masse<sup>4</sup> – restent intactes. Toutefois, les argumentaires ont changé. On y découvre bien plus la dénonciation moralisatrice des déviances de la part des télévangélistes ou des *elders*,

---

1. Ces travaux photographiques, qui ont fait l'objet d'expositions et de publications, se sont multipliés ces dernières années. Ils visent notamment à cerner la question sociale, les classes moyennes, entre esthétique du quotidien et dénonciation des souffrances.

2. Voir les sondages d'opinion d'Ipsos-Synovate, accessibles sur le site internet : <https://www.ipsos.com/fr-fr/toutes-les-publications>.

3. Entre autres, les planches du dessinateur Gado dans le journal *Daily Nation*.

4. Les chansons et musiques comme le *benga* ou le reggae, le théâtre, et la langue parlée des ghettos, le *sheng*.

des récriminations ethniques qui se cristallisent sur l'accès à la terre et ses spoliations, c'est-à-dire sur la « question foncière » – ceci aussi bien chez les ruraux que chez les citoyens –, des revendications catégorielles et sectorielles défendant des corps de métier, et enfin des révoltes millénaristes empruntant des voies détournées<sup>5</sup>. Dans une société profondément marquée par les débats politiques et devenue de plus en plus une société-spectacle en raison de l'importance prise par les médias et les réseaux sociaux, ces images et ces discours, et au-delà les consciences voire l'inconscient qu'elles alimentent, ont indéniablement leur importance : ils soulignent une division qui se cristalliserait et fracturerait la société kényane et le monde urbain en particulier, selon un mode potentiellement explosif. Car, à la différence des années de l'indépendance pendant lesquelles le monde moderne-urbain et le monde traditionnel-rural étaient cloisonnés, le demi-monde actuel de la mitoyenneté de la richesse et de la pauvreté accroît les frustrations relatives de ceux qui n'ont pas accès à un enrichissement *de visu* mais interdit, autant dans les villes que dans les campagnes.

Quelles que soient les remarques faites à leur sujet, ces imaginaires parfois sursignifiés se ressource dans des vécus : ils renvoient à des réalités objectives. Pour les approcher, une reconstruction à partir des données statistiques, cartographiques et sociologiques des suivis et des observations est devenue possible. À compter des années 1990, des sources multiples offrent une connaissance d'abord globale, nationale, puis sectorielle, enfin régionale, voire locale<sup>6</sup>. Ces séries, cartographiées – et ce faisant quelque peu théâtralisées – soulèvent des questions sur les permanences, mais aussi sur les dynamiques et les ressorts des changements observés.

## 1. Le triangle pauvreté-croissance-inégalités

Une première réponse macro-économique et sociale, complétée par une observation quelque peu paysagère, confirme le constat tout en le nuancant.

5. C'est le cas dans les décennies 1990-2000 de la multiplication des milices urbaines et rurales mais aussi des gangs urbains dont certains véhiculaient des revendications et des attentes millénaristes, en particulier les Mungiki (voir notamment Maupeu 2002, Lafargue 2010, Mwangi 2011).

6. Les données utilisées dans le corps du texte proviennent des agences nationales et internationales, publiées ou accessibles sur internet : les recensements, les données du Kenya National Bureau of Statistics (KNBS) (statistiques annuelles et *Basic Report on Well Being in Kenya*), du Kenya Integrated Household Budget Survey (KIHBS) et du Kenya Population and Housing Census (KPHC), des enquêtes budgétaires, de démographie et de santé Demographic and Health Surveys (DHS), sectorielles, les données économiques dont les Economic Surveys et les rapports de la Banque mondiale, de l'OMS, de l'UNICEF ; enfin celles de la Society for International Development (SID), et de certaines ONG dont Oxfam ; voir enfin la synthèse de 2013 de la KNBS-SID.

D'une part, le Kenya reste la nation des millionnaires, certains devenus milliardaires, et le terrain d'un Monopoly politico-économique dont certains acteurs entament leur troisième génération. Nous en avons pour preuve la consolidation de dynasties politico-économiques mises en place successivement à chaque nouvelle équipe gouvernementale, la saga des entrepreneurs politiques, mais aussi les trajectoires familiales d'entrepreneurs industriels ou agroindustriels, ou les trajectoires individuelles, celles des *tycoons*, magnats besogneux ou chanceux. Plus récemment, la réussite des fortunes urbaines dans les secteurs de l'immobilier, des services et de la finance est aussi fulgurante que les mythes urbains et parfois les scandales financiers qui les accompagnent. Au demeurant plus nombreux que les deux cents familles du *who's who* politico-économique mondain – une liste que les médias et les réseaux sociaux mettent régulièrement à jour<sup>7</sup> –, ils seraient 9 400 en 2016, soit 95 % de plus entre 2006 et 2016, selon *African Wealth Report*, tirant la consommation et les investissements vers le haut... ceci selon un mode consumériste qui attirerait sur la côte de l'océan Indien des touristes « haut de gamme », des étrangers résidents fortunés et que retranscrivent les pages *people* et cosmopolites des quotidiens nationaux.

D'autre part, « les mendiants » sont toujours là, peut-être moins visibles que dans le passé. Mais la pauvreté et les vulnérabilités structurelles sont toujours prégnantes, si bien que les dernières grandes famines d'un passé récent, comme celles des années 1984-1985, résonnent toujours dans la décennie 2010, dans le renchérissement du prix de la farine d'*ugali* – la pâte de maïs – et les alertes de disettes. Par ailleurs, le changement climatique et ses variations régionales accentuent des contraintes structurelles bien présentes dans le nord aride ou semi-aride du pays qui affectent toujours des populations à forte croissance démographique. Ces populations misérables sont de mieux en mieux connues et catégorisées. Dès 1999, le Plan national d'éradication de la pauvreté<sup>8</sup> les avait ciblées. Il s'agit des paysans sans-terre, des handicapés, des femmes chefs de ménage, des sociétés pastorales des régions semi-arides, des orphelins du sida, des enfants des rues et des mendiants. En 2015, on dénombre 3,6 millions d'OVC (*Orphans and Vulnerable Children*, c'est-à-dire « orphelins et enfants vulnérables »), 0,41 million d'IDP (*Internally Displaced Persons*, « populations déplacées

7. Voir Verdier (2013), Kenya Private Sector Alliance (2013), « Kenya, les cercles d'affaires des décideurs ». 2012. *La Lettre de l'océan Indien – Insiders*, 16 novembre, et les données annuelles actualisées sur les revenus déclarés par la Kenya Revenue Authority.

8. Ce plan de quinze ans a été présenté en février 1999 sous la présidence de Daniel arap Moi. Il faisait suite au Congrès mondial de Copenhague de 1995 au lendemain des Plans d'ajustement structurel (1993), annonçant les politiques de réduction de la pauvreté.

internes pour des raisons politiques ou naturelles »), 0,48 million de réfugiés enregistrés et 4,6 % ou 3,6 % de la population nationale avec un handicap (sondage 2008 et recensement national 2009). On estime également à 9,6 millions la population sous-alimentée du Kenya pour une population totale de 46 millions, alors que le nombre des « paysans-exploitants sans-terre » – plus difficile à cerner car il ne prend pas en compte les jeunes sans emploi souvent mobiles, sinon migrants – correspondait à 10 % des exploitants en 2004<sup>9</sup>. Enfin, un tiers des chefs de ménages sont des femmes, mais cette mesure renvoie à des situations diverses, de dépendance ou de vulnérabilité mais aussi d'autonomie, en particulier dans les villes. Il ne s'agit donc pas exclusivement de chefs de ménages pauvres.

D'une façon régulière, au fur et à mesure que les grandes enquêtes nationales se succèdent, plus encore dès que les plans nationaux sectoriels d'éradication de la pauvreté ont été lancés<sup>10</sup>, les données quantitatives enregistrent et suivent les niveaux. Elles nous permettent de reconstituer les tendances historiques, de sérier le caractère chronique de la pauvreté, des populations en deçà du seuil de pauvreté, d'évaluer la persistance de la pauvreté extrême ainsi que les niveaux de prévalence à la sous-alimentation. À partir de ces séries de données, les tendances s'affichent. À compter des années 1990, mais commencée plus tôt, dans les années 1980, on note une dégradation générale des principaux indicateurs (les niveaux de pauvreté, de sous-alimentation, les indicateurs démographiques...) avec des configurations régionales et conjoncturelles suggérant l'impact des sécheresses, des prix, comme des conflits socio-politiques. La conjonction d'une dépression économique, des programmes d'ajustements structurels, de la crise épidémique du sida puis des crises politiques de la transition réduit le nombre des emplois publics et double alors le nombre de pauvres, passé de 25 % à 56,8 % (44 % pour les villes), et des personnes vivant sous le seuil de pauvreté entre 1972 et 2000. L'espérance de vie passe quant à elle de 59 ans à 54 ans et le revenu moyen par habitant recule de 360 USD à 306 USD entre 1989 et 2000.

Fait majeur, ces courbes s'inversent dès 2002-2004. Les tendances s'infléchissent lentement mais durablement alors qu'aux mêmes dates, les indicateurs macro-économiques (taux de croissance et PIB) renouent avec la croissance. Une telle amélioration générale concerne des indicateurs vitaux, dont l'espérance de vie, la prévalence de la sous-alimentation, qui passe de 30 % de la population en moyenne dans les années 1990 à 21 % en 2015. Il en est de même du nombre de pauvres qui s'est quelque peu tassé,

9. Les données foncières sont un cas à part dans la connaissance statistique du Kenya, toujours approximatives.

10. Sur les OVC, les populations handicapées, les populations des zones arides et semi-arides, plus récemment les populations âgées dépendantes.

passant d'un optimum de 56,8 % atteint en 2000 à 46 % en 2006, puis 45 % en 2009, et 32 % en 2015-2016. Mais il reste toujours aussi élevé en volume : près de 16 à 17 millions de personnes dont 1,5 à 2 millions sur 3,5 millions d'habitants dans la capitale. C'est aussi le cas de la pauvreté extrême qui passe de 19,5 % à 8,5 % de 2005 à 2015-2016.

Ce nouveau cours est à mettre en relation avec le retour de la croissance économique et avec une augmentation soutenue, malgré la croissance démographique élevée, du revenu moyen par habitant, qui est estimé à moins de 500 USD courant en 2000, à 743 USD en 2006, à 1 000 USD en 2010 et à 1 432 USD en 2015 (données Banque mondiale). Toutefois, l'amélioration est plus modérée si on calcule et compare l'augmentation en KES courant et constant, prenant en compte l'inflation : c'est le cas entre 2004 et 2011, de 37 000 à 76 500 KES courants par an, de 35 000 à 39 000 KES constants par an<sup>11</sup> (données KIPPRA 2015). De plus, l'inflation et le coût de la vie urbaine rognent la progression des revenus urbains. Le pouvoir d'achat est affecté par les crises naturelles – qui provoquent, par exemple, le renchérissement du prix du maïs – comme politiques : pendant les mois suivant la crise post-électorale de 2007-2008, la capitale a connu une inflation semestrielle de plus de 25-30 %. Cette situation se renouvelle à chaque période électorale.

Par ailleurs, les décennies 2000, durant lesquelles se dessine une économie émergente, du moins l'accession du Kenya au rang de pays à revenu intermédiaire, semblent forcer le trait d'un fossé entre bénéficiaires et exclus des retombées de la croissance. Ce différentiel, sinon cette inégalité sociale – que les enquêtes budgétaires et celles dites de démographie et de santé (*Demographic and Health Surveys*, DHS) décrivent au travers des caractères socio-économiques, des biens, des usages, des équipements domestiques et du patrimoine de chaque ménage –, est approché par la mesure statistique de l'écart des revenus calculé par l'indice de Gini et estimé à 41,6 % en 2018. Cet indicateur, bien qu'inférieur aux autres pays de l'Afrique australe et centrale<sup>12</sup>, a tendance à baisser dans le pays mais reste élevé en ville, là où se concentre la richesse. En 2016, le premier quintile de la population (20 % les plus riches) a accès à 56 % des revenus alors que le dernier quintile (20 % les plus pauvres) n'a accès qu'à 4 % ; dans les villes, les deux premiers quintiles ont accès à 90 % (Données KBS extraites du *Basic Report on Well-Being in Kenya*).

Une autre mesure de cette inégalité nous est donnée par l'examen de l'emploi salarié ou non, formel et informel, et de la donne salariale, qui sont tous deux révélateurs de contraintes structurelles et d'une évolution positive, voire de distorsions. En raison de la croissance démographique

---

11. Données et synthèses dans KIPPRA (2013), IEA (2010) et BAD-GoK (2013).

12. Pour les pays émergents, le Kenya, comme la Tanzanie, fait partie de la moyenne ; l'indice le plus élevé est en Afrique du Sud.

et de l'inertie de ces tendances, le nombre d'employés (qui constitue une mesure plus fine que le calcul de la population active) double tous les six ou sept ans : il passe de 1,5 million en 1986 à 3 millions en 1993, puis 6 millions en 2000, et atteint 10 millions en 2008. Le ratio entre employés et populations actives (hommes 78 %, femmes 67 % et jeunes 69 %) varie légèrement, tout comme la répartition par secteurs d'activité.

Outre la pesanteur de la croissance démographique, les séries calculées d'après les données officielles (celles des *Economics Surveys* conduites par la République du Kenya) marquent un retournement spectaculaire. À compter des années 1990, le secteur formel devient minoritaire, passant de 79 % en 1986 à 19,5 % en 2008 puis 17 % en 2017, et le secteur informel absorbe alors la croissance et conjoncturellement les effets des politiques publiques (plans d'ajustement structurel des années 1993 et 1997).

En moins de dix ans, le Kenya est donc passé d'une situation de pays d'employés-salariés, assurés d'une certaine sécurité, à celle d'un pays de travailleurs indépendants ou informels, d'une économie mixte régulée à une économie libérale. Certaines classes populaires urbaines – le monde des salariés du public et du privé, des fonctionnaires débauchés, des ouvriers – sont alors fragilisées, sans défense, alors que leurs organisations syndicales, affaiblies ou contrôlées par le pouvoir, se replient sur la défense de leur corps de métier (Leitner 1973 ; Sandbrook 1975 ; Smonini 2009). Le secteur informel connaît alors une forte augmentation : il passe de 0,5 million en 1990 à 4,2 millions en 2000, de 6,1 millions en 2006 à 9,2 millions en 2011, puis 13,3 millions en 2017. Mais cet état, qui participe pour 83 % à l'activité économique et à 70 % du PIB, recoupe des situations différentes. Il peut s'agir d'activités en passe de devenir des services ou des activités formelles dans certains domaines, mais aussi de situations de survie et de précarité structurelle. Enfin, le chômage des jeunes, estimé selon les mesures entre 17 % et 58 % de la classe d'âge « jeunes », est un des plus élevés de la région<sup>13</sup>. Toutefois, le secteur formel salarié, autant privé que public, a connu une progression toute relative : entre 2004 et 2015 il passe de 1,7 à 2,1 millions alors que, pour la même période, la part des emplois dans le secteur tertiaire est passée de 48 à 52 % et celle du secteur secondaire reste constante (BAD-GoK 2013).

L'analyse de la redistribution des revenus par le travail n'est possible que pour le seul secteur formel, plutôt privilégié à première vue, par rapport au secteur informel. La redistribution est à l'image des inégalités générales. On note un fort différentiel entre hauts salaires et salaires médians, aussi bien dans le public que dans le privé, qui reconnaît mieux les compétences et les diplômes, avec des catégories sous-payées dans le public (dont le corps enseignant et médical). Ceci explique que le double emploi

13. 55 % selon la synthèse de Awiti, & Bruce Scott (2016).

est devenu fréquent – même si les emplois publics sont recherchés pour leur sécurité. Dans les villes, le secteur formel reste l’horizon recherché, comme le soulignait une étude rétrospective sur les biographies urbaines (Bocquier 2003). Mais certains domaines de l’informel sont des leviers de la croissance, tels certains services, certaines activités industrielles et les start-ups urbaines.

Ces données statistiques et qualitatives dévoilent des tendances nouvelles fortes, confirmées par l’évolution des patrimoines (biens, services) et des niveaux de consommation des revenus intermédiaires. Elles donnent même à voir l’apparition de nouvelles strates sociales, dont les niveaux de vie correspondent aux deux quintiles supérieurs « les plus riches » dans les enquêtes sur les budgets de la DHS. Par ailleurs, les indicateurs statistiques évaluant depuis 2002 la distribution sociale du capital culturel, l’accès à l’éducation et les niveaux de scolarisation et l’accès aux médias, confirment les potentiels de mobilité sociale méritocratique – bien qu’ils soient inégalement répartis sur le territoire national. Cette évolution, conjuguée avec la croissance démographique, est une opportunité tant économique que sociale. Un phénomène des plus spectaculaires est la progression rapide des effectifs universitaires (Provini 2015) alors même que cette demande sociale est difficilement gérable par l’économie kényane<sup>14</sup>. Aussi, ce dividende démographique alimente une migration internationale et depuis peu régionale des diplômés kényans, participant à une diaspora importante, estimée à 3 millions de personnes et en forte augmentation cette dernière décennie (9 % de la population résidente en 2014). Il s’agit d’une contribution importante à l’économie et à la société en raison des transferts financiers induits. C’est en effet le quatrième fournisseur de devises après le thé, l’horticulture et le tourisme, et un appui majeur pour les familles en raison des soutiens apportés aux dépenses scolaires, de santé et immobilières.

Cette approche macro-socio-démographique dévoile donc une ligne de partition qui ne distingue pas tant les villes et le secteur moderne marchand d’un côté et les campagnes et le secteur traditionnel de subsistance d’un autre, comme c’était le cas dans la décennie de l’indépendance, mais sépare plutôt deux espaces sociaux, deux mondes : celui des riches et celui des pauvres. Cette réalité doit toutefois être abordée de façon moins caricaturée que celle dépeinte par l’image des « millionnaires et des millions de mendiants ».

---

14. Le nombre d’étudiants est passé de 118 000 en 2007 à plus de 400 000 en 2013. Le gouvernement table alors sur un effectif de 600 000 (soit 10 % des effectifs sortants du secondaire) dès la fin de la décennie 2010, dépassé en 2016 (près de 700 000).



## 2. Les « deux Kenya » : deux mondes, deux espaces sociaux

Cette ligne de partition, qui traverse aussi bien le monde urbain que le monde rural, est tout à la fois rapport de domination (les uns bénéficient de la main-d'œuvre abondante, précaire et sous-payée que constituent les autres) et relation de mitoyenneté (les riches sont d'anciens pauvres, parfois apparentés). Elle est confirmée par les observations panoramiques mais aussi très détaillées que nous offrent les récents travaux de socio-démographie, de géographie sociale ou d'anthropologie sociale exploitant les ressorts de méthodes nouvelles, comme le Système d'information géographique. Une telle approche associée aux macro-données dessine des paysages sociaux, des structures sociales et des relations sociales. Elle spatialise la polarisation sociale tout en dévoilant des nuances sociales, des dynamiques nouvelles au sujet desquelles toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont sollicitées dans le but de saisir les changements et les permanences à partir d'outils conceptuels divers. Ces derniers peuvent être « l'espace social » de la sociologie bourdieusienne aussi bien que « l'espace-temps-mémoire » des historiens, ou encore « l'espace territoire-identité » de la géographie sociale.

Ces dernières années, la ville a été un terrain particulièrement étudié car elle cristallise toutes les inégalités comme tous les espoirs mis dans les énergies, les libertés, la mixité et le rééquilibrage social qu'elle autoriserait. Au premier abord, le constat n'est pas optimiste. La capitale et les grandes villes témoignent d'une fragmentation sociale et géographique (Charton-Bigot & Rodriguez-Torres 2006), d'une injustice spatiale dans l'accès aux services vitaux (Ledant 2013), sinon d'une ségrégation entre les *upper classes* dans leurs quartiers résidentiels et les populations des bidonvilles, des *slums*, tout en masquant, à la différence du passé, la masse des enfants des rues ou de la rue, voire des ménages de la rue<sup>15</sup>, ou tout en cloisonnant la présence de gangs, à l'image des métropoles sud-américaines. Par ailleurs, de nouvelles différenciations et stratifications, cette fois-ci optimistes, sont en œuvre, y compris dans les quartiers déshérités et dans les espaces lotis aux limites de ceux-ci, au sein d'anciens bidonvilles devenus des quartiers des classes moyennes. Elles dévoilent une ligne interne entre les résidents qui peuvent, ou peuvent depuis peu, et ceux qui ne peuvent pas accéder à la consommation de masse, aux *malls* (ces centres commerciaux qui se sont multipliés dans les quartiers aisés puis au carrefour de ces divers mondes), entre ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas construire

15. Soit 200 000 enfants de la rue. Selon une estimation nationale conduite à Nairobi ils seraient 100 000 en 2000, 130 000 en 2009 chassés du centre-ville vers certains *slums*.

et sécuriser leur bien immobilier, avoir accès à l'eau ou encore bénéficier de programmes d'aménagement et de développement. Ainsi, les nouveaux espaces urbanisés, y compris certains bidonvilles, regroupent toujours des logements informels mais aussi formels, le plus souvent et en majorité des locations, mais aussi une minorité de « non-pauvres » propriétaires qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté : à Nairobi, ce serait 27 % de la population des bidonvilles. Une enquête sur la pauvreté urbaine réalisée en 2009 par Oxfam Grande-Bretagne a précisé la situation des ménages, en distinguant les « *wealthy* », dont le revenu annuel varie entre 200 000 et 300 000 KES par an et qui représentent 10 % de la population – ce qui les situe dans la tranche de la *middle class* –, et les « *middle poor* », qui gagnent autour de 100 000 à 200 000 KES par an et représentent, selon les années, 20 à 40 % de la population. Ce groupe des « *middle poor* » est un groupe médian flottant de part et d'autre de la ligne de pauvreté<sup>16</sup>.

L'anthropologie sociale et la démographie sociale, d'un côté, et l'expertise souvent sollicitée par les programmes de réduction de la pauvreté, de l'autre, décrivent bien ces deux mondes, ces bipolarisations spatiales et ces différenciations en œuvre. C'est le cas, à Nairobi, *entre* et *au sein* des districts urbains, avec par exemple des quartiers voisins, à l'image de Muthaiga, le quartier résidentiel le plus côté de la capitale, proche du ghetto de Mathare et de Pangani, ancien bidonville. Plus généralement, de petites différences apparaissent dans les différentes strates de peuplement des *slums*<sup>17</sup> entre squatteurs, locataires et propriétaires, entre migrants anciens et primo-arrivants, mais aussi entre ménages. Dans ces *slums* devenus de plus en plus des ghettos mono-ethniques depuis la crise de 2007-2008, les monographies dévoilent autant des précarités démographiques et économiques que le quotidien des instabilités et des drames familiaux ou encore les vulnérabilités naturelles et écologiques, l'insécurité ambiante et l'emprise des gangs des milices. Elles révèlent également les ressorts que constituent les sociabilités, l'économie affective d'une cohésion socio-culturelle, l'énergie créatrice des « *little big men* » et les accumulations innovantes ou frauduleuses, selon l'expression de Deyssi Rodriguez-Torres (2012). La résilience des habitants des *slums*, qui croient et espèrent dans l'avenir scolaire de leurs enfants, est confirmée par les niveaux de scolarisation pré-primaire et primaire, publique et privée, élevés. Si bien que, dans certains bidonvilles, l'horizon d'attente de certains habitants est optimiste, comme le signalent les sondages d'opinion.

16. Les pauvres, sous la ligne de pauvreté, renvoient à deux groupes les « pauvres chroniques » et les « très pauvres », 40 % et 10 % respectivement. Voir Goodfellow & Taylor (2009).

17. Voir le numéro spécial « Slum Upgrading Programmes in Nairobi : Challenges in Implementation » dans les *Cahiers d'Afrique de l'Est* en 2011 (n° 44) : <https://journals.openedition.org/estafrica/509>.

Pareil constat est valable dans les campagnes, bien que celles-ci connaissent des situations sociales non seulement complexes mais aussi clivées, de sorte qu'il convient de dégager deux scénarios concernant les espaces périurbains et centraux agricoles<sup>18</sup>. Ceux-ci dessinent d'une part un Kenya agricole s'étendant de Mombasa à Kisumu, d'autre part des espaces périphériques et pastoraux nordiques, de la frontière somalienne à la frontière ougandaise. Dans le premier cas, en relation avec le marché urbain et international, avec les villes *via* des migrations pendulaires, les paysanneries, les ménages ruraux et les exploitations font le double apprentissage d'une modernisation problématique, en rupture ou en filiation avec leur modèle traditionnel de reproduction, mais également d'une confrontation sociale. En particulier sur la question foncière (Argwings-Kodhek 2006) : à son sujet, la mesure précise des inégalités foncières reste toujours en suspens tant elle soulève des tensions au sujet de la privatisation des terres collectives et des redistributions-spoliations, ainsi que des inconnues concernant l'enregistrement et la nature juridique des sols<sup>19</sup>. Mais pour les régions agricoles (hors des zones pastorales dans lesquelles les terres collectives, usagères, jouent un rôle essentiel, et hors des zones des domaines publics avec des terres souvent patrimonialisées), les données tirées des sources officielles sur les terrains cadastrés, ou bien les enquêtes nationales, signalent une inégalité et des écarts élevés dans le contrôle du foncier (en 1969, 7 % des exploitants possédaient 34 % de l'espace agricole, ce que depuis lors confirment les monographies) et dans la distribution sociale (en 2004 les paysans sans-terre, les micropropriétaires, les petits propriétaires et les grands propriétaires au-delà de dix hectares composaient respectivement 26 %, 50 %, 25 % et 5 % des exploitants). Les « réformes agraires », c'est-à-dire les redistributions de terre octroyées en plusieurs vagues depuis l'indépendance, le soutien aux coopératives et les aménagements hydro-agricoles, n'ont en fin de compte avantagé qu'une minorité de paysans à l'intérieur de certaines ethnies (Oucho 2002<sup>20</sup>), ainsi que les grands propriétaires établis qui ont pu racheter les terres mises en circulation. Elles n'ont donc pas changé les différentiels déjà présents sous la colonisation<sup>21</sup>. Elles ont plutôt africanisé la grande propriété, et, dans certaines régions des hautes terres, ont fait apparaître

18. Voir le chapitre de Bernard Calas dans ce volume : « Les grands écarts du développement au Kenya ».

19. Voir dans ce volume Francesca Di Matteo : « La politisation du processus de réforme foncière au Kenya ».

20. Voir également les rapports sur les biens fonciers et leur enregistrement (notamment le rapport Ndungu).

21. On retrouve quarante ans plus tard les mêmes différentiels que ceux des années 1950, tels qu'observés par Kitching (1980) en 1980.

une petite moyenne propriété paysanne, tout en cantonnant les grandes propriétés ex-coloniales qui ont investi dans leurs exploitations. Aussi, le tableau social dans les campagnes est contrasté : des jeunes paysans sans-terre et des micro-propriétaires majoritaires, résultant en partie d'une privation foncière de longue durée, déjà coloniale mais non corrigée par les réformes agraires de l'indépendance, côtoient de petites voire moyennes propriétés, parfois dynamiques, qui ont profité de la privatisation des terres commencée dès 1950 et de certains boums, de certaines niches économiques (caféier, théier, céréalier, horticole), du soutien de certaines politiques économiques et des opportunités des marchés locaux, campagne-ville, des relations urbaines et de leur apport intergénérationnel. Tous deux voisinent les grandes propriétés latifundiaires ou des compagnies, le plus souvent modernes. Celles-ci forment un pouvoir agrarien, en tant que lobby politico-économique et sociabilité corporative technique, qui s'est renforcé en investissant dans des domaines plus porteurs (production théicole, céréalière, horticole, laitière) que les plantations privées néocoloniales de café ou publiques comme le sucre. Cette présence se prolonge et se renforce en s'associant ou en s'intégrant aux filières industrielles agro-alimentaires aux mains des *Asians* ou des anciennes coopératives ou entreprises publiques privatisées.

Cette évolution tranche avec les périphéries pastorales qui sont toujours confrontées aux fatalités ordinaires : se nourrir et survivre. Mais la pauvreté conjoncturelle, souvent associée à la déchéance statutaire (pour un pasteur perdre son troupeau équivaut à déchoir, en devenant agriculteur) – qui historiquement, à l'occasion de crises, famines-sécheresses, n'atteignait qu'à la marge une partie de ces sociétés (Anderson & Broch Due 1999) – tend à devenir structurelle sous les effets croisés et multiplicateurs de la vulnérabilité climatique, de la restriction des ressources naturelles, de la croissance démographique forte et de nouveaux contextes économiques et politiques : la *tragedy of the commons* est bien enclenchée. Aussi, les capacités de résilience, sans assistance, deviennent inopérantes et les nouveaux modes d'adaptation fragilisent le tissu social. En effet, la mise en marché des ressources pastorales (du *cattle raiding* au *cattle rustling*), la redistribution-cloisonnement des terres (entre ranchs, réserves et parcs) et l'instabilité politique et géopolitique ont fragilisé les modes de survivance traditionnels dans des populations en forte croissance démographique et en tension interne et inter-régionale sous l'effet des migrations pastorales. Ce faisant, des groupes de nouveaux riches, parfois des migrants, en ont profité pour accaparer des terres au détriment des communautés locales, jouant sur les rivalités ethniques ou régionales (Grenier, Bollig & McCabe 2011). Mais ces espaces-temps, si différents du centre, longtemps ou encore enclavés, longtemps restés des *no man's land*, sont de plus en plus connectés avec

celui-ci : les « jeunes guerriers » maasaï, samburu ou turkana comprennent et parlent le swahili, sinon le *sheng*. Toutefois ce bilan doit être nuancé selon les régions. Certaines sociétés pastorales de la partie méridionale, dont les Maasaï, du moins une partie d'entre eux, bénéficient de l'extension de nouvelles cultures, en particulier des céréales, du marché de la viande, ou des relations avec les grandes villes, comme de l'ouverture et de la mobilité économique touristique régionale. Cette occidentalisation, en partie acculturée et maîtrisée, cette privatisation des terres et ces aménagements en ranchs, exploitations agricoles et parcs ou réserves se font si ce n'est aux dépens de certaines populations locales, tout du moins aux dépens des leurs cultures, et se traduit par une mobilité et des migrations pendulaires de plus en plus éloignées (Péron 1993 ; Spear & Waller 1993).

### 3. Deux, trois Kenya à l'épreuve des réformes, la prise en compte du bien-être, les défis des politiques publiques

Certes, ce que le marché et la nouvelle croissance économique, bénéficiant d'une main-d'œuvre abondante à bas prix, ne peuvent apporter à toute la population, les politiques publiques de développement, de protection sociale et d'investissements de service public, plus généralement les réformes de réduction de la pauvreté, et, dans le prolongement de la Constitution, la décentralisation et la modernisation envisagée dans la *Vision 2030*, pourront, ou pourraient, l'offrir en corrigeant les différentiels sociaux et spatiaux. Mais les effets de ces politiques socioculturelles (l'éducation) ou de protection sociale (dont le soutien aux orphelins et enfants vulnérables, aux personnes âgées, etc.), ainsi que les effets multiplicateurs des grands chantiers de la « Vision Kenya » prennent du temps, alors que les inventaires et les mesures d'accompagnement de ces réformes et la montée en puissance des comtés ont bien dévoilé toutes les dimensions des discriminations territoriales et accentué la prise de conscience de celles-ci (Sivi 2013<sup>22</sup>).

Or, la prise en compte de ces inégalités socio-territoriales modifie le regard porté par la société et ses diverses composantes sur elle(s)-même(s). La pauvreté n'est plus uniquement définie et perçue en termes monétaires (les revenus) et patrimoniaux (les biens des ménages). Elle prend en compte l'accès à des services, des biens, des savoirs et des opportunités de promotion et de mobilité sociale, en insistant sur le « bien-être » : un tel indicateur est avancé à l'aune du calcul de l'indice de développement humain ou des modes de péréquations retenues pour le calcul équitable

---

22. Voir également dans ce volume Hervé Maupeu : « État, économie et développement au Kenya », et Chloé Josse-Durand : « Entre espoirs et désillusions : réformes constitutionnelles et décentralisation au Kenya, 2000-2020 ».

des budgets des comtés, un peu dans l'esprit d'un « nouvel Harambee ». De plus, une nouvelle mesure, l'intensité de la pauvreté (« *poverty gap* »), permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre à l'échelle des comtés est éloigné du seuil de pauvreté national. On perçoit ainsi toute l'étendue et l'acuité de la question sociale, qui s'exprime en termes de retard de développement de certains comtés. Ces dimensions du « bien-être » et de l'écart de pauvreté, une fois cartographiées<sup>23</sup>, dessinent des espaces et des paysages sociaux moins binaires et plus complexes que la dialectique des deux Kenya ; elles nous incitent, en croisant les données économiques, patrimoniales et l'accès à l'offre de services, à distinguer plutôt trois Kenya.

*Primo*, on observe un Kenya souvent qualifié « d'utile », sur un axe Mombasa-Kisumu. Assurément gagnant, on y retrouve une surreprésentation du quintile supérieur national – les « plus riches » des récentes enquêtes DHS – à Nairobi (67 % de la population), dans les villes (49 %), dans la région centrale (32 %) et dans les villes de la côte (24 %). La ligne et l'intensité-écart de pauvreté y sont les plus basses, alors que les indicateurs régionaux du développement humain mesurant le « bien-être » y sont les plus élevés. De plus, l'accès aux services et au marché urbain autorise pour les plus pauvres l'espoir d'une promotion méritocratique par l'école ou d'une ascension sociale, sinon l'enrichissement par le secteur informel. C'est le bassin d'emploi et de consommation du Kenya. Mais ces indices régressent au fur et à mesure que l'on s'éloigne des villes et de ses retombées : la pauvreté rurale est aux portes suburbaines des métropoles, dans les zones caféières ou horticoles d'emplois salariés (Kinyanjui 2007).

*Secundo*, et à l'opposé, se dessine un Kenya des périphéries et des disparités territoriales : les comtés des périphéries nord-pastorales, espaces semi-arides qui forment un arc de cercle avec les comtés de West Pokot, Turkana, Samburu, Isiolo, Mandera, Wajir, Tana River, Garissa, mais également Kwale. Ils additionnent les plus bas indicateurs socio-économiques (ligne et intensité de pauvreté et des revenus, écart élevé de l'indice de Gini, faiblesse des emplois salariés) et un retard socio-culturel (accès à l'éducation, à l'eau, à l'électricité, à l'éducation...). Ils regroupent le plus de « plus pauvres », soit 73 % de leurs populations, et l'intensité de pauvreté y est la plus élevée (par exemple, 46 % pour le comté de la Tana River contre 4 % pour le comté de Nairobi), alors que les populations sont les plus touchées par le changement climatique. De surcroît, cet espace concentre le plus de marginalisations envers ses « peuples autochtones » : des sociétés pastorales d'agriculteurs chasseurs-cueilleurs, souvent enclavées, comme les Ogiek ou les Yaaku, et envers certaines ethnies comme les Somali-kényans, ce qu'ont mis en évidence les rapports des diverses commissions nationales des droits de

23. Voir les cartes sur les sites internet de la SID et du KPHC.

l'homme ou de vérité-réconciliation. Ces sociétés sont un peu le « tiers-monde » du Kenya : elles sont subalternes, autant pour des situations objectives qu'en raison des perceptions générales sur leur statut. En outre, le fait que cet espace qui accueille des camps de réfugiés, notamment Kakuma et Dadaab, connaisse une instabilité géopolitique frontalière historique et une dissidence récurrente participe à cette dévalorisation et, plus encore, inquiète, compte tenu de la croissance démographique plus forte de ces populations régionales que la moyenne nationale.

Enfin, un troisième Kenya, un peu comme un entre-deux mais le plus imposant sur le plan démographique, s'intercale entre ces deux Kenya, celui utile « gagnant » et celui périphérique « perdant » : il s'agit des hinterlands du Kenya utile, de la côte de l'océan Indien, de la région centrale, du rift central, comme des régions de l'ouest. Ces espaces ont pour point commun d'être surpeuplés. Ils correspondent aux vieux foyers démographiques historiques saturés autour du mont Kenya, dans le Nyanza et les provinces de l'ouest (par exemple en pays kisii), sur la côte swahilie ou sur des espaces vulnérables aux variations climatiques, proches des territoires arides et fréquemment touchés par la sécheresse. Les pourcentages des « plus pauvres » et l'intensité de pauvreté y sont élevés alors que les indicateurs du développement humains sont médians. On note en particulier que les données scolaires sont supérieures à la moyenne. On y retrouve les districts scolaires les mieux côtés : en 2016, sur les 20 districts scolaires premiers à l'examen d'entrée dans le supérieur, 13 viennent de cette zone (correspondant aux pays kamba, kikuyu, meru, luhya, nandi, kalenjin), à côté de 7 districts urbains et périurbains à forte tradition scolaire (dont Nairobi, Mumia et Kakamega, Kisumu, Nyeri<sup>24</sup>). Cet écart entre la situation économique et le développement des indicateurs culturels explique des attitudes, sinon une stratégie collective de promotion, y compris des élites urbaines qui scolarisent leurs adolescents dans ces écoles réputées. Cette divergence est également à l'origine de tensions internes entre les jeunes, les femmes et les nouvelles générations souvent scolarisées et les « anciens » (*seniors*) établis, dont l'autorité est de plus en plus contestée. Aussi ces espaces connaissent-ils un haut niveau de violences domestiques ou de voisinage, voire de violences politiques qui témoignent de ces tensions internes. Les populations ne survivent qu'au travers de migrations de la campagne vers la ville, des migrations définitives, mais aussi des relations pendulaires avec le centre, ses villes, de transferts intergénérationnels. Mais ces voies de sorties ou de maintenance de la société rurale *via* des transferts de revenus, qui sont anciens – ils remontent à la période coloniale –, atteignent aujourd'hui leurs limites dans certains de ces espaces, comme en pays kisii et luhya.

---

24. D'après le classement des résultats de l'examen d'accès par districts scolaires (nb : 288) au niveau supérieur, KCPE 2013.

Le Kenya d'aujourd'hui serait donc devenu un cas d'école, l'illustration du triangle interactif pauvreté-croissance-inégalités hérité de la colonisation, que la crise de la décennie 1990, avec ses programmes d'ajustements et de libéralisation, a mis en évidence et qu'entretenaient la croissance de la décennie 2000 et son mal-développement. Une bipolarisation – marquée par l'existence des « deux Kenya » et l'opposition entre les élites et la masse des pauvres – est certes reproduite et maintenue, mais « trois Kenya » se dessinent de manière de plus en plus marquée, c'est-à-dire trois espaces sociaux caractérisés par des dynamiques diverses dans l'accès à la modernisation, avec des horizons d'attentes sociales différents (la promotion, l'émigration, l'exode rural ou non) et des identités territoriales, des mémoires et des trajectoires centrifuges ou centripètes. Par ailleurs, ce triangle pauvreté-croissance-inégalités présage d'une histoire à venir : le décollage de catégories intermédiaires, d'une classe moyenne, qui repose sur une redistribution par le marché et, du moins, par l'État. Cette émergence-promotion sociale autoriserait une stabilisation sociale comme classe pivot à moyen terme. Le vieux rêve développementaliste d'une stabilisation sociale, le *statu quo* de la croissance, serait-il en train d'émerger ?

Dans l'immédiat, toutefois, de tels scénarios bi ou tripolaires font craindre des tensions, sinon des conflits sociaux, et des crispations sociales exacerbées, compte tenu des impasses nationales, politiques voire culturelles. Étonnamment, et sans qu'on puisse établir une filiation, sinon une séduction des élites kényanes par les élites coloniales et quelques points communs dans les systèmes éducatifs et les pratiques religieuses, la société kényane serait quelque peu « victorienne » dans son triptyque sur fond de capitalisme sauvage : en premier, une oligarchie triomphante, occidentalisée, avec ses *gentlemen*, capitalistes mais compatissants et ouverts aux œuvres caritatives ; à l'opposé, une masse de pauvres qui se distingue par un dégradé social et ethnique autant dans les quartiers urbains que dans les campagnes, et constitue, quand il s'agit des jeunes migrants, un lumpenprolétariat devenant potentiellement « classes dangereuses » ; enfin, une classe intermédiaire en augmentation, urbaine mais également présente dans certains espaces ruraux, et que l'on peut appeler classe moyenne ou petite-bourgeoise – mais sans aristocratie ouvrière –, qui a la particularité d'être un peu anxigène, frustrée dans sa recherche et son apprentissage d'un *sweet home* prophylactique dans des *compounds* sécurisés et aussi frustrée dans ses attentes de promotions insatisfaites<sup>25</sup>.

Aujourd'hui plus encore qu'hier, la perspective des clivages sociaux et la peur qu'elle génère, qui sont les revers de cette maldonne sociale, posent question. Comment, d'une part, résoudre le blocage d'une nouvelle

---

25. Voir dans ce volume Hervé Maupeu : « État, économie et développement au Kenya ».



génération formée que le gouvernement et les organismes internationaux mesurent au travers des indices-alertes – l'indice de Gini supérieur à 45 % ou le niveau élevé du chômage des jeunes ? D'autre part, et plus encore, comment contrebalancer la nature explosive de cette mobilité ? Seule la politique, en tant que coagulant social, peut surmonter ces dissonances sociales, mais elle fait défaut, selon un diagnostic que l'historien Bethwell Ogot (2012) fait au sujet du projet nationaliste et de l'identité kényane. L'étude des changements sociaux ne peut donc faire l'économie d'une analyse politique et culturelle car le pays est sans ou à la recherche d'un pacte social et national... et cela, depuis son indépendance<sup>26</sup>.

#### 4. Le Kenya sans pacte social et national, en proie à une violence symbolique

Dès les premières décennies, de l'indépendance à la transition de 1990, les clivages sociaux sont présents. Mais cet état social est accepté : il est vécu sous la forme d'une acceptation sourde qu'avait pourtant condamnée Josiah Mwangi Karuiki. Les lignes de fracture sont alors encore raciales, néocoloniales, voire régionales et sociales. Aussi l'enrichissement des leaders nationalistes puis de leur famille, à l'origine pauvres dans leur grande majorité, relève-t-il de la bonne fortune des vainqueurs : une revanche individuelle plus qu'un fait social. Ces derniers n'appartiennent ni à une élite africaine traditionnelle aristocratique, qui n'existait pas, ni à une élite africaine économique, alors déjà établie et en gestation, à l'exception de quelques cas<sup>27</sup>. C'est ainsi que cette inégalité s'est africanisée, sans la connotation raciale de la période coloniale, en se ressourçant dans les valeurs communautaires conformistes, sinon inégalitaires, des sociétés dites traditionnelles. Cette architecture sociale va être entretenue par les systèmes politiques autoritaires et la nature néopatrimoniale de l'État qui bénéficient à des dynasties politico-économiques et une petite bourgeoisie directoriale « aux affaires ». Une élite qui s'élargit, se diversifie et se renouvelle par le haut en cooptant au travers de nouveaux promus, les « *big men* », et en dessous d'eux, des intermédiaires et fonctionnaires – souvent les « courtiers-clients » d'un tel système pyramidal (Kidombo 2007). Cette domination et cette paix sociale conviennent aux partenaires occidentaux, soucieux de stabilité géopolitique en temps de Guerre froide. À cette époque, ce *statu quo* concourt à la paix civile : les inégalités sont alors gérées,

26. Voir sur ce sujet la plus récente des publications : Mwangi, Opongo et Wahome (2019).

27. Depuis peu, les biographies scientifiques sur les grandes familles politiques ou les leaders nationalistes (Paul Ngei) se multiplient (les Kenyatta, les Moi, les Odinga). Mais aussi celles sur les « *big men* », tel Charles Njonjo (Médard 2012).

ritualisées, sinon digérées par un imaginaire, une rhétorique et des usages politiques qui, depuis l'indépendance, reposent sur des valeurs nationales, morales et idéologiques de partage, de solidarité, de redistribution et de mise en commun. *L'Harambee*, « tous ensemble », est la devise nationale au temps du président Jomo Kenyatta. De plus, cette culture politique nationaliste, confirmée et poursuivie par le régime Nyayo (« la trace ») du président Daniel arap Moi, trouve un écho dans des *ethos* communautaires et ethniques d'accomplissement familial et communautaire, de réussite, de promotion et de séniorité, et de conformité sociale. Il en est de même dans les discours religieux où leurs références sont très présentes et contribuent à la fabrique des identités kényanes.

Au nom de ce pacte national, les inégalités sont alors symboliquement et matériellement corrigées par la mobilisation de tous. Cela s'opère d'abord sous la forme de travaux communautaires – modèle que partagent alors les nationalismes en Afrique de l'Est – puis par des échanges, des rétributions-distributions qui concrétisent, au-delà du pacte politique, tacitement, un contrat social. Les pouvoirs de Kenyatta puis de Moi vont instrumentaliser ce pacte-contrat social en clientélisme politique et l'institutionnaliser, le ritualiser au travers de discours et slogans, de pratiques et d'usages symboliques. Ceux-ci se traduisent d'une façon cérémonielle par une forme bien réelle de dons divers : dons de terre en premier, mais aussi de bénéfices et de participations commerciales, d'aménagements publics et de réalisations sociales communautaires, de promotions individuelles, d'équipements, etc., et enfin de produits de consommation courante, avec la distribution de maïs en temps de disette ou de lait aux écoliers. Les communautés locales, territoriales, souvent de genre, bénéficient alors d'une partie de ces échanges, dons et contre-dons que patronnent et médiatisent tous les acteurs de l'appareil politico-administratif mis à contribution. *De facto*, le patronage et le clientélisme prennent rapidement le pas sur l'auto-mobilisation originelle, transformant le citoyen kényan en « mendiant politique ». Sous l'ère Moi et du parti unique, un tel système atteint son optimum, intégrant la périphérie via le relais de patrons locaux, les « *big men* ».

Or cette redistribution, bien qu'inégalement faite aux profits des ethnies, des alliés, des partisans, cet évergétisme politico-social a joué pour un temps un rôle de ciment social, entretenant les liens entre communautés du bas et une communauté imaginée de la nation. Avec en prime l'opportunité pour le pouvoir de réguler par ce biais ses assises en renouvelant ses élites locales mises en compétition. Toutefois, un tel pacte-contrat, que l'on retrouve également décliné dans le soutien apporté aux coopératives (780 000 membres recensés en 1975 sur une population de 13,5 millions : voir Kanogo 1990) et dans le renforcement de la puissance publique et

administrative, de la bureaucratie publique et des entreprises publiques, n'était possible que dans la mesure où le pouvoir avait des marges financières et économiques reposant sur une économie parastatale prospère. Ce fut le cas pour des raisons multiples jusqu'au milieu des années 1970. Mais dans les années 1980 puis 1990, le contexte économique dépressif accordant moins de ressources à l'État, la dérive autoritaire, la mauvaise gouvernance puis la transition politique mirent en défaut un tel pacte-contrat social (Grignon & Maupeu 1998). C'est alors que les conflits politico-ethniques de la transition prirent le dessus et firent le lit d'une « ethnicité morale », soit d'un autre pacte.

Depuis lors, ce pacte social et national, déjà en sommeil sur le plan politique, tant les lignes politiques des principaux partis convergent dans une optique libérale – confiante dans la redistribution par l'économie –, est en panne. Une telle correction est pourtant toujours souhaitée comme un second *Harambee* (Equal Rights Trust & Kenya Human Rights Commission 2012).

Ainsi, la violence, sous-jacente et froide, aussi bien dans les régimes de pauvreté que dans l'inégalité sociale, à laquelle le pays semble s'être accoutumé, n'est donc pas uniquement sociale. Elle est devenue une violence symbolique, sinon morale, au fur et à mesure que le modèle nationaliste plutôt régulateur qu'intégrateur, plutôt culturel que politique, est devenu défaillant. *In fine*, le recours en compensation à l'ethnie puis au religieux signerait cette carence.

Dès les années 1990, on en mesure les risques, soit au travers d'une conflagration explosive sociale de masse en raison des frustrations accumulées, soit au travers d'une conflictualité ethnique silencieuse : les deux se réveillent et se conjuguent à chaque opportunité, lors des conflits sociaux, au travers de mouvements de contestation politico-sociaux comme les milices et durant les fièvres politiques électorales qui relayent les aspirations des jeunes, des nouvelles générations et de certaines classes d'âge. La mobilisation de la jeunesse dans les milices, puis la dramatisation sociale de la crise post-électorale de 2007-2008 en sont une illustration et un point d'apogée. On en voit aussi le quotidien, à l'échelle des communautés et de la rue, des familles et des ménages sous la forme de violences de basse intensité subies par les populations. Les violences domestiques sont également en forte augmentation<sup>28</sup> car les modèles traditionnels, familiaux et communautaires de régulation des tensions internes n'arrivent plus à les gérer autant que par le passé et n'ont plus, comme c'était le cas, l'autorité morale.

---

28. Voir les données dans les différentes enquêtes DHS sur la réalité et la perception de ces violences domestiques de genre.

Plus encore, on redoute dans l'avenir que les enchaînements des inégalités sociales, entre ville et campagne, entre populations territoriales et à l'intérieur de celles-ci, entre aînés et cadets ou jeunes, entre hommes et femmes, entre étrangers, marginaux – *de facto* installés durablement dans l'urgence humanitaire – et nationaux, fassent de nouveau le jeu des tensions socio-politiques, sinon l'objet de réponses et de repliements de nature identitaire, ethnique, religieuse déjà en œuvre, qui, pour certains, peuvent renforcer le messianisme, l'escapisme et l'anomie. À terme, ils favorisent l'errance d'individus ou de groupes captés ou instrumentalisés par des stratégies terroristes, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Au travers de cette fragilité du lien social et des relations sociales, c'est toujours la question ethnique – ou la question « tribale », si on retient les termes officiels usités (« *ethnic affiliations tribes and nationalities* ») – qui domine la scène sociale. Tout du moins, c'est la question de la cristallisation des identités de ce type, exclusives et violentes en temps de crises ouvertes, sourdes, associatives et protectrices – du moins l'espère-t-on – mais mémorisées entre les crises, qui mérite d'être abordée. L'histoire sociale ne peut dès lors faire l'économie d'une approche culturelle et identitaire.

## 5. L'ethnisation des relations sociales : l'ethnie a-t-elle remplacé la classe ?

La société kényane apparaît de plus en plus divisée en ethnies, tant et si bien que l'ethnie semble remplacer la classe et s'imposer dans les relations sociales et humaines. Alors que moins de 2 % des Kényans seulement se déclarent « Kényans »<sup>29</sup>, les affiliations ethniques déclarées – mais est-ce un sentiment exclusif d'appartenance ? – s'imposent, bien qu'en leur sein les différences sociales s'accroissent, quelle que soit l'ethnie. La lutte des ethnies aurait-elle remplacé la lutte des classes, comme celle des races ? Et ce faisant, aliénation aidant, l'égalité communautaire imaginée et la fraternité attendue, de rang et de statut<sup>30</sup>, permettraient-elles d'accepter ou de gommer les différences sociales ? Les identités ethniques soufflent et éteignent les braises sociales, les tensions inévitablement aiguisées par le développement. Pour appréhender un tel sujet, on privilégie une mise en perspective historique et une sociologie historique puisque les ethnies sont le produit d'une construction historique.

---

29. Il doit s'agir, entre autres, d'*Asians* naturalisés qui ne se déclarent pas « *Kenyan Asians* ». Depuis juillet 2017, une quarante-quatrième *tribe* « *Asian* » est politiquement reconnue.

30. Voir le nombre de déclarants ethniques qui ne font pas état de leur clan ou *subtribe*.

Aujourd'hui, cette prégnance du fait ethnique est importante. Elle est tacitement et officiellement reconnue sur le plan socio-culturel depuis l'indépendance au travers de ses quarante-trois ou quarante-quatre « ethnies et nationalités ». Autant d'ethnies d'où l'on peut distinguer celles qui sont « centrales », compte tenu de leurs populations régionales et de la dispersion nationale de leurs peuplements (données recensement 2009). On y trouve les Kikuyu (17 %), les Luhya (13,7 %), les Kalenjin (12,7 %), les Luo (10,8 %), les Kamba (10 %), puis les Somali (6 %), les Kisii (5 %), les Mijikenda (5 %), les Meru (4,1 %). Il y a aussi des ethnies « périphériques », à savoir les minorités régionales voire territoriales, auxquelles s'ajoutent des nationalités comme les *Asian Kenyans*, les *White Kenyans*, les Arabes kényans, et des « peuples autochtones ». Cette division ethnique connaît des changements internes en raison d'une croissance démographique différenciée avec des niveaux différents de fécondité, car certaines populations régionales sont rentrées dans la transition démographique alors que les populations pastorales connaissent toujours une croissance forte.

Cette présence multiculturelle et cette diversité ethnique s'inscrivent dans l'histoire et le patrimoine kényan<sup>31</sup>. La longue durée historique, celle des peuplements, de la diffusion des langues (nilotiques, bantu, couchitiques, swahili...), des techniques et des cultures matérielles, des pratiques culturelles et des échanges, dévoile des constructions différenciées. Elles ont évolué en raison de mécaniques singulières, démographiques, agropastorales ou pastoralistes (peuplement, expansion territoriale et croissance), de dynamiques économique-sociales, écologiques, socioculturelles et de contextes géopolitiques. Ces interactions, plus ou moins favorables, sont à l'origine et ont construit une diversité mais aussi une inégalité des sociétés – dites traditionnelles sur le plan démographique, économique et géopolitique. Ainsi s'explique le différentiel historique entre les peuplements-ethnies centrales et les peuplements-ethnies périphériques. Toutefois, l'ethnogenèse, la construction de territoires et des identités ethniques, semble plus récente. Elle se renforce au XIX<sup>e</sup> siècle quand les populations rentrent en contact sous l'effet de leur croissance démographique, quand les sociétés sont alors en tension interne voire en conflit externe – bien que les frontières interethniques soient alors encore fluides et que les échanges interethniques restent fréquents<sup>32</sup>. Singulièrement, cette construction ne dégage pas pour autant des formes étatiques, des monarchies et des aristocraties, absentes au Kenya sinon

31. Voir également dans ce volume Anne-Marie Peatrick : « Par-delà un passé obliéré, l'originalité des peuples du Kenya précolonial ».

32. Toutes les grandes thèses d'histoire régionale, celles de Bethwell Allan Ogot, William Ochieng, Godfrey Muriuki, Henry Mwanzi... notent le caractère poreux des frontières entre tribus au XIX<sup>e</sup> siècle avant la colonisation.

sous des formes embryonnaires (cités-États de la côte swahili, État wanga), occasionnellement des leaders, des « *big men* », des chefs de guerre et des prophètes précoloniaux.

Dans un deuxième temps, la colonisation fige administrativement les catégories raciales et les identités ethniques ; elle les territorialise et elle exploite cette dispersion-inégalité ethnique et raciale, sans pour autant, et à la différence d'autres espaces coloniaux voisins, valoriser et dévaloriser, privilégier certaines ethnies au détriment d'autres. Dans le régime colonial kényan, la nomination des *chiefs* reste du ressort de l'administration coloniale et n'est jamais médiatisée par une autorité ethnique coutumière reconnue, à l'image des monarchies ou des chefferies ailleurs en Afrique. Pour son administration locale et son armée, le pouvoir colonial exploite les ressources locales. Pour la main-d'œuvre ou les auxiliaires administratifs, il puise dans les ethnies centrales géographiquement associées à l'exploitation coloniale. Pour sa force militaire, il recrute dans les ethnies périphériques, plutôt perçues comme guerrières et plus aptes au métier des armes – quitte à en inventer, avec par exemple la création des *Nubians*. C'est ainsi que les ethnies centrales, dont les Kikuyu, qui ont été les plus avantagées par la proximité du pouvoir colonial ou par les nouvelles tendances économiques, voire par les réformes de la décennie 1950<sup>33</sup>, furent aussi les plus pénalisées par celui-ci. Ce mode de gestion coloniale et cette proximité, cette rencontre entre le monde colonial et certaines ethnies, se traduisent aussi par l'émergence d'élites indigènes, des petits fonctionnaires et des membres du clergé. Celles-ci élaborent des discours, des écrits identitaires et nationalistes mitigeant les traditions et les emprunts à certaines modernités politiques religieuses (Peterson 2012). Autant de « traditions inventées » (Ranger 1983), de patriotismes ethniques de la « petite patrie » qui compense alors la faiblesse des legs politiques ethniques. Ces élites indigènes participent à la revendication nationaliste puis au combat de l'indépendance qui les pré-positionnent à un destin national. Au moment de l'indépendance, et bien que les dissensions régionales, alimentées en partie par la question raciale concernant la place des minorités raciales – et en particulier celle des *Asians* – soient perceptibles entre ethnies centrales (les Kikuyu et les Luo) et ethnies périphériques ou centrales divisées (comme les Luhya, les Kalenjin, les Mijikenda), le sentiment national domine les sentiments d'appartenance ethnique et supporte un projet national associatif à qui manque alors une « haute culture nationale » – principalement une langue nationale, que ne sont alors ni l'anglais ni le swahili.

---

33. Dont le plan Swynnerton de privatisation et de redistribution des terres dès 1952, d'autorisation des plantations paysannes, d'un commerce indigène dans certaines zones, de recrutement de personnel avec un début d'industrialisation au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Ainsi, au Kenya comme ailleurs – mais plus qu’ailleurs – la nation proclamée, qui n’est pas un fait acquis et encore moins naturel, est une invention historique contemporaine, une construction politique, institutionnelle, géo-économique sans filiation de longue durée, si ce n’est le cadre territorial, administratif, géopolitique colonial hérité. Bien plus, elle n’est qu’un projet, « le nationalisme », une histoire du temps présent comme le destin collectif d’une modernisation politique, sociale, culturelle qui ne fait alors que commencer. À l’indépendance néanmoins, le consensus national domine avec un projet de « socialisme à l’africaine et à la kényane » mixant démocratie politique, bien-être social, économie mixte et autosuffisance, africanisation progressive du patrimoine et des emplois, dans lequel les ethnies n’ont pas droit de citoyenneté politique mais un droit culturel de cité<sup>34</sup>. Pourtant, ces dernières structurent le quotidien politique et impactent la vie nationale – d’une façon inégale, car l’histoire les a différenciées sur de nombreux plans, accordant à certaines d’entre elles des primautés démographique, géopolitique, économique et intellectuelle. Or les acteurs politiques, les partis dans leurs stratégies de conquête et de maintien au pouvoir vont de plus en plus jouer de cette réalité, de la carte et du non-dit ethnique, sous couvert de discours nationalistes et au travers de pratiques autoritaires. C’est le cas dès l’indépendance, dans la construction de partis, d’alliances régionales puis ethniques (dont la division KANU-KADU), puis de l’ethnocentrisme comme exercice du pouvoir, usant de la préférence ethnique dans la gestion du pouvoir, l’accès à l’État, à ses services et ses redistributions, enfin du tribalisme pour conquérir et se maintenir au pouvoir. Et cette dernière propension se renforce bien plus encore quand la vie politique devient démocratique, du moins concurrentielle. On l’observe dès la transition dans la décennie 1990, quand la politique instrumentalise et est piégée par le fait ethnique et son pouvoir de mobilisation démographique mis à contribution à chaque élection, par « la tyrannie du nombre »<sup>35</sup>, tout en dévoyant et instrumentalisant l’« ethnicité morale » (Berman & Lonsdale 1992) propre à chaque société. Enfin, les ruptures politiques et plus encore les crises politiques, souvent consécutives à cette manipulation identitaire, s’enracinent en raison du cortège de drames humains et collectifs et de leurs violences collectives ascendantes, qui prennent place dans des mémoires et des identités devenues douloureuses.

Les décennies de l’indépendance, et plus encore celles de la transition et de la période démocratique ainsi que le tribalisme, dans ses variantes et ses instrumentalisations autoritaires, autocratiques et démocratiques, vont

34. Voir dans ce volume Hervé Maupeu : « État, économie et développement au Kenya ».

35. Selon l’expression du politiste Mutahi Ngunyi à l’occasion des élections de 2013 (voir également Thibon, Fouéré, Ndeda & Mwangi 2014).

permettre la consolidation exclusive des identités ethniques, que ni l'histoire précoloniale, ni la période coloniale n'avaient pu faire, sinon qu'en partie. Pour ces raisons, l'ethnisation de la société apparaît descendante et semble découler de stratégies, émanant de la responsabilité des élites politiques qui l'ont manipulée pour leur profit immédiat – qu'il soit politico-économique ou bien social, via leur clientélisme politique. Ainsi, la différenciation sociale, la fabrique des millionnaires, comme l'émergence d'une classe moyenne publique directoriale – parfois perçue comme rassemblant des courtiers de l'élite politico-économique – mais aussi les discriminations territoriales régionales en sont le produit direct ou indirect.

Cependant, il ne faudrait pas négliger un mouvement du bas, autant des comportements raisonnés de promotion, de survie, des résiliences du « mendiant-client ethnique » que des attitudes révélatrices d'une crispation identitaire en réaction à une modernisation socio-culturelle souvent déstructurante, et en compensation au malaise des systèmes et modèles familiaux et communautaires. Ce mouvement est d'autant plus fort quand le relais de l'écrit, de la langue et plus encore des médias de masse modernes est présent. Ce repliement ethnique, cette ethnicité de la part de sociétés populaires, rurales comme urbaines, fragilisées par la modernisation, se raccrochent à une tradition ou une autorité perdue. Ceci est illustré par le millénarisme des milices, la crispation sur les coutumes, la crise de la masculinité et le repliement autoritaire autour des autorités traditionnelles (les classes d'âge et les *elders*). On oublie trop souvent que ceux qui ont tout perdu ne sombrent pas collectivement dans l'anomie sociale mais se cramponnent à « ce qui reste quand on a tout perdu » : la culture, fusse-t-elle réinventée. Un tel processus se vérifie aussi pour les classes moyennes, autant anciennes – la petite bourgeoisie directoriale promue dont les stratégies d'ascension sociale méritocratique sont redevables de médiations ethniques – que les classes moyennes récentes, plus autonomes des pressions identitaires. Toutes deux recourent à une ethnicité morale et s'approprient un patriotisme ethnique à des fins sécuritaires ou de distinction sociale – qui se précipite en temps de crise dans le tribalisme.

C'est ainsi que l'ethnisation par le haut a trouvé un écho réactif dans la société, d'autant que les souffrances endurées lors des crises socio-politiques – guerre civile occasionnelle vécue et crainte par les Kényans – lui ont donné une dimension sensible mémorielle supplémentaire. Nous ne serions pas alors devant deux ou trois Kenya mais bien plus face aux quarante-deux Kenya, avec le risque de voir certains leaders ou classes politiques locales, à l'échelle des comtés, tenter de jouer cette carte ethnique décentralisée, sur le plan culturel et politique.



## Conclusion

Cet arrêt sur propos et cette mise en perspective nous dévoilent une société kényane du XXI<sup>e</sup> siècle qui, tout en héritant et reproduisant les clivages binaires issus de la colonisation et des décennies de l'indépendance – les « deux Kenya » – se présente donc sous une forme plus complexe, laissant entrevoir « trois Kenya » et leurs espaces sociaux, sinon plusieurs Kenya ethniques. Cette complexité se vérifie plus encore si, au-delà des revenus des biens et du bien-être et des comportements politico-ethniques, on prend en compte les changements culturels. Certains d'entre eux sont visibles mais silencieux dans le quotidien : les comportements et les usages collectifs, sous l'effet de l'essor croisé de l'éducation et du numérique, de l'accès aux médias, de la transition démographique des ménages, plus généralement de la modernisation et au travers d'un processus d'acculturation dont la pratique des langues. D'autres sont moins visibles, sinon en temps de crise ouverte, voire invisibles. Ils relèvent de perceptions et pratiques religieuses, de sensibilités collectives, de rapports de genre et d'identités divergentes, parfois clivantes. Cette différenciation socio-culturelle en œuvre, plus complexe qu'on le pense au premier abord, dévoile des changements silencieux, peut-être plus optimistes que la fatalité des tendances sociales examinées. Ceci nous incite à déplacer le curseur, de la présente approche, panoramique et longitudinale, à l'analyse des trajectoires sociales bien plus dans la pratique d'un sondage transversal et d'une observation monographique.

## Bibliographie

- Anderson, David M., et Vigdis Broch-Due (dir.). 1999. *The Poor Are not Us: Poverty & Pastoralism in Eastern Africa*. Oxford : James Currey ; Nairobi : East African Educational Publishing ; Athens (OH) : Ohio University Press.
- Argwings-Kodhek, Gem. 2006. « An Inequality and Welfare Analysis of Kenya's Agricultural Sector ». In *Reading on Inequality in Kenya: Sectoral Dynamics and Perspectives*, 253-287. Nairobi : SID (Society for International Development).
- Awiti, Alex, et Bruce Scott. 2016. « The Kenya Youth Survey Report ». East African Institute. Karachi : The Aga Khan University.  
URL : [https://ecommons.aku.edu/eastafrica\\_eai/17](https://ecommons.aku.edu/eastafrica_eai/17).
- BAD-GoK. 2013. *The State of Kenya's Private Sector*. Tunis : African Development Bank Group ; Nairobi : Government of Kenya.  
URL : [http://kenyachamber.co.ke/wp-content/uploads/2017/02/The\\_State\\_of\\_Kenya\\_s\\_Private\\_Sector.pdf](http://kenyachamber.co.ke/wp-content/uploads/2017/02/The_State_of_Kenya_s_Private_Sector.pdf) [archive].
- Berman, Bruce, et John Lonsdale. 1992. *Unhappy Valley: Violence and Ethnicity*. Londres : James Currey.

- Bocquier, Philippe. 2003. « Les impacts sociaux de la crise économique à Nairobi. L'ère Moi a-t-elle eu un impact significatif ? » *Politique africaine* n° 90 : 78-93. <https://doi.org/10.3917/polaf.090.0078>.
- Charton-Bigot, Hélène, et Deyssi Rodriguez-Torres (dir.). 2006. *Nairobi contemporain. Les paradoxes d'une ville fragmentée*. Collection « Hommes et sociétés ». Paris : IFRA-Karthala.
- Dauch, Gene. 1982. « J.M. Kariuki et l'éthique nationale du capitalisme ». *Politique africaine* n° 8 : 21-43 [archive].
- Desgropes, Amélie, et Sophie Taupin. 2011. « Kibera: The Biggest Slum in Africa? » *Les Cahiers de l'Afrique de l'Est* n° 44 : 23-34.  
URL : <https://journals.openedition.org/eastafrica/521>.
- Equal Rights Trust, et Kenya Human Rights Commission. 2012. *In the Spirit of Harambee, Addressing Discrimination and Inequality in Kenya*. ERT Country Report Series 1. Londres : The Equal Rights Trust.
- Flores Fernandez, Rosa Amelia (dir.). 2011. « Slum Upgrading Programmes in Nairobi: Challenges in Implementation ». *Cahiers d'Afrique de l'Est*, n° 44.  
URL : <https://journals.openedition.org/eastafrica/509>.
- Goodfellow, Tim, et Wendy Taylor. 2009. *Urban Poverty and Vulnerability in Kenya*. Kenya : Oxfam GB. URL : [https://urbanhealthupdates.files.wordpress.com/2009/09/urban\\_poverty\\_and\\_vulnerability\\_in\\_kenya1.pdf](https://urbanhealthupdates.files.wordpress.com/2009/09/urban_poverty_and_vulnerability_in_kenya1.pdf) [archive].
- Greiner, Clemens, Michael Bollig, et J. Terrence McCabe. 2011. « Notes on Land-based Conflicts in Kenya's Arid Areas ». *Africa Spectrum* 46, n° 3 : 77-81. <https://doi.org/10.1177/000203971104600305>.
- Grignon, François, et Hervé Maupeu (dir.). 1998. « Introduction au thème : les aléas du contrat social kényan », numéro spécial « Le contrat social à l'abandon », *Politique africaine* n° 70 : 3-22 [archive].
- IEA. 2010. « The Dynamics and Trends of Employment in Kenya ». *IEA Research Paper*, 1, Institute of Economic Affairs. <https://media.africaportal.org/documents/The-Dynamics-and-Trends-of-Employment-in-Kenya1.pdf> [archive].
- Kabayi, Egera. 1998. « Introduction au roman kényan ». In *Le Kenya contemporain*, dirigé par François Grignon et Gérard Prunier. Paris : IFRA-Karthala.
- Kanogo, Tabutha. « Cooperatives ». 1990. In *Themes in Kenyan History*, dirigé par William Ochieng, 175-186. Nairobi : Heinemann ; Londres : James Currey ; Athens (OH) : Ohio University Press.
- « Kenya, les cercles d'affaires des décideurs ». 2012. *La Lettre de l'océan Indien – Insiders*, 16 novembre.
- Kenya Private Sector Alliance (KEPSA). 2013. « List Members », Nairobi.
- Kidombo, Pius K. 2007. *The Architecture of Corruption in Kenya*. Nairobi : Sino Printers and Publishers.
- Kinyanjui, Felistus. 2007. « Causes of Persistent Rural Poverty in Thika District of Kenya 1953-2000 ». Thèse de doctorat. Grahamstow : Rhodes University.  
URL : <https://core.ac.uk/download/pdf/145055618.pdf>.

- KIPPPRA. 2013. « A Comparative Study on Public-Private Sector Wage Differentials in Kenya. » *KIPPPRA Policy Paper 5*. Nairobi : Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis.
- Kitching, Gavin. 1980. *Class and Economic Change in Kenya: The Making of an African Petite-Bourgeoisie*. New Haven : Yale University Press.
- KNBS-SID. 2013. *Exploring Kenya's Inequality, Pulling Apart or Pooling Together?* URL : <http://inequalities.sidint.net/kenya/wp-content/uploads/sites/3/2013/10/SID%20Abridged%20Small%20Version%20Final%20Download%20Report.pdf> [archive].
- Kurtz, Roger J. 1998. *Urban Obsessions, Urban Fears: The Postcolonial Kenyan Novel*. Trenton (NJ) : James Currey, Africa World Press.
- Lafargue, Jérôme. 2010. « Résistances au long cours. Narration et maniement de la mémoire insurrectionnelle à partir d'exemples des Mau Mau (Kenya) ». *Cahiers d'études africaines* n° 197 : 25-50. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.15769>.
- Ledant, Martin. 2013. « Water in Nairobi: Unveiling Inequalities and Its Causes ». *Les Cahiers d'Outre-Mer* n° 263 : 335-348. <https://doi.org/10.4000/com.6951>.
- Leitner, Kerstin. 1973. *Workers, Trade Unions and Peripheral Capitalism in Kenya after Independence*. Francfort-sur-le-Main, Berne & Las Vegas : Peter Lang.
- Maupeu, Hervé. 2002. « Mungiki et les élections. Les mutations politiques d'un prophétisme kikuyu (Kenya) ». *Politique africaine* n° 87 : 56-77. <https://doi.org/10.3917/polaf.087.0117>.
- Médard, J.-F. 2012. « Charles Njonjo: A Portrait of a 'Big Man' in Kenya ». In *Neopatrimonialism in Africa and beyond*, dirigé par Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo. Londres : Routledge.
- Muriuki, Godfrey. 1974. *A History of the Kikuyu 1500–1900*. Nairobi : Oxford University Press. <https://hdl.handle.net/2027/heb.02646>.
- Mwangi, Susan Waiyego. 2011. « The Genesis, Growth, History and Vibrancy of a Politico-Religious Movement: The Case of Mungiki in Kenya c. 1987-2007 ». Thèse de doctorat. Pau : Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Mwangi, Susan Waiyego, Elias Omondi Opongo et Ephraim Wachira Wahome (dir.). 2019. *The State and Nation-Building in Kenya Since Independence. Remembering the Marginalised and Forgotten Issues and Actors*. Bamenda : Langaa RPCIG.
- Ogot, Bethwell. 2012. *Kenya, Who Are We?* Nairobi : Anyange Press.
- Oucho, John Oyaro. 2002. *Undercurrents of Ethnic Conflict in Kenya*. Leyde : Brill Academic Publishers.
- Péron, Xavier. 1993. *L'occidentalisation des Maasai du Kenya*. Paris : L'Harmattan.
- Peterson, Derek R. 2012. *Ethnic Patriotism and the East African Revival: A History of Dissent, c.1935–1972*. African Studies Series. Cambridge : Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139108614>.

- Provini, Olivier. 2015. « La circulation des réformes universitaires en Afrique de l'est, les politiques de l'enseignement supérieur au regard de la sociologie de l'action publique et de l'État. » Thèse de doctorat. Pau : Université de Pau et des Pays de l'Adour. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01536422>.
- Ranger, Terence. 1983. « The Invention of Tradition in Colonial Africa ». In *The Invention of Tradition*, dirigé par Eric Hobsbawm & Terence Ranger, 211-262. Cambridge : Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781107295636.006> [archive].
- Rodriguez-Torres, Deyssi. 2012. *Au cœur du bidonville de Mathare Valley. La politique du ventre vide à Nairobi*. Paris : IFRA-Karthala.
- Sandbrook, Richard. 1975. *Proletarians and African Capitalism: The Kenya Case, 1960-1972*. New York : Cambridge University Press.
- Sivi, Katindi. 2013. *Exploring Kenya's Inequality: Pulling Apart or Pooling Together?* Nairobi : Kenya National Bureau of Statistics & Society for International Development.
- Smonini, Ambra. 2009. *Les classes moyennes au Kenya. Les enseignants du primaire et secondaire entre syndicalisme et grève*. Mémoire de master 2, IEP de Bordeaux.
- Spear, Thomas, et Richard Waller (dir.). 1993. *Being Maasai: Ethnicity & Identity in East Africa*. Londres : James Currey ; Dar es Salaam : Mkuki na Nyota ; Athens (OH) : Ohio University Press.
- Thibon, Christian, Marie-Aude Fouéré, Mildred Ndeda, et Susan Mwangi (dir.). 2014. *Kenya's Past as Prologue. Voters, Violence and the 2013 General Election*. Nairobi : Twaweza Communications, IFRA & Heinrich Böll.
- Verdier, Isabelle. 2013. *Kenya: The Top 100 People*. Paris : Indigo Publications.

# État, économie et développement au Kenya

*Hervé Maupeu*

---

Le Kenya est considéré depuis les années 1960 comme un bastion du capitalisme. Les élites kényanes ont été relativement constantes dans leur vision du développement, en particulier sur le rôle que l'État devait jouer car, comme dans les autres pays africains, le secteur public a toujours été un vecteur essentiel de développement. Par État, nous entendons une réalité d'abord institutionnelle sinon juridique, qui rassemble sous une même entité (reconnue internationalement) les structures des trois grands pouvoirs (l'exécutif, le législatif et le judiciaire), l'administration ainsi que les ministères. Ce type de définition permet de se détacher des approches wébériennes dominantes qui mettent l'accent sur le monopole de l'usage légitime de la force sur un territoire et sur les caractéristiques exclusivement bureaucratiques de l'administration. L'État kényan n'a jamais parfaitement contrôlé l'ensemble de son espace national et les pratiques bureaucratiques des services administratifs coexistent avec des dynamiques néopatrimoniales. Tim Kelsall détaille ainsi le caractère paradoxal de ce mode gouvernance :

Le système tient grâce à la distribution personnalisée de ressources matérielles et de bénéfiques (ce que l'on appelle dans la terminologie économique moderne, des « rentes ») distribués et consommés comme si c'était la propriété privée du dirigeant et/ou de son équipe. Le concept de « néopatrimonialisme » renvoie à une économie politique où le système d'autorité de base se combine et existe avec des éléments de gouvernance formels et impersonnels tels qu'un système juridique qui différencie le domaine privé du domaine public ou un code administratif qui énonce des règles précises sur le fonctionnement des carrières des fonctionnaires<sup>1</sup>. (Kelsall 2013, 12. Notre traduction.)

---

1. « *The system is held together by the personal distribution of material resources and perks (many of which are 'rents' in modern economic terminology) distributed and consumed as though they were the private property of the ruler and/or his staff. 'Neo-patrimonialism' refers to a political economy in which the basic authority system is combined with, or exists behind, some formal, impersonal elements of governance, such as a legal system that demarcates the public and private domain, or an administrative code with formal criteria for staff hiring and promotion.* »

Le fonctionnement de l'État, notamment dans sa relation aux différents secteurs économiques, est également affecté sinon déterminé par les formes de démocratisation qui travaillent le pays. Ainsi, depuis quelques années, la démocratie d'élection est complétée par des institutions et des pratiques caractéristiques des démocraties de contrôle ou de surveillance, selon les termes de Pierre Rosanvallon : la multiplication des autorités indépendantes chargées de lutter contre la corruption, l'organisation de contre-pouvoirs entre les différentes institutions politiques et l'amélioration de l'indépendance de la justice donnent davantage de lisibilité à l'action de l'État sans éliminer, comme nous le verrons, les pratiques clientélistes.

Sous la houlette de l'État le plus étoffé de l'Afrique de l'Est, et certainement le plus efficace de la région, l'économie kényane a beaucoup changé depuis l'indépendance du pays. Elle a connu tout au long des années 2000 un taux de croissance fort et constant (en général supérieur à 5 % par an) et, depuis 2015, le Kenya est passé dans la tranche inférieure des pays à revenus intermédiaires (revenus annuels compris entre 1 046 USD à 4 125 USD<sup>2</sup>). Mais la richesse produite est très inégalement répartie. Seulement 20 % de la population relève de la classe moyenne<sup>3</sup>. Le taux de pauvreté (selon les critères du BIT) dépasse les 40 % de la population. Surtout, au regard de l'indice de développement humain, le Kenya était en 2017 au 155<sup>e</sup> rang sur 188 pays. Dans ce chapitre, il s'agira d'expliquer comment le Kenya est arrivé à ce type d'économie en retraçant l'évolution de ses politiques économiques et en repérant les principaux moments de mutation. L'État kényan a toujours été un État développemental au sens que la doctrine contemporaine donne à ce concept. Laura Routley (2012, 8) estime ainsi qu'« un État développemental détient une capacité étatique suffisante pour être effectif dans les domaines où il intervient ; il a également une conception de son rôle qui l'amène à orienter son action vers le développement économique »<sup>4</sup>. Nous présenterons les différentes

---

2. Classification conçue par la Banque mondiale en fonction du revenu national brut (RNB) par habitant de chaque pays. En 2017, le RNB du Kenya était de 3 250 USD PPA. Il existe d'autres typologies qui prennent en compte le PIB par habitant. Toujours pour 2017, le PIB du Kenya était de 1 678 USD (selon le FMI) et de 1 507 USD selon la Banque mondiale. Le PIB par habitant de la Tanzanie était de 936 USD et celui de l'Ouganda était de 604 USD.

3. Selon les critères de la Banque africaine de développement.

4. « ... *a developmental state has sufficient state capacity to be effective in its targeted areas and has a developmental vision such that it chooses to use this capacity to work towards economic development.* » Routley complète sa définition en précisant quatre attributs caractéristiques : « 1. Une bureaucratie autonome, performante et intégrée dans le pays ; 2. un leadership politique orienté vers le développement ; 3. des relations fortes, mutuellement bénéfiques entre des agences d'État et d'importants chefs d'industrie ; 4. des politiques qui savent promouvoir la

formes de l'interventionnisme de cet État qui n'a jamais versé ni dans l'économie de marché dirigée, ni dans un libéralisme marqué, ce qui le différencie des pays voisins.

## 1. Le « capitalisme clientéliste » des premières décennies du Kenya indépendant (1963-1992)

Dans les années 1960, tous les pays africains accédant à l'indépendance choisissent leur camp dans le clivage imposé par la guerre froide. Ceux qui se positionnent derrière les États-Unis et qui manifestent la volonté de poursuivre une politique de coopération avec l'ancienne puissance coloniale optent en général pour un système politico-économique de type capitaliste. Ceux qui préfèrent le parrainage soviétique, chinois ou qui participent du mouvement des non-alignés s'orientent plutôt vers une forme de socialisme. Mais de quel type de capitalisme et de socialisme s'agit-il ? Paul Nugent (2004) parle avec raison de « socialisme africain » et de « capitalisme autochtone » (*home-grown capitalism*). Ces formes africaines de socialisme et de capitalisme diffèrent fortement des modèles occidentaux. Certains analystes pensent même qu'en Afrique, les régimes socialistes et capitalistes fonctionnaient de manière relativement similaire (système à parti unique, étatisme marqué, personnalisation du pouvoir...). Nous verrons que, dans les années 1980, les systèmes politico-économiques du Kenya (en principe, capitaliste) et de la Tanzanie voisine (socialisme dit *Ujamaa*) présentaient des modalités de fonctionnement très comparables. Au-delà de la rhétorique des équipes dirigeantes, on peut distinguer ces régimes en se donnant une série de critères précis. On retiendra la grille de lecture de Paul Nugent qui nous aidera surtout à caractériser le capitalisme kényan de cette période. Il met l'accent sur quatre critères : l'importance accordée à l'autosuffisance ; le degré auquel l'État est perçu comme le vecteur principal de la croissance économique ; l'importance accordée à l'égalité sociale ; le degré et les formes de participation des masses dans les processus politiques (Nugent 2004, 142-143). À partir de ces éléments de

---

croissance » (« 1- A capable autonomous (but embedded bureaucracy); 2- A political leadership oriented towards development; 3- A close, often mutually beneficial symbiotic relationship between some state agencies and key industrial capitalists; 4- Successful policy interventions which promote growth »). Maia Green (2014, 16) pense qu'il faut distinguer l'État développemental de ce qu'elle dénomme le « *development state* ». Ce dernier enregistre de beaucoup moins bons résultats dans les domaines économiques et sociaux que le premier ; il se constitue en étroite interaction avec les agences internationales de développement. Selon les critères de Green, l'État kényan présente des caractéristiques des deux types d'État. Ainsi, il reste le 6<sup>e</sup> récipiendaire de l'aide internationale en Afrique (4 % du PIB en 2016).

différenciation, nous définirons les particularités du système kényan qui, selon Joël Barkan, constitue un « capitalisme clientéliste » (*patron-client capitalism*) (Barkan 1984 ; 1994).

### Capitalisme *versus* socialisme

dans la conjoncture critique des années 1960

Les tenants du néo-institutionnalisme, qu'ils soient économistes ou politistes, mettent l'accent sur l'idée de conjoncture critique. Il y aurait dans l'histoire des moments d'intense changement institutionnel (modification du référentiel et des règles de base) qui déterminent le mode de fonctionnement des structures économiques, politiques et sociales pour la période (souvent longue) qui suit. Certains appellent cela la « dépendance du sentier » (Collier & Collier 1991). En Afrique, les indépendances représentent l'une de ces conjonctures critiques. À cette époque, les dirigeants du Kenya ont opté pour le capitalisme mais sans que cela apparaisse comme une évidence ou le seul choix disponible. Jomo Kenyatta a longtemps usé d'une rhétorique socialiste pour justifier sa préférence pour l'économie de marché<sup>5</sup>. Deux types d'arguments sont utilisés pour expliquer comment les pays africains ont choisi entre la voie capitaliste et l'option socialiste. Pour les uns, les préférences idéologiques ainsi que la personnalité des chefs de l'État permettraient de saisir ces différences<sup>6</sup>. Pour les autres, les caractéristiques du champ politique national au moment des indépendances conditionnent les choix disponibles. Dans le cas du Kenya des années 1960, Joël Barkan met l'accent sur trois variables structurelles : le caractère central de l'ethnicité dans ce système politique ; un héritage colonial particulier lié au fait que le Kenya était une colonie de peuplement ; la place de l'économie kényane dans l'Afrique de l'Est (Barkan 1994, 14-16). Ainsi, les clivages politiques comme le système partisan s'organisent autour des identifications ethniques. Jomo Kenyatta doit constamment négocier avec des leaders régionaux qui jouissent d'une forte légitimité.

5. Il est révélateur que le manifeste du régime de l'époque s'intitule, *African Socialism and Its Application to Planning in Kenya* (1965). Au sein même du parti dominant, la KANU (Kenya African National Union), une forte minorité dirigée par Oginga Odinga plaidait pour un système économique plus égalitaire et cherchait des soutiens du côté des pays d'Europe de l'Est.

6. Dès les années 1960, les politistes mettent l'accent sur la forte personnalisation du pouvoir en Afrique. Néanmoins, d'un pays à l'autre, les pères-fondateurs des nations ont joué des rôles plus ou moins importants. Toutes les études sur le socialisme *Ujamaa* soulignent que Julius Nyerere a été décisif pour amener le système politique tanzanien dans cette voie et pour en définir le contenu si particulier (Maguire 1969 ; Pratt 1976 ; Bjerk 2016). Dans le pays voisin, Jomo Kenyatta n'avait pas les mêmes marges de manœuvre et l'analyse biographique du chef de l'État s'avère moins intéressante que dans le cas tanzanien.



Il doit également tenir compte des intérêts d'une puissante communauté blanche, d'autant qu'il ne peut se passer de l'aide militaire britannique du fait des tentatives de sécession des Somali (guerre des *Shifita*) de la région Nord-Est et des incertitudes de son armée (esquisse de coup d'État en 1964). De plus, l'économie du pays est la plus développée et la plus diversifiée de la région. Le corridor nord qui part de Mombasa approvisionne toute l'Afrique des Grands Lacs et, depuis l'époque coloniale, Nairobi est un pôle important dans la finance, les assurances et les services. Ainsi, le Kenya a un avantage compétitif à prolonger l'expérience capitaliste.

À côté de ces explications classiques, certains spécialistes s'essaient à des théories plus générales. C'est le cas de Leonardo Arriola (2013) qui cherche à saisir pourquoi les pays africains ont développé au moment des indépendances des systèmes financiers très différents. Certains ont mis en place un accès aux crédits monopolisé par des banques étatisées. Ils ont souvent opté pour un régime socialiste<sup>7</sup>. D'autres ont préféré des systèmes bancaires plus libéraux, avec une multiplicité de banques privées. Ils ont ainsi marqué leur prédilection pour le capitalisme. Arriola estime que lorsque le père-fondateur de la nation était issu d'une circonscription où l'économie reposait sur l'exportation, il favorisait la multiplication des banques privées alors que ceux qui venaient d'une circonscription non exportatrice insistaient sur la nécessité pour l'État de contrôler étroitement l'accès au crédit<sup>8</sup>.

### État et capitalisme durant l'ère Kenyatta (1963-1978)

Ce choix initial du Kenya pour le capitalisme n'indique pas sa forme particulière car, on le sait bien, le capitalisme n'est pas le même d'un lieu à l'autre (Fulcher 2004, chapitre 4 ; Thelen 2012). Si l'on retient la définition très générale de Ian Bremmer (2010, 25), qui considère que le capitalisme est « l'utilisation de la richesse pour créer davantage de richesse... et qu'en général, dans le système économique capitaliste, la plupart des moyens de production (travail, terre et capital) sont possédés par des acteurs privés

7. Cela n'est pas toujours le cas. Ainsi, Arriola s'intéresse particulièrement au cas du Cameroun.

8. Il s'agit du premier élément de sa théorie de la formation des coalitions d'opposition dans l'Afrique contemporaine. Il pense que l'alternance politique, condition d'une démocratie consolidée passe par la constitution de coalitions multiethniques de forces d'opposition. Dans des cultures politiques où le patronage reste important, ces coalitions ne peuvent survenir qu'avec le soutien financier d'hommes d'affaire qui ne s'engagent politiquement que dès lors que leurs intérêts matériels ne seront pas directement menacés par les gouvernants. Selon Arriola (2013), cela n'est possible que dans les pays où l'accès au crédit n'est pas verrouillé politiquement par l'État. On ne trouverait ces coalitions que dans les contrées où de nombreuses banques privées prospèrent.

et donnent lieu à commerce », on peut imaginer combien ses modalités d'organisation peuvent être variées. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est la façon dont l'État kényan s'insère dans les relations économiques et les organise (ou ne les organise pas). Afin de caractériser ces interactions, il faut au préalable expliquer certaines particularités du système administratif de ce pays des années 1960 au début des années 1980. L'exécutif a considéré qu'une administration aux caractères wébériens marqués (système hiérarchisé, bureaucratique, valorisant le mérite et la compétence, peu corrompu...) constituait un atout politique majeur dans la mesure où elle garantissait son indépendance à l'égard des leaders régionaux. Dès son arrivée au pouvoir, Jomo Kenyatta a aboli un système constitutionnel de type fédéral ; il a imposé une recentralisation reposant sur une organisation de type préfectoral. Parallèlement, il a organisé la redistribution clientéliste en mettant en concurrence les notables qui devaient se faire élire à l'occasion d'élections relativement libres. À cet égard, il a mis en place les modalités d'une démocratie représentative au niveau des circonscriptions et un État de droit plutôt satisfaisant était garanti par une administration particulièrement efficace. Dans les sciences sociales, la promotion de cet « État Kenyatta » bureaucratique, autonome et souverain a été assurée par l'ouvrage de David Leonard (1991) qui présente la biographie de quatre hauts fonctionnaires ayant assuré avec brio la direction de ministères ou d'entreprises publiques. La plupart d'entre eux avaient commencé leur carrière à l'époque coloniale et avaient diffusé, dans leur administration, l'esprit du service public de type britannique. De fait, l'africanisation de l'administration kényane s'est faite très progressivement et avec beaucoup de pragmatisme (en comparaison avec la Tanzanie). Tout au long des années 1990 et 2000, de nombreux hauts fonctionnaires de l'époque ont publié leurs mémoires. Les autobiographies sont devenues un genre littéraire particulièrement pratiqué au Kenya. Il s'agissait de promouvoir cette ère de prospérité (et de domination kikuyu) que représentait *a posteriori* la période Kenyatta, tout particulièrement pendant la récession économique du régime Moi<sup>9</sup> (1978-2002).

Il faut donc expliquer comment cet État très particulier se situe par rapport aux acteurs économiques. Pour ce faire, quelques typologies classiques produites par le vaste champ d'étude des formes de capitalisme (*Varieties of Capitalism scholarship*, souvent connu sous le terme de *VofC scholarship*<sup>10</sup>) nous sont utiles. Elles permettent de clarifier ce que Barkan entend par « capitalisme clientéliste ». Dans les grands types de capitalisme, on distingue souvent le modèle social de capitalisme, que l'on trouve

9. Sur le sujet et sur la façon dont l'opposition au régime Moi a utilisé cette mémoire de l'ère « de lait et de miel », voir Maupeu (2008).

10. *Notamment Thelen (2014, chapitre 1).*

essentiellement en Europe et au Japon, et le modèle libéral, caractéristique des pays anglo-saxons. Il est difficile de comparer les économies de marché régulées d'Europe occidentale avec les systèmes de l'Afrique postcoloniale. Au Kenya, la tentative de développer un État-providence a produit des effets limités. Une assurance-maladie de base a rapidement permis de couvrir avec plus ou moins d'efficacité la plupart des salariés. Le système public de retraite s'est avéré peu performant, y compris pour les fonctionnaires<sup>11</sup>. Pour autant, le passage à un système libéral de protection sociale n'a été assumé qu'à partir des années 1990, après une série de scandales sur les détournements des fonds de la Sécurité sociale. Si l'on reprend les analyses de Thelen (2014), les systèmes européens se distinguent par des particularités à trois niveaux cruciaux : les négociations (centralisées) sur les conditions de travail, les politiques concernant le marché du travail, les formations (spécialisées) et leurs liens avec le monde économique. Concernant le premier point, on avait, dans le Kenya des années 1940 aux années 1960, des syndicats dotés de fédérations nationales puissantes qui avaient montré de grandes capacités à organiser des grèves longues sur les lieux de travail (grèves de Mombasa) et à mobiliser sur des agendas politiques, notamment au début de la crise Mau Mau (Cooper 1996 ; Durrani 2018). Les dirigeants du Kenya indépendant se sont employés à rapidement démanteler le pouvoir des syndicats qu'ils ont affilié au parti unique<sup>12</sup>. Depuis et pour l'essentiel, les conditions de travail sont négociées au niveau de chaque entreprise avec des structures représentatives locales. Concernant les politiques publiques relatives au marché du travail, l'État kényan a promu le salariat, ce qui explique pourquoi, jusqu'aux années 1980, le Kenya détenait, avec l'Afrique du Sud, l'un des plus forts taux de salariat d'Afrique. Pour ce qui est des politiques éducatives, le Kenya s'est différencié de ses voisins en promouvant l'éducation primaire mais surtout l'enseignement secondaire. Il a également valorisé les formations techniques censées correspondre aux demandes des acteurs économiques (Cooksey, Court & Makau 1994).

On voit donc que, dès les débuts du Kenya indépendant, les timides velléités de développement d'un capitalisme social ont avorté. Pour autant, il est difficile de parler de « capitalisme libéral ». Certes, le droit du travail relève plutôt de ce type d'économie, mais les gouvernants kényans sont trop préoccupés à contrôler les forces économiques pour qu'un système libéral se mette en place. S'agit-il alors d'un « capitalisme d'État » au sens

11. Munguti, Richard. 2018. « Authority Orders Posta to Pay Ex-workers Billions in Pension ». *Daily Nation*, 26 avril. URL : <https://nation.africa/kenya/business/posta-to-pay-4-000-ex-staff-more-benefits-36724> [archive] ; Openda, Joseph. 2018. « Retired Teachers Resume 18-year Pension Battle ». *Daily Nation*, 27 juillet.

12. Seuls les syndicats d'enseignants ont continuellement gardé une grande influence.

d'« un système dans lequel l'État joue un rôle d'acteur économique leader et utilise les marchés avant tout pour des gains politiques » (Bremmer 2010, 33) ? De nos jours, on associe ce concept à des pays comme la Chine ou la Russie, mais Bremmer détecte des formes de capitalisme d'État dans des pays africains tels que l'Afrique du Sud et le Nigeria. À un degré moindre, on trouve dans le système kényan des années 1960-1970 quelques éléments caractéristiques de ce type de capitalisme, surtout si l'on rajoute à la définition de Bremmer l'idée que l'État utilise les marchés à des fins politiques *en usant de moyens clientélistes*. On rejoint alors l'idée de « capitalisme clientéliste ». À cette époque, l'État intervient fortement dans l'économie, en particulier à partir de trois types de politiques : l'africanisation de certains secteurs, la redistribution de terres et le développement des entreprises publiques.

L'africanisation de l'économie visait à réserver certains domaines aux citoyens kényans, en fait « africains », et à exclure les acteurs économiques issus de certaines communautés, en particulier les Indiens, conduits à revendre certains de leurs commerces. Ces mesures profitent à des clientèles bien précises. Ainsi, de nombreux magasins de la très commerçante River Road de Nairobi auraient été cédés à des notables de Murang'a, le fief politique du Dr. Julius Kiano, le ministre en charge de ce dossier. La Kenya National Trading Corporation s'emploie également à réserver certaines formes d'importation de biens à des agents africains. Là encore, les hommes d'affaires de certaines communautés (en l'occurrence, Kikuyu et Swahili) auraient particulièrement profité de ces privilèges (Ochieng 1995). La politique foncière de l'ère Kenyatta représente un héritage majeur de ce régime dont les ondes de choc portent jusqu'à aujourd'hui (Onoma 2010 ; Joireman 2011 ; Boone 2014). Le *Million-Acre Scheme* reste l'un des symboles de cette politique de redistribution des terres des « Hautes terres blanches » (*White Highlands*). Durant la période britannique, certaines régions de la vallée du Rift étaient réservées aux fermiers blancs et gérées directement par l'État, alors qu'un régime d'administration indirecte sévissait dans les autres parties du pays. Lors des négociations de décolonisation, il a été prévu que ces colons pourraient, s'ils le souhaitent, vendre leurs terres à un cours favorable. Quinze ans plus tard, 95 % de ces fermes avaient changé de propriétaire. Près de la moitié de ces terres ont été subdivisées et revendues à des familles de petits paysans dans le cadre de programmes d'installation (*settlement schemes*). Plus d'un tiers de ces opérations ont bénéficié aux Kikuyu<sup>13</sup>. Cela a permis de calmer temporairement les tensions au sein de cette communauté, qui sortait d'une véritable guerre civile opposant différents groupes de cette ethnie, car la crise Mau Mau n'a pas été uniquement une guerre anticoloniale. Tout au long de l'ère

13. Leo (1984) estime que les Kikuyu ont capté 40 % de ces terres alors qu'ils représentaient près de 20 % de la population du pays.

Kenyatta, les différentes organisations gérant la distribution des terres ont gardé une clientèle captive, du fait notamment qu'aucun titre de propriété n'était distribué, en principe jusqu'à ce que chaque famille ait fini de rembourser ses prêts. Les leaders de ces groupements sont ainsi devenus des entrepreneurs politiques particulièrement puissants. Le plus connu d'entre eux était Dixon Kihika Kimani, seul politicien kényan à avoir été élu dans trois circonscriptions différentes (toutes situées dans la vallée du Rift<sup>14</sup> : Nakuru North [1974-1979], Laikipia West [1992-1997] et Molo [1997-2002]). Les Kikuyu n'ont pas été les seuls à bénéficier de la subdivision des fermes des colons. Il y a eu des *settlement schemes* luo, luhya et kisii, sans parler des ethnies qui occupaient ces terres lors de l'arrivée des Britanniques. Sans surprise, ces dernières (ou du moins certains de leurs notables) ont estimé que l'ensemble de ces terres devaient leur revenir. Jean-Marie Seroney (membre du Parlement de Tinderet) en particulier a mobilisé des foules, notamment lors de l'affirmation de la *Nandi Declaration* (1969), qui proclamait le droit exclusif des Nandi sur ces territoires<sup>15</sup>. Cela lui a valu d'être emprisonné, achevant sa carrière politique. Il n'a pas été suivi par les principaux leaders kalenjin que le régime Kenyatta a eu l'habileté d'associer à l'équipe dirigeante du pays. Daniel arap Moi a été nommé Vice-Président et beaucoup de politiciens de la région ont pu facilement acquérir de vastes propriétés grâce à des prêts accordés par des banques publiques – prêts qui n'ont pas toujours été remboursés. La moitié des fermes des colons ont été revendues sans être subdivisées, le plus souvent à des proches du régime.

Des pratiques clientélistes ont également marqué le fonctionnement des nombreuses entreprises publiques développées durant cette période. La formule des entreprises publiques devait permettre un accès plus égalitaire à un certain nombre de biens publics comme l'eau ou l'électricité. Ces structures devaient également valoriser certaines filières, en particulier dans le domaine agricole. Mais, très vite, les postes de direction de ces organisations sont devenus des prébendes à distribuer en fonction des intérêts politiques de l'équipe dirigeante. Les patrons de ces entreprises ont souvent utilisé leur poste pour développer de véritables machines clientélistes où ils engageaient leurs dépendants ou ceux pouvant leur être utiles. Nous verrons plus loin que ce mode de gestion a eu des effets économiques et politiques sur le pays, surtout à partir des années 1980.

14. Quasiment jusqu'à sa mort en 2004, il a été le patron kikuyu de la vallée du Rift qui servait d'intermédiaire entre les Kikuyu de cette région et les *big men* de la Province Centrale, le berceau de la communauté kikuyu.

15. C'est à cette époque que l'idée d'une identité kalenjin fédérant plusieurs groupes de la vallée du Rift (en particulier, les Nandi, les Kipsigi, les Pokot, les Sebei, les Sabao, les Keyo, les Marakwet et les Tugen) s'impose et sert de vecteur à la défense de leurs intérêts communs, notamment dans le domaine du foncier. Sur le sujet, voir Lynch 2011.

L'analyse du capitalisme de l'ère Kenyatta donne lieu à de nombreuses discussions, notamment ce que l'on a appelé le « débat kényan », l'une des grandes controverses de l'âge d'or du marxisme universitaire. Il est difficile de résumer sans caricaturer ces dizaines d'ouvrages et les nombreux articles parus sur ce sujet. À cette époque où le paradigme de la dépendance était dominant (dans les cercles marxistes), ces chercheurs voulaient savoir si le développement économique était financé par des capitaux nationaux ou d'origine étrangère. Michael Cowen et Gavin Kitching ont montré comment certains entrepreneurs africains ont pu dégager des surplus dans de nombreuses filières agricoles qu'ils ont réinvestis dans différents secteurs. À partir de recherches dans les archives nationales et régionales, ils ont décrit l'apparition de ce qu'ils ont appelé une « petite bourgeoisie africaine » (Kitching 1982 ; Cowen 1996<sup>16</sup>). D'autres auteurs se sont davantage concentrés sur l'économie postcoloniale. Ils décrivent un développement fortement inégalitaire qui exclut en particulier la paysannerie du pays alors même que la croissance repose fortement sur le secteur agricole. Pour l'essentiel, ils estiment que les entrepreneurs kényans sont plutôt autonomes par rapport au capital international. Ces derniers utiliseraient les multinationales plus qu'ils ne dépendraient d'elles, souvent en usant des capacités normatives de l'État et des possibilités de négociation des élites politiques (Leys 1975 ; Langdon 1987 ; Swainson 1987<sup>17</sup>).

À ce stade, et tout particulièrement pour décrire le capitalisme de l'ère post-Kenyatta (après 1978), il importe de faire allusion aux débats sur la mesure de la croissance économique et sur ses causes. Au début des années 1980, de jeunes économistes talentueux prennent le Kenya comme terrain pour défendre leur approche néo-institutionnaliste. Ce faisant, ils s'opposent aux néo-classiques, très dominants sur les campus américains, auxquels ils reprochent de ne pas prendre en compte correctement les institutions et de ne pas considérer le rôle de la politique dans le

---

16. L'influence majeure de Michael Cowen (1996) provient avant tout des nombreux articles de littérature grise qu'il a publiés dans les *Working Papers* de l'*Institute of Development Studies* de l'Université de Nairobi. Il y livre de nombreuses données quantitatives sur les différentes filières agricoles durant l'époque coloniale.

Le débat kényan se développe en complément et en dialogue avec le tout aussi riche débat tanzanien (Shivji 1976 ; Saul 1979 ; Hyden 1980, parmi beaucoup d'autres publications).

17. Le débat kényan continue d'irriguer la réflexion contemporaine. Dominique Connan (2014), dans une perspective historique non-marxiste étudie le degré d'autonomie des entrepreneurs actuels par rapport à l'État. Lisa Mueller (2018) estime qu'une nouvelle classe moyenne moins dépendante de l'État que la bourgeoisie de la génération précédente représente le vecteur essentiel des protestations dans l'Afrique actuelle.

fonctionnement des économies. Robert Bates (1981) explique la prospérité kényane par le fait que ses leaders ont refusé de céder au « biais urbain », contrairement à la plupart des autres présidents du continent. Selon Lipton (1977), les régimes africains ont peu de légitimité et leur État jouit de peu de capacité d'action. Pour préserver leur pouvoir, ils s'emploient à satisfaire les besoins immédiats des citoyens qu'ils jugent les plus dangereux et en particulier les urbains. Ainsi, ils cherchent à abaisser artificiellement le prix de l'alimentation en contrôlant les filières de commercialisation des biens agricoles, achetant la paix sociale au prix de l'appauvrissement des campagnes. Robert Bates estime que les pays où les élites investissent massivement dans l'agriculture refusent de sacrifier le monde rural au profit des villes. Ils optent généralement pour un système capitaliste. Morten Jerven (2016) préconise davantage de nuance dans ces conclusions. Il montre que les taux de croissance économique ont été jusqu'à présent relativement mal évalués (absence de données fiables dans de nombreux secteurs ; difficulté de comparer entre pays, notamment entre le Kenya et la Tanzanie du fait de méthodologies différentes dans les statistiques publiques...). Surtout, il estime qu'il est difficile de mesurer l'influence économique des régimes politiques. Il faudrait différencier institution par institution et secteur par secteur. En fait, les néo-institutionnalistes qui ont étudié la crise économique des années 1980 en Afrique de l'Est partagent largement ces préoccupations. Bates (1989) décrit la façon dont l'ancien président Moi a habilement profité des famines de cette période pour prendre le contrôle de la filière des céréales. Cette branche de l'agriculture s'en est difficilement remise après plusieurs décennies de gabegie et de clientélisme. À la même époque, le secteur du café, dominé par les Kikuyu, devient la cible du chef de l'État qui y voit une concurrence politique qu'il s'agit de contrer (Chege 1987 ; Bart, Charlery de la Masselière & Calas 1998). C'est la période où la situation économique (et dans une certaine mesure, politique) du Kenya capitaliste et celle de la Tanzanie socialiste se rejoignent dangereusement. Dans les deux pays, les déficits publics explosent de même que l'inflation. Ces deux États ont des effectifs pléthoriques mais la qualité des services publics se détériore brutalement, notamment du fait de la corruption et du manque d'investissement. Le diagnostic de Joel Barkan s'avère judicieux :

Dans les deux pays, le politique a été prééminent par rapport à l'économique, même si c'était pour des raisons différentes d'un pays à l'autre. Dans les deux lieux, l'État a poursuivi des politiques redistributrices et il a interféré dans les marchés avec des effets parfois dramatiques sur la croissance économique. Dans les deux pays, l'élite dirigeante cherchait à monopoliser le pouvoir politique et à entraver la société civile<sup>18</sup>. (Barkan 1994, 21. Notre traduction.)

18. « *In both countries politics took precedence over economics, though for different reasons. In both countries the state pursued redistributive policies and interfered with*

Une poussée des autoritarismes démantèle de nombreux acquis démocratiques, et l'aide internationale, si importante dans les budgets publics des deux pays, commence à se tarir. Sous la pression des bailleurs de fonds, les deux voisins acceptent (avec de fortes réticences et peu de sincérité) des plans d'ajustement structurels et des réformes visant à démocratiser leur régime.

## 2. Démocratisation aléatoire et kleptocratie durant la seconde phase de l'ère Moi (1992-2002)

À partir de 1992, les gouvernants font des concessions et adoptent des réformes caractéristiques des démocratisations de cette période : légalisation du multipartisme, reconnaissance d'une certaine liberté de parole, notamment dans les médias, possibilité de s'organiser en regroupements typiques de la société civile... Durant cette phase de transition où le régime évolue entre une forme d'autoritarisme qui ne dit pas son nom et une démocratie loin d'être consolidée, le coût économique du contrôle politique de la population connaît une forte inflation. Afin de rester au pouvoir, l'élite gouvernante a besoin de davantage de ressources matérielles, cela à un moment où l'État s'est appauvri et où l'économie nationale est en forte récession. Cette équipe dirigeante met en place un mode de gouvernance que de nombreux analystes ont nommé « kleptocratie ». Ce concept s'avère heuristique dès lors qu'on en précise les composantes : la haute corruption atteint des niveaux inégalés et se diversifie ; le contrôle politique de l'économie s'accroît en usant de méthodes largement illégales ; des milices souvent soutenues par les forces de l'ordre interviennent violemment et terrorisent certaines populations ; des plans d'ajustement structurels et des réformes de l'État sont négociés mais mal appliqués, et assurent l'illusion que l'État continue de fonctionner selon les modalités en vigueur au niveau international. Et ces quatre dynamiques font système.

La corruption des sommets de l'État qui vise à financer la vie politique tout en enrichissant massivement ces élites – bref, le néopatrimonialisme – n'est pas chose nouvelle, comme nous l'avons déjà précisé. La démocratisation ouvre une période de fortes incertitudes qui incite les gouvernants à une glotonnerie sans précédent. L'affaire Goldenberg apparaît comme le symbole de cette pratique et de cette époque (Encadré 1).

En outre, la classe politique s'est accaparée de nombreuses terres et bâtiments publics. Selon Jacqueline M. Klopp (2000), ces accaparements ont été un moyen de trouver des ressources dans des domaines échappant à

---

*the operation of markets, resulting in a dramatic showdown of economic growth. In both countries, the ruling elite sought to monopolize political power and shackle civil society. »*



### Encadré 1. L'affaire Goldenberg (1990-1992)

En 1990, Kamlesh Pattni, jeune héritier (il a 25 ans) d'une entreprise de négoce d'or et de pierres précieuses, rencontre James Kanyotu, le patron des renseignements (*Special Branch*) et un très proche du président Daniel arap Moi. Il lui explique que le Kenya pourrait exporter beaucoup plus d'or et avoir ainsi accès à davantage de devises dès lors que l'État adopterait des politiques incitatives. À la suite de discussions avec le chef de l'État, il est décidé que les exportations d'or bénéficieraient de compensations publiques à l'exportation d'un montant de 35 %. Une nouvelle compagnie, Goldenberg International Limited, détenue à part égale par Kanyotu et Pattni, se voit concéder le monopole des exportations d'or et de diamant (Hornsby 2012, 506-508). Dans un pays qui ne détient aucun gisement de diamant et qui n'exploite guère ses réserves d'or, cette entreprise n'était pas *a priori* promise à un grand avenir. Sauf que les gouvernants y ont vu la possibilité de détourner discrètement des fonds publics afin de financer l'élection générale de 1992. Cette première compétition multi-partisane depuis des décennies devait s'avérer très disputée et donc très coûteuse.

Au début, Goldenberg importait de l'or qu'elle réexportait en surévaluant les volumes négociés mais très vite, elle a effectué des demandes de compensation qui ne correspondaient à aucune marchandise. Les transactions se faisaient à travers des banques dites « politiques », car s'occupant exclusivement des affaires de la haute élite gouvernante du pays : Trade Bank, Delphis Bank<sup>a</sup> et surtout l'Exchange Bank, créée et détenue par Kanyotu et Pattni. Selon les déclarations de ce dernier lors de l'enquête officielle de 2004, Goldenberg aurait reçu de l'État près de 170 millions USD<sup>b</sup>. Une partie de ces sommes a été confiée à Youth for KANU'92, le groupe de pression chargé de redistribuer l'argent tout au long de la campagne électorale (Maupeu 2000, 395-421). Toute la classe politique a été arrosée, y compris l'opposition. Ainsi, Oginga Odinga a reçu près de 20 millions KES qui auraient servi à financer l'élection partielle de Migori et de Ndhiwa (Oloo 2007, 116).

Les effets macro-économiques de ce scandale financier ont été énormes. Daniel Branch résume parfaitement la situation : « En 1993, John Githongo écrivait que le scandale Goldenberg "a secoué les fondations mêmes de l'économie du Kenya". Le shilling a perdu la moitié de sa valeur par rapport à la livre sterling et l'augmentation de la monnaie en circulation a provoqué une inflation de plus de 40 % au mois d'août 1993<sup>c</sup>. » (Branch 2011, 220. Notre traduction.)

Dès 1993, l'opposition ainsi que les médias dévoilaient les mécanismes de cette gigantesque affaire de corruption<sup>d</sup>. Le FMI et la Banque mondiale ont demandé une enquête publique sur le sujet. Le gouvernement a rejeté cette demande mais l'Exchange Bank a été dissoute et le patron de la Banque

centrale du Kenya a été remplacé. En dépit d'une alternance politique en 2002 et d'une enquête officielle en 2004, la plupart des protagonistes sont restés impunis.

Est-ce que Goldenberg est unique dans l'histoire du Kenya ? Peut-on comparer cette affaire de corruption aux scandales apparus dans les régimes suivants ? C'est l'une des questions qui taraude Michela Wrong quand elle étudie l'affaire de l'Anglo-Leasing Company provoquée par les proches du président Kibaki au début des années 2000. Si l'on compare ces deux cas de haute corruption, on doit d'abord souligner que les montants détournés ne sont pas les mêmes. Il est difficile d'atteindre les sommets de Goldenberg. Pour autant, Michela Wrong (2009, 166) estime le coût des surfacturations effectuées par l'Anglo-Leasing Company à près de 5 % du PNB et 16 % des dépenses de l'État pour 2003-2004, cela dans un contexte de croissance économique solide, alors que Goldenberg se déroulait dans une phase de crise économique intense. Dans le cas du scandale des années 1990, les mécanismes de détournement de l'argent public étaient complexes. À partir des années 2000, les techniques de la haute corruption s'avèrent bien plus élémentaires (surfacturation, appels d'offre de marché public truqués...). Les médias divulguent ces affaires avec beaucoup d'efficacité. Des enquêtes parlementaires et judiciaires sont généralement menées sans que cela conduise à des condamnations. Depuis 2018, la lutte contre la haute corruption semble davantage engagée mais il est encore trop tôt pour diagnostiquer un changement de politique.

#### Notes

- a. La Delphis Bank appartenait à Ketan Somaia, qui possédait de nombreux intérêts économiques communs avec la famille Moi, Nicholas Biwott et le vice-président Saitoti.
- b. Cela n'est que la face émergée de l'iceberg car Kanyotu et Pattni ont développé de multiples spéculations dans le cadre de Goldenberg : l'Exchange Bank aurait spéculé sur les monnaies ; ils auraient joué sur de multiples fonds de compensation... Voir Wrong (2009, 62-63).
- c. « *Writing in July 1993, John Githongo remarked that Goldenberg "is shaking the very foundations of Kenya's economy." The shilling plummeted, losing about half its value against sterling in the eighteen months leading up to the public revelations about Goldenberg in mid-1993. The increase in money in circulation drove inflation to an annual rate of over 40 percent in August 1993.* »
- d. L'essentiel des informations venaient de David Munyakei, un employé de la Central Bank of Kenya. Sur l'histoire d'un des plus importants sonneurs d'alarme du Kenya contemporain, voir Kahora (2008).

la surveillance des instances internationales. Pour autant, elle montre bien que ces pratiques ne sont pas passées inaperçues et de nombreuses ONG et autres organisations de la société civile en ont informé l'opinion publique. Plusieurs commissions parlementaires ont décrit la diversité et le caractère massif de ces vols. La commission Ndungu (2003), en particulier, a mis en évidence que ces attributions illégales de terres publiques se sont faites essentiellement dans les années 1990 et durant les périodes électorales<sup>19</sup>. Elle a montré que l'ensemble du système administratif censé réguler le foncier était impliqué. Le niveau de corruption dans ce domaine est tel que tout le droit de la propriété se trouve fragilisé. De nombreux Kényans ont la juste impression que leur titre de propriété peut être à tout moment contesté. De plus, les banques savent que de nombreux prêts reposent sur des bases fragiles quand leurs clients ont donné en garantie des terres dont les commissions parlementaires<sup>20</sup> ont montré qu'elles étaient acquises illégalement.

Cette privatisation des terres publiques dans une logique clientéliste a partie liée avec une autre caractéristique de la kleptocratie kényane : l'usage de milices extrêmement violentes, en particulier durant les périodes électorales. Durant les années 1990, de nombreuses parcelles de forêts publiques, notamment dans la Mau Forest ou sur les pentes du mont Elgon, ont été ouvertes au peuplement en faveur de populations proches du parti au pouvoir. Au moment des élections, les communautés réputées favorables à l'opposition étaient massacrées ou forcées d'évacuer ces circonscriptions<sup>21</sup> (Klopp 2001). Leurs terres étaient souvent récupérées par des familles qui votaient « correctement ». Cela dans un contexte où de nombreux politiciens usaient abondamment de la rhétorique de l'autochtonie (contre les supposés allochtones).

Durant cette première décennie de la démocratisation, la très haute élite politique s'impose comme des acteurs économiques essentiels.

19. Voir Francesca Di Matteo dans ce volume : « La politisation du processus de réforme foncière au Kenya ».

20. Outre la Ndungu Commission, d'autres commissions parlementaires ont livré des indications précises de détournement de terres publiques. On peut penser notamment à la Njonjo Land Commission (1999) ou à la Akiwumi Commission of Inquiry into Tribal Clashes (1999). Voir Di Matteo dans ce volume (*ibid.*)

21. Ces tueries ont occasionné près d'un millier de morts et plusieurs centaines de milliers de « déplacés intérieurs » en 1992-1993. Ces nettoyages ethniques se sont essentiellement déroulés dans la région de la vallée du Rift, considérée comme le fief de l'élite dirigeante autour du président Moi. En 1997-1998, plusieurs centaines de morts ont été enregistrés, plutôt sur la côte et en périphérie de la vallée du Rift. Les seconds couteaux du régime ont compris que la technique testée précédemment par leurs patrons permettait de facilement gagner des élections parlementaires.

Ainsi, Moi, Biwott et quelques autres politiciens kalenjin rachètent les succursales des nombreuses multinationales qui se désengagent du pays. Ils investissent également dans les médias, les transports et le secteur de la distribution des produits pétroliers (Thomas 1997 ; 1998). On les soupçonne d'être directement liés à des trafics plus ou moins illégaux (spéculation sur l'importation du sucre, en particulier lors des périodes de risques de famines ; culture et commerce de drogues...).

Jusque-là, ces différentes caractéristiques de la kleptocratie à la kényane relèvent de ce que certains ont dénommé la « criminalisation de l'État » (Thomas 1997<sup>22</sup>). D'autres préfèrent parler d'« informalisation de la vie politique » (Branch & Cheeseman 2010<sup>23</sup>). Mais ces dimensions sont complétées par des réformes institutionnelles de l'État afin de garder le soutien financier des puissances occidentales. Depuis le début des années 1980, le Kenya a négocié de nombreux plans d'ajustement structurels (PAS). Il a accepté les prêts mais sans se plier à la majorité des conditionnalités que les OIG cherchaient à imposer. On sait que le FMI, tout comme la Banque mondiale, expliquait la situation de « crise permanente » (Van de Walle 2001) des économies africaines par des problèmes de gouvernance. La centralisation du pouvoir, l'idée de présidence impériale, l'échec supposé de la politique de développement par l'État sont remis en cause au profit de politiques de libéralisation de l'économie (privatisation des entreprises publiques, forte diminution des effectifs de la fonction publique, autonomie des banques centrales, politique monétaire plus orthodoxe...) et de rationalisation du travail administratif. Le Kenya a régulièrement déjoué certaines contraintes des PAS et les bailleurs de fonds ont continué de lui prêter car les gouvernants du pays ont su se rendre indispensables auprès du système des Nations unies, par exemple en 1991-1992 quand plus de 400 000 réfugiés ont traversé la frontière avec la Somalie. À d'autres moments, le Kenya a joué du manque de coordination entre le FMI et la Banque mondiale<sup>24</sup>. Ainsi, les privatisations d'entreprises publiques ont été peu nombreuses (et ont souvent profité à l'élite kalenjin) et les structures publiques contrôlant la plupart des filières agricoles n'ont pas été libéralisées, notamment dans le sensible secteur des céréales. Pour autant, l'administration étatique a subi des réformes sévères. Le *Civil Service Reform Program* (CSRP) I de 1993 devait améliorer la productivité de l'État en injectant de nombreuses techniques du nouveau management public

---

22. Thomas (1997) adapte à la situation kényane le concept théorisé par Bayart, Ellis & Hibou (1998).

23. Branch et Cheeseman (2010) utilisent à plusieurs reprises ce concept mais sans en préciser le contenu exact.

24. Sur les différentes tactiques de l'État kényan lors des négociations avec le FMI et la Banque mondiale, voir Murunga (2007).

dans cette lourde machine. Il s'agissait surtout de dégraisser massivement les effectifs par un programme de départs à la retraite volontaires, et par la suppression de plus de 26 000 postes. Le système d'identification des fonctionnaires a été amélioré afin de lutter contre le fléau des « salariés fantômes ». Mais le CSRP I n'a pas eu les résultats escomptés et l'État n'a pas gagné en efficacité<sup>25</sup>.

Les PAS comme les réformes administratives sont couramment présentés comme des échecs. Néanmoins, peut-on parler de « décennie perdue », du fait d'un taux de croissance économique particulièrement bas<sup>26</sup> ? Morten Jerven se montre plus réservé : « Cela n'est pas évident que l'économie kényane ait été peu performante durant l'ère Moi et c'est encore moins évident que cela soit à cause de la politique économique. Durant l'ère Moi, les résultats de l'économie kényane ont été bien meilleurs que ceux de la moyenne africaine<sup>27</sup> » (Jerven 2014, 120. Notre traduction).

### 3. En quête d'un État développemental

Avec l'alternance politique de 2002, la situation économique s'améliore rapidement. Les investisseurs ont davantage confiance dans le gouvernement d'union nationale qui se met en place. Des politiques macro-économiques plus orthodoxes permettent également un retour de la croissance qui passe de 1 % en 2002 à 7 % en 2007. L'ambitieux programme de *Kenya Vision 2030* (lancé en juin 2008) fixe des objectifs à moyen terme. Pour reprendre les termes du président Mwai Kibaki, il faut y voir « une feuille de route pour accélérer la transformation de notre pays vers une nation de classe moyenne s'industrialisant rapidement à l'horizon de 2030 »<sup>28</sup>. Les acteurs politiques, administratifs et, dans une moindre mesure, le milieu des entreprises, l'ont perçu comme un changement de référentiel. Ils ont cherché leur nouveau mode de développement du côté de l'Asie. Elsje Fourie (2015), qui a interrogé

25. D'après la Banque mondiale (2001), cet échec est dû aux habituelles augmentations de salaires que les syndicats d'enseignants obtiennent avant chaque élection générale. De plus, peu avant le scrutin de 2007, une forte vague de recrutement de nouveaux fonctionnaires aurait remis en cause les effets de la réforme.

26. Kempe Ronald Hope (2013) rappelle notamment que la croissance était négative (-1 %) en 1992 et de 0 % en 1993 et 1997. Il use des données de la Banque mondiale qui sont aujourd'hui remises en cause par de nombreux économistes.

27. « *It is not obvious that Kenya performed badly during the Moi era and it is even less obvious that it did so because of economic policy. During the Moi era, Kenya performed considerably better than the African average.* »

28. « *... a roadmap for accelerating the transformation of our country into a rapidly industrializing middle-income nation by the year 2030* » (notre traduction). Cité par Adam et al. (2010, 1).

les concepteurs de *Vision 2030*, souligne leur fascination pour Singapour et la Malaisie tout autant que pour la Chine. Dans une conception proche de la théorie de la modernisation des années 1950-1960, ils estiment qu'il faut suivre un certain nombre d'étapes et de recettes pour rattraper les Tigres asiatiques. Là où le FMI et la Banque mondiale recommandaient de dégraisser l'État, de démocratiser les régimes politiques et de s'appuyer avant tout sur les acteurs privés pour développer une économie ouverte à la mondialisation, le modèle asiatique souligne l'importance cruciale de l'État pour orienter une économie qui est mise au service d'un projet national, pas nécessairement démocratique. Sans s'illusionner sur ce changement de cap doctrinal, il faut situer cet épisode dans « l'histoire d'extraversion » (Leguil-Bayart 1999) de l'État en Afrique. Les dirigeants kényans comme ceux des pays voisins cherchent à se donner des marges de manœuvre par rapport aux puissances occidentales et au système des Nations unies. Ils veulent moins dépendre de l'aide internationale dès lors qu'ils peuvent emprunter largement auprès des banques chinoises qui n'imposent pas de conditionnalités politiques et dont les procédures plus ou moins transparentes favorisent le financement de certains réseaux clientélistes. Cette nouvelle stratégie prend la forme d'investissements massifs dans des grands travaux (Fouéré & Maupeu 2015) : modernisation du corridor Nord (Mombasa-Afrique des Grands Lacs) en développant des autoroutes, en reprenant à neuf le système transport ferroviaire, en développant du câblage Internet, etc. ; création d'un nouveau corridor de transport, le LAPSSET (*Lamu Port – South Sudan – Ethiopia Transport*) ; augmentation de la production d'électricité et généralisation de sa distribution dans l'ensemble du pays... Cela passe également par un fort recours aux partenariats public-privé<sup>29</sup> (PPP).

*Vision 2030* a longtemps fait l'unanimité au sein des élites kényanes. Francis Muthaura, le patron de la fonction publique (*Head of Civil Service*), lors du lancement de ce plan, explique cette popularité par deux facteurs. D'abord, ce programme a été conçu lors de la première présidence Kibaki, quand le gouvernement comprenait les principales sensibilités du spectre politique. De nombreux leaders de l'opposition actuelle ont participé de sa genèse. D'autre part, ce projet de développement national a étroitement associé tous les groupes représentatifs du secteur privé<sup>30</sup>. Pour autant, la focale de

---

29. Nous ne parlons ici que du volet économique de ce plan. La croissance ainsi créée est censée se mettre au service d'objectifs sociaux particulièrement ambitieux : atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau courante, installations sanitaires) ; développer des logements pour les publics populaires ; lutter pour une véritable égalité entre genres... (Otieno & Nd'ung'u 2010).

30. Mathaura, Francis. 2018. « Vision 2030 Holds the Key to a Better and More Inclusive Kenya ». *Saturday Nation*, 9 juin. URL : <https://nation.africa/>

ce plan sur les *mega projects* a donné lieu à des critiques de plus en plus vives à partir de 2015. Le débat a été mené par les experts de l'opposition. Patrick Mbataru reconnaît que le développement des infrastructures favorise une croissance à long terme, mais il regrette que ces chantiers monopolisés par de grandes entreprises chinoises n'intègrent guère les entreprises locales<sup>31</sup>. L'influent analyste David Ndi met en garde contre le surendettement et préconise de mettre l'accent sur des infrastructures qui permettent d'améliorer la vie et la productivité des petits producteurs<sup>32</sup>. Cela amène les grands cabinets internationaux d'analyse financière, tel Frost & Sullivan, à diffuser des rapports qui défendent la pertinence de la stratégie de l'État kényan<sup>33</sup>. Mais, lors de la campagne électorale de 2017, l'opposition se rallie à la position hostile aux grands projets d'infrastructure<sup>34</sup> qui empêcheraient un investissement réel de l'État dans le social.

Avec dix ans de recul, on appréhende peu à peu les effets du programme de *Vision 2030*. En 2018, l'anniversaire de ce plan n'a pas donné lieu à de vastes célébrations. Indéniablement, l'économie kényane a changé mais les tensions restent intenses. Peter Kagwanja, qui a participé à la genèse de cette stratégie de développement, souligne les multiples indicateurs de croissance économique :

Le PIB du Kenya est passé de 1 300 milliards KES en 2002 à 7 800 milliards en 2017 ; le PIB par habitant s'est accru de 27 000 KES à 166 000. Le réseau de routes goudronnées a progressé de 8 938 km à 11 796... La production nationale d'électricité est passée de 1 142 MW à 2 264 MW, ce qui a augmenté les possibilités d'industrialisation et a permis de connecter au réseau national d'électricité 5,9 millions de foyers contre 0,48 million en 2002<sup>35</sup>. (Notre traduction.)

[kenya/blogs-opinion/opinion/vision-2030-holds-the-key-to-a-better-and-more-inclusive-kenya-52474](#) [archive]

31. Mbataru, Patrick. 2015. « Mega Projects Have Little Impact on the Poor ». *Sunday Nation*, 9 août. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/mega-projects-have-little-impact-on-the-poor-1118308> [archive].

32. Ndi, David. 2016. « Mega Projects and Hollow Men: What \$50 bn Can Do for a Nation ». *Saturday Nation*, 30 janvier. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/mega-projects-and-hollow-men-what-50-bn-can-do-to-a-nation-1165482> [archive].

33. Kariuki, James. 2015. « Big Projects Recipe for Kenya's Growth: Study ». *Daily Nation*, 13 août.

34. Ndi, David. 2017. « Forget About Mega Projects and Address Everyday Woes ». *Saturday Nation*, 29 juillet. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/forget-about-mega-projects-and-address-everyday-woes-430904> [archive].

35. « Kenya's economy has expanded from GDP of Sh 1.3 trillion in 2002 to Sh 7.8 trillion in 2017, with its GDP per capita expanding from Sh 27,000 to Sh 166,000.

Il faut ajouter que certaines grandes infrastructures ont été menées à terme : le train à grande vitesse entre Mombasa et Nairobi ; la modernisation du port de Mombasa dont la capacité de traitement de marchandise a été triplée en dix ans ; un nouveau port en eau profonde en voie de construction à Lamu ; l'expansion des aéroports, permettant d'accueillir deux fois plus de voyageurs qu'en 2002. Le budget de l'État a considérablement augmenté ainsi que sa capacité de prélèvement fiscal, qui passe de 202 milliards KES en 2002 à 1 365 milliards KES en 2017. Ce développement rapide de l'économie s'accompagne d'anxiétés et parfois de conflits. De nouvelles modalités d'inégalités apparaissent. On le perçoit nettement dans les régions affectées par les politiques de grands travaux, et donc en premier lieu dans le vaste nord et nord-est du pays, des zones agro-pastorales restées jusque-là en marge sinon à l'écart et que le projet du LAPSSET (Lapsset Corridor Development Authority) se propose d'intégrer dans la nation et de relier aux pays voisins par un réseau d'infrastructures.

### Le LAPSSET comme politique majeure d'intégration nationale du Nord-Est

Le programme du LAPSSET, inauguré en 2012, témoigne d'une grande ambition qui se heurte aujourd'hui à des contraintes extérieures comme nationales qui n'avaient pas été anticipées. Adrian Browne résume ainsi la situation :

Dans sa forme originale et la plus ambitieuse, le LAPSSET se présentait comme un projet extrêmement coûteux et très invasif devant permettre de relier le Soudan du Sud et l'Éthiopie à la côte kényane grâce au développement d'un nouveau port et la mise en place d'un pipeline, d'un réseau de chemin de fer et d'autoroutes. En l'état actuel des choses, il est peu probable que le pipeline atteigne le Soudan du Sud et qu'une ligne de chemin de fer soit construite durant la décennie à venir<sup>36</sup>. (Browne 2015, 5. Notre traduction.)

---

*Its paved road network has expanded from 8,938 kilometres to 11,796. [...] The country's electric power has grown from 1,142 MW to 2,264 MW, increasing its capacity to power industrialisation and enabling to connect 5.9 million households to the national electricity grid, up from 0.48 million in 2002. » Kagwanja, Peter. 2018. « Kenya's Vision 2030 Caught Between the Rock and a Hard Place ». *Daily Nation*, 17 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/vision-2030-caught-between-the-rock-and-a-hard-place-87604> [archive].*

36. « *In its original and most ambitious imagined form, the LAPSSET corridor project would be transformative, enormously expensive, and very invasive, linking a major new port development on Kenya's Indian Ocean coast to South Sudan and Ethiopia with an oil pipeline, railway and highway. Current circumstances make it unlikely that the pipeline will reach South Sudan or that the railway will be completed within this decade. »*



Le LAPSSET a été conçu avant tout pour développer une économie du pétrole en exploitant au mieux les réserves du Soudan du Sud ainsi que les nouveaux gisements découverts dans le nord-est du Kenya et en Ouganda. L'Éthiopie y voyait un moyen d'exporter l'électricité produite par les barrages sur le Nil. Depuis 2014, la chute des cours internationaux du pétrole remet en cause la viabilité du projet. Surtout, la géopolitique de la région fragilise tout le programme. Le Soudan du Sud s'enferme dans une guerre civile qui s'éternise et n'a nul besoin à court terme d'un nouvel oléoduc. En 2017, l'Ouganda et l'entreprise Total ont décidé de la construction d'un oléoduc passant par la Tanzanie et aboutissant au port de Tanga. Ce plan est moins coûteux que la solution du LAPSSET, plus viable du point de vue de la sécurité des zones traversées, et il contribue au développement d'un corridor central entre Dar es Salaam et l'Afrique des Grands Lacs qui serait très souhaitable pour mieux intégrer régionalement le Burundi et le Rwanda en particulier. Le dernier clou dans le cercueil du LAPSSET vient de la Corne de l'Afrique. La réconciliation entre l'Éthiopie et l'Érythrée ainsi que les accords avec le Somaliland pour développer un corridor de transport entre leur port en eaux profondes et l'Éthiopie rend le port de Lamu moins attractif. Finalement, l'Éthiopie n'a jamais été aussi peu enclavée. Elle a habilement négocié de multiples accès à la mer, sans dépendre d'un seul pays.

Ainsi, on peut comprendre que le LAPSSET n'a jusqu'à présent donné lieu qu'à peu de réalisations. Mais paradoxalement, les problèmes viennent moins des chantiers en cours ou finis que des projets plus lointains et nébuleux.

Hassan H. Kochore (2016) a étudié les effets sociaux de la construction de la route Isiolo-Moyale qui venait d'être finie au moment de sa recherche. Il souhaitait tester la validité de la thèse communément admise dans les milieux universitaires selon laquelle « les technologies qui vont de la capitale aux régions sont perçues comme ayant le pouvoir d'amener développement, progrès, inclusion nationale et sécurité<sup>37</sup> » (Kochore 2016, 394. Notre traduction). D'une part, il confirme cette vision enchantée des conséquences des infrastructures routières. Le long de cette voie, la distribution et la qualité des services publics ont été améliorées, notamment au niveau de la sécurité, un problème particulièrement sensible dans cette partie du Kenya. Une forte croissance économique a été rapidement ressentie (meilleure rentabilité de l'élevage ; développement du commerce...). Moyale et surtout Marsabit ont connu une urbanisation exponentielle. Toutes les populations de ces zones se sont senties davantage rattachées au Kenya, mais sont-elles pour autant devenues kényanes ? Kochore apporte à cette question une

---

37. « *Technologies that lead from capital cities to the regions, they are seen to have the power to bring development, progress, national inclusion and security.* »

réponse nuancée. À l'instar d'Adeline Masquelier, il estime que les routes représentent « un espace iconique qui condense les histoires passées » (Masquelier 2002, 830). Il montre que cette pénétration étatique produit également des anxiétés liées au passé conflictuel que ces populations ont entretenu avec la puissance étatique depuis l'époque coloniale.

En fait, tout le long du tracé du LAPSSET, ce projet et les premiers chantiers qu'il amène deviennent des enjeux qui peuvent aisément provoquer des tensions. À Lamu, le développement d'un nouveau port a provoqué une intensification de la spéculation foncière et des antagonismes concernant l'arrivée de main-d'œuvre de l'extérieur. Depuis les élections locales de 2013, les élites politiques usent dangereusement de l'idéologie de l'autochtonie et ravivent les tensions avec les communautés de l'intérieur du pays qui ont exploité des terres agricoles depuis les années 1960. Les cellules locales du mouvement somalien d'Al-Shabaab utilisent avec talent les frustrations de la région et ont multiplié les attentats à Mpeketoni, visant exclusivement ces familles chrétiennes de cultivateurs originaires des hauts plateaux du Kenya. Sur l'île même de Lamu, le projet de construction d'une centrale de production d'électricité à partir de charbon rencontre de nombreuses résistances et donne lieu à divers types de manifestations.

Dans le projet du LAPSSET, le corridor est censé se diviser au niveau d'Isiolo entre une voie partant vers l'Éthiopie et une autre partant vers l'Ouest pour atteindre le Soudan du Sud. La construction de l'aéroport de la ville dans une zone contestée par deux comtés provoque depuis des années de vives tensions armées entre bandes de jeunes boran, meru et somali. Dans la cité elle-même, chaque communauté tente de verrouiller le foncier (en obtenant des titres fonciers) et d'homogénéiser ethniquement les quartiers où elles sont dominantes. Les relations entre les autorités locales et l'administration du LAPSSET s'avèrent souvent tendues, car le tracé exact des routes du corridor tend à évoluer sous la pression de différents groupes de pression<sup>38</sup>. Au-delà de la complexité géopolitique du LAPSSET, les économistes se rassurent sur la portée de la politique kényane de grands travaux en saluant les progrès du chantier du SGR.

### *Le Mombasa-Nairobi-Naivasha-Kisumu Standard Gauge Railway* (SGR), fer de lance de la politique de grands travaux

En Afrique de l'Est, les principales infrastructures s'intègrent généralement dans un système de corridor de transport (Fouéré & Maupeu 2015). La construction d'un nouveau chemin de fer entre Mombasa et Malaba, à la frontière ougandaise, qui doit se poursuivre vers le Rwanda, le Congo et le

---

38. Jebet, Vivian. 2018. « Isiolo Leaders Allege Diversion of Lapsset Route, Want Details of Map ». *Daily Nation*, 19 septembre.

Sud-Soudan, vise à redynamiser le corridor Nord qui reste la principale voie d'accès aux Grands Lacs. Mais il est concurrencé par le corridor partant de Dar es Salaam, sur lequel des investissements majeurs sont en train d'être menés et qui semble privilégié par l'Ouganda. Ce dernier pays a prévu de faire passer son chemin de fer comme son oléoduc par la Tanzanie, ce qui permet un accès à l'océan Indien plus court et plus facile. Cela remet en cause la viabilité du SGR au-delà de Nakuru. C'est ce que semble penser la Chine, qui rechigne à financer la portion entre Naivasha et Kisumu<sup>39</sup>.

Pour autant, le Makadara Express qui circule depuis juin 2017 entre Mombasa et Nairobi est présenté comme un succès économique qui amènerait au pays plus d'un point de croissance annuel. La construction de cette voie est le plus gros investissement étatique depuis l'indépendance et le président Uhuru Kenyatta y voit le symbole de la réussite de son premier mandat. De fait, ce programme révèle certaines caractéristiques du style de gouvernance de cette équipe gouvernementale. Dès 2009, le Kenya a rejeté l'option peu coûteuse, préconisée par la Banque mondiale, de rénover le chemin de fer existant. Un nouveau tracé a été choisi et l'alimentation se fait au diesel alors que les pays voisins (Tanzanie et Éthiopie) ont préféré des systèmes électriques qui permettent de circuler plus rapidement<sup>40</sup>. Peu après le début du chantier, des controverses sont apparues sur la légalité de l'appel d'offres visant à choisir les entreprises impliquées dans la construction. Au sein du Parlement, deux commissions ont enquêté. Le Public Investments Committee a émis des doutes sur la façon dont le marché de travaux public a été organisé. Ses auditions ont surtout permis de divulguer de nombreuses informations. Il n'y a pas eu d'appel d'offres compétitif du fait que l'État chinois finançait l'essentiel du projet à travers un prêt de 3,23 milliards USD. La China Road and Bridge Corporation qui a été choisie est apparemment « blacklistée » par la Banque mondiale. Elle a été retenue pour la maîtrise d'œuvre comme pour la construction alors que les pratiques recommandées incitent à dissocier les deux. Le coût du chantier s'avère beaucoup plus élevé que son équivalent éthiopien. Le taux des prêts bancaires signés serait peu compétitif<sup>41</sup>. De nombreux élus du

39. Marete, Gitonga. 2018. « Questions on Viability of SGR Refuse to Go away after China Cuts Funding ». *Daily Nation*, 17 septembre. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/news/Questions-on-viability-of-SGR-refuse-to-go-away/539546-4761886-5fq1awz/index.html> [archive].

40. Le système kényan permet de transporter les voyageurs à près de 120 km/h et les marchandises à 80 km/h. Cela amène des gains de temps substantiels par rapport à l'ancienne organisation. Apparemment, un système d'électrification des lignes était prévu mais il a été remis en cause. Olingo, Allan. 2018. « Kenya Halts Plans for Electric Trains ». *The East African*, 27 janvier–2 février.

41. Notamment, Juma, Victor. 2014. « Making of a Mega Scandal? Why Railway Figures Do not Add up ». *Sunday Nation*, 26 janvier. URL : <https://nation.africa/>

Public Investments Committee y voient des indices de haute corruption. À l'inverse, la Commission parlementaire du transport, travaux publics et logement estime que les procédures ont été respectées et que rien ne permet de suspecter des détournements de fonds<sup>42</sup>. Certains politistes ont fait une lecture des divergences entre les deux commissions en termes de factions au sein de l'élite politique. Le Public Investments Committee est dominé par le camp du Vice-Président William Ruto, qui a lui-même émis des réserves sur l'appel d'offres du SGR. Lors des auditions, ses proches se sont livrés aux attaques les plus virulentes. La Commission du transport tout comme le très juteux ministère du Transport sont dirigés et contrôlés par des personnes de la Province Centrale liées aux réseaux de Kibaki et de Kenyatta. De là à penser que les leaders proches de Ruto ont trop peu bénéficié de la redistribution clientéliste liée au SGR et le font savoir...

Deux autres agences anti-corruption (la Ethics and Anti-Corruption Commission et le Public Accounts Committee) ont enquêté sur les contrats de construction du SGR<sup>43</sup>. Depuis la constitution de 2010, plusieurs autorités administratives indépendantes sont spécialisées dans la lutte contre la corruption. La nouvelle charte garantit également une meilleure indépendance de la justice. Mais en dépit de ces progrès au niveau des institutions, les très gros contrats de travaux publics restent opaques et ni les acteurs administratifs, ni les commissions parlementaires ne peuvent efficacement contrôler ces procédures.

Pour autant, la ligne Mombasa-Nairobi a été construite dans les temps impartis, en dépit de tensions lors de l'achat des terres nécessaires pour ce tracé<sup>44</sup>, de grèves dans la main-d'œuvre locale<sup>45</sup>, du mécontentement de politiciens qui regrettent que l'obligation de recourir à des entreprises locales (pour 40 % de l'approvisionnement) n'ait pas été respectée<sup>46</sup>. La gestion du transport des voyageurs a été confiée à une entreprise chinoise qui est accusée de ne pas former efficacement ses employés kényans et

---

[kenya/news/making-of-a-mega-scandal-why-railway-figures-do-not-add-up-942286](https://www.nation.africa/kenya/news/making-of-a-mega-scandal-why-railway-figures-do-not-add-up-942286) [archive].

42. Le patron de cette Commission en 2014-2015, Maina Kamanda, est devenu le ministre des Transports.

43. Njagi, John, et John Ngirachu. 2014. « Graft Team Opens Probe on Rail Deal ». *Daily Nation*, 8 janvier.

44. Kairu, Pauline. 2014. « Land Owners Along Rail Route Want Fresh Valuation ». *Sunday Nation*, 28 décembre.

45. Maundu, Pius. 2015. « Workers at New Railway on Strike ». *Daily Nation*, 9 avril. URL : <https://nation.africa/kenya/news/workers-at-new-railway-on-strike-1083358> [archive].

46. Karambu, Immaculate. 2015. « Uhuru Faults SGR Contractor on 40pc Procurement Quota ». *Daily Nation*, 5 décembre.

d'avoir des pratiques racistes<sup>47</sup>. Le transport de marchandises a commencé début 2018. Il est prévu qu'au moins un tiers du fret et en particulier les containers les plus lourds passent par le train afin d'éviter de surcharger les routes qui se détériorent rapidement. La réussite de cette politique dépend étroitement de la compétitivité des prix du transport ferroviaire<sup>48</sup>.

## Eaux et grands travaux

Fidèle à la politique de *Vision 2030*, l'État kényan a mis l'accent sur la valorisation de la ressource en eau. Cela passe par la multiplication de vastes barrages sur les principales rivières du pays. Toutes les régions doivent bénéficier de ces infrastructures qui visent généralement à produire de l'électricité et à développer l'agriculture irriguée<sup>49</sup>. Ainsi, le barrage de Thiba (comté de Kirinyaga) doit permettre de multiplier par deux la production de riz dans la région. Le *High Grand Falls Dam* (comtés de Kitui et Tharaka Nithi) sur la rivière Tana pourrait amener l'irrigation de près de 250 000 hectares dans les comtés de Kitui, Garissa et Tana River. Au niveau local, ces projets sont présentés comme des vecteurs de développement systémiques car touchant tous les domaines. Le *Thwake Multi-Purpose Dam* (comtés de Makueni et Kutui) doit intensifier les échanges économiques et sociaux entre les deux comtés concernés. Il est prévu de construire des routes et de favoriser des structures économiques (en particulier des coopératives) touchant les deux zones. Au niveau national, les barrages visent à produire davantage d'électricité mais également à consolider la sécurité alimentaire du pays<sup>50</sup> qui, on le verra ultérieurement, est l'un des principaux objectifs du second mandat présidentiel de Uhuru Kenyatta. Mais la gestion de vastes zones irriguées s'avère compliquée. Depuis des décennies, la région rizicole de Mwea rencontre de multiples déconvenues que le barrage de Thiba ne va pas nécessairement résoudre. Le *Galana-*

47. Wafula, Paul. 2018. « Exclusive: Behind the SGR Walls ». *The Standard*, 8 juillet. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/kenya/article/2001287119/exclusive-behind-the-sgr-walls> [archive].

48. En 2018, la société qui gère le transport ferroviaire de marchandise a baissé à deux reprises ses prix afin de concurrencer efficacement le transport routier. L'État incite les importateurs à utiliser le train en organisant le dédouanement des marchandises à Embakasi, à proximité de Nairobi.

49. Dans le programme électoral de Jubilee (le parti du président) en 2017, Uhuru Kenyatta promet de construire 57 barrages durant son mandat. Au moins quatre d'entre eux sont de grands barrages (*mega dams*).

50. Apollo, Silas. 2017. « Ministry Rolls out Dam Projects to Boost Food Production ». *Daily Nation*, 26 décembre. URL : <https://nation.africa/news/Govt-rolls-out-57-dam-project-to-boost-food-production/1056-4242428-format-xhtml-bvfv0/index.html> [archive].

*Kulalu Irrigation Project*, officiellement inauguré début 2014, doit développer l'irrigation sur plus d'un million d'acres dans les comtés de Tana River et Kilifi, mais ce programme apparaît de plus en plus comme un éléphant blanc. Un rapport de l'*Auditor-General* constate des détournements de fonds massifs<sup>51</sup>. De nombreuses ONG dénoncent l'impact négatif de ce projet sur l'environnement et surtout les communautés locales rejettent cette structure qui leur est imposée<sup>52</sup>.

Les nombreux conflits liés à l'exploitation de l'eau illustrent la difficulté du Kenya à gérer ses ressources comme des biens communs car de multiples communautés prétendent incarner l'intérêt général. Dans toutes les montagnes, l'eau est captée en trop grande quantité par les populations locales et ces tours d'eau s'assèchent, menaçant la survie de toutes les rivières du pays<sup>53</sup>. Afin d'alimenter en eau potable la capitale, un vaste système d'acheminement depuis les pentes du mont Kenya est en train d'être construit mais le gouverneur du comté de Murang'a promet de stopper le chantier si 25 % de la vente de cette eau ne sont pas reversés à sa collectivité territoriale, au motif que le barrage de Ndakai-ini (la principale réserve d'eau destinée à Nairobi) est situé sur son territoire<sup>54</sup>. Dans un contexte où la décentralisation s'avère particulièrement populaire, les élus locaux sont sommés de défendre au mieux les intérêts de leurs communautés, en particulier à l'égard de l'État central<sup>55</sup>. Les demandes des leaders kikuyu n'ont rien d'exceptionnelles. Ainsi, des élus kipsigi font campagne pour que les multinationales du thé installées dans leur région reversent 25 % de leurs bénéfices à leur comté. La classe politique a tiré les leçons de l'expérience des Turkana. Nous allons voir qu'ils ont obtenu que 25 % des revenus du pétrole produit chez eux reviennent à leur population.

---

51. Voir le *Report of the Auditor-General on the Financial Statements of National Irrigation Board* de 2016.

52. Lwanga, Charles. 2018. « Kilifi MCAs Move to Push State out of Galana-Kulalu Project ». *Business Daily*, 1<sup>er</sup> mars. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/news/counties/Kilifi-MCAs-stop-Galana-Kulalu-project/4003142-4324908-148c21lz/index.html> [archive].

53. Komu, Nicholas. 2018. « How Greed for Water and Impunity Pushing a Community to the Brink ». *Daily Nation*, 25 août. URL : <https://nation.africa/kenya/news/how-greed-for-water-and-impunity-pushing-a-community-to-the-brink-80648> [archive]. La suppression des forêts dans ces tours d'eau contribue également à tarir les cours d'eau.

54. Gachane, Ndung'u. 2018. « Now Wa Iria Slaps Nairobians with Water Levy as Revenue Row Escalates ». *Daily Nation*, 14 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/news/wa-iria-slaps-nairobians-with-water-levy-as-revenue-row-escalates-86672> [archive].

55. Komu, Nicholas. 2018. « Water Row: Leaders Break Ranks with Jubilee ». *Daily Nation*, 5 octobre.

## Le Kenya et l'économie du pétrole

Dans les années 2000, les principaux pays de l'Afrique de l'Est s'apprêtent à devenir des producteurs de gaz ou d'hydrocarbures. La Tanzanie détient de gigantesques réserves de gaz, particulièrement dans le sud-est du pays. L'Éthiopie a signé des contrats pour construire un gazoduc amenant ses produits au port de Djibouti. En 2018, elle a lancé les premiers tests de production du pétrole de l'Ogaden<sup>56</sup>. L'Ouganda détient les plus grosses réserves de pétrole de la région. Elles sont estimées à 6,5 milliards de barils, alors que le Soudan du Sud en aurait près de 3,5 milliards et le Kenya n'aurait qu'un maigre potentiel de 754 millions de barils<sup>57</sup>. Comme le rappelle l'Institute of Economic Affairs, le pétrole de toute l'Afrique de l'Est ne représente que 0,63 % des réserves mondiales<sup>58</sup>. Mis à part l'Ouganda, aucun pays de la région ne peut espérer devenir autosuffisant en carburant. Pour autant, ce secteur déclenche un très vif intérêt dans de nombreux milieux. Les élites politiques y voient de grandes opportunités de financement de la vie politique et d'enrichissement personnel. Les médias, de multiples ONG, associations et autres expressions de la société civile, sans parler des groupes de pression, alimentent de nombreux débats qui intéressent et forment l'opinion publique. Certains pays de la région reculent continuellement l'exploitation de leurs ressources. C'est le cas de la Tanzanie et de l'Ouganda. D'autres, au contraire, commencent la production à petite échelle. On pense à l'Éthiopie et surtout au Kenya, pays qui s'efforce depuis 2018 d'acheminer par camions ses premiers barils, sur plus de 1 000 km, jusqu'au port de Mombasa. Dans ce domaine, les calculs politiques comptent autant que la logique économique.

D'un pays à l'autre, les débats et les tensions relatifs à ce secteur diffèrent. En Ouganda et en Tanzanie, ce sont les chefs d'État eux-mêmes qui s'engagent dans un dialogue souvent musclé avec les multinationales. Ils négocient des concessions sur les revenus de cette exploitation, sur les taux et le calcul de l'imposition, sur le financement des infrastructures et sur le développement de raffineries. Au Kenya, le pétrole ne relève pas du domaine réservé du président, d'autant que les principales discussions portent sur le partage de la rente entre l'État central, les collectivités territoriales et les communautés

56. Kprop, Victor. 2018. « Ethiopia Begins Production Tests at Ogaden Oilfield ». *The East African*, 30 juin–6 juillet. URL : <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/ethiopia-begins-production-tests-at-ogaden-oilfield-1397200> [archive].

57. Ce sont les estimations retenues par la Banque mondiale dans ses récents rapports.

58. IEA (Institute of Economics Affairs). 2018. « How much Oil? Why East Africa's Bounty Is neither Significant nor Exceptional ». *The East African*, 9-15 juin. URL : <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/how-much-oil-why-east-africa-s-bounty-is-neither-significant-nor-exceptional--1395812> [archive].

locales des territoires de production. En 2014, les travaux préparatoires sur la législation devant régir le secteur prévoyaient que près de 40 % iraient aux comtés et aux populations de la zone de production. Une part importante des revenus devait également intégrer un fonds de placement permettant des investissements à moyen et long terme. Il s'agissait de s'inspirer des pratiques norvégiennes adoptées par certains producteurs africains, à l'instar du Ghana, afin d'éviter la fameuse « malédiction des ressources ». Après un premier projet de loi voté par le Parlement que le président a refusé de valider, les pouvoirs publics se sont entendus en 2018 pour un partage accordant 75 % à l'État, 20 % au comté et 5 % aux communautés locales. Mais quand l'État a souhaité amorcer le transport vers la côte des premiers barils de pétrole, ils ont été empêchés pendant plusieurs semaines, les élites locales étant mécontentes des modalités du partage de la rente. Elles exigeaient également une amélioration de la situation sécuritaire ainsi que des infrastructures. Début juillet, un accord a été signé et l'acheminement du premier pétrole a été rendu possible. Le pouvoir a justifié cette stratégie d'exploitation précoce par la volonté de tester l'approvisionnement en logistique et de déterminer le prix de ce brut sur le marché mondial<sup>59</sup>. Ce serait également un moyen d'intéresser des investisseurs privés à la construction du pipeline entre le Turkana et Lamu.

Depuis quelques années, la politique publique de production du pétrole se structure autour de multiples acteurs qui ont des visions différentes du sujet. L'État tente de s'imposer comme le leader incontesté mais, jusqu'à présent, ces tensions mettent surtout en évidence le manque de transparence de ce secteur. Il est un autre secteur de l'économie du pétrole où les suspicions de corruption sont grandes : le transport. Transporter les produits pétroliers importés (essence...) plus vite, moins cher et en plus grande quantité devient un enjeu économique vital. Depuis dix ans, la demande intérieure de pétrole raffiné explose. Dans les pays voisins enclavés, la croissance économique alimente de forts besoins en énergie. Le Kenya a intérêt à satisfaire ces marchés. Jusqu'à présent, l'essence représente le troisième produit d'exportation après le thé et les fleurs coupées (13 % des revenus à l'export). Mais là encore, la concurrence du corridor central passant par la Tanzanie est vive.

Le développement de ce secteur dépend de l'efficacité d'une entreprise publique (détenue à 100 % par l'État), la Kenya Pipeline Company (KPC). Longtemps présentée comme une belle endormie, elle fait preuve depuis quelques années d'un réel dynamisme. Le pipeline reliant Mombasa à

---

59. Otuki, Neville. 2018. « Oil Billions Not Our Major Aim for Now, Says PS of Export Plan ». *Daily Nation*, 31 mai. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/economy/Govt-Early-oil-export-not-a-profit-venture/3946234-4587156-12xfs2b/index.html> [archive].



Nairobi, vieux d'une quarantaine d'années, a été refait pour un coût de 484 millions USD. Il permet de transporter plus d'un tiers de pétrole supplémentaire par rapport à l'ancienne structure. Un nouveau pipeline entre Sinendet (Comté de Nakuru) et Kisumu a été inauguré en 2018. Il complète un dispositif plus ancien et permet le triplement du volume transporté. Cela aura des effets positifs sur le développement de tout l'ouest du Kenya qui s'urbanise rapidement et où la demande de produits pétroliers est importante. De plus, cela facilitera l'exportation vers l'Ouganda.

La KPC promeut également une stratégie de décentralisation des pipelines. À court terme, plusieurs structures devraient atteindre sept comtés de la périphérie et surtout, il est prévu de développer dans les principales villes du pays de gros dépôts de carburant d'un volume de 20 millions de litres. Dans un pays où le prix du pétrole est différent d'une région à l'autre, ces investissements de KPC devraient abaisser significativement le prix du transport et limiter les opérations saisonnières de spéculation.

Néanmoins, la politique de la KPC se heurte à des résistances. D'abord, ses chantiers sont régulièrement retardés du fait des multiples procédures de lutte contre la corruption. Dans un secteur qui brasse beaucoup d'argent, les soupçons de détournements sont permanents. De plus, les groupes de pression hostiles à ces grands travaux utilisent les commissions de contrôle afin de freiner le développement de ces infrastructures. Il est de notoriété publique que le transport routier du carburant est contrôlé par de grandes familles de l'élite politique (notamment le clan Moi pour le transport vers l'Ouganda à partir d'Eldoret) qui n'apprécient pas la multiplication des pipelines. Enfin, au niveau régional, il faudrait que la ligne Mombasa-Busia se prolonge au-delà de la frontière du côté ougandais et rwandais. Ce projet, vivement soutenu par la Banque mondiale et le Kenya, se heurte à l'indifférence des pays voisins<sup>60</sup>.

La politique de grands travaux promue par les présidents Kibaki et Kenyatta a porté ses fruits. Du moins, des infrastructures vitales ont été construites. Mais il n'est pas sûr que cette politique d'investissements publics de grande ampleur soit appelée à durer.

#### 4. Uhuru Kenyatta et le *Big Four Agenda* (2017-...)

Dès sa réélection fin 2017, le président Uhuru Kenyatta a annoncé sa volonté de placer son second mandat sous la houlette d'un nouveau programme de développement national, le *Big Four Agenda*. Il souhaite concentrer les dépenses publiques sur certains domaines jugés cruciaux :

60. Olingo, Allan. 2018. « No Pledges for Region's Pipeline, Open Sky Deals ». *The East African*. 30 juin–6 juillet. URL : <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/no-pledges-for-region-s-pipeline-open-sky-deals-1397178> [archive].

de logement des familles modestes, une assurance-maladie universelle, la sécurité alimentaire garantie pour tous les Kényans et l'augmentation de la capacité de production des industries nationales. Ce nouveau programme est présenté comme une initiative personnelle du chef de l'État qui souhaite imprimer sa marque. Tout au long de 2018, les médias ont resitué la promotion du *Big Four Agenda* dans le cadre du clivage de plus en plus criant entre le Président et le Vice-Président. Une campagne anti-corruption a été déclenchée et elle touche particulièrement le camp de William Ruto<sup>61</sup>. L'équipe Kenyatta souhaiterait présenter ce dernier comme le représentant par excellence des péchés de l'époque précédente et donc de la grande corruption rampante. Dans ce contexte, le programme de *Big Four Agenda* est censé redonner une virginité au chef de l'État... et lui donner des marges de manœuvre dans la succession à venir. À bien des égards, la campagne électorale de 2022 a déjà commencé. Il est encore trop tôt pour donner des avis éclairés sur ce nouveau référentiel des politiques publiques kényanes. On peut seulement proposer un certain nombre de questionnements : est-ce que ce programme remet en cause la politique de grands travaux qui a caractérisé le premier mandat de Uhuru Kenyatta ? Est-ce que le *Big Four Agenda* est compatible avec la grande réforme de décentralisation mise en place depuis 2013 ? Doit-on croire dans ce projet de développement ou est-ce uniquement un exercice de communication politique ?

### Fin de la politique de grands travaux ?

Le chef de l'État a fait savoir qu'il n'y aurait pas nouveaux grands chantiers durant son dernier mandat. La priorité est donnée à l'achèvement des travaux déjà engagés. Il est vrai que les routes, les barrages et les bâtiments publics commencés des années auparavant et laissés à l'abandon sont monnaie courante. Pour autant, les promesses du président n'engagent que lui car les mégaprojets ont une forte dimension internationale. Dans ce domaine, les décisions du Kenya sont conditionnées par un contexte régional dont il ne peut pas se départir. Ainsi, il doit prendre en considération la ferme volonté de l'Éthiopie de développer des programmes intéressant les deux pays (*Moyale Joint City and Economic Zone Project* ; les routes Lamu-Garissa-Isiolo-Moyale et Moyale-Hawassa-Addis Abeba<sup>62</sup>...). De plus, le Kenya bénéficie fortement de sa position géographique sur le

---

61. Sur le sujet, voir les analyses de l'un des plus fins commentateurs de la vie politique kényane : Opanga, Kwenda. 2018. « Big Four Agenda and 2022: Reasons Uhuru Is Unhappy with His Deputy ». *Sunday Nation*, 10 juin. URL: <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/big-four-agenda-and-2022-reasons-uhuru-is-unhappy-with-his-deputy-52754> [archive].

62. Olingo, Allan, et Victor Kiprop. 2018. « Ethiopia Reaches Out to Djibouti and Kenya to Partner on Mega Projects ». *The East African*, 12 mai.

corridor Nord (Mombasa-Afrique des Grands Lacs) mais la modernisation de cet axe majeur suppose des investissements lourds impliquant plusieurs pays<sup>63</sup>. Le développement du corridor du LAPSET implique que le Kenya se mette à l'écoute des besoins de ses voisins ainsi que de leurs calendriers. Néanmoins, le Kenya a des marges de manœuvre limitées. Il peut difficilement envisager à moyen terme de nouveaux projets de grande ampleur. Les prêts chinois semblent se tarir. En septembre 2018, la Chine a refusé de participer au financement de la construction du chemin de fer entre Nairobi et la frontière ougandaise, alors que les entreprises de ce pays avaient développé la partie entre Mombasa et la capitale<sup>64</sup>. De fait, le Kenya est le plus endetté des pays de la région. Il cherche à diminuer sa dépendance à l'égard des prêts asiatiques. C'était l'objectif du recours aux Eurobonds mais cela s'est fait à un coût politique élevé<sup>65</sup>.

Pendant des années, l'équipe dirigeante a soutenu que la politique de grands travaux constituait un ferment de croissance économique. L'opposition estimait que si tant est qu'elle produisait de la croissance,

URL : <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/ethiopia-reaches-out-to-djibouti-and-kenya-to-partner-on-mega-projects--1393546> [archive].

63. Pour autant, le fort niveau d'endettement public de tous les pays d'Afrique de l'Est amène un risque de crise de la dette qui conduit ces contrées à limiter leurs ambitions de dépenses. Wanzala, Ouma. 2018. « Cash Crunch Hits EAC Integration Projects ». *Daily Nation*, 26 juin. URL : <https://nation.africa/kenya/news/cash-crunch-hits-eac-integration-projects-59296> [archive].

64. Marete, Gitonga. 2018. « Questions on Viability of SGR Refuse to Go Away After China Cuts Funding ». *Daily Nation*, 17 septembre. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/news/Questions-on-viability-of-SGR-refuse-to-go-away/539546-4761886-5fq1awz/index.html> [archive]. Depuis quelques années de nombreux pays africains rencontrent de grandes difficultés pour rembourser leurs prêts.

65. En 2014, le Kenya a levé 2,8 milliards USD en Eurobonds. Début 2018, il a repris 2 milliards USD, officiellement afin de se donner un peu d'oxygène dans le remboursement de la dette publique. L'opposition estime que certains fonds auraient disparu et auraient servi à renflouer le coût exorbitant de la campagne électorale de Jubilee (le parti du président). Mwaniki, Charles. 2018. « Kenya Raises \$2bn in Fresh Eurobonds Issue ». *Business Daily*, 22 février URL : <https://www.businessdailyafrica.com/markets/capital/Kenya-says-fresh-2bn-Eurobond-oversubscribed-seven-times/4259442-4315350-14pr011/index.html> [archive]. Sur les doutes de l'opposition, voir les analyses toujours brillantes et éclairées de David Ndi. Ndi, David. 2015. « If It Looks, Quacks and Walks Like a Duck, It Is the Lies About Eurobond ». *Saturday Nation*, 19 décembre. URL : <https://www.nation.co.ke/kenya/blogs-opinion/opinion/if-it-looks-quacks-and-walks-like-a-duck-it-is-the-lies-about-eurobond-1155142> [archive].

Depuis peu, la Chine semble moins volontaire pour investir au Kenya, dès lors ce dernier se rapproche à nouveau des États-Unis (accords pour refaire l'infrastructure routière entre Mombasa et Nairobi...) et de la Grande-Bretagne.

c'était une croissance inégalitaire. Surtout, ces investissements massifs empêchaient le développement de politiques sociales, en particulier dans le domaine de la protection sociale. Apparemment, les gouvernants entendent aujourd'hui ces critiques. Ce faisant, ils rejoignent une certaine orthodoxie économique qui estime que :

Véritables biens publics, les infrastructures de transport génèrent des externalités tant positives que négatives (bruit, accident, pollution, destruction des paysages, usages partagés, etc.) et n'offrent *a priori* aucune rentabilité économique à court terme pour les autorités commanditaires. Cette absence de bénéfices économiques immédiats – mis à part ceux liés à la construction elle-même pour les entreprises d'État éventuellement concernées – est néanmoins contrebalancée par un bénéfice politique. (Carcanague & Hache 2017, 56-57.)

Or ce bénéfice politique s'est aujourd'hui beaucoup atténué. Les sondages montrent que ces grands travaux n'amènent pas de gains de popularité importants. Les bénéfices matériels pour l'élite politique tendent également à s'épuiser : les bakchichs assurant le financement de la vie politique se récoltent dans la phase préparatoire des grands travaux. Dans ce contexte, les dirigeants du pays semblent davantage ouverts à l'idée de favoriser une « croissance économique équitable »<sup>66</sup>. À cet égard, le *Big Four Agenda* reste fidèle aux objectifs de *Kenya Vision 2030* : il vise à faire du Kenya un pays à revenus intermédiaires<sup>67</sup>. Il permet surtout une redistribution qui n'était plus la priorité des politiques de développement. Plusieurs segments de la société civile ont exprimé leur soutien à ce changement des priorités de l'État. Les coopératives et particulièrement les SACCOS (*Saving and Credit Cooperatives Societies*) ont fait savoir qu'elles souhaitaient participer activement aux politiques publiques issues de ce nouveau cadre. De fait, il paraît difficile de développer des programmes de logements sociaux sans associer les SACCOS, jusqu'à présent les principaux pourvoyeurs de ce type d'habitations<sup>68</sup>. Les Kényans de la diaspora pourraient également

66. Warutere, Peter. 2018. « Harmonise Relevant Laws for Equitable Growth ». *Daily Nation*, 31 mai. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/harmonise-relevant-laws-for-equitable-economic-growth--49308> [archive].

67. Muraya, Beth. 2018. « Will the Big Four Agenda Usher in Transformative Economic Growth? » *Sunday Nation*, 10 juin.

68. Namlola, Juma. 2018. « Saccos Told to Cash In on Uhuru's Big Four Agenda ». *Daily Nation*, 19 février ; *Ibid.* 2018. « Co-operatives Key to Government's Big Four Agenda ». *Saturday Nation*, 7 juillet ; Mwololo, Millicent. 2018. « Sacco Turns Home Ownership Dream into Reality ». *Daily Nation*, 19 juillet. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/sacco-turns-home-ownership-dream-into-a-reality-68454> [archive] ; Mwololo, Millicent. 2018. « Cooperatives to Deliver 500,000 Social Housing Units ». *Daily Nation*, 19 juillet. URL : <https://nation.africa/lifestyle/dn2/Cooperatives-to-deliver-social-housing-units/957860-4670584-format-xhtml-1o51vjz/index.html> [archive].

financer cette politique publique. Leurs groupes représentatifs le font savoir et demandent des politiques fiscales adaptées<sup>69</sup>. Le *Big Four Agenda* constitue également la perspective de nouveaux revenus pour de nombreux agents économiques<sup>70</sup>.

Au bout d'une longue carrière dans la vie politique, Uhuru Kenyatta révèle enfin sa fibre sociale. Certains analystes se montrent sceptiques et cherchent à discerner un agenda caché.

### Le *Big Four Agenda* comme modalité de recentralisation ?

La nouvelle constitution de 2010 tente de rapprocher la décision publique des citoyens notamment à travers une réforme de la décentralisation mise en place en 2013. En dépit des scandales de corruption et des frustrations occasionnées par les nouvelles collectivités territoriales, la très grande majorité des Kényans plébiscite toujours ce niveau de gouvernance<sup>71</sup>. La plupart des politiques de proximité, qui affectent de manière fondamentale la vie quotidienne des citoyens, relèvent de leur compétence. Les quatre domaines du *Big Four Agenda* recoupent des secteurs confiés aux comtés. Ils ont hérité de la gestion de la santé et certains comtés ont commencé à mettre en place une assurance-maladie pour tous ceux vivant sur leur territoire<sup>72</sup>. La sécurité alimentaire, qui relève de leur champ d'action,

69. Warutere, Peter. 2018. « Diaspora Remittances Can Fund 'Big 4' Affordable Housing Plan », *Daily Nation*, 10 mai. URL : <https://nation.africa/oped/opinion/Diaspora-remittances-can-fund-Big-4--housing-plan-/440808-4553158-format-xhtml-jctg13z/index.html> [archive]. Les Kényans de la diaspora ont transféré dans leur pays d'origine près de 2,5 milliards USD en 2018.

70. Les industries du digital savent qu'elles vont profiter de la nouvelle programmation de l'État. Et le président leur demande même de s'investir dans ces secteurs (Lang'at, Patrick. 2018. « Technology to Drive My Big Four Promises, Says Uhuru ». *Daily Nation*, 28 février). Les industries chimiques spécialisées dans l'agriculture sponsorisent dans plusieurs universités de province des *Farm clinics* (où les agriculteurs expliquent leurs problèmes agronomiques et où on leur propose des solutions) et les placent aujourd'hui sous le parrainage du *Big Four agenda* (Maina, Nelson. 2018. « Farm Clinics at Heart of Big Four Agenda ». *Daily Nation*, 7 juillet. URL: <https://nation.africa/kenya/business/seeds-of-gold/farm-clinics-at-heart-of-big-four-agenda-63688> [archive]). Personne n'est dupe, de nombreux acteurs économiques se positionnent pour profiter des futures dépenses de l'État (Ngugi, Brian, et Neville Otuki. 2018. « Faceless Cartels Lie in Wait for the Big Four Projects ». *Daily Nation*, 30 avril).

71. Vidija, Patrick. 2018. « 84 % of Kenyans Support Devolution. Ipsos ». *The Star*, 6 avril.

72. « Kiambu County to Give Free NHIF Cover to 24,000 Families ». 2017. *Daily Nation*, 24 octobre ; « Kisumu County Ready to Pilot Universal Healthcare ». 2018. *Daily Nation*, 27 mars ; Komu, Nicholas. 2018. « Tharaka Nithi Launches

tend à devenir une compétence partagée avec le gouvernement national. En 2016-2017, à savoir durant une période de campagne électorale, une sécheresse durable a affecté le pays, mettant en danger de nombreuses populations. La réponse de l'exécutif national a été tardive et les comtés des zones semi-désertiques se sont révélés peu efficaces, obligeant l'État central à prendre le relais et à apparaître comme le chef de file dans cette politique publique. L'aide économique est une compétence partagée mais tous les gouverneurs valorisent particulièrement leur rôle dans ce domaine. De plus, certains comtés se sont rassemblés afin de constituer des blocs économiques qui fédèrent des moyens afin d'avoir une politique économique plus incisive<sup>73</sup>. Dans ce contexte, la réussite du *Big Four Agenda* dépend de l'établissement de fortes collaborations entre le niveau national et les collectivités territoriales. En juin 2018, le Sommet des gouverneurs a déclaré sa volonté de travailler avec l'exécutif national sur ces sujets<sup>74</sup>. Certains comtés négocient directement avec le gouvernement kényan afin d'être associés à certaines politiques du nouveau programme<sup>75</sup>.

Pour l'instant, la doctrine de l'équipe dirigeante concernant la place des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du *Big Four* n'est pas connue. Pendant des années, Kenyatta comme Ruto ont fait connaître leur hostilité à l'égard de la décentralisation. Depuis qu'ils sont au pouvoir, ils ont modéré leur discours mais on les soupçonne toujours de nourrir de noirs desseins contre cette réforme. De là à craindre que le *Big Four* ne soit leur cheval de Troie pour dévitaliser la décentralisation... Mais d'autres observateurs pensent que le chef de l'État aurait intérêt à travailler avec

---

TN-Care ». *Daily Nation*, 14 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/brand-book/tharaka-nithi-launches-tn-care-medical-cover--111570> [archive].

73. Sur le *Lake Region Economic Bloc* qui rassemble huit comtés de l'Ouest du pays : Luvega, Derick, et Gaitano Pessa. 2018. « Eight Governors from Lake Region to Drum Up Support for Economic Bloc ». *Saturday Nation*, 9 juin. URL : <https://nation.africa/counties/Governors-to-drum-up-support-for-economic-bloc/1107872-4602644-format-xhtml-byxs3c/index.html> [archive].

74. Même si la majorité des comtés sont gérés par des élus de Jubilee, le parti du président, le Sommet des gouverneurs est dirigé par un opposant au régime et cet organisme se montre particulièrement revendicatif sinon suspicieux à l'égard d'un exécutif national toujours soupçonné de ne pas jouer sincèrement le jeu de la constitution de 2010. Oruko, Ibrahim. 2018. « State Told to Work with Counties for Big Four Success ». *Daily Nation*, 5 juin. URL : <https://nation.africa/kenya/news/politics/governors-tell-state-to-work-with-counties-for-success-of-big-four-agenda-51230> [archive].

75. C'est le cas de Kitui. Mutua, Kitavi. 2018. « How Kitui Mineral Wealth Can Drive Uhuru's Big Four ». *Daily Nation*, 19 juin. URL : <https://nation.africa/counties/kitui/How-Kitui-mineral-wealth-can-drive-Uhuru-s-Big-Four/3444936-4619212-mxlyqp/index.html> [archive].

les comtés. Il établirait ainsi des réseaux clientélistes qui lui permettraient de gérer sa propre succession en position de force, notamment contre son Vice-Président, même si lui-même ne peut pas constitutionnellement se représenter.

### Faut-il croire dans la portée du *Big Four Agenda* ?

Certains indices laissent pourtant à penser que le président souhaite réellement la réussite de son nouveau programme de développement. Ainsi, de nombreux départements ministériels, de même que plusieurs établissements publics impliqués dans le *Big Four* ont été changés de ministères et de nouveaux cadres dirigeants ont été nommés. Ces réarrangements sont généralement interprétés comme la volonté de l'exécutif de verrouiller ces services administratifs cruciaux en les mettant sous la tutelle de membres de l'équipe dirigeante<sup>76</sup>. Pour autant, le budget national présenté à la mi-2018 ne priorisait pas clairement les quatre domaines à développer. Certains parlementaires ont parlé d'un « budget d'illusionniste » dans la mesure où certaines entrées habituelles (notamment dans le domaine de l'éducation) ont été intitulées des « facilitateurs du *Big Four Agenda* » pour faire croire que le nouveau budget accorde une place significative au nouvel agenda<sup>77</sup>. Cela nous rappelle les contraintes techniques de tous les budgets des États modernes qui sont soumis à de nombreuses dépenses et les marges de manœuvre pour faire évoluer les enveloppes affectées sont relativement limitées. Les changements se font sur du moyen terme mais, en démocratie, il faut convaincre les citoyens de la capacité de l'État à changer la vie quotidienne des habitants du pays. La communication politique doit donc persuader l'opinion publique de la sincérité des gouvernants dans leur projet de changement. Il est encore trop tôt pour savoir si le message passe et si l'action publique va dans le sens de ce qui est annoncé.

76. Githae, Wanjohi, et Patrick Lang'at. 2018. « Uhuru Swaps Departments as Focus Shifts to Big Four Agenda ». *Sunday Nation*, 18 février. URL : <https://nation.africa/kenya/news/politics/uhuru-swaps-departments-as-focus-turn-to-big-four-agenda-14174> [archive].

77. Pour une présentation détaillée de ces faux-semblants du budget 2018-2019, Kisero, Jaindi. 2018. « Mistake: Rotich Budget Lumped 'Big Four' with Usual Spendings ». *Daily Nation*, 20 juin. URL : <https://nation.africa/blogs/Henry-Rotich-Budget-lumped--Big-Four--with-usual-spending/1949942-4620960-13t2pwb/index.html> [archive].

## Conclusion

Depuis l'indépendance, le Kenya a continuellement connu ce que l'on a appelé un État développemental. Y compris en période de récession, le pays a enregistré des taux de croissance économique supérieurs à la moyenne du continent. Les caractéristiques de son système économique ont beaucoup changé : la majorité des richesses est aujourd'hui produite par le secteur des services, l'agriculture se modernise et reste largement entre les mains de petits producteurs... Cela s'est fait sous la houlette de l'État mais ses modalités d'interventions dans l'économie et dans la société ont évolué en fonction des contraintes extérieures, des capacités d'engagement réel de l'administration et des formes de gouvernance des régimes qui se sont succédé.

Jusqu'au milieu des années 1970, Jomo Kenyatta a consolidé l'État fort hérité de l'ère coloniale auquel il a ajouté une importante dimension néopatrimoniale. Les élites politiques et administratives se sont vivement impliquées dans tous les secteurs de l'économie et notamment l'agriculture. Du fait d'un véritable pluralisme politique, en particulier au niveau local, la classe politique devait tenir compte des demandes citoyennes qui s'exprimaient notamment lors d'élections relativement libres.

Durant les deux décennies du régime de Daniel arap Moi (1978-2002), les gouvernants bénéficient d'une base sociale plus étroite que leurs prédécesseurs et en viennent à diriger le pays avec des méthodes de plus en plus autoritaires. Ils capturent à leur profit l'État développemental et installent progressivement un véritable divorce avec les forces économiques et la société civile.

Les présidences de Mwai Kibaki (2002-2013) et de Uhuru Kenyatta se déroulent sous le sceau d'une démocratisation plus sincère, en dépit de périodes chaotiques (en particulier, les élections générales de 2007 et la courte guerre civile de trois mois qui a suivi ce scrutin). Un nouveau contrat social s'instaure entre l'État et les forces économiques ; il s'exprime en particulier dans le programme *Kenya Vision 2030*. Pendant cette quinzaine d'années, la superstructure étatique se développe au même rythme que l'économie. Son efficacité s'améliore considérablement sous l'effet des techniques du nouveau management public auxquelles les élites nationales se sont largement converties. Dans un même temps, de fortes dynamiques néopatrimoniales persistent de l'échelon national jusqu'au niveau local grâce notamment aux réformes de décentralisation mises en place à partir de 2013<sup>78</sup>.

---

78. Voir dans ce volume le chapitre de Chloé Josse-Durand : « Entre espoirs et désillusions : réformes constitutionnelles et décentralisation au Kenya, 2000-2020 ».



Sous la tutelle et souvent l'activisme de l'État développemental dans ses différentes incarnations, l'économie s'est modernisée et le Kenya a accédé en 2015 au rang de pays à revenu intermédiaire. Cet indéniable succès a mis en évidence le niveau des inégalités qui perdurent et qui, selon certains, menacent l'ordre ainsi créé. Ces inégalités prennent des formes diverses mais deux d'entre elles donnent lieu à des controverses et à des politiques publiques. En effet, le débat se focalise, d'une part, sur les inégalités territoriales qui sont appréhendées à travers la question ethnique et, d'autre part, sur les inégalités entre catégories sociales.

Dès les années 1950, le système politique se structure autour de l'idée d'injustices territoriales auxquelles il faut apporter des réponses. Les petites ethnies qui craignent d'être laissées pour compte se coalisent au sein d'une structure partisane qui négocie auprès de grosses ethnies jugées dominantes. La démocratisation des années 1990 a exacerbé ces tensions et a fortement ethnicisé la vie politique. À la suite de la crise de 2007, des réponses institutionnelles ont été adoptées : une réforme de la décentralisation a donné aux régions des moyens matériels importants ainsi qu'un véritable pouvoir de décision ; un fonds particulier a été créé pour que les comtés les plus pauvres disposent de davantage d'argent ; les recrutements dans la fonction publique doivent respecter un certain équilibre ethnique, etc. De fortes inégalités territoriales subsistent mais les élites politiques ont pris la mesure des frustrations des périphéries et ont mis en place des politiques qui sont appréciées.

Les inégalités entre catégories sociales ont été relativement occultées du débat politique. Bien sûr, l'opposition et certains de ses leaders, comme Raila Odinga, se présentent comme les hérauts des pauvres. Mais la vie politique se lit davantage en termes d'ethnicités qu'au regard de la question sociale. Les politiques de lutte contre la pauvreté sont un échec. Le développement d'une protection sociale universaliste est encore embryonnaire et dans ce domaine, le Kenya, et l'Afrique de l'Est en général, sont très en retard par rapport aux pays de l'Afrique australe. Nous avons vu que le *Big Four Agenda*, qui doit servir de référentiel au dernier mandat d'Uhuru Kenyatta, tente d'apporter des solutions. Pour l'instant, les catégories les plus pauvres de la population n'apparaissent guère dans l'espace public, sinon à travers les violences multiformes des jeunes. Les nécessiteux restent dans ce que Kristin D. Phillips (2018) dénomme une « citoyenneté de la subsistance ». Ils tentent de survivre aux crises alimentaires (sinon aux famines) en s'intégrant dans des réseaux clientélistes qui sont, pour eux, une forme fragile de sécurité sociale.

Depuis ses origines, l'État développemental kényan sait créer de la croissance économique, mais cette prospérité est très inégalement répartie ; elle n'amène pas de justice sociale, par conséquent sa légitimité

reste toujours fragile. Là encore, de grands espoirs sont placés dans la décentralisation qui doit amener l'État et ses services publics au plus près des citoyens. Mais est-ce que ce pays aura les moyens de cette ambition ? Depuis 2018, plusieurs rapports de la Banque mondiale et du FMI alertent sur la forte augmentation de la dette publique dans toute l'Afrique de l'Est. Au Kenya, cette dette est passée de 15,4 milliards EUR à 42,7 milliards EUR pendant le premier mandat d'Uhuru Kenyatta<sup>79</sup>, du fait en particulier de la politique de grands travaux. Ainsi, l'État a perdu une bonne partie de ses marges de manœuvre.

L'État développemental kényan présente de nombreuses similitudes avec les États des pays voisins, même si certains sont plus dirigistes (Éthiopie, Rwanda), plus focalisés sur la justice sociale (Tanzanie) ou plus néopatrimonialistes (Ouganda). Il est vraisemblable qu'une meilleure intégration régionale serait très profitable, du moins au niveau économique et en particulier au niveau du développement des vastes corridors de transport. Depuis de nombreuses années, la concurrence et la suspicion priment sur la coopération, en particulier à l'égard du Kenya qui profiterait davantage des dynamiques d'intégration.

## Bibliographie

- Arriola, Leonardo R. 2013. *Multi-Ethnic Coalitions in Africa: Business Financing of Opposition Election Campaigns*. Cambridge Studies in Comparative Politics. New York : Cambridge University Press.  
<https://doi.org/10.1017/CBO9781139108553>.
- Barkan, Joel D. (dir.). 1984. *Politics and Public Policy in Kenya and Tanzania*. New York, Eastbourne : Praeger.
- Barkan, Joel D. 1994. (dir.). *Beyond Capitalism vs. Socialism in Kenya and Tanzania*. Boulder (CO) & Londres : Lynne Rienner.
- Bart, François, Bernard Charlery de la Masselière, et Bernard Calas (dir.). 1998. *Caféicultures d'Afrique orientale*. Collection « Hommes et sociétés ». Paris : Karthala-IFRA.
- Bayart, Jean-François, Stephen Ellis, et Béatrice Hibou. 1998. *La criminalisation de l'État en Afrique*. Bruxelles : Éditions Complexe.
- Bjerk, Paul. 2015. *Building a Peaceful Nation: Julius Nyerere and the Establishment of Sovereignty in Tanzania, 1960-1964*. Rochester (NY) : University of Rochester Press.
- Boone, Catherine. 2014. *Property and Political Order in Africa: Land Rights and the Structure of Politics*. Cambridge Studies in Comparative Politics. New York : Cambridge University Press.  
<https://doi.org/10.1017/CBO9781139629256>.

---

79. La part de la dette dans le produit intérieur brut est de 58 %. Sur le sujet : Douet, Marion. 2018. « Au Kenya, la forte augmentation de la dette publique inquiète la population ». *Le Monde*, 13 octobre.

- Branch, Daniel, et Nic Cheeseman. 2010. « Introduction: Our Turn to Eat ». In *Our Turn to Eat: Politics in Kenya Since 1950*, dirigé par Daniel Branch, Nic Cheeseman & Leigh Gardner, 1-22. Afrikanische Studien. Berlin : LIT.
- Branch, Daniel. 2011. *Kenya. Between Hope and Despair, 1963-2011*. New Haven & Londres : Yale University Press.
- Bremmer, Ian. 2010. *The End of the Free Market: Who Wins the War between States and Corporations?* New York (NY) : Portfolio.
- Browne, Adrian J. 2015. *LAPSSET: The History and Politics of an Eastern African Megaproject*. Nairobi : Rift Valley Institute – Rift Valley Forum. URL : <http://riftvalley.net/publication/lapsset#.XbwFIdVCC2w> [archive].
- Carcanague, Samuel, et Emmanuel Hache. 2017. « Les infrastructures de transport, reflet d'un monde en transition ». *Revue internationale et stratégique* 107, n° 3 : 53-60. <https://doi.org/10.3917/ris.107.0053>.
- Connan, Dominique. 2014. « La décolonisation des clubs kényans : sociabilité exclusive et constitution morale des élites africaines dans le Kenya contemporain. » Thèse de doctorat. Paris : Université Paris 1.
- Cooksey, Brian, David Court, et Ben Makau. 1994. « Education for Self-Reliance and Harambee ». In *Beyond Capitalism vs Socialism in Kenya and Tanzania*, dirigé par Joel Barkan. Boulder (CO) & Londres : Lynne Rienner.
- Cooper, Frederick, David Anderson, Carolyn Brown, Christopher Clapham, et Michael Gomez. 1996. *Decolonization and African Society: The Labor Question in French and British Africa*. Cambridge : Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511584091>.
- Durrani, Shiraz. 2018. *Trade Unions in Kenya's War of Independence*. Nairobi : Vita Books. <https://doi.org/10.2307/j.ctvh8r4j2>.
- Fouéré, Marie-Aude, et Hervé Maupeu. 2015. « Une nouvelle Afrique de l'Est ? Introduction thématique ». *Afrique contemporaine* n° 253 : 13-35. <https://doi.org/10.3917/afco.253.0013>.
- Fourie, Elsje. 2015. « L'Éthiopie et le Kenya face au « modèle chinois » de développement ». *Afrique contemporaine* n° 253 : 87-106. <https://doi.org/10.3917/afco.253.0087>.
- Fulcher, James. 2004. *Capitalism: A Very Short Introduction*. New York : Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/actrade/9780192802187.001.0001>.
- Green, Maia. 2014. *The Development State: Aid, Culture and Civil Society in Tanzania*. Woodbridge : James Currey.
- Hope, Kempe Ronald. 2011. *The Political Economy of Development in Kenya*. New York : Continuum.
- Hornsby, Charles. 2012. *Kenya: A History since Independence*. Londres & New York : I.B. Tauris.
- Hyden, Goran. 1980. *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*. Londres : Heinemann.
- Jerven, Morten. 2014. *Economic Growth and Measurement Reconsidered in Botswana, Kenya, Tanzania, and Zambia, 1965-1995*. Oxford : Oxford University Press. <http://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199689910.001.0001>.

- Joireman, Sandra. 2011. *Where There is no Government. Enforcing Property Rights in Common Law Africa*. Oxford : Oxford University Press.  
<http://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199782482.001.0001>.
- Kahora, Billy. 2008. *The True Story of David Munyakei: Goldenberg Whistle-Blower*. Nairobi : Kwani Trust
- Kelsall, Tim. 2013. *Business, Politics, and the State in Africa*. Londres & New York : Zed Books.
- Klopp, Jacqueline M. 2000. « Pilfering the Public: The Problem of Land Grabbing in Contemporary Kenya ». *Africa Today* 47, n° 1 : 7-26.  
 URL : <http://www.jstor.org/stable/4187305>.
- Klopp, Jacqueline M. 2001. « “Ethnic Clashes” and Winning Elections: The Case of Kenya’s Electoral Despotism ». *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines* 35, n° 3 : 473-517.  
<https://doi.org/10.1080/00083968.2001.10751230>.
- Kochore, Hassan H. 2016. « The Road to Kenya? Vision, Expectations and Anxieties around New Infrastructures Development in Northern Kenya ». *Journal of Eastern African Studies* 10, n° 3 : 494-510.  
<https://doi.org/10.1080/17531055.2016.1266198>.
- Langdon, Steven. 1987. « Industry and Capitalism in Kenya: Contributions to a Debate ». In *The African Bourgeoisie: Capitalist Development in Nigeria, Kenya, and the Ivory Coast*, dirigé par Paul M. Lubeck. Boulder (CO) : Lynne Rienner.
- Leo, Christopher. 1984. *Land and Class in Kenya*. Toronto, Buffalo (NY) & Londres : Toronto University Press.
- Leonard, David K. 1991. *African Successes: Four Public Managers of Kenyan Rural Development*. Berkeley : University of California Press.
- Leys, Colin. 1975. *Underdevelopment in Kenya: The Political Economy of Neo-colonialism*. Londres : Heinemann.
- Lynch, Gabrielle. 2011. *I Say to You: Ethnic Politics and the Kalenjin in Kenya*. Chicago & Londres : University of Chicago Press.
- Maguire, G. Andrew. 1969. *Towards ‘Uhuru’ in Tanzania: The Politics of Participation*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Martz, John. 1992. « Shaping the Political Arena: Critical Junctures, the Labor Movement, and Regime Dynamics in Latin America ». *Studies in Comparative International Development* 27, n° 1 : 76-80.  
<https://doi.org/10.1007/BF02687106>.
- Masquelier, A. 2002. « Road Mythographies: Space, Mobility, and the Historical Imagination in Postcolonial Niger ». *American Ethnologist* 29, n° 4 : 829-856.  
<https://doi.org/10.1525/ae.2002.29.4.829>.
- Maupeu, Hervé. 2008. « Les autobiographies au Kenya. La production d’un genre littéraire ». In *Le statut de l’écrit. Afrique, Europe, Amérique latine*, dirigé par Christine Albert, Abel Kouvouama & Gisèle Prignitz, 171-189. Pau : Presses Universitaires de Pau.
- Maupeu, Hervé. 2000. « Vie et mort d’un groupe de pression électoral : l’exemple de Youth for Kanu’92 ». In *Annuaire de l’Afrique orientale 2000*, dirigé par François Grignon & Hervé Maupeu, 395-421. Paris : L’Harmattan.

- Mueller, Lisa. 2018. *Political Protest in Contemporary Africa*. New York & Cambridge : Cambridge University Press.  
<https://doi.org/10.1017/9781108529143>.
- Murunga, Godwin R. 2007. « Governance and the Politics of Structural Adjustment in Kenya ». In *Kenya. The Struggle for Democracy*, dirigé par Godwin R. Murunga & Shadrack W. Nasong'o, 263-300. Dakar : Codesria Books ; Londres & New York : Zed Books.
- Nugent, Paul. 2004. *Africa since Independence: A Comparative History*. Basingstoke & New York : Palgrave Macmillan.
- Ochieng, William R. 1995. « Structural and Political Changes ». In *Decolonization and Independence in Kenya, 1940-93*, dirigé par Bethwell A. Ogot et William R. Ochieng. Londres, Nairobi & Athens (OH) : James Currey.
- Oloo, Adams G.R. 2007. « The Contemporary Opposition in Kenya: Between Internal Traits and State Manipulation ». In *Kenya. The Struggle for Democracy*, dirigé par Godwin R. Murunga & Shadrack W. Nasong'o, 90-125. Dakar : Codesria Books ; Londres & New York : Zed Books.
- Onoma, Ato Kwamena. 2009. *The Politics of Property Rights Institutions in Africa*. Cambridge : Cambridge University Press.  
<https://doi.org/10.1017/CBO9780511691942>.
- Otieno, R. Owino, et Njuguna S. Ndung'u. 2010. « Unlocking the Future Potential of Kenya – Vision 2030 ». In *Kenya. Policies for Prosperity*, dirigé par Christopher Adam, Paul Collier & Njuguna S. Ndung'u, 39-53. Oxford : Oxford University Press.
- Phillips, Kristin D. 2018. *An Ethnography of Hunger: Politics, Subsistence, and the Unpredictable Grace of the Sun*. Bloomington : Indiana University Press.  
<https://doi.org/10.2307/j.ctv4rfqsv>.
- Pratt, Cranford. 1976. *The Critical Phase in Tanzania 1945-1968: Nyerere and the Emergence of a Socialist Strategy*. New York : Cambridge University Press.
- Provini, Olivier, et Sina Schlimmer. 2018. *Étude monographique : Kenya*. FAPPA Livrable n° 3.
- Republic of Kenya. 2016. *Report of the Auditor-General on the Financial Statements of National Irrigation Board*. Nairobi : Republic of Kenya.
- Routley, Laura. 2012. « Developmental States: A Review of the Literature ». Working Paper no. 3. Manchester : ESID.  
<https://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2141837>.
- Saul, John S. 1979. *The State and Revolution in Eastern Africa*. Londres : Heinemann.
- Shivji, Issa G. 1976. *Class Struggles in Tanzania*. Londres : Heinemann.
- Swainson, Nicola. 1987. « Indigenous Capitalism in Postcolonial Kenya ». In *The African Bourgeoisie: Capitalist Development in Nigeria, Kenya, and the Ivory Coast*, dirigé par Paul M. Lubeck. Boulder (CO) : Lynne Rienner.
- Thelen, K. 2012. « Varieties of Capitalism: Trajectories of Liberalization and the New Politics of Social Solidarity ». *Annual Review of Political Science* 15, n° 1 : 137-59. <https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-070110-122959>.
- Thelen, K. 2014. *Varieties of Liberalization and the New Politics of Social Solidarity*. Cambridge & New York : Cambridge University Press.

- Thomas, Chris. 1997. « Le Kenya d'une élection à l'autre. Criminalisation de l'État et succession politique (1995-1997) ». *Les Cahiers du CERI*, n° 35.
- Thomas, Chris. 1998. « L'économie politique d'une succession annoncée ». *Politique africaine*, n° 70 : 40-53. URL : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/070040.pdf> [archive].
- Van de Walle, Nicolas. 2001. *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979-1999*. Cambridge & New York : Cambridge University Press.
- Wrong, Michela. 2009. *It's Our Turn to Eat. The Story of a Kenyan Whistle-Blower*. Londres : Fourth Estate. Médias

## Médias

- Apollo, Silas. 2017. « Ministry Rolls out Dam Projects to Boost Food Production ». *Daily Nation*, 26 décembre. URL : <https://nation.africa/news/Govt-rolls-out-57-dam-project-to-boost-food-production/1056-4242428-format-xhtml-bvfav0/index.html> [archive].
- Gachane, Ndung'u. 2018. « Now Wa Iria Slaps Nairobians with Water Levy as Revenue Row Escalates ». *Daily Nation*, 14 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/news/wa-iria-slaps-nairobians-with-water-levy-as-revenue-row-escalates-86672> [archive].
- Githae, Wanjohi, et Patrick Lang'at. 2018. « Uhuru Swaps Departments as Focus Shifts to Big Four Agenda ». *Sunday Nation*, 18 février. URL : <https://nation.africa/kenya/news/politics/uhuru-swaps-departments-as-focus-turn-to-big-four-agenda-14174> [archive].
- IEA (Institute of Economics Affairs). 2018. « How much Oil? Why East Africa's Bounty Is neither Significant nor Exceptional ». *The East African*, 9-15 juin. URL : <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/how-much-oil-why-east-africa-s-bounty-is-neither-significant-nor-exceptional--1395812> [archive].
- Jebet, Vivian. 2018. « Isiolo Leaders Allege Diversion of Lapsset Route, Want Details of Map ». *Daily Nation*, 19 septembre.
- Juma, Victor. 2014. « Making of a Mega Scandal? Why Railway Figures Do not Add up ». *Sunday Nation*, 26 janvier. URL : <https://nation.africa/kenya/news/making-of-a-mega-scandal-why-railway-figures-do-not-add-up-942286> [archive].
- Kagwanja, Peter. 2018. « Kenya's Vision 2030 Caught Between the Rock and a Hard Place ». *Daily Nation*, 17 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/vision-2030-caught-between-the-rock-and-a-hard-place-87604> [archive].
- Kairu, Pauline. 2014. « Land Owners Along Rail Route Want Fresh Valuation ». *Sunday Nation*, 28 décembre.
- Kariuki, James. 2015. « Big Projects Recipe for Kenya's Growth: Study ». *Daily Nation*, 13 août.
- Karambu, Immaculate. 2015. « Uhuru Faults SGR Contractor on 40pc Procurement Quota ». *Daily Nation*, 5 décembre.

- Kepprop, Victor. 2018. « Ethiopia Begins Production Tests at Ogaden Oilfield ». *The East African*, 30 juin–6 juillet. URL : <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/ethiopia-begins-production-tests-at-ogaden-oilfield-1397200> [archive].
- « Kiambu County to Give Free NHIF Cover to 24,000 Families ». 2017. *Daily Nation*, 24 octobre.
- Kisero, Jaiindi. 2018. « Mistake: Rotich Budget Lumped ‘Big Four’ with Usual Spendings ». *Daily Nation*, 20 juin. URL : <https://nation.africa/blogs/Henry-Rotich-Budget-lumped--Big-Four--with-usual-spending/1949942-4620960-13t2pwb/index.html> [archive].
- « Kisumu County Ready to Pilot Universal Healthcare ». 2018. *Daily Nation*, 27 mars.
- Komu, Nicholas. 2018. « How Greed for Water and Impunity Pushing a Community to the Brink ». *Daily Nation*, 25 août. URL : <https://nation.africa/kenya/news/how-greed-for-water-and-impunity-pushing-a-community-to-the-brink-80648> [archive].
- Komu, Nicholas. 2018. « Tharaka Nithi Launches TN-Care ». *Daily Nation*, 14 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/brand-book/tharaka-nithi-launches-tn-care-medical-cover--111570> [archive].
- Komu, Nicholas. 2018. « Water Row: Leaders Break Ranks with Jubilee ». *Daily Nation*, 5 octobre.
- Lang’at, Patrick. 2018. « Technology to Drive My Big Four Promises, Says Uhuru ». *Daily Nation*, 28 février.
- Luvega, Derick, et Gaitano Pessa. 2018. « Eight Governors from Lake Region to Drum Up Support for Economic Bloc ». *Saturday Nation*, 9 juin. URL : <https://nation.africa/counties/Governors-to-drum-up-support-for-economic-bloc/1107872-4602644-format-xhtml-byxs3c/index.html> [archive].
- Lwanga, Charles. 2018. « Kilifi MCAs Move to Push State out of Galana-Kulalu Project ». *Business Daily*, 1<sup>er</sup> mars. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/news/counties/Kilifi-MCAs-stop-Galana-Kulalu-project/4003142-4324908-148c21lz/index.html> [archive].
- Maina, Nelson. 2018. « Farm Clinics at Heart of Big Four Agenda ». *Daily Nation*, 7 juillet. URL : <https://nation.africa/kenya/business/seeds-of-gold/farm-clinics-at-heart-of-big-four-agenda-63688> [archive].
- Marete, Gitonga. 2018. « Questions on Viability of SGR Refuse to Go away after China Cuts Funding ». *Daily Nation*, 17 septembre. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/news/Questions-on-viability-of-SGR-refuse-to-go-away/539546-4761886-5fq1awz/index.html> [archive].
- Mathaura, Francis. 2018. « Vision 2030 Holds the Key to a Better and More Inclusive Kenya ». *Saturday Nation*, 9 juin. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/vision-2030-holds-the-key-to-a-better-and-more-inclusive-kenya-52474> [archive].
- Maundu, Pius. 2015. « Workers at New Railway on Strike ». *Daily Nation*, 9 avril. URL : <https://nation.africa/kenya/news/workers-at-new-railway-on-strike-1083358> [archive].

- Mbataru, Patrick. 2015. « Mega Projects Have Little Impact on the Poor ». *Sunday Nation*, 9 août. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/mega-projects-have-little-impact-on-the-poor-1118308> [archive].
- Munguti, Richard. 2018. « Authority Orders Posta to Pay Ex-workers Billions in Pension ». *Daily Nation*, 26 avril. URL : <https://nation.africa/kenya/business/posta-to-pay-4-000-ex-staff-more-benefits-36724> [archive].
- Muraya, Beth. 2018. « Will the Big Four Agenda Usher in Transformative Economic Growth? ». *Sunday Nation*, 10 juin.
- Mutua, Kitavi. 2018. « How Kitui Mineral Wealth Can Drive Uhuru's Big Four ». *Daily Nation*, 19 juin. URL : <https://nation.africa/counties/kitui/How-Kitui-mineral-wealth-can-drive-Uhuru-s-Big-Four/3444936-4619212-mxlyqp/index.html> [archive].
- Mwaniki, Charles. 2018. « Kenya Raises \$2bn in Fresh Eurobonds Issue ». *Business Daily*, 22 février URL : <https://www.businessdailyafrica.com/markets/capital/Kenya-says-fresh--2bn-Eurobond-oversubscribed-seven-times/4259442-4315350-14pr011/index.html> [archive].
- Mwololo, Millicent. 2018. « Sacco Turns Home Ownership Dream into Reality ». *Daily Nation*, 19 juillet. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/sacco-turns-home-ownership-dream-into-a-reality-68454> [archive].
- Mwololo, Millicent. 2018. « Cooperatives to Deliver 500,000 Social Housing Units ». *Daily Nation*, 19 juillet. URL : <https://nation.africa/lifestyle/dn2/Cooperatives-to-deliver-social-housing-units/957860-4670584-format-xhtml-1o51vjz/index.html> [archive].
- Namlola, Juma. 2018. « Saccos Told to Cash In on Uhuru's Big Four Agenda ». *Daily Nation*, 19 février.
- Namlola, Juma. 2018. « Co-operatives Key to Government's Big Four Agenda ». *Saturday Nation*, 7 juillet.
- Ndii, David. 2015. « If It Looks, Quacks and Walks Like a Duck, It Is the Lies About Eurobond ». *Saturday Nation*, 19 décembre. URL : <https://www.nation.co.ke/kenya/blogs-opinion/opinion/if-it-looks-quacks-and-walks-like-a-duck-it-is-the-lies-about-eurobond-1155142> [archive].
- Ndii, David. 2016. « Mega Projects and Hollow Men: What \$50 bn Can Do for a Nation ». *Saturday Nation*, 30 janvier. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/mega-projects-and-hollow-men-what-50-bn-can-do-to-a-nation-1165482> [archive].
- Ndii, David. 2017. « Forget About Mega Projects and Address Everyday Woes ». *Saturday Nation*, 29 juillet. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/forget-about-mega-projects-and-address-everyday-woes-430904> [archive].
- Ngugi, Brian, et Neville Otuki. 2018. « Faceless Cartels Lie in Wait for the Big Four Projects ». *Daily Nation*, 30 avril.
- Njagi, John, et John Ngirachu. 2014. « Graft Team Opens Probe on Rail Deal ». *Daily Nation*, 8 janvier.
- Olingo, Allan. 2018. « Kenya Halts Plans for Electric Trains ». *The East African*, 27 janvier–2 février.



- Olingo, Allan. 2018. « No Pledges for Region's Pipeline, Open Sky Deals ». *The East African*, 30 juin-6 juillet. URL : <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/no-pledges-for-region-s-pipeline-open-sky-deals-1397178> [archive].
- Olingo, Allan, et Victor Kiprop. 2018. « Ethiopia Reaches Out to Djibouti and Kenya to Partner on Mega Projects ». *The East African*, 12 mai. URL : <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/ethiopia-reaches-out-to-djibouti-and-kenya-to-partner-on-mega-projects--1393546> [archive].
- Opanga, Kwenda. 2018. « Big Four Agenda and 2022: Reasons Uhuru Is Unhappy with His Deputy ». *Sunday Nation*, 10 juin. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/big-four-agenda-and-2022-reasons-uhuru-is-unhappy-with-his-deputy-52754> [archive].
- Openda, Joseph. 2018. « Retired Teachers Resume 18-year Pension Battle ». *Daily Nation*, 27 juillet.
- Oruko, Ibrahim. 2018. « State Told to Work with Counties for Big Four Success ». *Daily Nation*, 5 juin. URL : <https://nation.africa/kenya/news/politics/governors-tell-state-to-work-with-counties-for-success-of-big-four-agenda-51230> [archive].
- Otuki, Neville. 2018. « Oil Billions Not Our Major Aim for Now, Says PS of Export Plan ». *Daily Nation*, 31 mai. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/economy/Govt--Early-oil-export-not-a-profit-venture/3946234-4587156-12xfs2b/index.html> [archive].
- Vidija, Patrick. 2018. « 84% of Kenyans Support Devolution. Ipsos ». *The Star*, 6 avril.
- Wafula, Paul. 2018. « Exclusive: Behind the SGR Walls ». *The Standard*, 8 juillet. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/kenya/article/2001287119/exclusive-behind-the-sgr-walls> [archive].
- Wanzala, Ouma. 2018. « Cash Crunch Hits EAC Integration Projects ». *Daily Nation*, 26 juin. URL : <https://nation.africa/kenya/news/cash-crunch-hits-eac-integration-projects-59296> [archive].
- Warutere, Peter. 2018. « Diaspora Remittances Can Fund 'Big 4' Affordable Housing Plan ». *Daily Nation*, 10 mai. URL : <https://nation.africa/oped/opinion/Diaspora-remittances-can-fund--Big-4---housing-plan-/440808-4553158-format-xhtml-jctg13z/index.html> [archive].
- Warutere, Peter. 2018. « Harmonise Relevant Laws for Equitable Growth ». *Daily Nation*, 31 mai. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/harmonise-relevant-laws-for-equitable-economic-growth--49308> [archive].



# Le monde des banques et de la finance au Kenya

*Adeline Pelletier*

---

Le Kenya est le centre bancaire dominant en Afrique de l'Est avec 43 banques commerciales (chiffre de 2014). Ce secteur a évolué considérablement au cours de la dernière décennie, avec l'expansion régionale des banques africaines, auxquelles s'ajoutent des innovations financières et des changements de réglementation bancaire. En conséquence, le paysage bancaire est particulièrement dynamique et se caractérise par la coexistence de plusieurs types de banques : les banques locales kényanes (31 banques) et les filiales des banques étrangères, parmi lesquelles les banques globales des pays développés (4 banques), les banques émergentes, provenant principalement des pays asiatiques (4 banques), et les banques régionales africaines (4 banques).

Entre 2010 et 2015, certaines banques locales, telles que Kenya Commercial Bank ou Equity Bank, ont connu une forte croissance de leurs actifs, au point de dépasser les filiales des banques multinationales telles que Barclays ou Standard Chartered<sup>1</sup>. Ces grandes banques domestiques ont des stratégies d'expansion en Afrique de l'Est et plus généralement en Afrique subsaharienne, ouvrant des filiales en Ouganda et en Tanzanie, émulant ainsi l'expansion des banques nigérianes telles que United Bank of Africa, ou des grandes banques sud-africaines telles que Standard Bank. Avec des nouveaux modèles basés sur des plateformes technologiques et intégrant paiement mobile et agences bancaires<sup>2</sup> (*agency banking*), ces banques se développent rapidement et génèrent des profits importants. Un travail de terrain mené fin 2013 à Nairobi, incluant des entretiens auprès de dirigeants des départements de crédit et de risque, ainsi que de directeurs

---

1. En 2012, les actifs totaux de Standard Chartered au Kenya représentaient 195 milliards KES, contre 91 milliards KES en 2007. Pour Barclays, ces chiffres étaient de 185 milliards KES en 2012, contre 158 milliards KES en 2007. Les actifs totaux de Kenya Commercial Bank s'élevaient à 304 milliards KES en 2012, contre 120 milliards KES en 2007, tandis que pour Equity Bank, ces chiffres étaient de 216 milliards KES en 2012, contre 53 milliards KES en 2007 (source : Oloo, Ochieng. 2013. *Banking Survey 2013*. Nairobi : Think Business Ltd).

2. Entités non bancaires qui fournissent, au nom d'une institution financière, des services de transaction et de paiement. Petits commerces, pharmacies, agences postales, etc. peuvent jouer ce rôle.

de filiales de 26 banques, a permis d'obtenir un éclairage sur les pratiques de crédit de ces banques.

## 1. À qui les banques kényanes prêtent-elles ?

La grande majorité des banques enquêtées prêtent principalement au secteur manufacturier, au commerce et au secteur de la construction et de l'immobilier. Plusieurs personnes interrogées ont souligné le fait qu'il y a actuellement au Kenya un boom du secteur de la construction et de l'immobilier. Cependant, le financement de ce secteur est surtout le fait des banques domestiques, les banques étrangères « globales » étant plus réticentes à le financer, en raison d'un appétit pour le risque différent. Le secteur de l'agriculture est le grand oublié du financement des banques, bien qu'il constitue l'un des secteurs les plus importants de l'économie kényane.

Concernant la composition du portefeuille de prêts, les prêts aux grandes entreprises en constituent généralement la plus grande part (42 % au total pour les banques enquêtées) suivi des prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) (35 %) et aux particuliers (18 %). Les 5 % restant concernent les prêts aux coopératives (coopérative d'épargne et de crédit) ou la microfinance. Cependant, les banques domestiques tendent à offrir plus de prêts aux particuliers que les autres types de banques, tandis que les banques étrangères sont plus exposées aux grandes entreprises (plus de 50 % des prêts pour les filiales des banques régionales africaines, 61 % pour celles des banques globales, contre 36 % pour les banques domestiques). Concernant les PME, on remarque que les filiales des banques régionales africaines ont un niveau d'exposition similaire aux banques domestiques, ce secteur représentant en moyenne pour ces deux groupes de banques environ un tiers de leur portefeuille de prêts, tandis qu'elles ne représentent que 20 % environ du portefeuille de prêts des filiales étrangères des banques globales. Il faut mentionner cependant que la définition par les banques de la catégorie de client « PME » peut varier considérablement. La classification repose souvent sur le chiffre d'affaires ou le montant des prêts, mais, par exemple, en fonction des banques, ce montant varie entre 3 000 et 1 million USD. Enfin, il faut noter que le *business model* de certaines banques domestiques est très focalisé sur les PME, comme c'est le cas pour Equity Bank, tandis que certaines grandes banques étrangères telles que Citi ne participent pas à ce segment, se concentrant sur les grandes compagnies ou les clients institutionnels.

## 2. Perception favorable du secteur PME par les banques, mais des contraintes importantes

Les banques ont généralement une impression favorable du segment PME, 92 % des déclarants considérant qu'il offre de bonnes opportunités de financement. Cependant, les banques font face à des contraintes importantes dans leurs opérations de prêts aux PME, ce qui, selon certaines, limite la croissance de leur portefeuille de prêts à ce segment. Parmi les problèmes les plus souvent rencontrés par les banques figurent l'insuffisance ou le manque de collatéral (24 % des réponses), le manque d'information (24 %) et l'insuffisance managériale de certaines PME (29 %). Malgré ces obstacles, certains déclarants ont indiqué que leur banque avait amorcé une réallocation de leur portefeuille de prêts au bénéfice des PME et au détriment des grandes entreprises. Ce mouvement s'explique par la forte intensité de la concurrence pour les prêts aux grandes entreprises, et le pouvoir de négociation de celles-ci, qui réduisent les taux d'intérêt de prêts, tandis que le secteur des PME offre, du point de vue des banques, des retours plus élevés. Par ailleurs, étant donné les restrictions bancaires sur la concentration des prêts<sup>3</sup>, les petites banques domestiques n'ont pas la capacité de prêter des montants élevés, contrairement aux grandes banques domestiques telles que Kenya Commercial Bank et aux filiales des banques étrangères.

## 3. Innovations bancaires et évolution vers l'automatisation des pratiques de prêts

La grande majorité des banques interrogées opèrent une organisation centralisée des fonctions de crédit, et pour 89 % d'entre elles, toute décision concernant les prêts s'effectue uniquement au siège. Certains cadres bancaires ont expliqué que cette pratique permettait d'éviter les abus qui ont pu avoir lieu dans le passé et permet également d'améliorer l'efficacité opérationnelle de leur banque. L'implantation des agences d'évaluation du crédit<sup>4</sup> a facilité la tâche des banques.

Pour évaluer les demandes de prêts la plupart des banques se concentrent sur le « caractère » des candidats à l'emprunt (au travers d'une analyse de la gestion des comptes bancaires), critère qui peut être subjectif ; mais de nombreuses banques ont également établi, ou sont en train d'établir, des systèmes de score de crédits. Ces scores sont plus souvent mis en place

3. La limite du montant des prêts étant établie à 25 % des fonds propres de la banque par emprunteur.

4. Credit Reference Bureau Africa Limited (2010) et Metropol Credit Reference Bureau Limited (2011).

pour les prêts aux particuliers (61 % des banques) que pour les prêts aux PME (35 %) et aux grandes entreprises (38 %).

De manière générale, le financement des PME requiert des systèmes de surveillance et d'information développés et performants, ce qui peut être coûteux à mettre en place pour les petites banques. Equity Bank constitue un modèle intéressant à ce sujet. À l'origine une société de crédit foncier, elle s'est transformée en institution de microfinance pour finalement devenir une banque commerciale. Une des particularités d'Equity Bank est son *Universal Banking Software*, qui automatise la plupart des décisions et aide les chargés de clientèle dans leur travail de prêt. Couplé à un système de rémunération basé sur la performance, ce système permet une évaluation et une surveillance efficace de la clientèle de particuliers et des PME.

Une dernière innovation bancaire qui connaît un très fort succès est le paiement mobile. La moitié des banques enquêtées offrent ce service (100 % pour les filiales des banques africaines), même si cela a pu obliger les banques à repenser leur *business model* en les incitant à établir des partenariats avec les compagnies de télécommunication.

#### 4. Un environnement compétitif marqué par une lenteur judiciaire mais un régulateur bienveillant

L'intensité de la concurrence et la difficulté d'accès aux dépôts de la clientèle sont les deux défis les plus souvent cités par les banques enquêtées. 80 % des cadres de banques interrogés considèrent que la concurrence pour les dépôts est forte ou intense. La concurrence entre les banques pour les prêts aux PME est également élevée, 66 % des banques considérant qu'elle est forte ou intense, mais ce chiffre est encore plus important dans le domaine des prêts aux grandes entreprises, s'élevant à 75 % des banques interrogées. Le régulateur est généralement considéré comme étant bienveillant, la grande majorité des banques (70 %) considérant que les réglementations bancaires ne constituent pas, ou ne constituent qu'un obstacle mineur à leur activité. Cependant, le secteur judiciaire et la lenteur des tribunaux sont souvent mentionnés par les banques comme représentant un frein à leur activité (62 % des personnes interrogées considèrent que cela représente un obstacle important ou extrême). Les procédures judiciaires sont souvent longues, et cette voie n'est utilisée qu'en dernier ressort tant il est difficile pour les banques de recouvrer les collatéraux par ce biais.

# Les grands écarts du développement au Kenya

*Bernard Calas*

---

La précédente édition du *Kenya contemporain* date de 1998 (Grignon & Prunier 1998) ; il ne s'agit pas ici de la reprendre point par point. D'abord, certaines caractéristiques du pays n'ont pas fondamentalement changé et ne demandent pas qu'on y revienne. Ensuite, cette contribution tente plutôt de faire justice aux évolutions géographiques majeures qui ont eu lieu au Kenya (« le vieillissement » des lieux) à partir du double vieillissement dont parle Pérec dans *Des Lieux* : celui de mon écriture et celui de ma propre subjectivité. Aussi ces lignes sont-elles empreintes de ces trois vieillissements mais ne s'intéresseront qu'aux dynamiques des espaces kényans, dont il s'agira moins de « rendre compte de l'extrême diversité » que de présenter les évolutions majeures sur vingt-cinq ans, avec pour objectif de distinguer les espaces attractifs et intégrés des espaces répulsifs et marginalisés.

Avant tout, il convient de présenter deux faits majeurs qui déterminent l'ensemble des problématiques kényanes et, au-delà, africaines.

Tout d'abord, en trente ans, la population kényane a plus que doublé, passant de 23 millions d'habitants à près de 53 millions (Pison 2019) ! Il faut prendre la mesure de ces chiffres : imaginez la France<sup>1</sup> passer de ses actuels 64 millions à 120 millions d'habitants en 2040... et, à l'heure de « la crise » des migrants, imaginez les débats, les tensions et les ajustements engendrés par un tel accroissement. C'est le changement le plus important, à conserver en permanence en mémoire. Le Kenya n'est évidemment pas le seul pays à avoir connu une telle croissance, et celle-ci n'est pas la plus forte, ni en valeur absolue ni en valeur relative. Ni unique, ni extrême, la croissance de la population kényane témoigne de manière exemplaire de la vigueur de la transition démographique africaine et, sans tomber dans un malthusianisme de mauvais aloi, quel que soit l'angle sous lequel on envisage ce pays et au-delà ce continent, il faut faire sienne cette formidable dynamique vitale qui fait que la moitié de la population a moins de 18 ans. Elle impose de placer les hommes et la politique du nombre au centre du propos et cette perspective informe l'analyse des inégalités de développement du Kenya.

---

1. Écrivant pour un public francophone, ce sont l'anachronisme et l'ethnocentrisme les moins absurdes.

Aussi, plutôt que d'ouvrir sur une présentation du support physique, faut-il introduire les hommes et leurs caractéristiques vitales.

Ensuite, il faut intégrer l'idée que le Kenya reste, et sans doute pour quelques décennies encore, surdéterminé par les problématiques du développement. Certes, il s'est développé au point de n'être plus un des pays les moins avancés (PMA). Une croissance économique d'en moyenne 5 à 6 % par an sur trente ans, malgré des reculs et des ralentissements dus aux aléas politiques, climatiques ou conjoncturels, a permis au pays d'augmenter significativement son PIB (67 milliards USD, 68<sup>e</sup> rang mondial) et son PIB par habitant (1 380 USD/habitant/an). Néanmoins, il n'est pas encore émergent au sens des banques d'affaires et des agences de notation ; et même s'il n'émarge plus aux mêmes guichets que les PMA, que les analystes patentés l'envisagent comme un des « lions africains » (Mac Kinsey 2013), que ses élites le voient en pays émergent à l'horizon 2030 (*Vision 2030*) et affichent l'ambition de rejoindre les « tigres » et autres « dragons » asiatiques, le pays reste fondamentalement dominé par des problématiques du développement. La moindre sécheresse fait planer la menace d'une crise de cherté voire de disette dont les effets se répercutent à l'ensemble de l'économie et de la société. Le moindre épisode *d'el niño* paralyse l'économie. Même au-dessus de la moyenne africaine, son IDH reste relativement faible<sup>2</sup> ; son développement très inégalement réparti, socialement et spatialement : 45 % de la population vit encore avec moins de 2 USD par jour et son indice de Gini (0,51), loin de reculer, augmente et le place parmi les plus inégalitaires du continent. Au total, le revenu moyen de 115 USD par mois et par habitant le place au 140<sup>e</sup> rang mondial.

Ces deux idées liminaires soulignent l'importance des évolutions dans la façon dont le pays a affronté trois des défis majeurs du développement : celui de la transition démographique, celui de la diversification économique et de la transformation structurelle pour sortir de la dépendance, de l'aide et du sous-développement, et celui de la soutenabilité environnementale du forçage induit par l'augmentation des besoins, et cela dans un contexte de mondialisation accrue. Ces défis suscitent des évolutions, spectaculaires pour certaines, silencieuses pour d'autres, qu'il faut situer.

## 1. Premier défi : la transition démographique

En 2009, à la date du dernier recensement (avant celui, tout récent, d'août 2019), la population kényane croissait au rythme de 2,8 % par an, doublant ainsi tous les vingt-cinq ans. Depuis, la croissance a diminué à 2,3 % par an (Pison 2019). La population kényane est donc en pleine transition

---

2. Il était de 0,548 en 2014, le plaçant au 145<sup>e</sup> rang mondial, et de 0,43 en 1990, correspondant au 156<sup>e</sup> rang mondial.



démographique. La croissance décélère (3,3 % en 1990), sous l'influence de la baisse de la natalité, elle-même corrélée à la baisse de l'indice synthétique de fécondité (ISF de 6,6 en 1990, 4,7 en 2009, 3,4 en 2019). En effet, les Kényanes font moins d'enfants que leurs voisines ougandaises et tanzaniennes et que leurs mères. D'après le dernier *Demographic and Health Survey* (2014), après avoir stagné pendant une dizaine d'années et être même remonté de 4,6 à 4,9 enfants par femme à la fin des années 1990, l'ISF national est passé nettement sous la barre des quatre enfants par femme. Cela résulte d'une diffusion des pratiques contraceptives : désormais 60 % des femmes de plus de 15 ans utilisent la contraception contre un tiers en 2000. Cette diffusion est en partie due à l'introduction de la scolarité primaire gratuite en 2003. Si la diffusion des pratiques contraceptives se poursuivait à ce rythme, elle permettrait d'envisager la possibilité pour le pays de bénéficier du fameux dividende démographique qui ferait, à l'image de ce qui s'est déroulé en Asie du Sud-Est voici une cinquantaine d'années, baisser le taux de dépendance des actifs avant qu'il ne ré-augmente sous l'effet du vieillissement de la population déjà entamé et, probablement, augmenter rapidement le PIB par habitant, variable centrale du développement.

La progression de la contraception se combine au léger recul de l'âge au mariage (20 ans), au recul de l'âge de la première maternité et de la proportion des maternités adolescentes (de 12,7 % en 1990 à 9 % aujourd'hui), liés à un réel *empowerment* féminin. La mortalité infantile a aussi baissé (de 98 ‰ en 1990 à 79 ‰ en 2009 à 35 ‰ en 2019 [Pison 2019]), augmentant les chances de survie des enfants et, classiquement, accompagnant l'amélioration de l'éducation féminine, le recul du désir d'enfants et l'allongement des intervalles inter-généralités.

Cependant, la géographie de la transition démographique, du recul de la natalité et de la fécondité montre une opposition très nette entre les hautes terres centrales et le reste du pays. Dans les comtés de Meru et Kirinyaga, plus de 70 % des femmes ont recours à la contraception quand, dans les basses terres du nord-nord-est (comtés de Wajir, Mandera et Garissa) moins de 7 % des femmes l'utilisent ; les hautes terres de l'ouest, la vallée du Rift et la côte se situent en position intermédiaire.

Après avoir baissé à 51 ans en 2000 à cause des effets de la pandémie sida, l'espérance de vie est remontée à 67 ans, signifiant ainsi l'entrée dans l'ère post-sida. Mais pas pour tout le monde : encore 1,6 million de personnes sont infectées. De grandes inégalités géographiques par rapport à cette étape importante de la lutte contre la mort apparaissent puisque les rives du lac Victoria, singulièrement le pays luo, présentent toujours de fortes prévalences.

## La croissance modifie-t-elle la répartition spatiale de la population kényane ?

En 2009, la densité moyenne du Kenya était de 66 habitants par km<sup>2</sup>, ce qui ne signifie rien tant les contrastes sont énormes entre les densités rurales du comté de Vihiga qui atteignent des valeurs asiatiques de 973 hab./km<sup>2</sup> en 2009 et les 4 hab./km<sup>2</sup> de Marsabit, quasi sahariennes. Au-delà de cette banalité, les densités fortes restent centrées sur les hautes terres, singulièrement occidentales (Kisii : 877 ; Nyamira : 659 ; Bungoma : 452 ; Kakamega : 546 ; Trans Nzoia : 324) mais aussi les versants orientaux des hautes terres centrales (Nyeri : 204 ; Kirinyaga : 352 ; Muranga : 366 ; Meru : 193 ; Embu : 180 ; Machakos : 175 ; voire Makueni : 109). Ces plus fortes densités y correspondent aux pays luya, kisii, kikuyu et kamba ; les piedmonts et franges de ces hautes terres (Baringo : 50 ; West Pokot : 56 ; Laikipia : 46 ; Narok : 47) et le littoral se situent en position intermédiaire (Kwale : 78 ; Kilifi : 87). Les densités faibles (souvent moins de 10 habitants au km<sup>2</sup>) dominent la moitié nord-est du pays.

Fondamentalement, les dynamiques identifiées il y a vingt-cinq ans se vérifient : densification des espaces déjà peuplés, fronts pionniers de desserrement spontané aux marges, migrations vers les lotissements agraires des anciennes hautes terres blanches, urbanisation par augmentation du nombre de villes, par augmentation de la taille des villes existantes et par étalement des banlieues et périphéries des plus grandes villes. Le mouvement brownien s'est accentué, les existences poly-topiques se sont multipliées, facilitées par la téléphonie mobile (89 % des Kényans avaient un numéro de téléphone mobile en 2017) et l'amélioration de l'accessibilité automobile de bien des espaces. Cependant, le téléphone mobile voire internet, le *boda boda* et le *matatu* n'ont pas bouleversé radicalement la carte des densités. Les terroirs pleins des hautes terres sont de plus en plus pleins, les vides des basses terres arides du nord et du nord-est restent relativement vides, mêmes si leurs densités augmentent. Les deux tiers de la population kényane vivaient au-dessus de 1 500 m ; désormais la limite est descendue à 1 200 m mais le fameux « papillon des hautes terres » reste le lieu de vie de la majorité de la population. À cela, il faut ajouter le liseré côtier.

Cela ne signifie pas que les Kényans ne bougent pas, au contraire. En 2009, 20 % des Kényans ne résidaient pas dans leur comté de naissance. À l'échelle des comtés, les chiffres de la mobilité dessinent une cartographie de la répulsivité et de l'attractivité différentielles des espaces. Sans surprise, les zones les moins attractives se situent dans les espaces arides et parfois peu sûrs du nord-est (Mandera, Wajir), du nord (Turkana, Marsabit) et les zones de petites paysanneries des milieux semi-arides de l'est (Kitui, dans

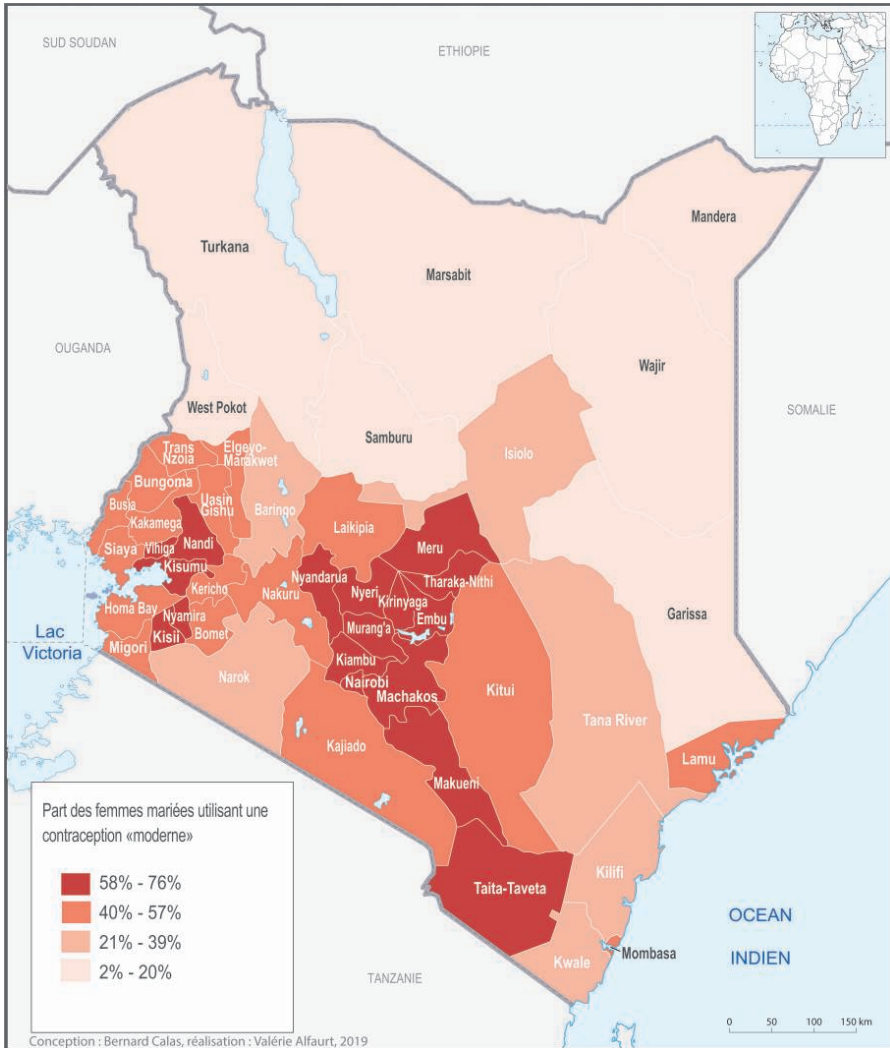


Figure 1. Utilisation des méthodes modernes de contraception  
 Conception : Bernard Calas, réalisation : Valérie Alfaurt, 2019.

une moindre mesure Makueni ou Tharaka sur le piedmont est du mont Kenya). Seules exceptions dans cet environnement peu attractif, les camps de Dadaab, peuplés de réfugiés somaliens (Meyerfeld 2016 ; Chkam 2016, 79-97), les chefs-lieux de comtés et les postes frontières. À l'inverse, l'attractivité de la région de Lamu-Garsen exprime les espérances liées aux grands projets agricoles et portuaires. Celles des comtés de Uasin Gishu, Elgoyo Marakwet, Trans Nzoia, Nyandarua et Laikipia démontrent l'implantation de paysannats, parfois sur d'anciennes terres blanches (*White Highlands*) ou aux dépens des forêts et des aires protégées déclassées au tournant des

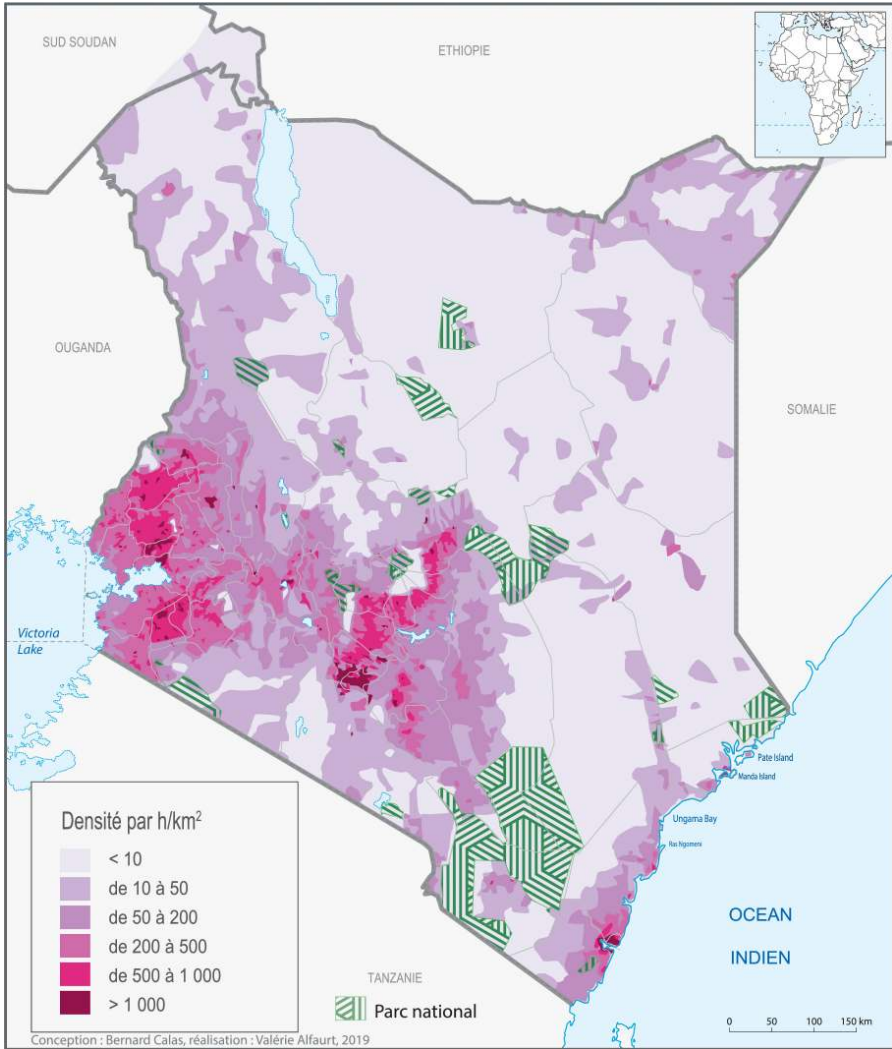


Figure 2. Carte des densités de population  
Conception : Bernard Calas, réalisation : Valérie Alfaurt, 2019.

années 2000, le durcissement de quelques camps de déplacés de la crise de 2007-2008. Les bilans migratoires très positifs des villes de Nairobi, Mombasa, Kisumu, Eldoret et Nakuru mais aussi des zones mitoyennes de la capitale (comtés périurbains de Kiambu et Kajiado) soulignent combien la ville est l'horizon de bien des Kényans. Cette attractivité urbaine se retrouve à toutes les échelles, puisque, par exemple, au milieu des piedmonts arides nord du mont Kenya (région de Samburu, Shaba), globalement assez peu attractifs, plus de la moitié des habitants de la ville d'Isiolo sont nés dans un autre comté. De même, sur les cartes de migration de *l'Atlas socio-*

*économique du Kenya* (Wiesmann, Kiteme & Mwangi 2014, 38-39) se lit très bien l'attractivité de Namanga, Olivotoktok, Kasigau, Maralal, Marsabit ou encore Lodwar, et de toute une série de petites et moyennes villes (Calas 2007, 3-22).

En effet, mouvement de fond capital même s'il est banal à l'échelle africaine, le pays s'urbanise. L'urbanisation est celle des hommes (et des femmes) comme des espaces. La population s'urbanise (au rythme de 4 % par an), d'abord parce que le nombre des gens qui vivent dans les villes déjà existantes augmente chaque jour, sous l'effet combiné de la croissance naturelle autant que d'un exode rural, même modéré. L'urbanisation est aussi celle des espaces où le semis des petites villes se densifie : là où il n'y avait auparavant que carrefours, marchés hebdomadaires et postes de police s'agglomèrent désormais toute une série d'activités porteuses d'urbanité voire de citoyenneté. La population s'urbanise aussi parce que les mobilités s'intensifient et que les liens « rurbanisent » les campagnes (Racaud, Nakileza, Bart, Charlery de la Masselière 2016) en les intégrant de plus en plus au monde urbain. Le résultat est que la macrocéphalie qui prévalait sur le réseau urbain s'atténue.

## 2. Deuxième défi : la diversification structurelle

L'analyse de l'activité économique est celle de la réduction de la dépendance aux facteurs et aux cours des matières premières par la diversification économique et la montée en gamme des chaînes de valeur, c'est-à-dire la fameuse « transformation structurelle ».

Tableau 1. Contribution sectorielle au PNB et à l'emploi et par des importations/exportations/investissement dans le PNB

	Agriculture		Industries		Services		Export % PNB	Import % PNB	Investissements
	% PNB	% M. O.	% PNB	% M. O.	% PNB	% M. O.			
KENYA 1990	30	66	19	7	51	26	26	31	24
KENYA 2016	36	61	19	9	45	30	15	23	17

Source : *World Development Indicators Data Base*, 3 janvier 2018.

L'augmentation relative de la part de l'agriculture dans le PIB entre 1990 et 2016 surprend tant elle semble contredire les théories du développement par transformations structurelles aux dépens de l'agriculture et au profit de l'industrie ou des services et les représentations du développement fondé sur l'industrialisation, la tertiarisation et la dés-agrarianisation (Bryceson & Van Der Laan 1994).

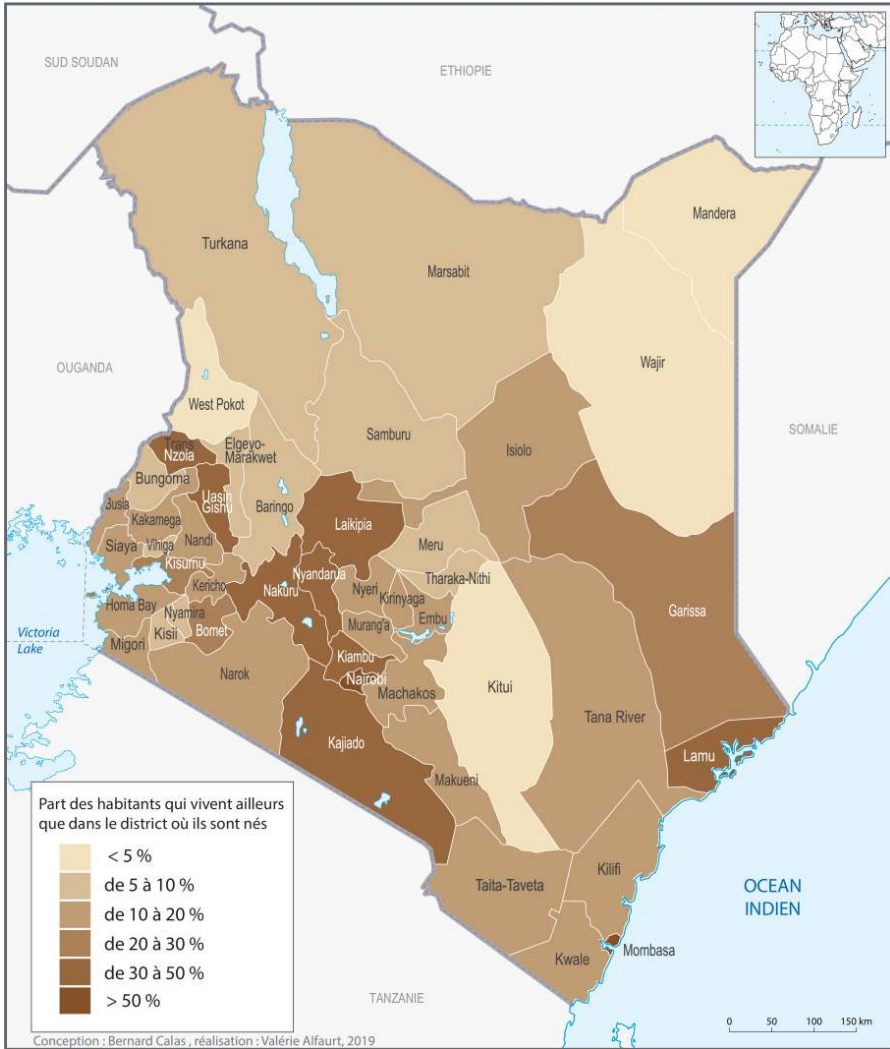


Figure 3. Carte des comtés attractifs / répulsifs  
 Conception : Bernard Calas, réalisation : Valérie Alfaut, 2019.

Loin de reculer dans la production de richesse, l’agriculture progresse au contraire, alors même que le PIB total augmente de 5 % en moyenne par an. La diminution relative concomitante de l’agriculture dans l’emploi confirme l’amélioration de la productivité agricole. Elle ne doit cependant pas faire oublier qu’en valeur absolue le nombre des agriculteurs a formidablement augmenté, alors même que la superficie agraire ne s’est pas étendue en proportion, impliquant une augmentation réelle des rendements. Cette augmentation conjointe de la productivité et des rendements souligne

combien la transformation agricole est au cœur de la dynamique de croissance et de développement kényane.

Certains paysans se transforment en agriculteurs voire en *agrobusinessmen*. Cette transformation emprunte d'abord le chemin de l'intensification : de meilleures variétés (mais pas encore d'OGM), une utilisation plus grande et soignée d'intrants, des rotations culturales plus courtes et le recours plus fréquent à la petite hydraulique sont parmi les ressorts de cette dynamique. Celle-ci est rendue possible par l'intégration des terroirs à un certain nombre de chaînes de valeur nationales, régionales, globales et à la valorisation au Kenya, sanctionnée par l'obtention de certifications, d'un certain nombre de produits. L'essor du vivrier marchand à destination des villes, la révolution des supermarchés, l'émergence d'un commerce agro-alimentaire est-africain (céréales et légumineuses principalement), la multiplication des contrats de livraison de légumes ou de fruits destinées à être exportés frais ou conditionnés, surgelés ou en boîte, ou encore les investissements horticoles contribuent tous à valoriser le travail, la terre, l'eau et la production agricole. Les haricots verts, les mange-tout, les oignons, le basilic, les roses, les chardons, les mangues, les ananas, le blé ou le maïs, les poulets, etc., en trouvant des marchés dans les grandes métropoles kényanes, est-africaines ou européennes, russes, japonaises ou arabes, permettent aux agriculteurs de quitter leur condition paysanne. Cette intégration passe par l'ouverture des terroirs à la circulation, à la contractualisation, au crédit, au compte bancaire, à l'équipement en petit matériel d'irrigation, en salles de stockage fraîches, au meilleur accès aux intrants. Elle s'appuie sur la stratégie proactive du gouvernement kényan qui densifie le maillage de ses techniciens agricoles chargés de faire respecter, sans état d'âme, les prescriptions normatives des importateurs occidentaux en matière de limites maximales de résidus tolérées<sup>3</sup>, de qualité afin d'ouvrir de nouveaux marchés à l'exportation. Ces recompositions productives et commerciales complexifient les trajectoires techniques des exploitations sur lesquelles la pluriactivité se généralise. Elles accentuent les contrastes socio-économiques ruraux tout en favorisant la structuration des campagnes en bassins de production qui estompent la géographie agricole du Kenya en ceintures, sans pourtant l'effacer totalement à cause de la résilience de certains terroirs caféiers et de la belle tenue du thé.

Passé le temps où l'économie postcoloniale du Kenya était dominée par le café et de thé : en effet, ces deux cultures ne représentent plus que 30 % des recettes d'exportation et cette baisse manifeste l'ampleur de la diversification et des transformations structurelles. Cependant, elles jouent encore un rôle important dans l'accès au monétaire de bien des exploitants.

3. Voir European Commission, « Maximum Residue Levels » : [https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/max\\_residue\\_levels\\_en](https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/max_residue_levels_en) [archive].

Malgré les prédictions pessimistes, le café n'a pas disparu, même s'il se rétracte autour des *coffee factories* les plus performantes qui jouent la carte des labels (Barjolle, Quinones-Ruiz, Bagal & Comoé 2017, 105-119), de la qualité et parfois de l'appellation d'origine. Au-dessus de 1 800 m, la culture du thé progresse en profitant des cours élevés et des performances de l'origine kényane.

Tableau 2. Évolution des performances des plantes commerciales coloniales

		2006	2011	2016	
Café	Prix (KES) pour un sac de 100 kg à la ferme	20 000	33 000	41 000	
	Superficie (Hectares)	Coopératives	128 888	85 000	88 000
		Plantations	42 000	25 000	26 000
	Production (Tonnes)	Coopératives	27 000	27 000	30 000
		Plantations	21 000	22 000	15 000
	Rendements (kg/ha)	Coopératives		316	350
Plantations			900	600	
Thé	Prix (KES) pour un sac de 100 kg à la ferme	14 000	27 000	24 000	
	Superficie (Hectares)	Coopératives	95 000	125 000	140 000
		Plantations	51 000	65 000	80 000
	Production (Tonnes)	Coopératives	191 000	218 000	265 000
		Plantations	120 000	151 000	207 000
	Rendements (kg/ha)	Coopératives	2 225	2 037	2 084
Plantations		2 700	2 953	2 908	

Source : KNBS Economic Survey 2011 et 2016.

Tableau 3. Évolution des indices des principales productions agricoles en quantité et en valeur (indice 100 en 2001)

	2005		2009		2013		2016	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Céréales	105	109	66	171	98	227	95	213
Sucre	123	95	139	132	146	167	172	169
Horticulture	179	93	197	106	223	165	277	151
Thé/Café	105	100	101	162	119	218	146	217
Viande/lait	150	128	179	147	260	261	328	321

Source : KNBS Economic Survey 2011 et 2016



Tableau 4. Exportation (poids et valeur)  
de fleurs coupées, de fruits et de légumes

	2005	2012	2016
Fleurs	81 000 t.	108 000	133 000
	23 milliards	65 milliards	71 milliards
Fruits	18 000 t.	31 000 t.	50 000 t.
	2 milliards	5 milliards	7 milliards
Légumes	64 000 t.	66 000 t.	80 000 t.
	14 milliards	20 milliards	23 milliards

Source : KNBS *Economic Survey* 2011 et 2016.

Aussi, loin d'être homogène, l'agriculture kényane est, elle, à plusieurs vitesses : de grandes exploitations de plus de 20 hectares (27 % de la valeur de la production agricole commercialisée) parfois héritières des grands domaines coloniaux (thé, café) ou résultats d'investissements fonciers récents (canne à sucre, maraîchage, *biofuel*) côtoient voire concurrencent des agriculteurs commerciaux relevant souvent du secteur coopératif ou de l'agriculture contractuelle, tandis qu'une multitude de petits exploitants qui articulent tant bien que mal orientation vivrière et orientation commerciale dans une proportion variable, souvent pluriactifs, tentent d'échapper au sort difficile des paysans ou éleveurs pauvres le plus souvent installés sur les marges arides ou semi-arides ou les arrière-pays enclavés de la côte et dénués des ressources de l'intégration commerciale comme de la pluriactivité. L'agriculture est à l'image de la société kényane, fragmentée, profondément inégale, à la fois secteur le plus important de l'économie en contribuant à 60 % des recettes d'exportation, et le plus important de la société en faisant vivre (souvent mal et de manière précaire) une majorité. En conséquence, c'est sur elle que repose le futur proche du pays, économiquement et socialement. À ce titre, il devrait faire l'objet de l'attention des décideurs et autres courtiers du développement. Aussi la terre et l'eau, premiers facteurs de production agricole, sont-ils au cœur des problématiques du développement kényan.

En moyenne, les termes de l'échange sont de plus en plus défavorables aux produits agricoles puisqu'à partir d'un indice 100 en 2001, ils atteignent 49 en 2016 ! Seule l'exaspération des contrastes et des inégalités, à l'intérieur même du secteur agricole, peut à la fois expliquer l'accroissement de la contribution du secteur agricole au PIB et la détérioration globale des termes de l'échange.

## Les paysages<sup>4</sup>

Devant la poussée des hommes et de la mise en valeur agricole, les paysages naturels ont quasiment disparu et ne subsistent réellement que dans les aires protégées (15 % du territoire national) ou, sur le recul, rongés par les écobuages des charbonniers dans les régions sèches des faibles densités pastorales, par exemple le *Nyaki desert* entre Mombasa et Voi, où le charbon de bois permet un accès rapide, quoique prédateur, au numéraire. Cependant, les espaces cultivés ne couvrent que 20 % du territoire.

Les pays kikuyu, meru et embu demeurent le cœur agricole du pays. L'orientation commerciale de l'agriculture s'y affirme, l'intensification y est à son comble. À la suite de la déprise caféière, la diversification polyculturelle des exploitations, leur ouverture aux filières commerciales, l'implication des ménages exploitants dans des activités extra-agricoles, la pluriactivité souvent poly-topique, très poussées, renforcent une multitude de petits centres urbains commerciaux liés par de véritables desakota linéaires le long des routes. À une échelle plus petite, ces dynamiques structurent une véritable région agro-urbaine centrée sur Nairobi (Calas 2004) : les stratégies de chevauchements sectoriels ou spatiaux appuyées sur des mobilités browniennes intégrant les terroirs dans un vaste espace arrimé à la capitale nationale. Cette homogénéisation n'empêche ni l'inégalisation entre les exploitants d'un même village, ni l'émergence d'une catégorie de paysans sans-terre, ni la relative spécialisation productive de certains bassins en fonction des aménités physiques et des solidarités techniques.

Dans l'ouest (pays luya, luo, teso, kisii), les associations culturelles sont très complexes, orientées vers une intensification vivrière adaptée aux très fortes densités, à la faible taille des exploitations, à la relative pauvreté de beaucoup des exploitants et à une intégration moins forte que dans la province centrale aux réseaux commerciaux. Là, il s'agit d'abord de minimiser les risques vivriers, de faire vivre la multitude sur des superficies toujours plus petites en tablant sur des savoir-faire agraires anciens et des adaptations de détail. Par exemple, l'association maïs-sorgho, assez commune, permet d'éviter la progression ravageuse des foreurs du maïs.

L'agroforesterie et son bocage dominant les paysages des hautes terres. Contrairement à l'idée généralement admise, l'arbre y progresse, il est vrai surtout des variétés rapides (*grevillea* principalement, même si de nombreux projets tentent de redynamiser les ligneux autochtones).

Les basses terres opposent de vastes aires de parcours desséchées, broussailleuses, attaquées par la hache des charbonniers et la pelle des terrassiers, aux rubans verts des terres irriguées. Entre ces deux extrêmes,

---

4. Cette partie s'appuie sur le travail de Said, Okwi, Ndeng'e, Agatsiva et Kilele (2007).

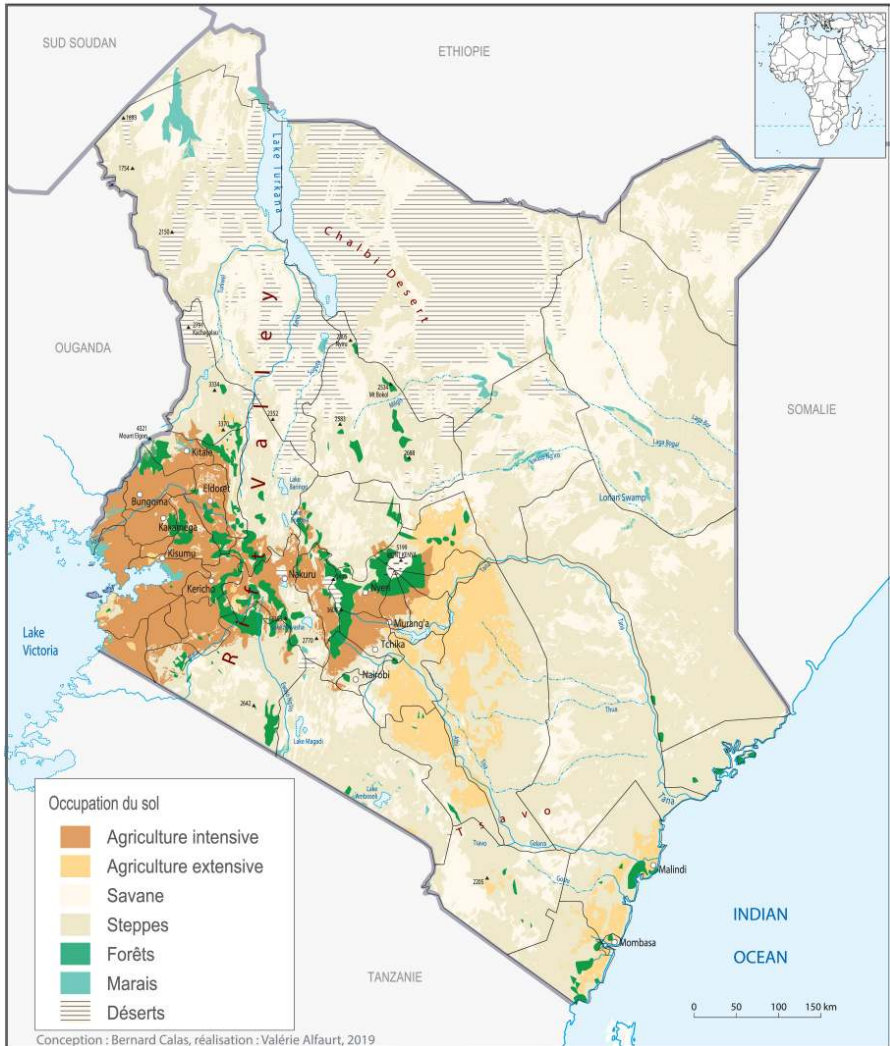


Figure 4. Occupation du sol au Kenya  
 Conception : Bernard Calas, réalisation : Valérie Alfaut, 2019.

dans les régions semi-arides de l'Ukambani ou du pays Tugen par exemple, permis par des forages et des puits, des vergers d'agrumes ou de manguiers alternent avec la céréaliculture pluviale traditionnelle, parfois banquetée (Tiffen, Mortimore & Gichuki 1994).

Cependant, cette performance de l'agriculture ne contredit pas la croissance de l'industrie ou des services dont la diversification a bien lieu même si elle est en partie masquée à l'échelle macroéconomique.

Moteur pour l'emploi (Twining-Ward, Li, Bhammar & Wright 2018), secteur précoce de la diversification économique, le tourisme est lui aussi soumis une diversification de l'offre. Au tourisme de masse des années 1970-

1980 viennent maintenant se greffer des tourisms plus distinctifs appuyés sur une diversification des activités proposées, notamment en direction des « activités physiques de pleine nature » (Calas 2015, 204-225). Cependant, très sensible aux aléas politiques et sécuritaires, l'image internationale du Kenya a souffert des attentats du centre commercial de Westgate à Nairobi (2013), de l'université de Garissa et des attaques d'Al-Shaabab dans la région de Lamu (2014). Face à cette situation, les opérateurs touristiques ont réorienté leur offre vers la clientèle nationale ou africaine qui, si elle ne se substitue pas totalement aux flux traditionnels – les taux d'occupation des hôtels (6 millions de nuitées pour une capacité d'environ 20 millions) restent notoirement faibles – permet néanmoins de maintenir l'activité minimum nécessaire à la pérennité et à l'entretien des infrastructures. Cependant, depuis 2016, la situation internationale s'améliore légèrement.

Si en termes de nuitées, de manière classique pour une destination tropicale, le tourisme est d'abord orienté vers la côte et ses plages de sable blanc, ses cocotiers, ses eaux turquoise et ses lagons transparents, voire ses boîtes de nuit interlopes, de manière plus inattendue la capitale constitue la seconde destination des touristes. La fonction de *hub* aéroportuaire national mais aussi l'importance de l'activité de congrès et de conférences expliquent cette place de la capitale dans la géographie touristique. Les parcs nationaux et réserves animalières ne constituent que la troisième destination. Nonobstant, la faune et la nature constituent l'emblème de la destination Kenya sur le marché international et structurent l'archipel touristique et à travers lui le pays.

En ville, la multiplication des *malls* et surpermarchés, la montée en gamme de l'industrie, la financiarisation de l'économie, l'ouverture relative aux industries de haute technologie, aux industries artistiques et *Business process outsourcing* incarnent cette diversification sectorielle du secondaire et du tertiaire. Cependant, ils ne doivent pas – à leur tour – masquer le secteur informel, le petit commerce de rue, l'artisanat de débrouille, la domesticité (Lanne 2018), le recyclage, voire la rapine, ressources d'une majorité d'urbains. Si les « codeurs », le plateau de télétravail « iHub », la future « *Silicon Savannah* » (Johari 2015), les investisseurs, français ou chinois entre autres, attirés par l'attitude pro-business des autorités et les prouesses de « la Start-up nation », font les délices des tribunes économiques et leurs employés les clients des bars branchés de la ville, l'immense majorité des urbains restent concernés par les petits emplois, « la galère » et la précarité journalières du « *jua kali* ». Certes, les usines ont poussé et la route entre l'aéroport international Jomo Kenyatta et le centre-ville de Nairobi n'est plus qu'une succession d'entrepôts, d'usines, de *show-rooms*, de centres de congrès, d'hôtels d'affaires, qui salarient une part non négligeable de la population, mais les journaliers et les

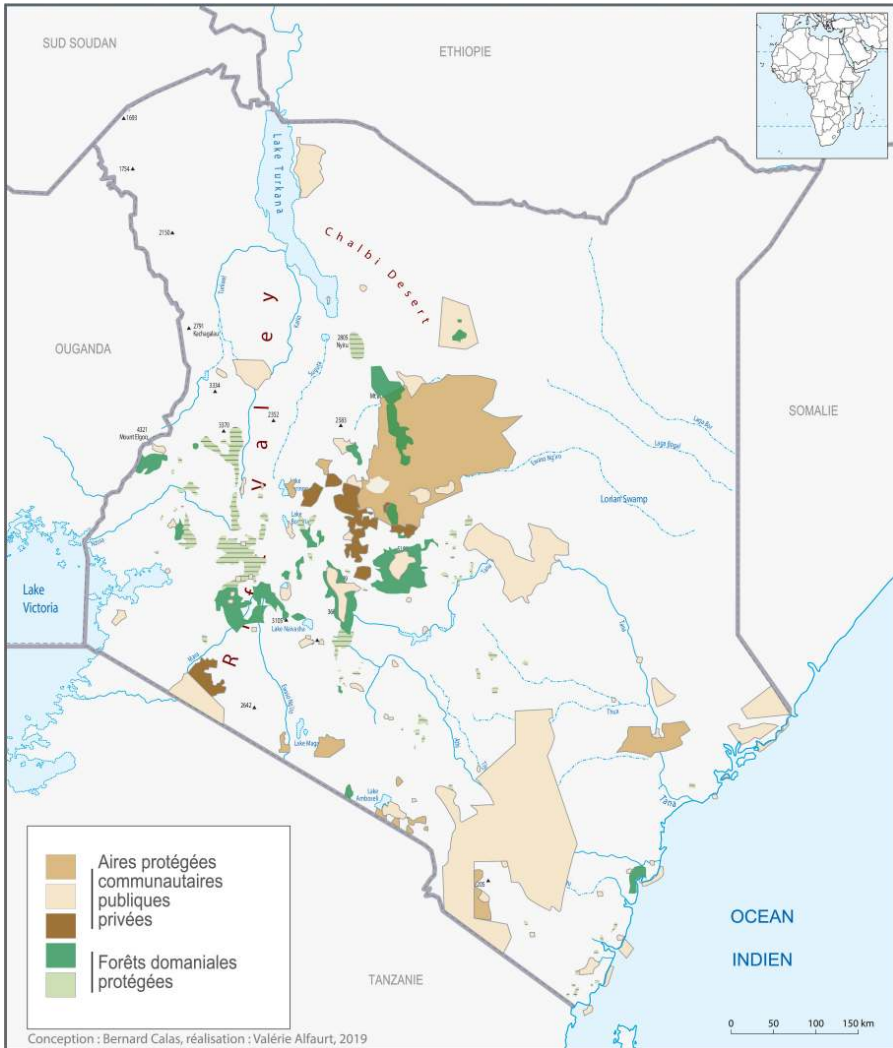


Figure 5. Les forêts classées et les aires protégées animales  
 Conception : Bernard Calas, réalisation : Valérie Alfaut, 2019.

sous-traitants corvéables à merci sont toujours légion à arpenter les bas-côtés des rues des villes dès avant l’aube et encore tard le soir, espérant économiser par la marche le prix du transport en commun. Certes, Nairobi apparaît dans le classement des villes compétitives mondiales (115<sup>e</sup> place sur 120, 5<sup>e</sup> ville africaine derrière Johannesburg, Le Cap, Durban et Le Caire selon la Economic Intelligence Unit en 2012), mais ses femmes sont encore nombreuses à disposer le long de ses itinéraires prolétaires leurs petits tas de tomates et d’oignons, leurs fripes de seconde main ou leurs chinoiserie en plastique. Et dans les interstices de ses zones industrielles s’incrument

des *slums* comme celui de Mukuru, moins emblématiques que Mathare ou Kibera mais plus sordide encore. Malgré leur spectaculaire intrusion dans les paysages urbains, les marqueurs – notamment architecturaux – de la réussite économique ne modifient pas les rapports de force sectoriels qui font de l’informel et de l’emploi précaire les recours de plus de 80 % des entrants sur le marché du travail urbain. La rhétorique sur l’émergence d’une classe moyenne kényane est trop euphorique et constitue un mythe (Darbon & Toulabor 2014). En effet, si 10 % de la population gagnent plus de 5 000 USD par an, cela signifie que 90 % gagnent moins ! Une population flottante importante – aux revenus tout juste supérieurs à 2 USD par jour – émerge certes de la pauvreté, sans pour autant accéder au statut de classe moyenne. Est-ce à dire qu’on a affaire à un développement en trompe-l’œil ? Comment cela fait-il société ?

Au-delà du cosmopolitisme de Nairobi et des grandes villes, les paysages urbains expriment à l’envie ces nuances d’une stratification sociale de plus en plus complexe : *slums* de tôle, *tenements cities* de béton et de blocs de basalte grisâtre (Hurzschmeyer 2007), lotissements de maisonnettes mitoyennes, ensemble d’immeubles cossus, tours et *gated communities* de splendides villas se côtoient, séparées par des murs et des grilles, par des avenues de plus en plus larges et fréquentées, des autoroutes urbaines, des contournements, qui n’empêchent nullement les embouteillages mais en atténuent la durée.

Les dynamiques classiques d’une métropole libérale président l’extension urbaine. Le nettoyage du CBD (Morange 2015, 247-269), l’émergence de centralités alternatives (Westlands ou Upper Hill), l’*urban sprawl* ségrégué et la bunkerisation généralisée suggèrent une métropolisation à la brésilienne, d’autant que ne manquent pas les mégaprojets urbains (Saraswati 2014) comme la nouvelle ville de Tatu City construite à l’initiative d’un fonds d’investissement sur d’anciennes caféières ou le méga-centre commercial de Two Rivers qui accueille un hypermarché Carrefour. L’implication de la Chine à travers un projet immobilier géant de 800 millions USD confirme cette métropolisation libérale. Ces méga-projets urbains incarnent à l’extrême la déconnection croissante entre les visions, ponctuellement réalisées sous forme d’enclaves localisées, le plus souvent fermées, et le territoire support comme le quotidien concret de la majorité des habitants de Nairobi (Watson 2013, 215-231 ; Jaglin, Didier & Dubresson 2018).

Cette diversification économique s’accompagne d’une réorientation des clientèles et des fournisseurs, puisque l’Europe devient moins prépondérante, que les pays de la sous-région et de la COMESA deviennent des partenaires commerciaux importants, et que l’Asie représente désormais la moitié des importations (produits pétroliers en provenance du Golfe et produits manufacturés en provenance de Chine et d’Inde).

Tableau 5. Déficit commercial et structure de la balance commerciale en 2016

Exportations : 500 milliards KES		Importations : 1 400 milliards KES	
Thé	120	Pétrole	183 (300 en 2014)
Fleurs	110	Graisses animales	53
Textiles	30	Plastiques	60
Café	21	Machines	253
Titane	11	Véhicules	85
Tabac	14		
Médicaments	13	Produits pharmaceutiques	60
Acier	13	Acier	75

Source : KNBS Economic Survey 2011 et 2016.

Tableau 6. Orientation du commerce kényan

	Exportations	Importations
Afrique	40 %	10 %
Europe	25 %	20 %
Asie	25 %	66 % (Chine : 25 % du total des importations)
Autre	10 %	

Source : KNBS Economic Survey 2011 et 2016.

### 3. Troisième défi : la soutenabilité environnementale du forçage

Combinés à la croissance de la population, ces changements géoéconomiques nécessitent une intensification et une extensification de l'exploitation, voire du forçage du milieu support. Celles-ci concernent non seulement la surface mais aussi le substrat, c'est-à-dire le sous-sol et l'atmosphère proche. Le forçage s'accompagne de forages, de captages, de surfaçages, d'érection de pylônes, d'antennes, de tirage de fils et de tubes, de constructions de barrages, de réseaux, d'abduction et d'évacuation des eaux, autant de marques de l'anthropisation croissante des milieux. Cependant, depuis une trentaine d'années, le paradigme de la soutenabilité a été imposé à l'agenda mondial du développement, aussi idéalement le forçage devrait-il être « écolonomique ». La question n'est donc plus tant de décrire les milieux

que les relations homme-milieu et les tensions que soulèvent ces relations, à différentes échelles, ainsi que les régulations dont elles sont l'objet.

Les décideurs, les lobbys environnementalistes et la société civile s'inquiètent de la déforestation et de ses effets, de la réduction de la faune sauvage, de l'érosion de la biodiversité, de l'augmentation des risques d'inondations et d'érosion notamment, bref de l'accentuation des externalités négatives du développement. Aussi, dans le sillage du rapport Brundtland de 1987<sup>5</sup>, les prescriptions environnementales se sont-elles imposées dans les projets et programmes de développement, au Kenya comme ailleurs. Aux Suds, les fameuses Études d'impact socio-environnemental se sont généralisées, le ménagement environnemental ou tout au moins sa monstration ont été rendus obligatoires au point que la préoccupation environnementale ne se limite plus à la seule sphère conservationniste mais irrigue l'ensemble de l'économie.

Certes, la typologie classique produite par l'idéologie « tropicalo-développementaliste » des années 1950-1960, qui distinguait neuf zones agro-écologiques en articulant diagnostics physiques et finalités agricoles, reste pertinente pour appréhender le pays. Mais il faut la prolonger par l'observation de potentialités physiques que l'intensification des besoins, sous la pression combinée de la croissance démographique et de la croissance économique transforme en aménités, puis en ressources. Aux premiers rangs de ces aménités transformées en ressources : l'eau, les sources d'énergie fossiles ou renouvelables, la biodiversité, les matières minérales qui s'imposent plus encore – ou peut-être plus explicitement – qu'il y a trente ans comme des enjeux centraux du développement kényan, de ses contradictions et de ses tensions. Le résultat est qu'un certain nombre de lieux où se trouvent ces potentialités sont promus au rang de *hot spots* « écolonomiques » et concentrent certains des enjeux géopolitiques les plus emblématiques du Kenya.

Dans son ensemble, le Kenya souffre de pénurie hydrique puisque la ressource en eau renouvelable y est inférieure à 1000 m<sup>3</sup>/hab./an (GIEC 2008, 93-94) ; de ce fait, les potentialités hydriques sont devenues des enjeux hydrauliques et des *hots spots* hydropolitiques. Au premier rang de ces *hots spots*, les châteaux d'eau du pays, c'est-à-dire les principaux massifs montagneux : le mont Kenya (5 199 m), le mont Elgon (4 321 m), la Mau Forest et les Aberdares (4 000 m), les Cherangani Hills<sup>6</sup>. Ces

5. Rapport Brundtland 1987 : *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par madame Harlem Brundtland.

6. Voir aussi dans ce volume Gaële Rouillé-Kielo : « La gestion des ressources naturelles (eau et forêt) au Kenya. Des politiques centralisées, entre exclusion et participation des populations locales ».



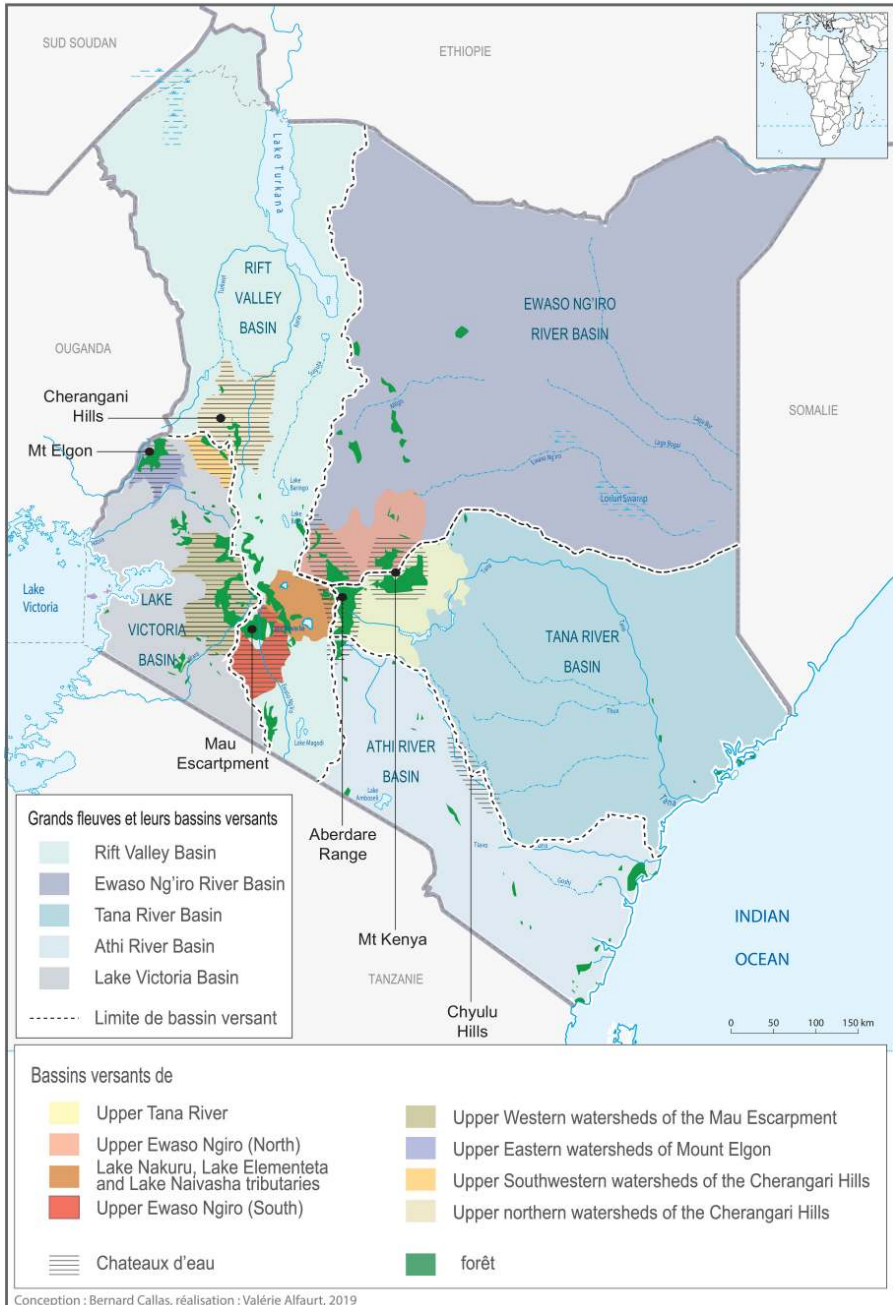


Figure 6. Le support physique  
 Conception : Bernard Calas, réalisation : Valérie Alfaut, 2019.

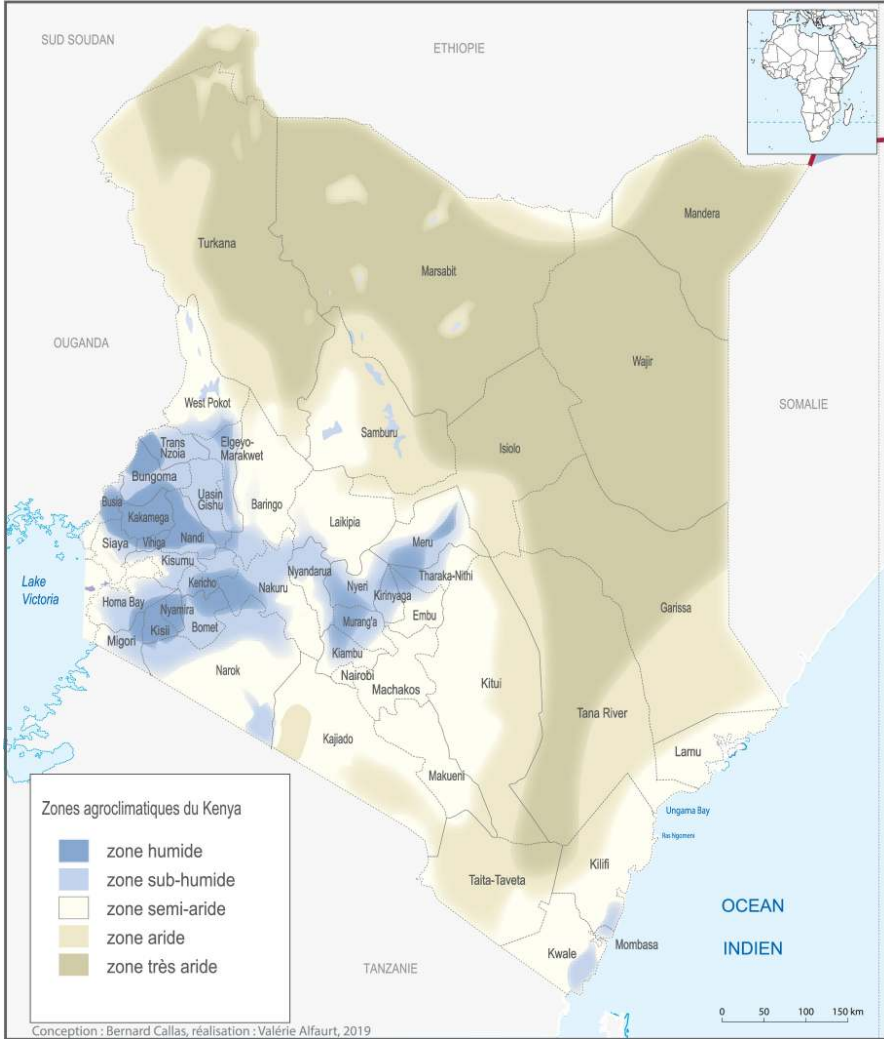


Figure 7. Les zones agro-écologiques

Conception : Bernard Calas, réalisation : Valérie Alfaut, 2019.

massifs où il pleut davantage et plus régulièrement qu'ailleurs (2 300 mm à 2 000 mètres d'altitude sur la façade sud-est du mont Kenya) possèdent des tourbières et des forêts qui, comme des éponges, relâchent lentement leur eau, soutiennent les débits des sources et rivières qui en divergent. La déforestation et les défrichements impactent donc le bilan hydrique de ces montagnes en diminuant l'efficacité de la rétention, alors même que les totaux pluviométriques pourraient augmenter. De ce fait, les rivières issues de ces montagnes, leurs régimes de crues et d'étiage, les lacs font l'objet d'une grande attention et de controverses, de débats et de polémiques passionnés. Or, la mode est revenue aux grands barrages à la fois producteurs

d'hydroélectricité et réservoirs d'irrigation pour des périmètres agricoles en aval (barrage de Tharaka) et les grands espaces plans qui les bordent font l'objet de convoitises des grands investisseurs fonciers (Leauthaud et al. 2013, 252-263).

Du Sahara aux États-Unis, la mode est aussi à l'exploitation des aquifères profonds, fossiles. Comment le Kenya y échapperait-il ? Ainsi la découverte de celui de Lotikipi au Nord Turkana est-elle présentée comme une aubaine pour les populations d'une région régulièrement menacée par les sécheresses mais aussi – la chose est moins médiatisée – par les effets désastreux de la mise en eau des barrages hydroélectriques éthiopiens dans la vallée de l'Omo<sup>7</sup>. Plus discrètement encore, il s'agit surtout d'une aubaine pour les pétroliers qui vont avoir besoin de beaucoup d'eau pour extraire le pétrole des profondeurs turkana<sup>8</sup> (voir plus bas). Aussi l'hydropolitique kényane est-elle très animée et les conflits autour de la ressource en eau se multiplient, constituant une entrée très pertinente de l'analyse des rapports de pouvoir (Rouillé, Blanchon, Calas & Temple-Boyer 2015). Les conflits entre usages de l'eau du lac Naivasha, du lac Baringo, les conflits entre les habitants de l'amont et ceux de l'aval sur l'Ewaso Ngiro ou la Tana ne sont que les cas d'école d'une myriade de conflits hydropolitiques.

### Vers un Kenya vert ? La question énergétique et le mix électrique

L'accroissement des besoins énergétiques requiert un forçage accru des ressources énergétiques, qui ponctue la géographie du pays des sites d'extraction et d'exploitation. En effet, la pression croissante des besoins combinée à la diversification des possibilités techniques transforme certaines des caractéristiques du milieu, naguère sans intérêt, en ressources. À l'instar de la plupart des pays d'Afrique, le chantier énergétique est au premier rang des préoccupations des décideurs comme des investisseurs. Le secteur électrique du Kenya est ainsi pointé du doigt par les experts en investissement comme un secteur porteur, en quatrième position à l'échelle continentale (Havas Horizon 2016). L'objectif serait d'augmenter la production électrique à 15 000 mégawatts (MW) en 2030. Les cours d'eau descendant des montagnes arrosées, les vapeurs brûlantes sorties des entrailles du Rift, la constance et la régularité des alizés et de

---

7. Depuis 2015, les projets hydroélectriques et hydrauliques dans la vallée de l'Omo éthiopienne ont provoqué une baisse du niveau de base du Lac Turkana de plus de 1,5 mètre et il est probable que cette baisse se prononce encore, réduisant la superficie du lac dans ses zones les plus poissonneuses. Le risque serait de voir le Lac Turkana se transformer en mer d'Aral africaine à l'heure où se mettent en place les gigantesques plans agricoles de Gibe IV (le plus grand barrage d'Afrique) et de Gibe V.

8. Il faut quatre à cinq barils d'eau pour produire un baril de pétrole.

l'ensoleillement permettent au Kenya de disposer d'une électricité propre, relativement originale à l'échelle mondiale. En effet, 80 % de l'électricité y est produite grâce à des énergies renouvelables, au premier rang desquelles l'hydroélectricité, principalement sur la haute et moyenne Tana, qui pourvoie à plus de 40 % des 2 200 MW produits, suivie de la géothermie (30 % du mix électrique kényan) (Berggren & Österberg 2017).

Innovateur sur le site de Hell's Gate depuis plus de trente ans, le Kenya est désormais un des leaders mondiaux de la géothermie, derrière l'Islande. À l'exemple du projet en cours dans l'Akira Valley près de Naivasha, ce sont quatorze sites égrainés le long de la vallée du Rift qui doivent pousser la production géothermique à 10 000 MW.

Autre piste explorée, l'éolien. En effet, le pays dispose d'un site majeur pour cette énergie : les rives orientales du lac Turkana. Là, les alizées s'engouffrent dans le seuil topographique entre les hautes terres kényanes et éthiopiennes puis accélèrent encore à cause de l'effet adiabatique du vaste plan d'eau surchauffé du lac Turkana. Des vents réguliers et puissants y soufflent à longueur d'années, constituant un potentiel de 3 000 MW en cours de valorisation à Loiyangalani.

Dernière piste pour augmenter la production électrique renouvelable : le solaire. De toutes les énergies, celle-ci est la plus souple puisqu'elle permet d'associer deux logiques, autour de deux dispositifs techniques très complémentaires : les méga-centrales et les micro-centrales, voire les panneaux solaires individuels. La combinaison de ces deux techniques permettrait de lisser les investissements en termes de réseaux, en répondant à la fois à la demande industrielle et urbaine et en raccordant les territoires voire les ménages excentrés. L'État a pris la mesure de l'importance de cette énergie en imposant que, depuis 2012, tous les bâtiments qui utilisent plus de 100 litres d'eau chaude par jour s'équipent de chauffe-eaux solaires ; les particuliers en ont pris la mesure également, eux qui, jusqu'au fond de la brousse, peuvent suivre en direct les matches de la Premier League grâce à d'ingénieux petits dispositifs de panneaux solaires et de batteries.

Cependant, électrique n'est pas synonyme d'énergétique et il ne faudrait pas déduire de ce mix électrique, plutôt vertueux, que le Kenya est en passe de devenir une économie verte. S'il a banni les exportations de charbon de bois dès 1975, c'est parce que 70 % des ménages cuisinent encore au feu de bois, utilisant en moyenne entre 1,4 et 2,4 mètres cubes de charbon de bois par an, accélérant ainsi l'écobuage voire la déforestation ; par ailleurs, ils s'éclairent encore massivement à la paraffine, augmentant encore les émissions de gaz à effet de serre. Cette nuance révèle à l'extrême la césure violente entre, d'une part, une économie et une société intégrée et connectée à la modernité voire à la mondialisation mais minoritaire et, d'autre part, une économie et une société « margeoritaire ». Outre l'absence d'équité, le

modèle énergétique actuel présente donc de terribles faiblesses, d'autant que la croissance industrielle et l'augmentation du nombre de véhicules ont alourdi les importations pétrolières de 6 % entre 2004 et 2014. Ensuite, les aléas pluviométriques se répercutent sur le niveau des barrages qui fragilisent l'approvisionnement électrique des villes et des industries. Aussi les coupures de courant récurrentes constituent-elles un frein aux investissements et en tout cas un facteur de surcoût pour les entrepreneurs.

À l'heure de « l'anthropocène » et de la « sixième extinction », et alors que le tourisme rapporte plus de 20 % des devises étrangères du pays et contribue pour près de 12 % à son PIB, la protection de la biodiversité est devenue une antienne, une prescription et un enjeu majeurs. Aussi ne compte-t-on plus les associations, lobbys et groupes d'intérêts qui œuvrent à la protection, qui d'un animal emblématique, qui d'un lieu exceptionnel ou d'un habitat au nom de cet impératif. À ce jour, le dispositif spatial le plus apprécié pour atteindre cet objectif reste l'aire protégée, qu'elle soit publique (50 % des terres protégées kényanes), privée (25 %) ou communautaire (25 %).

L'archipel animalier s'est construit en trois phases : une première phase coloniale (1945-1963) puis une seconde phase postcoloniale (années 1970) ont constitué le patrimoine public (90 % du public touristique animalier et 75 % des recettes) ; ensuite, dans une troisième phase, à partir des années 1980 et surtout des années 2000, de grands propriétaires et des communautés pastorales ont transformé leur domaine en *conservancies*. Cette dynamique récente est importante en termes de biodiversité comme en termes d'organisation territoriale car elle a permis d'étendre la conservation, alors que 35 % seulement de la faune est protégée dans les limites des aires publiques (*National Parks* ou *National Reserves*).

Par ailleurs, la plupart des nouvelles aires protégées sont situées dans la zone aride et semi-aride où résident 20 % de la population (et incidemment 80 % du cheptel), souvent démunie. La conservation, si elle est bien menée et gérée, peut y constituer une alternative économique pour ces populations. Aussi, une évolution paradoxale est que l'on constate tout à la fois une obsidionalisation croissante des aires protégées, mais aussi leur extension. Emblématiques de cette évolution : le plateau du Laikipia, les alentours des parcs de Samburu-Shaba, Amboseli, de la réserve Masai Mara, des montagnes du nord entre Maralal et Marsabit. De vastes espaces y combinent ainsi activités pastorales et tourisme animalier, la monotonie de la brousse estompant les nuances de propriété.

En effet, la viabilité de la faune des aires protégées repose sur trois conditions : le renouvellement de son patrimoine génétique, l'intéressement à la conservation des populations mitoyennes, et l'instauration d'une gouvernance collective qui subsume la fragmentation foncière domaniale et institutionnelle. En définitive, c'est, ici encore, la question de l'intégration

des isolats animaliers dans un système territorial archipélagique qui est posée. L'émergence d'un marché de la faune sauvage pour transporter des animaux d'une aire protégée à l'autre, les tentatives pour sanctuariser les corridors migratoires des grands mammifères, les mises en réseau scientifiques et politiques des *conservancies* ont pour but de tenter de résoudre la contradiction entre d'une part la nécessité d'un brassage qui assure le renouvellement du patrimoine génétique de ces espaces et d'autre part leur enclavement toujours plus étroit qui réduit la taille de la biodiversité localisée. Elles ont aussi pour but de constituer un lobby capable de peser autant sur les collectifs locaux *ad hoc* que sur les collectivités territoriales et sur l'État central, dont le développementalisme entre parfois en contradiction avec la nécessité de préservation de la nature.

### Un futur rentier ?

Depuis le méga-cycle des matières premières des années 2000, partout dans le monde, les multinationales pétrolières et minières – souvent avec la bénédiction des gouvernements – ont multiplié explorations et investissements extractifs, provoquant la mise en exploitation de gisements plus nombreux. Pour l'instant, le secteur des matières premières reste marginal au Kenya. Même si au sel de Magadi extrait depuis longtemps (principalement pour l'industrie de l'optique japonaise) ont été ajoutés le titane de Kwale et l'or des petits gisements du Transmara, le Kenya n'a rien d'un État rentier. Pourtant, les choses pourraient changer du fait de la découverte en 1992 de gisements de pétrole à Lokichar, au Sud Turkana (Augé, Nkayi & Médard 2013). Les réserves de pétrole recouvrables y sont évaluées à 750 millions de barils et leur exploitation considérée comme viable avec un baril à 55 USD. Depuis janvier 2018, après quelques années de tergiversations diplomatiques, la mise en exploitation des gisements du Turkana a été relancée. Les crises géopolitiques au Venezuela et en Iran ont fait remonter le baril au-dessus des 50 USD. En avril 2018 Total s'est joint au projet. Cette opération a accéléré la phase de pré-exploitation du champ pétrolier du Turkana. Par ailleurs, « Total a confirmé son engagement pour que l'oléoduc Lokichar-Lamu soit la seule voie d'acheminement du pétrole brut du Kenya depuis les champs de Lokichar » (*Le Point* 2018). Les gisements du Turkana devraient donc produire début 2022, après l'achèvement de l'oléoduc de 700 kilomètres reliant les unités de production au littoral. Le Kenya pourrait alors à son tour devenir, pour le meilleur et pour le pire, un État rentier !

L'ensemble de ces mises en production produit un semis d'enclaves, de tailles variables mais territorialisées qui, ensemble, accentuent l'une des caractéristiques géographiques majeures du pays : sa fragmentation. Or, celle-ci se combine avec une autre dynamique contradictoire : une

dynamique intégratrice portée par la nécessité de mettre en réseaux ces enclaves extractrices, imposée par la mondialisation.

#### 4. Quatrième défi : intégrations multiscalaires, construction de l'État et solidarité nationale

Il ne suffit pas de produire, exploiter, extraire, encore faut-il distribuer, répartir et commercialiser, ce qui nécessite des réseaux technico-commerciaux. Or, classiquement concernant un pays en développement, ceux-ci constituent un des goulots d'étranglement du Kenya.

Ainsi par exemple, malgré des progrès appréciés quant à l'environnement économique, la récurrence des coupures et des délestages reste-t-elle une des faiblesses pointées du doigt par les investisseurs (Banque mondiale 2019). Les progrès productifs ne suffisent pas encore. Ainsi le parc éolien déjà installé à Lonyangalani ne sert-il pour le moment à rien, puisque les câbles qui doivent acheminer le courant aux consommateurs n'ont pas été installés ! La logique de l'éléphant blanc, une fois de plus.

Pour autant, au-delà de ces déconvenues, l'intégration logistique progresse. Le réseau routier s'étend, se renforce, grâce aux financements de la Communauté d'Afrique de l'Est, des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, chinois entre autres. Le bitumage des routes, les contournements autoroutiers et périphériques, la construction de *fly-overs* et autres mégaronds-points ne se comptent plus et aident à la circulation, réduisent les engorgements et favorisent l'intégration nationale.

Plus encore, les nouvelles technologies dont les Kényans ont été prompts à s'emparer (67 % utilisent régulièrement internet et 89 % disposent d'un abonnement au téléphone mobile) intensifient les liens entre les espaces, favorisent la polytopie et contribuent à l'intégration. À l'échelle planétaire, le pays a innové en expérimentant, dès 2007, à travers le système M-Pesa, les transactions électroniques, au point qu'aujourd'hui ce serait la moitié du PIB qui emprunterait ce canal et que deux tiers de la population utiliseraient les *money kiosks* pour stocker ou virer de l'argent. Cependant, alors même que près de 60 % de la population possède un compte, dans le même temps 80 % n'ont toujours pas accès au crédit immobilier.

Depuis les années 1990, l'accélération de la mondialisation renforce les dynamiques intégratrices et les interdépendances complexes entre les États du monde. À l'échelle de l'Afrique de l'Est, elles renforcent l'arrimage du Kenya à sa sous-région. Certes, il y a trente ans déjà la puissance économique et politique du pays passait par les activités de transit et par le rôle structurant du corridor Mombasa-Nairobi-Busia/Malaba sur la géographie sous-régionale (220 millions d'habitants). Ce dernier s'est renforcé : la voie de chemin de fer a été refaite, le pipeline Mombasa-Kisumu est en

cours de modernisation, la ligne à très haute tension Mombasa-Nairobi est tirée. Les liaisons entre la façade maritime et l'hinterland continental sont considérablement facilitées. Si bien qu'aujourd'hui, ce corridor constitue toujours l'armature du pays et qu'en 2012, 91 % PIB aurait été produit dans un rayon de cent kilomètres autour. Le volume des marchandises qui transitent par Mombasa frise les 30 millions de tonnes (10 millions de tonnes en 2003), ce qui en fait le second port d'Afrique subsaharienne et ce sont plus de 1 000 camions qui, chaque jour, traversent la frontière ougandaise à Malaba.

La mondialisation a également contribué à resserrer les liens du Kenya avec ses voisins ougandais et tanzanien. Depuis vingt ans, la construction institutionnelle de la Communauté d'Afrique de l'Est a posé les bases d'une *New East Africa* ou « nouvelle Afrique de l'Est » (Fouéré & Maupeu 2015), qui se manifeste concrètement par la construction de postes-frontières uniques à Namanga-Taveta, la connexion plus grande avec le réseau routier tanzanien et ougandais. À l'échelle régionale, la circulation des biens et des personnes a été renforcée, certaines barrières tarifaires et douanières sont tombées. Depuis 2005, les accords de paix de Machakos ont permis l'extension vers Juba et le Soudan du Sud des réseaux marchands et bancaires kényans (Calas, Racaud & Torretti 2016). De même, plus au nord, les interconnexions des réseaux électrique et routier bituminé arriment le Kenya à l'autre économie triomphante de la sous-région : l'Éthiopie. Enfin, depuis 1990, la crise somalienne et ses soubresauts ont intensifié les investissements somaliens à Nairobi, ville qui devient ainsi le « *Global Somali Hub* ». Le boom d'Eastleigh – le *Little Mogadishu* de Nairobi – s'explique par la convergence de trois facteurs d'échelles différentes : la force des réseaux somalis transnationaux, la force du dynamisme immobilier et économique kényan et l'émergence de l'Asie comme l'atelier du monde (Carrier 2016). Par ailleurs, la crise somalienne a permis à l'économie kényane de continuer à profiter de la rente humanitaire.

L'intégration accrue à un espace est-africain très dynamique et peuplé, l'ouverture des périphéries méridionales des pays de la Corne et le gonflement du trafic ont imposé la modernisation de nouvelles infrastructures sur la côte<sup>9</sup>. À Mombasa, la capacité du port a été augmentée grâce à la construction d'un nouveau terminal conteneur de 450 000 équivalents vingt pieds (EVP). Plus au nord, le creusement d'un port en eau profonde lance la réalisation d'un nouveau corridor de développement, de Lamu jusqu'aux confins nord-ouest du pays et au-delà le Soudan du Sud et l'Éthiopie : le fameux LAPSET (Coloma 2013 ; Fouéré & Maupeu 2015). Dans ce cadre, Isiolo, 400 kilomètres plus à l'ouest, est pensé comme un

---

9. Voir également dans ce volume Hervé Maupeu : « État, économie et développement au Kenya ».



carrefour entre ce corridor et la route Nairobi-Addis (*Pan African Highway*). 6 500 acres réservées pour une ville nouvelle balnéaire, un nouveau barrage sur l'Ewaso Ngiro, un abattoir d'une capacité de 400 têtes de bétail par jour, un aéroport international y sont projetés.

Ces infrastructures et ces projets prouvent l'importance des grands travaux et singulièrement les grands corridors dans le désenclavement, l'accroissement du forçage « économic » , mais aussi dans la rhétorique du développement, la légitimation et le financement des élites. En 2017, le Président Uhuru Kenyatta et son Vice-Président William Ruto ont fait campagne autour de la finalisation de grands projets d'infrastructures, comme la ligne de train Nairobi-Mombasa ; la coopération avec la Chine a été présentée comme une réussite majeure de l'entreprise présidentielle, soulignant ainsi le lien entre politique d'aménagement, territorialisation de l'État et politique électorale.

L'intégration dans la mondialisation se marque enfin dans la balance des paiements, de manière ambivalente. Les transferts des émigrés représentent la seconde source de devises, passant de 139 millions USD en 1990 à 1 700 millions USD en 2018, soit 3 % du PIB<sup>10</sup>. Les IDE, désormais à 400 millions USD contre 57 millions USD en 1990, soulignent l'attractivité croissante du pays pour les investisseurs mondialisés. Néanmoins, l'aide reste encore à un niveau élevé à 2 200 millions USD (contre 1 181 millions en 1990), et prouve combien le pays est encore dépendant de l'aide. De même, si le service de la dette a diminué, passant de 36 % à 10 % des exportations, la dette publique elle-même explose représentant désormais plus de la moitié du PIB et les prêteurs chinois les trois quarts des créanciers.

Au-delà de cette intégration économique, financière, logistique, technique, territoriale multiscalair, c'est la question du partage des bénéfices de la croissance qui se pose. En effet, c'est à travers les dispositifs redistributifs, notamment la fiscalité, l'aménagement du territoire ou le partage des compétences entre les différents échelons du feuilleté administratif, complexifié par la décentralisation de 2013, que se dessinent les contours de la solidarité nationale ainsi que l'efficacité de la construction de la nation grâce aux mannes de la croissance économique. Évidemment, cette question est prétexte à des débats et des marchandages intenses, à différentes échelles, entre différents acteurs.

L'un de ces débats tourne autour du taux d'imposition des sociétés étrangères. Le taux envisagé par le gouvernement, situé entre 30 et 37,5 % des transactions en capital, est évidemment jugé bien trop élevé et rédhibitoire

---

10. Contrairement aux émigrés d'autres pays africains comme le Maroc, les émigrés kényans ne représentent pas une part importante de la population (500 000 personnes soit moins de 2 % de la population) mais leurs transferts pèsent dans les comptes de la nation.

par les pétroliers et les sociétés privées de tous les secteurs. Ainsi, les tentatives pour imposer les horticulteurs ont-elles provoqué un certain nombre de déménagements vers l'Éthiopie, pays moins-disant fiscalement. Un autre point débattu est la nature de l'imposition. S'agit-il d'une taxation sur les transactions de capital ou sur les transactions opérées sur le marché financier ? Le projet gouvernemental étant plus favorable à ces dernières (5 % au lieu de 30-37 %), les sociétés auraient intérêt à s'introduire en bourse, ce qui aurait comme effet collatéral de dynamiser la place boursière de Nairobi.

Par ailleurs, dans le cadre de la stabilisation des règles entourant la Constitution de 2010 et la décentralisation de 2013, un second niveau de discussion oppose le gouvernement central, les gouvernements des comtés (*counties*) et les localités productives sources de profits. Il semble que pour le moment le partage fiscal soit assez favorable au niveau intermédiaire des comtés. Cela signifie-t-il pour autant favorable aux citoyens ? N'est-ce pas plutôt favorable aux notables et potentats locaux ?

Peu ou prou, ces débats sur le partage des bénéfices de la croissance se retrouvent aussi dans la sphère conservacionniste. Comment intéresser les populations à la conservation de la faune et rétribuer leurs efforts consentis pour la protection ? Autour de Masai Mara, les *conservancies* sont gérées sur la base de contrats entre propriétaires fonciers coutumiers et investisseurs touristiques ; ces derniers reversent aux premiers entre 37 et 50 USD par hectare et par an sur dix à quinze ans. Même s'il solidifie l'accaparement foncier réalisé par les élites maasai au moment de la subdivision des terres communautaires, ce système améliore la perception par les populations locales de la faune et, sans doute, la durabilité de sa protection et de sa mise en tourisme, mais la question se pose de nouveau de l'identité des représentants de ces fameuses *local communities*, et des contours de ces *communities* elles-mêmes.

Ces tensions sur le partage des bénéfices de la croissance et sur la question de la représentation politique forment le contexte dans lequel émerge une société civile localisée qui, de ces questions, fait autant d'occasions de débats porteurs d'une intégration nationale voire internationale. Les élites locales et les corps intermédiaires s'emparent de leurs capacités à mobiliser leurs zéloteurs ou des soutiens extérieurs pour faire pression sur les entreprises et sur le gouvernement central afin d'accéder eux aussi aux bénéfices de la prédation. Ainsi, en 2013, des notables turkana ont incité des jeunes à piller les sites d'explorations pétrolifères de Tullow. Toujours en 2013, c'est dans la forêt d'Arabuko-Sokoke du comté de Kilifi que les autorités locales ont réussi à limiter les explorations pétrolières en invoquant son statut de réserve de la biosphère de l'Unesco. L'année suivante, en 2014, les notables de la vallée de Kerio ont organisé des manifestations pour

exiger du gouvernement les titres de propriété communautaire sur des terres explorées, comme préalable à l'exploration sismique. Processus rien que de très classiques, localisés, par lesquels la société civile, autour de ses notables ou d'ONG, revendique un partage moins inégalitaire des fruits de l'exploitation.

## Conclusion

De Malthus ou de Boserup, à qui le Kenya donne-t-il raison ? Ce chapitre n'apporte que peu de certitudes, tant la réalité nourrit autant de raisons d'espérer que de craindre le futur. Comment réconcilier Nairobi et l'aridité du Nord-Est, comment penser Mukuru côtoyant Muthaiga, comment insérer dans le puzzle kényan des pièces aussi disparates que les terroirs hyper-peuplés de Vihiga et les ranchs du Laikipia ? Comment rendre compte de la décentralisation aux 47 comtés et du renforcement concomitant du présidentielisme ? Le Kenya semble pris entre grands investissements et petits projets, entre dévolution et recentralisation, entre le mythe de la classe moyenne voire celui des nouveaux millionnaires<sup>11</sup> et, malgré une diminution lente, la lancinante persistance de l'extrême pauvreté<sup>12</sup>. Comment dénoncer une territorialisation croissante mais faire justice à une aspiration toujours plus grande à une spatialisation plus efficace (Jaglin 2007, 21-34) ? Car, si l'intégration nationale progresse, les inégalités territoriales ne disparaissent pas, au contraire semble-t-il.

La côte apparaît comme l'archétype de la région tendue. La pauvreté y est supérieure de 13 % à celui du pays et 38 % de ses habitants seulement ont un titre de propriété contre 62 % pour le reste de la population kényane. L'agitation politico-religieuse, les frustrations économiques, les trafics et investissements mafieux y constituent le terreau fertile d'une tension constante prête à s'enflammer au moindre incident<sup>13</sup>. Le nord de la côte et son hinterland (districts de Garissa, Tana et Lamu) sont particulièrement touchés par les incursions d'Al-Shaabab (Mpeketoni, 60 morts près de Lamu, entre les 15 et 17 juin 2014 ; l'insécurité interethnique est maintenue sous couvre-feu). La côte n'a pas le monopole des tensions et les violences

11. Avec une valeur de 500 millions USD en 2016, le Kenya représente le deuxième marché du luxe en Afrique, derrière l'Afrique du Sud (2,3 milliards USD) (*The Wealth Report 2017*, Knight Frank Research Johannesburg) et se situe au quatrième rang africain pour le nombre de millionnaires derrière l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigeria et il devrait atteindre le troisième rang en 2026 avec près de 17 000 millionnaires.

12. Voir dans ce volume Christian Thibon : « Des élites en émergence, l'oligarchie et les classes moyennes kényanes ».

13. Voir dans ce volume Justin Willis et Hassan Mwakimako : « La côte kényane : religion, race, ethnicité et la notion fuyante de communauté politique ».

interethniques sont promptes à se rallumer ailleurs, notamment à l'occasion des compétitions électorales quand les leaders instrumentalisent les identités à des fins politiques : ainsi dans les comtés d'Isiolo et Marsabit à l'occasion de la campagne électorale de 2017 ou encore sur le Laikipia, en Uasin Guishu et en Elgoyo Marakwet, quand les appétits fonciers concurrents se rencontrent ou que pasteurs et agriculteurs s'opposent. Ces violences touchent surtout les périphéries arides et semi-arides, longtemps marginalisées, peu sûres, soumises aux *shifita* et autres raids de bétail. La dévotion, les grands travaux, les prospections minières ou pétrolières, les investissements étrangers, les lotissements fonciers largement accaparés par les gens des hautes terres ou les élites urbaines, les vexations identitaires attisent le ressentiment et pourraient menacer la stabilité de ces régions voire du pays.

*A contrario*, en 2007, le Forum économique mondial avait classé le Kenya au 10<sup>e</sup> rang de 29 pays africains sur le critère de compétitivité globale en montrant que le Kenya présente les caractéristiques d'une économie en transition entre une économie de facteurs (dépendante des prix des produits de base et des cycles conjoncturels mondiaux) et une économie axée sur l'innovation grâce à une main-d'œuvre qualifiée, un secteur financier innovateur, un mix énergétique vert. Le Kenya serait en train de récolter les fruits de ses investissements anciens dans l'enseignement supérieur.

Il y a vingt ans, je concluais sur le modèle de développement kényan fatigué. Il a depuis montré une longévité certaine, qui témoigne de sa résilience. Faut-il aujourd'hui conclure à un modèle de développement en trompe-l'œil ou à un modèle de développement émergent ?

## Bibliographie

- Augé, Benjamin, Rose Nakayi, Claire Médard. 2013. « Eastern Africa: A New Oil and Gas Frontier ». Nairobi : FRS & IFRA - Observatoire des Grands Lacs en Afrique. URL : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers14-03/010061098.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers14-03/010061098.pdf).
- Banque mondiale. 2018. « Doing Business 2019: Training for Reform ». 31 octobre. URL : <http://hdl.handle.net/10986/30438>.
- Barjolle, Dominique, Xiomara Quiñones-Ruiz, Monique Bagal, et Hermann Comoé. 2017. « The Role of the State for Geographical Indications of Coffee : Case Studies from Colombia and Kenya ». *World Development* 98 : 105-119. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.12.006>.
- Berggren, Anna, et Sara Österberg. 2017. *Kenya Meeting the Electricity Demand of 2030: An Assessment of How Kenya Vision 2030 and Climate Change Impact the Optimal Electricity Generation Mix*. Mémoire de licence : KTH School of Industrial Engineering and Management Energy Technology Stockholm.

- Bryceson, Deborah Fahy, et Corina Van Der Laan. 1994. « De-agrarianization in Africa ». In *Proceedings of the De-agrarianization and Rural Employment*, Leiden : Afrika-Studie Centrum.  
[https://doi.org/10.1016/0305-750X\(95\)00119-W](https://doi.org/10.1016/0305-750X(95)00119-W).
- Calas, Bernard, Sylvain Rcaud, et Charlotte Torretti. 2016. « Les relations commerciales Ouganda-Soudan du Sud à l'épreuve de l'implosion du Sud-Soudan ». Observatoire pluriannuel des enjeux politiques et sécuritaires dans la Corne de l'Afrique, note n° 18. Pessac : Sciences Po Bordeaux–Les Afriques dans le monde.  
 URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02386835>
- Calas, Bernard. 2015. « Activating the Interactive Landscape: Diversification in Kenya's Wildlife Tourism Industry ». *Dynamiques environnementales* 35 : 204-225. <https://doi.org/10.4000/dynenviron.1211>.
- Calas, Bernard. 2007. « Dynamiques métropolitaines d'Afrique orientale ». *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 237 : 3-22. <https://doi.org/10.4000/com.624>.
- Carrier, Neil. 2016. *Little Mogadishu: Eastleigh, Nairobi's Global Somali Hub*. Londres : Hurst Publishers.
- Chkam, Hakim. 2016. « Aid and the Perpetuation of Refugee camps. The Case of Dadaab in Kenya 1991-2011 ». *Refugee Survey Quarterly* 35, n° 2 : 79-97.  
<https://doi.org/10.1093/rsq/hdw005>.
- Coloma, Tristan. 2013. « En attendant le port qui doit sauver le Kenya... » *Le Monde diplomatique* n° 709 : 13. URL : <https://www.cairn.info/magazine-le-monde-diplomatique-2013-4-page-13.htm>
- Darbon, Dominique, et Comi Toulabor (dir.). 2014. *L'Invention des classes moyennes africaines. Enjeux politiques d'une catégorie incertaine*. Collection « Hommes et sociétés ». Paris : Karthala.
- Evans, Lauren A. & Adams William M., 2016. « Fencing Elephants: The Hidden Politics of Wildlife Fencing in Laikipia, Kenya ». *Land Use Policy* 51 : 215-228. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.11.008>.
- Fouéré, Marie-Aude, et Hervé Maupeu. 2015. « Une nouvelle Afrique de l'Est ? Introduction thématique ». *Afrique contemporaine* n° 253 : 13-35.  
<https://doi.org/10.3917/afco.253.0013>.
- GIEC. 2008. *Rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* : 93-94.
- Grignon, François, et Gérard Prunier (dir.). 1998. *Le Kenya contemporain*. Paris : Karthala.
- Havas Horizon. 2016. *Financer la croissance africaine à l'horizon 2020 : perception des investisseurs internationaux*. URL : <https://knowledge.uclga.org/Financer-la-croissance-Africaine-a-l-horizon-2020-Perception-des-investisseurs.html> [archive].
- Hurzschmeyer, Marie. « Tenement City: The Emergence of Multi-storey Districts Through Large-scale Private Landlordism in Nairobi ». *International Journal of Urban and Regional Research* 31 : 714-732.  
<https://doi.org/10.1111/j.1468-2427.2007.00751.x>.

- Jaglin, Sylvie, Sophie Didier, et Alain Dubresson. 2018. « Métropolisations en Afrique subsaharienne : au menu ou à la carte ? » *Métropoles* (Hors-série). <https://doi.org/10.4000/metropoles.6065>.
- Jaglin, Sylvie. 2007. « Décentralisation et gouvernance de la diversité : les services urbains en Afrique anglophone ». In *Gouverner les villes d'Afrique : État, gouvernement local et acteurs privés*, dirigé par Laurent Fourchard, 21-34. Paris : Karthala-CEAN.
- Johari, Amina. 2015. *Kenya's Konza Techno City : Utopian Vision Meets Social Reality*. Independent Study Project (ISP) Collection. URL : [https://digitalcollections.sit.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://scholar.google.fr/&httpsredir=1&article=3047&context=isp\\_collection](https://digitalcollections.sit.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://scholar.google.fr/&httpsredir=1&article=3047&context=isp_collection).
- Lanne, Jean-Baptiste. 2018. « Des vies en veille. Géographies abandonnées des acteurs quotidiens de la sécurité à Nairobi ». Thèse de doctorat, géographie. Pessac : Université Bordeaux Montaigne. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02117104>.
- Leauthaud, Crystele, Stéphanie Duvail, Olivier Hamerlynck, Jean-Luc Paul, Hubert Cochet, Judith Nyunja, Jean Albergel, Olivier Grünberger. 2013. « Floods and Livelihoods: The Impact of Changing Water Resources on Wetland Agro-Ecological Production Systems in the Tana River Delta, Kenya ». *Global Environmental Change* 23 : 252-263. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2012.09.003>.  
Archive : <https://www.documentation.ird.fr/hor/PAR00010351>.
- Meyerfeld, Bruno. 2016. « Au Kenya, les réfugiés piégés de Dadaab ». *Le Monde*, 16 décembre.
- Morange, Marianne. 2015. « Street Trade, Neoliberalisation and the Control of Space: Nairobi's Central Business District in the Era of Entrepreneurial Urbanism ». *Journal of Eastern African Studies* 9, n° 2 : 247-269. <https://doi.org/10.1080/17531055.2015.1018407>.
- Porhel, Ronan, et Alain Léon. 2013. « L'influence des corridors dans le développement régional : le cas de l'EAC ». Nairobi : FRS & IFRA - Observatoire des Grands Lacs en Afrique.
- Pison, Gilles. 2019. « Tous les pays du monde ». *Population & Sociétés*, n° 569 : 1-8. <https://doi.org/10.3917/popsoc.569.0001>.
- Racaud, Sylvain, Bob Nakileza, François Bart, Bernard Charlery de la Masselière. 2016. *Rural-Urban Dynamics in the East African Mountains*. Dar es Salaam & Nairobi : Mkuki na Nyota & IFRA.
- Rouillé, Gaële, David Blanchon, Bernard Calas, et Élise Temple-Boyer. 2015. « Environnement, écologisation du politique et territorialisations : les nouvelles politiques de l'eau (GIRE et PSE) au Kenya ». *L'Espace géographique*, Tome 44 : 131-146. <https://doi.org/10.3917/eg.442.0131>.
- Said, M. Y., Okwi P., Ndeng'e G., Agatsiva J., et Kilele X. 2007. *Nature Benefits in Kenya: An Atlas of Ecosystem and Human Well-Being*. Nairobi : World Resource Institute, Department of Resource Surveys and Remote Sensing, Ministry of Environment and Natural Resource, Kenya Central Bureau of Statistics, Ministry of Planning and National

- Development, Kenya & International Livestock Research Institute.  
URL : <https://hdl.handle.net/10568/1053>.
- Saraswati, Jyoti. 2014. « Konza City and the Kenyan Software Services Strategy: The Great Leap Backward? » *Review of African Political Economy* 41, Supplément n° 1 :128-137. <https://doi.org/10.1080/03056244.2014.976189>.
- Tiffen, Mary, Michael Mortimore, et Francis Gichuki. 1994. *More People, Less Erosion. Environmental Recovery in Kenya*. Chichester : John Wiley & Sons.
- Twining-Ward, Louise, Wendy Li, Elisson M. Wright, et Hasita Mukeshkumar Bhammar. 2018. *Supporting Sustainable Livelihoods Through Wildlife Tourism*. Tourism for Development Knowledge Series. Washington (DC) : World Bank Group. URL : <http://documents.worldbank.org/curated/en/494211519848647950/Supporting-sustainable-livelihoods-through-wildlife-tourism> [archive].
- Watson, Vanessa. 2013 « African Urban Fantasies: Dreams or Nightmares? » *Environment & Urbanization* 26, n° 1 : 215-231. <https://doi.org/10.1177/0956247813513705>.
- Wiesmann, Urs, Boniface Kiteme, et Zachary Mwangi. 2014. *Socio-Economic Atlas of Kenya: Depicting the National Population Census by County and Sub-Location*, 38-39. Nairobi : Kenya National Bureau of Statistics (KNBS) ; Nanyuki : Centre for Training and Integrated Research in ASAL Development (CETRAD) ; Berne : Centre for Development and Environment (CDE).





# Des élites en émergence, l'oligarchie et les classes moyennes kényanes

*Christian Thibon*

---

La question des élites en émergence suscite des interrogations et des intérêts multiples. On y mesure le poids, les tendances historiques comme la nature des changements en cours, tant économiques que sociaux et politiques, et ce faisant à venir. La démarche retenue prolonge et complète la restitution des tendances générales précédemment abordées (introduction au volume), souvent analysées en des termes de risques-tensions, selon une vision fataliste de la société, piégée par ses inégalités, alors que les évolutions au sein des élites sont plutôt perçues en des termes positifs de recompositions ou d'opportunités. Au demeurant, les assurances statistiques font encore défaut à une approche essentiellement qualitative, biographique, voire prosopographique. Celle-ci profite néanmoins d'un courant de recherches universitaires sur les configurations sociales, les classes et les élites nationales, comme sur la nature du développement économique, toutes amorcées dès les décennies 1960-1970 (Leys 1975 ; Van Zwanenberg 1972 ; Swainson 1980 ; Kaplinsky 1980), et qui depuis lors ne s'est pas tari.

## 1. Capitalisme, bourgeoisie, paysannerie et classes moyennes en débat

Un important débat académique a marqué les sciences sociales dans les décennies 1970-1980. Il traitait d'une singularité en comparaison avec les pays voisins, voire d'une exception : la nature du capitalisme kényan, et ce faisant de l'histoire sociale. Il emprunte alors les paradigmes en vogue : « dépendantiste », marxiste, libéral et développementaliste. S'il n'échappe pas aux hypothèses théoriques de l'époque sur les modes de production, il interroge et apporte des connaissances sur les dimensions sociales du développement et de ses performances chaotiques, la croissance des années 1960 puis, à compter des années 1970 jusqu'à l'an 2000, un marasme entrecoupé de conjonctures positives (le boom caféier en 1976-1977, les années 1980-1983 juste avant la sécheresse de 1984). Importantes pour notre propos, sont alors abordées les questions de l'accumulation, de l'existence d'un pouvoir agrarien autant national que multinational, d'une bourgeoisie nationale *compradore* ou non, d'une petite bourgeoisie, puis d'une bourgeoisie capitaliste africaine ou indienne (Himbara 1994), enfin

de l'esprit d'entreprise et de l'*ethos* capitaliste de certaines populations. Il en est de même des recherches sur la petite et moyenne paysannerie, son essor dès la période coloniale, capturée ou non, et sur les relations paysannerie-État (Kitching 1980 ; Hyden 1980).

Cette réflexion collective se poursuit dans les années de la transition en pleine crise économique, qui sont aussi une période d'espoirs et de remises en cause des politiques économiques et de leur rationalité étatique. Ces temps signent le retour au marché et la privatisation, l'essor de la société civile et l'expérience démocratique, mais aussi une succession de grands scandales politico-financiers. Le « malaise kényan » (Gibbon 1995) est alors interrogé, selon ses deux versants : d'une part une économie en voie de libéralisation, en difficulté avec ses pesanteurs héritées (la corruption, les prédateurs sociaux...), d'autre part les ressources de l'entrepreneuriat, dont les capacités du secteur informel, en raison de l'importance du *jua kali* et de ses ressources espérées<sup>1</sup>.

Ces débats universitaires, passés et présents, sont importants pour deux raisons pratiques : les questions soulevées et certaines connaissances avancées restent toujours d'actualité, d'autant que les hypothèses avancées et les perspectives évoquées ont trouvé ou non confirmation dans le cours de l'histoire de ces vingt dernières années, et nous permettent de comprendre l'actualité voire son évolution. La méthode, quelque peu historique, procédant du présent au passé, ne pouvait donc que les rencontrer tout en rappelant l'importance d'une double mise en perspective historique : celle du temps présent remontant à la période coloniale post-seconde guerre mondiale, et celle du temps immédiat, des années 1990 à nos jours, et particulièrement l'accélération des deux dernières décennies.

## 2. La formation d'une oligarchie politico-économique nationale ?

Comprendre la nature et l'évolution du développement économique et du capitalisme éclaire sur la formation d'une élite nationale et de sa traduction sociale en cours, les « entrepreneurs politiques économiques », et au-delà sur une classe sociale plus oligarchique que bourgeoise. L'entrecroisement du développement économique et des modes d'accumulation des élites politico-économiques, en partie hérité de la dépendance coloniale<sup>2</sup>, le *straddling*, en est la marque originelle et structurelle.

On peut reconstituer l'histoire du chevauchement, ou *straddling*, et ses différents temps. Dès l'indépendance, le chevauchement de l'État,

1. Sur le débat au sujet des entreprises, voir Jean Copans (1991).

2. Présentée comme une forme de mise en dépendance d'une économie périphérique héritée de la période coloniale durant laquelle la minorité raciale blanche négociait avec le pouvoir.

des intérêts publics et des intérêts privés, des affaires privées et celles de l'administration publique, déjà en germe dans la dépendance coloniale, est renforcé en raison de l'importance du pouvoir économique d'un État dirigiste, à la tête d'une économie publique contrôlant les rouages économiques. Durant la période de Daniel arap Moi, ce système se reproduit avec un renforcement du pouvoir de l'État et des protections d'une industrie naissante. Mais les résultats économiques de cette gestion économique sont médiocres et irréguliers. Le contexte international (crise énergétique, prix des principales exportations) en est en partie la cause. Mais la double prédation économique de l'État et de ses servants, la corruption ou la faible gouvernance selon les points de vue, aggravent la situation : l'absence de retour sur investissement de l'aide financière, l'endettement public et les difficultés dans l'autosuffisance alimentaire en sont des manifestations visibles.

Le tournant des années 1990, la décompression autoritaire, la démocratisation de la transition et la nouvelle donne économique libérale imposée (l'ouverture du marché, les privatisations, les programmes d'ajustement...) ne changèrent pas dans sa nature ce système politico-économique établi. Bien au contraire, la liaison public-privé se poursuit avec un État-*business*, certes conseillé par les instances financières internationales, mais devenu stratège : il doit alors privatiser un secteur moderne public et répondre à des ayants droit entrepreneurs nationaux qui se portent acquéreurs de certains biens publics et des participations publiques dans les entreprises privées. À vrai dire, il s'agit alors d'une seconde vague d'africanisation<sup>3</sup> (Aseto & Okelo 1997 ; Thomas 1998).

Enfin, dans les décennies 2000-2010, le *straddling* va devenir plus léger, complexe et concurrentiel : à l'image des partenariats privé-public des grands chantiers, il s'adapte aux nouveaux contextes économiques (le retour de la croissance), régionaux (l'élargissement de l'EAC), internationaux (la montée en puissance des financements et partenaires non occidentaux) ainsi qu'aux nouvelles opportunités technologiques (communications) et commerciales. Si la situation économique devient plus sereine, ni la prédation, ni la corruption, ni la lourdeur bureaucratique ne disparaissent alors : les affaires persistent, certaines, politico-financières, atteignent même leur summum, mais elles n'impactent pas de la même façon l'économie et ne pénalisent ni la croissance ni les résultats financiers (le ratio dette publique/PIB est passé sous la barre des 50 % au milieu des années 2010) ni l'attractivité. Bien au contraire, un flux régulier d'investissements internationaux et nationaux parie sur l'économie kényane est-africaine, en tant que hub économique régional, sur sa gestion libérale et sur les

---

3. La première africanisation des services (commerces) date de la présidence de Jomo Kenyatta.

retombées espérées dans ses ressources et ses productions nationales, mais aussi dans son marché intérieur.

Autant l'histoire économique du *straddling* relève parfois d'inconnus – entre autres ses relais extérieurs et les niveaux de sa dépendance internationale – et garde une part d'ombre (les échanges financiers), autant son histoire sociale est visible si on observe les vécus des accumulations. De l'indépendance à nos jours, les systèmes politico-économiques successifs ont fait émerger une élite directoriale néopatrimoniale associant pouvoir politique et pouvoir économique. Les « entrepreneurs économiques politiques » se sont enrichis en liaison avec les cycles politiques, tandis que le cercle des bénéficiaires s'élargissait au fur et à mesure des renouvellements et alliances ethniques au sommet du pouvoir, d'abord kikuyu puis kalenjin, plus diversifié depuis que la transition puis les réformes politiques ont ouvert le jeu politique. Les voies de leur réussite sont multiples. L'accumulation primitive suit des scénarios divers, soit héroïques bricolés individuels – du *self-made-man* aventurier, « du négociant de charbon devenu millionnaire » –, soit historiques et prédestinés familiaux – les apparentés-héritiers des dynasties politiques et quelques descendants-héritiers de chefs de la période coloniale. Tous profitent autant des divers cycles économiques, de la mitoyenneté avec les pouvoirs successifs, de l'attribution de biens fonciers, de marchés publics, de concessions, de prises de position dans des compagnies internationales, du poste auprès de la *State House* et dans des institutions-clés (Banque centrale, Stock Exchanges, ports, transports, banques commerciales) et de l'accès aux fonds publics (Simiyu 2012). Certaines de ces *success stories* ont pris une forme quasi dynastique en suivant une stratégie diversifiée. D'autres, souvent réalisées sur des accumulations foncières, se sont défaites en une génération, rappelant les trajectoires kleptocrates ou brisées par des querelles familiales. Mais la majorité de ces familles entrepreneurs politiques ont su dépasser l'écueil des changements générationnels, même si certaines sont de plus en plus confrontées à l'effet Buddenbrook<sup>4</sup>.

La réussite de ces « entrepreneurs politiques », si elle vient de leurs capacités à profiter des diverses politiques publiques, autant dirigistes que libérales, des ententes avec les compagnies étrangères puis des privatisations, réside également dans des choix chanceux ou rationnels d'investir dans divers booms ou cycles spéculatifs, de réagir aux divers environnements des affaires, et de contourner les déboires politiques des uns et des autres, tout en se repliant sur des économies affectives et en faisant jouer leurs réseaux ethniques et régionaux. Enfin, au fur et à mesure de l'internationalisation et de l'ouverture financière des décennies 2000, ces grandes fortunes ont

---

4. En référence au roman de Thomas Mann sur le dépérissement de la troisième génération familiale.

découvert les ressorts du marché régional, des partenariats sous-régionaux, oriental et moyen oriental, des placements et investissements... c'est alors que Dubaï éclipse Londres dans leur destination d'affaires. Au terme de cette évolution, l'impression s'impose que ces « entrepreneurs économiques politiques » en devenant « millionnaires » sont devenus des entrepreneurs économiques, et qu'au fur et à mesure que les fortunes s'édifiaient, la part de l'économie a pris le pas sur le politique.

Ce chevauchement entre calcul politique et calcul économique se retrouve aussi dans un jeu entre fermeture – une tentation nationaliste d'africanisation et de protection des marchés – et ouverture – des associations avec des sociétés étrangères –, entre indépendance et dépendance. Cet état d'esprit explique aussi l'association de ces entrepreneurs politiques avec des entrepreneurs de métier, indiens, kényans souvent kikuyu, quelque peu indépendants mais compétents dans leur domaine, et qui par des donations ou des engagements politiques s'assurent la reconnaissance des politiques.

Paradoxalement, l'éloignement du pouvoir a été un vecteur d'accumulation et une explication de la réussite de certaines familles. Ce fut le cas d'abord des élites indiennes qui, concurrencées par l'africanisation du commerce et des transports, s'orientent dans les années 1960 vers les filières techniques et industrielles, en délaissant en partie leur modèle historique de l'échoppe de détails – le système *duka* – qui les avait vues prospérer. Ce fut ensuite le cas des élites kikuyu, de la génération portée par la période Kenyatta discréditée durant la période Moi ou divisée durant la transition-démocratisation (Rharade 1998). Il en est de même des nouveaux cercles promus puis déchus par les différents pouvoirs, mais qui conservent leurs avoirs et qui échappent aux retombées judiciaires des scandales financiers. La déchéance politique ne s'est pas automatiquement traduite par un déclin économique, tandis que l'apprentissage des nouvelles techniques et nouveaux process industriels, commerciaux et financiers ou leur imitation, aidée par les capacités de cadres formés localement, a vite été maîtrisée au contact des grands propriétaires terriens « *White Kenyans* », des représentants des compagnies étrangères, puis des maîtres d'industrie *Asians*. Cet entrecroisement et circulation des élites économique-politiques se vérifient dans les réseaux institutionnels, les chambres professionnelles et la Kenya Private Sector Alliance (KEPSA), créée en 2004, ou au travers de sociabilités plus informelles, comme les grandes manifestations agrariennes nationales et régionales (*Agriculture Shows*), les réseaux de promotions des écoles prestigieuses, les associations corporatistes ou celles plus fermées comme les clubs (Connan 2013).

La conclusion n'est guère morale, mais aujourd'hui le néopatrimonialisme, après avoir prospéré d'une façon parasitaire sur l'économie, accompagnerait la croissance et profiterait de l'essor d'un marché national

et régional. Cette évolution, discutée et commune à plusieurs économies émergentes (Bach & Gazino 2012), est précisée et confirmée par les trajectoires individuelles et collectives, leurs accumulations mais aussi leurs investissements. En effet, au travers des études de cas, autant des biographies, d'une prosopographie<sup>5</sup>, que des autobiographies de plus en plus fréquentes (Ndegwa 2006 ; Wanjui 2013), on peut saisir les diverses générations ou cycles historiques de l'accumulation, et en fin de compte, les rythmes de la formation d'une élite oligarchique.

Le premier cycle d'accumulation se réalise sous la présidence de Jomo Kenyatta ; sa famille ainsi que les dignitaires et collaborateurs du régime, issus de la KANU et de la KADU, ont bénéficié de la rente publique. Paradoxalement en cette période néocoloniale, ces maîtres d'affaires et leurs familles, bien que nationalistes, vont imiter ou du moins se rapprocher, dans leur mode de vie, dans leur sociabilité (les clubs et réseaux de sociabilité) et dans leur accumulation foncière, de l'aristocratie coloniale, entre *gentlemen capitalists* et grands propriétaires agrariens. Comme ces derniers, ils jouent sur les tableaux du patrimoine foncier et financier et les services. Le modèle de réussite, représentatif de cette période, outre la famille Kenyatta, est à l'exemple des dignitaires kikuyu : Sir Charles Njonjo, Njenga Karume, John Michuki, Duncan Nderitu Ndegwa... et plus généralement de grands propriétaires kikuyu et de leurs associés (GEMA, l'Alliance Gikuyu, Embu, Meru) souvent qualifiés de « mafia ». Un réseau d'hommes d'affaires et d'hommes politiques s'appuyant sur leurs parents, leurs clients et leurs dépendants, suffisamment puissant *via* le système bancaire pour négocier avec le pouvoir d'État.

Le deuxième cycle coïncide avec l'arrivée au pouvoir en 1978 de Daniel arap Moi. Elle marque un rééquilibrage dans la vie politique kényane, avec l'arrivée au pouvoir des Kalenjin et de leurs alliés, mais aussi une dérive autoritaire et dictatoriale du régime. L'accumulation suit la voie du cycle précédent, profitant de l'essor urbain, des grands travaux, du décollage touristique et d'une industrie de biens de consommation et de transformation privée en partie protégée. Mais elle s'élargit à de nouvelles familles qui, outre la famille Moi, comprennent le premier cercle des fidèles, souvent kalenjin. De façon pratique, le système Moi, comme sous Kenyatta mais d'une façon plus systémique, s'entoure d'alliés, des potentats locaux, les *big men*, qui relaient dans la périphérie et les régions le pouvoir central. Ce dernier leur assure, en contrepartie de leur affiliation et de leur soutien politique et électoral, une protection dans l'accès aux terres et en particulier au foncier urbain (Bourmaud 1988). Ce contexte politico-économique voit également prospérer une bourgeoisie industrielle asiatique qui découvre au Kenya un havre de paix (à comparer avec l'expulsion des Indiens d'Ouganda

---

5. Cette partie exploite les données et analyses de Damien Thibon (2014).

en 1972) et qui investit dans les secteurs industriels de base, l'agro-industrie et de biens de consommation alors protégés. Les modèles de réussite représentatifs de cette période sont, par exemple, Nicholas Biwott, Joshua Kulei et certaines grandes familles indiennes.

Paradoxalement, les années 1990, années de crise économique et d'instabilité politique, sont les heures de gloire de cette oligarchie politico-économique. Cette période coïncide avec leur seconde génération, celles des fils bâtisseurs des fondateurs ou des matriarches (les épouses des fondateurs). En effet, le nouveau contexte politique et économique préside à deux changements notables : d'une part, la privatisation des coopératives, des entreprises publiques, des entreprises commerciales et des hôtels tourne au profit des grandes fortunes établies qui récupèrent alors des outils industriels, tertiaires ou agro-industriels qu'ils vont cannibaliser puis valoriser, d'autre part les enjeux politiques renouvellent la classe politique (de nouveaux leaders avec les nouveaux partis d'oppositions et une nouvelle génération à l'image des « jeunes turcs de la KANU »). Dans un contexte de marchandages entre pouvoir et oppositions, mais également d'affrontements ethniques (déplacements de population), ces nouveaux venus profitent de l'instabilité et de cette opportunité pour accéder au pouvoir et s'enrichir. C'est le temps des grandes affaires de corruptions consensuelles, « l'ère Goldenberg<sup>6</sup> » et d'un train de nouvelles fortunes promues, à l'exemple des nouveaux barons d'un régime qui les coopte. Les nouveaux venus sont par exemple George Saitoti, William Ruto, William Ole Ntimama ou les anciens opposants, à l'image de Raila Odinga.

Dès les années 2000, le retour de la croissance et le décollage économique confirment la notoriété économique de ces différentes familles établies. Aussi bien les familles politiques, dont les alliés-clients-parents (kikuyu, kalenjin) proches de Kenyatta et de Moi, que les entrepreneurs sur place, en majorité indiens, kikuyu, mais aussi un certain nombre de *big men* établis, kisii, kamba, luo, maasaï, luhya, kikuyu<sup>7</sup> ou issus de la côte. Toutefois, l'originalité de cette période réside dans l'apparition d'hommes d'affaires attachés au marché urbain : les transports (les réseaux de *matatu*), l'immobilier, la finance et les assurances, les services, auxquels se joignent de nouvelles personnalités du monde des médias, d'internet, des nouvelles technologies. Ces nouveaux entrepreneurs parfois issus du secteur informel sont certes soutenus et parrainés, mais étrangers aux générations précédentes. Une partie d'entre eux provient du haut d'une classe moyenne promue par la croissance. Soit des lettrés compétents souvent issus de formations universitaires internationales et dotés de cursus scolaires

6. Voir dans ce volume Hervé Maupeu : « État, économie et développement au Kenya ».

7. Venus de Muranga alors que les précédents venaient de Kiambu ou de Nyeri.

kényans prestigieux, soit des entrepreneurs dans l'économie numérique et des services, ayant débuté leurs carrières comme hauts fonctionnaires dans des agences nationales ou comme cadres dans des compagnies étrangères. On découvre aussi des réussites sulfureuses acquises dans le transit, le trafic régional, international, entre informel et illégal. L'oligarchie politico-économique et cette nouvelle génération sont en connexion avec les investissements directs étrangers (IDE), soit au travers des partenariats privé-public et les grands chantiers pour les premières, soit au travers des investissements et prises de participation dans la nouvelle économie numérique pour les seconds.

Cet élargissement et cette diversification des élites politico-économiques se vérifient dans l'usage qu'elles font des capitaux symboliques et culturels. Alors que les grandes familles, telles des « grands notables », entretiennent un capital symbolique traditionnel et possèdent des filiations identitaires, leurs réseaux clientélistes et religieux, leurs assises locales régionales et des activités compassionnelles (comme les associations humanitaires du type Croix-Rouge, St John Kenya...) et contrôlent de grands groupes de presse – presse écrite et audio-visuelle qui se révèlent être économiquement très rentables (Nyanjom 2012) –, les nouvelles notabilités sont présentes dans les médias sociaux, les radios, les espaces universitaires, la société civile, voire dans certains espaces religieux (en liaison avec l'essor des nouvelles églises *Born Again*, du pentecôtisme...). Pour certains de ces membres, les plus récemment apparus, l'opportunisme et le régimisme ne sont plus de mise.

Depuis peu, au travers d'investissements croisés, voire d'alliances, ces différents générations et cercles politico-économico-ethniques sont en association d'affaires, en consortium. Comme si les logiques de classe d'un « capitalisme de place » national s'imposaient désormais ! Cette voie « dépolitisée » d'un capitalisme devenu autonome des champs politiques et s'échappant du *straddling* qui les ont vus naître est nouvelle. Cette tendance, que seul l'avenir confirmera ou non, est peut-être un gage de stabilité politique. Mais elle se ressource dans une autre histoire, quelque peu oubliée du capitalisme kényan : celle des « entrepreneurs non politiques ».

### 3. Un second chevauchement, entre société et esprit d'entreprise

Cette histoire, plus longue, met en évidence un second chevauchement, cette fois-ci entre entreprise et société. Une mobilité sociale et des accumulations de basse intensité dans le cadre d'une économie affective, où la sociabilité, souvent ethnique, joue tout autant que les protections publiques ou la main invisible du marché. On peut dégager les ressorts socio-historiques et culturels qui résonnent dans cette histoire économique, sous la forme d'un



esprit du capitalisme, un accomplissement individuel moral perceptible au travers de diverses trajectoires collectives, de longue et de courte durée.

Déjà, l'histoire coloniale dévoile l'existence d'associations d'entrepreneurs à dimension culturelle (kikuyu, Luo, kamba...) et de coopératives, qui, en opposition, concurrencent ou entrent en relation avec les entrepreneurs indiens, déjà bien présents, et participent à l'émergence d'une proto-élite « économique » et d'une proto-bourgeoisie compradore. Dès les années 1960, leurs membres se porteront candidats comme concessionnaires-associés ou seront cooptés par les entreprises occidentales, puis investiront dans les nouveaux secteurs économiques. Il en est de même d'une « petite bourgeoisie rurale » – souvent accusée de loyalisme durant l'insurrection Mau Mau – qui va profiter de l'essor de la caféiculture, de la privatisation des terres puis de la demande du marché urbain. Par ailleurs, une certaine mobilité sociale s'observe dans les villes. À compter des années 1950, de nouvelles catégories urbaines apparaissent : des lettrés, une classe et une aristocratie ouvrières et dans l'espace public le personnel noir de l'État colonial, clercs, fonctionnaires, policiers, militaires<sup>8</sup>. Dès l'indépendance, ces groupes sociaux, dont certains sont quelque peu en marge ou décalés par rapport au nouveau pouvoir, restent bien présents car ils sont indispensables. Certains d'entre eux vont être sollicités aussi bien pour la construction de la puissance publique et de l'appareil d'État que pour relancer l'économie. Ceci se vérifie en plusieurs moments : d'abord dans les années 1960, en raison de l'africanisation de certains secteurs économiques (*via* l'obtention de licences de commerce), ensuite dans les années 1970, au travers de l'entrée en affaire des fonctionnaires (Ndegwa 1971), enfin dans les années 1990, dans la mobilisation du secteur informel, le *jua kali*, au travers des performances ou des résiliences entrepreneuriales de ce secteur dans certains domaines du marché urbain. Si ces micro-accumulations butent alors sur des limites techniques ou financières, certaines réussissent et témoignent d'une énergie créatrice : c'est le cas du secteur de la production artisanale en direction des touristes, de la sous-traitance industrielle, des innovations dans les services au tourisme (Chouabi 2009)... Ces promotions, en autant de tranches de vie que de carrières, évoluent entre logiques de survie – les chemins hasardeux des migrations et un opportunisme social –, entre des ambitions-réussites méritocratiques et système D, entre aventures individuelles et stratégies familiales, *via* des relais domestiques et communautaires. Rien d'étonnant que certaines réussites et certaines accumulations des années 2010 commencent par ces expériences et s'inscrivent dans de tels cursus.

---

8. Comme le montrent les derniers travaux d'histoire sociale sur la période coloniale dans le prolongement de celui de Bruce Berman (1990).

Par ailleurs, dans la mesure où l'économie affective morale encadre et normalise ces aventures industrielles-commerciales, on peut se demander si certains modèles anthropologiques, hérités ou acquis, ont contribué à une telle évolution en distillant un certain esprit du capitalisme. Le sujet a donné lieu à des analyses stéréotypées tribales, mais il mérite d'être abordé. Ainsi certaines populations de foyers denses de peuplement, certaines ethnies pourvoyeuses de migrants et des cadets qui traditionnellement partent, défrichent et sont dans des logiques d'expulsion et d'expansion, alimentent depuis la période coloniale des migrations professionnelles, hier de défricheurs aux marges de leur espace rural, depuis l'indépendance à aujourd'hui en ville. Il en est de même des sociétés à réseaux familiaux qui sont aptes à la dispersion et à l'entretien de réseaux commerciaux comme les *Kenyan-Asians* et les Somalis. Ces prédispositions culturelles – des *ethos* ou *habitus* ethniques (Droz 1999) – deviennent importantes, décisives, lorsque, pour des raisons géopolitiques et historiques, certaines de ces ethnies ont bénéficié de services, de formations, d'ouvertures et d'opportunités d'emploi. D'abord sous la colonisation, l'évangélisation-scolarisation, la mobilité bien que contrôlée, ensuite l'accès à l'État, et plus encore quand la modernisation publique se met en place, dès l'indépendance, en favorisant tel ou tel territoire, telle ou telle ethnie. De tels environnements associés à une culture de la mobilité leur ont donné une prime « entrepreneuriale », forgeant des modèles modernes d'ascension sociale et d'accumulation, sinon de primauté sociale. C'est le cas en particulier des Kikuyu, qui en ont bénéficié en premier.

Plus généralement, l'existence historique d'une ascension sociale hors des circuits oligarchiques – une promotion même marginale avec ou sans le parapluie des élites politico-économiques au pouvoir –, soulève la question des opportunités, des capacités, des potentiels du bas, une mobilité qui participe à un renouvellement de l'oligarchie économique par le bas. On retrouve cette problématique d'une mobilité ascendante dans l'essor des classes moyennes.

#### 4. L'émergence des classes moyennes ?

La question, déjà au cœur des débats passés, est récemment devenue d'actualité. Particulièrement pour les économistes et pour tous ceux qui, dans des logiques de marketing ou de prospective commerciale, pèsent le poids de la consommation de ces nouvelles classes ainsi que celui de leurs divers segments et catégories (les jeunes, les femmes, les ménages urbains, les générations). Cette première approche prend en compte et privilégie les données économiques, les niveaux de revenu ou de consommation.

Or à ce jour, les mesures macroéconomiques, et, ce faisant, leur grille d'analyse, sont insatisfaisantes pour mesurer le poids des classes

moyennes. Certes le PIB, atteint et réévalué en 2014, classe l'économie kényane dans les « pays à revenu intermédiaire », mais ceci ne permet pas de conclure mécaniquement en l'existence d'une classe médiane à revenu intermédiaire. Même si cette relation a été vérifiée dans de nombreux cas nationaux : dans des situations nationales similaires, l'inégalité fausse la redistribution des revenus. De plus, les normes définies selon des critères internationaux, identifiant des seuils, comme celui d'une « *global middle class* » (de 16 800 à 72 000 USD par an par ménage), ne sont pas pertinentes ; on leur préfère donc des seuils relatifs, qui selon les pays et économies, évaluent une consommation quotidienne flottante entre 2 et 20 USD par jour par habitant pour les pays émergents<sup>9</sup>.

D'une façon pratique, font défaut des définitions et des données suffisamment précises sur les changements pour la période récente, à compter de 2005. Ainsi le KNBS fixe la tranche *middle class* dans des revenus mensuels de 23 000 à 199 000 KES. Une telle approche, trop large, n'arrive donc pas à quantifier la part des classes moyennes, si ce n'est au travers d'un chiffre consensuel vague de 10 % à 20 % de la population selon les sources, ce que corroborent les enquêtes sur les patrimoines et l'équipement des ménages correspondant au premier quintile « les 20 % les plus riches » (KIHBS et DHS). Toutefois, ces enquêtes nationales régulières permettent de sérier et de mieux saisir une amélioration des modes de vie et du patrimoine des ménages dans les deux quintiles supérieurs (de 20 % à 40 % de la population), mais avec des forts différentiels régionaux. Seules les estimations<sup>10</sup> à partir des revenus du travail, formel et informel, apparaissent précises : elles s'appuient sur un seuil prenant en compte l'inflation, entre 76 000 et 100 000 KES mensuels en 2015, et évaluent cette tranche à 270 000 personnes. Un chiffre effectivement en augmentation et qui doublerait tous les cinq ans, soit 2 % des 15,2 millions d'employés actifs en 2015. Alors que les hauts revenus salariés supérieurs à 100 000 KES correspondraient à 2,9 %, ce qui donnerait un total *middle class* et *upper class* de 4,9 %, soit 700 000 personnes actives-salariées. Ce que l'on pourrait extrapoler en un nombre de ménages de plus ou moins 600 000, pour une population autour des 4 millions. Toutefois, ces mesures ne prennent pas en compte les revenus non déclarés et immergés, dont la rente, les revenus immobiliers, les activités non déclarées, le commerce non fiscalisé.

On peut compenser cette faiblesse statistique en s'appuyant sur des enquêtes sectorielles ou microéconomiques, en étudiant l'offre, l'environnement économique, social et culturel, les pratiques de

9. Le seuil de pauvreté des États-Unis est estimé à 17 USD par jour.

10. Tirées de l'enquête « Middle Class Study » et du compte rendu de Ivory Ndekei et Kwame Owino de l'Institute of Economic Affairs (2016). URL : <https://www.ieakenya.or.ke/newsevents/iea-launches-the-middle-class-study> [archive].

consommation. Elles dévoilent un enrichissement général, une distribution régionale, sans pour autant en distinguer ses variantes sociales. Du moins, elles dessinent un contexte général positif. C'est le cas des travaux mesurant l'inclusion financière, qui concerne aussi bien les classes moyennes que les populations pauvres. Ainsi, le nombre de comptes bancaires est passé de 4,6 millions en 2005 à 33,6 millions en 2014 et celui des comptes mobiles de 1,3 million en 2007 à 25,2 millions en 2014 (Gubbins 2015). Même si de multiples facteurs (l'essor du mobile, la sécurisation des transferts, l'importance des échanges de la part des migrants domestiques et internationaux ou l'évolution du système bancaire) ont joué en faveur de ce décollage, cet indicateur de l'environnement financier témoigne d'une amélioration générale des conditions d'existence. Il en est de même des études qui portent sur le mode de vie et de consommation des classes moyennes, les demandes pour l'habitat et la construction (Arvanitis 2013), les modes de consommation et perceptions des consommateurs qui privilégient les critères de qualité ou le paraître (Deloitte 2013), le niveau de connexion à internet et aux réseaux sociaux dont Facebook, ou le parc automobile et ses importations... même s'il s'agit de biens de distinction que les ménages n'affichent que certains jours et qu'à certaines occasions. D'autres indicateurs confirment cette tendance. L'accroissement de l'activité salariée et de l'emploi dans le secteur économique tertiaire, du secteur privé, en particulier des services commerciaux nationaux, régionaux et suite aux politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de l'administration locale, de la sécurité nationale, témoignent d'un renforcement de certaines catégories socio-professionnelles intermédiaires, dont les « cadres », bien que les revenus de ces derniers ne soient pas stabilisés.

Enfin, les instituts de sondage<sup>11</sup>, qui ont besoin de données pour leurs bases de sondage, retiennent deux seuils : un revenu mensuel de 25 000 à 40 000 KES et un supérieur à 40 000 KES par ménage, soit respectivement 11 % et 5 % de la population. Notons que les premiers correspondent aux « *wealthies* », aux 10 % « riches » des enquêtes urbaines dans les quartiers populaires, et que cette estimation recoupe les extrapolations tirées des statistiques de l'emploi, soit 10 % et 16 % de la population.

Dans tous les cas étudiés, une constante s'impose. La recherche des variables intermédiaires met en évidence deux facteurs essentiels : la scolarisation des chefs de ménages, hommes ou femmes, et la résidence urbaine (l'importance de Nairobi). Au demeurant, les classes moyennes sont conscientes de ce prérequis qui influe positivement dans l'ascension sociale et dans l'accumulation de patrimoine domestique. Ayant recueilli les effets des politiques scolaires ambitieuses menées dès 2002, elles investissent dans

---

11. Voir les données de mai 2017 de *Barometer* ainsi que les sondages d'*Ipsos Public Affairs*.

la formation de leurs progénitures comme dans leur formation permanente, et dans l'investissement mobilier urbain, au risque de s'endetter.

Les données quantitatives agrégées et croisées incitent donc à réfuter l'hypothèse d'une classe intermédiaire médiane pivot, même si on mesure imparfaitement l'émergence d'une classe moyenne avec des revenus moyens intermédiaires – mais tout relatifs, compte tenu des niveaux de survie de la majorité des Kényans et de ceux d'accumulation de l'oligarchie.

Aussi, l'approche qualitative sociologique peut être d'un secours en cernant des configurations sociales. Elle nous aide à distinguer et modéliser trois situations. D'une part, une « haute classe moyenne », assurée de revenus ménagers mensuels supérieurs, propriétaires d'un ou de biens immobiliers, occidentalisant son mode de vie, ses consommations. On y retrouve des petits entrepreneurs à succès du secteur informel et des services, des salariés de certaines filières privées et des haut-fonctionnaires ou des employés du hub de Nairobi. D'autre part, un ensemble de « classes moyennes directoriales » salariées, dans la filiation de la petite bourgeoisie directoriale des années 1980-1990, mais aux limites du seuil de pauvreté, « ni pauvres ni riches », qui, bien qu'assurées de revenus et ayant accumulé un patrimoine, restent sensibles aux variations des prix et à l'inflation, aux conjonctures économiques et à l'instabilité des statuts professionnels. De façon pratique, ce deuxième groupe, une classe moyenne erratique, a accès aux *malls*, aux restaurants franchisés... mais y consomme peu. Reste le cas des « entrepreneurs sociaux », particulièrement étudiés (Ontita 2015) parce qu'ils sont la marque récente d'une croissance kényane descendante qui prend en compte le marché des pauvres autant urbains que ruraux. Un tel groupe, limité mais devenu médiatique, est révélateur de cette double histoire des classes moyennes. En effet, il s'agit d'acteurs économiques présents dans les services (financiers, à la personne, d'assistance à la production...) qui actualisent la tâche moderniste de la petite bourgeoisie directoriale, des bureaucrates agents du développement – du moins qui entretiennent cette vision morale –, mais innovants parce qu'ils maîtrisent les nouveaux outils, exploitent les nouvelles opportunités technologiques, entre logiques commerciales et vocations morales, entre intérêt privé et intérêt collectif.

Ces trois catégories, « haute classe moyenne », « classes moyennes directoriales » et « entrepreneurs sociaux », partagent le même modèle social, sans pour autant avoir tous les mêmes moyens. Ceci est confirmé par l'étude des nouveaux comportements démographiques et leur évolution au sein des ménages : une minorité de ménages (correspondant aux deux quintiles supérieurs) ont des comportements et attitudes communes de consommation et font référence à un modèle familial typique des classes moyennes valorisant le ménage nucléaire, le couple et les individus (Thibon

2015). Cette lecture est corroborée par les études plus qualitatives des sociologues, des anthropologues et des géographes sur les modes et les styles de vie : entre autres, la diffusion de nouvelles pratiques de consommation, de distinction sociale et du paraître, pour des produits de marque, pour de nouveaux services, pour des habitats sécurisés, mais aussi de nouvelles consommations, dont des destinations domestiques touristiques en direction des plages et des parcs nationaux (Rieucan 2014). Dans les trois cas, la modernisation, si elle ne remet pas en cause les liens avec la parenté paysanne ou provinciale, de nature économique, comme les investissements mobiliers, les transferts intergénérationnels ou d'ordre culturel lors des cérémonies familiales, les distend peu à peu (Resnick 2015). Cette diversité, cette complexité des classes moyennes et ses dénominateurs communs (modèle familial, mode de vie...) traduisent une formation problématique en cours : les classes moyennes font l'apprentissage d'une aisance toute relative et elles deviennent urbaines, tout en restant paysannes.

## 5. Les classes moyennes, une formation en cours

Aussi, pour mieux comprendre cette ambiguïté et dépasser un certain flou statistique et conceptuel, voire une prospective hésitante car approximative les concernant, il convient de mettre en perspective historique ce sujet. Et cela quitte à renouer avec des travaux académiques portant sur les classes sociales et sur les deux versants d'une structuration sociale : la formation biographique d'un groupe, et les relations et les perceptions que ces nouvelles classes entretiennent avec la société et les pouvoirs, comme sur elles-mêmes.

Cette histoire des représentations sociales nous aide à saisir autant les filiations que les innovations en cours. Elle commence à la fin de la période coloniale. La question des classes moyennes apparaît dans les années 1950, et depuis lors toutes les politiques publiques ont été conséquentes : elles visent à promouvoir des « classes intermédiaires », puis des « élites nationales » et aujourd'hui des « classes moyennes », attendues comme un pivot de la société. Toutes, du Plan Swynnerton à la *Vision 2030*, sont aussi porteuses de projets politiques à la recherche de leaders économiques puis politiques, modérateurs ou mobilisateurs selon les projets politiques successifs, coloniaux, nationalistes mitigés de socialisme à l'africaine, démocratiques et libéraux. En la matière, l'abondance conceptuelle les concernant est un avantage, parfois risqué si on prend en compte sans critique les « entités sociétales » des discours politiques ou technocratiques comme les « cadres », le « secteur moderne », les « élites nationales » ou les outils théoriques parfois idéologiques des travaux universitaires.

La contribution de cette préhistoire et de cette histoire des classes moyennes, des années 1950 à nos jours, est utile pour saisir le mouvement

historique et sa sédimentation actuelle. Du moins, on peut le restituer dans les différentes figures sociales, un peu à l'image des idéaux-types, que chaque période a cultivés. Trois portraits se dégagent, et ce faisant trois temps : « l'évolué », le « bureaucrate » et « l'entrepreneur » – bien que les acteurs chevauchent ses différentes fonctions selon les contextes historiques. Or ces expériences et ces représentations participent, au même titre que les revenus et patrimoines, à la formation d'une classe sociale.

Ainsi la colonisation, dans sa dernière décennie, a ébauché une politique soutenant les « évolués » – un terme emprunté à d'autres expériences coloniales qui convient au cas kényan, bien que la condition des *Asians* et des *non natives*, brouille quelque peu alors la vision coloniale raciale de la société. Cette politique avait une cohérence : elle visait à renforcer dans les campagnes des intermédiaires sociaux, au travers d'une « petite bourgeoisie rurale » éclairée, telle que l'observe Gavin Kitching dans la structuration sociale de la propriété paysanne dans les années 1950-1970. Elle visait également à encadrer dans les villes ses auxiliaires, une bureaucratie africaine devenue alors essentielle en relais de l'action coloniale. Un tel projet développementaliste et moderniste, fragilisé par l'insurrection Mau Mau qui divise le monde rural entre nationalistes et loyalistes, sera poursuivi et défendu par les partisans d'une modernisation occidentale et d'une troisième voie politique. Ceux-ci militent pour la promotion d'une petite bourgeoisie urbaine-rurale méritocratique, pour la formation d'intellectuels et tentent de rattraper le retard structurel dans la formation des cadres nationaux. Avec comme objectifs l'apparition d'un capitalisme kényan et d'une élite urbaine libérale ; un tel projet s'inscrit dans la recherche d'une troisième voie politique (Diouf-Kamara 1991 ; Charton 2000, 27-48). Dès l'indépendance, une telle vision et ses porteurs politiques sont contredits par l'évolution hégémonique d'un pouvoir autoritaire, de sa gouvernance ethnique et de la gestion élitiste de l'université kényane. Ceci ne veut pas dire que ces « perdants historiques » disparaissent : si certains émigrent, la majorité reste et se niche dans des activités économiques, dont la production caféière. C'est le cas de la moyenne paysannerie kikuyu, qui va investir dans l'immobilier de la capitale (Charlery de la Masselière 1997, 7-8). Ces « perdants » se replient aussi dans des activités intellectuelles et juridiques. Ils commencent une immigration intérieure ou sont happés par le régime en devenant ses servants-clients, ses porte-parole, ses intellectuels organiques.

C'est dans ce contexte d'indépendance que la figure du « bureaucrate » s'impose, éclipsant l'image néocoloniale de « l'évolué ». Ce sont alors les élites nationales en charge d'un État dirigiste et régulateur, promues par celui-ci puis renforcées par le parti unique, qui s'inscrivent le mieux dans les projets nationalistes du président Jomo Kenyatta et plus encore dans

celui du président Moi. Une petite bourgeoisie directoriale, assez diverse et hiérarchisée, en lien et sans lien avec la petite bourgeoisie rurale de plantation et la bureaucratie de la période coloniale, apparaît alors : ses figures professionnelles emblématiques vont du maître d'école aux grands fonctionnaires – reproduisant les hiérarchies salariales coloniales – de l'*askari* au *district* ou aux *provincial commissioners*, dans une certaine continuité du maintien de l'ordre public colonial devenu national... Tous bénéficient collectivement, mais inégalement, de l'emploi public, des emplois du système politico-économique et du secteur formel parapublic, de l'État-providence, de ses salaires et de quelques privilèges dans les domaines de la santé et du logement, voire des passerelles entre public et privé, de l'africanisation des postes et de l'accès aux licences commerciales. Cette petite bourgeoisie directoriale, dotée d'un capital intellectuel, hérite d'une honorabilité et d'un capital symbolique quelque peu caporalisé qui compensent les limites de ses revenus. Mais dans les années 1990, une telle promotion sociale se grippe. La crise économique et ses programmes d'ajustement, puis les luttes politico-ethniques vont changer la donne, fragiliser cette petite bourgeoisie directoriale, la bloquer dans son évolution et la déstabiliser. Confrontée à des ressources réduites et à des plans d'économies et d'ajustements, elle se divise entre résilience, repliement corporatiste et tentation ethnique : une première partie licenciée tentée par l'aventure de l'entreprise privée bascule dans l'informel ; une seconde paupérisée, déclassée par l'inflation et en proie à l'instabilité générale, se protège tant bien que mal selon la puissance de ses syndicats professionnels ; une troisième complète des salaires devenus insuffisants par des sources connexes (double emploi public/privé, retour au privé et corruption). Depuis 2002, cette petite bourgeoisie directoriale déclinante profite inégalement de la croissance, alors qu'elle côtoie les ascensions sociales de certaines activités privées. Seule une partie d'entre elle (la haute fonction publique, les professions libérales, certains métiers de l'enseignement et de la santé) arrive à maintenir son capital symbolique et culturel et ses revenus, au travers de domaines traditionnels sauvegardés (l'université, l'exercice du droit) et de nouveaux services aux entreprises – celles-ci valorisées par les nouveaux contextes économiques et politiques.

Mais la croissance des décennies 2000 légitime une nouvelle figure – sinon une nouvelle génération – dominante des classes moyennes, « le petit entrepreneur ». Cette ascension sociale des « micro-entrepreneurs », pris entre une logique de survie et une volonté d'accumulation, joue sur plusieurs registres : sur des ressources privés-publics et sur les revenus salariaux ainsi que sur des investissements dans le secteur informel (réparations mécaniques, électriques, informatiques...), dans l'agriculture, ses nouvelles productions commerciales et ses valorisations (les *food kiosks*), dans les



services (*matatu*), mais aussi sur les rentes foncières et immobilières, et sur des revenus urbains et ruraux spéculatifs. Ces entrepreneurs sans entreprise, que les recherches sur le secteur informel tentent depuis les années 1990 de cerner au-delà de l'image du *jua kali* (artisanat et secteur informel), tirent avantage, avec l'intelligence de la survie, des nouveaux marchés, des nouvelles technologies et d'un système D *high tech*. Ce, au travers de nouveaux services, voire de l'illégalité : des activités qui assurent un retour rapide sur un investissement limité dans un secteur informel non fiscalisé. On les découvre en ville où se concentrent le plus d'opportunités, y compris dans les *slums* (les « *little big men* »), mais aussi dans les campagnes où une petite propriété paysanne, en filiation ou en rupture avec l'ancienne moyenne paysannerie, occupe des niches de productions en relation avec le marché urbain (l'horticulture, l'élevage laitier, le khat, le commerce de la viande, etc.). Ces modes d'exploitation post-caféiers sont parfois en rupture avec ceux des aînés. Tant et si bien que ces entrepreneurs ruraux innovants sont bien souvent des jeunes et des femmes. Serait-ce un effet du dividende démographique ? En effet, cette jeunesse scolarisée et digitalisée s'est vite adaptée aux nouveaux produits et commercialisations et aux *process* numériques. Ou serait-ce un effet d'un dividende du genre ? Toutefois cette débauche d'énergie ne suffit pas. Outre les compétences et la mobilisation domestique, l'économie affective et les relations deviennent nécessaires pour tirer avantage des nouvelles interdépendances et des nouveaux métiers et opportunités (Mbataru 2009).

Aussi spectaculaire que soit cette émergence des nouvelles classes moyennes avec ses marqueurs et modèles sociaux, son parc automobile, sa culture matérielle mais aussi sa sociabilité et sa modernité – en particulier son rôle dans la société civile et au travers des intellectuels –, celles-ci restent minoritaires, aussi bien en ville et plus encore dans les campagnes. Reprenant la phraséologie marxiste, elles sont une « classe en soi », en gestation, et non pas une « classe pour soi ». Certes, les frontières et les pratiques sociales définissant une identité collective s'imposent peu à peu, mais elles restent poreuses. Les nouvelles classes moyennes sont confrontées soit à des classes populaires mitoyennes dangereuses – du moins perçues telles quelles –, soit à des réseaux de parenté rurale pauvre – dont elles sont issues et avec qui elles sont apparentées et souvent redevables. Alors que le risque de débordement-déclassement est toujours possible, le contrôle des aînés ruraux est toujours prégnant. Par ailleurs, elles sont aussi limitées dans leur ascension sociale par les travers de l'économie politique kényane, par les domaines réservés des élites supérieures politico-économiques – bien que certains puissent y accéder – et par les variations conjoncturelles. Cette situation d'entre-deux et cette mobilité sociale sont anxiogènes. D'autant que ces nouvelles classes n'ont

aucune garantie de la part des systèmes et services publics, de l'économie libérale. D'où la tentation quasi-prophylactique qu'elles développent en multipliant des protections socio-économiques, spatiales et morales. Et en épousant autant la modernité politique et la défense des droits de l'homme qui les garantissent dans leurs droits acquis, que les travers de la vie politique – outre la mise en résidence ethnique, l'ethnicité voire le tribalisme (Maupeu 2012). Au demeurant, ces attitudes varient selon les rapports de force, quasi démographiques que les classes moyennes peuvent imposer dans certains espaces urbains. Des associations qu'elles expérimentent, des rapprochements ou non avec leurs voisins sociaux que sont les *Asians* et des capacités à transcender les clivages ethniques par des mariages interethniques, à devenir « cosmopolites » et citadins nairobiens, et quelque peu autonomes des contraintes familiales et communautaires.

## Conclusion

Cette lecture des changements sociaux au sein des élites kényanes (l'oligarchie comme les classes moyennes) et de leurs trajectoires historiques complète et modifie l'analyse bipolaire ou tripolaire d'une société exclusive en accord et en héritage du passé. Elle dévoile une société toujours aussi inégalitaire que dans le passé, avec un niveau de pauvreté toujours élevé. C'est une société conflictuelle, mais une société en mouvement, qui modifie sensiblement les lignes de partition sociale et les identités collectives. Les changements sont bien réels dans les structures sociales, avec des décalages fréquents et classiques<sup>12</sup> entre les rythmes rapides des changements économiques et techniques, et ceux plus lents des pratiques sociales expérimentées par les sociétés et des *trends* ou pesanteurs des représentations collectives. De tels décalages se traduisent par des variations entre les normes sociales et les pratiques individuelles et ménagères qui se jouent parfois des contraintes culturelles autoritaires. Ils se traduisent aussi par des tensions culturelles qui se cristallisent sur des questions de société débattues par la presse, mais aussi vécues au sein des ménages (la liberté des jeunes, le port des vêtements...). Cette mobilité sociale dont une certaine opinion publique se plaît à mesurer les risques moraux de l'individualisme, façonne et innove d'une manière invisible les nouvelles générations ; mais elle est aussi redevable des retombées de la croissance. Or la nature de la croissance économique, même si elle bénéficie – inégalement – à tous, reste peu intégrative. Elle laisse au pouvoir politique et aux politiques publiques la tâche d'une redistribution et d'une solidarité nationale, d'une nouvelle économie politique (Bourguignon 2004), d'une politique de protection

---

12. Selon l'expression et l'image braudélienne du décalage des changements : « du retard culturel sur le social, et du retard social sur l'économique ».

sociale<sup>13</sup> et de l'entretien d'un lien communautaire national qui bute sur des travers identitaires, ethniques, que la modernisation n'a pas fait disparaître.

Le défi à venir est bien là : dans la capacité politique des élites à amortir les effets sociaux d'une croissance libérale et à accompagner les processus de stratification ou de mobilité sociale. Enfin restent dans l'ombre de cette évolution des sociétés périphériques, longtemps cantonnées dans des espaces-temps. Des sociétés périphériques dont les élites, en forte progression en raison des changements structurels et politico-économiques, qui font ou feront leur entrée dans la société kényane, au rythme déjà élevé de la formation universitaire de leur jeunesse. Ou qui, au contraire, seront tentées de s'en séparer<sup>14</sup>.

## Bibliographie

- Arvanitis, Yannis. 2013. « African Housing Dynamics: Lessons from the Kenyan Market ». *Africa Economic Brief* 4, n° 3. URL: <https://www.afdb.org/en/documents/document/economic-brief-african-housing-dynamics-lessons-from-the-kenyan-market-33609> [archive].
- Aseto, Oyugi, et Jasper. A. Okelo. 1997. *Privatization in Kenya*. Nairobi : Basic Books.
- Bach, Daniel C., et Mamoudou Gazibo (dir.). 2012. *Neopatrimonialism in Africa and Beyond*. Londres : Routledge.
- Berman, Bruce. 1990. *Control and Crisis in Colonial Kenya*. Londres : James Currey.
- Bourguignon, François. 2004. « Le triangle pauvreté - croissance - inégalités ». *Afrique contemporaine* 211, n° 3 : 29-56. <https://doi.org/10.3917/afco.211.0029>.
- Bourmaud, Daniel. 1988. *Histoire politique du Kenya. État et pouvoir local*. Paris : Karthala-CREDU.
- Charlery de la Masselière, Bernard (dir.). 1997. « Petits producteurs et filières agricoles au Kenya ». *Les Cahiers de l'IFRA*, n° 7-8.
- Charton, Hélène. 2000. « Les évolutions historiques de la structuration de l'élite kényane ». In *The Dilemma of Post-Colonial Universities: Elite Formation and the Restructuring of Higher Education in Sub-Saharan Africa*, dirigé par Mobolaji Ogunsanya et Yann Lebeau, 27-48. Ibadan : IFRA-Nigeria.
- Chouabi, Alexis. 2009. « Les relations Chine-Kenya : étude de l'artisanat ». Mémoire de master 2. Pau : Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Connan, Dominique. 2014. « La décolonisation des clubs kényans : Sociabilité exclusive et constitution morale des élites africaines dans le Kenya contemporain ». Thèse de doctorat. Paris : Paris 1 Sorbonne Université.

13. Des politiques sectorielles ont été lancées au sujet des jeunes, des personnes vulnérables, suivant des programmes classiques mais aussi innovants dont les cash-transferts vers les OVC et personnes âgées.

14. Dont les risques de revendications séparatistes de la côte swahili « Pwani Si Kenya » (Willis & Gona 2013) ou d'une Grande Somalie (Kennedy Wagura 2019).

- Copans, Jean. 1991. « De l'anthropologie des travailleurs à l'anthropologie de l'entreprise : hypothèses africanistes ». *Journal des anthropologues* 43/44 : 29-37. <https://doi.org/10.3406/jda.1991.1587>.
- Deloitte. 2014. *East Africa Private Equity Confidence Survey*. URL : <https://www.tralac.org/images/docs/6463/2014-east-africa-private-equity-confidence-survey.pdf>.
- Deloitte. 2014. *The Deloitte Consumer Review. Africa: A 21st Century View*. URL : <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ng/Documents/consumer-business/the-deloitte-consumer-review-africa-a-21st-century-view.pdf> [archive].
- Diouf-Kamara, Sylviane. 1991. « Les Africains aux USA : battants et intellectuels ». *Hommes & migrations* 1149, n° 1 : 20-26. <https://doi.org/10.3406/homig.1991.2877>.
- Droz, Yvan. 1999. *Migrations kikuyus: des pratiques sociales à l'imaginaire. Ethos, réalisation de soi et millénarisme*. Neuchâtel et Paris : Institut d'ethnologie & Maison des sciences de l'homme.
- Gibbon, Peter (dir.). 1995. *Markets, Civil Society and Democracy in Kenya*. Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet.
- Gubbins, Paul. 2015. « An Overview of Developments and Trends in Kenya's Retail Financial Landscape ». *Financial Sector Deepening Kenya*. URL : <https://fsdkenya.org/an-overview-of-developments-and-trends-in-kenyas-retail-financial-landscape/> [archive].
- Himbara, David. 1994. *Kenyan Capitalists, the State and Development*. Nairobi : East African Educational Publishers.
- Hyden, Göran. 1980. *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*. Londres : Heinemann.
- Kaplinsky, Rafael. 1980. « Capitalist Accumulation in the Periphery: The Kenyan Case Re-Examined ». *Review of African Political Economy* 17 : 83-105. <https://doi.org/10.1080/03056248008703416>.
- Kitching, Gavin. 1980. *Class and Economic Change in Kenya: The Making of an African Petite-Bourgeoisie*. New Haven : Yale University Press.
- Leys, Colin. 1975. *Underdevelopment in Kenya: the Political Economy of Neocolonialism 1964-1971*. Londres : James Currey.
- Maupeu, Hervé. 2012. « Classe moyenne kenyane et démocratie électorale ». *Afrique Contemporaine* 244, n° 4 : 53-68. <https://doi.org/10.3917/afco.244.0053>.
- Mbataru, Patrick. 2009. *The Coffee Crisis. Old Interest, New Interest and Illusions of Development*. Saarbrücken : Lambert Academic Publishing.
- Ndegwa, Duncan. 2006. *Walking in Kenyatta Struggles: My Story*. Nairobi : Kenya Leadership Institute.
- Ndegwa, Duncan. 1971. *Report of the Commission of Inquiry*. URL : [http://kenyalaw.org/kl/fileadmin/CommissionReports/Report-of-the-Commission-of-Inquiry-\(Public-Service-Structure-and-Remuneration-Commission\)-1970%20-1971.pdf](http://kenyalaw.org/kl/fileadmin/CommissionReports/Report-of-the-Commission-of-Inquiry-(Public-Service-Structure-and-Remuneration-Commission)-1970%20-1971.pdf) [archive].
- Nyanjom, Othieno. 2012. *Factually True, Legally Untrue: Political Media Ownership in Kenya*. Nairobi : Internews.

- Ontita, Edward. 2015. « Catalysts in the Development Terrain: Social Entrepreneurship and Change in Nyamira County, Kenya ». *Les Cahiers d'Afrique de l'Est* 50 : 63-79.  
URL: <https://journals.openedition.org/eastafrica/294>.
- Resnick, Danielle. 2015. « The Political Economy of Africa's Emergent Middle Class: Retrospect and Prospects ». *Journal of International Development* 27, n° 5 : 573-587. <https://doi.org/10.1002/jid.3110>.
- Rharade, Abdelhag. 1998. « La sociabilité entrepreneuriale au Kenya ». *Les Cahiers de l'IFRA*, n° 13 : 4-25.
- Rieucou, Jean (dir.). 2014. *Le Kenya dans la 3<sup>e</sup> révolution touristique. Au-delà du safari*, Paris : L'Harmattan.
- Simiyu, Vincent. 2012. « Social Differentiation in Kenya Since 1963 ». In *Mizizi*, dirigé par Mwenza David Kyule & George M. Gona. Nairobi : University of Nairobi Press.
- Swainson, Nicola. 1980. *The Development of Corporate Capitalism in Kenya, 1918-1977*. Berkeley : University of California Press.
- Thibon, Christian. 2015. « Vulnérabilité des enfants, prise en charge et violence à l'aune des changements des modèles familiaux, des modes de vie privés au Kenya ». In *Enfants et jeunes hors les liens en Afrique de l'Est*, dirigé par Valérie Golaz et Christian Thibon. Paris : Karthala.
- Thibon, Damien. 2014. « Principaux Opérateurs économiques Kenyans et leurs réseaux d'influences ». Non publié.
- Thomas, Chris. 1998. « L'économie politique d'une succession annoncée ». *Politique africaine*, n° 70 : 40-53. URL : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/070040.pdf> [archive].
- Van Zwanenberg, R.M.A., Anne King. 1975. *An Economic History of Kenya and Uganda, 1800-1970*. Atlantic Highlands (N.J.) : Humanities Press.
- Wagura, Kennedy. 2019. « Dynamiques démographiques de la population Samburu (Kenya) 1984-2018 ». Thèse de doctorat. Pau : Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Wanjui, Joseph Barrage. 2013. *The Native Son: Experiences of a Kenyan Entrepreneur*. Nairobi : University of Nairobi Press.
- Willis, Justin, et George Gona. 2013. « Pwani C Kenya? Memory, Documents and Secessionist Politics in Coastal Kenya ». *African Affairs* 112, n° 446 : 48-71. <https://doi.org/10.1093/afraf/ads064>.



# Entre espoirs et désillusions

## Réformes constitutionnelles

### et décentralisation au Kenya, 2000-2020

*Chloé Josse-Durand*

---

En 2010, le Kenya fait un choix audacieux : réformer sa constitution en mettant en place une décentralisation – nommée *devolution* – présentée par la Banque mondiale comme « ambitieuse » et « sans précédent » en Afrique (Banque mondiale 2012 : xi). Le caractère exceptionnel de cette décentralisation réside, au-delà d'une réforme territoriale de grande ampleur, dans le nombre conséquent de fonctions déléguées aux nouveaux échelons locaux, appelés comtés (*counties*). Chacune de ces collectivités territoriales, au nombre de 47, dispose, par l'octroi d'un important contingent de fonctionnaires, des moyens financiers et administratifs pour élaborer ses propres politiques publiques locales et adopter certaines lois grâce à son assemblée parlementaire. Cette transformation institutionnelle a ravivé la réflexion sur la gouvernance décentralisée en Afrique, suscitant de nouvelles recherches visant à comparer, à discuter et à étudier ce système de gouvernance inédit<sup>1</sup>. Les travaux produits soulignent les avancées importantes qui pourraient être réalisées dans la distribution de services de base, la réduction des inégalités économiques entre régions ou encore l'apaisement des conflits fonciers et des revendications identitaires au Kenya<sup>2</sup>, mais ils mettent principalement l'accent sur les limites de cette réforme. Ils pointent notamment les manquements à sa formalisation et à sa mise en place, le maintien de la prééminence de l'échelon national, l'augmentation de la compétition et des violences politiques, la multiplication du clientélisme et le creusement des inégalités non plus à l'intérieur des régions, mais à l'échelle des comtés cette fois<sup>3</sup>. Ce chapitre

---

1. Au tournant des années 2005-2010, nombres d'articles proposent des analyses autour de cette gouvernance inédite : Ghai (2008), Branch & Cheeseman (2008), Cheeseman & Tendi (2010), Githinji & Homlquist (2008), Kanyinga & Long (2012). Plus récemment, voir Burdbidge (2019).

2. Pour quelques perspectives optimistes, moins nombreuses : Shilaho (2015), Steeves (2015), Elszasz (2016), Crawford & Hartmann (2008), Banque mondiale (2011 ; 2012 ; 2015), Bouka, Berry & Kamuru (2019), Elfversson & Sjögren (2019).

3. Pour des perspectives plus critiques : Mudida (2009), Hassan (2013), Adbille & Abdi (2016), Cannon & Ali (2018), Chome (2015), D'Arcy & Cornell (2014 ;

entend participer à ces réflexions, toujours d'actualité au Kenya et dans le champ académique, sur l'impact des réformes constitutionnelles et les conséquences de la décentralisation sur le système politique et sur la société kényane<sup>4</sup>.

De telles réflexions requièrent de replacer cette réforme dans le temps long de l'histoire politique du Kenya. La décentralisation, processus politique par lequel des collectivités territoriales accèdent à une plus grande autonomie de décision et d'action et à davantage de ressources financières, obtenant une part du revenu national et la capacité à lever des fonds propres, est au cœur des débats politiques kényans depuis les années 1950 (Burbidge 2019). Jusqu'à l'indépendance en 1963, ces débats s'articulent autour des enjeux du *Majimboism*<sup>5</sup>, c'est-à-dire l'octroi du pouvoir aux régions. Des années 1960 à 1980, sous la présidence de Jomo Kenyatta (1963-1978) puis sous la première présidence de Daniel arap Moi (1978-2002), qui avait pourtant été un fervent défenseur de l'idéologie *majimbo* au tournant de l'indépendance, le *Majimboism* disparaît des débats politiques (Maxon 2016, 20). Il est passé sous silence en raison de la menace sécessionniste (notamment du Nord<sup>6</sup>) et par le régime politique autoritaire entretenu par les deux premiers présidents du Kenya (Nyong'o 1989). À partir de 1982, Daniel arap Moi met en place des mesures en faveur du développement rural mais elles s'apparentent plus à une déconcentration de façade qu'à une réelle décentralisation (Southall & Wood 1996, 508-509).

---

2016), Githinji & Holmquist (2012), Berman, Cottrell & Ghai (2009), Boone et al. (2019), Burbidge (2015), Cheeseman, Lynch & Willis (2016), et plus récemment Cheeseman, Lynch et Kanyinga (2020).

4. Ce chapitre a bénéficié des relectures et des conseils avisés de Marie-Emmanuelle Pommerolle, Claire Médard et Marie-Aude Fouéré, que je remercie chaleureusement pour leurs précieux apports, ainsi que Paul Kelemba (alias Maddo) pour avoir partagé avec moi sa vision nuancée de la politique kényane.

5. Le terme swahili de *majimbo* peut se traduire par « régions ». À l'indépendance, ces *majimbo* prennent la forme de huit provinces administratives qui restent en place jusqu'aux élections du 4 mars 2013, à l'introduction de la décentralisation et des 47 comtés.

6. L'indépendance de la Somalie en 1960, peu avant celle du Kenya, participe à placer au second plan l'idéologie *majimbo* dans les années 1960. Les élites politiques de Somalie ainsi que les élites kényanes d'origine somali réclament que le *Northern Frontier District*, au Kenya, rejoigne le nouvel État somalien. Deux semaines avant l'indépendance, le Président Jomo Kenyatta déclare un état d'urgence dans le nord-est du Kenya et y déploie l'armée. Cette région devient dans la foulée l'une des huit provinces du Kenya (*North-Eastern Province*), déclenchant un conflit sécessionniste régional (Éthiopie, Djibouti, Somalie, Kenya) connu sous le nom de guerre des *Shifita* (« bandits » en amharique) entre 1963 et 1967. Sur la reformulation de ces débats sécessionnistes sous la décentralisation, voir Brancati (2006).



Au début des années 1990, l'opposition politique, les étudiants et la société civile réclament le retour du multipartisme et une transformation radicale du système politique kényan, mais se heurtent à une ferme répression d'État (Pommerolle 2005 ; Ruteere 2010).

C'est lors de la campagne présidentielle de Mwai Kibaki, en 2002, que la décentralisation refait surface au moment de la rédaction d'une nouvelle Constitution. Les huit *majimbo* définies après l'indépendance sont éclatées en 47 comtés. Les frontières de ces comtés recourent celles d'anciens districts qui, durant les années 1990, avaient subi une vague de subdivision (Barkan & Chege 1989) avant d'être « rassemblés » pour former des comtés disposant d'un gouvernement élu localement. L'administration locale reste cependant extrêmement centralisée et « surveillée » par des *County Commissioners*, équivalents de « préfets », nommés par le ministère de l'Intérieur. Ce système n'est pas sans rappeler le régime préfectoral de l'ancienne administration provinciale (Bourmaud 1988, 217). La superposition d'une administration locale nommée par le centre de pouvoir (niveau national) et l'élection d'un gouvernement local (qui nomme un personnel administratif local) souligne le fonctionnement, en parallèle, de deux structures de pouvoir différenciées, qui s'imbriquent et entrent en compétition (Médard 2006). Les élus locaux disposent cependant d'une large marge de manœuvre en termes de gouvernance. Il s'agit de gouverneurs, sénateurs, représentantes des femmes, membres du parlement ou encore de membres de l'assemblée locale. Ils occupent dorénavant un rôle de premier plan dans la prise de décision publique et sont en capacité d'élaborer des projets locaux grâce aux assemblées parlementaires locales (les *County Assemblies*) et aux nouveaux budgets à leur disposition. La classe politique s'en trouve démultipliée, et une reconfiguration du pouvoir se dessine via le poids politique des gouverneurs et l'assise locale de leurs gouvernements (Cheeseman, Lynch & Willis 2016).

Pour les citoyens et les militants kényans, les réformes constitutionnelles et l'ouverture politique du début des années 2000 soulèvent une véritable vague d'espoir pour la démocratisation de l'espace politique et médiatique<sup>7</sup>. Elles garantissent en effet, en théorie, l'amélioration de la gouvernance (par la participation publique notamment), la transparence dans l'usage des fonds publics et la garantie d'une meilleure redistribution des finances nationales. Ces réformes paraissent donc pouvoir être la réponse tant attendue aux tensions territorialisées et ethnicisées autour de l'accès aux ressources (notamment la terre) et à la réduction des inégalités et des

---

7. Ces aspirations de la sphère militante kényane (rapidement déçues) sont retranscrites dans l'article de Press (2012) qui donne la voix à certains d'entre eux.

injustices historiques qui les nourrissent<sup>8</sup>. Elles peuvent aussi permettre un rapprochement entre les élus et leurs électeurs en se faisant garantes d'une plus grande transparence et d'un contrôle des finances publiques au niveau local. Mais la vague d'espoir est à nuancer<sup>9</sup>. Si la décentralisation structure les pratiques et représentations politiques, elle ne les transforme pas radicalement pour autant et renforce au contraire certaines dynamiques qui méritent d'être mises en lumière par une analyse à la fois macro et micro des réformes à partir des élections générales de 2013.

Les débats autour de la forme de l'État kényan (unitaire, décentralisé, fédéraliste) continuent d'engendrer de nombreuses violences. Celles-ci sont moins le produit de différends ethniques que de pactes passés ou brisés entre les élites politiques à tous les échelons de pouvoir et niveaux d'administration (Oucho 2002 ; Atieno & Stephen 2004 ; Klopp 2002). Ces élites tendent à défendre, selon une logique d'accumulation capitaliste ancienne, leurs intérêts économiques et politiques en mobilisant les électeurs par un discours « ethnicisant » qui passe sous silence les inégalités sociales, politiques et économiques (Lonsdale 2004 ; Berman & Lonsdale 1992, II). Les élus locaux comme les administrateurs territoriaux n'ont pas complètement intérêt à changer les règles de ce jeu néopatrimonial, paternaliste et clientéliste de « don/contre-don » qui fonde les rapports interpersonnels entre élites et entre les élites et les citoyens<sup>10</sup> (Bach & Gazibo 2012 ; Githinji & Holmquist 2012 ; Hornsby 2013, 260-261). Le système de gouvernance mis en place par la décentralisation sert également à assurer la subsistance des accords politiques et économiques passés entre élites locales et élites nationales et la protection de leurs intérêts respectifs (D'Arcy & Cornell 2014 ; 2016 ; Gadjanova 2019 ; Waddilove 2019). Les vicissitudes héritées du passé et la permanence du poids de l'État central sont deux freins majeurs à la mise en place effective de la décentralisation (Hassan 2013). La corruption a quant à elle été décentralisée ou du moins démultipliée à tous les échelons (Burbidge 2015 ; D'Arcy & Cornell 2016). Et même si les assemblées locales et leurs élus (appelés *Members of County Assemblies* ou MCAs) sont un

8. Sur la question des « injustices historiques » au Kenya et l'enchâssement de la question foncière dans les relations de pouvoirs structurant l'État kényan depuis la mise en place des réformes constitutionnelles et de la décentralisation, voir Francesca Di Matteo dans ce volume (« La politisation du processus de réforme foncière au Kenya ») et D'Arcy & Nitstotskaya (2019).

9. De nombreux travaux visant à nuancer ces espoirs fleurissent durant cette décennie, pour n'en citer que quelques-uns : Kagwanja (2003), Murunga & Nasong'o (2006), Otieno (2005), Githinji & Holmquist (2012), Berman, Cottrell & Ghai (2009), Branch & Cheeseman (2008), Kanyinga & Long (2012).

10. Sur la persistance des pratiques néopatrimoniales dans l'administration publique kényane, voir Cohen (1993) pour l'administration provinciale et Onyango (2017) pour l'administration des comtés.

contreponds de l'exécutif local, la participation publique des citoyens à la définition des priorités du développement n'est pas convaincante (Banque mondiale 2015 ; Rwigy, à paraître).

L'objet de ce chapitre est ainsi d'illustrer non seulement les changements initiés par ces réformes administratives et politiques depuis le début des années 2000, mais également d'exposer les continuités perceptibles des pratiques politiques des femmes et hommes politiques kényan-e-s. Une première partie est construite comme une chronologie politique introductive des élections, des débats partisans et des réformes proposées autour des inégalités historiques et de la moralisation du politique au Kenya depuis le début des années 2000. Elle vise à expliquer comment la décentralisation s'impose comme une solution aux problématiques héritées de l'histoire politique du Kenya, alors qu'il s'agit d'un État construit sur un héritage fort de centralisation administrative et sur des crises politiques majeures. Une deuxième partie propose une réflexion sur le projet décentralisateur lui-même et sa mise en œuvre. Elle questionne notamment l'accent mis sur la démocratie locale et sur le mode d'action des « élus de proximité ». Une dernière partie met au jour le fonctionnement développementaliste du gouvernement central, explique les modalités de la coopération entre les comtés et interroge l'articulation entre ces échelons de pouvoir autour d'exemples concrets.

## 1. Une décentralisation aux prises avec les turbulences de la vie politique kényane

La décentralisation, au cœur du débat public et politique kényan contemporain, est un projet politique ancien dont la dimension identitaire et territoriale a toujours été questionnée par les élites comme par les citoyens kényans. Dans les années 1960 et 1970, le terme de « décentralisation » est souvent traduit par le terme swahili de *Majimbo* ou *Majimboism* (régionalisme), qui désigne la distribution du pouvoir en région. Projet politique polémique, ce régionalisme est porté par Jaramogi Oginga Odinga, ancien Premier ministre de Jomo Kenyatta passé dans l'opposition. Ce projet politique, à l'instar du projet de gouvernement unitaire alors mis en avant par le président Jomo Kenyatta, préconise une définition territoriale et ethnique de l'accès aux ressources s'appuyant sur des régions administratives (Médard 1999). En effet, au moment de l'indépendance, la Kenya African National Union (KANU) dirigée par Kenyatta est le parti politique central dans la lutte contre l'ordre colonial britannique. Il promeut l'unité nationale et l'avènement d'un État centralisé autour d'un « constitutionnalisme kikuyu » inspiré du système monarchique et impérial développé par les autorités britanniques (Kenyatta 1938 ; Lonsdale

2006). Les représentants des groupes ethniques minoritaires, comme Ronald Ngala (mijikenda), Masinde Muliro (luhya) ou Daniel arap Moi (kalenjin), s’y opposent. Ils proposent, avec l’appui des Britanniques, un système de gouvernance multi-racial centré autour d’une « Constitution *Majimbo* » qui garantirait l’intérêt des minorités et la construction de bases de pouvoir en région<sup>11</sup>. Ils forment d’abord leurs propres partis régionaux, qui se regroupent au sein de la Kenya African Democratic Union (KADU). Dans les années 1960, la KADU obtient le soutien de la vallée du Rift, de l’Ouest du pays et de la Côte, dont les populations, éloignées du centre du pouvoir, se prononcent en faveur d’un État fédéraliste et d’une décentralisation de l’autorité politique aux régions. Les élections de 1961 tranchent : la KANU gagne avec 67,4 % des voix contre 16,4 % pour la KADU. Elles mettent un terme au projet de « Constitution *Majimbo* », les leaders de la KANU appelant ceux de la KADU à les rejoindre dans leur projet de gouvernement d’unité nationale, alors que le Kenya devient *de facto* un État de parti unique<sup>12</sup>.

Introduits et préconisés par la nouvelle constitution de 2010 afin de mettre à distance les violences associées aux revendications *Majimbo* dans les années 1960 et 1990 (Mwathi Mati 2013), les termes swahili plus neutres de *ugatuzi*<sup>13</sup> (décentralisation) ou de *usambazaji wa madaraka* (le partage des responsabilités), qui sont utilisés dans les documents officiels à la suite des violences post-électorales de 2007, restent les héritiers des débats constitutionnels des années 1960. Cependant, il s’agit moins cette fois de promouvoir la préférence régionale que de réformer le système de l’administration provinciale issu de la colonisation et pensé comme inadéquat<sup>14</sup>. Les districts sont en effet considérés comme des laboratoires de l’ethnicité politique en ce qu’ils auraient favorisé la politisation des différends ethniques et le durcissement des identités locales (Hassan 2016).

---

11. Ces groupes minoritaires sont soutenus dans ce projet par les Britanniques (y compris les *settlers*) qui y voient un moyen de contrecarrer le pouvoir kikuyu, voir Anderson (2005).

12. En 1964, moins d’un an seulement après l’indépendance, l’opposition est dissoute et la Constitution *Majimbo* enterrée par un décret amendant ses prérogatives, voté à la majorité des voix (deux tiers) par la Chambre des représentants.

13. À ce sujet, voir la définition proposée par le *Swahili Oxford Living Dictionary* (2018) à l’entrée *ugatuzi*.

14. Il convient de préciser ici que le niveau politique local est construit comme une arène politique depuis la colonisation. La politisation des districts repose sur une double dynamique : 1) la création de nouveaux districts pour lutter contre les demandes de multipartisme dans les années 1990 (Hassan 2016), mais aussi 2) la non-réforme de l’administration provinciale qui permet de maintenir le contrôle du pouvoir central sur le niveau local (Médard 2006).

Ils ont par ailleurs fait l'objet de nombreuses manipulations politiques depuis leur mise en place à l'indépendance. Lorsqu'il était président, Daniel arap Moi a par exemple créé 30 nouveaux districts entre les élections de 1992 et de 2002 afin de favoriser un vote en sa faveur, tout comme Mwai Kibaki entre 2002 et 2013<sup>15</sup>. En effet, bien que Moi ait été un fervent défenseur du système *Majimbo*, une fois au pouvoir (1978-2002), ses promesses de réformes se sont estompées au profit d'un processus de déconcentration du pouvoir qui visait à renforcer ses assises en région, en positionnant stratégiquement les représentants de l'administration centrale (les *Provincial et District Commissioners*) et les postes de police au sein des différentes provinces.

Ce débat doit être compris dans le temps long, ce qui nécessite un bref retour historique sur les épisodes politiques qui ont précédé et façonné le projet décentralisateur tel qu'il apparaît aujourd'hui, ainsi que sur la mobilisation du projet décentralisateur dans les projets politiques des années 2000-2020. Dans les années 1990, la stratégie de la KANU était principalement de raviver l'idéologie *Majimbo* afin de gagner les élections dans la vallée du Rift et la région de la Côte. Elle mobilisait l'argument ethnique qui prend la forme de revendications autochtones pour opposer les « *natives* » (ou « *self-convinced 'locals'* » ou « *new indigenes* », comme les nomme Gabrielle Lynch [2011]) contre les « migrants » plus récents (Jenkins 2012), sans que la décentralisation ne fasse l'objet de mesures concrètes. À la suite des élections violentes et aux résultats biaisés de 1992 et de 1997, les élections de décembre 2002 marquent une transition historique dans l'histoire politique kényane avec la fin du monopole (*de facto* en 1969, et *de jure* en 1982 et 1991) du parti-État de la KANU et la victoire d'une coalition multipartiste (Throup & Hornsby 1998 ; Maupeu 2003). Elles se déroulent dans un contexte pacifique malgré les craintes et les premiers attentats terroristes dans la zone<sup>16</sup>. La victoire de la coalition menée par Mwai Kibaki, la NARC (National Rainbow Coalition), aux présidentielles et aux législatives, face à une première candidature d'Uhuru Kenyatta, désigné comme le successeur de Moi, est inattendue. Elle suscite de grands espoirs quant à l'établissement d'un contrat social qui avait disparu au profit de l'expansion des pratiques autoritaires des régimes précédents (Grignon & Maupeu 1998).

Cependant, ces espoirs sont vite balayés par une certaine inertie du premier gouvernement Kibaki, qui ne semble pas enclin à tenir ses

15. Mathenge, Oliver. 2009. « All Constituencies now Turned into Districts ». *The Nation*, 13 juillet [archive].

16. Il s'agit des attentats des ambassades américaines de Nairobi et Dar es Salaam en août 1998, dont la violence et le nombre de morts marquent vivement les esprits, et d'un attentat dans un hôtel de Mombasa en novembre 2002.

promesses de libéralisation du système politique. L'action des agences gouvernementales créées afin de superviser la réforme constitutionnelle et transformer une loi fondamentale héritée de l'époque coloniale ne convainc pas les Kényans. C'est tout particulièrement le cas de la Commission pour la cohésion nationale et l'intégration (National Cohesion and Integration Commission) (NCIC 2014), qui a pour fonction de veiller à l'apaisement des conflits ethno-politiques en promouvant plus d'inclusivité, et de la Commission pour la vérité, la justice et la réconciliation (Truth, Justice and Reconciliation Commission – TJRC) visant à réparer les injustices du passé (TJRC 2013 ; Bosire & Lynch 2014). En 2003, la NARC introduit le Constituency Development Fund (CDF) qui doit favoriser les transferts de fonds du national au local : 2,5 % du revenu national sont alors attribués aux membres du Parlement (MPs) pour le développement de leur circonscription. Le CDF n'est pas si novateur, en ce qu'il constitue une version institutionnalisée des *harambee* (« tous ensemble », littéralement), ces levées de fonds collectives incitant les leaders locaux à initier un projet de développement local avec les populations (création de centres de santé, d'écoles, etc.) dont le gouvernement couvrirait par la suite les coûts de fonctionnement. L'existence de ce fonds décentralisé – bien que très corrompu (Cheeseman 2008) – a amené certains à qualifier le Kenya de pays à « haut degré de décentralisation » (Ndegwa 2002) avant même que la Constitution de 2010 ne soit votée. Pour autant, ces mesures ne satisfont pas la Commission kényane pour les droits de l'homme (Kenya Human Rights Commission – KHCR), les militants et les associations qui se mobilisent et réclament une action du gouvernement, soulignant la fragilité de cette alternance<sup>17</sup>. De nettes oppositions se font sentir au sein d'une coalition certes victorieuse, mais profondément hétéroclite (Otieno 2005) et au sein de laquelle l'élite kikuyu est elle-même divisée (Branch 2010, 304).

Ces frustrations se matérialisent par la création d'un « mouvement orange », c'est-à-dire une alliance multi-partisane formée par des députés regroupés autour de la figure de Raila Odinga, le fils de Jaramogi Oginga Odinga entré en politique, qui s'oppose au projet de constitution proposé par Kibaki. Le rejet du projet par référendum, en novembre 2005, achève de briser la NARC et démarque les factions politiques qui s'opposeront lors des élections de décembre 2007. Raila Odinga, à la tête de son nouveau parti l'Orange Democratic Movement (ODM), s'engage à réaliser un programme ambitieux durant les premiers quatre-vingt-dix jours de sa présidence : la mise en place de la réforme constitutionnelle telle qu'elle a été annoncée en 2002 et de la décentralisation. Il dénonce la corruption du gouvernement

---

17. Si l'alternance suscite l'optimisme au Kenya et ailleurs, elle est rapidement remise en question. Voir en particulier l'introduction critique de Murunga et Nasong'o (2006).

de Kibaki, qui n'a pas réussi à mettre fin à la kleptomane héritée de l'ère Moi. Son programme s'articule autour d'une redistribution plus équitable des ressources, du renforcement des capacités des comtés (60 % de l'argent public iraient aux administrations régionales et locales), de la limitation de l'exécutif et de la mise en place d'un régime parlementaire. Le programme proposé par Kibaki est sans grandes surprises. Il s'inscrit dans la continuité des promesses formulées lors de son premier mandat : éducation secondaire gratuite, amélioration des services publics et création d'emplois.

Au lendemain des élections présidentielles du 27 décembre 2007, lors desquelles plus de 14 millions de Kényans se déplacent pour voter, attendant parfois plus de six heures pour finalement entrer dans un bureau de vote<sup>18</sup>, les résultats tombent : Mwai Kibaki est réélu avec 4 584 721 voix, tandis que son opposant Raila Odinga obtient 4 352 993 voix, soit une différence de seulement 230 000 voix environ. Avant même l'annonce des résultats officiels, le camp de Raila Odinga dénonce activement une fraude massive, commanditée par le gouvernement en place : la commission électorale (Electoral Commission of Kenya – ECK), un organisme censé être indépendant mais souvent dénoncé<sup>19</sup>, est saisie lors de la découverte, quelques jours avant le scrutin, de listes électorales illégales dans la circonscription de Raila Odinga, mais aussi en raison d'irrégularités internes au système mis en place : inscriptions multiples d'un même électeur ou d'électeurs décédés, circulation de faux bulletins de votes, et déplacements suspects de bus ou de cars escortés par la police ou la milice kikuyu Mungiki, suspectés de transporter des urnes déjà pleines vers les régions acquises à l'opposition<sup>20</sup>.

Le dimanche 30 décembre au soir, le président de l'ECK, Samuel Kivuitu, proclame les résultats définitifs : Mwai Kibaki sort vainqueur de l'élection présidentielle, alors que les résultats précédemment diffusés – annoncés au fil du dépouillement et sans prendre en compte la représentativité des résultats locaux pour l'ensemble national – soulignaient une avance considérable de Raila Odinga<sup>21</sup>. Une fois encore, la violence politique est

18. Une participation qui atteint le taux historique de 69 %, soit 9 886 650 électeurs. Les élections de 2013 (les premières élections générales sous la décentralisation) battent ce record avec un taux de 85,01 % et 14 352 533 électeurs inscrits (un taux inégalé à ce jour).

19. À la fois pour sa proximité avec le pouvoir et également par les intimidations que subissent ses représentants.

20. La milice politique Mungiki constitue un mouvement religieux de type prophétique particulièrement influent dans la diaspora kikuyu de la Rift Valley et dans les villes de la Province Centrale. Elle est mobilisée en temps de crises politiques par les élites kikuyu depuis la fin des années 1980 (Kagwanja 2003 ; Maupeu 2013).

21. Dès le lendemain du vote, les résultats partiels du scrutin présidentiel sont décomptés au Kenyatta International Conference Center par l'ECK. Le

utilisée pour disqualifier la compétition électorale et la démocratie (Connan & Brisset-Foucault 2008). On soupçonne une fraude généralisée à tous les échelons de l'élection présidentielle, sur laquelle l'ECK ne se prononce pas, alors que les élections législatives soulignent, dans le même temps, une nette victoire des candidats ODM. Ces événements précipitent les manifestations et les premiers actes de violence dans deux quartiers populaires de Nairobi acquis à Raila Odinga : Kibera, qui est son bastion dans la circonscription de Langat'a, et Kawangware. Durant les quatre mois qui suivent l'élection, de décembre 2007 à avril 2008, près de 1 100 Kényans perdent la vie et environ 600 000 personnes fuient les violences et deviennent des réfugiés internes (*Internally Displaced People*, IDP<sup>22</sup> [International Crisis Group 2008]). Attribués par de profondes inégalités historiques et des tensions territoriales pour l'accès à la terre (Médard 2008), les troubles qui touchent les quartiers pauvres de Nairobi mais aussi les villes moyennes (Kisumu, Mombasa, Eldoret) et les régions cosmopolites du Kenya sont injustement réduits aux effets d'antagonismes ethniques par les élites politiques et les médias internationaux. Cependant, il s'agit avant tout de conflits de classe territorialisés, inscrits dans la trajectoire d'un État capitaliste aux politiques néolibérales globalisées dont les mécanismes néo-patrimoniaux structurent à la fois l'économie, le politique et le social<sup>23</sup>. Des médiations internationales sont mises en place sous l'égide du secrétaire général des Nations unies Koffi Annan, qui aboutissent en avril à une coalition et un accord de partage du pouvoir. Un gouvernement d'alliance nationale (*Grand Coalition*) est mis en place, pensé comme le garant du maintien de la paix. Mwai Kibaki y occupe la position de Président et collabore étroitement avec son opposant et Premier ministre Raila Odinga afin d'élaborer un ensemble de politiques visant à une réunification tant politique que sociale du pays. Protéger l'économie des vicissitudes du politique apparaît comme une priorité.

Ainsi, le deuxième mandat de Kibaki est guidé par un fort consensus autour du développement national censé désamorcer les principaux clivages

---

28 décembre au soir, 50 % des votes sont comptabilisés : 3,3 millions de voix pour Odinga et 2,4 millions pour Kibaki. Le 29, l'écart se réduit progressivement à 30 000 voix environ. Le lendemain, Mwai Kibaki est déclaré vainqueur de l'élection présidentielle, avec 250 000 voix d'avance (4,584 millions de voix pour Kibaki, 4,352 millions pour Odinga).

22. Sur ce thème, voir le numéro 247 d'*Afrique contemporaine*, « Élections de 2013 au Kenya. Les bégaiements de l'histoire politique kényane » (<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2013-3.htm>), en particulier l'article de Thibon (2013).

23. Voir dans ce volume Bernard Calas : « Les grands écarts du développement au Kenya », ainsi que Hervé Maupeu : « État, économie et développement au Kenya ».



socio-économiques à l'origine de la crise de 2007. Cette nouvelle orientation conduit à la promotion du plan de développement *Vision 2030* (*Kenya Vision 2030*), ensemble de réformes et de grands projets d'infrastructures supposés faire accéder le Kenya au statut de pays à revenu intermédiaire au terme des vingt ans à venir, dont l'initiative « Building Bridges » (BBI) en cours<sup>24</sup>. Elle se traduit aussi par un consensus complexe autour de la redéfinition de la Constitution qui a pour mission, au-delà d'une réforme globale du système kényan, de pacifier les élections au Kenya<sup>25</sup>. À partir de 2008, le gouvernement de coalition aboutit à un processus de coécriture – par l'entourage politique et les élus proches de Mwai Kibaki et de Raila Odinga – de la Constitution de 2010 (connue sous le nom de *Bomas Draft*), dont la dernière version se prononce en faveur de la décentralisation (Kasfir 2015). Dans une volonté de redonner du crédit à son gouvernement, Kibaki se saisit de la décentralisation comme d'un bouclier : les recommandations de son camp confèrent cette fois un important pouvoir économique et politique aux gouverneurs. Les MPs ajoutent leur grain de sel au brouillon de Constitution en s'engageant pour la décentralisation du pouvoir à l'échelle des 47 comtés, et non à celle des 8 provinces existantes. Cette décision va cependant à l'encontre des principes que les groupes minoritaires et certains partis d'opposition défendent depuis près de soixante-dix ans<sup>26</sup>. En effet, les unités politiques choisies (du *ward* au comté) étaient généralement pensées comme trop petites pour constituer un véritable contre-pouvoir capable de menacer le gouvernement central (voir plus loin dans ce chapitre).

Suite à un second référendum qui recueille 67 % de « oui », l'adoption de la nouvelle Constitution à l'été 2010 promet un meilleur équilibre des pouvoirs et une médiation des conflits fonciers. Le texte conserve un système présidentiel mais les nominations de la présidence (ministres, procureurs, ambassadeurs) sont soumises à l'approbation du Parlement, qui peut dorénavant destituer le Président. Deux nouveaux organes prennent également leurs fonctions : le Sénat, composé principalement de quarante-sept membres élus au niveau des nouvelles circonscriptions administratives (les comtés<sup>27</sup>) et la Cour suprême, en charge d'arbitrer les litiges associés à l'élection présidentielle et les contestations des jugements réalisés en

---

24. L'initiative BBI s'inscrit dans le prolongement du projet *Vision 2030* (voir conclusion).

25. En effet, les violences et leur mémoire influent profondément sur la campagne et la conduite des élections annoncées pour le 4 mars 2013.

26. Voir à ce sujet Willis & Chome (2014) qui détaillent ces attentes du point de vue de la Côte.

27. Siègent également au Sénat seize représentants désignés par les partis politiques en fonction de leur représentativité, deux représentants de la jeunesse et deux représentants des personnes handicapées.

cours d'appel. Les libertés civiles « traditionnelles » (d'expression, de culte, d'association, etc.) sont assurées<sup>28</sup>, la double nationalité est dorénavant possible. Le volet qui concerne la réforme foncière est plus controversé. Il prévoit l'établissement d'une commission nationale des terres, la National Land Commission (NLC). Il inclut également l'examen légal des « injustices historiques », incluant notamment les *land grabbing issues*, c'est-à-dire l'accaparement de terres, et la limitation de la propriété privée, en particulier la durée des baux emphytéotiques pour les étrangers, remettant ainsi en cause l'acquisition illégale de terres impliquant les plus hautes sphères de l'État et ses élites depuis l'indépendance (Boone et al. 2019). La politique foncière nationale (2009) comme la Constitution de 2010 adoptent des principes – qui ne sont pas toujours mis en pratique, notamment s'agissant des terres dites communautaires – visant à émanciper les institutions foncières du système bureaucratique centralisé de l'administration foncière hérité de la période coloniale<sup>29</sup>. Ces débats soulignent qu'avec la décentralisation se pose la question centrale de définir quel échelon de pouvoir (local ou national) a le contrôle de la terre, et peut légiférer sur la propriété foncière et les disputes anciennes et présentes, alors que les principes même du nouveau système politique décentralisé visent à mettre en place un contrôle local et participatif des ressources.

## 2. Les principes du nouveau système politique décentralisé

Les principes au cœur de l'expérience décentralisatrice kényane peuvent se résumer en une phrase : « *Politics in tune with community [...], building from the ground-up a participatory system of governance that stays in touch with communities by staying in communities* », c'est-à-dire un système de gouvernance participatif et inclusif ancré dans l'opinion publique et la prise de décision au niveau local (Burbidge 2019, 12).

Les 47 comtés créés par la Constitution ont un statut juridique et politique équivalent. Chaque gouvernement de comté dispose d'un pouvoir exécutif. À sa tête se placent le Gouverneur avec son cabinet de ministres (le County Executive Committee) et l'ensemble des *County Chief Officers* qui se déclinent par échelons (administrateurs du *sub-county*, du *ward* et du *village*). Le pouvoir législatif est représenté par l'assemblée du comté et une

---

28. Il convient cependant de préciser que si la nouvelle Constitution a ouvert de nombreux espoirs sur les libertés (notamment avec les commissions diverses mises en place), le contexte politique s'est durci sous la présidence d'Uhuru Kenyatta, entre 2013 et 2017, en matière de libertés des médias notamment.

29. Voir Francesca Di Matteo dans ce volume : « La politisation du processus de réforme foncière au Kenya ».

représentation du comté au niveau national, par l'élection d'un membre du Parlement par circonscription, et d'un sénateur par comté. Les ministres sont nommés par le gouverneur, sur suggestion du County Public Service Board, qui gère également les ressources humaines au niveau du comté. Le schéma ci-dessous explicite les liens entre l'exécutif et le législatif au niveau des structures des comtés kényans, et leur équivalent au sein de la structure nationale.

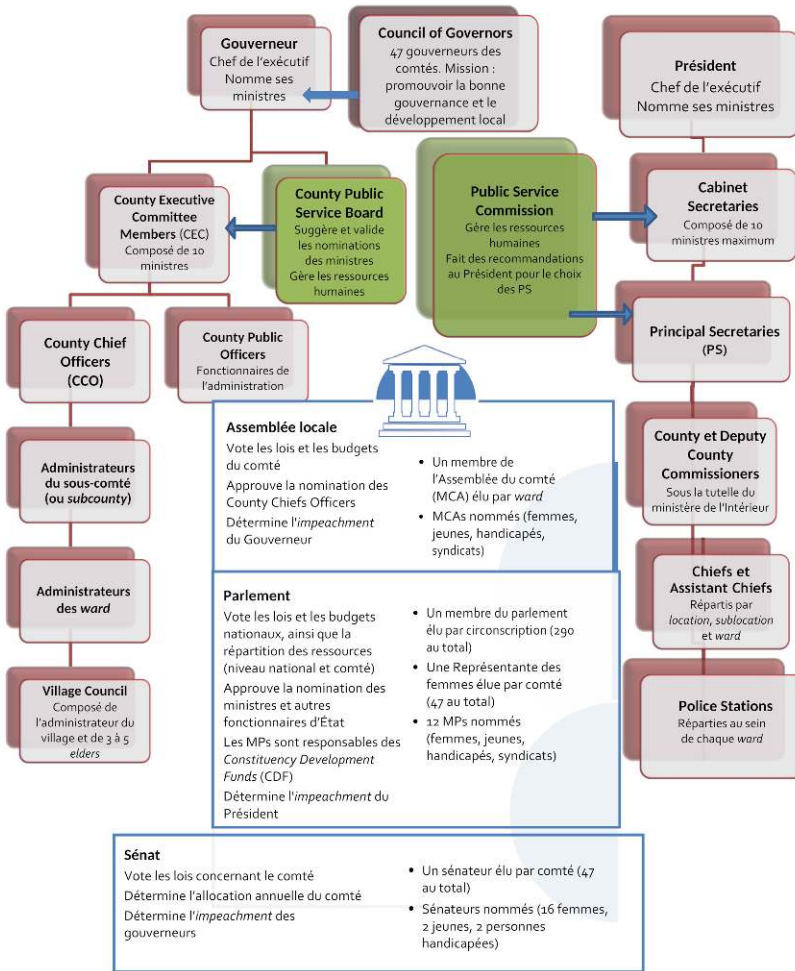


Figure 1. Fonctions exécutives et législatives à l'échelle nationale et à l'échelle des comtés

Schéma adapté de deux schémas réalisés par Burbidge (2019) :

Fig. 1.1 : Executive branch of county and national governments (p. 14)  
et Fig. 1.2 : Legislative branch of county and national governments (p. 16).

Tout comme le président dirige le gouvernement national, le gouverneur dirige celui de son comté<sup>30</sup>. Dans le gouvernement national, le Président nomme les *Cabinet Secretaries* de la même façon. Les *Principal Secretaries* sont à la tête des fonctionnaires pour chaque ministère et sont recommandés au Président par la Public Service Commission. Dans les comtés, le gouverneur nomme les ministres (*County Executive Committee Members*, CEC). Ces derniers sont à la tête des ministères locaux dédiés aux fonctions partiellement décentralisées par le gouvernement central, à savoir : l'agriculture, les services de santé, les activités culturelles, et le commerce et sa régulation (*Trade and Finances*). Les ministres participent à l'élaboration de plans de développement quinquennaux, les *County Planning and Development Plans*. Les CEC (équivalent des ministres) et les *County Chief Officers* (équivalent des *Principal Secretaries*) sont recommandés au gouverneur par le County Public Service Board. Ce dernier gère les fonctionnaires à l'échelle de chaque comté, comme le fait la Public Service Commission à l'échelle nationale. Ce sont deux commissions séparées pour lesquelles l'échelon national ne peut influencer l'échelon local (le *National Civil Service*, c'est-à-dire la fonction publique d'État, n'est pas en capacité de recentraliser ses responsabilités).

Pour assurer les fonctions du gouvernement national au niveau local, une administration décentralisée mais qui répond au gouvernement central est maintenue en parallèle de celle des comtés. Cette administration locale reliée au niveau national est composée des *Local Civil Service Administrations* régies par des *Regional Coordinators*, c'est-à-dire des *County Commissioners*, des *Deputy County Commissioners* (à la tête des *subcounties*) et des *chiefs* (à la tête des *wards*) qui sont placés sous l'autorité du ministère de l'Intérieur. S'ils n'ont pas leur mot à dire sur la direction des affaires locales et que leurs missions se résument aux fonctions qui n'ont pas été décentralisées, en pratique, l'autorité des *County Commissioners* les place dans un rôle similaire aux « préfets » de l'ancienne administration provinciale, qui étaient appelés *Provincial* et *District Commissioners*. Les comtés disposent donc d'un attirail administratif décentralisé pour mettre en pratique les fonctions qui leur incombent. Cet attirail se décline aux échelons du *sub-county*, du *ward* (un MCA élu) et du village avec les *Village Administrators* (réunis dans un *village council*, qui est constitué d'une

---

30. Alors que le président doit être kényan, un gouverneur au contraire n'a pas l'obligation d'être originaire du comté qu'il représente. En pratique, et en raison de l'ethnicité politique, les gouverneur-e-s sont tou-te-s originaires des comtés qui les ont élu-e-s. Voir le détail des résultats dans les appendices fournis par Burbidge (2019) : *2013 Gubernatorial Election Results* (Appendix C : 239-248) et *2017 Gubernatorial Election Results* (Appendix D : 249-251), ainsi que leurs biographies (Appendix E et F).

poignée d'« anciens », les *elders*). Ces derniers ne sont pas nécessairement des hommes âgés mais ils occupent un rôle central dans la communauté locale qu'ils représentent. Pour chaque *ward*, le MCA élu doit collaborer étroitement avec le *chief* nommé par l'État central. Les comtés ne peuvent pas négocier de changements constitutionnels et ne disposent pas de leur propre souveraineté (ce qui est le cas dans un système fédéraliste par exemple).

Du côté du pouvoir législatif, le Parlement est composé de deux chambres, l'Assemblée nationale et le Sénat. L'Assemblée nationale est composée de 290 MPs, élus dans leur circonscription. Pour promouvoir la parité homme-femme, chaque comté élit une femme (la *Women Representative*) qui siège au Parlement avec les MPs mais qui représente son comté d'origine (et pas une circonscription en particulier). La mission des assemblées des comtés est très similaire à celle de l'Assemblée nationale. Elles passent les budgets et les lois, et sont toutes deux en charge de prononcer l'*impeachment* de leurs exécutifs respectifs. Les assemblées des comtés ne débattent et ne votent évidemment que les budgets et les dépenses des comtés (*county bills*). Le Sénat est composé de 47 sénateurs issus des 47 comtés. Leur rôle est de passer des lois qui ont un effet national mais qui, dans le même temps, concernent les comtés en particulier. Le Sénat a également pour mission de déterminer l'*impeachment* des gouverneurs, sur demande des MCAs, par un vote final, après avoir mené sa propre enquête.

Des lois nationales régissent la répartition du revenu national entre le gouvernement central et les gouvernements des comtés tel que stipulé dans la Constitution. C'est l'Assemblée nationale qui décide de la division des revenus entre le gouvernement national et les gouvernements des comtés. Elle détermine ensuite comment cette allocation est divisée et attribuée aux comtés. Les comtés peuvent lever leurs propres taxes, les revenus de sources propres dont ils disposent se divisant en cinq catégories principales : les revenus locaux (les taxes sur les services, la propriété, etc.), les *conditional grants* (allouées aux comtés par le gouvernement national pour des financements spécifiques, comme les « *Level 5 hospitals* », les hôpitaux publics, auparavant gérés par l'administration provinciale, étant devenus les *county referral hospitals*), l'*equalisation fund* (le fonds de péréquation attribué aux comtés les plus défavorisés), l'*equitable share* (part donnée par le gouvernement national et correspondant à 15 % du revenu national), les donateurs privés (par exemple l'Agence française de développement, qui a soutenu le plan de rénovation urbaine du comté de Kisumu) et les emprunts (remboursés par les comtés avec des intérêts et seulement avec l'accord du gouvernement national qui s'engage à payer la dette du comté s'il ne peut s'en acquitter). La Commission on Revenue Allocation (CRA) est en charge d'administrer l'*equitable share* qui détermine le partage du revenu

national à hauteur de 15 % annuels par comtés (à l'exclusion des revenus générés par les comtés eux-mêmes) selon cinq critères : la population du comté, les services de base, la pauvreté, le foncier, et la responsabilité fiscale. Il ne faut pas confondre ce fonds avec le plus petit *equalisation fund* à l'attention unique des comtés les moins développés (CRA 2013). Ce fonds de péréquation doit permettre à ces comtés d'assurer la distribution des prestations de service de base à un niveau similaire à celui des autres comtés (Bosire 2017). Il représente seulement 0,5 % du revenu national annuel.

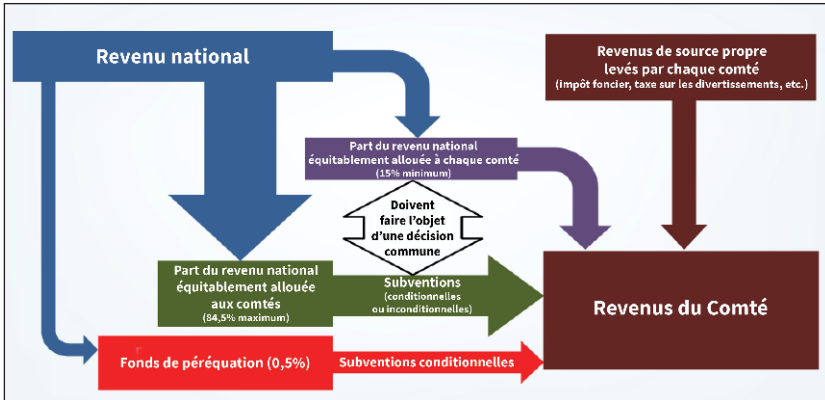


Figure 2. Les sources de financements des gouvernements des comtés : origine et circulation

Source : Banque mondiale (2011 : 42). Adaptation en français par l'auteure.

La santé est le plus large secteur qui a été décentralisé (Kimathi 2017), quand d'autres ont fait l'objet d'une décentralisation partielle, tels l'agriculture ou l'éducation (Republic of Kenya 2014). Pour ce dernier secteur, par exemple, certains centres de formation sont gérés par les comtés, comme les *vocational training centers*, mais les programmes scolaires restent élaborés à l'échelle nationale<sup>31</sup>. Certains secteurs au contraire n'ont pas été décentralisés : la gestion du patrimoine culturel et naturel, qui reste assuré par l'institution publique et de recherche des National Museums of Kenya, la conservation, principalement assurée par le Kenya Wildlife Service, ou encore la sécurité. Les comtés n'ont pas vraiment la capacité, hormis en s'appuyant sur la police, l'armée nationale, la NCIC et des réseaux d'ONG nationales et internationales, d'assurer le maintien de la paix et de la cohésion sociale au niveau local (Republic of Kenya 2014).

31. Les fonctions assurées par le gouvernement national et qui n'ont pas été décentralisées sont : les relations internationales, la défense nationale et la sécurité, le travail et l'emploi, la sécurité sociale, l'éducation, le logement, l'agriculture, le tourisme, l'élaboration des politiques publiques pour l'économie et la monnaie. Voir la *Constitution of Kenya* de 2010 (GoK 2010), art. 186, « Respective Functions and Powers of National and County Governments ».

La non-décentralisation de certains secteurs d'action publique, comme la sécurité, traduit un souci politique et juridique du maintien de l'assise du gouvernement central dans certains domaines. Elle a également une origine politique et s'explique par la crainte de l'instrumentalisation des polices des comtés par les gouverneurs, qui disposeraient ainsi d'armées locales plus ou moins disciplinées, capables de menacer le gouvernement central et plus largement le monopole de la violence détenu par l'État kényan selon le principe wébérien (Burdbigge 2019, 167). Pour autant, les limitations et la répartition des pouvoirs prévues par la nouvelle Constitution ne sont pas toujours appliquées par les comtés dans leurs pratiques locales. Le comté de Mombasa a par exemple mis en place sa propre *county police* ainsi que des infrastructures (terrains de foot, éclairage public des quartiers populaires comme Majengo) et des activités (danse, théâtre) pour « occuper » les jeunes après les cours. Des études récentes menées par la politiste Fathima Badurdeen montrent les contreparties de l'expérience unique menée par le comté de Mombasa. Ce dernier dispose d'un département dédié à la lutte antiterroriste, afin de sécuriser la Côte, réduire les inégalités et la pauvreté<sup>32</sup> et atténuer le sentiment de marginalisation de la jeunesse, chez qui les gangs et les terroristes somaliens Al-Shabaab recrutent allègrement (Badurdeen 2018). Mais cette police du comté est peu formée, a peu de moyens et constitue un échelon supplémentaire de la répression d'État – étant d'ailleurs perçue comme telle par les jeunes. Elle exaspère ainsi les violences, les conflits et les recrutements des jeunes originaires de la Côte par des organisations criminelles et terroristes. De la même façon, les tensions autour de la propriété foncière dans le milieu de la conservation au Kenya sont toujours source de conflits, attisés par des femmes et hommes politiques mais aussi par le fait que la conservation soit restée largement le pré carré des *White Kenyans*. À ces conflits, l'État répond de façon violente, comme ce fut le cas lors du déploiement de l'armée (Kenya Defence Force – KDF) pour réprimer l'invasion de ranchs privés dans le comté de Laikipia en avril 2017<sup>33</sup>. Ces deux exemples soulignent une superposition problématique des niveaux d'intervention et une forte interdépendance entre les échelons nationaux et locaux dans la gestion de questions cruciales. Cette superposition est d'autant plus visible, au-delà de l'adoption d'une nouvelle constitution et le cadre juridique présenté ci-dessus, dans la mise en pratique de la décentralisation.

32. Les comtés de Lamu, Tana River, Kilifi et Kwale comptent parmi les plus pauvres du pays (KNBS & SID 2013).

33. Ogada, Mordecai. 2019. « Decolonising Conservation: It is about the Land, Stupid! » *The Elephant*, 27 juin. URL : [https://www.theelephant.info/culture/2019/06/27/decolonising-conservation-it-is-about-the-land-stupid/\[archive\]](https://www.theelephant.info/culture/2019/06/27/decolonising-conservation-it-is-about-the-land-stupid/[archive]).

### 3. La décentralisation en pratique : acteurs et rouages de la politique locale

La décentralisation s'inscrit dans le projet politique de Mwai Kibaki (2002-2013) centré sur la croissance et la réalisation de grands projets de développement. Le gouvernement d'Uhuru Kenyatta (2013-2022) a mis en place un programme politique dans la continuité, axé sur le développement – appelé l'Agenda des « *Big Four* » – dont l'objectif premier est de favoriser une révolution industrielle au Kenya (9,2 % du PIB actuel pour 20 % du PIB du pays en 2022). Dans cette mesure, les élus locaux ne sont jamais réellement déliés des enjeux nationaux. Pour autant, il est intéressant de questionner leur relative indépendance et la nature de leurs modes d'action dans le champ politique local, fortement relié à l'échelon national. Les modes d'action prévus pour les citoyens, et notamment le renforcement de la participation publique et de la représentativité des minorités ethniques et des cadets sociaux, font également débat dans leur mise en pratique.

#### La gouvernance décentralisée, projet politique d'un État développementaliste et de ses élites

Le discours développementaliste du projet gouvernemental *Vision 2030* hérité de l'ère Kibaki est toujours d'actualité. Il a accompagné la décentralisation : chaque région doit participer à l'effort national et à l'émergence d'une économie qui ne s'appuierait plus seulement sur ses classes moyennes urbaines, mais aussi sur la richesse du monde rural et l'économie de ses comtés, lesquels sont dorénavant présentés comme la pierre de touche de la construction nationale. Dans le cadre de l'agenda du développement national, et dans le contexte d'une économie de dépenses publiques et d'endettement<sup>34</sup>, le gouvernement d'Uhuru Kenyatta (2013-2022) revalorise, dans ses discours publics et ses communications politiques, la figure du travailleur kényan et participe ainsi de la collusion entre objectifs politiques et développementaux (Hagmann & Reyntjens 2016). Il a même « serré la main » (le fameux *handshake*) à Raila Odinga, pour garantir le climat de paix nécessaire aux affaires<sup>35</sup>. En mars 2018, cette poignée de

---

34. « IMF Cautions over Kenya Debt Vulnerability. » 2017. *Business Daily*, 21 novembre. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/markets/marketnews/IMF-cautions-over-Kenya-debt-vulnerability/3815534-4197034-mrydle/index.html> [archive].

35. Malgré cette poignée de main, Raila Odinga se présente tout de même en opposition à certaines politiques du gouvernement et plus particulièrement à William Ruto, l'actuel vice-président et candidat à l'élection présidentielle de 2022. Il affirme que certains comtés ne sont pas économiquement viables, plaide en faveur de changements constitutionnels et souhaite que le pays soit divisé



mains symbolique est censée mettre fin à la crise politique ayant suivi les élections de 2017. Les résultats avaient été annulés par la Cour suprême, donnant lieu à un nouveau scrutin deux mois plus tard, boycotté par Raila Odinga (Pommerolle & Josse-Durand 2017).

Au niveau des comtés, cette politique prend racine depuis 2013 et l'accent est dorénavant mis sur le développement local. Nombre de projets de développement de régions délaissées du pouvoir central ou pillées par leurs élus ont depuis été menés à bien : hôpitaux et ambulances, système d'accès à l'eau, amélioration du réseau routier, etc. Les citoyens semblent manifester progressivement autant voire plus d'intérêt pour les projets de développement mis en place par les comtés et leurs représentants – qui s'organisent au concret – qu'à ceux promus par le Président de la République<sup>36</sup> (Cheeseman, Lynch & Willis 2016 ; Waddilove 2019, 347). Le dynamisme des comtés depuis la mise en place de la décentralisation vient ainsi renforcer la compétition entre le gouvernement central et les comtés, qui veulent tous deux être des acteurs centraux de la vie politique en mettant en avant leur rôle dans le développement de leurs échelons (comté, circonscription, *ward*). C'est tout particulièrement vrai dans le cas des régions productives issues de la colonisation (les anciennes *White Highlands*), aujourd'hui transformées en comtés (Laikipia, Trans-nzoia, Nandi, Kericho et comtés de l'ancienne Central Province : Murang'a, Kirinyaga, Kiambu, Nyandarua, Nyeri). Ces comtés travaillent fortement au développement de leurs usines et coopératives et de leurs zones franches d'exportation. Cette conception gouvernementale de l'innovation locale consiste à capter la plus-value de ces produits locaux en permettant leur manufacture locale, à l'image du café ou des distributeurs de lait frais pasteurisé par exemple (comté de Muranga), et un contrôle sur l'export (la *Chemalel Export Processing Zone* du comté de Nandi par exemple).

Cette idéologie développementaliste, où chaque individu, chaque comté doit participer à l'effort économique national, est dorénavant visible à tous les échelons de l'État. La traduction autoritaire de cette idéologie se manifeste au niveau des comtés par une injonction forte à la rationalisation du développement local par les gouvernements locaux et centraux. Comme le souligne le slogan officiel du gouvernement décentralisé, « *48 governments,*

---

en 14 régions pour pallier les profondes inégalités entre comtés. Voir Kahura, Dauti. 2019. « Building Bridges to Nowhere: Some Reflections One Year After 'The Handshake.' » *The Elephant*, 7 mars. URL : <https://www.theelephant.info/features/2019/03/07/building-bridges-to-nowhere-some-reflections-one-year-after-the-handshake/> [archive]..

36. En témoignent également les 5 millions d'électeurs supplémentaires enregistrés pour les élections de 2017, alors que celles de 2013 marquent un tournant dans la participation électorale.

1 Nation », l'insertion des comtés dans la mondialisation sera aussi celle de la nation kényane. En effet, l'imbrication entre les programmes politiques et économiques du gouvernement central et ceux mis en place par les comtés est évidente, malgré les contestations ou les jeux de pouvoir à l'œuvre. La proximité des élus locaux avec les réseaux politiques et partisans est toujours de mise, et tranche dans la bataille électorale. Lors des élections de 2017, les gouverneurs qui étaient soutenus par Uhuru Kenyatta ont ainsi gagné l'élection plus facilement, en obtenant 53 % des votes en moyenne, alors que les candidats indépendants ou qui n'étaient pas ralliés à l'alliance Jubilee d'Uhuru Kenyatta n'ont obtenu que 17 % des votes en moyenne. C'est le cas des gouverneurs d'Embu, de Laikipia, de Mandera et de Meru, qui ont gagné l'élection avec des marges importantes alors que la compétition pour le poste était très élevée dans ces comtés (Gadjanova 2019, 277). Pour autant, c'est aussi une stratégie de la part de certains, dont la crédibilité et la légitimité se nourrissent de leur critique envers le pouvoir central : le MP de Nandi Constituency, Alfred Keter, a été réélu malgré son opposition très nette au Vice-Président William Ruto tout au long de sa campagne. Dans tous les cas, les élus locaux ne sauraient exister indépendamment de l'échelon national, que ce soit en temps électoral ou lors de la mise en place des programmes et des projets de développement locaux, fortement influencée par les directives et le soutien, nécessaire, des élites politiques et économiques nationales.

Mode d'action des élus locaux :

les membres des assemblées locales (MCAs)

Les élections de 2013 marquent l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution kényane comme de la décentralisation. Le lundi 4 mars, les électeurs doivent voter pour six positions politiques en une fois, pour lesquelles la compétition a été particulièrement rude en raison de l'augmentation drastique du nombre de candidats. Si les élections sont toujours un moment intense de « ruissellement » des ressources nationales vers le local, les élections de 2013, que les citoyens voient s'organiser à l'échelon du *ward*, de la circonscription et du comté, donnent encore plus de visibilité au processus décentralisateur. Ce ruissellement vers les comtés prend en effet des formes très concrètes en raison de la multiplication des positions au niveau local : emplois, achat de vote, pots-de-vin, projets locaux ou régionaux sont promis par tous les candidats. Par ailleurs, la commission électorale obtient des budgets internationaux pour organiser, en amont des élections, des formations du personnel (les chefs de bureau de vote notamment) recrutés localement (les clercs sont souvent des jeunes du comté ayant terminé leur école primaire ou des étudiants). Avec la mise en place de la décentralisation, l'espace local devient une arène de

participation politique centrale au sein de l'échiquier politique kényan, et notamment l'arène des élections législatives locales. Ces élections générales mobilisent des moyens sans précédent. Le matériel électoral a dû être changé : en dehors de l'achat de kits électroniques pour le vote biométrique (KIEMS), les urnes ont dorénavant chacune leur couleur. Le rose représente la *Women Representative* (ou *Women Rep*), tandis que les couleurs des urnes pour les MPs et les MCAs portent à confusion, car l'un est beige et l'autre jaune pâle. En amont et pendant la campagne, nombre de candidats multiplient les demandes de financement auprès du secteur privé ou auprès des femmes et hommes politiques de la région qui occupent déjà des postes dans l'administration locale ou nationale. Les centres urbains croulent sous l'affichage public et sauvage des posters imprimés par les candidats. Ces derniers font dorénavant campagne non plus seulement avec des faux bulletins de vote à leur effigie, pré-cochés et affichant le symbole du parti (un coq, un éléphant, une clé, etc.), mais en y associant cette fois-ci la couleur associée au poste qu'ils convoitent<sup>37</sup>. Le gouvernement national, quant à lui, déploie nombre de corps (militaires, jeunes, gardes forestiers et gardes des parcs animaliers<sup>38</sup>) pour permettre la sécurisation des 40 883 bureaux de vote (avec deux gardes par bureau, un à l'entrée, un à l'intérieur), soulignant en même temps l'attention portée à ce premier scrutin et les suspicions, toujours présentes, de fraudes électorales.

Avec ces premières élections générales apparaît l'espoir de voir entrer en politique des représentants des citoyens et des acteurs « du bas » : jeunes, femmes, personnes handicapées, familles et clans, squatteurs ou travailleurs migrants, fonctionnaires des corps intermédiaires et institutions médianes. Dans le format électoral précédant la décentralisation, ces acteurs n'accédaient que rarement voire jamais à des positions politiques. Cet espoir trouve sa force dans une profonde croyance collective dans la démocratie électorale et la force des institutions législatives, un légalisme ambigu qui caractérise la culture politique kényane (Katende & Kanyeihamba 1973 ; Warris 2013). Pourtant, si les élections de 2013 initient et mettent pour la première fois en pratique ce nouveau système administratif et politique décentralisé, force est de constater une forte continuité politique lors des élections locales. Ainsi, nombre de *big men* ou de figures locales traditionnelles et influentes sont candidats aux postes de

37. Ces remarques sont tirées de l'observation de la campagne électorale de 2013 dans les comtés de Nandi et de Trans-Nzoia avec Dominique Connan, complétée par une expérience d'observatrice internationale lors des élections de 2017. Sur le sujet de la matérialité du vote en Afrique, voir le numéro 144 de *Politique africaine* (2016) : « Matérialités du vote ». URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2016-4.htm>.

38. KDF, KWS, KFS, NYS, la police, etc.

gouverneur, personnalités qui ont par le passé bien souvent été MPs dans leur région d'origine avant de devenir ministres au sein du gouvernement national<sup>39</sup>. Cependant, l'introduction d'un grand nombre d'élus de proximité, les MCAs, pose la question du renouvellement du personnel politique et du rapprochement potentiel entre l'État et les citoyens grâce à la mise en place de la décentralisation. Les MCAs représentent en effet la majorité des candidats à l'échelle nationale (1 450 élus, 700 nominés) en même temps qu'ils en constituent le plus petit échelon. Ce poste remplace celui, pâle en comparaison, de *ward councillor* à partir des élections de 2013 et la création des assemblées locales. La constitution leur attribue un double rôle : celui de législateurs locaux au sein des assemblées des comtés, et celui d'administrateurs territoriaux ayant accès au budget des comtés pour les citoyens du *ward* qui les ont élus, ce qui leur confère une influence certaine dans l'octroi de bourses d'études et l'attribution de contrats publics locaux. Le profil de ces élus est tout à fait atypique dans le champ politique kényan : les MCAs semblent en marge des réseaux traditionnels du clientélisme, pour la bonne raison qu'ils ne sont pas des « professionnels » de la politique<sup>40</sup>. Ils ont souvent été élus parce qu'ils ont agi pour leurs compatriotes, par exemple en tant que représentant syndical, commerçant ou businessman local, ou encore en tant que jeune diplômé revenu mettre ses compétences au service de sa communauté rurale. Leur crédibilité est également renforcée par la possibilité qui leur est conférée de renvoyer le gouverneur du comté (*impeachment*), démarche qui doit cependant être validée en dernière instance par le Sénat. Il semblerait que leur apparition dans l'échiquier politique favorise des logiques de vote moins « ethnicisées » qu'auparavant. Le choix des électeurs se base dorénavant sur la crédibilité, la respectabilité et l'avancement des projets de développement des élus locaux. Ces derniers doivent donc convaincre de leur ancrage dans la communauté autant que de leur capacité à jouer les intermédiaires entre leurs électeurs – comme pour les MPs à l'échelle de leur *constituency* – et l'État et ses élites traditionnelles. Ces logiques de

---

39. Au sujet des « *big men* » au Kenya, voir les travaux de Médard (1992) et Grignon (1997). Parmi les plus prééminents, on trouve Henry Kosgei, qui fut réélu à six reprises au poste de MP de la circonscription de Tinderet et occupa huit postes de ministre entre 1979 et 2013, mais aussi Charles Njonjo (*Attorney General* pendant plus de dix-sept ans [1963-1979], MP pour la circonscription de Kikuyu et deux fois ministre) dont Jean-François Médard brosse le portrait dans un article entier (Médard 1987). La liste est longue : on pourrait aussi citer Matu Wamae, Nicholas Biwot, Kiraitu Murungi, Joseph Ole Nkaisery, etc.

40. Waddilove, Hannah. 2017. « Kenya Voted for Change and Got it...at the Local Level. » *African Arguments*, 18 août. URL : [https://africanarguments.org/2017/08/18/kenya-voted-for-change-and-got-it-at-the-local-level-elections/\[archive\]](https://africanarguments.org/2017/08/18/kenya-voted-for-change-and-got-it-at-the-local-level-elections/[archive]).

moralisation des représentants questionnent la prééminence des affiliations ethniques sur lesquelles sont fondées les logiques de la représentation politique au Kenya (Atieno & Stephen 2004 ; Berman, Cottrell & Ghai 2009). Le vote « ethnicisé » reste cependant bien présent dans le jeu politique, plus particulièrement dans les circonscriptions cosmopolites, sans oublier celles où les divisions politiques s'alignent sur les divisions infra-identitaires, comme le niveau clanique par exemple (NCIC 2016 ; Burbidge 2019, 91-120 ; Onyango 2017).

Lors des élections de 2017, des changements dans le personnel politique et les hiérarchies institutionnelles ont lieu et sont d'autant plus visibles au niveau des comtés, notamment à travers les positions des MCAs et des 47 *Women Rep* (une par comté). D'une part, on note une forme de redistribution du pouvoir aux « cadets sociaux » puisque des jeunes et des femmes (parfois des jeunes femmes) sont élu-e-s. Les élections de 2017 voient en effet entrer en politique plus de femmes avec la création d'une position qui leur est réservée (Bouka, Berry & Kamuru 2019). Les jeunes étudiant-e-s diplômés qui ne trouvent pas d'emploi, des *Youth Group Leaders*, des jeunes entrepreneur-e-s, ainsi que des citoyen-ne-s issu-e-s de la société civile et, de façon plus attendue, des individus issus de la petite classe commerçante (notamment des notables locaux qui disposent de moyens financiers propres et ont une influence au niveau local) accèdent en masse au poste de MCA. La figure de Simon Muturi, un candidat de 24 ans sans emploi qui a fait campagne à vélo pour le Jubilee (c'est-à-dire la coalition qui a permis à Kenyatta d'être élu en 2013 et 2017) élu MCA pour le Muruguru-Gatitu *ward*, est emblématique de cette « nouvelle génération ». C'est le cas aussi de Cynthia Muge, une ingénieure civile de 24 ans, la plus jeune candidate du pays élue au poste de MCA pour le *ward* de Kilibwoni. Celle-ci, diplômée en ingénierie civile, a d'abord tenté d'être embauchée sans succès au sein du comté de Nandi, avant de se décider à mener une campagne politique qu'elle avait envisagé en premier lieu comme une plateforme pour faire entendre les voix de la jeunesse aux femmes et hommes politiques du comté ainsi que celles des habitants de son *ward* d'origine. Elle avait notamment proposé un plan de rénovation technique et précis du réseau routier (en très mauvais état) qu'elle a présenté à la population lors de ses meetings de campagne. Ce *ward* fait l'objet d'un découpage particulier puisqu'il recouvre presque la taille d'une circonscription (*constituency*, dont est responsable un ou une MP). Afin de pallier la difficulté de rencontrer ses électeurs, qui auraient dû se déplacer sur de longues distances pour rejoindre son bureau, et de prendre

en compte la diversité de leurs demandes, elle a choisi de mettre en place des bureaux mobiles où elle les rencontrait certains jours de la semaine<sup>41</sup>.

Le rôle des femmes en politique reste cependant à nuancer. Celles qui accèdent aux fonctions les plus élevées des comtés sont principalement des femmes influentes qui ont déjà occupé des postes d'envergure nationale<sup>42</sup>. C'est le cas des trois candidates qui accèdent pour la première fois au poste de gouverneur dans les comtés de Kirinyaga, Bomet et Kitui lors des élections de 2017<sup>43</sup>. Les lois concernant la *gender rule* (parité homme-femme) en politique et la discrimination positive (selon le principe des deux tiers) promues par la Constitution ne sont pas votées par le Parlement qui, comme le reste des institutions kényanes, fonctionne selon un habitus patriarcal marqué (Nyabola & Pommerolle 2018). Par ailleurs, le rôle des *Women Rep* reste flou dans la Constitution. Ces représentantes ont pour mission d'exprimer les besoins et revendications spécifiques des femmes kényanes, de se faire la « voix des femmes » en politique. Pour autant, les missions menées dans le cadre de cette nouvelle position varient énormément d'un profil à l'autre et créent le débat, quand leur position n'est pas réduite à un tremplin pour accéder à des postes jugés plus prestigieux et influents, comme celui de MP notamment (*ibid.*, 67-71). Enfin, l'efficacité des réformes administratives visant à assurer la diversification ethnique des comtés est remise en question par la composition quasi mono-ethnique de l'exécutif, du législatif et du corps fonctionnaire des comtés, soulignant que les positions de pouvoir restent majoritairement acquises au groupe ethnique dominant<sup>44</sup>. Enfin, la compétition politique étant accrue par

---

41. Notes de terrain, interview avec Cynthia Muge, avril 2018, Hotel Eden Spring, Kapsabet, Nandi County. Voir aussi son interview détaillée par le média kényan *Daily Nation* : « Cynthia Jepkosgei, 24, Speaks on her Victory as MCA. » 2017. *Daily Nation*, 11 août. URL : <https://www.nation.co.ke/news/politics/Nandi-MCA-elect-24-beats-odds/1064-4053920-nnbwikz/index.html> [archive].

42. Plus largement, de nombreux candidats locaux sont élus grâce à leur insertion dans des réseaux de patronage d'envergure régionale et nationale. Sur les logiques kényanes du renouvellement partiel des élites locales, voir Grignon (1999) et D'Arcy & Cornell (2014).

43. Anne Waiguru (ancienne CS pour la décentralisation) pour le comté de Kirinyaga, Charity Ngilu (ancienne présidentiable et ministre) pour le comté de Kitui, et Joyce Laboso (ancienne vice-présidente de l'Assemblée nationale) pour le comté de Bomet.

44. À ce sujet, voir les rapports accablants de l'auditeur général (2019) concernant la composition ethnique de l'exécutif et du législatif au niveau des comtés qui soulignent qu'une grande majorité des comtés ne respectent pas les provisions détaillées dans la section 65 du *County Governments Act* de la Constitution de 2010. La Constitution prévoit que 30 % des postes doivent être occupés par des personnes qui ne sont pas originaires du groupe ethnique dominant le comté,

le nombre de candidats en lice, la décentralisation semble renforcer les logiques de violences localisées, bien souvent incitées par la classe politique au détriment des citoyens qui en sont les « petites mains »<sup>45</sup>.

Ainsi, il est difficile de répondre de façon tranchée à la question suivante : la décentralisation a-t-elle permis un rapprochement de l'État et des citoyens ? Il est évident que ce nouvel échiquier politique permet à certains élus (notamment les gouverneurs et les sénateurs) de se positionner par rapport aux élus nationaux, qui se saisissent de leur fonction politique pour renforcer leur légitimité locale, tantôt en exprimant leurs allégeances au pouvoir central, tantôt en critiquant les actions du gouvernement dans leurs régions (Waddilove 2019 ; Gadjanova 2019). Néanmoins, l'apparition de nouveaux échelons de pouvoir et la contestation par les MCAs des projets ou des décisions du gouverneur et des MPs, auparavant véritables barons sur leurs terres, supposent une sorte de rapprochement entre ces nouveaux élus « de proximité » et leurs électeurs. La participation des citoyens, apport de la décentralisation, est censée renforcer cette proximité entre représentants et représentés dans la conduite des affaires publiques.

#### Modes d'action des citoyens : l'expérience mitigée du « développement participatif » décentralisé

La « participation publique » est centrale dans la réforme constitutionnelle et il revient aux citoyens d'identifier les enjeux du développement local (Rwigi, à paraître). Cette identification passe par le plébiscite *a posteriori*, par vote à main levée, des projets de développements prioritaires lors de forums publics organisés par chaque comté. L'expérience vise à articuler les stratégies de développement local aux volontés des citoyens, qui doivent activement participer à la délibération des orientations budgétaires sur le modèle de la gouvernance participative forgé à Porto Alegre (*Participatory Budgeting*). Cette co-production (citoyens et élus) locale et décentralisée des politiques publiques est censée garantir une plus grande transparence managériale des comtés et renforcer la légitimité politique de leurs élus

---

mais le dernier audit révèle qu'en moyenne seulement 10 % du personnel des comtés provient des groupes minoritaires. Les chiffres concernant l'appartenance ethnique des élus et des fonctionnaires de l'administration des comtés sont précisés dans le rapport de la NCIC (2016). Voir aussi la partie « Decentralisation in Kenya » de l'article de Cheeseman, Lynch & Willis (2016), et le chapitre de Burbidge sur les comtés décrits comme des « *ethnic mini-states* » (2019, 92-101). Pour une analyse de la composition ethnique des fonctionnaires des années 1960 à 2010, voir Simson (2017).

45. Lynch, Gabrielle. 2014. « Devolution Has Made Politics more Local and Violent than ever before. » *The Nation*, 26 septembre. URL : <https://www.nation.co.ke/oped/opinion/Majority-of-Kenyans-still-support-devolution/440808-2466284-bbwxt1z/index.html> [archive].

(Fung & Wright 2001 ; Wampler & Avritzer 2005). En réalité, ces forums sont délaissés ou accaparés par des partisans du parti ou du groupe dominant la politique locale, lorsqu'ils ne sont pas composés de citoyens payés pour participer ou intimidés dans l'expression de leurs propres opinions quant à la conduite des affaires publiques. La démocratie « participative » comme un modèle plus juste et une solution à la bonne gouvernance locale doit donc être relativisé<sup>46</sup>, de même que la « démocratisation » de l'espace politique kényan et son ouverture à la société civile.

En effet, l'approche participative n'a pas encore fait ses preuves au Kenya, sauf peut-être dans le comté de Makueni, qui est présenté comme une expérience de réussite. Ce succès s'explique en partie par la carrière et la technicité du gouverneur du comté en poste depuis 2013, Kivutha Kibwana, qui est un professeur de droit reconnu, un défenseur des droits de l'homme et un ancien opposant. Cependant, ce processus participatif semble fonctionner à l'avantage de la légitimité politique de son gouvernement plus qu'à une amélioration de son management. La participation publique consiste à consulter des personnes, des groupes et des entités avant que les décisions publiques ne soient prises (« *a structured way of consulting with persons, groups and entities before decisions are made* », GoMC 2016). Les participants doivent émaner de six niveaux différents : Village People's Forum, Cluster People's Forum, Sub Ward People's Forum, Ward People's Forum, Sub County People's Forum et le County People's Forum. Les citoyens de chacun de ces niveaux nomment onze personnes de leur choix pour constituer un comité de développement (Development Committee, DC). Chaque comité de développement a pour mission de représenter les intérêts des citoyens composant le niveau qu'ils représentent. Les DC des quatre premiers niveaux cités négocient et délibèrent les uns avec les autres concernant l'allocation et la distribution des ressources réservées au développement du *ward*. Au niveau du sous-comté ou du comté, les comités de développement se contentent de rappeler leurs intérêts dans la vérification et la validation de leurs propositions telles qu'elles ont été validées collectivement lors des forums de participation publique qui se sont tenus dans les trente *wards* du comté de Makueni. Ainsi, en principe, la participation publique est censée aider le comté de Makueni à réaliser deux objectifs : inclure les circonscriptions marginalisées dans la prise de décision publique, et consolider l'autorité du gouvernement sur son territoire politico-administratif (GoMC 2016 ; Rwigy, à paraître).

Dans une certaine mesure, ce système a permis aux citoyens d'influencer les dépenses au niveau de leur *ward* en fonction de leurs priorités.

---

46. Pour une analyse actualisée et transdisciplinaire de ces débats, voir Chauveau & Lavigne-Delville (2013). Ces questions dialoguent avec les travaux du sociologue français Le Bart (2003) sur la citoyenneté locale.



Cependant, il existe de nombreuses lacunes au niveau de la participation publique (*participation gaps*) qui soulignent que ces assemblées constituées ne sont pas toujours ni inclusives ni représentatives. Les notables locaux (instituteurs, leaders religieux, militants, travailleurs sociaux, représentants syndicaux) et les hommes en particulier y accaparent souvent la parole. Les jeunes, par exemple, se sentent souvent exclus de ces forums, adoptés selon la tradition des *baraza*, ces espaces de débat traditionnellement réservés aux « anciens » et associés à des valeurs de respectabilité, de maturité et d'honneur<sup>47</sup>. Dans le même temps, les MCAs réclament que les gouvernements des comtés leur octroient un fonds propre (le *Ward Development Fund*), afin de pouvoir mener leurs projets au niveau local, ce qui leur est pour l'instant refusé. Selon la Constitution, le *ward* n'a pas vocation à constituer une entité financière en soi et c'est le gouvernement du comté qui décide des allocations de fonds en fonction des priorités globales du comté, et non par *ward*. Cette situation crée de profondes frictions entre les parlementaires et l'exécutif et souligne, encore une fois, les limites de la participation des citoyens à la définition des enjeux de développement locaux. L'existence d'un réseau de « parlements citoyens » (*People's Parliament* ou *Bunge la Wananchi*), ces structures alternatives de discussion organisées en un réseau national et militant, selon des principes proches du « parlement de rue » tel que l'on peut en trouver dans plusieurs pays africains, soulignent également que la structure décentralisée n'a pas réellement permis d'associer de façon satisfaisante les citoyens kényans à la prise de décision publique<sup>48</sup>.

Pour autant, le renouvellement partiel des élites des comtés entre 2013 et 2017 montre que les électeurs ne sont pas dupes et ont les moyens de peser sur la carrière d'un ensemble d'élus<sup>49</sup>. D'un certain côté, en élisant des MCAs issus de leur communauté, les citoyens se sont saisis des mécanismes de décision à leur disposition pour restructurer des relations de pouvoir jusqu'à présent à leur désavantage. Ils le font en mobilisant les institutions et les rouages de la décentralisation afin de provoquer les reconfigurations locales dont ils ont besoin : accès à l'école, construction des routes, obtention de titres de propriété, passage de lois locales visant la protection du travail ou des secteurs d'activités locaux, etc. En témoignent également les manifestations, les pétitions et l'augmentation des comparutions dans les tribunaux locaux. Ces mobilisations locales ne sont pas nouvelles, mais

---

47. Les *barazas* sont des forums communautaires de prise de parole et de débat, souvent associés ou chapeautés par les conseils des anciens (Haugerud 1995).

48. Voir le numéro spécial sur les « Espaces publics de la parole et pratiques de la citoyenneté en Afrique » de *Politique africaine* (Banégas, Brisset-Foucault & Cutolo 2012) ou Rasmussen & Omanga (2012-2013).

49. Ce que soulignaient déjà les travaux de François Grignon pour le cas des élections parlementaires nationales dans les années 1990 (Grignon 1999).

gagnent en effectivité et en visibilité grâce à la décentralisation (Lynch 2011). L'emploi et les conditions de travail constituent des thèmes centraux de la vie politique nationale et locale, où la corruption et la cooptation sont bien souvent dénoncées par des citoyens et des militants qui, en dehors des temps électoraux, se sentent impuissants. Ces doléances à destination des élus et de l'État sont relayées par des nouvelles institutions de pouvoir (les assemblées des comtés) et des figures locales (notamment les sénateurs) qui questionnent les décisions prises par les institutions nationales et l'État sur leur territoire. Pour prendre un exemple concret, une loi visant à limiter le nombre de machines pour la cueillette automatisée des feuilles de thé autorisées par les multinationales du thé a été votée en novembre 2018 par les MCAs de Nandi, grand comté producteur de thé. Cette mesure a permis à des ouvrier·e·s des plantations de conserver leur emploi face à la tendance à la mécanisation du secteur<sup>50</sup>. Le gouverneur de Kericho se mobilise également face à la multinationale Finlay qui souhaite licencier ses ouvriers horticoles et fermer ses plantations de thé, pourtant au cœur de l'économie du comté. Évidemment, ces élus agissent également pour préserver leurs propres intérêts en vue d'une réélection (les MCAs notamment). Ils n'hésitent pas à aller à l'encontre de l'intérêt des populations quand cela est nécessaire, afin de s'assurer du maintien du soutien des lobbys agro-alimentaires et des individus du secteur privé qui financent et soutiennent les campagnes politiques et les actions locales des gouverneurs et de leurs ministres<sup>51</sup>. Enfin, les conseils des anciens (*Council of Elders*), les autorités traditionnelles au Kenya, jouent encore un rôle prépondérant dans l'orientation de la politique locale<sup>52</sup>, notamment au niveau de l'échelon du village où ils sont nommés administrateurs (voir Figure 1 *supra*).

#### 4. La décentralisation en questions : ethnité politique, corruption et inégalités

Si la décentralisation a suscité de grands espoirs, elle a aussi suscité des réserves dans plusieurs domaines, en particulier l'« ethnicisation » des administrations locales, les conséquences potentielles de la décentralisation sur les pratiques de corruption et ses effets sur la persistance des inégalités régionales, désormais mesurées à l'échelle des comtés.

---

50. Deux ouvrier·e·s suffisent à porter cette machine là où la cueillette manuelle requiert une trentaine de travailleur·e·s par parcelle en moyenne.

51. Les « *donors* » peuvent en effet contribuer au budget du comté mais leur apport doit être déclaré au budget, ce qui n'est certainement pas toujours le cas (pots-de-vin, financements illicites, blanchiment d'argent).

52. Sur le rôle des conseils des anciens dans la conduite des affaires politiques et publiques locales au Kenya, voir Josse-Durand (2014) et Nyamweru & Chidongo (2018).

## Vers une plus grande ethnicisation du politique

La crainte de l'ethnicisation a été la plus forte dans les comtés considérés comme des *hot spots* de violences en 2007-2008. Il s'agit bien souvent des régions où les conflits s'articulent de longue date autour du contrôle et de l'accaparement des ressources, tels les comtés de l'ancienne province du Nord-Est, comme Turkana et Marsabit, où l'accès à l'eau pour les groupes pastoralistes Turkana et Samburu reste un élément moteur de conflits violents et armés (Scott-Villiers 2017). Dans les comtés cosmopolites comme Nakuru, l'un des comtés de la vallée du Rift qui accueille de nombreux IDPs, les tensions liées à l'accès à la terre et à la propriété foncière sont sources de fortes tensions politiques (Boone 2013). C'est le cas aussi dans des comtés où un groupe ethnique prédomine, comme à Uasin Gishu, où l'occupation des terres et la possession du commerce par les Kikuyu sont contestées de longue date par les élites kalenjin. Ces dernières mobilisent l'autochtonie pour conserver leur assise politique et économique dans la région (Elfverson et Sjögren 2019, 8).

La réponse des comtés à ces peurs, tensions et conflits est parfois ambiguë, car les initiatives que les élus et les administrateurs mettent en place sont parfois motivées par leurs intérêts propres. Dans le cas de Nandi, par exemple, un marché a été créé à la frontière ouest du comté qui borde le comté de Kakamega. Cet espace est depuis longtemps une zone de frictions liées à des tensions foncières et à l'usage de la forêt par les deux communautés principales de la région, les Nandi et les Luhya. Ainsi, en novembre 2014, des échauffourées éclatent après l'arrestation de trois hommes d'origine luhya suspectés d'avoir tué un Nandi à cause d'une dispute foncière. Le gouverneur du comté de Nandi, Cleophas Lagat (2013-2017), rencontre alors le gouverneur de Kakamega, Wycliffe Oparanya (2012-2022). Les deux hommes proposent d'ériger un « marché de la paix » à Kamungei, initiative soutenue et plébiscitée par le président de la NCIC, Francis Ole Kaparo<sup>53</sup>. La NCIC, en accord avec les gouverneurs, renforce les patrouilles de police dans la zone et alloue aux deux comtés des véhicules supplémentaires de façon temporaire quand des conflits éclatent. L'idée émerge même de déployer l'armée dans des camps provisoires le long de la frontière. À partir de 2017, à la frontière sud de Nandi, le successeur de Cléophas Lagat, le jeune gouverneur Stephen Arap Sang (2017-2022), milite

53. Wekesa, Grace. 2015. « NCIC Chair Francis Kaparo Warns Nandi, Luhya Leaders against Incitement. » *The Standard*, 25 janvier. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/article/2000149182/ncic-chair-francis-kaparo-warns-nandi-luhya-leaders-against-incitement> [archive] ; Sirma, Evans. S.d. « Governor Lagat Commissions Amani Market to Foster Unity in Kamungei Border. » County Government of Nandi. URL : <https://nandicounty.go.ke/governor-lagat-commissions-amani-market-to-foster-unity-in-kamungei-border/> [archive].

pour l'intégration au comté de Nandi de huit localités des basses-terres aux terminologies nandi, mais appartenant au comté de Kisumu<sup>54</sup>. L'idée est d'y installer une *Export Processing Zone* (EPZ), impossible à construire dans le comté de Nandi à cause de la pression sur les terres arables de l'escarpement nandi déjà accaparées par la production intensive du thé. Ce parc industriel local visant à la manufacture du thé bénéficierait principalement au comté de Nandi, ce qui attise des tensions dans la zone entre fermiers luo et nandi, mais aussi entre les nandi et la main-d'œuvre migrante des plantations de thé, bien souvent d'origine luo, luhya et kisii. On constate ainsi que le rôle des comtés dans la gestion des conflits est restreint à des actions locales, de petite envergure et qui se limitent parfois au mandat d'un gouverneur particulier. Leurs choix et modalité d'action soulignent également un manque de coordination avec le gouvernement central et un manque de cohérence dans les actions menées (en particulier avec la NCIC) en fonction du type d'enjeux que les conflits soulèvent.

### Vers plus de corruption locale ?

La décentralisation et les grands projets de développement impulsés par *Vision 2030* ont entraîné une décentralisation de la corruption (Burbidge 2015 ; D'Arcy & Cornell 2016). Les scandales ne constituent plus seulement des affaires d'ampleur nationale ou internationale, comme ce fut le cas de Goldenberg ou de l'*Anglo-leasing*, mais relèvent surtout de la corruption de fonds public locaux<sup>55</sup>. Dans le même temps, ce qu'on associe parfois à de la corruption simple révèle en fait des tensions entre le gouvernement des comtés et le gouvernement national autour de l'allocation de fonds. Le « scandale des brouettes » (*wheelbarrow scandal*) en est un parfait exemple. Il éclate en 2015 lors de l'achat de dix brouettes à 109 000 KES chacune (soit environ 965 EUR) contre un prix du marché à 5 000 KES (soit 45 EUR) par le ministère de l'Agriculture du comté de Bungoma<sup>56</sup>.

---

54. Jelima, Rael. 2018. « Nandi County Claims Seven Towns along Border with Kisumu. » *The Standard*, 28 mai. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/article/2001281967/nandi-county-out-to-reclaim-seven-towns-from-kisumu> [archive].

55. Cette corruption concerne également le CDF, géré par les MPs, comme c'était déjà le cas avant la mise en place de la décentralisation. Le rapport de l'auditeur général sur les finances publiques pour l'année 2013-2104 estime que la corruption touche 270 circonscriptions (sur un total de 290) et est évaluée à 38,5 millions EUR. Voir « NEW: Billions Unaccounted For in CDF Audit. » 2016. *RoggKenya*, 5 décembre. URL : <https://roggkenya.org/new-billions-unaccounted-for-in-cdf-audit/> [archive].

56. Oteba, Titus. 2015. « Uproar as Bungoma County Buys 10 Wheelbarrows at Sh1m. » *The Standard*, 8 septembre. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/article/2000175604/uproar-as-bungoma-county-buys-10-wheelbarrows-at-sh1m> [archive].

Sept officiels du comté écopent par la suite d'une amende de 300 000 KES (soit environ 2 500 EUR) dont le non-paiement est passible d'une peine de prison ferme de dix-huit mois<sup>57</sup>. Dans le même temps, l'inflation des prix dans les budgets des comtés et la justification des dépenses est un enjeu crucial, car les fonds non dépensés à la fin de l'année fiscale, fixée au 30 juin, repartent dans les caisses du County Revenue Fund après l'audit du Contrôleur du Budget et sont remis en jeu pour l'année suivante<sup>58</sup>. Il est par ailleurs difficile de reporter l'argent alloué sur une ligne budgétaire spécifique à un autre projet ou à un autre ministère au sein du comté, bien que les gouvernements locaux parviennent parfois à le faire via le vote, par les assemblées locales, de budgets complémentaires (*supplementary budgets*). Les assemblées peuvent également parfois s'opposer dans un bras de fer avec l'exécutif lorsqu'elles souhaitent « régler leurs comptes » avec certains représentants du comté ou dénoncer la corruption locale. Ce fut le cas dans le comté de Laikipia où l'assemblée s'est opposée à un transfert de fonds à quatre jours de la date butoir de l'année fiscale 2019, bloquant ainsi durant trois mois les salaires des employés du comté faute de budget disponible<sup>59</sup>. Ces pratiques, qui sont parfois trop rapidement étiquetées comme corruptives, soulignent plutôt la difficulté à dépenser localement, et en fonction des propriétés de développement du comté, des budgets non fongibles, ainsi que la politisation de la gestion budgétaire.

La corruption n'est pas tant décentralisée (la formule « *corruption has been devolved* » est souvent utilisée par les Kényans) que démultipliée en raison de la multiplication des espaces et des échelons de ponctions corruptives. Les rapports successifs de l'auditeur général depuis 2015 révèlent qu'au moins 20 comtés sur les 47 présentent des irrégularités dans la gestion de leurs finances publiques. Nombre de gouverneurs de comtés sont impliqués dans des affaires de corruption : le gouverneur Obado ainsi que plusieurs officiels du comté de Migori sont dans les radars de l'Ethics and Anti-corruption Authority (EACC) pour « *abuse of office and corruption* »<sup>60</sup> après

---

57. Amadala, Benson. 2018. « Seven Former Officials Sent to Jail over Wheelbarrow Scandal ». *Daily Nation*, 25 juin. URL : <https://www.nation.co.ke/counties/bungoma/7-sentenced-in-wheelbarrow-case/1183258-4630664-10cux86z/index.html> [archive].

58. Shiundu, Alphonse. 2013. « Six Counties Fail to Spend Allocated Funds ». *The Standard*, 14 août. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/article/2000090917/six-counties-fail-to-spend-allocated-funds> [archive].

59. Munyi, Martin. 2019. « Laikipia Assembly Rejects Supplementary Budget ». *Kenya News Agency*, 29 juin. URL : <https://www.kenyanews.go.ke/laikipia-assembly-rejects-supplementary-budget/> [archive].

60. Mbula, Ruth. 2019. « Migori County Official on Graft Charge Detained for Four Days. » *Daily Nation*, 9 mai. URL : <https://www.nation.co.ke/counties/>

une disparition de 2 milliards KES (soit environ 17 millions EUR). Et le gouverneur controversé du comté de Nairobi Mike Sonko, jusque-là perçu comme très proche du Président Kenyatta qui a fait de la lutte contre la corruption la pierre de touche de son deuxième mandat, a été arrêté dans sa fuite vers la Tanzanie en décembre 2019 et fait l'objet de poursuites (avec son entourage politique proche) pour détournement de fonds publics à hauteur de 3,2 millions EUR<sup>61</sup>. Un sondage d'opinion réalisé par AfriCOG en 2012 souligne que parmi les Kényans interrogés qui se prononçaient défavorables à la décentralisation, un tiers d'entre eux justifiaient leur opinion par le fait que ce nouveau système provoquerait aussi une « décentralisation de la corruption »<sup>62</sup>. Ainsi, si la décentralisation était censée, en théorie, mettre en place des *checks and balance* (« freins et contrepoids ») en permettant à des groupes minoritaires, aux cadets sociaux et aux partis d'opposition d'être mieux représentés au sein des institutions et des gouvernements nationaux et locaux, en pratique, elle a également ouvert de nouvelles fenêtres d'opportunité pour les pratiques corruptives, notamment par la levée de taxes locales et l'attribution de budgets et marchés publics locaux<sup>63</sup>. Dans le même temps, ces pratiques ancrées dans des réseaux clientélistes locaux mais reliés à la scène nationale sont celles d'élus de plus en plus « proches » des citoyens, qui peuvent donc à la fois contester la corruption et la dénoncer ou au contraire, être aux premières loges pour en bénéficier, comme en temps électoral, où les pots-de-vin se font monnaie courante.

### La recentralisation comme réponse à la forte persistance des inégalités entre comtés ?

Les gouverneurs se plaignent également des inégalités entre comtés liées à des allocations budgétaires différentes de la part de l'État, à une capacité variable à lever des impôts et à la présence (ou non) de ressources gérées

[migori/Court-detains-Migori-official-four-days/1183306-5097492-xcc1yrz/index.html](https://www.migori.gov.ke/Court-detains-Migori-official-four-days/1183306-5097492-xcc1yrz/index.html) [archive].

61. « Nairobi Governor Mike Sonko Denies Corruption Charges in Court. » 2019. *Al-Jazeera*, 9 décembre. URL : <https://www.aljazeera.com/news/2019/12/nairobi-governor-mike-sonko-pleads-innocent-corruption-charges-191209134806019.html> [archive].

62. Par ailleurs, deux ans plus tard, un second sondage montrait que 33 % des Kényans estimaient que « tous ou la plupart » des gouverneurs de comtés sont « impliqués dans des affaires de corruption », le chiffre s'élevant à 37 % pour les membres des assemblées des comtés. En 2016, la perception de la corruption au niveau des comtés est encore plus forte : 78 % des Kényans estiment que le bureau du gouvernement du comté « a recours à la corruption quelques fois ou systématiquement ».

63. Je remercie chaleureusement Alexia Van Rijj d'avoir éclairé ma compréhension des pratiques corruptives au Kenya.

par les comtés. La redistribution inéquitable des ressources entre comtés est au cœur des débats et des alliances politiques. Le comté du Turkana touche par exemple beaucoup de revenus alors qu'il est très peu peuplé mais très pauvre<sup>64</sup>. Ces allocations devraient être établies sur les ressources propres dont les comtés disposent pour lever des fonds et des taxes (Narok, par exemple, profite de revenus issus du tourisme particulièrement conséquents en raison de la présence du parc national du Masai Mara, haut lieu du safari de luxe dans la région). Comme précisé auparavant, chaque comté touche annuellement 15 % des revenus nationaux, et certains comtés bénéficient d'un fonds de péréquation (*equalisation fund*) équivalent à 0,5 % du revenu national annuel destiné aux comtés les plus démunis. Ce financement supplémentaire mais infime ne suffit pas à « remettre à niveau » ces comtés, très en retard dans l'accès aux services les plus basiques. Par ailleurs, en raison du cadre légal et constitutionnel qui limite fortement les capacités des comtés à obtenir des liquidités, le prélèvement des taxes locales donne lieu à des contournements dans les comtés dont la stabilité économique ne dépend pas d'une source de revenue stable (parc naturel ou industriel, EPZ, etc.) ou d'un secteur d'activité dynamique (tourisme, agriculture, etc.). Il génère aussi des pratiques corruptives localisées qui limitent les rentrées d'argent, telles les taxes intempestives sur les transports publics (*matatu*) entre comtés, prélevées à l'entrée des villes<sup>65</sup>. Ces inégalités perdurent depuis l'époque coloniale et ont été renforcées depuis. Le fantôme de l'ancienne administration provinciale et son fonctionnement plane encore au-dessus des comtés, dont les découpages ne sont pas si nouveaux puisqu'ils recourent parfois ceux des anciens districts. Ceci souligne le maintien d'un fort contrôle de l'État central sur ses périphéries, raison centrale d'une mise en place difficile et partielle de la décentralisation. La réduction des dépenses structurelles des comtés figure également parmi les principaux défis de la décentralisation : d'énormes quantités de ressources sont canalisées vers des dépenses récurrentes, certains comtés dépensant jusqu'à plus de 80 % de leur budget en salaires, notamment en raison du fait qu'ils ont hérité de personnels de l'administration provinciale (CRA 2013 ; Franceschi, Memusi & Muhindi 2015).

Enfin, une tendance à la recentralisation par la création de blocs économiques régionaux souligne les limites des possibilités que la

64. Sur les inégalités entre comtés, voir le rapport de la Kenyan National Bureau of Statistics et de la Society for International Development (2013). Sur la dimension politique des inégalités territoriales, voir également Owiti (2014).

65. Owiti, Mugo. 2015. « Matatu operators decline proposal to remit tax through M-Pesa. » *Hivisasa*, 3 décembre. URL : <https://hivisasa.com/posts/-----matatu-operators-decline-proposal-to-remit-tax-through-m-pesa> [archive].

décentralisation offre aux gouvernements des comtés de lever suffisamment de fonds propres pour mener à bien leurs plans quinquennaux. Une loi visant à clarifier l'organisation administrative et financière des blocs régionaux et les possibles partenariats publics-privés mis en place par les comtés est également à l'étude. Elle a été impulsée par le Council of Governors (CoG), composé des gouverneurs des comtés réunis pour promouvoir la bonne gouvernance et le développement local<sup>66</sup>. En septembre 2019, les gouverneurs se sont prononcés en faveur d'une réforme constitutionnelle pour renforcer la décentralisation, connue sous le nom de l'*Ugatuza Initiative*. Cette réforme propose notamment la mise en place d'un système de gouvernement à trois niveaux (gouvernement national, du comté et régional) et la création de gouvernements régionaux visant à renforcer le transfert des responsabilités. Sous l'impulsion du président du CoG, Wycliffe Oparanya, gouverneur de Kakamega à la tête du plus grand bloc régional (*Lake Region Economic Bloc*, qui regroupe 14 comtés multipartistes), des blocs régionaux ont fleuri et renforcé leurs capacités au cours des cinq dernières années : le *North Rift Economic Bloc* (7 comtés), le *Frontier Counties Development Council* (7), le *Lake Region Economic Bloc* (14), le *Central Kenya Economic Bloc* (10), le *South Eastern Kenya Economic Bloc* (3) et le *Jumuiya ya Kaunti za Pwani* (6)<sup>67</sup>. Ces six blocs regroupent les comtés en de grandes régions économiques, indépendamment des appartenances partisans de leurs gouverneurs. Le *Lake Region Economic Bloc* est l'un des premiers à avoir formalisé ce pacte économique entre comtés. Il regroupe 14 comtés, associant dans une formule inédite de rapprochement des territoires les comtés qui bordent le lac Victoria (plutôt acquis à l'opposition) et ceux des hauts plateaux, ou *Highlands*, acquis à la coalition au pouvoir depuis l'alliance entre Kenyatta et Ruto en 2013. Un compte commun a été ouvert, le *Lake Region Economic Bloc Investment Bank*, où chacun des comtés a déposé une somme d'argent équivalente : 200 millions KES par comté, pour un montant total de 2,8 milliards KES, soit environ 25 millions EUR. L'objectif de ces blocs est de renforcer les avantages comparatifs des comtés, d'optimiser leurs économies d'échelle et d'attirer les investissements régionaux, sur le modèle de l'Union européenne et de la Communauté est-africaine et avec l'appui du gouvernement central. Dans le cas du *Lake Region Economic Bloc*, l'objectif est de relancer les secteurs du thé, du sucre, des produits laitiers et de la pêche, en mettant à disposition un capital de départ pour les entrepreneurs soutenus par leur comté, mais également en construisant des parcs industriels (associés à des EPZ) permettant de créer des emplois dans ces secteurs et d'augmenter une plus-value locale.

66. « Ugatuza Initiative ». 2019. The Council of Governors [[archive](#)].

67. Voir la carte des blocs réalisée par le CoG (s.d.) : <https://cog.go.ke/regional-economic-blocs> [[archive](#)].



Si la politique des blocs économiques régionaux est toujours d'actualité, elle manque d'un cadre légal d'implantation sur lequel le pouvoir et les institutions centrales tardent à légiférer. Ainsi, l'*Ugatuzi Initiative* des gouverneurs a rapidement été abandonnée au profit d'une initiative nationale dans laquelle elle a été incorporée : la *Building Bridges Initiative* (BBI), proposant une réforme générale de la Constitution par une série d'amendements, lancée en mars 2018 suite à la poignée de main symbolique de Kenyatta et Odinga. Une équipe composée de 14 personnalités nommées par les deux leaders forme la *taskforce* (ou groupe de travail) au cœur de la BBI. Ces experts, issus de la sphère militante, politique, religieuse, à l'instar du président de la commission Yusuf Haji (sénateur et ancien ministre) sont en charge d'élaborer un programme de réformes visant à restaurer le pacte de confiance entre gouvernants et gouvernés et à faciliter la mise en place concrète de la Constitution de 2010. La *taskforce* a rendu public son rapport le 27 novembre 2019 en présence des plus hauts dignitaires de l'État – Président, Vice-Président, speakers des deux assemblées – et des principaux cadres politiques, avec cependant un mois de retard. Ce texte reste encore sans impact légal ni juridique, mais propose des réformes institutionnelles majeures. Du côté de la décentralisation, les propositions d'améliorations sont nombreuses, parmi lesquelles le regroupement des comtés en blocs régionaux est fortement encouragé. La part des revenus nationaux alloués aux comtés devrait passer des 15 % annuels actuels à 35 % minimum, et être distribués plus équitablement entre les comtés en tenant compte de la densité de population réelle (à hauteur de 50 % maximum) ; des antennes du bureau de l'auditeur général devraient être installées au niveau local pour un contrôle accru des dépenses et comptes publics ; l'échelon du *ward* devrait avoir un plus grand pouvoir de décision dans l'accès aux services publics, etc. L'année qui s'est écoulée entre le moment où ce groupe de travail a commencé sa tournée nationale et mobilisé près de 8 000 citoyens et élus a été rythmée par les critiques, les espoirs et les rumeurs qui entourent cette initiative<sup>68</sup>. D'un point de vue politique, l'initiative BBI témoigne surtout d'un rapprochement entre le Président et son principal opposant, visant également à tenir à distance William Ruto et ses ambitions présidentielles pour 2022<sup>69</sup>. En effet, les principales réformes

---

68. Leurs activités et la préparation du rapport ont été largement couvertes par les médias, alimentant de nombreuses rumeurs et diffusions de faux rapports. Seul un membre de la commission est juriste, et certaines mesures restent vagues, comme la fourchette de 35 à 50 % du budget allouée aux comtés ou encore la possibilité éventuelle qu'un Premier Ministre soit en même temps le chef de l'opposition.

69. William Ruto, qui ambitionne d'accéder à la présidence en 2022, a en effet souffert du rapprochement entre le Président et son ancien opposant, qui l'a laissé

proposées (transition vers un régime semi-présidentiel, renforcement des mesures anti-corruption, parité et inclusion dans les institutions, rationalisation des salaires et du système décentralisé, introduction d'un poste de Premier ministre choisi par le Président au sein de la majorité parlementaire) rappellent très nettement les demandes et programmes de l'opposition au moment du référendum de 2005.

## Conclusion : La décentralisation au Kenya, « *Everyone's Turn to Eat* »<sup>70</sup> ?

L'expérience kényane de la décentralisation pose la question, nécessaire, des conséquences du bouleversement de la hiérarchie politique sur le développement local, la corruption et la compétition politique. Dans l'histoire politique du Kenya, la rente du développement local n'a souvent profité qu'à des grands propriétaires, à des compagnies d'État souvent possédées par des élus puissants ou l'entourage du président ou à des multinationales (comme Unilever dans le secteur du thé, propriétaire de la marque Lipton, ou Monsanto dans le secteur céréalière), souvent protégés par l'État (Holmquist, Weaver & Ford 1994, 76). Avec la décentralisation, les financements, les moyens humains et institutionnels pour encourager le développement local et régional ont fait leur apparition, et dans le même temps l'accaparement des fruits du développement est plus que jamais une menace de proximité. La fabrique de l'action publique au niveau local, par les ministères et les assemblées des comtés, est de fait ambiguë, puisqu'elle peut être mise tantôt au service des citoyens, tantôt au service des intérêts des élu·e·s et des représentant·e·s de l'autorité locale. Les élu·e·s des nouvelles collectivités locales, du MCA au gouverneur, en passant par le personnel qu'il nomme à la tête de son cabinet, s'intéressent tous de près aux retombées économiques permises et démultipliées par la décentralisation. En témoignent également les vives tensions entre les membres des gouvernements locaux pour l'accès et la gestion des différents budgets locaux, sans parler des scandales à répétition qui illustrent le mauvais usage de ces fonds, par exemple quand ils sont dilapidés en *per diem* injustifiées et en investissements personnels. Dans le même temps, les articulations ténues qui créent une interdépendance forte entre les élus locaux et

---

dans l'ombre. Présent à la cérémonie à côté de ces deux derniers, il a apporté son soutien officiel au rapport mais pâtirait d'une campagne référendaire dont il ne serait que le troisième homme.

70. Selon l'expression souvent utilisée en référence à la « politique du ventre » (Bayart 1989) et reprise au sujet du Kenya par Wrong (2010), Branch, Cheeseman & Gardner (2010) et plus récemment par D'Arcy & Cornell (2016) pour désigner les pratiques de corruption du nouveau système décentralisé.

nationaux et l'existence d'un système d'administration territoriale déployé dans les comtés par le gouvernement central soulignent la persistance de l'échelon national dans la conduite du développement local et dans l'accès des candidats aux positions qu'ils convoitent. Ainsi, il semble que la mise en place d'un nouvel ordre politique, la prise de conscience nationale et l'unité censées être permises par la catharsis collective annoncée au début des années 2000 n'ont pas réellement fonctionné. La nouvelle structure décentralisée est en effet encore vacillante dans ses pratiques, où l'on retrouve une présence de l'État central et des vicissitudes héritées de l'ère provinciale et de l'histoire politique du pays. Le manque de confiance latent dans les institutions de pouvoir et les comités gouvernementaux et une défiance persistante envers la procédure de participation populaire aux audiences publiques viennent confirmer cette hypothèse (Lynch 2018).

Force est pourtant de constater que les fonds réservés aux comtés (*equalisation funds* et *equitable share fund*) et les projets de développement mis en place concrétisent, malgré la corruption qui les accompagne, le chemin parcouru depuis 2013. La décentralisation, soutenue de manière presque indéfectible par l'opinion publique et les électeurs, vient renforcer le pouvoir et, dans une certaine mesure, la légitimité de l'État. Elle nourrit également les réseaux clientélistes à toutes les échelles, à la tête desquels les nouveaux élus se saisissent des possibilités démultipliées de la corruption et bénéficient allègrement, de façon symbolique (carrière, légitimité) et très concrète (pots-de-vin, détournements de fonds) de la redistribution et du ruissellement des ressources nationales au niveau local. Les élus locaux et les fonctionnaires des comtés se font ainsi les échelons décentralisés d'une stratégie d'accumulation nationale aux possibilités démultipliées par la décentralisation, bien que certains se démarquent comme des contrepoids dans la répartition des fonds publics entre circonscriptions. L'échelle locale s'affirme comme le nouveau maillage d'un réseau de patronage régional entretenu par des pratiques politiques corrompues, nourries par l'intimidation et/ou l'achat d'un électorat local. En ce sens, l'apparition d'élus au niveau des comtés ne s'est pas traduite par une rénovation ou une transformation en profondeur de la culture politique des élites postcoloniales (Haugerud 1995). Il est urgent d'interroger la décentralisation comme un nouveau capital népotique pour les élites et de chercher à comprendre dans quelle mesure les mandats locaux s'insèrent dans le débat sur le legs colonial et la formation de l'État postcolonial au Kenya (Bourmaud 1988, Horsnby 2013).

L'expérience inédite de la décentralisation kényane apporte des réponses concrètes, mais laisse aussi des questions ouvertes, aux effets de la gouvernance décentralisée sur les transformations – mais également les continuités – de la culture politique du pays. Les recherches à venir

permettront de mieux comprendre les conséquences de la décentralisation ainsi que de repenser les registres du politique façonnés par les enjeux du développement pour approfondir et nuancer les théories classiques du politique en Afrique articulées autour des notions de clientélisme, de népotisme et néopatrimonialisme. Comme le soulignent les nombreux exemples et dynamiques détaillés dans ce chapitre, la décentralisation unit en un mouvement complexe les 47 gouvernements composant une seule nation, mais vers quel horizon ? Les gouvernements des comtés comme le gouvernement central tendent à affirmer que la « décentralisation fonctionne » ou « est en marche », selon le slogan officiel de la Conférence annuelle dédiée à la décentralisation où se retrouvent les élus des comtés et les élus nationaux : « *Devolution is Working!* » Que laissent présager du futur du Kenya les initiatives d'amendements constitutionnels et de réformes institutionnelles ? L'initiative BBI est en cours, mais laisse déjà entrevoir qu'une fois encore, la participation populaire aux amendements constitutionnels et à la définition de la vie publique et politique est partielle, et manquera certainement, comme cela a été le cas auparavant, d'implémentations concrètes. La restructuration des camps politiques est déjà à l'œuvre à l'horizon de la présidentielle de 2022, à laquelle Uhuru Kenyatta ne pourra se représenter, et où nombre de gouverneurs – tels Gideon Moi, fils de Daniel arap Moi et gouverneur de Baringo, ou encore Ali Hassan Joho, le gouverneur de Mombasa – ainsi que de femmes et d'hommes politiques du gouvernement, avec à leur tête l'actuel vice-président William Ruto, vont mener une campagne certainement haute en couleur. Lors de cette campagne, les enjeux qui entourent la réforme de la Constitution et la mise en place effective de la décentralisation, ainsi que la préservation des intérêts des élites économiques et politiques mais aussi de certains comtés aux élus influents sur l'échiquier national, seront des éléments clés de la compétition politique à tous les échelons.

## Bibliographie

- Abdille, Abdullahi, et Rashid Abdi. 2016. « Kenya: Development, County Government and the Risk of 2017 Election Violence ». International Crisis Group, 7 avril. URL: <https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/kenya/kenya-development-county-governments-and-risk-2017-election-violence> [archive].
- Africa Center for Open Governance. 2012. « AfriCOG's Report on Devolution ». Nairobi : Africa Centre for Open Governance. URL : <https://africog.org/reports/africog-s-survey-report-on-devolution/> [archive].
- Anderson, David M. 2005. « 'Yours in Struggle for Majimbo.' Nationalism and the Party Politics of Decolonization in Kenya, 1954–65 ». *Journal of Contemporary History* 40, n° 3 : 547-64. <https://doi.org/10.1177/0022009405054571>.

- Atieno, Odhiambo, et Elisha Stephen. 2004. « Hegemonic Enterprises and Instrumentalities of Survival: Ethnicity & Democracy in Kenya ». In *Ethnicity & Democracy in Africa*, dirigé par Bruce Berman, Dickson Eyoh et Will Kymlicka, 167-82. Oxford : James Currey.
- Bach, Daniel, et Mamoudou Gazibo. 2012. *Neopatrimonialism in Africa and beyond*. Londres & New York : Routledge.
- Badurdeen, Fathima Azmiya. 2018. « Devolution Arguments and New Emerging Architectures of Security in Mombasa County ». Communication présentée à la conférence *Portraying Devolution in Kenya*, Nairobi, IFRA-Nairobi, 13 juin.
- Banégas, Richard, Florence Brisset-Foucault et Armando Cutolo. 2012. « Espaces publics de la parole et pratiques de la citoyenneté en Afrique ». *Politique africaine*, n° 127 : 5-20. <https://doi.org/10.3917/polaf.127.0005>.
- Banque mondiale. 2011. « Navigating the Storm, Delivering the Promise with a Special Focus on Kenya's Momentous Devolution ». *Kenya Economic Update* 5. URL : <http://hdl.handle.net/10986/26664>.
- Banque mondiale. 2012. « Devolution without Disruption: Pathways to a Successful New Kenya ». Nairobi, novembre. URL : <http://documents.worldbank.org/curated/en/534071468272361395/pdf/NonAsciiFileName0.pdf> [archive].
- Banque mondiale. 2015. « Kenya—Enhancing Decentralized Service Delivery through Participatory Project: Summary Overview. Kenya Devolution ». Washington D.C.: World Bank Group.
- Barkan, Joel, et Michael Chege. 1989. « Decentralising the State: District Focus and the Politics of Reallocation in Kenya ». *The Journal of Modern African Studies* 27, n° 3 : 431-453. <https://doi.org/10.1017/S0022278X00020371>.
- Bayart, Jean-François. 1989. *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris : Fayard.
- Berman, Bruce, Jill Cottrell et Yash Ghai. 2009. « Patrons, Clients, and Constitutions : Ethnic Politics and Political Reform in Kenya ». *Canadian Journal of African Studies* 43, n° 3 : 462-506. <https://doi.org/10.1080/00083968.2010.9707567>.
- Berman, Bruce, et John Lonsdale. 1992. *Unhappy Valley: Conflict in Kenya & Africa. Book 2: Violence & Ethnicity*. Eastern African Studies. Oxford : James Currey.
- Boone, Catherine, Alex Dyzenhaus, Ambreena Manji, Catherine W. Gateri, Seth Ouma, James Kabugu Owino, Achiba Gargule et Jacqueline M. Klopp. 2019. « Land Law Reform in Kenya: Devolution, Veto Players, and the Limits of an Institutional Fix ». *African Affairs* 118, n° 471 : 215-237. <https://doi.org/10.1093/afraf/ady053>.
- Boone, Catherine. 2013. « Land Regimes and the Structure of Politics: Patterns of Land-Related Conflict ». *Africa: Journal of the International Africa Institute* 83 : 188-203. <https://doi.org/10.1017/S0001972012000770>.
- Bosire, Conrad M. 2017. « Interpreting the Power of the Kenyan State to Oversee National Revenue Allocated to the County Governments: Building

- a Constitutionally Tenable Approach ». *Africa Journal of Comparative Law* 2 : 35-66. URL : <https://journals.co.za/content/journal/10520/EJC-f51c35815>.
- Bosire, Lydia Kemunto, et Gabrielle Lynch. 2014. « Kenya's Search for Truth and Justice : The Role of Civil Society ». *International Journal of Transitional Justice* 8 : 256-276. <https://doi.org/10.1093/ijtj/iju002>.
- Bouka, Yolanda, Mary E. Berry et Marylin Muthoni Kamuru. 2019. « Women's Political Inclusion in Kenya's Devolved Political System ». *Journal of Eastern African Studies* 13, n° 2 : 313-333. <https://doi.org/10.1080/17531055.2019.1592294>.
- Bourmaud, Dominique. 1988. *Histoire politique du Kenya. État et pouvoir local*. Paris : Karthala-CREDU.
- Brancati, Dawn. 2006. « Decentralization : Fueling the Fire or Dampening the Flames of Ethnic Conflict and Secessionism? ». *International Organization* 60, n° 3 : 651-85. <https://doi.org/10.1017/S002081830606019X>.
- Branch, Daniel. 2010. « The Search for the Remains of Dedan Kimathi : The Politics of Death and Memorialization in Post-Colonial Kenya ». *Past & Present* 206, supplement 5 : 301-320. <https://doi.org/10.1093/pastj/gtq022>.
- Branch, Daniel, Nicholas Cheeseman, et Leigh Gardner. 2010. *Our Turn to Eat: Politics in Kenya since 1950*. Afrikanische Studien. Berlin : LIT Verlag.
- Branch, Daniel, et Nicholas Cheeseman. 2008. « Democratization, Sequencing, and State Failure in Africa: Lessons from Kenya ». *African Affairs* 108, n° 430 : 1-16. <https://doi.org/10.1093/afraf/adn065>.
- Burbidge, Dominic. 2015. *The Shadow of Kenyan Democracy: Widespread Expectations of Widespread Corruption*. Surrey : Ashgate.
- Burbidge, Dominic. 2019. *An Experiment in Devolution: National Unity and the Deconstruction of the Kenyan State*. Nairobi : Strathmore University Press.
- Cannon, Brendon J., et Jacob Haji Ali. 2018. « Devolution in Kenya Four Years On: A review of Implementation and Effects in Mandera County ». *African Conflict and Peacebuilding Review* 8, n° 1 : 1-28. URL : <https://muse.jhu.edu/article/695702>.
- Chauveau, Jean-Pierre et Philippe Lavigne-Delville. 2013. « Développement participatif ». In *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, dirigé par Ilaria Casillo, Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu et Denis Salles. Saint-Denis La Plaine : GIS Participation du public, décision, démocratie participative. URL : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers17-10/010071192.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-10/010071192.pdf)
- Cheeseman, Nic. 2008. « Kenya since 2002: The More Things Change the More they Stay the Same ». In *Africa Since 2002*, dirigé par par Lindsay Whitfield et Raufa Abdul Mustapha, 94-113. Londres : James Currey.
- Cheeseman, Nic, Gabrielle Lynch et Kanyinga Karuti. 2020. *The Oxford Handbook of Kenyan Politics*. Oxford : Oxford University Press.
- Cheeseman, Nic, Gabrielle Lynch et Justin Willis. 2016. « Decentralisation in Kenya: The Governance of Governors ». *Journal of Modern African Studies* 54, n° 1 : 1-35. <https://doi.org/10.1017/S0022278X1500097X>.

- Cheeseman, Nicholas, et Blessing Miles Tendi. 2010. « Power-Sharing in Comparative Perspective: The Dynamics of Unity Government in Kenya and Zimbabwe ». *The Journal of Modern African Studies* 48, n° 2 : 203-229. <https://doi.org/10.1017/S0022278X10000224>.
- Chome, Ngala. 2015. « Devolution is only for Development? Decentralization and Elite Vulnerability on the Kenyan Coast ». *Critical African Studies* 7, n° 3 : 299-316. <https://doi.org/10.1080/21681392.2015.1075750>.
- Cohen, John M. 1993. « Importance of Public Service Reform: The Case of Kenya ». *The Journal of Modern African Studies* 31, n° 3 : 449-476. <https://doi.org/10.1017/S0022278X00012039>.
- Commission on Revenue Allocation. 2013. « Policy on the Criteria for Identifying Areas and Sharing of Equalisation Fund: Financial Years 2011 to 2014 ». CRA/RF/VOL.I/44. Nairobi, 22 février.
- Connan, Dominique, et Florence Brisset-Foucault. 2008. « L'alternance brisée et la colère politique au Kenya. » *Mouvements*, 7 janvier. URL : [http://mouvements.info/lalternance-brisee-et-la-colere-politique-au-kenya/\[archive\]](http://mouvements.info/lalternance-brisee-et-la-colere-politique-au-kenya/[archive]).
- The Council of Governors (CoG). S.d. « Regional Economic Blocs ». Nairobi : The Council of Governors. URL : <https://cog.go.ke/regional-economic-blocs> [archive]
- Crawford, Gordon, et Hartmann, Christof. (dir). 2008. *Decentralisation in Africa: A Pathway Out of Poverty and Conflict?* Amsterdam : Amsterdam University Press.
- D'Arcy, Michelle, et Marina Nitsotskaya. 2019. « Intensified Local Grievances, Enduring National Control: The Politics of Land in the 2017 Kenyan Election ». *Journal of Eastern African Studies* 13, n° 2 : 294-312. <https://doi.org/10.1080/17531055.2019.1590763>.
- D'Arcy, Michelle, et Agnes Cornell. 2016. « Devolution and Corruption in Kenya : Everyone's Turn to Eat? ». *African Affairs* 115, n° 459 : 246-273. <https://doi.org/10.1093/afraf/adw002>.
- D'Arcy, Michelle et Agnes Cornell. 2014. « 'Plus ça change' ? County-Level Politics in Kenya after Devolution ». *Journal of Eastern African Studies* 8, n° 1 : 173-91. <https://doi.org/10.1080/17531055.2013.869073>.
- Elfversson, Emma et Anders Sjögren. 2019. « Do Local Power-Sharing Deals Reduce Ethnopolitical Hostility? The Effects of 'Negotiated Democracy' in a Devolved Kenya ». *Ethnopolitics* 19 (1): 45-63. <https://doi.org/10.1080/17449057.2019.1583483>.
- Elsasz, Hayley. 2016. « 'Devolution in Kenya: An Opportunity for Increased Public Participation, Reduced Corruption and Improved Service Delivery ». BA Thesis. Williams College (Williamstown, MA, 2016).
- Franceschi, Luis, Shillah Memusi et Robert Muhindi. 2015. « The Cost of Devolution in Kenya: A Cost Analysis of the New Governance Framework Introduced by the 2010 Constitution of Kenya and Its Impact on the Country's Public Finance ». *Africa Policy Journal* 10 : 28-58 [archive].

- Fung, Archon, et Erik Olin Wright. 2001. « Deepening Democracy: Innovations in Empowered Participatory Governance ». *Politics & Society* 29, n° 1 : 5-41. <https://doi.org/10.1177/0032329201029001002>.
- Gadjanova, Elena. 2019. « Treacherous Coattails: Gubernatorial Endorsements and the Presidential Race in Kenya's 2017 election ». *Journal of Eastern African Studies* 1, n° 2 : 272-293. <https://doi.org/10.1080/17531055.2019.1592295>.
- Ghai, Yash. 2008. « Devolution: Restructuring the Kenyan State ». *Journal of Eastern African Studies* 2, n° 2 : 211-226. <https://doi.org/10.1080/17531050802058336>.
- Githinji, Mwagi Wa, et Franck Homlquist. 2008. « Kenya's Hopes and Impediments: The Anatomy of a Crisis of Exclusion ». *Journal of Eastern African Studies* 2, n° 2 : 344-358. <https://doi.org/10.1080/17531050802058518>.
- Githinji, Mwagi Wa, et Franck Homlquist. 2012. « Reform and Political Impunity in Kenya : Transparency without Accountability ». *African Studies Review* 55, n° 1 : 53-74. <https://doi.org/10.1353/arw.2012.0006>.
- Government of Kenya [GoK]. 2010. *Constitution of Kenya, 2010*. Nairobi : Republic of Kenya. URL : <http://kenyalaw.org:8181/exist/kenyalex/actview.xql?actid=Const2010> [archive].
- Government of Makeni County. 2016. « Public Participation Framework ». Nairobi : Government of Makeni County. URL : <https://makeni.go.ke/public-participation-framework/> [archive].
- Grignon, François. 1997. « Le politicien entrepreneur en son territoire : Paul Ngei à Kangundo (Kenya), 1945-1990 ». Thèse de doctorat. Bordeaux : Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- Grignon, François. 1999. « Le renouvellement paradoxal des parlementaires au Kenya (1992-1997). Une situation de 'multi-partis uniques' ? ». In *Le non-renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, dirigé par Jean-Pierre Dalloz, 57-75. Bordeaux : CEAN.
- Grignon, François, et Hervé Maupeu. 1998. « Introduction au thème : Les aléas du contrat social kenyan », *Politique africaine*, n° 70 : 5-21. URL : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/070003.pdf> [archive].
- Hagmann, Tobias, et Filip Reyntjens (dir.). 2016. *Aid and Authoritarianism in Africa. Development without Democracy*. London : Zed Books.
- Hassan, Mai. 2016. « A State of Change: District Creation in Kenya After the Beginning of Multi-Party Elections ». *Political Research Quarterly* 69, n° 3 : 510-521. <https://doi.org/10.1177/1065912916653476>.
- Hassan, Mai. 2013. « Continuity despite Change: Kenya's New Constitution and Executive Power ». *Democratization* 22, n° 4 : 725-740. <https://doi.org/10.1080/13510347.2013.853174>.
- Haugerud, Angelique. 1995. *The Culture of Politics in Modern Kenya*. Cambridge : Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139166690>.
- Hornsby, Charles. 2013. *Kenya. A History Since Independence*. New York : I.B. Tauris.



- Holmquist, Franck, Weaver, Frederick, et Michael Ford. 1994. « The Structural Development of Kenya's Political Economy ». *African Studies Review* 37, n° 1 : 69-106. <https://doi.org/10.2307/525114>.
- International Crisis Group. 2008. « Kenya in Crisis ». Africa Report n° 137. Nairobi-Bruxelles : International Crisis Group. URL : <https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/kenya/kenya-crisis> [archive].
- Jenkins, Sarah. 2012. « Ethnicity, Violence, and the Immigrant-Guest Metaphor in Kenya ». *African Affairs* 111, n° 445 : 576-596. <https://doi.org/10.1093/afraf/ads051>.
- Josse-Durand, Chloé. 2014. « Le code de conduite politique du *Nandi Kaburwo Council of Elders* : libérer la communauté nandi d'un mauvais sort en réhabilitant les 'bons leaders' en temps électoral ». *Cahiers d'Afrique de l'Est* n° 49 : 183-195. URL : <https://journals.openedition.org/eastafrica/360>.
- Kagwanja, Peter. 2003. « Facing Mount Kenya or Facing Mecca ? Mungiki, Ethnic Violence and the Politics of the Moi Succession in Kenya, 1987-2002 ». *African Affairs* 102 : 25-49. <https://doi.org/10.1093/oxfordjournals.afraf.a138810>.
- Kanyinga, Karuti, et James P. Long. 2012. « The Political Economy of Reforms in Kenya: The Post-2007 Election Violence and a New Constitution ». *African Studies Review* 55, n° 1 : 31-51. <https://doi.org/10.1353/arw.2012.0002>.
- Kasfir, Nelson. 2015. « Agency across Changing Sites: The Path to Kenya's 2010 Constitution ». In *The Politics of Governance*, édité par Till Förster et Lucy Koechlin, 52-71. Abingdon : Routledge.
- Katende, John W., et George W. Kanyeihamba. 1973. « Legalism and Politics in East Africa: The Dilemma of the Court of Appeal for East Africa ». *Transition*, n° 43 : 43-54. <https://doi.org/10.2307/2935148>.
- Kemunto Bosire, Lydiah, et Gabrielle Lynch. 2014. « Kenya's Search for Truth and Justice : The Role of Civil Society ». *International Journal of Transitional Justice* 8, n° 2 : 256-276. <https://doi.org/10.1093/ijtj/iju002>.
- Kenyatta, Jomo. 1938. *Facing Mont Kenya, the Tribal Life of the Gikuyu*. Londres : Secker & Warburg. Traduction française : 1960. *Au pied du mont Kenya*, traduit de l'anglais par Gabriel Marcu et Pierre Balla. Paris : François Maspero.
- Kenyan National Bureau of Statistics and Society for International Development [KNBS & SID]. 2013. « Exploring Kenya's Inequality: Pulling Apart or Pooling Together? Abridged Report ». Nairobi.
- Kimathi, Leah. 2017. « Challenges of the Devolved Health Sector in Kenya: Teething Problems or Systematic Contradictions? » *Africa Development* 42, n° 1 : 55-77. URL : <https://www.ajol.info/index.php/ad/article/view/163620>.
- Klopp, Jacqueline. 2002. « Can Moral Ethnicity Trump Political Tribalism? The Struggle for Land and Nation in Kenya ». *African Studies* 61, n° 2 : 269-294. <https://doi.org/10.1080/0002018022000032956>.
- Le Bart, Christian. 2003. « La citoyenneté locale ». *Les Cahiers français : documents d'actualité*, La Documentation Française : 58-62.

- Lonsdale, John. 2004. « Moral & Political Argument in Kenya ». In *Ethnicity and Democracy in Africa*, dirigé par Bruce Berman, Will Kymlicka & Dickson Eyoh, 73-95. Suffolk: Boydell & Brewer.
- Lonsdale, John. 2006. « Ornamental Constitutionalism in Africa: Kenyatta and the Two Queens », *The Journal of Imperial and Commonwealth History* 34, n° 1 : 87-103. <https://doi.org/10.1080/03086530500412132>.
- Lynch, Gabrielle. 2018. *Performances of Injustice: The Politics of Truth, Justice and Reconciliation in Kenya*. Cambridge : Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781108575164>.
- Lynch, Gabrielle. 2011. « Kenya's New Indigenes: Negotiating Local Nationalisms in a Global Context ». *Nations and Nationalism* 17, n° 1 : 148-167. <https://doi.org/10.1111/j.1469-8129.2010.00465.x>.
- Maupeu, Hervé. 2003. « Kenya: les élections de la transition ». *Politique africaine*, n° 89 : 149-166. <https://doi.org/10.3917/polaf.089.0149>.
- Maupeu, Hervé. 2013. « Élections, milices et Mungiki. Une comparaison entre 2007-2008 et 2013 ». *Afrique contemporaine*, n° 247 : 114-116. <https://doi.org/10.3917/afco.247.0114>.
- Maxon, Robert. 2016. « The Demise and Rise of *Majimbo* in Independent Kenya ». In *Kenya After 50. African Histories and Modernities*, édité par Kithinji Michael Mwenda, Koster Mwanzia Mickie, et Jerono P. Rotich, 19-48. Palgrave Macmillan : New York.
- Médard, Claire. 2006. « La réforme de l'administration territoriale n'aura pas lieu au Kenya ». *L'Afrique orientale : annuaire 2005*, édité par Claire Médard et Hélène Charton-Bigot, 1-10. Paris : L'Harmattan.
- Médard, Claire. 2008. « Les frontières de la violence au Kenya ». *EchoGéo*, « Sur le Vif », 12 mars. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/2335>
- Médard, Claire. 1999. « Territoires de l'ethnicité : encadrement, revendications et conflits territoriaux au Kenya ». Thèse de doctorat, Université de Paris. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01265014>.
- Médard, Jean-François. 1992. « Le 'big man' en Afrique : analyse du politicien entrepreneur ». *Année sociologique* 42 : 167-192. URL : <https://www.jstor.org/stable/27890139>.
- Médard, Jean-François. 1987. « Charles Njongo : portrait d'un 'Big Man' au Kenya ». In *L'État contemporain en Afrique*, édité par Emmanuel Terray, 49-87. Paris : L'Harmattan.
- Mudida, Robert. 2009. « The Erosion of Constitutionalism and Underdevelopment: The Kenyan Experience ». *Eastern Africa Law Review* 35-40 : 1-23.
- Murunga, Godwin R., et Shadrack W. Nasong'o. 2006. « Bent on Self-Destruction: The Kibaki Regime in Kenya ». *Journal of Contemporary African Studies* 24, n° 1 : 1-28. <https://doi.org/10.1080/02589000500513713>.
- Mwathi Mati, Jacob. 2013. « Antinomies in the Struggle for the Transformation of the Kenyan Constitution (1990-2010) ». *Journal of Contemporary African Studies* 31, n° 2 : 235-254. <https://doi.org/10.1080/02589001.2013.785145>.
- National Cohesion and Integration Commission [NCIC]. 2014. « The Status of Social Cohesion in Kenya, 2013 (Draft Report) ». Nairobi.

- URL : [https://www.cohesion.or.ke/images/docs/Cohesion\\_Index\\_Status\\_of\\_Social\\_Cohesion\\_in\\_Kenya.pdf](https://www.cohesion.or.ke/images/docs/Cohesion_Index_Status_of_Social_Cohesion_in_Kenya.pdf) [archive].
- National Cohesion and Integration Commission [NCIC]. 2016. « Ethnic and Diversity Audit of the County Public Service ». Nairobi.
- National Commission for the Implementation of the Constitution [NCIC]. 2014. « Assessment of the Implementation of the System of Devolved Government: From Steps to Strides ». Nairobi.
- Nyabola, Nanjala, et Marie-Emmanuelle Pommerolle (dir.). 2018. *Where Women Are. Gender and the 2017 Kenyan Elections*. Nairobi : Twaweza, IFRA-Nairobi, Heinrich Boll Foundation. URL : <https://ke.boell.org/en/2018/11/29/where-women-are-gender-2017-kenyan-elections>.
- Ndegwa, Stephen. 2002. *Decentralization in Africa: A Stocktaking Survey*. Washington D.C. : The World Bank.
- Nyamweru, Celia, et Tsawe-Munga Chidongo. 2018. « Elders in Modern Kenya : ‘Dying Institutions’ or ‘Reinventing Themselves’ ». *African Studies* 77, n° 2 : 240-256. <https://doi.org/10.1080/00020184.2018.1452857>.
- Nyong’o, Anyang’o. 1989. « State and Society in Kenya: The Disintegration of the Nationalist Coalitions and the Rise of Presidential Authoritarianism 1963-78 ». *African Affairs* 88, n° 351 : 229-251. <https://doi.org/10.1093/oxfordjournals.afraf.a098162>.
- Onyango, Gedion. 2017. « Collectivism and Reporting of Organizational Wrongdoing in Public Organizations: The Case of County Administration in Kenya ». *International Review of Sociology* 27, n° 2 : 353-372. <https://doi.org/10.1080/03906701.2017.1298429>
- Otieno, Gladwell. 2005. « The NARC’s Anti-corruption Drive in Kenya: Somewhere Over the Rainbow? » *African Security Review* 14, n° 4 : 69-79. <https://doi.org/10.1080/10246029.2005.9627591>.
- Oucho, John Oyaro. 2002. *Undercurrents of Ethnic Conflict in Kenya*. Leyde : Brill.
- Owiti, Jeremiah. 2014. « Political Drivers of Inequality in Kenya ». *Development* 57, n° 3-4 : 547-558. <https://doi.org/10.1057/dev.2015.38>.
- Perrot, Sandrine, Marie-Emmanuelle Pommerolle, et Justin Willis. 2016. « La fabrique du vote : placer la matérialité au cœur de l’analyse ». *Politique africaine*, n° 144 : 5-26. <https://doi.org/10.3917/polaf.144.0005>.
- Pommerolle, Marie-Emmanuelle. 2005. « À quoi servent les droits de l’homme ? Action collective et changement politique au Cameroun et au Kenya ». Thèse de doctorat. Pessac : Institut d’études politiques de Bordeaux. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00361353/>.
- Pommerolle, Marie-Emmanuelle, et Chloé Josse-Durand. 2017. « Le roi est nu : crise électorale et anatomie du pouvoir au Kenya (2017) ». *Politique africaine* n° 148 : 169-181. <https://doi.org/10.3917/polaf.148.0169>.
- Press, Robert M. 2012. « Kenya’s Political ‘Transition’ through the Eyes of its ‘Foot Soldiers’ for Democracy and Human Rights (1997-2012) ». *Journal of Contemporary African Studies* 30, n° 3 : 1-20. <https://doi.org/10.1080/02589001.2012.701843>.

- Rapport du cabinet de l'auditeur général. 2019. « *Ethnic and Diversity Audit of the County Public Service* ». Nairobi.
- Rasmussen, Jacob, et Duncan Omanga. 2012-2013. « Les parlements du peuple au Kenya : débat public et participation politique à Eldoret et Nairobi ». *Politique africaine*, n° 127 : 71-90. <https://doi.org/10.3917/polaf.127.0071>.
- Republic of Kenya. 2014. Rapport. « Public Service Commission: Framework for Strengthening the Delivery of National Government Functions at the County Level ». Nairobi: Government Printer.
- Ruteere, Mutuma. 2010. « Kenya: Nouvelles formes d'activisme ». *Alternatives Sud* 17 : 61-70 [archive].
- Rwigi Edwin K. (à paraître). « Devolution and Power Redistribution: A Critical Comment on Makueni County's Participatory Budgeting Process ». In *Devolution in Kenya*, édité par Chloé Josse-Durand. Nairobi : AfricaE ; Paris : AFD.
- Scott-Villiers, Alastair. 2017. « Small Wars in Marsabit County: Devolution and Political Violence in Northern Kenya ». *Conflict, security & Development* 17, n° 3 : 247-264. <https://doi.org/10.1080/14678802.2017.1319696>.
- Shilaho, Westen K. 2015. « Third Time Lucky? Devolution and State Restructure under Kenya's 2010 Constitutional Dispensation ». In *African State Governance: Subnational Politics and National Power*, édité par LeVan A. Carl, Fashagda Joseph-Olayinka et McMahon Edward R., 147-177. Londres : Palgrave MacMillan.
- Simson, Rebecca. 2017. « (Under)privileged Bureaucrats? The Changing Fortune of Public Servants in Kenya, Tanzania and Uganda, 1960-2010 ». Thèse de doctorat. Londres : London School of Economics and Political Science. URL : <http://etheses.lse.ac.uk/3618/>.
- Southall, Roger, et Geoffrey Wood. 1996. « Local Government and the Return of Multi-Partyism in Kenya ». *African Affairs* 95, n° 381 : 501-527. <https://doi.org/10.1093/oxfordjournals.afraf.a007766>.
- Steeves, Jeffrey. 2015. « Devolution in Kenya: Derailed or on Track? ». *Commonwealth & Comparative Politics* 53, n° 4 : 457-474. <https://doi.org/10.1080/14662043.2015.1089006>.
- Swahili Oxford Living Dictionaries. 2018. « Utuguzi ». Oxford University Press. URL : <https://sw.oxforddictionaries.com/ufafanuzi/ugafanuzi>.
- Thibon, Christian. 2013. « Élections de 2013 au Kenya. Les bégaiements de l'histoire kényane ». *Afrique contemporaine*, n° 247 : 15-32. <https://doi.org/10.3917/afco.247.0015>.
- Thrupp, David, et Charles Hornsby. 1998. *Multi-Party Politics in Kenya: The Kenyatta and Moi States and the Triumph of the System in the 1992 Election*. Oxford : James Currey.
- Truth Justice and Reconciliation Commission [TJRC]. 2013. *Report of the Truth, Justice and Reconciliation Commission I & II*. Nairobi : Government Printer.
- Waddilove, Hannah. 2019. « Support or Subvert? Assessing Devolution's Effect on Central Power during Kenya's 2017 Presidential Rerun ». *Journal of Eastern African Studies* 13, n° 2 : 334-352. <https://doi.org/10.1080/17531055.2019.1587951>.

- Wampler, Brian et Leonardo Avritzer. 2005. « The Spread of Participatory Budgeting in Brazil: From Radical Democracy to Participatory Good Government ». *Journal of Latin American Urban Studies* 7 : 37-52.
- Warris, Vianni. 2013. « Doings, Non-Doings & Mis-Doings by Kenya Chief Justices 1963-1998 ». *African Affairs* 112, n° 446 : 171-172.  
<https://doi.org/10.1093/afraf/ads076>.
- Willis, Justin, et Ngala Chome. 2014. « Marginalization and Political Participation on the Kenya Coast: the 2013 Elections ». *Journal of Eastern African Studies* 8, n° 1 : 115-34.  
<https://doi.org/10.1080/17531055.2013.844443>.
- Wrong, Michela. 2010. *It's Our Turn to Eat: The Story of a Kenyan Whistle Blower*. London : Fourth Estate.

## Médias

- Amadala, Benson. 2018. « Seven Former Officials Sent to Jail over Wheelbarrow Scandal ». *Daily Nation*, 25 juin. URL : <https://www.nation.co.ke/counties/bungoma/7-sentenced-in-wheelbarrow-case/1183258-4630664-10cux86z/index.html> [archive].
- « Cynthia Jepkosgei, 24, Speaks on her Victory as MCA. » 2017. *Daily Nation*, 11 août. URL : <https://www.nation.co.ke/news/politics/Nandi-MCA-elect-24-beats-odds/1064-4053920-nnbwikz/index.html> [archive].
- « IMF Cautions over Kenya Debt Vulnerability. » 2017. *Business Daily*, 21 novembre. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/markets/marketnews/IMF-cautions-over-Kenya-debt-vulnerability/3815534-4197034-mrydle/index.html> [archive].
- Jelima, Rael. 2018. « Nandi County Claims Seven Towns along Border with Kisumu. » *The Standard*, 28 mai. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/article/2001281967/nandi-county-out-to-reclaim-seven-towns-from-kisumu> [archive].
- Kahura, Dauti. 2019. « Building Bridges to Nowhere: Some Reflections One Year After 'The Handshake.' » *The Elephant*, 7 mars. URL : <https://www.theelephant.info/features/2019/03/07/building-bridges-to-nowhere-some-reflections-one-year-after-the-handshake/> [archive].
- Lynch, Gabrielle. 2014. « Devolution Has Made Politics more Local and Violent than ever before. » *The Nation*, 26 septembre. URL : <https://www.nation.co.ke/oped/opinion/Majority-of-Kenyans-still-support-devolution/440808-2466284-bbwxt1z/index.html> [archive].
- Mathenge, Oliver. 2009. « All Constituencies now Turned into Districts ». *The Nation*, 13 juillet [archive].
- Mbula, Ruth. 2019. « Migori County Official on Graft Charge Detained for Four Days. » *Daily Nation*, 9 mai. URL : <https://www.nation.co.ke/counties/migori/Court-detains-Migori-official-four-days/1183306-5097492-xcc1yrz/index.html> [archive].

- Munyi, Martin. 2019. « Laikipia Assembly Rejects Supplementary Budget ». *Kenya News Agency*, 29 juin. URL : <https://www.kenyanews.go.ke/laikipia-assembly-rejects-supplementary-budget/> [archive].
- « Nairobi Governor Mike Sonko Denies Corruption Charges in Court. » 2019. *Al-Jazeera*, 9 décembre. URL : <https://www.aljazeera.com/news/2019/12/nairobi-governor-mike-sonko-pleads-innocent-corruption-charges-191209134806019.html> [archive].
- « NEW: Billions Unaccounted For in CDF Audit. » 2016. *RoggKenya*, 5 décembre. URL : <https://roggkenya.org/new-billions-unaccounted-for-in-cdf-audit/> [archive].
- Ogada, Mordecai. 2019. « Decolonising Conservation: It is about the Land, Stupid! » *The Elephant*, 27 juin. URL : <https://www.theelephant.info/culture/2019/06/27/decolonising-conservation-it-is-about-the-land-stupid/> [archive].
- Oteba, Titus. 2015. « Uproar as Bungoma County Buys 10 Wheelbarrows at Sh1m. » *The Standard*, 8 septembre. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/article/2000175604/uproar-as-bungoma-county-buys-10-wheelbarrows-at-sh1m> [archive].
- Owiti, Maugo. 2015. « Matatu operators decline proposal to remit tax through M-Pesa. » *Hivisasa*, 3 décembre. URL : <https://hivisasa.com/posts/-----matatu-operators-decline-proposal-to-remit-tax-through-m-pesa> [archive].
- Shiundu, Alphonse. 2013. « Six Counties Fail to Spend Allocated Funds. » *The Standard*, 14 août. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/article/2000090917/six-counties-fail-to-spend-allocated-funds> [archive].
- Sirma, Evans. S.d. « Governor Lagat Commissions Amani Market to Foster Unity in Kamung’ei Border. » County Government of Nandi. URL : <https://nandicounty.go.ke/governor-lagat-commissions-amani-market-to-foster-unity-in-kamungei-border/> [archive].
- « Ugatuzi Initiative ». 2019. The Council of Governors [archive].
- Waddilove, Hannah. 2017. « Kenya Voted for Change and Got it... at the Local Level. » *African Arguments*, 18 août. URL : <https://africanarguments.org/2017/08/18/kenya-voted-for-change-and-got-it-at-the-local-level-elections/> [archive].
- Wekesa, Grace. 2015. « NCIC Chair Francis Kaparo Warns Nandi, Luhya Leaders against Incitement. » *The Standard*, 25 janvier. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/article/2000149182/ncic-chair-francis-kaparo-warns-nandi-luhya-leaders-against-incitement> [archive].

# Commerce bon marché de la ville à la campagne au Kenya

*Sylvain Racaud*

---

« Tout le monde est au courant désormais, tout le monde est un commerçant maintenant, et c'est le problème actuellement »<sup>1</sup>, déclarait George en avril 2015, depuis son étalage rudimentaire dans une rue commerçante de Nyeri, où il vend quasi quotidiennement des ballerines *made in China*. Il résume la réponse majeure que les populations urbaines et rurales donnent aux blocages de l'économie kényane<sup>2</sup>. En effet, le secteur de l'économie formelle ne parvient pas, de manière structurelle, à absorber une part croissante d'actifs. Par conséquent, le secteur dit informel est la principale alternative, offrant une activité à plus de neuf entrepreneurs et commerçants sur dix (Banque mondiale 2016). Le Bureau national des statistiques estime que le secteur informel représente 82,7 % de l'emploi hors agriculture en 2014<sup>3</sup>. Le secteur informel est considéré comme un amortisseur et un régulateur de crise (Charmes 1992 ; Hugon 2003), mais George en souligne des limites, puisque selon lui le marché est saturé de vendeurs et de marchandises principalement importées.

Tout le monde est témoin de l'arrivée en masse d'articles bon marché, notamment les ballerines, les sandales en plastique, les accessoires de mode, les vêtements, etc., qui ont inondé espaces commerçants urbains et marchés ruraux. La Chine est la première source d'importation du Kenya : sa part est passée de 12 % du total des importations à 23 % entre 2012 et 2014 (Sanghi & Johnson 2016) et s'est maintenue à 23 %

---

1. « *Everybody knows now, everybody is a trader now and that's the problem now.* »

2. Pourtant, la croissance kényane est projetée à 5,7 % pour l'année 2018, 5,8 % pour l'année 2019 et 6 % pour 2020 (Voir « The World Bank In Kenya », <http://www.worldbank.org/en/country/kenya/overview> ; Banque mondiale 2019). Une croissance portée notamment par les investissements en infrastructures, par la reprise agricole et par la baisse des incertitudes politiques. L'écart entre cet indicateur au taux enviable et la situation quotidienne de la majorité des ménages questionne la pertinence de nombre d'indicateurs économiques ou de développement.

3. Voir Banque mondiale (2016). La précision de ce chiffre sur une activité qui par définition échappe à la comptabilité formelle est emblématique de la fiction de certains chiffres.

en 2017<sup>4</sup>. Les prix des marchandises importées de Chine ont baissé de 10 % entre 2012 et 2014 (Sanghi & Johnson 2016). Parmi ces produits, la pacotille<sup>5</sup> figure en bonne place. Elle est disponible, accessible et adaptée aux pouvoirs d'achat et aux capitaux limités ; partant, les échanges et les circulations de ces articles augmentent des grands comptoirs commerciaux jusqu'aux confins ruraux. À l'échelle est-africaine, cette route marchande se combine avec celle de la fripe, autre catégorie de marchandises peu onéreuses. La filière fripe est plus ancienne et est un moteur habituel de la vente informelle<sup>6</sup>.

Dans ce contexte de combinaisons inédites, comment des circulations sans précédent de vendeurs et de marchandises bon marché structurent-elles une route marchande entre ville et campagne, entre formel et informel, entre agriculture et commerce ? Comment se développent des dynamiques territoriales spécifiques ? La route marchande est l'ensemble des acteurs et des lieux reliés de manière durable par des relations commerciales. Quels sont les acteurs engagés dans les échanges, quelles sont leurs relations ? Quels sont les lieux qui participent à ces circulations et comment sont-ils organisés ? Ce travail porte sur un segment spécifique de la route transnationale des pacotilles chinoises et sur ses articulations locales avec la route de la fripe. La plupart des travaux s'intéressent aux vitrines visibles de la route commerciale du *made in China*, c'est-à-dire les métropoles avec leurs *rues globales marchandes* (Bertoncello & Bredeloup 2007 ; 2009) ou s'arrêtent aux villes sans suivre les ramifications rurales (Pliez 2009). Qu'en est-il de la face cachée rurale ou de l'envers du décor urbain ? On examinera les formes géographiques de la route entre Kisumu et son arrière-pays dans l'Ouest kényan, et entre Nyeri et l'ouest du mont Kenya, en intégrant leurs relations avec des comptoirs commerciaux est-africains.

Notre hypothèse est que le développement de la route marchande des pacotilles organise un *espace ressource* (Pliez 2007) d'entre-deux, entre ville et campagne, entre formel et informel. Il s'agit d'un espace plus ou moins

---

4. UN COMTRADE, « Kenya ».

URL : <https://atlas.media.mit.edu/en/profile/country/ken> [archive].

5. On entend par « pacotille » la marchandise de qualité inférieure et de peu de valeur. On s'intéresse ici principalement aux ballerines clinquantes, aux sandales en plastique à fiabilité incertaine (d'ailleurs appelées « sans-confiances » au Cameroun), aux bijoux fantaisie et autres accessoires de mode aussi brillants qu'éphémères, aux vêtements de qualité douteuse, aux petits appareils électroniques et ustensiles ménagers à vil prix.

6. La fripe s'est développée dans les années 1990 dans un mouvement de libéralisation économique. En 1991, l'annulation de la loi de 1984 interdisant les importations de fripe a ouvert le marché kényan pour ces marchandises dont les prix étaient très inférieurs à ceux des vêtements produits au Kenya (Labrianidis 2008).



vecteur d'opportunités et plus ou moins approprié par les acteurs suivant leurs positions dans l'entre-deux. L'entre-deux est un objet interstitiel paradoxal : il s'immisce non seulement entre deux objets, mais il est aussi présent à l'intérieur de ces objets, par exemple l'urbain que l'on retrouve à la campagne ou le rural que l'on retrouve en ville (Brient 2007 ; Racaud 2006). Plus qu'une combinatoire complexe entre ville et campagne (Bonerandi et al. 2003), l'entre-deux est aussi cet espace ressource entre le formel et l'informel, cet envers du décor aux frontières poreuses et labiles. À la fois *entre* et *dans* les objets, l'entre-deux remet ainsi en cause leurs attributs, par exemple le formel qui vit de l'informel et *vice versa*. Par conséquent, ce chapitre s'intéressera aux formes les plus flexibles, aux statuts marqués par l'incertitude et la précarité, au quotidien d'une population majoritaire, en prenant l'exemple de petits auto-entrepreneurs, ceux qui suivent les circuits des marchés périodiques et ceux qui vendent dans la rue.

Le matériau empirique provient de plusieurs missions de terrain réalisées au Kenya en 2015 et 2016. Les données ont été collectées à partir d'entretiens (35) menés principalement avec des vendeurs sédentaires ou itinérants. Trois entretiens de groupes et trois récits de vie ont été effectués. Recueillir la parole sur les lieux de vente de travailleurs précaires, autrement dit d'acteurs à l'assise économique faible et au statut souvent non reconnu, peut entraîner des facteurs de blocage (Steck 2006). On a tenté de dépasser par une démarche compréhensive, c'est-à-dire en tentant de saisir dans un contexte spécifique les représentations et les pratiques des acteurs. Pour examiner les dynamiques territoriales de la route et l'espace ressource d'entre-deux, le propos est organisé en trois parties. La première porte sur l'organisation des espaces marchands, la seconde traite de l'accès au réseau marchand ancré à la ville et à la campagne et la troisième s'intéresse aux mobilités et aux liens marchands.

## 1. Espaces marchands

Nyeri et Kisumu : deux villes à arrière-pays  
densément peuplé et agricole

Nyeri, au pied du mont Kenya, est située à 150 km de Nairobi. Kisumu, au bord du lac Victoria, se trouve à 340 km de la capitale kényane. La ville de Nyeri et celle de Kisumu, avec respectivement 140 200 et 560 394 habitants en 2019 (KNBS 2019), sont des pôles administratifs, de services, d'interactions sociales et économiques, qui jouent des fonctions relais entre ville et campagne, notamment pour les échanges agricoles (Rondinelli 1988). Nyeri Municipality et Kisumu City s'inscrivent dans une urbanisation est-africaine marquée par la densification du semis urbain (Calas 2007). Ces villes ont des taux de croissance très inégaux : 1,6 % par an pour Nyeri et

3,8 % par an pour Kisumu sur la décennie 2009-2019<sup>7</sup>. Elles sont des centres pour leur arrière-pays agricole qui connaît des densités rurales importantes. Elles dépassent les 300 hab./km<sup>2</sup> sur le versant du mont Kenya (moyenne de 280 hab./km<sup>2</sup> pour Nyeri County, GROK 2013) et sont en moyenne de 440 hab./km<sup>2</sup> pour l'ancienne Nyanza Province<sup>8</sup>. Il y a donc une tension croissante entre la finitude de la terre et la démographie.

L'essentiel de la population rurale est engagée dans une petite agriculture fortement dépendante du climat ; elle associe cultures vivrières (principalement maïs et haricot) et cultures commerciales. À l'ouest du mont Kenya, sur le versant puis sur le piémont, en fonction de l'étagement, les producteurs plantent thé et café alors que la canne à sucre est la culture commerciale principale dans l'Ouest. Les productions agricoles commerciales du Centre sont mieux connectées au marché. « La ville de Nyeri est une ville dont l'activité économique est liée principalement à l'agriculture » (Mitullah et al. 2006, 76) et la zone produit beaucoup de cultures alimentaires commerciales (pomme de terre, maraîchage) pour les villes, principalement Nairobi. À l'Ouest, les débouchés commerciaux pour l'agriculture posent problème et la fonction de relais agricole pour Kisumu est plus réduite, notamment du fait des infrastructures de communication rurales défaillantes et de la situation périphérique.

Avec la néo-libéralisation des économies (ouverture des marchés, augmentation du poids des acteurs privés, etc.), les fonctions d'intermédiation sont renouvelées (Mainet & Édouard 2013) et les villes petites et moyennes est-africaines sont des acteurs à part entière de la structuration de routes commerciales transnationales (Mainet & Rcaud 2015). La transformation du tissu économique urbain ne suit pas le rythme de la croissance de la population : par exemple, ces villes ne sont pas des pôles industriels. Le paysage économique urbain nourrit et se nourrit d'un entre-deux spatial et économique. Il existe une forte « interdépendance durable entre la ville et l'hinterland » (Mitullah et al. 2006, 76), souvent chevillée aux activités informelles. En moyenne, au Kenya, le secteur informel emploie 53 % de l'emploi urbain, le taux le plus important étant à Kisumu (61 %) (KNBS 2015). Les espaces marchands urbains et les marchés ruraux sont des lieux privilégiés du commerce bon marché, des relations ville-campagne et formel-informel.

---

7. D'après les données du recensement de 2009 et de celui de 2019.

8. On utilise les données de l'ancienne *Nyanza Province* pour intégrer la population de l'arrière-pays de Kisumu car l'actuel *Kisumu County* se rapporte pour l'essentiel à la zone urbaine de la ville de Kisumu.

## Organisation des espaces marchands

Les quartiers commerçants et les marchés urbains et ruraux sont des lieux d'interfaces multiples. Ils remplissent des fonctions économiques en permettant les échanges client-commerçant, ville-campagne, formel-informel, que ce soit à la ville ou à la campagne. Ils sont aussi des lieux de relations sociales. On y échange plus que des marchandises : les informations et les rumeurs circulent, les amitiés se lient et se délient, etc. À l'image de la plupart des marchés ruraux, les marchés périodiques du *Nyeri County* sont des miroirs de leur arrière-pays car on y retrouve les productions agricoles locales. La santé de ces marchés dépend de celle de l'économie locale, essentiellement agricole. Le thé, principale exportation du Kenya, est la culture la plus importante du versant sud-ouest du mont Kenya. La filière thé, comme celle du café, est structurée autour de coopératives qui court-circuitent les marchés ruraux. Ces derniers ne jouent donc pas des fonctions de collecte et de redistribution des productions locales. Les marchés de Monyu, Kiamariga ou encore Kiaruhiu ne dégagent pas l'image de marchés périodiques dynamiques, que l'on retrouve par exemple sur le versant ouest du mont Elgon, sur les pentes des Uporoto dans le Sud-Ouest tanzanien, ou encore dans l'Ouest camerounais. En dépit d'infrastructures financées par le *county*<sup>9</sup> (comté), les jours de marché sont mornes : on n'y retrouve pas la ferveur d'un grand moment de la vie rurale qu'est censé être un jour de marché rural (Chaléard 1996). Par conséquent, ils jouent peu la fonction de diffusion des produits importés, le nombre de commerçants y étant limité. Personne ne vient de la ville pour y écouler sa marchandise, puisque l'économie rurale basée sur le thé n'est pas assez dynamique. En revanche, à Endarasha, en dépit de l'absence d'infrastructures, l'agriculture basée sur les cultures alimentaires à destination du marché urbain est dynamique et attire des commerçants de Nairobi, voire de Mombasa. L'économie rurale, sans être riche, permet néanmoins des échanges marchands nombreux. Le marché accueille la clientèle locale et des vendeurs itinérants venus de Nyeri ou de Mweiga pour écouler la marchandise bon marché. Le développement de la route commerciale des pacotilles s'appuie donc, aussi, sur ce qui pousse dans les champs.

L'équipement commercial de Kisumu et de Nyeri est composé de quelques petits supermarchés<sup>10</sup>, de nombreuses boutiques dans les rues principales de leur *Central Business District* (CBD), de marchés quotidiens

9. Un *county* est à peu près l'équivalent d'un département.

10. Kisumu compte trois *shopping malls*, c'est-à-dire des centres commerciaux modernes où les nombreuses boutiques sont interconnectées par des allées marchandes. Mega Plaza Mall, dans le CBD, a ouvert en 1996, Mega City Mall, en périphérie, a ouvert en 2005 et West End Shopping Mall, dans le CBD, a ouvert en 2015.

et d'innombrables dispositifs sommaires de vente. Ces derniers occupent les rues où les flux de passants sont les plus importants, c'est-à-dire les axes empruntés par les employés du CBD qui rallient les gares routières. Ces voies sont aussi parcourues par les vendeurs ambulants, catégorie la plus précaire des vendeurs de rue. À Kisumu, quatre rues autour du Jomo Kenyatta Ground (vaste parc entre le CBD et les gares routières) sont couvertes de part et d'autre d'innombrables étalages de fripes diverses ou de pacotille chinoise. Les bords d'Otieno Oyo Street, à quelques dizaines de mètres, sont aussi occupés par une multitude de marchands et leurs produits. Dans la rue principale Oginga Odinga, les vendeurs de rue, postés aux entrées et aux abords des boutiques, cohabitent avec ces dernières, alors que dans les rues Ang'awa, Jomo Kenyatta Highway et Ojino Okew, la vente est quasi-exclusivement assurée par plusieurs centaines de vendeurs de rue. Les dispositifs de vente ont des formes variées, de l'étalage sur un sac découpé disposé à même le sol, à la table couverte permanente appelée *kibanda*. Le commerce de rue est ainsi varié, et l'observateur a du mal à différencier les paysages commerciaux d'un marché longiligne. Que ce soit pour la vente de rue ou la vente dans un marché, le sous-équipement est la norme. Les photos suivantes montrent le contraste de la vente de rue, entre un stock et un équipement réduits à pas grand-chose et plusieurs sacs de fripe entreposés dans un hangar couvert et ouvert.

En dépit de cette hétérogénéité, ces deux commerces opèrent dans des espaces non planifiés pour cette activité ; par conséquent, d'après le cadre législatif, ils sont informels et n'ont pas de licence annuelle. Néanmoins, les mêmes autorités qui ne leur reconnaissent pas de statut formel leur octroient, moyennant 30 KES par jour, une licence temporaire valable une journée. Le critère « vendre dans un espace non prévu à cet effet » est un critère majeur de définition du commerce informel pour les autorités locales<sup>11</sup>. Il est à noter que le dernier plan urbain à Kisumu remonte à 1975. Pourtant, au plus haut niveau de la rhétorique politique, le plan *Kenya Vision 2030* formule que « le secteur informel doit être soutenu de manière à développer l'économie et à augmenter le nombre d'emplois » ; il prévoit « de fournir au secteur informel des équipements permanents, des services, de la formation et l'accès au crédit et au marché »<sup>12</sup> (GROK 2007, 10 et 14). Le cadre institutionnel présente des contradictions entre les différents niveaux

11. Selon le chef du département d'urbanisme du *Kisumu City County*, en effet, ces activités « sont informelles puisqu'elles sont réalisées dans des espaces non prévus à cet effet : « *They are informal in the sense that they operate in a non-designated point.* »

12. « *The informal sector must be supported in ways that will raise productivity and distribution and increase jobs* »... « *to provide them [informal sector] with permanent and serviced facilities, training and access to credit and markets.* »

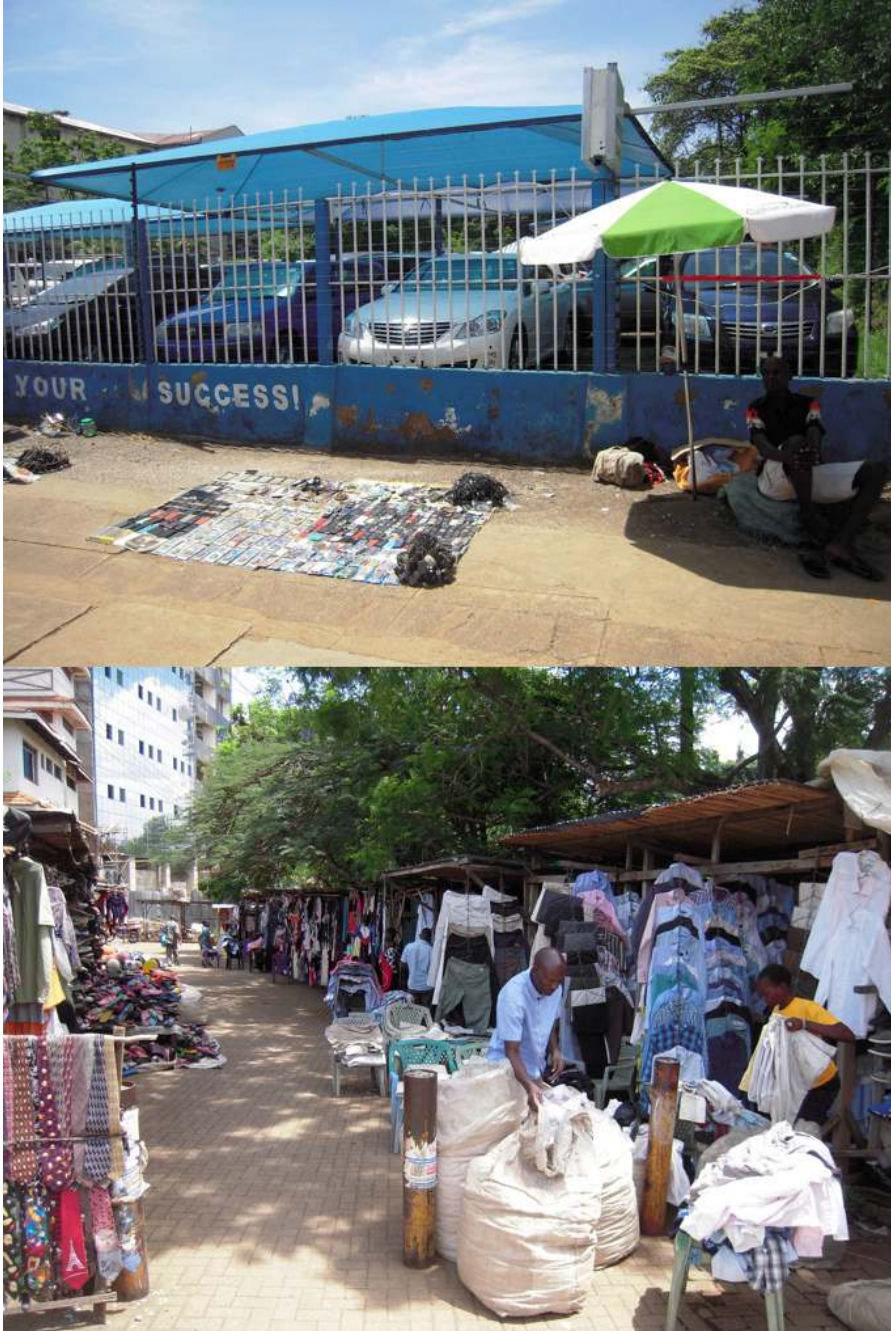


Photo 1. Diversité des dispositifs de vente, JK Highway et Ojino Okew Street  
Photo : Sylvain Racaud, 2016.

puisque la non-reconnaissance des vendeurs informels par Kisumu City County, par Nyeri County ou par Nairobi City County n'est pas conforme à deux lois : le *Urban Areas and Cities Act* de 2011 et le *Micro and Small Enterprise Act* de 2012. Ce dernier énonce qu'« "entreprise" se rapporte à une entreprise formelle ou informelle, engagée dans la production de biens ou la prestation de services »<sup>13</sup> (NCLR 2012, 7).

La gestion quotidienne de l'économie informelle se situe entre un cadre politique et législatif national et des politiques locales. Cet entre-deux maintient le secteur dans la précarité et est la porte ouverte aux dérives telles que la corruption, quasi quotidienne, des officiers en charge du respect des arrêtés, ou encore la récupération politique au plus haut niveau. Par exemple, l'*Economic Strategy Action Plan* de l'alliance politique de la National Rainbow Coalition, qui gagna les élections présidentielles en 2002, reconnaissait que 88 % des emplois promis viendraient des *small, informal business enterprises* (Kamunyori 1999, 13). Cette légitimité temporaire, quoique renouvelée quotidiennement avec la licence, participe du flou de la notion d'informel. Cette dernière, comprise dans un sens commun, se réfère aux activités économiques qui s'opèrent hors régulation étatique et dont les frontières avec le secteur formel sont confuses (Lindel 2010).

La régulation du commerce bon marché, marqué par une forte composante informelle, est une oscillation permanente dans l'arène locale de pouvoirs. Cette dernière est un assemblage flottant d'acteurs multiples et de secteurs variés (public/privé, économique/politique, autorités/société civile, formel/informel) dont les frontières sont perméables (Blundo 2002). En dépit d'un statut officiel d'« informel », le monde des vendeurs de rue est organisé. Cette régulation par le bas se réalise dans un entre-deux institutionnel puisqu'une activité considérée comme informelle est régulée en partie par de nombreux groupes enregistrés auprès du Ministry of Gender, Children and Social Development. Ce cadre donne des exigences (réunion quotidienne, élections régulières, tenues de registres, etc.) et offre des services comme l'épargne, le crédit et l'entraide sociale<sup>14</sup>. Ces groupes, appelés *self-help groups*, comptent entre une dizaine et une cinquantaine de membres. À Kisumu, il y en aurait une quarantaine et pas moins de huit dans Oginga Odinga Street. Les vendeurs les plus précaires, c'est-à-dire ceux qui ont très peu de capital, sont moins souvent membres d'une organisation collective, faute de confiance ou de capital à convertir en cotisations. Le prix de la confiance et le risque de perdre le peu qui a été accumulé freinent l'engagement collectif. Pour autant, les groupes sont un

13. « 'Enterprise' means an undertaking or a business concern whether formal or informal engaged in production of goods or provision of services. »

14. Le recours à la tontine *Mary go around* est très fréquent, tout comme le *table banking*, une sorte de dérivé de la tontine.

atout dans les rapports de force avec les autorités locales, leurs leaders sont les interlocuteurs privilégiés, parfois courtisés voire achetés. Il n'est pas rare que des kiosques soient attribués à des leaders dans des projets de création d'espaces marchands (Bus Park à Kisumu en 2003). Ces groupes peuvent être en compétition entre eux (par exemple KITES<sup>15</sup> et KISTA à Kisumu) et les problèmes de leadership sont fréquents (par exemple KASVIT à Kisumu), quand il ne s'agit pas de collusion politico-mafieuse. La ruelle Apindi Back Lane à Kisumu est une ruelle commerciale de plusieurs dizaines de petites boutiques. Ce projet a été financé en 2004 par un *Constituency Development Fund* généreusement octroyé par le député local de l'époque. L'espace est géré par un comité qui compte à sa tête deux individus qu'on a rencontrés dans un beau véhicule aux vitres fumées, alors qu'ils négociaient la vente d'une boutique à un commerçant somali pour la modique somme de 350 000 KES<sup>16</sup>. Ils sont notoirement connus pour avoir accumulé, avec la complicité de politiciens et d'administrateurs locaux, des dizaines de boutiques : « Nous sommes ceux qui négocient avec le gouvernement du *county* au nom des commerçants »<sup>17</sup>, en particulier l'attribution et le transfert de propriété des boutiques. Le commerce bon marché est une ressource économique pour des acteurs visibles et d'autres moins, c'est aussi une ressource électorale. Par exemple, l'homme d'affaires Eddy Anayo, élu membre de l'Assemblée du *county* (*Member of County Assembly*) en 2013, à Kisumu, a récupéré en quelque sorte l'investissement réalisé en cofinçant des dizaines de kiosques sur une section de la JK Highway. Pour le monde politique, les vendeurs de rue représentent une force électorale ou d'affreux accapareurs d'espaces publics, la relation s'adaptant aux calendriers et aux luttes politiques.

## 2. Accès au réseau marchand ancré à la ville et à la campagne

### Marchands, constitution du capital et accès au commerce

Le commerce bon marché se développe car les prétendants aux affaires sont nombreux et en nombre croissant. Les vendeurs exercent pour les plus anciens depuis une quinzaine d'années mais une grande part depuis moins de dix ans. Cet afflux de marchands est à l'image de celui des marchandises, les importations kényanes en provenance de la Chine

15. KITES : Kisumu Informal Traders Economic Support ; KISTA : Kisumu Informa Traders Association, KASVIT : Kisumu Alliance of Street Vendors and Informa Traders.

16. En 2015-2016, 1 EUR équivalait à 110 KES, 1 000 KES équivalent à 9 EUR.

17. « *We are the one who negotiate with the County government on their behalf [vendors].* »

(en valeur) auraient augmenté de 1 500 % sur la décennie 2000 (Patroba, 2012) et de 60 % entre 2010 et 2017<sup>18</sup>. Le négoce de produits importés est le débouché principal pour la majorité des jeunes. Joyce, vendeuse de rue à Kisumu, montrant son étal sommaire, confesse que « c'est ici où l'on vient pointer quand on a terminé l'école »<sup>19</sup>. Il n'y a pas de profil type et les typologies semblent aventureuses et inappropriées tant ces acteurs sont flexibles et susceptibles de passer d'une catégorie à une autre du jour au lendemain. Hommes, femmes, jeunes ayant terminé leurs études ou en train de les achever, retraités de la fonction publique, ex-employés séduits par l'aventure de l'entrepreneuriat, pauvres, moins pauvres, bref, une large gamme d'individus anime ce monde du commerce à vil prix. On peut distinguer ceux qui ont choisi cette activité, insatisfaits voire désenchantés par le salariat qu'il soit formel ou informel, agricole, dans l'industrie ou les services, et ceux, plus nombreux, qui n'avaient pas d'autre horizon que celui du commerce bon marché.

Les parcours à étapes sont caractéristiques des trajectoires des vendeurs, dont bon nombre ont connu au préalable l'expérience diverse du salariat. Dans l'expérience marchande, débiter par la fripe est un classique ; accéder au commerce de produits neufs est déjà plus ambitieux et les vendeurs sont flexibles : ils adaptent non seulement leur gamme selon les saisons mais également au gré des opportunités ou en fonction des déconvenues. D'autre part, la vente ambulante *hawking* et la vente de rue sont des étapes préliminaires à la vente sédentaire dans un marché quotidien ou dans un magasin, ou à la vente dans des marchés périodiques. La durée des étapes varie selon le succès de l'aventure commerciale. Les situations des personnes qui achètent et revendent des marchandises sont plus ou moins évolutives, certaines parviennent à accumuler du capital, d'autres ne décollent pas de la situation initiale, bien souvent enracinée dans la misère. La faiblesse du capital financier, associée à la faiblesse du capital éducatif et du capital social, limite les chances de succès et les commerçants qui réussissent le mieux sont ceux qui parviennent à de nombreuses combinaisons de réseaux sociaux, professionnels et politiques (Walther 2015).

Le capital de départ est constitué via plusieurs canaux : don (rare), prêt (assez commun), accumulation issue d'une activité précédente (mode le plus fréquent) ; les combinaisons sont possibles. Un capital peut être constitué par une épargne issue d'un ou plusieurs emplois à laquelle peut s'ajouter un prêt ou un don, bien souvent obtenu d'un aîné ou du conjoint. Malgré de fortes disparités, le capital de départ est habituellement inférieur

18. « What Does China Export to Kenya? » 2017. UN COMTRADE. URL : [https://atlas.media.mit.edu/en/visualize/tree\\_map/hs92/export/chn/ken/show/2017/\[archive\]](https://atlas.media.mit.edu/en/visualize/tree_map/hs92/export/chn/ken/show/2017/[archive]).

19. « *This is where we report immediately after school.* »



à 15 000 KES, et il n'est pas rare que certains aient commencé avec moins de 5 000 KES, parfois même avec moins de 1 000 KES. Ceux qui ont pu démarrer leur commerce avec plus de 20 000, voire jusqu'à 50 000 KES, ont par exemple réussi à obtenir un prêt bancaire ou un prêt d'un groupe d'entraide solide. Des retraités de la fonction publique peuvent entreprendre avec un capital de plusieurs dizaines de milliers de KES.

L'accès principal à la route marchande se fait par l'introduction *via* un commerçant ou par une certaine forme d'apprentissage. Dans ces deux cas, l'accès repose sur une personne avec qui l'impétrant avait des relations sociales, bien souvent sur fond d'interconnaissance familiale, villageoise ou communautaire. Les prétendants au commerce sont guidés lors de leurs premiers pas de marchand, et même très souvent accompagnés dans le quartier commerçant, pour être recommandés aux fournisseurs et pour être familiarisés avec le lieu urbain, d'autant plus quand ce dernier est un quartier marchand d'une grande métropole comme Nairobi. Les vendeurs se souviennent de cette expérience même après de nombreuses années, comme Job qui, dix ans après, a encore en mémoire la date du 2 février 2005 quand il s'approvisionna pour la première fois à Nyeri, en compagnie de son ami commerçant, installé comme lui à Endarasha (3 000 habitants en 2009). L'assistance peut défier des règles de concurrence du marché. Sur le marché bihebdomadaire de Kiamariga, petite bourgade située à 1 800 mètres sur le versant ouest du mont Kenya, Florence, vendeuse de vêtements, layettes, sandales en plastique et petits accessoires ménagers, a été accompagnée à Nyeri pour son premier approvisionnement par son concurrent direct, dont l'étalage similaire est attenant. Lui-même avait d'ailleurs été accompagné à Nyeri par un commerçant de ce marché. La photo suivante montre la proximité des deux étals : l'étal de Florence est situé juste derrière celui au premier plan. Il y a des formes de solidarité qui dépassent de simples règles de concurrence où un commerçant chercherait plutôt à se garder plus de parts du marché. D'autres commerçants ont été guidés vers les vitrines et dans les arcanes de Kamukunji, le grand comptoir nairobiens pour la pacotille chinoise.

D'autre part, il n'est pas rare que les marchands aient été au préalable vendeurs assistants pour le compte d'un membre de la famille, de la communauté voire d'un ami. Ce mode renvoie aux pratiques de placement d'enfants apprentis et aux solidarités de groupes que l'on retrouve dans de nombreuses communautés en Afrique. Cette étape permet au débutant d'acquérir l'expérience, des contacts et parfois du capital. Par exemple, malgré son jeune âge, George, vendeur de rue à Nyeri, ayant validé sa licence de *Business IT (Information and Technology)* en 2015, pratique le commerce depuis plus de cinq ans. Il a commencé à vendre à la sortie des cours, pendant ses études secondaires en *form 4* (équivalent à la classe



Photo 2. Étal, marché de Kiamariga  
Photo : Sylvain Rcaud, 2015.

de terminale). George vendait un peu au-dessus du prix de vente indiqué par son ami afin de réaliser du bénéfice : « J'étais sans source de revenus depuis très longtemps quand j'ai commencé la terminale, alors je me suis lancé, je me suis inspiré de mon ami, c'est un vrai ami<sup>20</sup>. » Il n'est pas rare que des lycéens, ayant bénéficié de marchandises à crédit ou d'un petit capital avancé par un proche, deviennent vendeurs pendant les vacances scolaires. Construction d'une expérience et constitution d'un capital sont le fruit de relations de proximité, de travail et de solidarités. La ville élargit les combinaisons possibles entre liens généalogiques et relations extra-familiales (Agier 1981). La pénétration de la route marchande dans les campagnes, *via* les marchés, offre aussi de nouvelles possibilités d'assemblages de relations pour constituer des réseaux sociaux.

### Système d'activités basé sur des complémentarités ville-campagne

Les vendeurs qui vivent à la campagne mais aussi de nombreux vendeurs de villes moyennes intègrent la ville et la campagne dans leur système d'activités. Les complémentarités qui en découlent entraînent des mobilités et des circulations de ressources (capital, biens en nature). Le système

---

20. « *I was idle for so long when I started form 4, so I started [...] I brought the idea from him, he's a very good friend.* »

d'activités est compris comme l'« ensemble dynamique et structuré d'activités en interaction mises en œuvre par une entité sociale donnée en mobilisant des ressources disponibles dans un environnement écologique et social donné » (Gassel, Vaillant & Bathfield 2014, 106). La vente permanente ou périodique est ainsi souvent associée à l'activité agricole au sein d'un ménage ou d'un emploi du temps d'un individu. Cela conduit à des agencements flexibles en fonction des calendriers agricoles et des calendriers des marchés. Alfred, la petite soixantaine, suit l'itinéraire de marchés périodiques dynamiques une partie de la semaine (Endarasha le vendredi, Nairutia le samedi, Mweiga le jeudi) pour écouler les ballerines, sandales en plastiques et gomme<sup>21</sup>, et cultive son champ l'autre partie de la semaine. Les vendeuses du marché quotidien d'Othaya, petite ville de 5 200 habitants (KNBS 2015) à une quinzaine de kilomètres au sud de Nyeri, n'arrivent pas avant 10 heures du matin car elles sont occupées dans les champs depuis l'aube. Les superficies cultivées sont de tailles modestes, souvent une acre<sup>22</sup> dans le *Nyeri County*, où sont mis en culture maïs, haricot, etc., c'est-à-dire du vivrier marchand complété par du thé ou du café, et de l'élevage, réduit le plus fréquemment à une vache en stabulation. Dans l'Ouest, les superficies sont peut-être plus vastes, deux acres, mais l'articulation au marché est moindre. Que ce soit à l'Ouest ou dans le *Nyeri County*, les commerçants-cultivateurs considèrent que l'agriculture ne procure pas assez de revenus et le commerce bon marché est une activité complémentaire à bon compte. Ce commerce est fortement imbriqué aux saisons car la clientèle tire ses revenus en partie ou en totalité de l'agriculture. La période des récoltes est donc la période faste pour les marchands puisque l'argent est plus abondant et circule davantage.

Si l'engagement dans le commerce des articles importés peu chers représente une alternative à des blocages ruraux et agricoles, il peut aussi être un moyen d'acquérir de la terre et d'investir dans l'agriculture. Des commerçants quotidiens ont investi dans des cultures alimentaires commerciales à destination du marché urbain, comme la pomme de terre et le chou vers Nyeri, ou le melon vers Kisumu. Rosemary, grossiste de fripe, circulant entre Nairobi et Kisumu, ne réside plus sur l'exploitation et emploie des ouvriers agricoles sur ses terres dans le *county* de Siaya. L'absence relative du commerçant-cultivateur sur sa parcelle et les investissements peuvent modifier les systèmes de production. Ils deviennent plus intensifs en matière d'intrants et de main-d'œuvre, et les cultures orientées vers le marché régional se développent. Que ce soit à Nyeri ou à Kisumu, des vendeurs ont pu acquérir de la terre au village grâce aux revenus tirés du

21. Les gomme sont les sandales en plastique les plus sommaires, les moins chères, non assujetties à la mode, constituées en un seul morceau moulé.

22. Une acre représente une surface de 63 m sur 63 m, soit 4 000 m<sup>2</sup> ou 0,4 hectare.

commerce. Paul a pu acheter une parcelle au village au bout de cinq ans ; Henri, après avoir fui la vallée du Rift, a pu construire sa maison à Nyeri ; Frederic a pu augmenter son capital foncier hérité à Homa Bay. D'autre part, on n'envisage pas sa retraite hors du village d'origine, sauf peut-être pour les jeunes qui n'y pensent pas encore et pour ceux qui ont investi en ville. L'activité en ville doit pouvoir permettre de construire la maison sur la parcelle héritée, voire achetée. L'objectif est d'assurer des ressources futures. L'investissement au village dépend de la réussite économique en ville. Les chocs rencontrés dans la cité, en particulier pour les vendeurs de rue dont l'activité n'est pas reconnue par les autorités, ont un impact direct sur la vie du village. Cela est le cas par exemple lors de la perte de tout ou partie du stock, voire la destruction planifiée par les autorités, comme lors de l'évacuation par le feu du marché Oile en septembre 2014 à Kisumu. D'un autre côté, pour ceux d'extraction rurale qui résident en ville, tirer des ressources en numéraire ou en nature (nourriture) du village est une condition nécessaire du maintien en ville, en particulier pour les vendeurs de rue au capital commercial très limité, comme les nombreux *street vendors* spécialisés en pacotilles chinoises de la rue Oginga Odinga à Kisumu.

Les vendeurs sont des vecteurs de diffusion locale de produits globalisés, des maillons du bas de la route transnationale. La plupart des vendeurs rencontrés dans les villes moyennes, petites, ou dans les marchés ruraux ont une origine rurale. Qu'ils soient sédentaires, itinérants, permanents ou périodiques, ils ont souvent un pied au champ, un pied à l'espace marchand<sup>23</sup>. Ils intègrent l'agriculture et le commerce urbain dans leur système d'activités, conduisant à des mobilités et à des circulations de capitaux et d'objets spécifiques.

### 3. Mobilités et logiques de réseaux

#### Entre ville, campagne et comptoir est-africain

L'extension de la route marchande, vecteur d'opportunités économiques, conduit à des mobilités inédites entre campagnes, villes secondaires et métropoles. Les circulations des hommes et des objets liées au commerce sont fonctionnelles et se réalisent à plusieurs échelles en fonction du capital disponible : il s'agit de s'approvisionner ou d'écouler sa marchandise. Les vendeurs itinérants qui suivent le circuit des marchés périodiques peuvent commercer jusqu'à sept jours par semaine, comme Job, un marchand très mobile. Il s'approvisionne le lundi à Nyeri (ou à Nairobi si son capital le lui permet), il vend à Mweiga le mardi, ailleurs le mercredi, à Mweiga le jeudi, à Endarasha le vendredi, à Nairutia le samedi et à Kiawara le dimanche. Ce

23. Pour reprendre l'expression bien connue « Un pied dedans, un pied dehors » de Chaléard & Dubresson (1989).



Photo 3. *Street vendors, rue Oginga Odinga, Kisumu*  
Photo : Sylvain Racaud, 2016.

calendrier s'ajuste en fonction des saisons agricoles puisque les récoltes diffèrent en temps et en nature selon les zones agroécologiques. Son aire de mobilité est locale, réduite au *Nyeri County*, même s'il peut parfois s'approvisionner à Nairobi. Les vendeurs rencontrés sur les marchés périodiques ruraux ont souvent un capital modeste qui les contraint à un rayonnement local. À Endarasha, le marché périodique s'anime à partir de 11 heures, une fois que la plupart des commerçants sont installés. Un grand nombre vient de Nyeri, dans une moindre mesure de Mweiga (3 500 habitants, KNBS 2015), quand ils ne vivent pas à Endarasha. Sur près d'une centaine de commerçants, les deux tiers vendent de la fripe, une dizaine vend des pacotilles importées, trois seulement vendent des vêtements neufs. La gamme des articles est un indicateur du pouvoir d'achat local.

Les circulations d'objets et d'hommes des villes vers les campagnes s'articulent avec des mouvements des campagnes vers les villes, ou des villes secondaires vers les métropoles pour l'approvisionnement en marchandises. Les capitaux limités entraînent des mouvements fréquents car le stock réduit doit être souvent alimenté. Dans le *Nyeri County*, les fréquences les plus basses sont d'un voyage par mois (cela concerne surtout ceux qui vendent entre un et trois jours par semaine), les plus élevées sont de deux voyages par semaine vers la source d'approvisionnement. Cette dernière dépend du



Photo 4. Marché périodique d'Endarasha  
Photo : Sylvain Rcaud, mai 2015.

lieu d'activité et du volume d'approvisionnement. Pour les marchés peu dynamiques du versant sud-ouest du mont Kenya, où l'économie repose sur le thé, Karatina (8 500 habitants, KNBS 2009) et Nyeri sont les comptoirs commerciaux principaux. Les marchés situés sur l'axe Nairobi-nord du Kenya vers l'Éthiopie et les marchés situés au nord-ouest de Nyeri, où le commerce des cultures alimentaires commerciales entraîne des connexions avec Nairobi, ont des échanges facilités avec la capitale. Gikomba pour la fripe et Kamukunji pour la pacotille chinoise sont les comptoirs commerciaux nationaux majeurs. Ces places marchandes incontournables sont aussi les centres d'approvisionnement des vendeurs de Nyeri. Les vendeurs itinérants ou sédentaires, ruraux ou urbains, reconnaissent qu'avant de pratiquer le commerce bon marché, ils ne se rendaient que rarement à Nyeri et encore moins souvent à Nairobi. Ces échanges commerciaux récents engendrent des flux inédits, des aires de mobilité sans précédent à géométrie variable, des « territoires marchands » (Grégoire 2002) labiles selon les interrelations avec l'agriculture et selon toute opportunité économique.

Au bord du lac Victoria, le développement de la route du commerce bon marché organise des connexions et des centralités marchandes à plusieurs échelles. À Kisumu, Kibuye est un marché quotidien qui connaît un pic d'activité le dimanche puisque des grossistes en provenance de Nairobi,

Nakuru et Mombasa viennent écouler leurs balles de fripe. Bus Park, la gare routière principale de Kisumu, est le comptoir régional pour les pacotilles. Y cohabitent grossistes, détaillants et vendeurs de rue. Ces lieux attirent et fournissent les marchands qui opèrent dans les villes et les villages de la région. Par ailleurs, une part significative de l'approvisionnement de Kisumu en articles *made in China* est assurée par de nombreux grossistes et détaillants qui se fournissent directement à Kampala à des fréquences similaires à ceux qui se ravitaillent à Nairobi, c'est-à-dire deux à quatre fois par mois. Malgré sa situation enclavée, Kampala est un *hub* est-africain d'articles importés. La capitale ougandaise offre des conditions attractives pour des commerçants d'Afrique de l'Est. Il en est ainsi de quelques marchands du Sud-Ouest tanzanien, à plus de 1 300 km, qui s'y approvisionnent, délaissant Dar es Salaam. Les marchandises que l'on retrouve à Owino Market et dans le « triangle d'or » (Calas 1998, 177), principalement à William Street, Kikuubo Street et Nakivubo Street, ont pourtant été débarquées à Mombasa et ont transité par Nairobi. Cependant, les taux de change avantageux, les taxes peu élevées et les négociations opaques à la frontière Ouganda-Kenya font que le prix unitaire d'une sandale *made in China* est plus intéressant à Kampala qu'à Nairobi. Le développement de cette route marchande Kisumu-Kampala se fait conjointement à celui de groupes de commerçants, par exemple Kampala Friends, constitué en mars 2016, comptant trente-trois membres. Un des membres qui s'approvisionna à Kampala pendant quinze ans lui préfère désormais Mwanza, métropole du Nord-Ouest tanzanien. Les routes sont ainsi labiles et la concurrence est-africaine vive.

Le commerce bon marché, avec ses objets, ses acteurs, ses modes d'accès aisés et ses lieux, organise des routes marchandes flexibles dont l'essor se traduit par des connexions inédites entre ville et campagne, entre ville secondaire et métropole, et cela même au-delà des frontières. La circulation des objets, des capitaux, l'agencement des activités entre commerce et agriculture, ainsi que des mobilités inédites, sont le produit d'opportunités économiques, espace ressource d'entre-deux qui illustre des dynamiques territoriales spécifiques intégrant des marges, l'Ouest kényan, des villages, des acteurs du bas, à des réseaux commerciaux globaux. Ces dynamiques territoriales expriment la manière dont des « espaces discrets de la mondialisation » (Pliez & Choplin 2015) sont parties prenantes de logiques de réseaux globaux.

### Liens marchands intégrés dans des logiques de réseau

Outre les flux matériels, la structuration de la route commerciale bon marché s'effectue aussi avec des relations marchandes intangibles. Les mobilités d'échange marchand sont inédites pour les vendeurs rencontrés

sur les marchés ruraux ou dans les espaces marchands de petites villes (par exemple Othaya). Ces commerçants, en se ravitaillant au comptoir, deviennent coutumiers des vitrines de la globalisation où ils tissent des relations plus ou moins continues avec leurs fournisseurs. Se structurent ainsi des réseaux professionnels marchands. Le crédit partiel ou l'avance sur marchandise n'est pas rare. Il permet de capter la clientèle et il est aussi une condition d'échanges fluides. Entretenir des relations durables permet d'établir la confiance, cette dernière pouvant servir de levier en cas de coup dur (Berrou & Gondard-Delcroix 2011). Un fournisseur peut « aider » son client avec une avance en produits exceptionnelle. Les relations de proximité facilitent également la négociation. Pour autant, les vendeurs ne sont pas pieds et poings liés à leurs fournisseurs et c'est « la marchandise qui guide ». Par conséquent, il est fréquent que les fournisseurs téléphonent à leurs clients pour faire la promotion de nouveaux articles, voire même pour prendre des nouvelles d'éventuels clients indécidés qui auraient changé de fournisseur. De plus, les connexions intangibles sont facilitées par la diffusion du *smart phone* équipé de l'application WhatsApp et par l'usage du paiement par téléphone avec le système Mpesa, largement entré dans les mœurs depuis son lancement en 2007 au Kenya.

Accoutumés à la ville, les itinérants ruraux et les jeunes urbains de petites villes qui s'approvisionnent au comptoir sont ceux qui rapportent les nouveautés : ils sont des vecteurs de la mode, qu'ils portent d'ailleurs sur eux. Les « objets constituent un aspect essentiel des cadres de socialisation » (Kaufmann 1997, 111), la pacotille contribue à la constitution d'une classe de petits entrepreneurs d'extraction paysanne, acteurs de la mise en relation de lieux et de sociétés au monde. Ce rapport à l'ailleurs, dans des sociétés rurales ouvertes et qui s'ouvrent de plus en plus, façonne une demande d'objets globalisés, expression des interrelations entre facteurs socioculturels et système économique globalisé. Si le rapport à l'espace change, le rapport au temps est aussi renouvelé. Accès amplifié à des biens non durables voire éphémères, immédiateté des revenus, mobilités inédites, contribuent à façonner des identités d'entre-deux – *social shifter* (Durham 2000) dans cet espace ville-campagne connecté au global. Ces identités, construites en partie par des mobilités circulatoires et des trajectoires de plus en plus individuelles, remettent en cause le statut du territoire, espace approprié collectivement, construit dans la durée, support d'identité (Charlery de la Masselière 2013). Ce commerce itinérant participe ainsi à des rapports sans précédent à un espace-temps inédit, articulant ville et campagne et leurs attributs complémentaires dans un espace ressource intégré dans des logiques de réseaux à plusieurs échelles.

Les liens marchands tissés sur la route bon marché s'assemblent avec des sociabilités quotidiennes locales et se nouent autour d'une identité



imprégnée d'entrepreneuriat. Le secteur des produits peu chers n'est pas sélectif, les articles sont disponibles et accessibles, leur commerce permet de fonder des solidarités de groupes qui combinent logiques sociales et logiques économiques. Dans les espaces marchands ruraux et urbains, pour certains commerçants, ce qui a du sens, c'est davantage la relation sociale que la fonction marchande de cet « être ensemble ». Le groupe de vendeuses à Othaya avoue que les bénéfices sont maigres mais que ce commerce leur permet de sortir du champ, du foyer, du village et d'être en ville, ensemble, à partager une vie à cheval entre la parcelle agricole et la table en bord de rue. Ou du moins, il permet de sortir sinon de la condition, tout du moins de l'image du paysan, ainsi l'explique le vieux Wilson, debout devant son tas de vieille fripe déballée sur un morceau de bâche au marché d'Endarasha : « Je suis un paysan et je suis un *businessman* »<sup>24</sup>, clame-t-il fièrement. L'ancien ne vend pourtant que deux fois par semaine, et, vu l'état du stock, on peut douter de la capacité de son affaire à l'enrichir. Les exemples de *self-made-man*, comme Victor Maina ou Davis Mukuha, fondateurs de leurs chaînes de supermarchés respectives, héritières d'une petite boutique initiale, alimentent les imaginaires dans un pays vitrine est-africaine d'une économie néolibérale où l'entrepreneuriat est fortement valorisé. L'esprit entrepreneurial promu dans les programmes nationaux (par exemple *Kenya Vision 2030*), ancré comme une valeur positive dans la société kényane, se retrouve chez ces petits auto-entrepreneurs et également dans la logique néolibérale à l'échelle de la ville dans les pratiques de planification urbaine (Morange 2013). Du champ à la ville, de l'individu à l'État, le développement de la route marchande au Kenya permet de lire quelques effets géographiques de la globalisation.

## Conclusion : entre les lieux et les « espaces mobiles »<sup>25</sup> du commerce bon marché

En partant d'une lecture géographique, ce chapitre a interrogé comment des circulations de vendeurs et de marchandises organisent un espace ressource produit par des interrelations ville/campagne, formel/informel, agriculture/commerce. L'espace de la route analysé s'étend des campagnes aux villes. Il est intégré dans des logiques de réseaux poreux, associant liens sociaux, professionnels et politiques. De la campagne à la ville secondaire, la route du commerce bon marché est marquée par des équipements sommaires pour la majorité des acteurs, dont une bonne partie combine dans ses systèmes d'activités et de revenus l'agriculture et la vente au détail de menus articles. L'accès à ce commerce est possible grâce à de faibles

24. « *I'm a farmer and I'm a business man.* »

25. Rétaillé (2005).

capitaux et grâce à de l'interconnaissance. L'expérience professionnelle est jalonnée d'étapes. Les acteurs privés, à travers leurs mobilités et les liens marchands intangibles, sont les maillons du bas de la construction de la route qui connecte de manière amplifiée des lieux plus nombreux. Le commerce de rue ambulante ou sédentaire, aux formes nombreuses et flexibles, aux frontières perméables, est une expression privilégiée d'un entre-deux entre activités formelles et informelles.

L'espace ressource d'entre-deux illustre une tension géographique entre d'une part le lieu, point de l'espace localisé, nommé, représenté et pratiqué, et d'autre part l'espace mobile, réalité spatiale relative et mouvante. Les rues marchandes sont des portions de l'espace reconnues (toponymie), matérialisées (dispositifs de vente) et appropriées collectivement souvent à l'issue de conflits entre vendeurs et autorités (mais aussi entre vendeurs). Les conflits d'usage et la compétition pour l'espace expriment la conflictualité de l'espace qui « suscite toujours la contestation et devient l'enjeu principal des luttes et des actions visant un objectif » (Lefebvre 1974, 471). Le commerce bon marché associe fixité (relative) de dispositifs et fluidité des vendeurs qui suivent les vagues de clients principalement à la sortie du travail. À Kisumu, Nyeri, Nairobi, etc., chaque jour en fin d'après-midi, un flux ininterrompu de clients potentiels émerge entre le CBD et les gares routières (photos suivantes).

Cette forme de l'espace ressource renvoie à l'« ambulantage », forme opportuniste et furtive de vente qui dessine une géographie floue et fluide de la ville (Monnet 2006). Cette marée humaine est synonyme d'opportunités économiques pour les vendeurs qui ont délaissé les lieux de vente de la journée pour les trottoirs piétinés et appropriés. L'espace change donc temporairement de nature tout comme l'employé du CBD qui devient client. Le mouvement est le moteur de ce changement : d'espace de circulation, des secteurs urbains deviennent des espaces marchands, la forme de l'espace change et la nature de l'objet en mouvement également (Retailé 2005). Au final, la géographie de la route marchande du commerce à bon compte, à travers ses mobilités sans précédent, à travers ses espaces marchands instables, à travers ses acteurs privés du bas au statut précaire, à travers ses oscillations incertaines entre formel et informel, peut être interprétée comme le produit d'un contexte de précarité d'une grande partie des sociétés rurales et urbaines kényanes, ou, encore, comme le produit local de connexions à la globalisation.



Photo 5. Rues JK Highway à Kisumu (en haut) et Gakere Road à Nyeri (en bas)  
Photo : Sylvain Racaud, 2015 et 2016.

## Bibliographie

- Agier, Michel. 1981. « Étrangers, logeurs et patrons : l'improvisation sociale chez les commerçants soudanais de Lomé ». *Cahiers d'Études africaines* 21, n° 81-83 : 251-265. <https://doi.org/10.3406/cea.1981.2314>.
- Banque mondiale. 2016. *Informal Enterprises in Kenya*. Washington : Banque mondiale.
- Berrou, Jean-Philippe, et Claire Gondard-Delcroix. 2011. « Dynamique des réseaux sociaux et résilience socio-économique des micro-entrepreneurs informels en milieu urbain africain ». *Mondes en développement*, n° 156 : 73-88. <https://doi.org/10.3917/med.156.0073>.
- Bertoncello, Brigitte, et Sylvie Bredeloup. 2007. « De Hong Kong à Guangzhou, de nouveaux "comptoirs" africains s'organisent ». *Perspectives chinoises* 1 : 98-110. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/2053>.
- Bertoncello, Brigitte, et Sylvie Bredeloup. 2009. « Des rues globales marchandes ? Les allées du Centenaire à Dakar, Huanshi middle road à Guangzhou (Canton) ». *Géographie et cultures*, n° 71. <https://doi.org/10.4000/gc.2001>.
- Blundo, Giorgio. 2002. « Éditorial. La gouvernance, entre technique de gouvernement et outil d'exploitation empirique ». *Bulletin de l'APAD*, n° 23-24. URL : <https://apad.revues.org/129>.
- Bonerandi, Emmanuelle, Pierre-Antoine Landel, et Emmanuel Roux. 2003. « Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ? » *Revue de géographie alpine* 91, n° 4 : 65-77. <https://doi.org/10.3406/rga.2003.2263>.
- Brient, Gaëlle. 2007. « Géographie "ouverte" des territoires du piémont sud du Kilimandjaro (Nord - Tanzanie) ». Thèse de doctorat. Pessac : Université de Bordeaux III Michel Montaigne.
- Calas, Bernard. 1998. *Kampala, la ville et la violence*. Paris : Karthala.
- Calas, Bernard. 2007. « Dynamiques métropolitaines d'Afrique orientale ». *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 237 : 3-22. <https://doi.org/10.4000/com.624>.
- Chaléard, Jean-Louis, et Alain Dubresson. 1989. « Un pied dedans, un pied dehors, à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire ». In *Tropiques, lieux et liens : florilège offert à Paul Péliissier et Gilles Sautter*, dirigé par Françoise Pinton, 277-290. Paris : ORSTOM-CNRS-EHESS.
- Chaléard, Jean-Louis. 1996. *Temps des villes, temps des vivres, l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*. Paris : Karthala.
- Charlery de la Masselière, Bernard. 2013. « Systèmes spatiaux, systèmes de ressources et identités : redéfinir les contextes des dynamiques territoriales ». In *Dynamiques rurales dans les pays du Sud, l'enjeu territorial*, dirigé par Bernard Charlery de la Masselière, Bénédicte Thibaud, et Virginie Duvat, 9-20. Toulouse : PUM.
- Charmes, Jacques. 1992. « Le secteur informel, nouvel enjeu des politiques de développement ? » *L'Homme et la société*, n° 105-106 : 63-77. <https://doi.org/10.3406/homso.1992.2664>.

- Durham, Deborah. 2000. « Youth and the Social Imagination in Africa: Introduction to Parts 1 & 2 ». *Anthropological Quarterly* 73, n° 3 : 113-120. URL : <https://www.jstor.org/stable/3317936>.
- Gasselien, Pierre, Michel Vaillant, et Benjamin Bathfield. 2014. « Le système d'activité. Retour sur un concept pour étudier l'agriculture en famille ». In *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, dirigé par Pierre Gasselien, Jean-Philippe Choisis, Sandrine Petit, François Purseigle, Sylvie Zasser, 101-124. Paris : INRA & EDP Sciences.
- Gazel, Hervé, Dominique Harre, et François Moriconi-Ebrard. 2010. *Africapolis II, L'urbanisation en Afrique centrale et orientale*. Paris : Agence française de développement (AFD)–e-Geopolis [[archive](#)].
- Government of Republic of Kenya. 2007. *Kenya Vision 2030, the Popular Version*. Nairobi : GROK.
- Government of Republic of Kenya. 2013. *Nyeri County Intergrated Development Plan 2013–2017*. Nairobi : GROK–Department of Finance and Economic Planning.
- Grégoire, Emmanuel. 2002. « Territoires marchands en Afrique subsaharienne ». *Historiens & Géographes*, n° 379 : 133-140. URL : <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010029301>.
- Hugon, Philippe. 2003. *L'économie de l'Afrique*. Paris : La Découverte.
- Kamunyoru Wanjiru, Sheila. 2007. « A Growing Space for Dialogue: The Case of Street Vending in Nairobi's CBD ». Mémoire de master. Cambridge (MA) : Massachusetts Institute of Technology.
- Kaufmann, Jean-Claude. « Le monde social des objets ». *Sociétés contemporaines*, n° 27 : 111-125. <https://doi.org/10.3406/socco.1997.1466>.
- Kenya National Bureau of Statistics (KNBS). 2019. *2019 Kenya and Housing Population Census, Vol. 1: Population by County and Sub-county*. Nairobi : KNBS.
- Labrianidis, Lois. 2008. *The Moving Frontier: The Changing Geography of Production in Labour*. Aldershot : Ashgate.
- Lefebvre, Henri. 1974. *La production de l'espace*. Paris : Anthropos.
- Lindell, Ilda (dir.). 2010. *African Informal Workers. Collective Agency and Transnational Organizing in Urban Africa*. Londres, New York : Zed Books ; Uppsala : Nordic Africa Institute.
- Mainet, Hélène, et Jean-Charles Édouard. 2011. « Territorialités rurales et villes intermédiaires dans les montagnes d'Afrique de l'Est : vers un renouvellement des fonctions ? » In *Dynamiques rurales dans les pays du Sud, l'enjeu territorial*, dirigé par Bernard Charlery de la Masselière, Bénédicte Thibaud, Virginie Duvat, 157-170. Toulouse : PUM.
- Mainet, Hélène, et Sylvain Racaud. 2016. « Secondary Towns in Globalization: Challenged Position or Inconspicuous Key Role in Trade Flows? » *Articulo, Journal of Urban Research*, n° 12. <https://doi.org/10.4000/articulo.2880>.
- Mitullah, Winnie, Kiura Munene, Frida Muthoni, Francis Ang'awa, Peter Ogara, et George Wagah. 2006. « Trois villes moyennes au Kenya ». *Les Cahiers d'Afrique de l'Est*, édition supplémentaire « Les villes moyennes au

- Kenya : les enjeux de la gestion urbaine et les objectifs du millénaire pour le développement » dirigé par Samuel O. Owuor : 73-86.
- Monnet, Jérôme. 2006. « Le commerce de rue, ambulant ou informel et ses rapports avec la métropolisation : une ébauche de modélisation ». *Autrepart*, n° 39 : 93-109. <https://doi.org/10.3917/autr.039.0093>.
- Morange, Marianne. 2013. « Street Trade, Neoliberalisation and the Control of Space: Nairobi's Central Business District in the Era of Entrepreneurial Urbanism ». *Journal of Eastern African Studies* 9, n° 2 : 247-269. <https://doi.org/10.1080/17531055.2015.1018407>.
- National Council for Law Reporting. 2012. *Micro and Small Enterprise Act*. Nairobi : NCLR.
- Patroba, Hilary. 2012. « China in Kenya: Addressing Counterfeit Goods and Construction Sector Imbalances ». *South African Institute of International Affairs (SAIIA) Occasional paper* 110. Johannesburg : SAIIA. URL : <https://saiia.org.za/research/china-in-kenya-addressing-counterfeit-goods-and-construction-sector-imbbalances/> [archive].
- Pliez, Olivier. 2007. « Des jeans chinois dans les rues du Caire, ou les espaces discrets de la mondialisation ». *Mappemonde* 88, n° 4. URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num16/articles/art07404.html> [archive].
- Pliez, Olivier. 2009. « Salloum (Égypte), une bourgade bédouine sur les routes de la mondialisation ». *L'Espace géographique*, n° 38 : 31-42. <https://doi.org/10.3917/eg.381.0031>.
- Pliez, Olivier, et Armelle Choplin. 2015. « The Inconspicuous Spaces of Globalization ». *Articulo, Journal of Urban Research* 12. URL : <https://articulo.revues.org/2905>.
- Racaud, Sylvain. 2006. « L'agriculture urbaine à Bafoussam, Ouest Cameroun : Aux fondements de la rurbanité ». Mémoire de master. Toulouse : Université Toulouse 2.
- Retaillé, Denis. 2005. « L'espace mobile ». In *Le territoire est mort, vive les territoires !*, dirigé par Benoit Antheaume, Frédéric Giraut, 175-202. Paris : IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.3397>.
- Rondinelli, Dennis. « The Market Towns and Agriculture in Africa: The Role of Small Urban Centres in Economic Development ». *African Urban Quarterlyly* 3, n° 1-2 : 3-10.
- Sanghi, Apurva, et Dylan Johnson. 2016. « Deal or No Deal, Strictly Business for China in Kenya? » Policy Research Working Paper 7614. Washington : World Bank. URL : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/801581468195561492/deal-or-no-deal-strictly-business-for-china-in-kenya>.
- Steck, Jean-Fabien. « La rue africaine, territoire de l'informel ? » *Flux*, n° 66-67 : 73-86. <https://doi.org/10.3917/flux.066.0073>.
- Walther, Olivier. 2015. « Business, Brokers and Borders: The Structure of West African Trade Networks ». *Journal of Development Studies* 51, n° 2 : 603-620. <https://doi.org/10.1080/00220388.2015.1010152>.

# La politisation du processus de réforme foncière au Kenya

*Francesca Di Matteo*

---

Au Kenya, comme dans d'autres pays africains, l'expérience coloniale a été fondatrice d'un appareil institutionnel bureaucratique centralisé et autoritaire qui a façonné l'État après l'indépendance, octroyée en 1963. Dans cette ancienne colonie britannique de peuplement, les institutions étatiques, dont celles gouvernant les droits de propriété, se sont structurées afin d'assurer l'encadrement territorial<sup>1</sup>, notamment par le biais du déploiement de l'administration provinciale, relais du pouvoir central dans les *districts* (Bourmaud 1988). La centralisation du contrôle étatique s'est installée progressivement dans les années 1970, sous l'égide du premier gouvernement indépendant. Elle s'est renforcée dans les années 1980 avec le deuxième Président de la République kényane, Daniel arap Moi, lorsque le régime a tourné à l'autocratie (Nyong'o 1989, 229-251). C'est en opposition à un pouvoir étatique devenu dictatorial qu'ont émergé les mouvements sociaux et politiques des années 1980 et 1990 qui appelaient à la refonte du pacte social par la révision de la Constitution (Haugerud 1997 ; Klopp 2001 ; Murunga & Nasong'o 2007). La démocratisation du système d'administration foncière a fait partie intégrante de ce mouvement d'ensemble appelant à la restructuration de l'État.

Dans ce contexte où l'action de l'administration territoriale a permis le pluralisme politique local tout en l'encadrant et le reliant à l'État central *via* une redistribution sélective des ressources, c'est-à-dire un « clientélisme rationalisé » (Bourmaud 1988, 138), les institutions gouvernant la terre sont devenues poreuses aux interférences politiques. Elles ont ainsi puisé dans la ressource foncière, détenue *de jure* en fiducie par l'autorité publique, pour entretenir les réseaux clientélistes, selon une logique « néo-patrimoniale » bien connue<sup>2</sup>. Cette politisation de la nouvelle gouvernance foncière a contribué à l'exacerbation de relations intercommunautaires, devenues

---

1. La nature territoriale de l'État colonial (et postcolonial dans son sillage) au Kenya a été conceptualisée par Claire Médard (1999) dans sa thèse de doctorat. Elle montre dans quelle mesure la territorialisation du pouvoir de l'État passe par son ancrage spatial, à savoir le contrôle tant des ressources naturelles que des populations.

2. Pour une discussion du concept de « néopatrimonialisme » appliqué à des systèmes politiques pas uniquement africains, voir Bach & Gazibo (2012).

conflictuelles dans de nombreux contextes locaux, dont certaines, comme dans la vallée du Rift, ont eu des résonances dans l'arène politique nationale (Boone 2014). La dimension conflictuelle de la question foncière est fondamentale pour comprendre les déclencheurs et les vecteurs des processus de réforme au Kenya, tant la réforme de la Constitution que celle de la gouvernance foncière. Les conflits fonciers ont en effet été au fondement de nombre de processus institutionnels (comme les nombreuses commissions d'enquête nommées par les Présidents kényans dans les années 1990 et 2000) mais aussi moins institutionnels (comme la constitution d'un *réseau transnational* d'acteurs) qui ont contribué aux transformations légal-institutionnelles du pays.

De 2000 à 2010, la Constitution of Kenya Review Commission (ci-après, CKRC) a œuvré à la rédaction d'une nouvelle loi suprême. La réforme foncière fut un des piliers du changement constitutionnel envisagé. Non seulement les questions foncières ont été intégrées aux délibérations constitutionnelles et un chapitre de la nouvelle Constitution y est entièrement dédié, mais une politique foncière nationale, la *National Land Policy* (NLP), a été élaborée en parallèle au sein du ministère de la Terre, ceci dès 2004. Cette NLP devait démêler la *question foncière* et formuler des principes généraux donnant unité au corpus des lois foncières en statuant sur leurs finalités et leurs orientations. Ces deux processus de réforme menés parallèlement se sont achevés entre 2009 et 2010. Dès 2011, le cadre légal-institutionnel proposé par ces textes fut progressivement, quoique très lentement, mis en place.

Parmi les points saillants de la réforme foncière, la restructuration des rôles et des fonctions des institutions gouvernant les droits de propriété a émergé dès le début des années 2000 comme le seul instrument de politique susceptible de traiter à la fois la question du legs colonial et les dysfonctionnements de l'administration foncière (à savoir son manque d'efficacité et ses pratiques néo-patrimoniales). Surtout, la réforme envisageait de déconcentrer et de décentraliser le pouvoir politico-administratif, de limiter la mainmise du Président sur les allocations foncières, et par là de réviser le cadre législatif hérité de la colonisation, désormais considéré désuet et pléthorique. La structure de la propriété foncière a également été réexaminée, notamment un nombre de principes demeurés dogmatiques depuis l'indépendance, comme la sainteté de la première immatriculation et l'inéluçabilité de l'individualisation des tenures foncières<sup>3</sup>.

---

3. Ces propos furent notamment exprimés dans les premiers documents au soubassement de l'élaboration de la réforme : *The People's Choice. The Report of the Constitution of Kenya Review Commission* (2002), *Report of the Commission of Inquiry into the Illegal/Irregular Allocation of Public Land* (2004) et *Sessional Paper No. 3 of 2009 on National Land Policy* (2009).



Dès le début du processus de mise en œuvre des dispositions de la réforme foncière, plusieurs auteurs se sont attelés à illustrer les résistances opposées au changement institutionnel. Ils faisaient le constat des « difficultés » à réformer les institutions (Bassett 2017), ainsi que de l'existence de tentatives de « contre-réforme » (Klopp & Lumumba 2017) par la classe politique et bureaucratique, à savoir le gouvernement de la Jubilee Coalition au pouvoir depuis 2013, les fonctionnaires du ministère de la Terre, et plus généralement tous les bénéficiaires de l'ancien régime (McAuslan 2013, 262 ; Manji 2014 ; Boone, Dyzenhaus, Ouma, et al. 2019). Ces travaux ont en commun de présenter le processus d'élaboration des lois censées opérationnaliser les dispositions de la réforme comme une phase de rejet ou de résistance au changement, s'opposant implicitement à l'élan progressiste des années 2000, lors de la formulation des textes de la réforme foncière (la Constitution et la NLP). Mais pour quelles raisons l'*establishment* bureaucratico-politique bénéficiaire de l'ancien régime aurait initialement accepté la réforme du foncier ? Pourquoi les blocages et tentatives de sabotage auraient-ils attendu la mise en œuvre d'une nouvelle loi réorganisant radicalement la gouvernance et la structure de la propriété, mais laissé faire en toute quiétude sa formulation et son adoption ?

Ce chapitre a pour objectif de montrer que les résistances ont été une constante du processus de réforme foncière depuis les premières étapes de sa formulation jusqu'à sa mise en œuvre, contrairement à ce que ces travaux suggèrent. Pour cela, il analyse avec précision le processus de réforme dès sa mise à l'agenda et expose les négociations ayant lieu avant et après la promulgation des deux textes fondateurs de la réforme. De surcroît, ce chapitre ancre le cadre interprétatif de l'émergence et du déroulement du processus de réforme de la gouvernance foncière dans l'histoire politique du Kenya pour mieux en comprendre les débats ainsi que les blocages. Après une brève discussion du legs colonial et de la continuité postcoloniale des structures bureaucratiques et économique-politiques du Kenya, nous montrerons tout d'abord comment les conflits politico-fonciers des années 1990, notamment ceux de la vallée du Rift, ont incité certains acteurs à s'engager pour œuvrer au changement. Nous expliquerons ensuite les raisons pour lesquelles le système politique est soudainement devenu plus réceptif aux récits réformateurs, et soulignerons en quoi le contexte international a contribué au mouvement pro-réformes, ainsi qu'à la conception de procédures de concertation de la prise de décision. Enfin, nous nous attarderons sur les événements politiques qui ont à la fois obstrué et favorisé le processus de réforme<sup>4</sup>.

---

4. Les analyses présentées résultent d'un travail de recherche doctorale mené au Kenya pendant dix-huit mois. Plusieurs méthodes qualitatives de collecte de données ont été mises en œuvre : entretiens semi-directifs avec un vaste

## 1. La « question foncière » : construction d'un récit dominant

On s'attendait à ce que le transfert de pouvoir des autorités coloniales aux élites kényanes entraîne une restructuration substantielle du legs colonial. Cela ne s'est pas produit, et le résultat a été une réinscription et une continuité des politiques foncières, des lois et de l'infrastructure administrative coloniales. Et cela, parce que le processus de décolonisation fut un processus d'adaptation, de cooptation et de préemption, qui a permis aux nouvelles élites d'accéder à l'économie européenne<sup>5</sup>. (Republic of Kenya 2009 : 5.)

Cet extrait, tiré de la NLP, est censé exemplifier les aspects politiques de ce que l'on appelle au Kenya<sup>6</sup> la *land question*. Il associe tout d'abord la question foncière à l'inaccomplissement du processus de décolonisation : le legs colonial serait ainsi le premier écueil dans la résolution des problèmes liés à la gestion foncière. Ce legs colonial renvoie particulièrement aux « injustices foncières historiques » (*historical land injustices*) induites par l'expropriation de nombreuses populations du Kenya par l'entreprise coloniale et qui n'ont jamais été redressées. L'implantation d'une colonie de peuplement au Kenya fut en effet le résultat d'acquisitions foncières à large échelle, que le gouvernement colonial justifia « légalement » par un renversement de souveraineté<sup>7</sup>. Les terres visées étaient surtout celles situées dans les zones à haut potentiel agricole : les hauts plateaux de la région centrale et de la vallée du Rift, ensuite appelées les *White Highlands*<sup>8</sup>.

---

éventail d'acteurs (membres d'associations, autorités publiques, représentants de communautés rurales, etc.), suivi des débats et des controverses dans la presse, observation directe de débats, notamment *via* l'intégration d'une organisation non-gouvernementale de lobbying en faveur de la réforme, la Kenya Land Alliance.

5. « *It was expected that the transfer of power from colonial authorities to indigenous elites would lead to fundamental restructuring of the legacy on land. This did not materialise and the result was a general re-entrenchment and continuity of colonial land policies, laws and administrative infrastructure. This was because the decolonisation process represented an adaptive, co-optive and pre-emptive process which gave the new power elites access to the European economy.* »

6. Pour une discussion et définition de la « question foncière » en Afrique, et/ou en Afrique de l'Est, voir Okoth-Ogendo (2007), Moyo (2008) ou Manji (2013).

7. Cet aspect de l'histoire coloniale a été largement travaillé par les historiens et les juristes. Voir Sorrenson (1968), Péron (1995), Okoth-Ogendo (1991) et Hughes (2006).

8. *Elles se constituent dans la région centrale, à savoir le pays kikuyu, du nom des agriculteurs qui peuplent cette zone, et de la vallée du Rift, où cohabitaient des groupes se consacrant au pastoralisme, mais aussi à l'agriculture.*

Bien que, sur ces hautes terres, maintes communautés aient été déposées par l'entreprise coloniale, ce sont les revendications foncières de certains groupes de la vallée du Rift, à savoir des Maasaï et des Kalenjin, qui ont le plus résonné au sein des arènes politiques nationales et internationales à des moments historiques précis, telle la transition vers l'indépendance dans les années 1960, et lors du retour au multipartisme dans les années 1990. Ces revendications ont contribué à l'émergence et à la résurgence régulière d'un des clivages socio-politiques majeurs structurant le système partisan kényan. Jusqu'aux années 1940, l'administration coloniale avait encouragé la migration de populations jugées aptes à l'agriculture, tels que les Kikuyu de la région centrale, vers les fermes européennes de la vallée du Rift<sup>9</sup>. Lors des négociations pour l'indépendance, ces migrations avaient été contestées par les délégations représentant les groupes d'éleveurs et agropasteurs maasaï et kalenjin se disant « autochtones » à la vallée du Rift, qui craignaient que les fermes européennes passent aux mains des Kikuyu qui y résidaient en tant que *squatters*<sup>10</sup>. Lors de la deuxième conférence constitutionnelle, qui se tint à Londres (*Lancaster House*) en 1962, la délégation maasaï demanda la restitution de 70 % des *White Highlands* (Kantai 2007, 109). Le leader représentant les Maasaï, Justus ole Tipis, celui représentant les Kalenjin, Daniel arap Moi (tous deux appartenant au même parti, le Kenya African Democratic Union, ci-après KADU) et enfin Donald Ngala, représentant de certaines communautés côtières, tous trois des leaders de la périphérie, défendaient le droit historique à la terre des communautés « autochtones » : ils demandaient que les terres acquises par les Britanniques soient restituées aux premiers occupants. Ils s'opposaient alors aux revendications des représentants de la Kenya African National Union (ci-après KANU), dominé par les Kikuyu, sous le *leadership* de Jomo Kenyatta, qui mettaient en avant le droit acquis par les communautés sédentaires sur la base des politiques coloniales (Truth Justice and Reconciliation Commission 2013, 199-206), demandant donc que les *White Highlands* soient redistribuées à ceux qui les mettaient en valeur. Autour des critères à utiliser pour redistribuer les terres occupées par les Britanniques se cristallisaient donc les jeux de prééminence d'un

---

9. Ceci est vrai surtout avant l'éclatement de l'émergence politique et militaire connue comme la révolte Mau Mau, à la suite de laquelle les migrations, notamment des Kikuyu, ont été strictement contrôlées, et les Africains résidant dans les fermes des *settlers* « rapatriés » dans les réserves (voir Kanogo 1987 ; Berman & Lonsdale 1992).

10. Terme polysémique qui selon les périodes historiques et les régions du pays peut décrire des relations socio-économiques et politiques différentes. Voir Kanogo (1987) pour une analyse des conditions des Kikuyu dans les fermes des colons dans la vallée du Rift.

groupe sur l'autre. À l'issue des premières élections politiques de 1963, la KANU l'emporta. Le projet politique de cette organisation s'affirma comme dominant et engloutit la KADU, mais il ne put supprimer les revendications de la périphérie, amenées à resurgir.

L'article 75 de la Constitution de 1963 protégeant les droits fonciers acquis pendant la période coloniale, sans considération du procédé de leur obtention, synthétise le *Land Deal* conclu à Londres lors des négociations pour l'indépendance ; de fait, il sanctionne les spoliations de la période coloniale et rend impossible toute restitution foncière. Pour apaiser les esprits des leaders de la KADU et des représentants de groupes périphériques, Kenyatta promit que les terres ancestrales ne seraient pas transférées à d'autres groupes ethniques, mais cette promesse ne fut pas tenue. L'africanisation des *White Highlands* ne suivit ni la logique de la restitution aux premiers occupants (la terre aux « autochtones »), ni celle de la redistribution (la terre aux sans-terres). L'État orchestra la vente des anciennes *White Highlands* et leurs conditions financières<sup>11</sup> aux paysans kényans qui empruntaient l'argent venu de l'aide à la coopération (notamment britannique). Le récit historique dominant actuellement fait valoir le sentiment qu'un quasi-monopole ethnique a alors été opéré pour favoriser les groupes au pouvoir lors du premier gouvernement dans le cadre d'une redistribution foncière très sélective, pas seulement dans la vallée du Rift, aussi dans l'ouest du pays et sur la côte<sup>12</sup>. On constate que ce récit demeure, nonobstant le changement de pouvoir à la fin des années 1970, qui a réorienté les stratégies néo-patrimoniales d'accaparement foncier.

Ce moment de l'histoire du Kenya est perçu comme crucial car il a semé les germes de la discorde entre plusieurs groupes de populations du fait de revendications foncières négligées, voire simplement ignorées. Ces revendications se sont perpétuées puis réaffirmées notamment par l'usage de la notion de *historical land injustices*. Cette notion est ambivalente, sujette à réinterprétations successives selon les acteurs et les contextes. Ce qu'il importe de souligner ici est que la construction du clivage opposant Kikuyu et Kalenjin a contribué à structurer la scène politique nationale, en dépit de la saillance des spoliations et injustices subies par d'autres groupes, dans d'autres régions du pays.

Il s'ensuit qu'à l'indépendance, la structure économique kényane demeure intacte : le rôle de l'État reste celui de « créateur et protecteur

11. Voir la littérature sur les *settlement schemes* des années 1960 : Harbeson (1973), Leys (1975), Oucho (2002).

12. Pour approfondir la construction historico-politique des revendications Kalenjin, voir Médard (1999) et Lynch (2011). Pour un détour nécessaire dans d'autres régions du Kenya, voir les travaux sur la côte swahili : Willis (1993), Cooper (1980). Pour le nord du Kenya, voir également Schlee (1989) et Oba (1992).

des grands propriétaires » (Holmquist, Weaver & Ford 1994, 76). Les politiques de développement rural continuent à être arrimées au mythe de la productivité des grands exploitants<sup>13</sup> et les inégalités sociales sont attisées par une gestion néo-patrimoniale des ressources, dont la terre *in primis*<sup>14</sup>. Le ministère de la Terre et le système d'Administration provinciale notamment ont été pris dans ce système de redistribution sélective des ressources, se mettant au service des puissants et appauvrissant la qualité des services délivrés aux citoyens<sup>15</sup>. Les allocations foncières, ainsi que la délivrance de titres fonciers, jouent un rôle majeur dans de telles stratégies politiques de construction et de maintien de réseaux clientélistes servant l'appui politique et électoral, notamment depuis le retour au multipartisme.

En effet, en coïncidence avec l'avènement de la compétition électorale multipartite, la question de la « restitution » des terres aux Kalenjin domine les débats politiques et la rhétorique des campagnes électorales<sup>16</sup>. Les Kalenjin se disent doublement dépossédés, à la fois par les Britanniques et par les politiques distributives de l'ère Kenyatta, un président kikuyu qui favorisa les siens. Les Kikuyu devinrent les cibles d'attaques meurtrières dans la vallée du Rift tout au long des années 1990 et en 2007-2008, ainsi qu'ailleurs dans le pays.

## 2. Motifs historiques et conjoncturels de la mise à l'agenda des réformes foncières

Le concept de *historical land injustices* est essentiel pour comprendre la sensibilité de la question foncière au Kenya. La politique foncière nationale définit ces injustices comme découlant des spoliations foncières de la période coloniale, perpétuées par les gouvernements indépendants (Republic of Kenya 2009, 42). Ce concept est devenu très pertinent à partir des violences postélectorales de 2007-2008 qui ont jeté le pays dans

13. Pour une discussion des choix d'économie politique, voir Leys (1984).

14. Jean-François Médard (1992, 191) a décrit le phénomène de chevauchement des positions (*straddling*) au Kenya, montrant notamment comment l'enrichissement individuel est fonction de l'accès à l'État. D'autres auteurs ont révélé que la redistribution des ressources par ceux au pouvoir se fait par affiliation régionale et ethnique : Bradshaw (1990), Wrong (2010), Boone (2012). Pour une discussion historique des logiques néo-patrimoniales au Kenya, voir la thèse de Jaqueline Klopp (2001).

15. Voir le *Ndung'u Report* pour une description détaillée des procédures irrégulières et illégales dont s'est entachée l'administration foncière.

16. Le terme « restitution » se rapporte aux Britanniques, mais en raison de l'imbrication des revendications ethniques et territoriales, il est utilisé dans le langage courant au Kenya pour faire référence aux injustices foncières perpétrées par les gouvernements indépendants.

la guerre civile pendant plusieurs mois. Dans le sillage de l'Accord de réconciliation nationale de 2008, la Commission pour la vérité, la justice et la réconciliation, inaugurée le 3 août 2009, fut établie comme instrument de justice transitionnelle ; elle devait notamment examiner dans quelle mesure les violences postélectorales avaient émané des injustices foncières historiques<sup>17</sup>. Un rapport de la commission publié en 2013 explique que la formulation « injustices historiques » a été adoptée dans le langage courant au Kenya dans le cadre des mobilisations sociales exigeant la révision de la Constitution, à partir des années 1980<sup>18</sup>.

Les années 1990 ont été un tournant décisif dans la mise en route des réformes constitutionnelles, mais aussi des réformes foncières. D'abord, la mobilisation concertée de diverses franges de la société civile kényane<sup>19</sup> a exercé une pression non négligeable sur le régime du président Moi, le poussant à établir la CKRC en 2000. Cette commission fut chargée de réformer la Constitution<sup>20</sup>. Ensuite, pour comprendre les raisons qui ont conduit le Président à faire des concessions politiques, il est nécessaire de se plonger dans la mécanique interne d'affaiblissement du régime. En effet, en raison d'un mode de gouvernement de plus en plus prédateur – pillant notamment le domaine foncier public et redistribuant les ressources par des nouveaux canaux clientélistes qui excluaient les groupes précédemment au pouvoir –, le président Moi a renouvelé et rétréci les réseaux façonnés par son prédécesseur, *Mzee Kenyatta* (Branch & Cheeseman 2008, 1-26).

---

17. En décembre 2007, suite à la dénonciation de fraude électorale, des violences éclatent notamment à Nairobi et dans la vallée du Rift, jetant le pays dans l'impasse pendant plusieurs mois, causant la mort de 1 200 personnes et en déplaçant 500 000 (Human Rights Watch 2008). Dans les années 1990, cette conflictualité, associée aux rendez-vous électoraux, avait aussi affecté la région côtière et septentrionale, montrant que le grief n'était pas localisé mais diffus.

18. Par ce terme, les activistes visaient à dénoncer la marginalisation politique et socio-économique de groupes sociaux et de régions, alors que, plus généralement, cette expression fait référence aux dépossessions et inégalités qui résultent des politiques foncières mises en œuvre dès la colonisation : voir Truth Justice and Reconciliation Commission (2013, 68).

19. Dans les années 1980 et 1990, cette appellation désignait les premières organisations des droits de l'homme, des personnalités et organisations religieuses, des syndicats universitaires étudiants, des professionnels de la culture (comme les comédiens du théâtre ambulant et participatif), ainsi que des professionnels du secteur privé, notamment les avocats qui ont participé activement à la lutte pro-démocratique tant comme corporation que individuellement, en prêtant des services légaux *pro bono* aux prisonniers politiques.

20. Pour des récits restituant un point de vue participant sur l'élan de ces mobilisations et les luttes engagées entre les groupes mobilisés et les autorités étatiques, voir Mutunga (1999), Mutua (2013) et Maingi (2011).

Enfin, aux pratiques politiques prônant l'exclusion, il faut ajouter la détérioration des conditions économiques des années 1970, qui ont abouti à l'exaspération du style autocratique du régime en place, tout en jetant les bases du mécontentement d'une frange de la société. Du fait du ralentissement de l'économie, qui résultait entre autres de la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel, la classe moyenne kényane naissante ne parvenait plus à maintenir des niveaux de consommation élevés (Holmquist, Weaver & Ford 1994, 90). Finalement, une alliance entre les éléments économiquement défavorisés par le régime et les acteurs internationaux s'est mise en place. On peut dire que le mouvement pro-démocratique était bien ancré dans la structure économique tout en étant également le « produit » de forces externes (*ibid.*, 96). De fait, c'est par l'action de la classe moyenne urbaine, et non pas des organisations paysannes ou ouvrières (grandes absentes des mobilisations) qu'a pris forme la demande pour le retour au multipartisme.

Le mouvement plaçant pour la réforme du secteur foncier trouve ses racines et se nourrit des luttes pro-démocratiques des années 1980 et 1990 : il en est la continuation, quoique métamorphosée. Dans un contexte international de fin du bipolarisme, la vague de programmes internationaux des années 1990, finançant des activités de plaidoyer axées sur les droits de l'homme et de lobbying pro-démocratique, investit massivement dans les organisations de la société civile, conçues par l'industrie de l'aide comme l'élément démocratisant face à des dispositifs étatiques prédateurs<sup>21</sup>. Ces flux d'aide conduisent à la multiplication exponentielle du nombre d'organisations non gouvernementales (ci-après, ONG) (Kanyinga 2013).

Dans le secteur foncier, au Kenya, les bailleurs ont été indirectement influents dans la mise à l'agenda de la réforme foncière lorsqu'ils ont financé la création de la Kenya Land Alliance (KLA). La KLA fut conçue à l'origine comme une plateforme réunissant des ONG touchant aux questions foncières ; elle devait véhiculer parmi celles-ci de nouveaux récits et répertoires d'engagement afin d'influencer le processus de prise de décision. Il s'agit d'un modèle d'intervention et d'engagement promu par Oxfam GB<sup>22</sup>, lui-même financé par la coopération britannique,

---

21. Pour une reconstruction détaillée de ce mouvement au Kenya, voir Pommerolle (2005).

22. La création d'une *Land Alliance* n'est pas unique au Kenya mais s'inscrit dans une stratégie régionale ou subcontinentale : des *Land Alliances* ont été créées en Zambie, au Zimbabwe, au Malawi, en Tanzanie et en Ouganda, toujours sous l'impulsion de Oxfam GB, lors du démarrage des processus de formulation des réformes foncières, afin de fédérer les ONG et ainsi renforcer leur capacité de plaidoyer.

strictement en lien avec des personnalités kényanes ayant des profils très internationalisés<sup>23</sup>. Cette stratégie a bien marché : non seulement la KLA a effectivement fédéré des organisations diverses et en a acquis le *leadership*, mais elle est aussi parvenue à s'imposer, au début des années 2000, comme un interlocuteur incontournable pour les institutions gouvernementales et bureaucratiques en matière foncière. Ce capital symbolique s'est édifié lors de la formulation de la politique foncière, la *National Land Policy* (NLP).

C'est dans ce contexte d'influences multiples que, dans le sillage des rapports issus des commissions d'enquête sur les violences des années 1990 (Kiliku Commission, 1993 ; Akiwumi Commission, 1998) qui pointaient les revendications foncières et leur ethnicisation en tant que causes des conflits (Kameri-Mbote 2008), le président Moi établit en novembre 1999 une autre commission d'enquête pour examiner les lois foncières en place et proposer une restructuration du système légal-institutionnel. Les recommandations de ce que l'on a appelé la commission Njonjo (du nom de son *chairman*, l'ancien *Attorney General*, Charles Njonjo), publiées en 2002, constituent un précédent fondamental pour la mise en route du processus de réforme foncière : cette commission documente le caractère pléthorique (trop de lois) et inefficace (procédures longues et coûteuses) du cadre légal foncier, tout en soulignant aussi la concentration de pouvoir au sein de l'exécutif. Ces constats sur le foncier ont contribué à justifier, plus largement, une décentralisation politico-administrative des pouvoirs publics au Kenya. Pour la première fois, un document officiel issu des cercles du pouvoir plaidait pour la nécessité de réformer les lois et de les harmoniser par la mise au point d'une politique foncière nationale.

La nomination de cette commission a aussi galvanisé le réseau transnational (dont la KLA est une émanation) d'activistes, de professionnels de l'aide et de consultants kényans et internationaux qui avaient jusqu'alors attendu, dans l'ombre d'un régime en apparence impénétrable au changement, l'occasion (fenêtre d'opportunité [Kingdon 1984 ; 2002]) de véhiculer de nouveaux récits et référentiels en direction du forum gouvernemental pour alimenter le processus de changement. Tant le *Njonjo Report* (Republic of Kenya 2002) que la première version du texte constitutionnel, un document appelé *The People Choice* (CKRC), ont été en partie tributaires des apports du professeur de droit H.W.O. Okoth-Ogendo, pierre angulaire du réseau transnational. La KLA apporta également une contribution significative à la production de ces deux documents. Depuis sa fondation en 1999 et pendant la décennie de formulation des textes de la réforme foncière, elle fut financée pour produire des recherches

---

23. Il s'agit de consultants, experts ou académiques recrutés par organisations internationales, et/ou activistes opérant en lien avec le système de l'aide.



favorisant l'élaboration d'une politique qui incorpore les dispositions que les « standards internationaux » reconnaissent comme *pro-poor*<sup>24</sup>.

En 2002, la débâcle électorale du dauphin du président Moi, Uhuru Kenyatta, fils de Jomo Kenyatta, sanctionne la première alternance politique, ainsi que la chute de la KANU, parti de l'indépendance. L'arrivée au pouvoir de la National Rainbow Coalition (ci-après NARC), coalition de partis d'opposition et dissidents de la KANU, semble avoir été cruciale pour la mise en route des réformes constitutionnelles du fait de l'injection relative dans la machine étatique de personnalités provenant de la société civile (Anderson 2003).

À l'aube de la victoire électorale de la NARC, un groupe de bailleurs<sup>25</sup> initie une collaboration intense avec le ministère de la Terre afin de concevoir conjointement les modalités de formulation de la NLP<sup>26</sup> : le National Land Policy Formulation Process (ci-après le NLPFP) est entièrement financé par les bailleurs. Ceux-ci établissent un *Memorandum of Understanding* avec le ministère de la Terre, tiennent des consultations régulières avec les hauts fonctionnaires du ministère, et recrutent des consultants kényans et étrangers chargés de gérer le budget du projet de formulation et d'appuyer la conceptualisation du texte de la politique foncière.

Dans ce cadre, il est instructif de mettre en perspective le NLPFP avec la révision constitutionnelle. Bien que les deux processus impliquent dans une certaine mesure les mêmes acteurs et contenus, la conférence constituante fut entièrement financée par le gouvernement kényan et devint le théâtre de querelles politiques lourdes de conséquences, alors que la NLPFP fut en apparence exempte de tout conflit. La collaboration inédite des ONG avec

24. Les termes et contenus des réformes foncières dans les pays dits en voie de développement ont historiquement fait objet de débats essentiellement entre bailleurs bilatéraux et multilatéraux (et seulement dans une moindre mesure avec les gouvernements concernés), qui discutent de la meilleure formule pour assurer la croissance économique : ceci a été vrai jusqu'au tournant des années 2000, lorsque l'accent a été plutôt mis sur les stratégies de réduction de la pauvreté (voir notamment Mosse & Lewis 2005). Dans ce cadre global, la KLA, comme d'autres *Land Alliances* en Afrique, est en effet une émanation de ce moment historique spécifique, lorsque certaines agences d'aide au développement tentèrent de formuler des référents alternatifs au dogme dominant des privatisations et du primat du marché. Voir Toulmin & Quan (2000).

25. Il s'agit du Development Partners Group on Land, composé par UK Aid, Irish Aid, Swedish International Development Authority, USAID, et UN-Habitat.

26. Le ministre de la Terre de l'époque, Amos Kimunya, n'était pas un politicien, mais un expert-comptable qui avait présidé l'organisation professionnelle des comptables au Kenya, et avait également été consultant pour la coopération britannique. C'est l'avènement de nouveaux acteurs à des positions de haut niveau, comme Kimunya, ayant une certaine familiarité avec les bailleurs, qui a sans doute rendu possible le démarrage des réformes.

le ministère de la Terre a produit un document (la NLP) en partie chargé d'un langage décolonialisant, demandant par exemple la reconnaissance légale des droits fonciers locaux des communautés rurales (sur la base de la conceptualisation de la catégorie légale de *community*), ou le traitement à large échelle des injustices historiques, entérinant ainsi un principe de justice sociale qui, pour certains acteurs, demeure très dangereux<sup>27</sup>. Les enjeux politiques du processus du NLFPF sont néanmoins très prégnants<sup>28</sup>, même s'ils restent relativement réduits au regard de la forte politisation de la conférence constituante. Ceci s'explique par le fait que les politiciens sont les grands absents du NLFPF, alors qu'ils dominent la dernière phase de la constituante. Le NLFPF est dirigé par les acteurs transnationaux ; seulement quelques bureaucrates du ministère de la Terre y participent. La version finale de la politique foncière est achevée en 2007, mais il faudra attendre deux ans avant que les institutions gouvernementales kényanes l'entérinent.

Dans ce contexte, il est important de relativiser la chute de la KANU et l'arrivée au pouvoir du gouvernement NARC comme catalyseurs du changement. Il est vrai que suite à l'alternance politique de 2002, le processus de formulation de la NLP démarre, et le processus de révision constitutionnelle, que le président Moi avait interrompu avant les élections générales de décembre 2001, est relancé. Mais la réticence de certaines franges de la coalition à œuvrer au changement est visible dès 2005, lorsque des ruptures internes ensablent les processus de réforme. La NARC était, en effet, composée de deux forces politiques<sup>29</sup> qui, mariées par convenance politique (se débarrasser de Moi), restaient divisées : leur lune de miel dure très peu, et les ruptures sont visibles lors du référendum constitutionnel de 2005<sup>30</sup>. La querelle intra-gouvernementale fige les processus de réforme jusqu'en 2007, lors des élections présidentielles du mois de décembre, qui font sombrer le pays dans les affrontements interethniques, à Nairobi

27. Voir le rapport de 2008 de USAID sur l'analyse de la NLP (*Kenya Land Policy*).

28. Il suffit de faire référence à l'activité de lobby d'USAID qui tente de convaincre Dfid de cesser son appui à la KLA.

29. D'un côté, le Liberal Democratic Party (LDP) de Mwai Kibaki, ancien cadre de la KANU, qui en 2002 devient Président de la République ; de l'autre côté, le National Alliance Party of Kenya (NAK) de Raila Odinga, leader de l'opposition qui s'était allié à la frange dissidente de la KANU en raison de la promesse de création, *via* la révision constitutionnelle, d'un poste de Premier ministre. Le bicéphalisme était donc la forme de gouvernement à réaliser pour que la coalition se perpétue.

30. Mwai Kibaki rompt sa promesse lors de la Conférence constitutionnelle en penchant pour un présidentielisme fort. Le *draft* constitutionnel est changé par l'*Attorney General*, Amos Wako, juste avant d'être soumis au vote populaire (d'où le nom de cette version du texte constitutionnel, le *Wako Draft*).

mais aussi dans la vallée du Rift et dans d'autres régions. L'accord de paix se concrétise par un accord de partage du pouvoir entre les deux partis s'engageant à l'accomplissement des réformes constitutionnelles (dont la réforme foncière) afin de rétablir la paix dans le pays. La NLP est adoptée en décembre 2009 ; dans ce même contexte de sortie de crise, la révision constitutionnelle aboutit elle aussi, en août 2010.

Autant les enquêtes qualitatives que la relecture des événements historiques de 2000 à 2010 montrent que l'ensemble du processus d'élaboration de la réforme foncière (durant six ans pour la NLP, et environ dix pour la Constitution) a subi les hauts et les bas des ruptures et recompositions partisans du système politique kényan. En effet, si la mise à l'agenda de la réforme s'était nourrie des violences politiques des années 1990 (nomination de la commission Njonjo dans la foulée des rapports des commissions investiguant les causes des conflits des années 1990), c'est la brutale résurgence des conflits remontant des arènes locales au centre de la scène nationale en 2007 (Boone 2014) qui a permis de débloquer l'impasse politique que cristallisaient les résultats du référendum de 2005. Il nous semble que le gouvernement de transition créé en 2008 n'a eu d'autres choix que d'entériner le texte constitutionnel pour ainsi s'acquitter de ses engagements à rétablir la paix dans le pays.

La réforme de la gouvernance foncière a été, en ce sens, imposée (par des dynamiques concomitantes venant du dedans et du dehors) à une classe politique *a priori* réticente à l'idée de réformer l'administration foncière, du fait du système historique, en place dès la colonisation, de contrôle territorial basé sur la centralisation de l'autorité sur les droits fonciers. Le relatif enthousiasme initial du gouvernement entrant (surtout entre 2003 et 2005) a pu refléter une volonté liminaire de se démarquer du passé, mais aussi probablement de refondre des alliances politiques en passant, entre autres, par la restructuration de la gouvernance foncière. Toutefois cette refonte se révélera trop coûteuse (en termes politiques), notamment pour l'*establishment* bureaucratique. La négociation des normes lors de la formulation des lois foncières devant mettre en œuvre les principes constitutionnels corrobore cette hypothèse, comme nous allons le montrer.

### 3. Impasse inter-institutionnelle ou ajustements nécessaires ?

Nous l'avons vu, le rapport issu de la commission Njonjo a servi de référence pour la mise au point de la politique foncière nationale. Le contenu du chapitre de la Constitution portant sur les affaires foncières est également inspiré des recommandations de ce rapport. La commission d'enquête indiquait que la concentration du pouvoir décisionnel dans les mains du

Président et du *Commissioner of Lands* (nommé par le Président), notamment eu égard aux allocations foncières, était parmi les éléments les plus blâmables du système d'administration de la terre. Plusieurs pages du rapport de la commission Njonjo décrivent ce système d'administration foncière poreux aux interférences politiques. Une autre commission d'enquête – la commission Ndung'u, du nom de son *chairman*, Paul Ndung'u<sup>31</sup> –, nommée par le gouvernement NARC en 2002 et chargée d'investiguer les allocations foncières frauduleuses, a également dévoilé les nombreuses méthodes d'abus d'un pouvoir excessivement concentré et personnel.

En effet, en vertu des lois foncières précédemment en vigueur (à l'instar du *Government Lands Act*), le Président avait le droit d'aliéner des terres publiques (alors classifiées comme *government lands*) et de déléguer ce pouvoir au *Commissioner of Lands*. Tous deux ont ignoré la clause de l'« intérêt public » qui devait régir de telles mesures et ont affecté des terres publiques à des clients du régime : ce phénomène est communément nommé *land grabbing* au Kenya. L'omnipotence du Président et de son *Commissioner* était illustrée dans le jargon des connaisseurs du secteur par l'expression « *green pen* ». En 1997, lors d'un débat parlementaire au sujet de la révision de la Constitution, le professeur Anyang' Nyong'o<sup>32</sup>, député alors dans l'opposition, avait en effet déclaré :

Monsieur le Président, nous devons, dans la nouvelle Constitution, veiller à ne plus être asservis à ce système présidentiel autoritaire. À partir du moment où la nouvelle Constitution sera mise en place, aucun Président de la République du Kenya ne sera plus un demi-dieu. Aucun Président n'aura le pouvoir de prendre un « stylo vert » et de signer un papier pour léguer à un individu des milliers et des milliers d'hectares de terres appartenant aux Kényans<sup>33</sup>. (Assemblée nationale, rapport officiel. Projet de loi CKRC, le 14 octobre 1997.)

---

31. Il est instructif de noter que le directeur de la KLA est également nommé membre de la *Ndung'u Commission*, ce qui confirme le succès de son organisation à intégrer les forums institutionnels de débats ainsi que de mise au point des solutions et instruments de politiques publiques.

32. Cet homme politique, aujourd'hui gouverneur du comté de Kisumu, mais à l'époque membre de Ford-Kenya, l'aile progressiste de la NARC, est parmi les membres de la coalition ressortissant des rangs de la société civile, étant en effet professeur à l'université de Nairobi puis chef de programmes à la African Academy of Sciences, à Nairobi.

33. « *Mr. Speaker, Sir, we must, in the new Constitution, ensure that we are no more enslaved by this presidential authoritarian system. From the moment the new Constitution comes into being, no President in the Republic of Kenya should be a demi-god. No President should have the power of taking a green pen and signing a piece of paper and bequeathing to an individual thousands and thousands of acres of lands of Kenyans.* » (National Assembly, Official Report. The CKRC Bill, the 14th of October, 1997.)

À partir de ces constats, les recommandations des deux commissions convergeaient vers la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel qui devait apporter efficacité, transparence et redevabilité au système d'administration foncière, ainsi en convergeant vers l'établissement d'une commission indépendante, la National Land Commission (ci-après, NLC), chargée de la gestion du domaine des terres publiques et communautaires<sup>34</sup>. Ce mandat sera inscrit aux articles de la NLP, du 232 au 238 (Republic of Kenya 2009), envisageant ainsi la création d'un organe constitutionnel indépendant du ministère de la Terre, responsable devant le Parlement, composé de huit commissaires<sup>35</sup>, aux pouvoirs forts. La NLC est censée administrer toutes les terres publiques, établir un registre de tous les domaines fonciers, exercer la fonction d'acquisition obligatoire légale d'intérêts fonciers (*compulsary acquisition*), établir et gérer le National Land Trust Fund, un fonds qui devait financer la mise en œuvre de plusieurs processus de réforme, à l'instar de la résolution des injustices historiques<sup>36</sup>.

Par ces recommandations, le mandat historique du ministère de la Terre était drastiquement réduit, voire dénué de fonctions stratégiques, comme celles liées à l'enregistrement des terres. Cependant, la restructuration profonde des mandats et des pouvoirs des institutions proposée par la NLP a moins une valeur législative que programmatique : tout l'enjeu du travail des activistes et membres des coalitions de plaidoyer a été de veiller à ce que les contenus de la NLP soient inscrits dans la version finale du chapitre constitutionnel sur le foncier, pour en garantir la mise en œuvre future. En août 2010, suite à la réunion du Parliamentary Committee on Land and Natural Resources à Naivasha pour remanier le texte constitutionnel afin

34. Au sujet des terres communautaires (non immatriculées), le *Njonjo Report* convenait de la pertinence de sécuriser ce domaine foncier par la reconnaissance légale des pratiques « coutumières ». Le rapport pointait aussi les abus du *trusteeship model*, un système par lequel les terres communautaires étaient détenues en fiducie par les autorités locales, les *county councils*, qui finissaient par les allouer, en les aliénant ou en les donnant en concessions à des investisseurs privés, tout en spoliant ainsi les communautés. Il recommandait enfin que l'immatriculation des terres communautaires soit sous la juridiction des organes décentralisés de la NLC.

35. Ceux-ci sont recrutés sur base de concours, et dont les nominations sont sanctionnées par le Parlement afin d'assurer que le recrutement reflète des impératifs de représentation, expérience, et intégrité : *ibid.*, art. 232.

36. Pareillement pour les entités décentralisées de la NLC, les *County Land Management Boards*, dont les membres devaient être responsables devant les parlements des comtés (*county assemblies*) : ils se voyaient assignées par la NLP de fonctions cruciales dans l'administration de la terre, telle que les projets de planification d'utilisation des sols (*land use planning*), l'immatriculation des terres, la tenue des registres des transactions foncières, ainsi que la délivrance des titres : *ibid.*, art. 241-246.

de le soumettre une fois de plus au vote référendaire, certaines fonctions cruciales attribuées à la NLC sont écartées de son champ de compétence. Il s'agissait notamment de la clause donnant à la commission voix au chapitre sur les terres communautaires et privées<sup>37</sup>, ainsi que la clause lui donnant le pouvoir de co-exécution (avec le ministère de la Terre) du programme d'enregistrement des terres : à ce sujet, la version finale du chapitre constitutionnel ne confère à la NLC qu'un maigre rôle de conseil<sup>38</sup>.

Ces remaniements de la dernière heure n'ont guère contribué à une lecture sans équivoque des mandats respectifs des institutions foncières. Ils ont surtout été utilisés pour déclencher d'interminables querelles sur le périmètre « réel » du mandat de la NLC, et par extension sur celui du ministère, et sur la formulation et promulgation des lois allant définir dans le détail les fonctions de la commission. Le *NLC Act* a été adopté en 2012, en concomitance avec deux autres lois foncières (le *Land Act* et le *Land Registration Act*). Bien que le processus de formulation de ces lois ait été décrit par Ambreena Manji (2013) et par d'autres acteurs (notamment les ONG) comme une énième tentative de l'*establishment* politique d'obstruer le processus de réforme, on constate qu'en réalité ces lois ont élargi le mandat de la NLC en lui restituant certaines des fonctions dont elle avait été démise lors la réunion de Naivasha<sup>39</sup>. Une certaine confusion a néanmoins découlé de la non-abrogation de lois datant de l'ancien régime (*ante-Constitution* 2010)

---

37. « Art. 84(2)(c) de conseiller le gouvernement national et les gouvernements décentralisés sur un cadre politique pour le développement de certaines régions du Kenya, afin de s'assurer que le développement des terres communautaires et privées soit conforme au plan de développement de la région » (« Art. 84(2)(c) to advise the national Government and devolved governments on a policy framework for the development of selected areas of Kenya, to ensure that the development of community and private land is in accordance with the development plan for the area ») (Committee of Experts on Constitutional Review. 2009. *Harmonised Draft Constitution*, 17 novembre : 48).

38. « Art. 83(e) de conseiller le gouvernement et de l'aider à mettre en œuvre un programme d'enregistrement des titres de propriété foncière dans l'ensemble du Kenya » (Comité d'experts sur la révision constitutionnelle 2009) (« Art. 83(e) to advise the Government on, and assist in the execution of a comprehensive programme for the registration of title in land throughout Kenya » [Committee of Experts on Constitutional Review 2009]). Nous avons souligné les mots supprimés dans la version finale de la Constitution.

39. Notamment : « Art. 5(2)(b) de superviser l'enregistrement de tous les droits et intérêts fonciers ; (e) de gérer et administrer toutes les terres en fiducie non enregistrées et les terres communautaires non enregistrées au nom du gouvernement du comté » (« Art. 5(2)(b) monitor the registration of all rights and interests in land; (e) manage and administer all unregistered trust land and unregistered community land on behalf of the county government ») (Law of Kenya, *National Land Commission Act*, No. 5 of 2012). De surcroît, la gestion de registres

en contradiction avec les nouvelles dispositions législatives<sup>40</sup>. Ceci a jeté les bases d'un conflit interinstitutionnel combattu à coups d'obstructionnisme, de déclarations polémiques dans la presse, mais surtout de recours en justice pour faire pencher la balance de l'interprétation des normes.

Les controverses liées à ces lois foncières commencent dès leur formulation : le travail du consultant contracté par le ministère pour rédiger les lois (un Kényan, chef d'un notoire cabinet d'avocats à Nairobi) a été durement critiqué par la KLA et ses membres, qui accusaient le consultant d'avoir écrit les lois en « copiant-collant » la législation foncière tanzanienne. De plus, les lois foncières étaient introduites au Parlement très tardivement, à deux semaines de l'échéance constitutionnelle. La KLA et le corps des géomètres (Institution of Surveyors of Kenya) ont alors protesté contre le manque de consultation publique pendant la formulation de ces lois : ces organisations ont demandé et obtenu l'extension de soixante jours de l'échéance. Ainsi les débats autour des lois foncières ont pu continuer à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement, mais sans, semblerait-il, qu'une distinction juridique des rôles et fonctions des institutions de gouvernance foncière n'émerge et soit inscrite dans le corps des lois. À peine les lois foncières avaient été promulguées (septembre 2012), deux *taskforces* étaient mise en place pour identifier des dispositions en contradiction ou incompatibles avec d'autres lois afin de proposer des amendements<sup>41</sup> : une par le ministère de Terre (en août 2012), une par la NLC (en février 2013). À peine promulguées, les lois foncières étaient déjà en passe d'être amendées.

C'est seulement en 2015, deux ans après la mise en place de cette *taskforce* censée rendre compte de son travail dans un délai de trois mois, que le *Land (Amendment) Act* est publié par le ministère de la Terre, et non par la NLC. Il est important de rappeler que les élections présidentielles de 2013 ont vu l'ascension d'Uhuru Kenyatta, élu Président du Kenya à la tête d'un gouvernement de coalition (Jubilee Coalition) avec William Kipchirchir Ruto, qui entraîne une transformation fondamentale du jeu d'opposition partisane<sup>42</sup>. Contrairement à l'époque de la NARC, le

---

fonciers lui été conférée par le *Land Registration Act* à ses article 6 et 7 (Law of Kenya, *Land Registration Act*, No. 3 of 2012).

40. Il s'agit, par exemple, de l'*Adjudication Land Act*, selon lequel le ministère de la Terre est en charge de l'immatriculation des terres, ce qui contraste avec l'art. 5(2)(b) et (e) du *NLC Act*.

41. *Gazette Notice No. 7503*. The National Land Commission Act (No. 5 Of 2012). Taskforce to Develop Rules and Regulations under the National Land Commission Act, daté du 28 mai 2013.

42. Les Kalenjin et les Kikuyu s'allient au niveau national, en jouissant ainsi d'une majorité démographique du fait des allégeances ethno-régionales qui semblent être décisives au Kenya lors des scrutins électoraux.

gouvernement *Jubilee* a adopté une approche décidément conservatrice vis-à-vis de la gestion foncière, en revenant sur la promotion des titres fonciers individualisés comme instrument de « débloccage » du capital économique foncier<sup>43</sup>. L'administration *Jubilee* a ainsi fait du *title deed* une base idéologique, qui va de pair avec des encouragements aux milieux du *business* et de l'entreprise privée, typique de son approche néo-libérale. Il est clair que l'environnement politique n'est décidément plus favorable à la discussion des principes de justice sociale mis en avant par la NLP, surtout si l'on considère que les intentions décolonisantes de la NLP peuvent nuire aux intérêts privés de la famille Kenyatta, qui a été bénéficiaire des allocations de l'ère du *Mzee*.

De 2013 à 2016, lors de la promulgation des amendements aux lois foncières, les relations entre les institutions foncières de l'ancien et du nouveau régime n'ont fait que se dégrader. Ellen Bassett (2017) a décrit les développements successifs de la crispation de ces relations. Il semblerait que dès la nomination des huit membres de la NLC, en 2013, le gouvernement se soit montré rétif à soutenir la nouvelle institution<sup>44</sup> : non seulement il a fallu que la Haute Cour oblige le Président à publier dans le journal officiel les noms des commissaires (sous l'impulsion d'un membre de la KLA portant plainte), mais la première allocation budgétaire à la NLC de la part du ministère de la Terre est bien au-dessous des attentes (241 millions KES, comparés aux 2 milliards envisagés par la NLP<sup>45</sup>).

À quelques mois de la mise en place de la NLC, les divergences sur l'interprétation des pouvoirs respectifs deviennent publiques : la ministre et le *chairman* de la NLC réclamaient tous deux le pouvoir d'immatriculation des terres, de délivrance des titres fonciers, ainsi que de gestion des processus de réinstallation des personnes évincées. Plus précisément, le

---

43. Il est instructif d'observer qu'en 2014-2015, puis en 2015-2016, au département topographique du ministère de la Terre (*Survey Department*), le Trésor alloue respectivement 2,2 milliards et 2,9 milliards KES pour la délivrance d'un million de titres fonciers (HakiJamii 2015). Voir aussi Doyle (2016).

44. Le gouvernement s'est également montré en faveur du maintien de la centralisation du pouvoir administratif dans les enceintes du ministère, notamment lors de la promulgation de l'*Executive Order No 2/2013*, lorsque l'exécutif kényan donnait au ministère un mandat tel qu'il vidait de signification l'existence de la NLC.

45. En effet, l'allocation budgétaire à la NLC a été une prérogative du ministère, mais seulement jusqu'en 2015-2016, lorsque HakiJamii, membre de la KLA, a enregistré une augmentation de 29 % par rapport à l'année précédente (avec des allocations respectivement de 896 millions KES et 1,153 milliards KES), ce qui restait sous-dimensionné mais en augmentation (HakiJamii 2015).



débat se focalisait sur la signature des titres fonciers, symbolisant l'autorité dans le secteur foncier<sup>46</sup>.

#### 4. Mobilisation pro-NLC, mais échec au test des *historical land injustices*

En réponse à cette situation d'impasse institutionnelle et politique, les ONG, et notamment la KLA, se sont alignées aux côtés de la NLC en créant un front d'opposition au ministère, et par là au gouvernement. La commission a ainsi renoncé à son caractère apolitique lorsqu'elle s'est laissée défendre par les ONG et par certains représentants du *Council of Governors* (les gouverneurs des comtés) qui se sont associés au front anti-vieille-garde en raison de la réticence du gouvernement central à décentraliser les compétences, comme ce qui était envisagé par la nouvelle Constitution<sup>47</sup>. Ceci est vrai notamment dans le cas de la levée de fonds entreprise par la KLA auprès de nombre de bailleurs (parmi lequel USAid, mais aussi la Ford Foundation et la coopération suédoise) au bénéfice de la NLC.

Les ONG ont également été très actives dans le cadre de l'avis consultatif demandé par la NLC à la Cour suprême, en avril 2014 (*Reference No. 2 of 2014*) au sujet de certains aspects de son mandat : deux organisations de la société civile, Katiba Institute et Haki Jamii, spécialisées en conseil juridique, se sont portées *amicus curiae* en faveur de la NLC. Le verdict, donné le 2 décembre 2015, clarifiait les rôles des deux institutions, et sur l'épineuse question de la délivrance des titres, la Cour déclarait que, bien que l'implication de la NLC dans les phases préliminaires d'allocation de la terre ne soit pas en discussion, la signature et la délivrance des titres demeurent le mandat du ministère<sup>48</sup>. Il est emblématique que, par la suite, une commission interministérielle ait été mise en place conjointement par la NLC et le ministère afin que ses membres interprètent et opérationnalisent le verdict de la Cour. Il s'agissait de faire une interprétation d'interprétation, ou, comme le *chairman* de la NLC l'a définie sarcastiquement, d'avoir l'avis d'une « *Superior Supreme Court* »<sup>49</sup> – formulation qui dénonçait l'instrumentalisation de l'approche

46. Mutambo, Aggrey. 2014. « Confusion Mars Land Ownership Transfers ». *Sunday Nation*, 2 février. URL : <https://nation.africa/kenya/news/confusion-mars-land-ownership-transfers-944944> [archive].

47. Pour plus de détails sur les positionnements des gouverneurs, voir aussi Bassett (2014).

48. Musa, Kurian. 2015. « Supreme Court: The National Land Commission Has no Mandate to Issue Land Title Deeds ». *The Standard*, 2 décembre. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/nairobi/article/2000184276/supreme-court-national-land-commission-has-no-mandate-to-issue-land-title-deeds> [archive].

49. Entretien réalisé à Nairobi avec Mohamed Swazuri, 4 avril 2016.

légaliste de la part des hauts fonctionnaires du ministère afin de diluer le rôle de la commission.

Si la société civile a été convaincue que la NLC était le fer de lance du changement, le positionnement de certaines de ces ONG se redimensionne dès 2015 car la NLC échoue le test des *historical land injustices*. Du fait de son mandat constitutionnel pour entamer les investigations sur les injustices, la NLC a annoncé officiellement, le 20 mai 2014, la formation d'une *taskforce* chargée de conduire un travail d'auditions et de consultations publiques afin de définir le périmètre des injustices et de proposer une loi qui traite les doléances foncières de façon systématique. Les attentes étaient grandes : ce groupe de travail avait éveillé les espoirs des Kényans<sup>50</sup>. Néanmoins, neuf mois plus tard, le projet de loi est rejeté par les ONG, notamment la KLA<sup>51</sup>. La *taskforce* avait déçu par sa composition : deux membres avaient été pointés du doigt parce qu'accusés d'être des « bénéficiaires des injustices »<sup>52</sup>. De plus, le travail d'audition publique semble avoir été conduit de façon précipitée, parfois réduit à une brève visite dans les comtés, où les participants se sont parfois aussi lamentés de n'avoir reçu aucune préparation aux questionnaires distribués lors des auditions<sup>53</sup>, sur la base desquels devait se fonder le projet de loi. Ce travail a fini par être confié à un consultant qui a rédigé le projet de loi sans prendre en compte le rapport des auditions publiques, lequel a été compilé *a posteriori*, du fait des critiques. Par ailleurs, le projet de loi ne faisait qu'établir un tribunal *ad hoc* censé étudier les cas d'injustices historiques : ce qui revenait à décharger la NLC de son mandat constitutionnel en le déléguant à une autre entité, dont l'établissement aurait questionné la pertinence de la NLC.

Du fait de toutes ces critiques, le projet de loi n'a jamais pu aboutir. Pour s'acquitter du mandat constitutionnel de la NLC, un raccourci allait être trouvé : dans le cadre des amendements aux lois foncières de 2016, la NLC était investie du pouvoir d'investiguer et de traiter directement, et au cas par cas, les plaintes et doléances historiques qui lui étaient adressées,

---

50. Burrows, Olive. 2014. « Historical Land Injustices to Be Resolved 'Once and for All' ». *Capital News*, 1<sup>er</sup> septembre. URL : <https://www.capitalfm.co.ke/news/2014/09/historical-land-injustices-to-be-resolved-once-and-for-all/> [archive].

51. « Draft Bill Proposes Tribunal to Address Historical Injustices ». 2015. *Daily Nation*, 6 février. URL : <https://nation.africa/news/politics/Land-Injustices-Bill-National-Land-Commission-Parliament/1064-2615680-format-xhtml-hkguhkz/index.html> [archive].

52. *Ibid.*

53. « Taskforce on Historical Land Injustices in Marsabit ». 2014. *Marsabit Times*, 16 octobre. URL : <https://marsabitimes.com/task-force-on-historical-land-injustice-in-marsabit/> [archive].

sans pourtant un cadre légal compréhensif auquel se référer. L'ensemble des amendements aux lois foncières de 2012 fut décrété loi le 4 août 2016. Finalement, la NLC se retrouvait privée de ses instances décentralisées, alors que les fonctions les plus stratégiques étaient attribuées au ministère, comme la gestion de toutes transactions foncières ainsi que l'immatriculation des terres dites communautaires<sup>54</sup>.

## Conclusion

La réforme du système foncier n'aurait pas été mise à l'agenda kényan au début des années 2000 si différentes dynamiques, domestiques, mais aussi internationales, n'avaient convergé fortuitement au moment même où des entrepreneurs de politiques (Kingdon 1984), opérant dans le cadre de réseaux transnationaux, ont su saisir la « fenêtre d'opportunité » qui s'offrait. L'analyse de ces dynamiques accidentellement convergentes aide à ouvrir la boîte noire de la prise de décision pour appréhender le changement institutionnel comme itinérant, contradictoire et décidément hybride.

Le cas de la réforme foncière kényane met en lumière le fait que la « fenêtre d'opportunité » est contingente et ne dure pas longtemps, comme le montrent les vicissitudes politiques en 2005 et 2007, ainsi que les changements successifs apportés aux textes de la réforme. Ensuite, l'économie politique des processus de prise de décision a été révélatrice des enjeux de pouvoir à plusieurs échelles dans lesquels la machine décisionnelle est enchâssée, au Kenya comme ailleurs. Les processus légaux-institutionnels de *policy-making* ont été analysés en creux des contingences politiques pour montrer leur entrelacement : les jeux partisans, le poids des personnalités et des intérêts individuels participent de la négociation des normes et des statuts politiques des acteurs.

Le lien est très étroit entre *policy* et *politics*, dans la mesure où le processus d'élaboration des réformes foncières au Kenya a été générateur d'activités politiques intenses, occasionnant des alliances, des ruptures et de nombreuses recompositions. Ce cas d'étude permet de contester une conceptualisation du processus décisionnel comme étant éminemment technocratique, dépolitisé ou extraverti, spécialement dans un pays africain sous régime d'aide. L'enlisement des réformes d'aujourd'hui doit se comprendre dans une perspective historique pour rendre compte de la politisation à plusieurs niveaux des enjeux, des procédures, des acteurs eux-

54. Pour une discussion empirique de la réforme des catégories de tenures foncières, notamment les tentatives d'impulsion d'un glissement paradigmatique allant du modèle de fiducie foncière introduit à l'époque de la colonisation à la reconnaissance d'une personnalité juridique à la « communauté », voir Di Matteo (2017).

mêmes. L'analyse fine des processus multiples et des jeux d'acteurs nous amène à relativiser le concept de « résistance », pour envisager la complexité de la « question foncière » à partir de son historicité et son enchaînement dans les relations de pouvoirs structurant l'État kényan. Si, d'un côté, il apparaît que les institutions politiques et foncières sont fortement définies par des *habitus* et des pratiques néo-patrimoniales, on constate, de l'autre, que l'institutionnalisation du changement et des pratiques démocratiques n'est clairement pas un processus linéaire, ce que dévoile en particulier la réticence de certains commissaires de la NLC à confronter les spectres de la corruption et des doléances foncières historiques.

*Ce chapitre a bénéficié du conseil de nombre de chercheurs que je voudrais remercier : Claire Médard, qui a révisé et commenté plusieurs versions de cet article, ainsi que Philippe Lavigne Delville, Catherine Boone et les éditeurs de cet ouvrage, notamment Marie-Emmanuelle Pommerolle et Marie-Aude Fouéré, qui ont offert des conseils précieux. Les omissions et imprécisions sont de ma responsabilité.*

## Bibliographie

- Anderson, David M. 2003. « Briefing: Kenya's Elections 2002: The Dawning of a New Era? » *African Affairs* 102, n° 407 : 331-342. <https://doi.org/10.1093/afraf/adg007>.
- Bach, Daniel, et Mamoudou Gazibo. 2012. *Neopatrimonialism in Africa and Beyond*. Londres & New York : Routledge.
- Bassett Ellen M. 2017. « The Challenge of Reforming Land Governance in Kenya the 2010 Constitution ». *The Journal of Modern African Studies* 55, n° 4 : 537-66. <https://doi.org/10.1017/S0022278X17000441>.
- Berman Bruce, et John Lonsdale. 1992. *Unhappy Valley: Conflict in Kenya & Africa*, Londres : James Currey.
- Boone, Catherine. 2012. « Land Conflict and Distributive Politics in Kenya ». *African Studies Review* 55, n° 1 : 75-103. <https://doi.org/10.1353/arw.2012.0010>.
- Boone, Catherine. 2014. *Property and Political Order in Africa: Land Rights and the Structure of Politics*. New York : Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139629256>.
- Boone, Catherine, Alex Dyzenhaus, Seth Ouma, et al. 2019. « Land Law Reform in Kenya: Devolution, Veto Players and the Limits of an Institutional Fix ». *African Affairs* 118, n° 471 : 215-237. <https://doi.org/10.1093/afraf/ady053>.
- Bourmaud, Daniel. 1988. *Histoire politique du Kenya : État et pouvoir local*. Paris : Karthala.
- Bradshaw, York W. 1990. « Perpetuating Underdevelopment in Kenya : The Link between Agriculture, Class, and State ». *African Studies Review* 33, n° 1 : 1-28. <https://doi.org/10.2307/524625>.

- Branch, Daniel, et Nick Cheeseman. 2008. « Democratization, Sequencing, and State Failure in Africa: Lessons from Kenya ». *African Affairs* 108, n° 43 : 1-26. <https://doi.org/10.1093/afraf/adn065>.
- Committee of Experts on Constitutional Review. 2009. *Harmonised Draft Constitution*, 17 novembre.
- Constitution of Kenya Review Commission. 2002. « The People's Choice. The Report of the Constitution of Kenya Review Commission. Short Version ». Nairobi : Constitution of Kenya Review Commission.
- Cooper, Frederick. 1980. *From Slaves to Squatters: Plantation Labor and Agriculture in Zanzibar and Coastal Kenya, 1890–1925*. New Haven : Yale University Press.
- De Soto, Hernando. 2000. *The Mystery of Capital: Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else*. New York : Basic Books.
- Di Matteo, Francesca. 2017. « Community Land in Kenya: Policy-making, Social Mobilization, and Struggle over Land Entitlement ». LSE Working Paper, 17-185 [[archive](#)].
- Doyle, Kevin. 2016. « Customary Land Rights in Kenya in the Context of History: From Colonial Through Independence, from Jomo Kenyatta to Uhuru Kenyatta ». In *Breaking the Mould. Lessons from Implementing Community Land Rights in Kenya*, dirigé par Collins Odote et Patricia Kameri-Mbote. Nairobi : Strathmore University Press.
- Harbeson, John Willis. 1973. *Nation-Building in Kenya: The Role of Land Reform*, Evanston : Northwestern University Press.
- Haugerud, Angelique. 1997. *The Culture of Politics in Modern Kenya*. New York : Cambridge University Press.
- Holmquist, Frank W., Frederick S. Weaver, et Michael D. Ford. 1994. « The Structural Development of Kenya's Political Economy ». *African Studies Review* 37, n° 1 : 69-106. <https://doi.org/10.2307/525114>.
- Hughes, Lotte. 2006. *Moving the Maasai: A Colonial Misadventure*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Human Rights Watch. 2008. « Ballots to Bullets: Organized Political Violence and Kenya's Crisis of Governance », mars. URL: <https://www.hrw.org/report/2008/03/16/ballots-bullets/organized-political-violence-and-kenyas-crisis-governance> [[archive](#)].
- Kameri-Mbote Patricia, et Kithure Kindiki. 2008. « Trouble in Eden: How and Why Unresolved Land Issues Landed 'Peaceful Kenya' in Trouble in 2008? » *Forum for Development Studies* 35, n° 2 : 167-193. <https://doi.org/10.1080/08039410.2008.9666408>.
- Kanogo, Tabitha. 1987. *Squatters and the Roots of Mau Mau, 1905–63*. Nairobi : East African Publishers.
- Kantai, Parselelo. 2007. « In the Grip of the Vampire State: Maasai Land Struggles in Kenyan Politics ». *Journal of Eastern African Studies* 1, n° 1 : 107-122. <https://doi.org/10.1080/17531050701218890>.

- Karuti, Kanyinga. 2013. « Contradictions of Neoliberalism: Donors, Human Rights NGOs, and Governance in Kenya ». In *Human Rights NGOs in East Africa: Political and Normative Tensions*, dirigé par Makau Mutua. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- Kingdon, John W. 1984. *Agendas, Alternatives, and Public Policies*. Boston : Little Brown.
- Klopp, Jaqueline. 2001. « Electoral Despotism in Kenya: Land Patronage and Resistance in the Multi-Party Context ». Thèse de doctorat. Montréal : McGill University.  
URL : <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/q524jq43q>.
- Klopp, Jacqueline M., et Odenda Lumumba. 2017. « Reform and Counter-Reform in Kenya's Land Governance ». *Review of African Political Economy* 14, n° 44 : 577-594. <https://doi.org/10.1080/03056244.2017.1367919>.
- Law of Kenya. 2012. Land Registration Act, n° 3.
- Law of Kenya. 2012. National Land Commission Act, n° 5.
- Leo, Christopher. 1984. *Land and Class in Kenya*. Buffalo : University of Toronto Press.
- Leys, Colin. 1975. *Underdevelopment in Kenya: The Political Economy of Neo-Colonialism, 1964-1971*. Berkeley, Los Angeles : University of California Press.
- Lynch, Gabrielle. 2011. *I Say to You: Ethnic Politics and the Kalenjin in Kenya*, Chicago et Londres : University of Chicago Press.
- Maingi, Grace. 2011. « The Kenyan Constitutional Reform Process: A Case Study on the Work of FIDA in Securing Women's Rights ». *Feminist Africa* 15 (Special Issue). URL : [http://www.agi.ac.za/sites/default/files/image\\_tool/images/429/feminist\\_africa\\_journals/archive/15/fa\\_15\\_case\\_study\\_grace\\_maingi.pdf](http://www.agi.ac.za/sites/default/files/image_tool/images/429/feminist_africa_journals/archive/15/fa_15_case_study_grace_maingi.pdf) [archive].
- Manji, Ambreena. 2013. *The Politics of Land Reform in Africa: From Communal Tenure to Free Markets*. Londres : Zed Books.
- Manji, Ambreena. 2014. « The Politics of Land Reform in Kenya 2012 ». *African Studies Review* 57, n° 1 : 115-130. <https://doi.org/10.1017/asr.2014.8>.
- McAuslan, Patrick. 2013. *Land Law Reform in Eastern Africa. Traditional or Transformative?* Londres: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203491867>.
- Médard, Claire. 1999. « Territoires de l'ethnicité : encadrement, revendications et conflits territoriaux au Kenya ». Thèse de doctorat. Paris : Université de Paris 1. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01265014>.
- Médard, Jean-François. 1992. « Le 'big man' en Afrique : analyse du politicien entrepreneur ». *Année sociologique* 42 : 167-192.  
URL : <https://www.jstor.org/stable/27890139>.
- Mosse, David et Lewis David. 2005. *The Aid Effect: Giving and Governing in International Development*. Londres : Pluto Press.
- Moyo, Sam. 2008. *African Land Questions, Agrarian Transitions and the State: Contradictions of Neo-Liberal Land Reforms*. Dakar : CODESRIA.

- Mungai, Wandaka Lewis, Eric Kanyi, Odindo Opiata. 2015. *Citizen Participation in the Budget Process. Towards Linking the Budget Process to Specific Needs of the People*. Nairobi : Economic and Social Rights Centre (Hakijamii) [archive].
- Murunga, Godwin R., et Shadrack W. Nasong'o. 2007. *Kenya: The Struggle for Democracy*. New York et Londres : Zed Books.
- Mutua, Makau. 2013. *Human Rights NGOs in East Africa: Political and Normative Tensions*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- Mutunga, Willy. 1999. *Constitution-Making from the Middle: Civil Society and Transition Politics in Kenya, 1992-1997*. Nairobi & Harare : Sareat et MWENGO.
- Nyong'o, Anyang'. 1989. « State and Society in Kenya: The Disintegration of the Nationalist Coalitions and the Rise of Presidential Authoritarianism 1963-78 ». *African Affairs* 88, n° 351 : 229-251.  
<https://doi.org/10.1093/oxfordjournals.afraf.a098162>.
- Oba, Gufu. 1992. « Ecological Factors in Land Use Conflicts, Land Administration and Food Insecurity in Turkana, Kenya ». *Overseas Development Institute*. URL : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5389.pdf> [archive].
- Okoth-Ogendo, Hastings Wiston. 1991. *Tenants of the Crown: Evolution of Agrarian Law and Institutions in Kenya*. Nairobi : African Centre for Technology Studies Press.
- Okoth-Ogendo, Hastings Wiston. 2007. « The Last Colonial Question: An Essay in the Pathology of Land Administration Systems in Africa ». Présentation au Workshop on Norwegian Land Tools Relevant to Africa. Oslo, 3 et 4 mai.
- Oucho, John O. 2002. *Undercurrents of Ethnic Conflicts in Kenya*. Leyde : Brill.
- Péron, Xavier. 1995. *L'occidentalisation des Maasai du Kenya : Privatisation foncière et déstructuration sociale chez les Maasai du Kenya*. Tome I. Paris : L'Harmattan.
- Pommerolle, Marie-Emmanuelle. 2005. « À quoi servent les droits de l'homme ? Action collective et changement politique au Cameroun et au Kenya ». Thèse de doctorat. Pessac : Institut d'études politiques de Bordeaux.
- Republic of Kenya. 2002. *Report of the Commission of Inquiry into the Land Law System of Kenya on Principles of a National Land Policy Framework, Constitutional Position of Land and New Institutional Framework for Land Administration*. Nairobi : Government Printer.
- Republic of Kenya. 2004. *Report of the Commission of Inquiry into the Illegal/ Irregular Allocation of Public Land*. Nairobi : Government Printer.
- Republic of Kenya, Ministry of Lands. 2009. *Sessional Paper No. 3 of 2009 on National Land Policy*. Nairobi : Government Printer.
- Republic of Kenya. 2013. *Gazette Notice No.7503*. « The National Land Commission Act (No. 5 Of 2012) Taskforce to Develop Rules and Regulations under the National Land Commission Act », 28 mai. URL : <http://www.landcommission.go.ke/media/erp/upload/nationallandcommission5of2012.pdf> [archive].

- Schlee, Günther. 1989. *Identities on the Move: Clanship and Pastoralism in Northern Kenya*. Manchester : Manchester University Press.
- Sorrenson, M.P.K. 1968. *Origins of European Settlement in Kenya*. New York : Oxford University Press.
- Toulmin, Camilla, et Julian Quan (dir.). 2000. *Evolving Land Rights, Policy, and Tenure in Africa*. Londres : DFID/IIED/NRI.
- Truth Justice and Reconciliation Commission. 2013. *Report of the Truth, Justice and Reconciliation Commission I*. Nairobi : Government Printer.
- Truth Justice and Reconciliation Commission. 2013. *Report of the Truth, Justice and Reconciliation Commission IIB*. Nairobi : Government Printer.
- USAID. 2009 (2008). *Kenya Land Policy: Analysis and Recommendations*.
- Willis, Justin. 1993. *Mombasa, the Swahili, and the Making of the Mijikenda*. Oxford : Clarendon Press.
- Wrong, Michela. 2010. *It's Our Turn to Eat: The Story of a Kenyan Whistle Blower*. Londres : Harper Collins UK.

## Médias

- Burrows, Olive. 2014. « Historical Land Injustices to Be Resolved 'Once and for All' ». *Capital News*, 1<sup>er</sup> septembre. URL : <https://www.capitalfm.co.ke/news/2014/09/historical-land-injustices-to-be-resolved-once-and-for-all/> [archive].
- « Draft Bill Proposes Tribunal to Address Historical Injustices ». 2015. *Daily Nation*, 6 février. URL : <https://nation.africa/news/politics/Land-Injustices-Bill-National-Land-Commission-Parliament/1064-2615680-format-xhtml-hkguhkz/index.html> [archive].
- Musa, Kurian. 2015. « Supreme Court: The National Land Commission Has no Mandate to Issue Land Title Deeds ». *The Standard*, 2 décembre. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/nairobi/article/2000184276/supreme-court-national-land-commission-has-no-mandate-to-issue-land-title-deeds> [archive].
- Mutambo, Aggrey. 2014. « Confusion Mars Land Ownership Transfers ». *Sunday Nation*, 2 février. <https://nation.africa/kenya/news/confusion-mars-land-ownership-transfers-944944> [archive].
- « Taskforce on Historical Land Injustices in Marsabit ». 2014. *Marsabit Times*, 16 octobre. URL : <https://marsabitimes.com/task-force-on-historical-land-injustice-in-marsabit/> [archive].



# La gestion des ressources naturelles (eau et forêt) au Kenya

## Des politiques centralisées, entre exclusion et participation des populations locales

*Gaële Rouillé-Kielo*

---

Aux yeux du monde, en particulier occidental, l'image du Kenya est fortement associée aux vastes paysages de la savane, lieu de vie d'une faune considérée comme exceptionnelle mais menacée. Le pays attire également régulièrement l'attention des médias internationaux lors d'épisodes météorologiques extrêmes, comme durant la période de sécheresse particulièrement longue et intense de 2017. Dans un pays déjà exposé à un stress hydrique important<sup>1</sup>, les effets du réchauffement climatique inquiètent et font craindre que ce type d'épisodes ne devienne plus récurrent et prononcé. Sur la scène régionale et internationale, le Kenya occupe également une place particulière dans le domaine de la protection de l'environnement. Sa capitale Nairobi accueille ainsi plusieurs sièges régionaux ou mondiaux d'organisations très influentes dans ce domaine, comme celui du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) qui s'y est implanté lors de sa création en 1972.

Depuis le xx<sup>e</sup> siècle, la protection des ressources naturelles au Kenya s'est principalement caractérisée par la création d'aires protégées soumises à des régimes de protection plus ou moins stricts selon leur statut. Ces aires protégées représentent aujourd'hui 12,7 % de la superficie totale du pays<sup>2</sup>. Cependant, la présence d'activités économiques et d'infrastructures à

---

1. En référence à l'indicateur monté par Falkenmark (1989), un pays est considéré comme en « état de stress hydrique » lorsque ses disponibilités en eau sont inférieures à 1 000 mètres cubes par personne et par an. En 2009, la disponibilité en eau par personne par an au Kenya était estimée à 647 mètres cubes (RoK, WRMA 2009). Ce chiffre est néanmoins en évolution constante, selon l'évolution démographique, mais aussi les disponibilités en eau connues, et peut-être exploitables dans le futur (la découverte de deux aquifères géantes dans le *county* de Turkana en 2013 modifie largement l'estimation du volume global des ressources en eau potentiellement mobilisables sur le territoire national).

2. Le Kenya compte 348 aires protégées, qui s'étendent sur 75 237 km<sup>2</sup> (KwTA 2016, 11). Environ 8 % de la superficie du pays correspondent à des réserves et parc nationaux gérés par le Kenya Wildlife Service.

proximité directe, voire à l'intérieur, de parcs nationaux<sup>3</sup> fait régulièrement rejaillir des tensions entre les partisans d'une protection stricte des espaces dits « naturels » et ceux qui soutiennent une approche plus flexible de l'usage des ressources naturelles en vue de permettre le développement économique du pays.

Dans un chapitre de la dernière édition du *Kenya contemporain* (1998), intitulé « La conservation des ressources naturelles. De l'exclusion à la participation communautaire », Jean-Luc Ville revenait sur l'évolution des modalités de protection des ressources naturelles et pointait les prémices d'une ouverture à la participation des populations locales. Dans les années 1990, plusieurs initiatives soutenues par le Kenya Wildlife Service avaient en effet vu le jour pour permettre aux populations riveraines des parcs nationaux de participer aux activités de conservation, en particulier via le développement de l'éco-tourisme (Nelson & Agrawal 2008, 557-585).

L'injonction nouvelle à une « gestion intégrée » des ressources naturelles, qui encourage notamment la participation des usagers de ces ressources, telle que promue depuis plusieurs décennies sur la scène internationale, a trouvé au Kenya, comme dans beaucoup de pays du monde, un certain écho. Le « paradigme intégrateur » défendu par les décideurs et acteurs de la sphère environnementale à l'échelle internationale (notamment après la publication de la *Stratégie mondiale de la conservation* en 1980 par l'UICN, le PNUE et le WWF) correspond à un « élargissement des objectifs de protection de la nature vers des considérations non écologiques et plus largement sociales » (Depraz 2008, 109). Les modèles de gestion qui s'inspirent de cette vision encouragent la participation des populations locales dans les projets de conservation, et favorisent la délégation à des acteurs locaux de certaines prérogatives du pouvoir central afin que les prises de décision se fassent dans une démarche davantage ascendante (dite *bottom-up*) (Rodary & Castellanet 2003). Ce changement d'approche ne concerne pas seulement les grandes organisations environnementales, mais inspire des modifications dans les cadres législatifs nationaux de nombreux pays, à l'instar du Kenya.

À l'échelon national, la question d'une participation plus importante des populations dans la gestion des ressources naturelles a également fait l'objet d'une politisation croissante dans les années 1990, avec la remise en cause par la « société civile » kényane de la mainmise de l'État central dans ce domaine. Ce contexte sert également d'arrière-plan aux réformes mises en œuvre dans les années 2000 qui se caractérisent par une volonté affichée de

---

3. On peut penser à titre d'exemples à la présence de la station géothermique d'Olkaria à l'intérieur du parc Hell's Gate à Naivasha ou bien au passage de la nouvelle ligne de chemin de fer rapide *Standard Gauge Railway* (SGR) reliant Mombasa à Nairobi par le parc national de Nairobi.

déléguer certaines prérogatives du pouvoir central à des échelons inférieurs dans la gestion des ressources naturelles.

Pour explorer les réorientations des politiques environnementales au Kenya depuis le début des années 2000, ce chapitre se penche plus particulièrement sur les ressources forestières et hydriques, régulièrement présentées comme menacées du fait de pressions variées liées à la croissance démographique et à l'appétit foncier et une gouvernance inadaptée. Il s'appuie essentiellement sur une revue de la littérature consacrée à ces questions, ainsi que sur des données empiriques principalement collectées dans la région de Naivasha<sup>4</sup> auxquelles il sera fait ponctuellement référence. Certaines informations sont aussi tirées d'entretiens avec des acteurs associatifs ou des fonctionnaires d'institutions publiques. Après avoir présenté l'évolution du cadrage de la question de la protection des ressources hydriques et forestières, fortement imbriquée dans des enjeux politiques, nous questionnerons les effets des réformes des politiques de gestion de ces ressources, en particulier *via* l'introduction d'associations d'usagers.

## 1. Les nouveaux enjeux politiques et écologiques de la protection des forêts au Kenya

Les espaces forestiers classés comme « réserves » se situent principalement dans les hautes terres kényanes, au cœur du « Kenya agricole utile » (Raison 1994), soit l'« étage compris entre 1 500 et 2 500 mètres d'altitude [qui] constitue un optimum écologique pour l'occupation humaine » (Calas 1998, 17). Elles se trouvent donc à proximité directe des zones les plus densément peuplées du pays, car les mieux arrosées et parmi les plus fertiles. Ces forêts, essentiellement composées d'essences endémiques, sont qualifiées d'*indigenous forests*<sup>5</sup> (Wass 1995). L'usage des ressources y est limité à la collecte de bois mort et au pâturage du bétail, et l'abattage des arbres et la mise en culture y sont totalement interdits. La gestion de ces espaces constitue un enjeu écologique et politique extrêmement fort au Kenya, en particulier depuis une décennie avec la mise en place de programmes de « réhabilitation » des forêts d'altitude, désignées par l'expression de « *water towers* » (« châteaux d'eau »). Ces programmes participent à l'effort national d'augmentation du couvert arborée.

---

4. Dix mois de terrain entre mars 2014 et décembre 2016.

5. Définie par les autorités comme « *a forest which has come about by natural regeneration of trees primarily native to Kenya, and includes mangrove and bamboo forests* » (Republic of Kenya 2005).

## Une remise en cause du contrôle du pouvoir central sur les forêts

Depuis l'époque coloniale, de nombreuses réserves forestières ont été déclassées pour autoriser l'installation d'individus privés ou d'institutions publiques (écoles, hôpitaux etc.). Cette pratique a été le fait des gouvernements centraux qui se sont succédé au pouvoir (Boone 2012), et s'est révélée particulièrement intense sous le mandat de Daniel arap Moi (1978-2002). La publication du *Report of the Commission of the Inquiry into the Illegal/Irregular Allocation of Public Land*, mieux connu sous le nom de « rapport Ndung'u » (en référence au nom de son auteur principal), en 2004, a mis au jour l'ampleur de ce phénomène et l'implication directe de la classe dirigeante et de l'administration centrale (Southall 2005). Si les parcs nationaux ont été épargnés, les réserves forestières ont, quant à elles, fait l'objet de nombreuses malversations. Le rapport révélait ainsi que les espaces forestiers classés ne couvraient plus que 1,7 % du territoire national au moment de l'étude, contre 3 % au lendemain de l'indépendance. L'attribution frauduleuse de réserves forestières a été particulièrement intense dans les années 1990, sous Moi, au moment où s'ouvrait une période de libéralisation politique (Klopp 2012). L'attitude dirigiste et prédatrice de l'État central en matière de gestion des ressources naturelles, est considérée comme ayant conduit à l'exploitation incontrôlée et déraisonnée des espaces publics forestiers (Constantin 2000 ; Kariuki 2006 ; 2007). La dénonciation par des mouvements de la société civile et par des personnages publics influents (à l'instar de Wangari Maathai) de ces irrégularités est devenue un motif majeur de mobilisation politique dans les années 1990. Il s'agissait alors de réclamer une plus grande transparence dans la gestion de ces forêts, celles-ci étant de plus en plus considérées comme faisant partie intégrante du patrimoine naturel national.

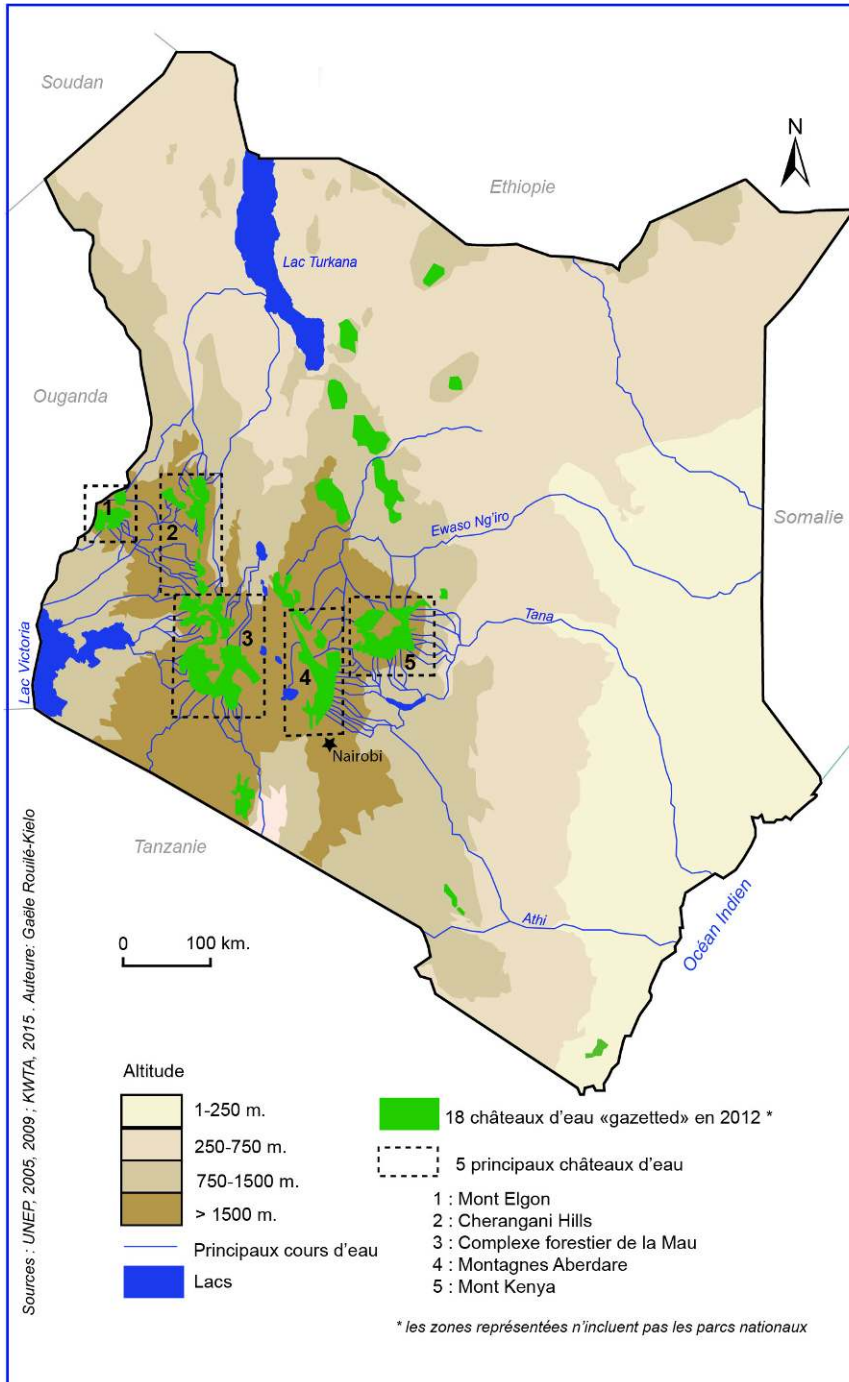
## Un nouvel enjeu environnemental : la « réhabilitation » des « châteaux d'eau » (*water towers*) kényans

Depuis la fin des années 1990, la dégradation de ces espaces forestiers a été pointée du doigt dans plusieurs rapports. Leur « réhabilitation »<sup>6</sup> figure depuis quelques années parmi les principaux projets nationaux en matière de protection de l'environnement<sup>7</sup>. Les mesures d'éviction des populations

---

6. Une expression qui semble indiquer que les activités de protection menées dans ces espaces le sont en référence à un état antérieur. Toutefois, ni les documents sur le sujet ni les réponses obtenues lors d'entretiens ne permettent de préciser à quelle époque cette expression fait référence (Rouillé-Kielo 2020).

7. Ils figurent ainsi dans les objectifs du programme stratégique national *Vision 2030* (GoK 2007) et parmi les engagements du Kenya suite à la signature de la



Carte 1. Les principaux châteaux d'eau kényans  
 Sources : UNEP (2005 ; 2009) ; KWTA (2015). Auteure : Gaële Rouillé-Kielo.

installées à l'intérieur de ces forêts ont donné à cet enjeu environnemental une dimension politique très forte.

Depuis une dizaine d'années, les principales forêts de montagne du Kenya sont communément qualifiées de « châteaux d'eau » (*water towers*) et présentées par les autorités comme « les fontaines de vie et les poumons du pays » (« *the fountains of life and the lungs of the country* ») (KwTA 2015, 1). Dix-huit forêts ont été classées (*gazetted*) sous ce statut en 2012 (carte 1) et soixante-dix autres devraient l'être prochainement. Le mont Kenya, les montagnes Aberdare, la forêt Mau, le mont Elgon et les Cherangani Hills sont considérées comme les cinq principaux châteaux d'eau du pays. Ces « montagnes d'eau » (Bart 2006), sont présentées par les autorités et le PNUE, comme des supports importants de l'économie qui fournissent en eau les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie (dont 70 % sont d'origine hydraulique). Le montant des pertes économiques lié à leur déforestation est estimé à environ 6 milliards KES par an, soit un peu plus de 50 millions EUR (PNUE 2012). Ces forêts sont par ailleurs décrites comme des réserves de biodiversité et depuis quelques années, avec le développement des politiques de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique, comme des « puits de carbone » où le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est capté et séquestré (PNUE 2009).

Des travaux menés par le PNUE, associés ensuite à d'autres acteurs comme l'association Kenya Forest Working Group (KFWG) depuis la fin des années 1990 se sont appuyés sur l'analyse diachronique d'images aériennes ou satellites pour analyser l'évolution du couvert forestier et mesurer le type et l'étendue des activités humaines menaçant celui-ci<sup>8</sup> (PNUE 1999 ; PNUE, KWS, Rhino Ark & KFWG 2003 ; KFWG 2004 ; 2006). Malgré un manque (reconnu) de précisions pour certaines des données recueillies, les auteurs du rapport le plus récent concluaient que le complexe forestier de la Mau (considéré comme le plus grand château d'eau du pays, en termes de superficie et du nombre de cours d'eau alimentés) était de loin l'espace forestier le plus menacé ; ils appelaient les autorités à des réactions rapides (KFWG 2006). En 2008, le bureau du Premier ministre intérimaire (Raila Odinga) charge un groupe de travail composé de plusieurs institutions nationales (le KFS, le KWS, la Water Resource Management Authority et les bureaux ministériels concernés) de se pencher sur la question. Leur rapport publié l'année suivante révèle que 107 000 hectares ont été déforestés en quinze ans, soit 25 % de la superficie totale du complexe forestier. La « réhabilitation » de la *Mau Forest* entraîne l'éviction de populations

---

déclaration de Gaborone (*Gaborone Declaration for Sustainability in Africa*) en 2012.

8. Comme la production de charbon, la culture de marijuana, ou l'exploitation du bois.

résidant à l'intérieur des blocs forestiers – mesures qui ont été accusées de viser avant tout des groupes déjà marginalisés, les Ogiek en particulier. La « question de la Mau » constitue une étape fondamentale dans la mise à l'agenda de l'enjeu, devenu national, de la protection des *water towers* et la décision de procéder à l'éviction des populations résidentes semble préfigurer les méthodes utilisées dans d'autres espaces.

Signe de l'importance accordée à l'enjeu de la « réhabilitation » des châteaux d'eau kényans, une nouvelle institution, la Kenya Water Towers Agency (KWTA), est créée en avril 2012 afin de superviser les activités de conservation dans ces espaces. Cette agence se donne officiellement pour objectif final de faire en sorte que le Kenya ne puisse plus être considéré comme un pays en état de stress hydrique et ce malgré la forte croissance démographique<sup>9</sup>. Après l'échec déclaré du projet de fusion des différentes agences para-étatiques chargées de la gestion de l'environnement au Kenya (présentées dans la figure 1<sup>10</sup>), la délimitation des espaces de juridiction et des prérogatives de la KWTA pourrait venir concurrencer les mandats du Kenya Forest Service et du Kenya Wildlife Service. En effet, ces deux agences, parmi les plus anciennes et les plus puissantes du pays, n'entendent pas forcément partager la gestion d'espaces dont ils ont traditionnellement eu la charge.

Les mesures privilégiées par les autorités publiques pour la protection des châteaux d'eau au Kenya ont conduit à des restrictions plus fortes de l'usage de ces espaces. En ce sens, deux grands types d'actions ont été menés. Le premier, très controversé, a reposé sur des opérations d'éviction des populations résidant à l'intérieur de certaines réserves forestières. Ces opérations ont principalement eu lieu dans le complexe forestier de la Mau et dans les Cherangani Hills au cours des années passées<sup>11</sup> et jusqu'à très

9. On compte sur l'augmentation du couvert forestier, sur les *water towers* et ses effets bénéfiques, sur la pluviométrie et la régulation de l'écoulement des eaux de pluie. Pour davantage d'informations concernant les tendances démographiques au Kenya, voir dans ce volume Bernard Calas : « Les grands écarts du développement au Kenya ».

10. Le Kenya Forestry and Wildlife Service devait réunir le KWS, le KFS, la KWTA et la Nyayo Tea Zone. Les bailleurs de fonds, en particulier ceux du KWS, se sont farouchement opposés à la réforme dont l'objectif était de réaliser des économies budgétaires (voir notamment Ndi, David. 2015. « Why Uhuru's Parastatal Reform Was Doomed to Fail ». *Daily Nation*, 8 mai. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/why-uhuru-s-parastatal-reform-was-doomed-to-fail-1092180> [archive] ; Kemei, Kipchumba. 2014. « KWS-KFS Merger Opposed, Says CS ». *The Standard*, 5 avril. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/kenya/article/2000108630/kws-kfs-merger-opposed-says-cs> [archive]).

11. Vidal, John. 2014. « Kenyan Families Flee Embobut Forest to Avoid Forced Evictions by Police ». *The Guardian*, 7 janvier. URL : <https://www.theguardian>.

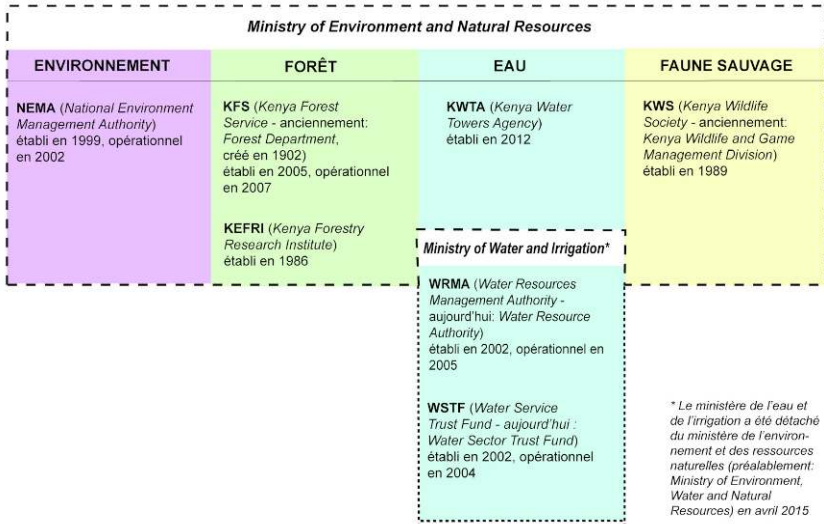


Figure 1. Les agences paraétatiques dans la gestion des ressources naturelles et leurs ministères de tutelle au Kenya  
 Source : sites des ministères et agences paraétatiques kényanes.  
 Réalisation : Gaële Rouillé-Kielo.

récemment et ont concerné plusieurs dizaines de milliers de personnes<sup>12</sup>. À plusieurs reprises, ces opérations ont fait l’objet de dénonciations, de la

[com/global-development/2014/jan/07/kenya-embobut-forest-forced-evictions-police](http://com/global-development/2014/jan/07/kenya-embobut-forest-forced-evictions-police) [archive] ; Kitelo, Peter. 2016. « Does Burning Homes Save the Water Towers? Quite the Opposite ». *The Star*, 12 juillet. Repris dans *Katiba Institute* : <http://katibainstitute.org/does-burning-homes-save-the-water-towers-quite-the-opposite/> [archive].

12. En automne 2019, les autorités annoncent vouloir chasser environ 60 000 personnes de terres situées à l’intérieur de la réserve forestière au nord de Narok (Sayagie, George. 2019. « 60,000 Families Targeted in Second Mau Forest Eviction ». *Daily Nation*, 2 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/counties/narok/60-000-families-targeted-in-second-mau-forest-eviction-199852> [archive]). Selon l’ONG Human Rights Watch, 50 000 personnes auraient été chassées depuis 2018 de la Mau Forest, et neuf personnes auraient été tuées durant les opérations (« Kenya: Mau Forest Evictees’ Plight Intensified ». 2020. *Human Rights Watch*, 23 juillet. URL : <https://www.hrw.org/news/2020/07/23/kenya-mau-forest-evictees-plaint-intensified> [archive]). Voir également les articles de presse suivants : Mwale, Anne. 2019. « Looming Mau Phase Two Evictions Elicit Mixed Reactions ». *Kenya News Agency*, 6 septembre. URL : <https://www.kenyanews.go.ke/looming-mau-phase-two-evictions-elicited-mixed-reactions/> [archive] ; « Mau Evictions Should Be Done Humanely ». 2019. *The Standard*, 7 octobre. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/editorial/article/2001344617/mau-evictions-should-be-done-humanely> [archive].



part d'ONG internationales de défense des droits humains à propos de la Mau<sup>13</sup> et de la forêt Embobut située dans les Cherangani Hills (Amnesty International 2018). Après la mort très médiatisée d'un leader sengwer<sup>14</sup>, l'Union européenne, qui avait doté de 31 millions d'euros le programme de réhabilitation des Cherangani Hills, a décidé de suspendre son aide en avril 2018<sup>15</sup>.

L'autre type de mesures qui s'est développé ces dernières années pour la protection des châteaux d'eau consiste en l'érection de clôtures électriques autour des réserves forestières. Après la construction d'une clôture de 400 kilomètres autour des Aberdare, qui s'est étalée de la fin des années 1980 à 2009, l'organisation Rhino Ark s'est vue confier celle de la forêt Eburru, rattachée au complexe forestier de la Mau (2012-2014), et des réserves forestières du mont Kenya (depuis 2012). Cette organisation non gouvernementale, longtemps concentrée sur la protection des rhinocéros noirs et sur une seule aire géographique, les Aberdare<sup>16</sup>, a progressivement intégré d'autres problématiques comme celle de la protection des châteaux d'eau dans le cadre de l'élargissement de son espace d'action<sup>17</sup>. Alors que les activités de cette organisation ont longtemps été financées exclusivement par une levée de fonds réalisée par des individus et des entreprises dans le

---

13. Amnesty International (2007) ; « Kenya: Abusive Evictions in Mau Forest ». 2019. *Human Rights Watch*, 20 septembre. URL : <https://www.hrw.org/news/2019/09/20/kenya-abusive-evictions-mau-forest> [archive] ; « Kenya: Mau Forest Evictees' Plight Intensifies ». 2020. *Human Rights Watch*, 23 juillet. URL : <https://www.hrw.org/news/2020/07/23/kenya-mau-forest-evictees-plaint-intensifies> [archive].

14. Robert Kiroitch, considéré comme l'un des dernier représentant d'une communauté de chasseurs-cueilleurs, les Sengwer, aurait été tué pendant une mesure d'éviction par des agents du Kenya Forest Service (Watts, Jonathan. 2018. « Kenya Forest Death: Activities Blame EU for Ignoring Human Rights Warnings ». *The Guardian*, 19 janvier. URL : <https://www.theguardian.com/environment/2018/jan/19/kenya-forest-death-activists-blame-eu-for-ignoring-human-rights-warnings> [archive]).

15. Voir sur le site du Parlement européen le texte se référant à la question E-000557/2018 en date du 19 avril 2018 ([https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2018-000557\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2018-000557_EN.html) [archive]).

16. Cette organisation était classée par Brockington et Scholfield (2010) dans la typologie qu'ils ont réalisée des organisations environnementales actives en Afrique subsaharienne comme entrant dans deux catégories courantes : « *Charismatic animal-orientated NGOs* » et « *Single protected area NGOs* ».

17. C'est ce dont témoignent les rapports d'activités du Rhino Ark (« Arkives ») publiés de façon biannuelle, consultables sur le site internet de l'organisation (<http://rhinoark.org/>).



Photo 1. La clôture électrique à l'est du mont Kipiriri  
Photo : Gaële Rouillé-Kielo, 23 janvier 2016.

cadre de la *Rhino Charge*<sup>18</sup>, elle bénéficie de fonds publics depuis 2012 dans le cadre de la mise en place d'un partenariat public-privé<sup>19</sup>. Ceci a permis de doubler le budget de l'organisation qui a dépassé 2 millions USD en 2012 au moment du lancement de la construction des clôtures autour du mont

---

18. Il s'agit d'une compétition entre véhicules 4 x 4 dans des zones escarpées. Elle rapporte environ 100 millions KES par an (environ 1 million USD).

19. Entretien du 2 décembre 2016, Rhino Ark Manager, Nyeri.

Eburru (43 kilomètres), un des blocs du complexe forestier de la Mau, et du mont Kenya (450 kilomètres de clôtures, encore en cours). Les clôtures électriques sont soit en contact avec les zones de plantations forestières du KFS, soit directement avec les zones de cultures et d'habitation. Si elles restent franchissables par les habitants riverains, autorisés à y collecter du bois de chauffe ou à y faire paître leur bétail, elles ne le sont plus que par des portes d'entrée distantes de 3 à 4 kilomètres les unes des autres, ce qui constitue une contrainte pour la population.

Cette portion a été complétée en 2009, achevant le projet d'encerclement des *Aberdare*. La clôture longe les réserves forestières des flancs du mont Kipiriri et relie par un corridor le massif des *Aberdare* (à 4 km à l'est) afin de permettre les migrations des éléphants. La clôture délimite l'espace de la forêt de l'espace agricole, ici le *scheme* de Mikaro créé sur d'anciennes réserves forestières en 1969 (Rouillé-Kielo 2020).

### Un objectif national ambitieux : atteindre 10 % de couvert arboré

La protection des châteaux d'eau kényans participe d'un nouvel effort national en faveur de l'augmentation du couvert arboré du pays. Le plan de développement national *Vision 2030* et la Constitution de 2010 fixent pour objectif d'atteindre et de maintenir un minimum de 10 % de couvert arboré sur le territoire national, suivant ainsi les recommandations mondiales des Nations unies à l'horizon 2030. Les textes officiels kényans précisent ce qui est entendu par l'expression *tree cover* (« couvert arboré<sup>20</sup> »). Récemment, un document publié par les autorités à propos de la stratégie nationale menée pour atteindre cet objectif donnait un échéancier à 2022 (RoK 2019).

Les mesures d'afforestation (c'est-à-dire de plantation d'arbres sur des surfaces non boisées) dans le pays peuvent prendre appui sur un réseau dense et ancien de pépinières, qui sont gérées par des particuliers, des groupes communautaires ou des associations. Cette volonté d'accroître le couvert arboré au Kenya a en effet été encouragée depuis plusieurs décennies, notamment par le Green Belt Movement fondé en 1977. L'action de planter des arbres était présentée par l'association de Wangari Maathai comme un moyen de lutter contre la supposée désertification à l'œuvre du pays – un enjeu politique majeur des années 1970 – et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales (en particulier celles des femmes), qui pourraient trouver les ressources nécessaires aux besoins domestiques directement sur leur parcelle sans avoir à se rendre dans la forêt (Maathai

20. La plupart des rapports et des articles se réfèrent à la superficie du couvert forestier (*forest cover*), même si sa définition diverge selon les organisations. La FAO, dont nous utilisons les chiffres, catégorise comme « forêt » « une terre d'au moins un demi-hectare où les arbres atteignent une taille supérieure à cinq mètres et disposant d'un couvert forestier supérieur à 10 % [...] » (FAO 2012).

2005). Aujourd'hui, les mesures en faveur de l'augmentation du couvert arboré du pays sont également justifiées par les enjeux d'approvisionnement en eau à l'échelle nationale et de lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle mondiale.

Étant donné que les espaces classés comme « réserves forestières » ne représentent que 3,5 % de la superficie totale du pays et qu'ils sont d'ores et déjà majoritairement boisés, les espaces ordinaires, non classés, et sous le régime de la propriété privée, sont eux aussi concernés par les objectifs d'augmentation du couvert forestier. Les agriculteurs sont ainsi incités par les autorités à consacrer 10 % de la surface de leur exploitation à la plantation d'arbres. Dans cette perspective, le développement de l'agroforesterie est promu<sup>21</sup>. Par ailleurs, comme observé dans la région de Naivasha, les autorités nationales et les organisations environnementales présentes au Kenya insistent sur la nécessité de privilégier des essences locales (*indigenous trees*) en lieu et place des essences exotiques à pousse rapide comme le cyprès et surtout l'eucalyptus, qui reçoivent pourtant la faveur de nombre d'agriculteurs. Les raisons avancées sont d'ordre écologique (accroître la biodiversité locale), hydrologique (les essences d'arbres locales sont moins consommatrices d'eau) et agronomique (enrichissement des sols).

Pour encourager le développement du couvert arboré, y compris dans les zones productives, et empêcher sa destruction dans d'autres, on observe depuis quelques années le développement au Kenya de projets de « paiements pour services environnementaux » (PSE) – un mécanisme de compensation reposant sur le versement d'incitatifs financiers ou délivrés en nature qui visent à encourager l'adoption de pratiques jugées plus respectueuses de l'environnement. Le Kenya figure ainsi parmi les premiers pays d'Afrique de l'Est à avoir expérimenté un programme de paiements pour services hydriques (Bennett, Carroll 2014) dans la région de Naivasha (Rouillé et al. 2015)<sup>22</sup> – le seul projet de ce type au Kenya qui a dépassé la phase d'étude et dans lequel des transactions financières, même si modestes, ont eu lieu entre acteurs économiques de l'aval et de l'amont<sup>23</sup>

21. Notamment par l'ICRAF (le World Agroforestry Centre) dont un des bureaux régionaux se trouve à Nairobi.

22. Mis en place entre 2009 et décembre 2016 par le WWF (et Care-Kenya jusqu'en 2012), avec la participation financière de fermes de fleurs et d'un ranch installés autour du lac. En dehors des activités anti-érosives incitées via la plantation de bandes enherbées, les agriculteurs de l'amont qui participent au projet sont incités à planter des arbres d'essences locales sur leurs parcelles.

23. On notera que plusieurs projets de « paiements pour services hydriques » (« *payments for watershed services* ») ont été développés au Kenya, principalement dans les hautes terres, afin d'améliorer l'approvisionnement en eau de grandes villes ou de secteurs clés de l'économie. Toutefois, la recherche d'« acheteurs »

(Rouillé-Kielo 2020). Plusieurs projets de REDD+ (*Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation*) ont également été mis en place dans le pays (Kariuki et al. 2018).

Selon un rapport publié par la FAO en 2015, les actions en faveur de l'augmentation du couvert forestier auraient d'ores et déjà porté leurs fruits. La superficie du territoire couverte par des forêts est en augmentation constante : de 3,5 millions d'hectares en 2000, elle est passée à un peu plus de 4 millions en 2005, puis à 4,2 millions en 2010 et enfin à 4,4 millions d'hectares en 2015<sup>24</sup>. Le suivi du pourcentage du couvert arboré du pays rencontre toutefois des difficultés d'évaluation importantes. Actuellement le couvert forestier du pays s'établit officiellement autour de 7 % (KFS 2015). Cette augmentation rapide depuis 2000 (25 % en quinze ans) n'est pas seulement imputable aux efforts de reforestation ou d'afforestation du pays mais également à l'utilisation de logiciels de télédétection plus performants ou reposant sur d'autres critères de définition de la « forêt ». De fortes disparités régionales sont aussi à souligner, avec quinze *counties* dont le couvert est inférieur à la moyenne nationale, en particulier autour du lac Victoria (0,44 % pour le *county* de Kisumu) et dans le nord du pays, mais dix-sept *counties* ont déjà dépassé la barre des 10 %, notamment dans l'ancienne province centrale (38,03 % pour le *county* de Nyeri) (KwTA 2015, 31).

## 2. Malgré les réformes, une participation limitée des usagers

Suite aux vives critiques adressées à l'égard du caractère très centralisé de la gouvernance des ressources naturelles au Kenya, et suivant les injonctions exprimées à l'échelle internationale pour une transition vers une gestion participative et décentralisée de ces mêmes ressources, les textes de loi sectoriels promulgués au début des années 2000 (*Water Act 2002* ; *Forest Act 2005*), sous le mandat du président Mwai Kibaki (2002-2013), semblent prendre un virage historique en matière de gouvernance. La création d'associations d'usagers témoignerait de la volonté du pouvoir central de déléguer au niveau local une partie de ses prérogatives. Néanmoins, selon des études récentes sur le sujet, la tendance globale est à une forte inertie des modes de fonctionnement précédents, avec un pouvoir décisionnel restant encore largement aux mains de l'État ou des agences para-étatiques qui le représentent localement.

---

de ces services hydriques a empêché leur opérationnalisation pérenne dans la plupart des cas. Le projet *Nairobi Water Funds*, actuellement développé par The Nature Conservancy, s'il voit le jour, pourrait être le premier « fonds » de ce type en Afrique (il en existe plusieurs en Amérique latine).

24. Ces chiffres ne concernent que les forêts (telles que définies plus tôt dans la note 16) et non les îlots de végétation plus petits et épars.

## Les réformes de l'eau et de la forêt au Kenya

Le contenu du *Water Act* adopté en 2002 reprend les grands mots d'ordre de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) (monétarisation de l'usage, gestion par bassin et participation des usagers), eux-mêmes inspirés des principes énoncés durant la Conférence sur l'eau et l'environnement à Dublin en 1992 (Rouillé 2019). L'une des évolutions majeures<sup>25</sup> introduites par le *Water Act* consiste en la délégation d'une partie des pouvoirs de l'État central à des échelons inférieurs (Mumma 2007). De nouveaux espaces de gestion ont ainsi été découpés pour correspondre à celles des aires de drainage des principaux cours d'eau du pays<sup>26</sup>. Au niveau régional, ce sont six grandes régions hydrographiques (*catchment areas*<sup>27</sup>) qui ont ainsi été définies. Chacune d'elle est gérée à partir d'un bureau régional de la nouvelle institution para-étatique créée à l'occasion de la réforme, la Water Resource Management Authority (WRMA). Des comités de bassin pour chacune de ces régions ont également été mis en place. Enfin, le territoire a été découpé en sous-bassins-versants (1 237 actuellement<sup>28</sup>). Chacun de ces sous-bassins-versants est censé être représenté par une Water Resource Users Association (WRUA). En juin 2014, seules 30 % des WRUA potentielles du pays avaient été établies, avec des écarts considérables entre les régions. En 2016, ce chiffre aurait atteint les 50 % (Rouillé-Kielo 2019).

Une autre réforme, celle du secteur forestier, s'engage avec l'adoption du *Forest Act* de 2005 (qui entre en vigueur en 2007). Elle s'inspire des principes de la Gestion forestière participative (*Participatory Forest Management*), modèle de gestion qui invite les pouvoirs centraux à déléguer la gouvernance des ressources forestières à des institutions locales. La réforme du secteur forestier introduit alors deux changements importants. La création de l'agence para-étatique Kenya Forest Service (KFS) tout d'abord, qui remplace le Forest Department dont l'action avait été très

---

25. Les autres consistant en une séparation désormais nette entre les institutions chargées de la gestion de l'eau et les services d'approvisionnement, une séparation de l'élaboration des politiques d'avec l'administration quotidienne et les régulations journalières ; l'implication d'entités non gouvernementales à la fois dans la gestion des ressources hydriques et dans les services d'approvisionnement (Mumma 2007, 160).

26. Le découpage a été guidé par le respect d'une taille critique (en termes de surface – de 150 à 200 km<sup>2</sup> par WRUA [Richards et Syallow 2018] – ou de populations représentées) et les limites des bassins versants ne sont donc pas forcément retenues.

27. Lac Victoria Nord, lac Victoria Sud, vallée du Rift, Ewaso Ng'iro Nord, Tana, Athi.

28. Entretien du 16 septembre 2016, *Assistant Technical Coordination Manager*, Community Development, WRMA.

critiquée dans le passé. Le KFS reprend la gestion de l'ensemble des forêts publiques étatiques (*State forests*). Le second changement consiste en la mise en place d'associations « communautaires », les *Community Forest Associations* (CFA) et la possibilité pour des associations déjà existantes de se faire reconnaître auprès du KFS le droit de participer aux activités de gestion des forêts publiques. Considérant qu'il ne peut y avoir qu'une seule CFA par bloc forestier, leur nombre potentiel total s'élèverait à plus de 400 dans tout le pays, dont une grande majorité aurait déjà été créée à la fin des années 2000 (Hübertz 2009). Comme dans le cas des associations d'usagers de l'eau, la définition des membres potentiels d'une CFA est à la fois très vague et potentiellement très large puisqu'il s'agit des communautés riveraines des forêts sans précision de distance (ou alors laissée à la discrétion de chaque association).

### Un centralisme persistant

Malgré la volonté affichée de rompre avec une concentration des pouvoirs dans les mains du gouvernement central, les agences para-étatiques nouvellement créées, le KFS et la WRMA, qui représentent l'État au niveau local, ont un pouvoir prépondérant.

Dans le cas du secteur forestier, la création d'une CFA est soumise à l'approbation du KFS après examen des statuts de l'association et de son plan de gestion. Le KFS a également tout contrôle sur les ressources et les règles concernant leur usage. Finalement les membres des CFA sont seulement chargés d'assurer la surveillance de l'état des ressources et d'assurer un contrôle des droits d'usage. Il s'agit donc davantage d'un modèle de gestion forestière collaborative (qualifiée de *Joint Forest Management*) entre les autorités et les usagers plutôt que d'une véritable gestion participative qui mettrait ces derniers au centre du processus de décision et les considérerait comme propriétaires de la ressource et non comme simples usagers (Witcomb & Dorward 2009 ; Mogoi et al. 2012). Concrètement, l'avantage principal conféré par le fait d'être membre d'une CFA est de pouvoir accéder à la possibilité de cultiver sur les plantations gérées par le KFS<sup>29</sup>. Sur ce dernier point, l'établissement de *Plantation Establishment and Livelihood Improvement Schemes* (PELIS) peut être interprété comme une sorte de retour au *shamba system*. Introduit par les Britanniques en 1910, ce système consistait à planter conjointement des plants d'arbres et des cultures vivrières au sein des zones de plantations gérées par le Forest Department. Les agriculteurs impliqués étaient chargés de veiller à la bonne croissance des plants d'arbres en même temps que

29. Les droits d'usages rattachés aux forêts publiques (ceux de pouvoir collecter du bois mort, du miel ou des herbes médicinales, de faire paître son bétail) ne sont pas soumis à l'adhésion à une CFA.

celle de leurs cultures. Après environ trois ans, lorsque le port des arbres faisait trop d'ombre aux cultures, une nouvelle portion de forêt au sein des plantations était défrichée. Interdit en 1988 avant d'être rétabli en 1994 (sous une forme non résidentielle), ce système a de nouveau connu un coup d'arrêt en 2003 avant d'être réintroduit – désormais sous l'acronyme « PELIS » – en 2007 (Witcomb & Dorward 2009). Le changement n'est néanmoins que de façade car le fonctionnement est globalement similaire. Le Kenya Forestry Research Institute (KEFRI) évaluait à 10 000 hectares<sup>30</sup> l'étendue des plantations gérées par le système PELIS en 2013 (KEFRI 2014).

Dans le cas de la réforme de l'eau, le pouvoir de décision reste également très centralisé (Mumma 2007). À l'échelle régionale, ce sont les autorités gouvernementales qui formulent les plans de gestion (les *catchment areas management strategy plans*). Tel qu'observé dans la région de Naivasha, les règles de gestion et de protection de la ressource hydrique que les WRUA sont censées formuler sont peu modulées au niveau local par chaque association et correspondent fortement aux règles fixées par la loi ou aux recommandations de la WRMA ou d'autres organisations qui accompagnent les WRUA localement. Les associations ne disposent, par ailleurs, d'aucun pouvoir de sanction et doivent se contenter de signaler les irrégularités observées à la WRMA, qui ne donne pas forcément suite faute de temps ou de moyens. Leur création a été encouragée par la tenue de réunions organisées par la WRMA en collaboration avec des représentants des autorités locales, ou bien par des ONG ou agences de coopération présentes localement. Les membres de ces associations sont essentiellement mobilisés pour les activités de protection des bassins-versants, en particulier à travers l'entretien ou la restauration de ripisylves (forêts riveraines) par la plantation d'arbres d'essence locale décrits comme des « *water-friendly trees* ». En zone rurale, ils sont également sollicités pour s'adresser aux propriétaires de terres riveraines des cours d'eau (dont beaucoup sont agriculteurs) afin de les sensibiliser aux questions de protection de la ressource hydrique.

La faiblesse des ressources dont disposent les associations d'usagers est décrite dans les travaux qui leur sont consacrés comme un des freins majeurs à leur développement. Le KFS comme la WRMA conservent en effet la main sur les revenus tirés de l'exploitation des ressources forestières pour l'un, et des taxes sur la consommation de l'eau pour l'autre. Les cotisations annuelles de leurs membres constituent la seule base de revenus fixes sur laquelle les associations peuvent s'appuyer. Or, lorsque celle-ci est versée à titre individuel, elle est généralement d'un montant faible (de l'ordre de quelques euros). Les associations peuvent néanmoins postuler à des aides

---

30. Dans un premier temps seulement vingt-quatre plantations du pays sont concernées.



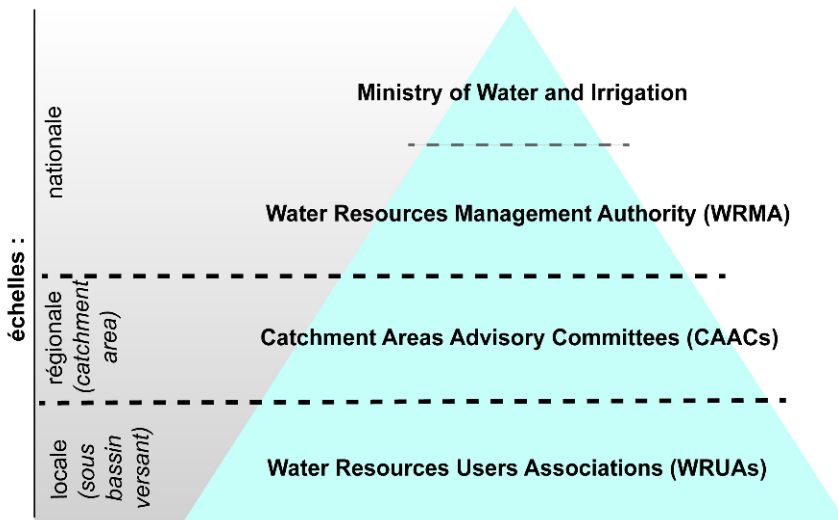


Figure 2. Organisation institutionnelle du secteur de l'eau après l'adoption du *Water Act* de 2002  
Source : Ministère kényan de l'Eau. Réalisation : Gaële Rouillé-Kielo.

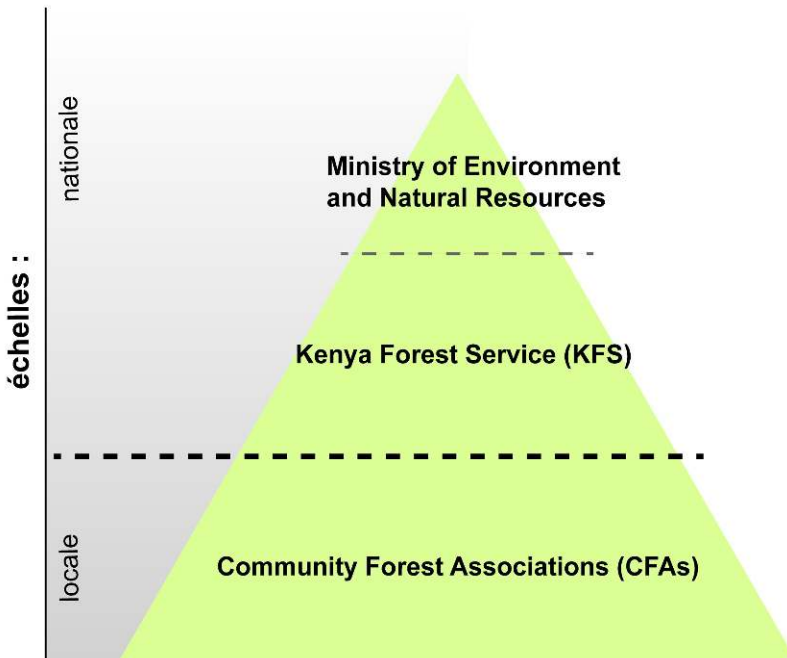


Figure 3. Organisation institutionnelle du secteur forestier après l'adoption du *Forest Act* de 2005  
Source : Ministère kényan de l'Environnement et de la Forêt.  
Réalisation : Gaële Rouillé-Kielo.

punctuelles au titre de groupes communautaires auprès du Community Development Trust Fund (CDTF). Dans le secteur de l'eau, le WSTF (le Water Service Trust Fund), censé financer les activités des plans de gestion des WRUA, a récemment été enjoint par ses bailleurs de ne financer que les WRUA situées à l'intérieur des *counties* sélectionnés dans leurs projets<sup>31</sup>. Pour faire face à cette situation de relative précarité financière, WRUA et CFA sont encouragées à développer des stratégies de différenciation de leurs sources de revenus, en répondant notamment à des offres de bourses offertes par des organisations environnementales.

### Qui « participe » ?

La participation au sein des associations d'usagers se fait sous la forme du volontariat et est soumise au paiement d'une cotisation généralement annuelle. La plupart des associations d'usagers ont un système d'adhésion corporatif et réunissent différents groupes d'intérêt (pépinières, apiculteurs etc.). Dans les régions qui s'y prêtent, il est d'ailleurs courant que ces groupes soient à la fois membres de la CFA et de la WRUA locales. Si la composition des associations, et en particulier de leur bureau, est censée (comme l'y encouragent les autorités) être représentative des différentes composantes de la « communauté » locale concernée (critère paritaire, représentation des jeunes et des différents groupes culturels, représentation des différentes zones de l'amont à l'aval des sous bassins-versants pour les WRUA), les études qui se sont penchées sur la question rapportent une réalité plus contrastée.

Les travaux consacrés aux CFA mettent en avant une marginalisation des populations les plus pauvres, qui s'explique par le système de cotisations présenté comme un obstacle économique (Hübertz 2009). Par ailleurs, au sein des bureaux des associations, les positions de choix (président et secrétaire) seraient largement occupées par des hommes, les femmes étant reléguées aux tâches les plus chronophages et les moins gratifiantes (Mogoi et al. 2012). D'autre part, dans la CFA de la forêt Ngare Ndare près du mont Kenya, Chomba et al. (2015) rapportent l'accaparement du pouvoir décisionnel par quelques membres dans une zone marquée par de forts écarts socio-économiques et fonciers<sup>32</sup>. Cette situation n'est toutefois pas

---

31. Dans le cadre du programme ASAL (*arid and semi arid land*), mené par l'agence de coopération danoise Danida et l'Union européenne, seuls six *counties* avaient été sélectionnés. Aujourd'hui, avec de nouveaux projets voyant le jour, environ dix-sept *counties* et un peu moins de 100 WRUA devraient pouvoir être soutenus par le WSTF au cours des années à venir (entretien du 16 septembre 2016 auprès de deux agents des services du WSTF).

32. Les grands propriétaires, en général d'origine européenne, de *ranches* ou de *conservancies* dont la taille peut atteindre plus de 10 000 hectares, seraient

forcément constatée ailleurs, comme dans l'est du complexe forestier de la Mau (forêts de Sururu et d'Eburu) où le système d'adhésion corporatif est présenté comme un garde-fou à la confiscation du pouvoir par les usagers les plus aisés (Mutune, Wahome & Mungai 2015). Beaucoup de ces remarques valent également pour les WRUA. Dans le bassin-versant du lac Naivasha, par exemple, les douze associations sont dirigées par des hommes. La maîtrise orale et écrite du swahili et de l'anglais, indispensable pour être secrétaire ou président d'une association, peut empêcher également les personnes les moins éduquées d'accéder à ces postes.

### 3. Les nouveaux enjeux de la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la *devolution*

En 2010, le Kenya adopte une nouvelle constitution qui introduit pour changement principal la création de 47 *counties*, chacun doté d'un gouvernement. L'harmonisation du contenu des lois-cadres sur l'eau et sur la forêt avec les provisions constitutionnelles avait laissé envisager une délégation d'une partie des prérogatives du pouvoir central aux *counties*. Pourtant, la question de la *devolution* de la gouvernance des ressources naturelles est devenue un facteur de tensions.

#### Les dispositifs constitutionnels en matière de gouvernance des ressources naturelles

La section 69 de la Constitution de 2010 précise les obligations de l'État en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. L'État s'engage à assurer une exploitation, un usage, une gestion et une protection durable de l'environnement et des ressources naturelles ainsi qu'un partage équitable des revenus qui peuvent en être tirés (KLR 2010, 69, 1, a). L'État doit également encourager la participation dans la gestion et la protection de l'environnement (KLR 2010, 69, 1, d).

La *Schedule 4* de la Constitution, qui expose les fonctions respectives du gouvernement central et des *counties* dans le cadre du processus de *devolution*, ne permettait cependant pas d'identifier clairement qui allait être en charge de la gestion des ressources naturelles. Cette ambiguïté a donné lieu à de multiples interprétations et discussions pendant l'examen par le parlement des lois sur l'eau et sur la forêt. Le texte (*Schedule 4, 22*) dispose que le gouvernement national doit assurer la protection de l'environnement et des ressources naturelles dans le but d'instaurer un processus de développement durable. Cependant, dans ce même texte (*Schedule 4,*

---

parvenus à influencer les orientations budgétaires de la CFA en leur faveur, et ce au détriment des petits propriétaires kikuyu, maasaï et meru, dont 91 % possédaient moins de deux hectares de terre (Chomba et al. 2015).

10) la mission des *counties* en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles est également très large : les *counties* sont chargés de mettre en œuvre les politiques gouvernementales dans le domaine de la protection des ressources naturelles et de l'environnement, ce qui comprend, comme le précise le texte, la protection des sols et de la ressource en eau ainsi que la gestion des forêts. Les *counties* ont à leur charge les forêts précédemment gérées par les autorités locales, et non les forêts publiques (beaucoup plus grandes) qui restent gérées par le Kenya Forest Service.

### La gestion des ressources naturelles, un enjeu financier convoité

Depuis l'apparition des *counties*, et dans le contexte d'attribution qui a précédé l'adoption des nouvelles lois-cadres et des textes d'application afférents, les nouvelles modalités de gestion des ressources hydriques et forestières dans le cadre de la *devolution* ont donné lieu à des discussions intenses. Des disputes entre *counties* ont plusieurs fois été relayées dans la presse<sup>33</sup>, suite aux velléités exprimées par les gouverneurs de certains *counties* – comme ceux de Nyandarua ou de Murang'a où se trouvent les sources des cours d'eau approvisionnant notamment Nairobi – de réclamer une compensation financière aux *counties* situés à l'aval. Durant la période de révision de la loi-cadre sur la forêt, la question du partage des revenus a quant à elle été très débattue. Avec les dispositifs prévus par la nouvelle loi, le KFS conserve un pouvoir discrétionnaire sur la délivrance de licences d'exploitation des forêts publiques de plantation et, par là même, la main sur les revenus qui en sont tirés (évalués à 1 milliard KES, soit l'équivalent de 8,6 millions EUR par an). Par ailleurs, l'exploitation des arbres matures des forêts d'essences locales ou la vente de crédits carbone dans le cadre de la mise en place éventuelle de programmes REDD+ représentent autant de sources de revenus que lorgnaient les gouverneurs de *counties*. Pendant les discussions qui ont précédé l'adoption du texte, la National Alliance of Community Forest Associations (NACOFA), qui représente les CFA au niveau national, avait également entamé des négociations avec le pouvoir central afin que les associations d'utilisateurs puissent bénéficier d'un partage des revenus tirés de l'exploitation des forêts publiques dont elles participent à la gestion. Ces réclamations devraient *a priori* rester lettre morte.

Le *Water Act* (Republic of Kenya 2016) et le *Forest Conservation and Management Act* (Republic of Kenya 2016) ont finalement été adoptés en septembre 2016, soit respectivement deux et un an après leur rédaction. Ces textes clarifient partiellement les modalités de participation des *counties*

---

33. Voir notamment Munyeki, James. 2013. « Central Nakuru, Nairobi Counties Have Vowed not to Pay for Water ». *The Standard*, 9 août. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/central/article/2000090485/uproar-over-countys-plan-to-charge-for-water> [archive].

aux questions de gestion des ressources naturelles. En ce qui concerne la ressource en eau, des représentants des *counties* seront nommés dans les nouveaux comités de bassin, les Basin Water Resources Committees (BWRC), au mandat élargi, venus remplacer les anciens CAAC qui n'avaient eu jusqu'à présent qu'un rôle très limité, exclusivement consultatif.

L'affirmation du pouvoir décisionnel à l'échelon national marquée dans le *Water Act* 2016 est contestée par les représentants de comtés dès l'adoption du texte, dont ils proclament le caractère anticonstitutionnel<sup>34</sup>. Depuis, des articles de presse témoignent de la volonté, non éteinte, de gouverneurs de comtés de prendre possession de l'eau des barrages pour les communautés riveraines<sup>35</sup> ou d'imposer des taxes sur la fourniture d'eau à d'autres comtés<sup>36</sup>. En 2019, le comté de Nairobi s'est engagé à compenser les comtés où se trouvent les cours d'eau qui participent à alimenter la ville en adoptant la *Water and Sanitation Services Policy*<sup>37</sup>.

En dehors de ces nouvelles lois-cadres, depuis l'adoption de la Constitution de 2010, plusieurs initiatives ont vu le jour pour développer les discussions à l'échelle des *counties* entre les différents acteurs clés de la protection des ressources naturelles. Des *county natural resources forums* devraient ainsi être créés avec les représentants du gouvernement central, du *county*, du secteur privé, de la société civile et des « communautés indigènes » (*indigenous communities*). En 2016, seulement six forums auraient été créés<sup>38</sup>. Dans le cas des châteaux d'eau qui s'étendent pour beaucoup sur plusieurs *counties* (celui du mont Kenya est par exemple partagé entre

34. Plusieurs articles de presse sont publiés à ce propos dans les mois qui suivent l'adoption du texte, notamment pour rapporter un appel auprès de la cour de justice de la part du *Council of Governors*, représentant les gouverneurs de comtés (Kadida, Jillo. 2016. « Counties in Court to Block Enforcement of Water Act, Say it Takes away their Roles ». *The Star*, 15 décembre ; Kadida, Jillo. 2017. « Citizen Sues to Stop Implementation of New Water Act ». *The Star*, 6 février [archive] ; Kakah, Maureen. 2016. « Governors Challenge Implementation of Water Act in Kenya ». *Daily Nation*, 14 décembre. URL : <https://nation.africa/kenya/news/governors-challenge-implementation-of-water-act-337874> [archive]).

35. Gachane, Ndungu. 2019. « Wa Iria Threatens Lawsuit for Murang'a to Get Ndakaini Water ». *Daily Nation*, 8 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/counties/muranga/wa-iria-threatens-lawsuit-for-murang-a-to-get-ndakaini-water-201678> [archive].

36. Maina, Waikwa. 2018 « Nyandarua Leaders Want 14 Counties to Pay for Water Supply ». *Business Daily*.

37. Le comté de Nairobi est le premier du pays à avoir adopté un texte dans ce domaine. Le montant des fonds réservés pour les compensations aux autres comtés n'a pas été signalé dans les sources consultées.

38. Entretien du 25 septembre 2016. Kenya Working Forest Group (KFWG), coordinateur national.

cinq *counties*), la KWTA encourage à établir des plans de gestion intégrée (*inter-county management plans*) en adoptant une « approche par paysage » (*landscape approach*) afin de faire en sorte que la gestion des ressources naturelles s’émancipe des frontières administratives et corresponde à celles des écosystèmes (KWTA 2015, 32).

## Conclusion

Les changements amorcés par l’adoption des nouvelles lois-cadres sur l’eau et la forêt, au début des années 2000 et révisées dernièrement, font écho au paradigme « intégrateur » dans la gestion des ressources naturelles, avec une plus grande inclusion des échelons locaux de « gouvernance ». Toutefois, après plusieurs années d’application et malgré les légères révisions apportées récemment dans le cadre de la *devolution*, cette inclusion vise avant tout la gestion des ressources dans des espaces que l’on pourrait qualifier de « productifs » (les plantations du KFS par exemple avec le système « PELIS », ou les parcelles agricoles riveraines des cours d’eau) et non dans des espaces voués à être plus strictement protégés. Dans ces espaces « productifs » y compris, le pouvoir central conserve le contrôle sur les règles d’usage des ressources ainsi que sur les revenus tirés de la monétarisation de ce même usage. Les associations d’usagers de l’eau et de la forêt « participent » aux activités de gestion avant tout, semble-t-il, comme auxiliaires du pouvoir central, afin notamment d’aider à atteindre des objectifs fixés à l’échelle nationale, en particulier celui des 10 % de couvert arboré d’ici 2022.

Récemment, l’enjeu de la protection des châteaux d’eau a permis de justifier une mise sous protection plus stricte des réserves forestières. La valorisation des forêts qualifiées d’« *indigenous* » participe de cette construction de l’image des châteaux d’eau kényans comme des sanctuaires du patrimoine naturel national, en même temps qu’ils sont présentés comme des garants de la prospérité économique en devenir du pays. Celle-ci s’opère par une matérialisation de plus en plus formelle de leurs limites (par le biais de clôtures électriques) et, régulièrement, par l’éviction de groupes de personnes qui y résident. Les mesures de protection varient selon les espaces. Le caractère sélectif de ce mouvement de reconquête des forêts publiques interpelle sur la manière dont les autorités jugent légitime ou non la présence des occupants des anciennes réserves forestières. La question du respect des droits humains dans le cadre de ce processus de « restauration » de ces espaces se pose également régulièrement. La préparation d’un texte de loi sur la gestion des châteaux d’eau (dont la première version a été publiée en 2019) devrait potentiellement permettre de clarifier la stratégie des autorités nationales sur les modalités de restauration de ces espaces.

## Bibliographie

- Amnesty International. 2018. *Families Torn apart. Forced Eviction of Indigenous People in Embobut Forest, Kenya*. Londres : Amnesty International. URL : <https://www.amnesty.org/en/documents/afr32/8340/2018/en/> [archive].
- Amnesty International. 2007 *Nowhere to Go: Forced Evictions in Mau Forest*. Londres : Amnesty International. URL : <https://www.amnesty.org/en/documents/afr32/006/2007/en/> [archive].
- Bart, François. 2006. « La montagne au cœur de l'Afrique orientale ». *Les Cahiers d'Outre-Mer* n° 235 : 307-22. <https://www.doi.org/10.4000/com.126>.
- Bennett, Genevieve, et Nathaniel Caroll. *Gaining Depth: State of Watershed Investment 2014*. Washington : Forest Trends. URL : <https://www.forest-trends.org/publications/gaining-depth-2/> [archive].
- Benjaminsen, Tor A., et Hanne Svarstad. 2012. « Discours et pratiques de conservation en Afrique ». In *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Denis Gautier, et Tor A. Benjaminsen (dir.), 111-133. Versailles : Quae. <https://doi.org/10.3917/quae.gaut.2012.01.0111>.
- Boone, Catherine. 2012. « Land Conflict and Distributive Politics in Kenya ». *African Studies Review* 55, n° 1 : 75-103. <https://doi.org/10.1353/arw.2012.0010>.
- Brockington, Dan. 2002. *Fortress Conservation: The Preservation of the Mkomazi Game Reserve, Tanzania*. Oxford : James Currey.
- Brockington, Dan, et Katherine Scholfield. 2010 « The Work of Conservation Organisations in Sub-Saharan Africa ». *The Journal of Modern African Studies* 48, n° 1 : 1-33. <https://doi.org/10.1017/S0022278X09990206>.
- Calas, Bernard. 1998. « Des contrastes spatiaux aux inégalités territoriales ». In *Le Kenya contemporain*, dirigé par François Grignon et Gérard Prunier, 13-51. Paris : IFRA-Karthala.
- Chomba, Susan W., Nathan Iben, Peter A. Minang et Fergus Sinclair. 2015. « Illusions of Empowerment? Questioning Policy and Practice of Community Forestry in Kenya ». *Ecology and Society* 20, n° 3. <https://doi.org/10.5751/ES-07741-200302>.
- Constantin, François. 2000. « Kenya : forêts violées ». In *L'Afrique orientale. Annuaire 2000*, dirigé par François Grignon et Hervé Maupeu, 237-268. Paris : L'Harmattan.
- Depraz, Samuel. 2008. *Géographie des espaces naturels protégés*. Paris : Armand Colin.
- European Union External Action. 2018. « EU Suspends its Support for Water Towers in View of Reported Human Rights Abuses ». Delegation of the European Union to Kenya, 17 janvier. URL : [https://eeas.europa.eu/delegations/kenya/38343/eu-suspends-its-support-water-towers-view-reported-human-rights-abuses\\_en](https://eeas.europa.eu/delegations/kenya/38343/eu-suspends-its-support-water-towers-view-reported-human-rights-abuses_en) [archive].
- Evans, Lauren A., et William M. Adams. 2016. « Fencing Elephants: The Hidden Politics of Wildlife Fencing in Laikipia, Kenya ». *Land Use Policy* 51 : 215-28. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.11.008>.

- Falkenmark, Malin. 1989. « The Massive Water Scarcity now Threatening Africa: Why Isn't it Being Addressed? » *Ambio* 18, n° 2 : 112-118.
- FAO. 2015. *Global Forest Resources Assessment (FRA)*. Country Report. URL : <http://www.fao.org/3/a-i4808e.pdf> [archive].
- Government of Kenya (GoK). 2002. *Water Act 2002*. Nairobi : Government Press. URL : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ken37553.pdf> [archive].
- Government of Kenya (GoK). 2005. *Forest Act 2005*. Nairobi : Government Press. URL : <https://www.fakenya.org/downloads/ForestsAct2005.pdf> [archive].
- Government of Kenya (GoK). 2007. *Vision 2030, The Popular Version*. Nairobi : Government Press. URL : <https://vision2030.go.ke/publication/kenya-vision-2030-popular-version/> [archive].
- Hubertz, Hanne. 2009. *Empowering and Strengthening Civil Society for Participatory Forest Management in East Africa* (EMPAFORM Programme), Final Evaluation Report. URL : <https://www.yumpu.com/en/document/read/49167414/empaform-final-evaluation-report-2009-care-internationals-> [archive].
- Kariuki, Joseph. 2006. « Common Heritage, Diverse Interests: Deforestation and Conservation Alternatives for Mount Kenya ». *Les Cahiers d'Outre-Mer* n° 235 : 347-370. <https://doi.org/10.4000/com.112>.
- Kariuki, Joseph. 2007. « Vested Interests and Natural Resource Governance in Kenya ». In *L'Afrique orientale. Annuaire 2005*, dirigé par Hélène Charton et Claire Médard. Paris : L'Harmattan.
- Kariuki, Jane, Regina Birner , et Susan Chomba. 2018. « Exploring Institutional Factors Influencing Equity in Two Payments for Ecosystem Service Schemes ». *Conservation and Society* 16, n° 3 : 320-337. [http://doi.org/10.4103/cs.cs\\_16\\_27](http://doi.org/10.4103/cs.cs_16_27).
- Kenya Forests Working Group (KFWG). 2006. *Changes in Forest Cover in Kenya's Five "Water Towers" 2003-2005*. Nairobi : United Nation Environment Programme (UNEP). URL : <http://hdl.handle.net/20.500.11822/8695>.
- Kenya Law Reports (KLR). 2010. *The Constitution of Kenya, 2010*. URL : <https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/en/ke/ke019en.pdf> [archive].
- Klopp, Jacqueline M. 2012. « Deforestation and Democratization: Patronage, Politics and Forests in Kenya ». *Journal of Eastern African Studies* 6, n° 2 : 351-370. <https://doi.org/10.1080/17531055.2012.669577>.
- KWTA. 2015. *Kenya Water Towers Status Report*. Narok : Kenya Water Towers Agency.
- KWTA. 2016. *Strategic Plan 2016-2020*. Narok : Kenya Water Towers Agency.
- Maathai, Wangari. 2005. *Pour l'amour des arbres*. Paris : L'Archipel.
- Mogoi, Jephine, Emily Obonyo, Paul Ongugo, et al. 2012. « Communities, Property Rights and Forest Decentralization in Kenya: Early Lessons from Participatory Forest Management ». *Conservation and Society* 10, n° 2 : 182-194. <http://doi.org/10.4103/0972-4923.97490>.



- Mumma, Albert. 2007. « Kenya's New Water Law: An Analysis of the Implications of Kenya's Water Act 2002 for the Rural Poor ». In *Community-based Water Law and Water Resource Management Reform in Developing Countries*, dirigé par Barbara Van Koppen, Mark Giordano, John Butterworth, 158-173. Oxford : CAB International.
- Mutune, Jane M., Raphael G. Wahome, David N. Mungai. 2015. « Local Participation in Community Forest Associations: A Case Study of Sururu and Eburu Forests, Kenya ». *International Journal of African and Asian Studies* 13 : 84-94. URL : <http://erepository.uonbi.ac.ke/handle/11295/96088>.
- Nelson, Fred, et Arun Agrawal. 2008. « Patronage or Participation? Community-based Natural Resource Management Reform in Sub-Saharan Africa ». *Development and Change* 39, n° 4 : 557-585. <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2008.00496.x>.
- NEMA. 2011. *State of the Environment and Outlook 2010*. Nairobi : National Environment Management Authority. URL : [https://na.unep.net/siouxfalls/publications/Kenya\\_SDM.pdf](https://na.unep.net/siouxfalls/publications/Kenya_SDM.pdf) [archive].
- PNUE, KWS, RHINO ARK & KFWG. 2003. *Aerial Survey of the Destruction of the Aberdare Range Forests*. Nairobi : United Nation Environment Programme (UNEP). URL : <http://hdl.handle.net/20.500.11822/8576>.
- PNUE. 2009. *Kenya, Atlas of Our Changing Environment*. Nairobi : United Nation Environment Programme (UNEP). URL : <http://hdl.handle.net/20.500.11822/7837>.
- PNUE. 2012. *The Role and Contribution of Montane Forests and Related Ecosystem Services to the Kenyan Economy*. Nairobi : United Nation Environment Programme (UNEP). URL : <http://hdl.handle.net/20.500.11822/29024>.
- Raison, Jean-Pierre. 1994. « Le Kenya, fragile vitrine ». In *Géographie universelle : Les Afriques au Sud du Sahara*, dirigé par Roger Brunet, Alain Dubresson, Jean-Yves Marchal, Jean-Pierre Raison, 330-342. Paris : Belin ; Montpellier : Reclus.
- Republic of Kenya (RoK), Water Resources Management Authority (WRMA). 2009. *Integrated Water Resources Management and Water Efficiency Plan for Kenya*. Nairobi : Republic of Kenya.
- Republic of Kenya (RoK). 2014. *Kenya Gazette Supplement* 116.
- Republic of Kenya (RoK). 2016. *The Forests Act. Kenya Gazette Supplement* 88, n° 7.
- Republic of Kenya (RoK). 2016. *The Forest Conservation and Management Act. Kenya Gazette Supplement* 155, n° 34.
- Republic of Kenya (RoK). 2016. *The Water Act 2016. Kenya Gazette Supplement* 164, n° 43.
- Rodary, Estienne, et Christian Castellanet. 2003. « Les trois temps de la conservation ». In *Conservation de la nature et développement, L'intégration impossible ?*, dirigé par Estienne Rodary, Christian Castellanet et Georges Rossi, 5-44. Paris : GRET – Karthala.
- Rouillé, Gaële, David Blanchon, Bernard Calas, et Élise Temple-Boyer. 2015. « Environnement, écologisation du politique et territorialisation : nouvelles

- politiques de l'eau (GIRE, PSE) et processus de territorialisations ». *L'Espace Géographique* Tome 44 : 131-146. <https://doi.org/10.3917/eg.442.0131>.
- Rouillé-Kielo, Gaële. 2019. « La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Kenya : Une mise en œuvre inachevée et inégale sur le territoire national ». In *L'accès à l'eau en Afrique : Vers de nouveaux paradigmes ? Vulnérabilités, exclusions, résiliences et nouvelles solidarités, espace et justice*, dirigé par David Blanchon et Barbara Casciarri. Nanterre : Presses de l'Université de Nanterre.
- Rouillé-Kielo, Gaële. 2019. « Distributing Responsibilities in an Agricultural Ecosystem. Insights from the Lake Naivasha Water Basin in Kenya ». *Nature and Culture*, vol. 14, n° 3 : 251-270. <https://doi.org/10.3167/nc.2019.140303>.
- Rouillé-Kielo, Gaële. 2020. « Traduction du concept de Paiements pour services hydriques, politiques de l'eau et processus de territorialisation au Kenya ». Thèse de doctorat. Nanterre : Université Paris-Nanterre.
- Southall, Roger. 2005. « The Ndungu Report: Land & Graft in Kenya ». *Review of African Political Economy* 32, n° 103 : 142-151. URL : <http://www.jstor.org/stable/4006915>.
- Ville, Jean-Luc. 1998. « La conservation des ressources naturelles. De l'exclusion à la participation communautaire ». In *Le Kenya contemporain*, dirigé par François Grignon et Gérard Prunier, 231-243. Paris : IFRA-Karthala.
- Wass, Peter (dir.). 1995. *Kenya's Indigenous Forest: Status, Management and Conservation*. Gland & Cambridge : IUCN Forest Conservation Programme. URL : <https://www.iucn.org/fr/content/kenyas-indigenous-forests-status-management-and-conservation> [archive].
- Witcomb, Mark, Peter Dorward. 2009. « An Assessment of the Benefits and Limitations of the Shamba Agroforestry System in Kenya and of Management and Policy Requirements for Its Successful and Sustainable Reintroduction ». *Agroforestry Systems* 75, n° 3 : 261-274. <https://doi.org/10.1007/s10457-008-9200-z>.
- WRMA. 2015. *WRMA Performance Report 4, A Report to the Public from the Water Resources Management Authority*. URL : [https://wra.go.ke/wp-content/uploads/2019/05/WRMA Performance Report 4.pdf](https://wra.go.ke/wp-content/uploads/2019/05/WRMA_Performance_Report_4.pdf) [archive].

## Médias

- Gachane, Ndungu. 2019. « Wa Iria Threatens Lawsuit for Murang'a to Get Ndakaini Water ». *Daily Nation*, 8 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/counties/muranga/wa-iria-threatens-lawsuit-for-murang-a-to-get-ndakaini-water-201678> [archive].
- Kadida, Jillo. 2016. « Counties in Court to Block Enforcement of Water Act, Say it Takes away their Roles ». *The Star*, 15 décembre.
- Kadida, Jillo. 2017. « Citizen Sues to Stop Implementation of New Water Act ». *The Star*, 6 février [archive].
- Kakah, Maureen. 2016. « Governors Challenge Implementation of Water Act in Kenya ». *Daily Nation*, 14 décembre. URL : <https://nation.africa/kenya/news/governors-challenge-implementation-of-water-act-337874> [archive].

- Kemei, Kipchumba. 2014. « KWS-KFS Merger Opposed, Says CS ». *The Standard*, 5 avril. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/kenya/article/2000108630/kws-kfs-merger-opposed-says-cs> [archive].
- « Kenya: Abusive Evictions in Mau Forest ». 2019. *Human Rights Watch*, 20 septembre. URL : <https://www.hrw.org/news/2019/09/20/kenya-abusive-evictions-mau-forest> [archive].
- « Kenya: Mau Forest Evictees' Plight Intensifies ». 2020. *Human Rights Watch*, 23 juillet. URL : <https://www.hrw.org/news/2020/07/23/kenya-mau-forest-etictees-plight-intensifies> [archive].
- Kitelo, Peter. 2016. « Does Burning Homes Save the Water Towers? Quite the Opposite ». *The Star*, 12 juillet. Repris dans *Katiba Institute* : <http://katibainstitute.org/does-burning-homes-save-the-water-towers-quite-the-opposite/> [archive].
- Maina, Waikwa. 2018 « Nyandarua Leaders Want 14 Counties to Pay for Water Supply ». *Business Daily*.
- « Mau Evictions Should Be Done Humanely ». 2019. *The Standard*, 7 octobre. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/editorial/article/2001344617/mau-evictions-should-be-done-humanely> [archive].
- Munyeki, James. 2013. « Central Nakuru, Nairobi Counties Have Vowed not to Pay for Water ». *The Standard*, 9 août. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/central/article/2000090485/uproar-over-countys-plan-to-charge-for-water> [archive].
- Mwale, Anne. 2019. « Looming Mau Phase Two Evictions Elicit Mixed Reactions ». *Kenya News Agency*, 6 septembre. URL : <https://www.kenyanews.go.ke/looming-mau-phase-two-evictions-elicited-mixed-reactions/> [archive].
- Ndii, David. 2015. « Why Uhuru's Parastatal Reform Was Doomed to Fail ». *Daily Nation*, 8 mai. URL : <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/opinion/why-uhuru-s-parastatal-reform-was-doomed-to-fail-1092180> [archive].
- Sayagie, George. 2019. « 60,000 Families Targeted in Second Mau Forest Eviction ». *Daily Nation*, 2 septembre. URL : <https://nation.africa/kenya/counties/narok/60-000-families-targeted-in-second-mau-forest-eviction-199852> [archive].
- Vidal, John. 2014. « Kenyan Families Flee Embobut Forest to Avoid Forced Evictions by Police ». *The Guardian*, 7 janvier. URL : <https://www.theguardian.com/global-development/2014/jan/07/kenya-embobut-forest-forced-evictions-police> [archive].
- Watts, Jonathan. 2018. « Kenya Forest Death: Activists Blame EU for Ignoring Human Rights Warnings ». *The Guardian*, 19 janvier. URL : <https://www.theguardian.com/environment/2018/jan/19/kenya-forest-death-activists-blame-eu-for-ignoring-human-rights-warnings> [archive].



# Sécuriser Nairobi au quotidien

## Le cas des gardiens de sécurité privée dans une grande métropole fragmentée

*Jean-Baptiste Lanne*

---

En 2016, les services de sécurité privée constituaient le premier secteur d'emploi salarié du Kenya. Pour la période 2010-2015, ce marché en forte croissance a généré en moyenne 265 millions EUR de chiffre d'affaires annuel et emploie en 2018 un nombre de travailleurs compris entre 300 000 et 350 000<sup>1</sup>. Parmi eux, environ 70 % se concentrent à Nairobi. Au-delà des chiffres, l'importance du marché sécuritaire dans la capitale est immédiatement perceptible dans le paysage urbain. L'*askari* (à l'origine, le « soldat » en swahili) ouvrant la porte et contrôlant les visiteurs à l'entrée des résidences surveillées ou des centres commerciaux est une figure familière de l'expérience citadine. L'urbanisme de protection (hauts murs, fils barbelés, clôtures électriques, caméras), déployé à différents niveaux d'intensité dans les quartiers de classes moyennes et aisées, parachève l'impression d'avoir affaire à « une ville inquiète » (Bernard & Segaud 2011).

Pour autant, les menaces urbaines demeurent difficiles à évaluer. Les rapports policiers, seuls documents permettant de dresser un portrait statistique de la criminalité à Nairobi, manquent de fiabilité. D'une part, un grand nombre d'habitants font le choix de ne pas porter plainte après une agression, notamment en raison d'une défiance généralisée vis-à-vis du corps policier. D'autre part, ces statistiques agrègent des « cas » filtrés par l'administration, qui ne comprennent ni les faits les moins graves (*minor offences*), ni les faits impliquant des irrégularités policières (Ruteere, Mutahi, Mitchell et al. 2013). De façon empirique, quatre grands types de peur, émanant de différents groupes sociaux, peuvent toutefois être relevés : la peur des « pauvres », généralement associés à la délinquance de la jeunesse ; les violences politiques de masse, de type émeutes, lynchages ou assassinats ; l'ensemble des violences policières ; enfin, le risque terroriste, présent depuis une vingtaine d'années et ravivé depuis les attentats de Westgate en 2013 et de Garissa en 2015<sup>2</sup>.

---

1. Source : Kenya Security Industry Association (2018). L'absence de régulation du marché de la sécurité explique la relative imprécision des chiffres avancés.

2. Ces dernières années, le Kenya a été touché par une série d'attentats revendiqués par le groupe islamiste Al-Shabaab, en réaction à l'action militaire

Face à la délicate appréciation de la menace, la question de l'efficacité du dispositif de sécurité semble devoir être reléguée hors du débat scientifique. À la suite d'un renouvellement épistémologique récent<sup>3</sup>, ce chapitre propose de glisser d'une approche objectiviste de la sécurité – « une situation objective caractérisée par l'absence de danger », selon le sens rappelé par Frédéric Gros (2012, 74) – vers une approche performative, consistant à définir la sécurité comme une performance ayant pour principal objectif de stimuler, d'orienter et de gérer le sentiment de tranquillité d'une population donnée. Envisager une *performance sécuritaire* conduit nécessairement à porter la focale sur ses acteurs, et notamment ceux qui incarnent – au sens littéral du terme – la sécurité sur le terrain : les gardiens postés à l'entrée des résidences et des grands équipements à l'usage du public. Une telle approche permet notamment de dégager deux axes problématiques. Le premier consiste à relever, dans une logique de représentation, les contraintes disciplinaires particulièrement fortes qui pèsent sur les gardes : éducation des corps, du langage, imposition de l'uniforme, surveillance technologique des déplacements, contrôle des fréquentations. Face à l'impératif du rôle à tenir, les gardes développent au sein de leur quotidien des compétences tactiques, leur permettant de se dérober temporairement au contrôle et de recréer des espaces de liberté. Le deuxième axe de cette réflexion porte sur la cristallisation, autour de la performance sécuritaire, d'un enjeu plus subtil du dispositif. Par-delà l'enjeu de protection, la performance sécuritaire fonctionne comme un puissant mécanisme de distinction sociale, permettant la création d'un sentiment d'appartenance (et donc, en contrepoint, la production d'une exclusion) au sein d'une communauté habitante (celle de la résidence, du quartier). Ce dernier enjeu n'est pas sans conséquence sur l'ambiguïté du rôle à tenir pour le gardien – celui-ci, s'il vient sécuriser un « dedans » (le lieu sûr, l'entre-soi), se trouve souvent, de fait, relégué matériellement et symboliquement au-dehors de l'espace social qu'il consacre.

---

mené par le Kenya dans le sud de la Somalie. Deux attentats de grande ampleur ont particulièrement marqué les esprits : l'attaque du centre commercial huppé « Westgate » à Nairobi, le 24 septembre 2013, et celle de l'Université de Garissa, dans l'est du pays, le 2 avril 2015, selon un mode opératoire similaire (prise d'assaut du bâtiment par un commando terroriste, et assassinat d'un grand nombre d'otages).

3. Voir notamment Schneier (1999), Pain & Smith (2008) et Barnett (2015).

## 1. Créer de l'humain immobile<sup>4</sup>

Concernant les quartiers formels de Nairobi, trois grands types d'offres de services de sécurité peuvent être distingués. Le premier rassemble une trentaine d'entreprises (*security firms*) d'envergure nationale (BM Security, Securex, Lavington Security) ou internationale (KK Security, G4S), organisées autour d'une chaîne hiérarchique étoffée (*managers, team officers, supervisors, senior security guards, security guards*). Ces entreprises sécurisent les infrastructures les plus stratégiques (aéroports, ambassades, bâtiments publics, centres commerciaux) ainsi que les résidences des couches les plus aisées de la ville. Un second type d'offres regroupe environ 1 900 « petites » entreprises (entre 50 et 500 employés), qui se partagent les infrastructures de moindre envergure (supermarchés, boutiques, stations-service) et les résidences de clients relativement aisés. Ces entreprises se caractérisent par un mode de fonctionnement empruntant à la fois au registre du formel (uniformes, véhicules « siglés », siège social, enregistrement auprès de la Capital Markets Authority) et à celui de l'informel (payes de la main à la main, absences de contrats de travail et de cotisation à la sécurité sociale). Enfin, la troisième offre, de loin la plus vaste en termes de clients, est formée par l'ensemble des gardiens isolés, non formés et non affiliés à une compagnie, embauchés directement par des propriétaires ou des associations de propriétaires. C'est à ce dernier type d'offres que fait appel la grande majorité des habitants de classe moyenne à Nairobi.

À l'embauche, les gardiens se répartissent au sein de ces trois segments principalement en fonction de deux critères : le niveau de formation et les compétences physiques. Les gardiens, hommes ou femmes, pouvant justifier d'un *O-level* (douze années de scolarité), et répondant à certaines exigences de taille et de robustesse, privilégient les entreprises formelles ou semi-formelles. Ce choix leur assure un salaire sensiblement plus élevé (environ 12 000 KES par mois, charges déduites<sup>5</sup>) et possiblement une cotisation aux régimes basiques de retraite (NSSF) et de sécurité sociale (NHIF). Les travailleurs ne pouvant justifier de ces deux critères trouvent

---

4. « L'un de nos objectifs, c'est de créer des êtres humains immobiles... Tant qu'ils ne bougent pas, rien ne peut arriver. Tout ce dont ils sont témoins, ils doivent le signaler » (« *One of our goals is to create immobile human beings... As long as they don't move, nothing can happen. They have to report anything they witness* »). (Directeur des opérations de Lavington Security Ltd, entretien du 9 février 2016).

5. Les chiffres indiqués sont des moyennes, en raison de la grande variabilité des salaires, notamment dans le secteur informel. Les recommandations gouvernementales au 26 juin 2015 sont respectivement de 10 954 KES par mois et de 12 221 KES par mois pour les gardiens de jour et de nuit. Source : *Kenya Gazette Supplement* 91, 587.

un emploi dans le secteur informel, sans contrat de travail, pour un salaire compris entre 6 000 et 8 000 KES par mois. Au-delà de ces différences notables, les profils des gardiens sont sensiblement homogènes. Parmi la soixantaine de gardiens enquêtés, la grande majorité est composée de primo-arrivants à Nairobi (moins de cinq années passées en ville). Ils sont jeunes pour la plupart, et au commencement de leur vie de famille. Le peu d'opportunités économiques dans les campagnes, conjugué à de nouveaux besoins financiers (enfants à charge, frais de scolarité à payer) les a poussés à quitter leurs régions d'origine pour tenter leur chance à Nairobi, souvent sur les conseils d'un proche. En partant, aucun d'eux n'avait l'idée de devenir *askari*. Monsieur Safala<sup>6</sup>, l'un des responsables marketing de Securex Ltd, est lucide sur le niveau de motivation initial de ses employés : « Tu ne grandis pas en rêvant de devenir gardien. Au Kenya, les mères disent à leurs enfants : si tu ne travailles pas assez à l'école, tu finiras comme tous ces *askaris*<sup>7</sup> ! »

La formation des askaris, du moins dans le secteur formel, tente justement de pallier ce déficit de prestige lié à la profession. L'enjeu est double : éviter la démotivation précoce des gardiens et leur insuffler suffisamment d'estime d'eux-mêmes pour en faire, au quotidien, des vitrines des valeurs de l'entreprise. Cette stratégie est caractéristique de l'« *emotional labour*<sup>8</sup> », un type de travail où les émotions exprimées par le travailleur, de même que son langage corporel, font partie intégrante de la performance professionnelle. Le gardien de sécurité doit exprimer de façon visible, chaque jour à son poste, des valeurs de sérieux, d'engagement (*commitment*), de courtoisie, de prestige et de professionnalisme. Il participe de façon avouée au *standing* du lieu. D'un point de vue pratique, les formations demeurent courtes : d'une semaine à un mois selon les entreprises. Elles comprennent généralement deux volets principaux : un aguerrissement physique et une initiation aux relations publiques. Le volet physique est proche d'un entraînement paramilitaire, au cours duquel la nouvelle recrue apprend à marcher au pas et à saluer de façon appropriée (bras le long du corps, chevilles jointes, salut militaire). L'apprentissage d'une discipline corporelle est au cœur de l'exercice, davantage encore que la maîtrise des techniques sommaires de défense. L'efficacité purement sécuritaire est ici reléguée au second plan. Quant à l'initiation aux « relations publiques », il est possible d'y voir, à l'instar de Nandini Gooptu (2013) dans son étude

6. Les noms et prénoms ont été changés.

7. « *You don't grow up wishing to become a security guard. In Kenya, mothers tell to their children: if you don't work hard enough, you will finish like those askaris!* » (Entretien du 6 avril 2016.)

8. Sur la notion d'*emotional labour*, voir Leidner (1999), Mac Dowell (2009) et Wharton (2009).



sur les sentinelles urbaines en contexte indien, l'apprentissage subtil d'un lexique de la subordination. Lors des cours, on apprend aux futurs *askaris* à employer des tournures de phrases telles que « *Good morning, Sir/Madam, how can I help you? What can I do for you today?* », « *Yes, Sir* », « *Yes, Madam* » ; et on exige d'eux qu'ils demandent aux clients comment ceux-ci désirent être appelés, afin de se conformer à leurs souhaits. Le salut militaire, pourtant peu appliqué au quotidien, est théoriquement requis. Enfin, des techniques de communication leur sont enseignées, afin de gérer les situations conflictuelles. Face à un client méprisant ou agressif, il s'agit de rester ferme, mais calme. Il ne faut pas le défier, mais au contraire, redoubler de formules de politesses : « Monsieur, je comprends votre point de vue... », « Je n'ai pas le pouvoir de vous autoriser à<sup>9</sup>... » À mesure que le ton monte, il est conseillé de ne pas prendre d'initiative, mais de laisser la gestion de l'incident à sa chaîne hiérarchique.

Pour reprendre les mots d'un manager de Lavington Security, il s'agit bien, au terme de cette formation, de créer de l'« humain immobile » (« *immobile human beings* »). Ce contrôle sur les corps et les attitudes exige de l'*askari* une double immobilité. Immobilité physique et spatiale d'abord, puisqu'il s'agit de créer des sentinelles statiques – des hommes et des femmes capables de rester des heures à la porte d'un ensemble résidentiel, tout en maintenant une posture corporelle adéquate. Immobilité sociale, ensuite, car il s'agit, grâce à un apprentissage implicite de la subordination, de *rester à sa place* – c'est-à-dire, un cran social au-dessous du client.

## 2. Quelle sécurité pour ceux qui sécurisent ?

Tenir son poste quelque part...

Une fois sommairement formés, les gardiens de sécurité sont affectés à un poste. Ceux qui sont embauchés dans le secteur informel, non formés, travaillent généralement chez le propriétaire qui les a recrutés. Dans les deux quartiers d'enquête, Kileleshwa (Nairobi Ouest) et Buruburu (Nairobi Est), les problèmes quotidiens exprimés par les gardiens semblent relativement homogènes. Les journées de travail sont longues (douze heures, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, ou l'inverse pour les gardiens de nuit) et souvent qualifiées d'ennuyeuses, en raison d'un travail monotone et répétitif : ouvrir et fermer la porte aux véhicules entrant ou sortant. La faim est fréquemment évoquée. La plupart des gardiens enquêtés se contentent d'un thé le matin, en attendant le dîner du soir. Il est en effet difficile de manger sur son lieu de travail, notamment en raison d'une double interdiction : celle de cuisiner sur place (« *it makes*

9. « *Sir, I understand your point, but...* », « *This is not in my power to allow you to...* »

*the place dirty* », affirme un locataire de Kileleshwa) et celle de quitter son poste, notamment pour se rendre dans une petite cantine de rue accessible à leur budget. Les atteintes corporelles sont également citées : la fatigue liée à la position debout, la chaleur qui donne des maux de tête, la pluie et le froid qui provoquent des maladies, et les piqures de moustique, le soir ou tôt le matin. Plus spécifiques aux gardiens de nuit, les sentiments de solitude et de peur caractérisent l'expérience de veille. Mais de façon plus prégnante encore, ce sont les interactions avec les clients qui semblent être au cœur de la pénibilité du travail quotidien. Pour le passant, habitant d'une résidence surveillée ou client d'un centre commercial, le gardien peut éventuellement apparaître comme un obstacle au franchissement. Celui-ci dispose d'une large palette d'interpellations, suivant qu'il souhaite être courtois ou méprisant envers son interlocuteur. « *Soldier!* », « *Askari!* » sont des termes relativement bienveillants, tandis que « *Watchman!* » (renvoyant à la fonction passive de celui qui ne fait *que* surveiller), ou « *Maasai!* » (au regard des nombreux membres de cette communauté dans la profession, perçus comme « primitifs » dans les représentations populaires) se veulent volontairement dépréciatifs. Si un incident contrarie le passant, celui-ci peut jouer sur le registre de la distinction sociale, renvoyant le gardien à sa condition inférieure : « *You are useless!* », « *Open the gate, you stupid!* » ou encore « *You are so primitive!* » Ces violences verbales s'ajoutent à une activité quotidienne souvent vécue comme fragilisante d'un point de vue psychologique. Parmi les gardiens enquêtés, beaucoup se sentent attaqués dans leur estime de soi. Nelson A., 31 ans, gardien dans une résidence à Kileleshwa, évoque une condition animale : « J'ouvre ta porte, j'attends à ta porte... Je t'attends comme ton chien<sup>10</sup> ! » Alfred G., 46 ans, gardien dans une maison de Kileleshwa, reconnaît de façon explicite le processus d'aliénation dont il est victime :

[Enquêteur :] Et tu es prêt si on t'attaque ?

[Alfred :] Ouais. Je suis prêt parce que j'ai l'équipement. On est juste entraînés à manier l'équipement...

[Enquêteur :] Tu parles de quel équipement ?

[Alfred :] L' équipement... j'ai ça [il me montre son bâton], et puis moi-même.

[Enquêteur :] Et puis toi-même ?

Les mots d'Alfred – il le confirmera dans la suite de l'entretien – semblent être une remobilisation du discours appris lors de sa formation. Le terme technique de *material*, qu'il étend à son propre corps, est à cet égard tout à fait significatif. De même, les valeurs d'engagement total vis-à-vis de la clientèle (« *I just leave myself to you* »), proches de l'idée de sacrifice

10. « *I open your gate, I wait at your gate... I'm waiting for you like your dog!...* » (Entretien du 11 février 2016.)

dans l'armée, sont caractéristiques d'un conditionnement idéologique. Ainsi, la peur, la solitude, la faible estime de soi et le sentiment d'aliénation participent tour à tour d'un processus d'insécurisation identitaire et psychologique du travailleur.

... et être absent ailleurs

L'assignation des gardiens à un poste fixe pendant une douzaine d'heures par jour a pour corollaire leur faible intégration dans le tissu social de leurs lieux de résidence. L'immense majorité des gardiens habitent dans les quartiers d'habitat informel de Nairobi – seuls espaces urbains où les prix des loyers leur sont accessibles –, mais travaillent dans des quartiers plus aisés. Ainsi, les gardiens travaillant à Kileleshwa habitent généralement à Kawangware, Kibera, ou Kangemi, des bidonvilles situés dans la partie ouest de la ville. Les gardiens de Buruburu résident quant à eux dans les bidonvilles à l'est de la ville, à Mathare, Kiambui, Korogocho, ou Dandora. Dans ces quartiers, la sécurisation de soi au quotidien repose sur la récurrence et l'approfondissement des interactions sociales avec des individus-clés<sup>11</sup>. Au jour le jour, il s'agit de saluer untel sur son passage, d'offrir une cigarette, d'avancer une petite somme, d'entretenir, en somme, ses relations de voisinage. Ces relations peuvent être utiles en cas de préjudice (vol, agression, litige avec un propriétaire, etc.) dans des espaces urbains où le recours à la police est souvent perçu comme inefficace ou, au pire, comme une source d'ennuis supplémentaires. Les gardiens, primo-arrivants en ville, ne disposent pas de ce capital social et peinent à le construire. En partant à 5 heures du matin et en revenant vers 7 heures du soir, ils habitent en étrangers dans leurs propres quartiers. Au cours des entretiens, beaucoup mentionnent leur faible confiance dans leurs voisins. Certains craignent notamment qu'en raison de leurs absences quotidiennes, leurs propriétaires acceptent de louer leurs maisons à d'autres locataires. D'autres expliquent les faibles investissements matériels de leurs lieux de vie (intérieur réduit au strict nécessaire, sans radio, ni poste de télévision), de crainte de se faire voler pendant la journée. Josphat M., 25 ans, gardien à Kileleshwa et résident à Kawangware, évoque son absence pendant la journée qui le fait passer pour une cible potentielle auprès des jeunes du quartier :

Quand tu n'es pas là... bien sûr, ils savent que tu es parti gagner de l'argent. Donc quand tu reviens... ils te regardent d'une certaine façon... ils pensent que tu rapportes gros. Quand tu n'es pas là et qu'ils

---

11. Ces conclusions proviennent d'un travail ethnographique de plusieurs mois à Kibera, un grand bidonville à Nairobi Ouest, mené entre février 2015 et avril 2017.

savent que tu es parti au travail... ils savent que tu rapportes... plus tu es absent, plus tu rapportes... Donc tu dois être très vigilant<sup>12</sup>.  
(Entretien du 15 février 2016.)

L'insécurité ressentie comme l'insécurité réelle des gardiens ne se limitent pas au quartier de résidence. Sur un échantillon de 57 gardes enquêtés, 32 reconnaissent avoir déjà été victimes d'une agression sur le chemin du travail, le plus souvent pour du racket. Plusieurs raisons peuvent être avancées. La première concerne les horaires de ces déplacements : vers 5 heures du matin et vers 7 heures du soir pour les gardes de jour, moments à risques en raison de l'obscurité (les gardiens de nuit sont un peu avantagés car ils se mettent en route à 5 heures de l'après-midi et reviennent chez eux à 7 heures du matin). La seconde raison concerne les lieux de passage : une partie au moins des trajets domicile-travail s'effectue dans les bidonvilles, par des chemins non-éclairés. Les gardiens nouvellement arrivés en ville n'ont qu'une faible connaissance des *hotspots* de l'insécurité et empruntent parfois des itinéraires connus pour être des lieux de racket (par exemple Jamhuri Estate, à la sortie de Kibera, ou Dandora Bridge, sur le chemin de Dandora). Enfin, la régularité des trajets constitue un facteur supplémentaire de risque. Au racket, il faut ajouter l'éventualité d'une agression policière (interpellation brutale, menaces, arrestation). Un homme seul<sup>13</sup>, marchant depuis ou vers un bidonville à une heure matinale ou tardive, est nécessairement considéré comme suspect. Les gardiens sont les premières victimes, parmi d'autres, d'une criminalisation de la pauvreté en vigueur à Nairobi. À la question de savoir pourquoi ils ne gardent par leurs uniformes pour se déplacer, les réponses fournies sont significatives : ces uniformes, qui pourraient potentiellement les protéger vis-à-vis du corps policier, en font du même coup des cibles privilégiées pour les bandes de jeunes du bidonville.

Ces travailleurs dans la ville, soumis à une condition quotidienne incertaine et fragilisante, peuvent-ils être qualifiés de « précarité urbaine » (Standing 2011) ? L'argumentaire théorique développé par Guy Standing pour définir une nouvelle catégorie de travailleurs – néo-perdants de la ville néolibérale – semble être ici en partie pertinent. L'auteur définit le précarité comme un groupe social – encore que celui-ci ne se reconnaisse pas comme tel – victime d'une *poly-insécurité* : insécurité sur le marché du travail en raison du caractère interchangeable du travailleur (sans

---

12. « *When you are not around... obviously they know that you have gone searching for money. So, when you come back... they look at you in a certain way... they think that you are making a lot. When you are not around, and they know you are going for work... they know you are making [money]... the more you are lost, the more you are making [money]... So, you have to look for your security very well.* »

13. Les gardiennes enquêtées ne rapportent pas ce type d'agression policière.

compétences propres à faire valoir) ; insécurité sociale en l'absence de syndicats et de systèmes de protection sociale ; instabilité des temps et de lieux de travail au nom de la flexibilité de l'activité économique ; enfin, insécurité représentationnelle puisque les travailleurs dispersés ne disposent d'aucun lieu pour faire émerger une voix collective. Dans les villes du Nord, les représentations du précarité se portent rapidement vers les livreurs, les personnels de nettoyage et d'entretien, les employés de pressing. Il semble important de rappeler que, dans une grande ville du Sud, ce précarité existe aussi, et qu'il fonctionne selon les mêmes modalités d'assujettissement. À Nairobi, les gardes subissent aussi une forme de poly-insécurité, lisible à plusieurs niveaux : physique, psychologique, sociale, relationnelle et politique (aucun canal de représentation).

### 3. Vivre dans le lieu de l'autre : quelles tactiques pour quel quotidien ?

Ainsi les contraintes sont-elles nombreuses à peser sur le quotidien des *askaris*. Pour beaucoup, elles tiennent au fait que les gardiens, au même titre que le personnel domestique (intendants, femmes de ménage, jardiniers), habitent de fait dans le lieu de l'autre. Par cette expression, il faut entendre ici un lieu généralement clos où une tierce personne, ou un groupe de personnes (un locataire, un groupe de locataires, une chaîne hiérarchique), dispose du pouvoir d'imposer ses propres règles de vie. En conséquence, les gardes sont soumis au quotidien à une série de petites injonctions propres à leurs lieux de travail (et de vie) : comment s'y tenir, ce qu'on a le droit d'y faire ou de ne pas y faire, avec qui l'on a le droit d'interagir, comment les objets doivent être disposés, pour quels usages, etc. Le lieu emblématique de ce type d'espace est la résidence fermée (le *compound*), notamment à Kileleshwa, ou le *court* (maisonnettes distribuées autour d'une rue privatisée) dans les quartiers de classes moyennes de Buruburu, Ngumo, ou South C. Ces lieux d'habitation sont par définition familiaux, ce qui induit un brouillage des relations professionnelles qu'a très bien montré Staci Strobl (2009) à travers l'exemple des aides domestiques au Bahreïn. Le gardien, l'aide domestique ou le jardinier sont maintenus dans un statut indistinct oscillant entre membres occasionnels de la vie familiale (étrennes pour Noël, petits cadeaux) et corps fondamentalement indésirables (éléments étrangers venant perturber le lieu intime). Leur présence est souhaitée, et pourtant, celle-ci doit savoir se rendre interstitielle lorsque la situation l'exige. Face à cette ambiguïté, les gardiens, en interaction avec les autres membres du personnel domestique, développent des actions quotidiennes de type « tactique » (de Certeau 1991, 46), consistant à ruser, à jouer avec les convenances, à détourner les usages de l'espace et des objets,

afin de poursuivre leurs intérêts propres. Dans ce cas très spécifique, une comparaison entre les *compounds* de Kileleshwa et les *courts* de Buruburu permet de saisir l'importance de la configuration spatiale dans l'élaboration des tactiques individuelles.

### À Kileleshwa, l'avantage du nombre

À Kileleshwa, quartier aisé situé à l'ouest de Nairobi, la principale forme urbaine résidentielle est le *compound*. Celui-ci se compose d'un ensemble d'immeubles divisés en appartements, généralement organisés autour d'un parking et éventuellement équipés, en fonction du *standing*, d'infrastructures à usage collectif (jardins, jeux pour enfants, salle de fitness, piscine). Il est entouré d'un mur, le plus souvent équipé d'une clôture électrique. Plusieurs caractéristiques se dégagent. Premièrement, le *compound* est habité par une population aisée, qui emploie presque systématiquement du personnel domestique. Deuxièmement, la forte densité, due à une structure en appartements, permet d'expliquer la proximité au quotidien des différents membres du personnel. Les gardiens, les intendants (*caretakers*), les jardiniers, les collecteurs de déchets et les aides domestiques ont l'occasion de se côtoyer dans un espace relativement réduit. Enfin, les habitants du *compound* ont le plus souvent recours à une entreprise de sécurité privée issue du secteur formel. Celle-ci, par le biais de *supervisors* ou de *team officers* à moto, exerce un contrôle strict sur les gardes, notamment en matière de protocole sécuritaire. Pour les *compounds* les plus sécurisés, des moyens technologiques sophistiqués permettent d'accentuer encore ce contrôle (géolocalisation en temps réel des gardes, boutons-poussoirs à actionner à intervalles réguliers...).

Dans ce contexte, quelles sont les marges de manœuvre ? Le nombre de personnes travaillant dans le *compound*, conjugué à l'espace restreint, crée les conditions de possibilité d'une communauté d'entraide. Il est courant, par exemple, que les aides domestiques descendent les restes du repas familial à la loge des *askaris*. Les jardiniers distribuent les fruits qu'ils ont ramassés dans le jardin. Dans les hôtels, il n'est pas rare que les blanchisseurs proposent de faire tourner des lessives pour tout le monde. Quant aux gardiens, ils sont volontairement moins regardants à propos des entrées et sorties des aides domestiques durant la journée. Cette communauté de travailleurs ne se résume pas cependant à une série d'échanges de bons procédés. Elle tient également au soutien psychologique qu'elle permet de créer – notamment face aux cas de violences domestiques – ou simplement au plaisir de se retrouver. Elle est rendue possible par la configuration spatiale du *compound*, qui offre un certain nombre d'espaces interstitiels, à l'abri du contrôle des locataires. Les cages d'escalier, les toits-terrasses où l'on étend le linge, le parking, le coin-piscine : tous ces espaces, peu

fréquentés à certains horaires de la journée, deviennent des lieux de vie où l'on discute, où l'on s'échange des conseils, où l'on mange ensemble, où l'on se tresse les cheveux... Au quotidien, le développement d'une telle sociabilité est à mettre directement en regard avec les difficultés des travailleurs à produire du lien social dans leurs lieux de résidence. Tenus à l'écart de leurs quartiers pendant la journée, ils récréent des relations de voisinage (entraide, conversations quotidiennes, invitation mutuelle dans leurs « coins » respectifs<sup>14</sup>) en s'adaptant à la surveillance et aux contraintes du lieu.

Enfin, dernière caractéristique de cette vie de *compound*, le recours à une entreprise formelle de sécurité semble produire, paradoxalement à un contrôle accru, une certaine déresponsabilisation des locataires vis-à-vis du protocole sécuritaire. Tandis que les *supervisors* de la compagnie se chargent de la discipline, il n'est pas du ressort du locataire de s'inquiéter du comportement de tel ou tel *askari*. En conséquence, certains locataires se montrent plus indulgents vis-à-vis des petites tactiques économiques des gardes : vente de journaux, lavages de voiture, petites commissions au magasin d'en face, etc. Ils en sont les principaux bénéficiaires, et défendent même, le cas échéant, leurs employés auprès des entreprises de sécurité.

### À Buruburu, fluidité des espaces... et des statuts

À Buruburu, quartier résidentiel de classes moyennes à l'est de Nairobi, les configurations socio-spatiales de l'habitat offrent des possibilités très différentes. Cet ensemble est constitué de cinq lotissements construits successivement à partir des années 1960 (Phase I à Phase V), eux-mêmes subdivisés en *courts*. Un *court* est un groupement de maisonnettes individuelles distribuées autour d'une rue en cul-de-sac, fermée par une grille. Le cadre aéré, les maisons individuelles avec jardins, les rues semi-privatives et la situation en retrait de l'agitation du centre-ville en font un espace propice à la vie familiale. La population se compose de fonctionnaires, d'employés d'entreprises, de petits commerçants, formant une frange nettement plus aisée que celle des quartiers alentour (Umoja, Kariobangi, Kayole, Jericho).

Buruburu se présente, de façon assez singulière, sous la forme d'un « continuum de publicité » (Staeheli & Mitchell 2008). En d'autres termes,

---

14. Au cours de mes observations, j'ai pu remarquer que les travailleurs domestiques ont tendance à s'approprier, au sein du *compound*, un « chez-soi » : un espace partiellement délimité ou en retrait, aménagé de quelques effets personnels, et correspondant généralement à leurs différents postes de travail (guérite, jardin, local piscine, cages d'escaliers, toits-terrasses pour le personnel de ménage). C'est ainsi qu'ils sont en mesure de recevoir des visiteurs, et de développer une sociabilité de voisinage.

on observe un gradient allant de l'espace domestique privé jusqu'à la grande rue principale, haut lieu de la vie publique (activités commerciales, bars, forte animation, circulation). Entre ces deux pôles s'insèrent au moins deux types d'espace, présentant des degrés progressifs de fermeture. Les parties communes du *court*, fermées par la grille, viennent juste après l'espace domestique : elles constituent un lieu relativement confidentiel, partagé avec les voisins, où les enfants peuvent jouer en toute liberté. Au-delà, les rues intermédiaires, permettant de relier plusieurs *courts* à la rue principale, sont animées de quelques commerces. Si ces rues ne sont pas fermées au sens propre du terme, elles demeurent un espace semi-privatif, dans la mesure où elles ne donnent accès qu'à des espaces privés. Ce continuum d'espaces permet de fait une mobilité plus fluide des gardiens. Si à Kileleshwa ceux-ci sont assignés à leur poste à l'intérieur du *compound*, il n'est pas rare de voir à Buruburu un *askari* quittant son *court* pour aller discuter avec son collègue d'en face, ou acheter un soda à la petite épicerie située dans la rue. Le caractère public ou privé des rues est suffisamment ambivalent pour offrir aux gardiens une certaine latitude dans leurs déplacements. Selon la même logique, la porte du *court* ne doit pas être systématiquement fermée, ce qui permet à l'*askari* de s'absenter pendant une courte durée.

Les gardiens de Buruburu sont en majorité issus du secteur informel : recrutés directement, à titre individuel, par l'association d'habitants gérant le *court*. En conséquence, le contrôle du protocole sécuritaire est beaucoup plus lâche, voire inexistant. Les gardes n'ont pas de formation, pas ou peu de matériel, et rares sont ceux qui portent un uniforme. Ils ne sont pas non plus sous la surveillance d'un *team officer*. Dans une certaine mesure, leur marge de manœuvre s'en trouve élargie. Une observation dans le quartier permet de le confirmer. À Buruburu Phase II, deux *courts* se font face : Fatia Court, et Lomilio Court. En mars 2016, tandis que je finis un entretien avec Paul S., le garde de Fatia Court, Jackson, un des gardes de Lomilio Court vient interrompre notre conversation. Jackson est employé d'une compagnie formelle, 247 Security Ltd, à la différence de Paul. En effet, les habitants de Lomilio Court ont préféré, voilà deux ans, avoir recours à une compagnie formelle de sécurité, suite à des cas de vandalisme au sein du *court*. Jackson vient trouver Paul pour lui proposer un accord : si ce dernier accepte de se déplacer à Lomilio Court pour laver les voitures des habitants, ils partageront le salaire en deux. Jackson ne peut pas le faire lui-même, car son uniforme le lui interdit. Les habitants de Lomilio Court, en optant pour une compagnie formelle, ont du même coup mis fin à la polyvalence des gardes. À Lomilio Court, ceux-ci doivent exclusivement se consacrer aux activités de surveillance. Mais la relative mobilité de Jackson lui permet de sous-traiter : en employant Paul, un garde sans uniforme et étranger au *court*, l'activité passe inaperçue. Cet exemple est significatif des



différents leviers tactiques à l'œuvre à Buruburu. Les gardes peuvent jouer sur leurs visibilités (uniformes ou absences d'uniformes), sur leurs statuts de travailleur (gardes polyvalents ou gardes formels, contrôlés par des *team officers*), ainsi que sur leurs possibilités de déplacements, liés à la relative fluidité entre les différents espaces fermés.

## Conclusion

À Nairobi, la performance sécuritaire ne doit pas seulement être appréhendée comme un dispositif de réponse face à des menaces identifiées. Elle est aussi, et peut-être même surtout, un puissant levier de distinction sociale. Avoir recours à une compagnie de sécurité est un signe de *standing*, tant pour celui qui cherche à promouvoir un bien immobilier que pour celui qui y habite au quotidien. Les hiérarchies socio-économiques s'affichent de façon explicite dans le type de services sécuritaires sollicités : entreprise internationale usant des technologies de pointe pour les plus riches ; entreprise locale, parfois semi-formelle pour les classes supérieures et moyennes ; *askari* recruté de façon informelle chez les petites classes moyennes ; enfin, protection par les groupes de jeunes pour les populations les plus pauvres<sup>15</sup>. Cette valeur proprement *distinctive*, au sens bourdieusien du terme, ne s'applique pas seulement aux espaces et aux groupes sociaux consommateurs de services sécuritaires. Elle conduit logiquement à assujettir les travailleurs de la sécurité eux-mêmes, et en premier lieu les gardiens. La performance sécuritaire peut être lue comme un système de représentations au sein duquel le gardien est réduit, en quelque sorte, au rôle de faire-valoir. Pour le locataire, il est présenté – au même titre que l'ensemble du personnel domestique – comme le subalterne, l'inférieur, celui qui manque d'éducation et dont les façons (de parler, de se tenir, de travailler) renvoient à une certaine « primitivité » (ce terme revient souvent dans les entretiens). Pour le visiteur, pour le client du *mall*, il doit au contraire être un marqueur vivant du prestige du lieu. La propreté de l'uniforme, la politesse, les qualités de communication, de même qu'une rigueur quasi-mécanique dans l'exercice du protocole sont déterminantes dans la construction d'un *standing*. C'est là un paradoxe observable de la performance sécuritaire au quotidien : la construction matérielle et symbolique d'un entre-soi, qui laisse dans un extérieur proche – une « zone d'indistinction », ni dedans, ni dehors, dirait Giorgio Agamben (1997, 46) – ceux qui contribuent à le sécuriser.

15. Les dispositifs de sécurisation des bidonvilles de Nairobi ne sont pas traités dans ce chapitre, celui-ci se focalisant exclusivement sur la figure de l'*askari*, posté à l'entrée des espaces privatisés. Ces dispositifs informels sont pourtant nombreux, et très subtilement organisés. Pour un bon aperçu, voir Rodriguez-Torres (2014).

Enfin, les gardiens sont assignés à des places qu'ils ne choisissent pas, et dont ils peuvent être retirés à tout moment (une porte, un parking, l'entrée d'un centre commercial). Ces places sont généralement situées loin de chez eux, hors de leurs champs d'action, et insérées dans des tissus sociaux leur offrant peu d'opportunités de développer une sociabilité professionnelle. En conséquence, une certaine forme d'immobilité sociale s'ajoute à l'immobilité spatiale. Une des représentations de la promotion sociale en milieu urbain repose sur la mobilité de l'individu : pouvoir se déplacer, aller au travail en voiture, accéder aux différents espaces de loisir, partir en week-end, en vacances... À Nairobi, afin qu'un petit nombre (croissant, certes) puisse accéder à cette mobilité en toute sécurité, afin que ce petit nombre puisse s'absenter de tel ou tel lieu, choisir sa présence dans tel ou tel lieu, un grand nombre se retrouve du même coup immobilisé, assigné à une place ou déplacé de façon arbitraire. Cette dernière remarque permet de complexifier, en substance, la conception objectiviste de la sécurité : l'exemple des gardiens de Nairobi montre que l'objet de la sécurité – s'il en est un – ne se porte jamais tant sur une chose, un objet, une personne, mais plutôt sur ce que Simon Dalby (1997, 9) appelle un « arrangement social » : l'acceptation collective d'une situation donnée au détriment d'une autre.

## Bibliographie

- Agamben, Giorgio. 1997. *Homo Sacer I. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris : Seuil.
- Barnett, Clive. 2015. « On the Milieu of Security. Situating the Emergence of New Spaces of Public Action ». *Dialogues in Human Geography* 5, n° 3 : 257-270. <https://doi.org/10.1177/2043820615607758>.
- Bernard, Yvonne, et Marion Segaud. 2011. *La ville inquiète. Habitat et sentiment d'insécurité*. La Garenne-Colombes : L'Espace européen.
- Certeau (de), Michel. 1991. *L'invention du quotidien I. Arts de faire*. Paris : Gallimard.
- Dalby, Simon. 1997. « Contesting an Essential Concept: Reading the Dilemmas in Contemporary Security Discourses ». In *Critical Security Studies. Concepts and Cases*, dirigé par Keith Krause et Michael Williams, 3-32. Londres : University College London Press.
- Gooptu, Nandini. 2013. « Servile Sentinels of the City: Private Security Guards, Organized Informality, and Labour in Interactive Services in Globalized India ». *International Review of Social History* 58, n° 1 : 9-38. <https://doi.org/10.1017/S0020859012000788>.
- Gros, Frédéric. 2012. *Le principe sécurité*. Paris : Gallimard.
- Leidner, Robin. 1999. « Emotional Labour in Service Work ». *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* 561, n° 1 : 81-95. <https://doi.org/10.1177/000271629956100106>.
- Mac Dowell, Linda. 2009. *Working Bodies: Interactive Service Employment and Workplace Identities*. Malden (MA) : Wiley-Blackwell.

- Pain, Rachel, et Susan Smith. 2008. *Fear: Critical Geopolitics and Everyday Life*. Aldershot : Ashgate.
- Rodriguez-Torres, Deyssi. 2014. *Au cœur du bidonville de Mathare Valley*. Paris-Nairobi : IFRA-Karthala.
- Ruteere, Mutuma, Patrick Mutahi, Becky Mitchell et al. 2013. *Missing the Point: Violence Reduction and Policy Misadventures in Nairobi's Poor Neighbourhoods*. Nairobi : IDS-CHRIPS.
- Schneier, Bruce. 2003. *Beyond Fear: Thinking Sensibly about Security in an Uncertain World*. New York : Copernicus Books.
- Stachel, Lynn, et Don Mitchell. 2008. *The People's Property? Power, Politics and the Public*. Londres : Routledge.
- Standing, Guy. 2011. *The Precariat: The New Dangerous Class*. Londres : Bloomsbury.
- Strobl, Staci. 2009. « Policing Housemaids: The Criminalization of Domestic Workers in Bahrain ». *The British Journal of Criminology* 49, n° 2 : 165-183. <http://dx.doi.org/10.1093/bjc/azn071>.
- Wharton, Amy. 2009. « The Sociology of Emotional Labour ». *Annual Review of Sociology* 35, n° 1 : 147-165. <https://doi.org/10.1146/annurev-soc-070308-115944>.



# Quelle école pour tous au Kenya ? L'école des inégalités

*Hélène Charton*

---

L'éducation occupe une place centrale dans le paysage social et politique du Kenya, comme en témoigne le nombre d'écoles et d'académies qui jalonnent le territoire. Les mesures phares, adoptées au cours des dix dernières années pour démocratiser l'école en la rendant accessible à tous, et notamment aux plus pauvres, avec l'instauration de la gratuité dans les écoles primaires en 2003 suivie cinq ans plus tard de l'abolition des frais de scolarité dans le secondaire, ont renforcé les débats publics autour de l'éducation, qui occupent une large place dans les colonnes des journaux.

Avec, pour 2012, des taux officiels de scolarisation nets de 81,8 % dans le primaire et de 50 % dans le secondaire, une espérance de vie scolaire de onze années et un taux de survie dans le primaire de 90,7 %, le Kenya, qui consacre près de 30 % de son budget et 6,7 % de son PIB à l'éducation, occupe le haut du palmarès scolaire pour l'Afrique subsaharienne, suivant les données établies par l'Institut de statistiques de l'Unesco<sup>1</sup>. Mais un tel bilan, aussi satisfaisant soit-il, doit se lire en creux, à travers ce que les chiffres (produits et agglomérés par l'institution) ne montrent pas directement en termes notamment d'inégalités régionales, socio-économiques et de genre. Le Kenya comptait en 2009 plus d'un million d'enfants non scolarisés, phénomène en recrudescence après une forte baisse jusqu'en 2007 et qui touche, à l'instar de nombreux pays d'Afrique, les populations les plus pauvres et les plus marginalisées : 55 % des filles des ménages les plus pauvres de la région du Nord-Est n'étaient jamais allées à l'école en 2008. La qualité de l'éducation dispensée dans les écoles soulève également de nombreuses questions. Selon le rapport de suivi de l'Éducation pour Tous, établi chaque année par l'Unesco, 6 % des jeunes gens âgés de 15 à 29 ans ayant suivi une scolarité de six ans étaient considérés comme illettrés et 26 % d'entre eux comme semi-illettrés ; chiffres plus alarmants encore chez les jeunes femmes, avec 9 % d'illettrées et 30 % de semi-illettrées (Unesco 2012). Avec seulement 4 % d'étudiants inscrits dans les universités, l'accès

---

1. Unesco Institute for Statistics. URL : <http://www.uis.unesco.org/DataCentre/Pages/countryprofile.aspx?code=KEN&regioncode=40540> (Indisponible, page consultée le 20 août 2014).

à l'enseignement supérieur reste problématique au Kenya : seuls 30 % des bacheliers qualifiés y sont en effet admis.

Ce bilan mitigé, qu'il convient de replacer dans le paysage global des réformes éducatives engagées à l'échelle mondiale depuis 2000 dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), est le fruit des dynamiques scolaires engagées au Kenya depuis l'indépendance, en 1963, et même depuis l'époque coloniale. Avec seulement 4 % de ressources provenant de l'aide internationale, l'éducation au Kenya est une affaire essentiellement nationale, comme le souligne l'étroite imbrication du calendrier des réformes éducatives dans l'agenda politique et électoral du pays.

Il s'agit dans ce chapitre de mettre en lumière les dynamiques historiques qui ont contribué à modeler le paysage scolaire du Kenya contemporain. Revenant d'abord sur la nature et les formes d'expression de la demande sociale d'éducation, nous examinerons ensuite comment l'école a largement été investie par les régimes politiques qui se sont succédé. Cette double dynamique a joué un rôle moteur dans le processus de scolarisation du Kenya qui affiche aujourd'hui des taux parmi les plus élevés d'Afrique, mais il est également à l'origine des fortes inégalités géographiques et économiques qui caractérisent le système éducatif.

## 1. Le désir d'école

Lors de la rentrée scolaire de janvier 2003, plus d'un million de nouveaux élèves se sont présentés dans les écoles primaires publiques du Kenya devenues « gratuites ». La confusion générée par l'application de la promesse électorale du nouveau Président de la République, Mwai Kibaki, a largement été commentée par la presse qui titrait sur le chaos des écoles et décrivait les longues files d'attentes devant les établissements les plus prisés<sup>2</sup>. À la fin du mois, 500 000 nouveaux entrants s'étaient encore présentés dans des écoles souvent déjà complètes<sup>3</sup>. Environ 5 % d'entre eux avaient abandonné au cours de la première année (Unesco 2005) et un certain nombre venait en réalité d'écoles formelles non reconnues, souvent implantées dans les quartiers les plus pauvres, vers lesquelles certains sont d'ailleurs retournés.

Ce phénomène, mis en évidence à l'échelle du quartier sous-intégré de Kibera à Nairobi dans le cadre d'une étude conduite par la fondation John Templeton entre avril 2003 et décembre 2005 sur l'existence d'une offre privée d'éducation destinée aux populations les plus pauvres en Afrique et en Asie, a permis de souligner l'importance de la demande sociale d'éducation

---

2. « Admission Chaos Hits Schools ». 2003. *Daily Nation*, 8 janvier.

3. « Free Education: Kenya's School Overwhelmed ». 2003. *Daily Nation*, 20 janvier.

dans les milieux les plus défavorisés. Soixante-seize écoles privées formelles (mais non enregistrées par le gouvernement) ont été recensées à Kibera qui comptait environ 600 000 habitants (Tooley, Dixon & Stanfield 2008, 451). Ce bilan dressé en octobre 2003, soit dix mois après l'introduction du programme *Free Primary Education* (FPE), intègre l'augmentation des effectifs de 57 % dans les cinq écoles publiques du quartier (contre 43 % à Nairobi) qui s'est en partie faite au détriment des écoles privées dont vingt-cinq avaient fermé leurs portes. L'importance des effectifs de ces écoles primaires, qui scolarisaient en novembre 2003 12 132 élèves contre 9 126 dans le public, souligne la persistance d'une demande d'éducation payante chez les populations les plus pauvres, confirmée par les entretiens menés avec les parents et les responsables de ces établissements qui avançaient deux motifs principaux : le coût et la qualité de l'éducation.

Toutes ces écoles, à l'exception de deux, gérées par des congrégations religieuses, perçoivent des frais de scolarité s'échelonnant de 50 KES à 500 KES par mois mais ajustés aux situations individuelles, allant du rabais à l'exemption pour les familles nombreuses ou les orphelins. Ces droits sont cependant inférieurs aux coûts cachés de l'école publique – non négociables – et qui prennent la forme d'achats obligatoires, comme deux jeux d'uniformes (contre un dans le privé) ou de contributions diverses (frais d'activités ou de construction) dont la somme se révèle prohibitive pour les ménages les plus pauvres. Les conditions d'accueil et d'enseignement sont également perçues comme plus favorables dans les écoles privées : avec 576 enseignants recensés dans des établissements de petites tailles en comparaison des écoles publiques accueillant de 1 000 à 2 000 élèves, le ratio enseignant-élèves de 1 pour 21 est trois fois inférieur à celui des écoles publiques qui a grimpé à 1 pour 60, voire 67 dans l'une de ces écoles. Ces données factuelles sont déterminantes dans la perception de ce qui relève d'une éducation de qualité pour laquelle même les plus pauvres sont prêts à payer : « Si tu vas au marché et que l'on te donne gratuitement des fruits et des légumes, ils seront pourris. Si tu veux des fruits et des légumes frais, tu devras payer pour ça », résumait un parent par analogie (Tooley, Dixon & Stanfield 2008, 462).

Le rapport des pauvres à l'école (même si tous les habitants de Kibera ne sont pas également pauvres), ainsi mis en évidence, souligne l'importance de l'investissement scolaire des populations du Kenya dont l'origine fort ancienne est indissociable des carences de l'offre d'éducation mise en œuvre par les gouvernements qui se sont succédé.

Dans un contexte colonial caractérisé par une étroite ségrégation raciale, le système éducatif dévolu aux Africains et confié pour l'essentiel aux missionnaires avait pour principale fonction de pourvoir aux besoins de main-d'œuvre de la colonie. C'est en réaction contre cette vision réductrice

de l'éducation que se sont déployées les premières initiatives africaines en matière de scolarisation.

Dès leur création en 1924, les *Local Native Councils*, instaurés par le pouvoir colonial pour donner un canal d'expression légal aux communautés africaines, avaient fait du développement de l'éducation l'une de leurs priorités à travers la création d'écoles non dépendantes des missions, accusées de sacrifier leurs tâches pédagogiques à leur œuvre d'évangélisation. En 1926, les LNC consacraient en moyenne 20 % de leur budget à l'éducation (Mutua 1975, 152-153) ; les provinces de l'Ouest et du Centre, à la fois les plus peuplées et les plus exposées à la colonisation européenne, arrivant en tête de ce palmarès (Charton 1997). Le gouvernement colonial, soucieux de ne pas briser le fragile concordat établi avec les missions, n'a jamais autorisé les LNC à ouvrir leurs propres écoles comme ils le demandaient, mais s'est contenté de canaliser les fonds mobilisés auprès de communautés locales sous formes de taxes pour financer ses propres établissements (*Government African schools*) en dehors des zones d'influence missionnaire. Dans la province du Centre du Kenya, les LNC ont cependant trouvé un autre débouché à leurs mobilisations scolaires à travers le financement des écoles indépendantes kikuyu, créées à la suite de la crise de circoncision et la fermeture de nombreuses écoles dont les maîtres avaient été exclus<sup>4</sup>. En 1935, il existait trente-quatre écoles indépendantes scolarisant 2 500 élèves ; dix ans plus tard, ces écoles, constamment menacées de fermeture par les autorités coloniales, comptaient 13 500 inscrits. À l'époque, 12,5 % de la population africaine avait accès à l'école mais pour 97 % au niveau élémentaire. La colonie ne comptait alors qu'une seule école secondaire, l'Alliance High School, à Kikuyu, créée en 1926 et la seule option post-secondaire était le Collège de Makerere en Ouganda qui formait les auxiliaires africains de l'administration, dans les domaines de l'enseignement, l'agriculture, les sciences vétérinaires et la médecine pour toute l'Afrique de l'Est.

La création de l'African Teachers College à Githunguri en 1939, pour former les enseignants des écoles indépendants et répondre aux carences d'éducation secondaire et post-secondaire, a permis d'étoffer ce réseau, grâce notamment à l'investissement du chef Koinange wa Mbiyu et de son fils aîné, Peter Mbiyu. À son retour des États-Unis, en 1938, où Peter Koinange était parti étudier en 1927 grâce au soutien de la fondation Phelps-

---

4. Les églises indépendantes kikuyu sont nées en 1929 avec le refus d'un certain nombre de fidèles de se plier aux injonctions du révérend Arthur (Church of Scotland Mission de Kiambu, Province centrale) leur demandant de renoncer aux pratiques traditionnelles comme la clitoridectomie. Les chrétiens dissidents, dont bon nombre étaient des instituteurs ou des catéchistes, ont fondé leur propre réseau d'églises et d'écoles.



Stokes, il était l'Africain le plus diplômé de la colonie. Déclinant toutes les offres d'emploi dans l'administration, il avait alors pris la tête du collège de Githunguri, auquel il a donné le nom de *Teachers College* en référence à Columbia où il avait obtenu son master. À la veille de sa fermeture, au lendemain de la déclaration d'état d'urgence en novembre 1952, près de 30 % des élèves des districts de Kiambu et de Fort Hall fréquentaient le collège.

Le niveau de scolarisation des Africains a triplé pendant la décennie qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, sous l'effet des politiques de modernisation des colonies initiées par les pouvoirs métropolitains qui ont stimulé l'investissement des populations dans l'éducation de leurs enfants, comme le montre le graphique suivant.

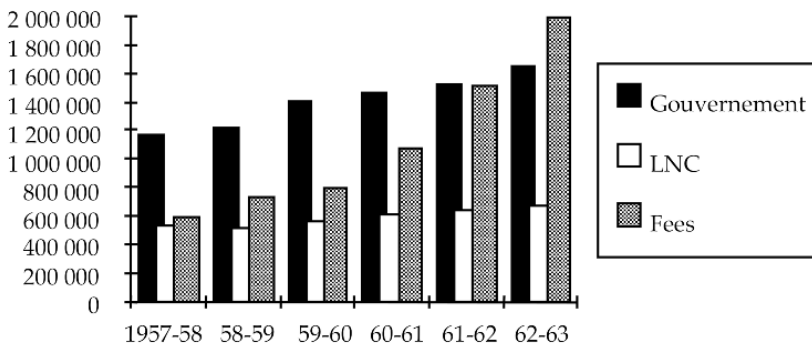


Figure 1. Financement de l'éducation, 1957-1962

Source : Colony and Protectorate, *Education Department Triennial Surveys* 1958-1960 et 1961-1963.

Ce sont précisément ces dynamiques qui ont été à l'origine de l'explosion scolaire qui a marqué le passage à l'indépendance du pays, en 1963. À la rentrée 1964, les écoles primaires ont accueilli plus d'un million d'élèves, soit deux fois plus qu'en 1957 et quatre fois plus qu'en 1948 (Bogonko 1992, 112). Les attentes à l'égard de l'école étaient alors à la mesure des frustrations de l'époque coloniale. À l'indépendance, l'éducation avait officiellement été identifiée comme un levier du développement économique et social du pays, auquel toutes les populations étaient invitées à participer dans le cadre de la philosophie d'État *Harambee*.

En dix ans, le nombre d'écoles primaires a doublé et celui des écoles secondaires décuplé grâce aux efforts conjugués du gouvernement, dont la part de budget consacrée à l'éducation est passée de 11,9 % à 24,7 % entre 1963 et 1973 (Bogonko 1992, 112), et les contributions des populations, directement sollicitées dans le cadre de levées de fonds *Harambee* destinées à la construction d'écoles et au recrutement des enseignants. Les écoles *Harambee*, qui représentaient en 1973 60 % des écoles secondaires construites

depuis l'indépendance, demandaient des frais de scolarités élevés pour une qualité d'éducation médiocre par rapport aux écoles nationales et régionales, dont les capacités d'accueil étaient limitées (Amutabi 2003, 130). Ces établissements ont été créés par les communautés pour pallier la pénurie de l'offre secondaire du gouvernement qui reportait ainsi ses responsabilités sur les collectivités locales (comme pour les LNC à l'époque coloniale). Plusieurs hommes politiques, comme Tom Mboya, se sont élevés contre un système qui renforçait les inégalités sociales et régionales d'accès à l'éducation, mais sans véritable succès en dehors du renforcement des inspections et de l'injection de quelques ressources. La plupart des écoles *Harambee* ont cependant été intégrées au système national en 1974, mais de façon inégale, puisque c'est la province centrale qui a le plus bénéficié de ces reprises, renforçant un réseau d'écoles déjà dense dans la région (Hornsby 2013, 138-140).

Ces différentes étapes de l'histoire longue de l'éducation au Kenya soulignent l'ampleur de la demande scolaire et les formes d'engagement des populations en faveur de l'éducation (Charton 2011, 219-237). La manière dont ce désir d'école a été exploité sur le plan politique est un second trait caractéristique de l'histoire de l'éducation au Kenya, que l'on peut également faire remonter à l'époque coloniale mais qui s'est affirmé en 1973, date à laquelle la gratuité de l'éducation primaire a été pour la première fois introduite. Le décret présidentiel de 2003 n'a en effet rien d'inédit ; il réitère, dans un contexte politique, économique et international très différent, l'une des mesures phares du Père de la nation, Jomo Kenyatta, prise à l'occasion des dix années d'indépendance du pays et confirmée par son successeur Daniel arap Moi à son arrivée au pouvoir en 1978. L'histoire de l'éducation est étroitement liée à l'histoire politique du pays et l'on peut même affirmer que l'école a été un instrument majeur de légitimation politique pour les différents gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance.

## 2. L'école comme instrument de légitimation politique

En 2003 comme en 2008, l'abolition des frais de scolarité dans le primaire puis dans le secondaire faisait suite aux promesses électorales du candidat Kibaki. Ces dernières mesures ont bénéficié d'un climat international favorable à leur mise en œuvre dans le contexte des OMD et des programmes d'Éducation pour tous soutenus par les bailleurs internationaux, mais, à l'instar des deux expériences précédentes de gratuité de l'enseignement primaire, elles sont intervenues à des moments charnières de la vie politique. Héritage politique majeur porté par une demande sociale forte, l'éducation universelle a été brandie par chacun des trois présidents du Kenya dans des

situations de transition et de fragilité politique afin de restaurer le contrat entre la société et son gouvernement.

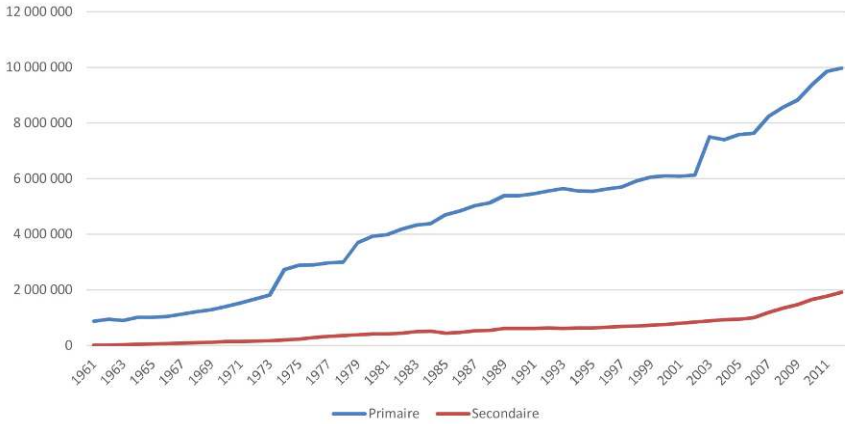


Figure 2. Scolarisation primaire et secondaire, 1961-2012

Source : Ministry of Planning and National Development. *Statistical Abstracts*. Nairobi : Government Printer.

D’abord portée par les mouvements nationalistes africains des années 1940, l’éducation universelle n’a jamais cessé d’être au cœur de l’agenda politique du Kenya. Présente dans le mémorandum adressé par les représentants de la Kenya African Union (la première association politique nationale) au Colonial Office en 1945, l’éducation universelle est restée un idéal social inscrit dès 1960 dans le manifeste de la KANU (Kenya African National Union) qui se posait en héritière des luttes nationalistes. Devenu Premier ministre le 1<sup>er</sup> juin 1963, Kenyatta avait identifié l’éducation comme une priorité nationale vers laquelle devaient converger tous les efforts du peuple kényan (Kenyatta 1965). Le décret présidentiel de 1973 instaurant, à l’occasion des dix années d’indépendance, la gratuité de l’éducation primaire pour les quatre premiers niveaux et plafonnant les frais d’inscriptions à 60 KES (8 USD) dans les trois autres niveaux, s’inscrivait dans cette tradition. Le « cadeau » du Président à la nation permettait de réaffirmer de manière concrète l’engagement de la KANU en faveur de l’éducation universelle tout en récompensant les efforts et les sacrifices consentis par la population pour le développement de l’éducation.

Les effets de cette mesure ont été immédiats avec l’arrivée d’1,8 million d’élèves supplémentaires et une augmentation des inscriptions en première année de 152 %. Malgré des abandons nombreux dans les premières années - 54,7 % des élèves entrés en 1973 avaient quitté le système quatre ans plus tard -, les inscriptions en première année se sont stabilisées à un niveau élevé (600 000 nouveaux élèves), et les taux d’abandons se sont « normalisés » (20 % d’abandons après trois ans pour la cohorte 1976)

(Somerset 2007, 10-11). Pour faire face à cet afflux d'élèves, le gouvernement a recruté massivement des enseignants non qualifiés, dont la part est passée de 22 % à 37 % entre 1973 et 1976, réussissant ainsi à maintenir le ratio professeur-élèves à un niveau relativement bas (1 enseignant pour 32 élèves) (Somerset 2007, 14-15). Mais l'accueil des nouveaux entrants a nécessité la construction de salles de classe supplémentaires à la charge des écoles et donc des familles, qui ont vu apparaître une multitude de contributions obligatoires pour les constructions, les activités ou encore le gardiennage (Abreu 1982). Comme elles n'étaient régies par aucune législation, d'importantes disparités existaient entre les établissements, certains exigeant des frais dix fois supérieurs aux droits de scolarité existant avant 1974 (Somerset 2007, 11)... En 1978, l'école primaire était devenue partout plus chère qu'en 1973 (Charton 2005).

C'est dans ce contexte que Daniel arap Moi, qui a succédé à Kenyatta en 1978, a inauguré sa présidence par un acte d'évergétisme en faveur de l'école en abolissant l'ensemble des contributions demandées dans tous les niveaux du primaire. Le décret de 1978 offrait au nouveau Président, issu d'une ethnie minoritaire, une occasion d'affirmer sa légitimité politique en inscrivant ses pas et ses actions dans le sillage de son prédécesseur, tout en endossant l'héritage de la KANU. Comme en 1973, l'entrée en vigueur du décret présidentiel en janvier 1979 a entraîné un nouvel afflux d'élèves vers les écoles primaires, avec 970 000 nouvelles inscriptions en première année. Les taux d'inscription se sont maintenus à un niveau élevé dans les années qui ont suivi l'adoption de la mesure (900 000 élèves) mais les abandons sont en revanche restés très élevés : 45,5 % des élèves entrés en 1979 étaient encore à l'école cinq ans après et ils n'étaient plus que 32,2 %, à la fin du cycle primaire de sept ans. Faute de recrutement, le ratio enseignant-élèves a sensiblement augmenté, passant à 1 pour 39 (Somerset 2007, 14-15). Comme en 1973, les frais de scolarité déguisés n'ont pas tardé à faire leur réapparition, rendant caduque la gratuite de l'école.

La réforme globale « 8-4-4<sup>5</sup> » du système éducatif, entrée en vigueur en 1985, a lourdement pesé sur les ménages. L'allongement d'une année du cycle primaire, porté à huit ans au lieu de sept, a nécessité la construction de nouvelles classes (au nombre de 13 370) et d'équipements pour les disciplines techniques et agricoles (laboratoires, ateliers, etc.) dont le coût a en grande partie été supporté par les parents à travers la réapparition de droits supplémentaires et la multiplication d'*Harambee* pour la construction de nouveaux bâtiments. Depuis 1983, le matériel scolaire n'était plus fourni par les écoles et les parents étaient officiellement chargés d'équiper les salles de classe. L'accent mis sur l'enseignement de base (doté d'un ministère

---

5. La scolarité est désormais divisée en un cycle de base de huit années, suivi d'un cycle secondaire et d'un cycle supérieur de quatre années chacun.

spécifique depuis 1979) au détriment des autres niveaux d'éducation a correspondu au virage libéral pris par les organisations internationales et l'apparition des premiers plans d'ajustement structurel (appliqués au Kenya dans les années 1990) pour tenter de redresser des économies en crise. Alors que la croissance de la population s'est poursuivie à un rythme soutenu, pesant lourdement sur le système éducatif, la croissance économique du Kenya s'est ralentie avec un recul du PIB de 6,5 % à 3,7 % entre 1964 et 1984 (Ogot & Ochieng' 1995, 151-153).

Les politiques d'ajustement scolaire ont été définies dans un rapport de la Banque mondiale de 1988, intitulé *Education in Sub-saharian Africa: Policies for Adjustment, Revitalization and Expansion*. Dans un contexte de raréfaction des ressources, la priorité devait aller aux secteurs où le retour social sur l'investissement public était le plus significatif, soit le niveau primaire selon les calculs des économistes de la Banque (Heyneman 2005). Dans les niveaux secondaires et supérieurs – où l'éducation était considérée comme un investissement personnel au regard de ses bénéfices directs en termes d'opportunité d'emploi –, c'est le partage des coûts avec les bénéficiaires qui était préconisé. Ces recommandations ont été entérinées dans le *Sessional Paper no. 6* de 1988 qui introduisait le principe du « *Cost sharing with beneficiaries* », appliqué au Kenya à partir de 1991, avec le transfert des frais d'internat dans les écoles secondaires publiques sur les parents et l'introduction, pour la première fois, de droits de scolarité dans le supérieur d'abord fixés à 6 000 KES (100 USD) avant d'être augmenté à 50 000 KES (833 USD) en 1998. Malgré l'existence de bourses et surtout de prêts accordés par le Higher Education Loans Board (HELB) à la majorité des étudiants, ces mesures ont contribué à barrer l'accès des populations les plus pauvres à l'université (Klopp & Orina 2002, 60). Comme dans la plupart des pays d'Afrique, les étudiants, quasiment assurés de trouver un emploi dans le service public et les sociétés para-étatiques, bénéficiaient jusque-là de conditions privilégiées (gratuité des études et de pension, allocation connue sous le nom de « *boom* » : Eshiwani 1993, 46 & 51).

Cette politique s'est révélée désastreuse à tous les niveaux. Dans un contexte d'accroissement de la grande pauvreté, l'école n'avait jamais coûté aussi cher : entre 1994 et 1997, la charge moyenne pour les familles d'un élève scolarisé en primaire était passée de 843 à 1 200 KES (soit 12 à 22 USD), recouvrant les contributions pour les constructions de classes, les frais d'examen, l'achat des livres, du matériel, des uniformes, de couverts et de matelas dans les internats... ; ce qui excluait les populations économiquement les plus fragiles (Koech 2000, 75). Pour ceux qui parvenaient à terminer le cycle primaire, les opportunités de poursuivre dans le secondaire ont continué de s'amenuiser, avec un recul des taux de transition de 49 % à 40 % entre 1992 et 1999 (*ibid.*, 94). La crise du système éducatif qui s'est installée

dans les années 1990 s'est traduite par une érosion sans précédent des taux brut de scolarisation, tombé à 89 % en 1998, contre 105 % en 1989.

Pour la première fois dans l'histoire du Kenya, certaines populations se détournent de l'école, rompant les dynamiques scolaires instaurées depuis l'indépendance. Le gouvernement a tenté de désamorcer cette crise scolaire, à l'image de la crise sociale et politique que traversait le pays. Une commission d'enquête, chargée de réformer en profondeur le système éducatif, a été nommée à la veille des élections générales de 1997, dans un climat de tension et de violence politiques extrêmes. Les réformes scolaires annoncées devaient apaiser l'espace politique et social, mais, aussitôt réélu, le Président a vite enterré ces promesses. Le rapport de la commission Koech a été publié trois ans plus tard, en 2000, et malgré les vives protestations et la grève de cinquante écoles (dont la prestigieuse Alliance Girls High School), le gouvernement s'est contenté de mesures cosmétiques, comme l'allégement des programmes, au lieu de réformer globalement le système avec l'abandon de la structure 8-4-4 au profit d'un cycle de base de douze ans, comme le recommandait le rapport (Charton 2003, 189-208).

C'est dans ce climat de crise et de rupture du dialogue entre l'État et la société que la thématique de l'éducation universelle a ressurgi au cœur du programme électoral de la coalition d'opposition menée par Mwai Kibaki (NARC 2002). Mesure phare du programme de la National Rainbow Coalition (NARC), l'éducation primaire gratuite n'était pas seulement le « cadeau » du Président à son peuple comme en 1973, mais le gage d'un nouveau contrat social que le nouveau gouvernement élu démocratiquement entendait établir. La garantie d'un accès égal à l'éducation pour tous les citoyens renvoie aux principes de justice et d'équité, à la base de la refondation de la nation dans laquelle le nouveau Président et son équipe s'étaient engagés<sup>6</sup>. Après dix années de crise majeure cette mesure avait une portée symbolique très forte : elle marquait la rupture avec les pratiques et les dérives du régime précédent tout en s'inscrivant dans la continuité de l'héritage de Kenyatta.

Le contexte dans lequel la gratuité a été restaurée dans les écoles primaires en janvier 2003 était cependant très différent de celui de 1973. Depuis les conférences internationales de Jomtien en Thaïlande en 1990, mais surtout de Dakar, en 2000, la communauté internationale et les bailleurs de fonds se sont engagés en faveur de l'éducation primaire universelle à l'horizon 2015, qui constitue le deuxième « Objectif du millénaire pour le développement ». Les programmes de gratuité de l'éducation, introduits dès 1994 au Malawi et 1997 en Ouganda, se sont depuis partout généralisés, grâce au soutien

---

6. Discours d'investiture du troisième Président du Kenya, Mwai Kibaki, le 30 décembre 2002, Nairobi.

des bailleurs internationaux. Comme lors des expériences de 1973 et 1978, l'abolition des droits de scolarité a généré un important afflux de nouveaux élèves, dont le nombre s'est maintenu à un niveau élevé. Les écoles primaires du Kenya ont enregistré une augmentation de 32 % des inscriptions en première année à la rentrée de 2003 (Oketch & Somerset 2010).

L'État a pu faire face au coût direct du *Free Primary Education Program*, estimé à 62 millions USD, grâce au déblocage de 69,5 millions<sup>7</sup> (soit une augmentation d'un quart du budget de l'éducation) pour verser aux écoles les allocations calculées au prorata du nombre d'élèves inscrits. Mais la réussite et la pérennisation de la réforme reposaient sur la capacité de la nouvelle équipe à attirer des financements extérieurs en restaurant la confiance des bailleurs, ébranlée par les dix dernières années de l'ère Moi. L'ERS (*Economic Recovery Strategy for Wealth and Employment Creation*), endossée par les bailleurs internationaux en 2004 et à laquelle était adossée la stratégie sectorielle d'éducation, avait établi les priorités d'action en matière de gouvernance économique et financière. La consultation nationale, qui avait réuni 800 participants en novembre 2003, avait permis de définir les orientations de la stratégie sectorielle d'éducation (adoptée le 25 juillet 2005 sous le titre *Kenya Education Sector Support Programme 2005-2010 - Delivering Quality Education and Training to All Kenyans*, KESSP). Financée par le gouvernement à hauteur de 89 %, le KESSP a reçu le soutien des bailleurs réunis au sein de l'Education Donor Coordination Group (EDCG) avec notamment un financement de 80 millions USD accordé par la Banque mondiale en 2006 et le déblocage de 121 millions USD dans le cadre de l'initiative *Fast Track*.

Fort de ces succès, Mwai Kibaki avait promis de supprimer les frais de scolarité dans les externats publics secondaires s'il était réélu en décembre 2007. Cette mesure, rendue effective à la rentrée de janvier 2008 dans un climat de vives tensions après les violences qui avaient suivi les résultats contestés des élections, n'a cependant pas tenu toutes ses promesses. L'extension de la gratuité au secondaire a permis, tout comme le FPE, de ramener vers le lycée les populations économiquement fragilisées par la crise sans pour autant toucher les plus pauvres. Or la massification de l'accès aux niveaux primaire, et dans une moindre mesure secondaire, a eu pour effet principal de renforcer les hiérarchies et les stratégies de différenciation des établissements et des familles, accentuant les inégalités sociales et géographiques déjà criantes. Les pauvres ne sont sans doute jamais autant allés à l'école au Kenya, mais à l'école des pauvres...

---

7. *Daily Nation*, édition du 30 avril 2003.

### 3. Quelle universalité de l'éducation au Kenya ?

Avec près de 10 millions d'enfants scolarisés dans le primaire contre 1 million au moment de l'indépendance et un taux net de scolarisation de 82 % dans le primaire et de 50 % dans le secondaire en 2012, selon les statistiques de l'Unesco<sup>8</sup>, les mesures prises depuis quarante ans en faveur de l'éducation universelle ont porté leurs fruits. Le programme *Free Primary Education* de 2003 avait permis de mettre un terme à la déscolarisation des années 1990 en ramenant vers l'école ceux qui en avaient été chassés par la crise : en 2005, 44 % des élèves n'étaient pas inscrits dans la classe correspondant à leur âge (Unesco 2005). L'introduction du *Free Day Secondary Education* (FDSE) en janvier 2008 avait pour principaux objectifs d'améliorer les taux de transition du primaire vers le secondaire et d'amener les plus pauvres à ce niveau d'étude. Les mesures volontaristes prises en faveur de l'éducation universelle, comme la gratuité, ont partout permis de renforcer l'accès à l'éducation sans pour autant toucher les populations les plus marginales qui sont restées exclues de l'école.

Les inégalités sociales et géographiques d'accès à l'éducation sont un autre trait caractéristique du système éducatif du Kenya, dont les origines sont également anciennes. Loin de les corriger, la manière dont l'éducation s'est développée au Kenya a reproduit voire renforcé ces inégalités. Malgré les efforts déployés pour faire baisser le coût de l'éducation, celle-ci n'est jamais complètement gratuite. Les parents d'élèves continuent de financer l'entretien et la construction de nouveaux bâtiments, mais ils doivent également payer la cantine, les uniformes, et les différentes activités dont les prix varient d'une école à l'autre, ce qui génère de fortes disparités au sein de l'offre publique d'éducation. Les politiques de renforcement de l'accès à l'éducation ont entraîné mécaniquement une augmentation de l'offre qui s'est diversifiée en réponse aux recompositions de la demande sociale dans un contexte de massification. La privatisation de l'enseignement qui touche tous les niveaux d'éducation, du préscolaire à l'université, souligne à la fois la persistance d'un désir d'éducation toujours vif mais non satisfait par les pouvoirs publics et le rôle joué par l'école dans les processus de différenciation et de stratification sociale.

Depuis la période coloniale, l'offre d'éducation s'est développée sur une base locale au gré de la capacité de mobilisation des communautés (LNC, *Harambee*) et du degré d'investissement des patrons politiques locaux, qui ont parfois doté leurs circonscriptions d'établissements portant leur nom sur le modèle des « *Kenyatta High* » ou des « *Moi Girls* » (Amutabi

---

8. Unesco Institute for Statistics. URL : <http://www.uis.unesco.org/DataCentre/Pages/countryprofile.aspx?code=KEN&regioncode=40540>. (Indisponible, page consultée le 20 août 2014).



2003, 131). Les initiatives déployées par les élites politiques pour favoriser l'accès de leurs administrés au capital scolaire ont entretenu ces inégalités, projetant sur l'espace scolaire les clivages ethniques qui structurent la vie politique du Kenya contemporain. En 1984, le président Daniel arap Moi avait ainsi décidé de relever le quota de places réservées aux élèves des écoles locales dans les écoles régionales de 60 à 85 %. Cette mesure, outre le renforcement de la « provincialisation » de la société, avait permis à la vallée du Rift (région d'origine du président Moi) de rattraper le niveau de scolarisation secondaire de la province centrale ; en arrivant au pouvoir en 2003, Mwai Kibaki s'était empressé de rétablir les quotas dans leurs proportions d'origine (Hornsbt 2013, 649)...

De telles dynamiques ont produit de fortes disparités régionales. En 1969, la Province centrale affichait des taux de scolarisation de 102 % alors que 56 % et 43 % des enfants des provinces du Nyanza et de la vallée du Rift étaient scolarisés (*ibid.*, 267). Certains districts, comme celui de Nyeri, avaient pratiquement réalisé l'éducation universelle avant 2003, lorsque le taux net de scolarisation dans le primaire n'était que de 40 % dans la région du Nord-Est en 2010 (Oketch & Somerset 2010, 10). Les régions à fort capital scolaire sont celles qui ont le mieux résisté à la crise des années 1990, accentuant encore les inégalités géographiques qui n'ont pas vraiment été corrigées par les programmes de gratuité (en dehors d'actions spécifiques en faveur des zones arides et semi-arides), pas plus qu'ils n'ont permis de remédier aux inégalités sociales reproduites par l'école.

Certes, la gratuité de l'éducation a renforcé l'accès des populations pauvres à l'école, mais peut-être pas des plus pauvres, car l'école n'est jamais complètement gratuite. Dans un contexte de massification, les coûts cachés de l'école ont permis de maintenir des hiérarchies entre les établissements en pratiquant des formes détournées de sélectivité. Une enquête réalisée entre 2007 et 2008 auprès de dix-sept écoles (quatorze publiques et trois privées) de quatre districts (Nairobi, Nyeri, Kajiado et Kisii) a mis en évidence les effets différenciés du FPE dans l'accès à l'éducation. Certaines écoles publiques ont continué de sélectionner leurs élèves en demandant des frais de scolarité deux fois plus élevés que partout ailleurs, comme à Kisasa (Nairobi) où la somme des contributions ayant remplacé les frais de scolarité traditionnels atteignait un total annuel de 143 USD, un an après l'instauration du FPE. À Kazi (Nyeri) où les contributions additionnelles ont été abolies, les places de première année étaient réservées aux élèves de la section maternelle privée (16 USD par mois). Ces établissements ont ainsi contourné le FPE en filtrant leur recrutement, afin de garantir la réputation et le niveau de l'école. En 2006, Kazi était classée sixième du district de Nyeri pour ses résultats à l'examen de fin de primaire (le KCPE, soit *Kenya*

*Certificate of Primary Education*), qui détermine l'accès au secondaire (Oketch & Somerset 2010, 10).

Malgré les bourses instaurées par le gouvernement depuis 1994, les populations les plus pauvres ont toujours moins de chance de poursuivre dans le secondaire : la répartition des élèves en fonction du niveau de revenu des familles montre qu'en 2012 10 % du quintile inférieur avait accès à ce niveau d'étude contre 55 % des garçons et 42 % des filles du quintile supérieur (Muriithi Muhindi 2012, 34). Or l'abolition des frais de scolarité en 2008 n'a pas permis de corriger ces inégalités. Une étude, conduite en 2009 dans la région de Nyeri auprès de trente-trois établissements secondaires, a montré que l'allocation du gouvernement aux établissements secondaires de 10 625 KES par élève inscrit était insuffisante pour couvrir les besoins effectifs, estimés à 24 590 KES par les proviseurs interrogés. Mais surtout le coût total des achats obligatoires était évalué à 9 230 KES (uniformes, dictionnaires, atlas, etc.) auxquels s'ajoutaient 3 200 KES pour l'achat des équipements complémentaires exigés par la plupart des écoles (cartable, affaires de sport, T-shirt de l'école, etc.). Ces frais additionnels restent un facteur d'exclusion pour certaines catégories de la population (*ibid.*, 51) ; à l'instar des bourses, l'allègement des frais de scolarité dans le secondaire a surtout concerné les enfants déjà scolarisés...

Au total, l'abolition des frais de scolarités (partiels) dans le primaire et le secondaire a favorisé l'accès à l'éducation d'un plus grand nombre d'enfants sans pour autant modifier les hiérarchies et les formes de sélection toujours pratiquées par certains établissements. Mécaniquement, l'élargissement de la base a accru la sélectivité vers les cycles supérieurs dont l'une des conséquences a été le développement de l'enseignement privé et des formes inédites de « privatisation » de l'enseignement public.

L'enseignement privé primaire s'est développé à la faveur de la crise des années 1990 pour pallier les lacunes de l'offre publique d'éducation. À cette date, le Kenya comptait 290 écoles primaires privées, localisées principalement en milieu urbain, mais dix ans plus tard 1 236 établissements étaient recensés avec 7 % de la population scolaire. Les programmes de gratuité ont eu tendance à accentuer cette tendance, comme le montrent les graphiques suivants. La part des élèves inscrits dans des établissements privés est passée de 10 % à 15 % entre 2004 et 2011.

Depuis les années 1990, la plupart des établissements privés se sont positionnés sur le créneau d'une éducation performante, sanctionnée par les résultats obtenus aux examens nationaux de fin de cycles primaire (KCPE) et secondaires (KCSE, *Kenya Certificate of Secondary Education*). Avec seulement 1 % des candidats en 1996, les écoles privées avaient raflé les dix meilleures places au KCPE ; cinq ans plus tard, en 2001, vingt-sept des trente écoles ayant obtenu les meilleurs scores étaient privées.

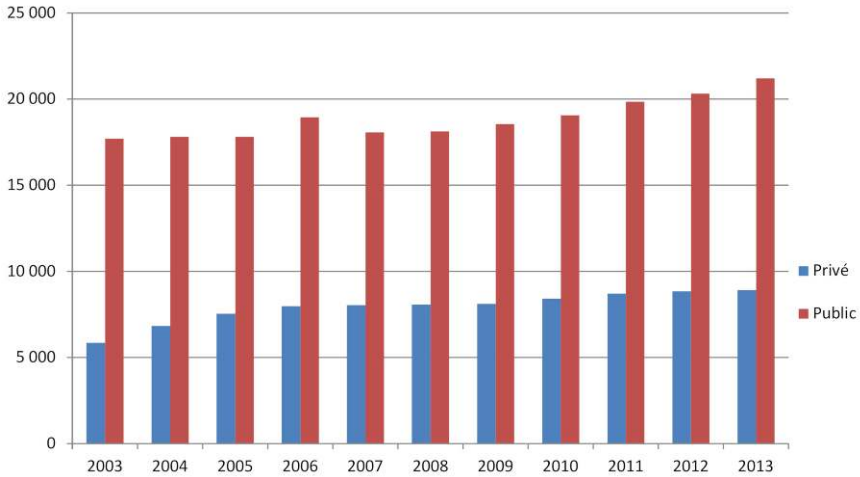


Figure 3. Nombre d'écoles primaires privées et publiques de 2003 à 2013  
 Source : Government of Kenya. 2004. *Economic Survey*. Nairobi : Government Printer.

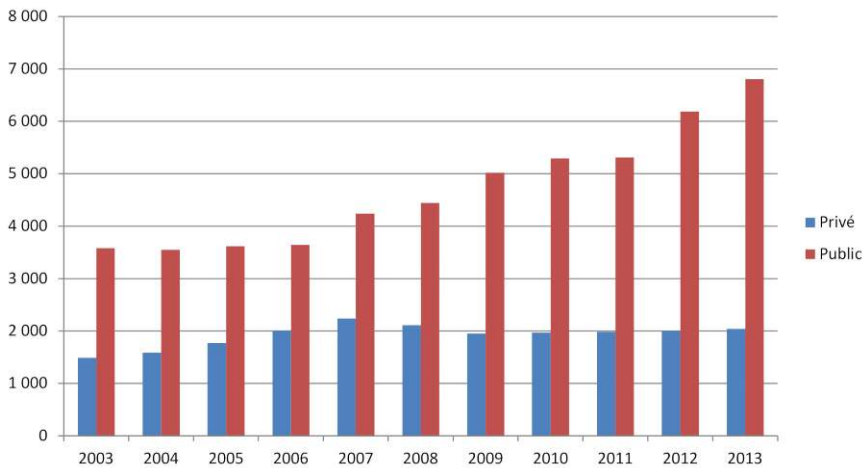


Figure 4. Nombre d'écoles secondaires privées et publiques de 2003 à 2013  
 Source : Government of Kenya. 2004. *Economic Survey*. Nairobi : Government Printer.

À Nairobi et dans le district de Nyeri, les écoles privées occupaient les cinquante-sept et quarante-cinq premières places du classement au KCPE en 2007 (Oketch & Somerset 2010, 24). Les résultats obtenus à cet examen sont cruciaux car ils déterminent l'orientation des élèves vers les différents types d'établissements secondaires qui n'offrent pas les mêmes conditions d'études et de chances d'accès à l'université. Les dix-huit établissements nationaux, qui sont les anciennes écoles coloniales, recrutent les meilleurs élèves du primaire (1 %) et obtiennent les meilleurs résultats au KCSE dont les notes conditionnent l'accès à l'université. Viennent ensuite les

écoles provinciales (20 %), qui se sont développées dans les années 1960 suivant un système de quotas régionaux. La grande majorité est orientée vers les établissements de districts, qui sont pour la plupart d'anciennes *Harambee*, devenues « gratuites » depuis 2008 (ce sont des externats, à la différence des deux autres catégories : Oketch & Somerset 2010, 24). Cette hiérarchisation de l'offre éducative détermine les stratégies scolaires des familles qui s'efforcent, lorsqu'elles en ont les moyens, de choisir les écoles primaires (voire maternelles) les plus performantes et multiplient les cours particuliers pour que leurs enfants réussissent à intégrer une école secondaire nationale ou provinciale, dont les élèves ont le plus de chance d'aller à l'université. Un tel système renforce les inégalités sociales d'accès à l'éducation. Ces dérives avaient été dénoncées par le rapport Koech de 1998, dont les recommandations avaient proposé la suppression du KCPE et du classement des écoles primaires (Koech 2000). La dégradation des conditions d'accueil des élèves dans les établissements publics depuis l'introduction des programmes de gratuité a accentué encore davantage les clivages entre les établissements et creusé les inégalités d'accès à l'éducation que l'on retrouve également au niveau du supérieur.

En l'espace de quinze ans, le nombre total d'étudiants inscrits à l'université a quintuplé, passant de 44 000 à 240 000 entre 1996 et 2012. L'offre publique et privée s'est considérablement étoffée au cours de cette période, avec la création de cinq nouveaux établissements depuis 1984, portant à 7 le nombre total des universités publiques<sup>9</sup>. Depuis l'ouverture de la Baraton University of East Africa, en 1991, la Commission for Higher Education (CHE) a multiplié les accréditations des universités privées, dont le nombre est passé de 18 à 30 entre en 2005 et 2012 et les effectifs de 8 800 à 37 600 au cours de la même période (Mwiria 2007, 21). Pour faire face à une demande d'éducation supérieure toujours plus grande, les universités publiques hébergent depuis 2006 des formations privées, appelées « *parallel courses* », dont le coût annuel varie entre 120 000 KES pour un étudiant de lettres et 450 000 KES pour un étudiant en médecine (hors frais de pension), alors que les droits d'inscriptions dans les filières régulières s'élevaient en moyenne à 28 500 KES en 2008<sup>10</sup>.

9. Après la création de la Moi University à Eldoret en 1984 (région d'origine du Président), trois établissements supérieurs ont obtenu le statut d'université (Kenya University, Egerton University, Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology) et deux nouvelles universités ont été créées Maseno University en 2001 et Masinde Muliro University of Sciences and Technology, à Kakamega (province de l'Ouest) en 2006.

10. « Move to Abolish Parallel Programmes in Kenyan Universities. » 2009. *The Standard*, 30 March. URL : <http://africanewsonline.blogspot.com/2009/03/move-to-abolish-parallel-degree.html> [archive].

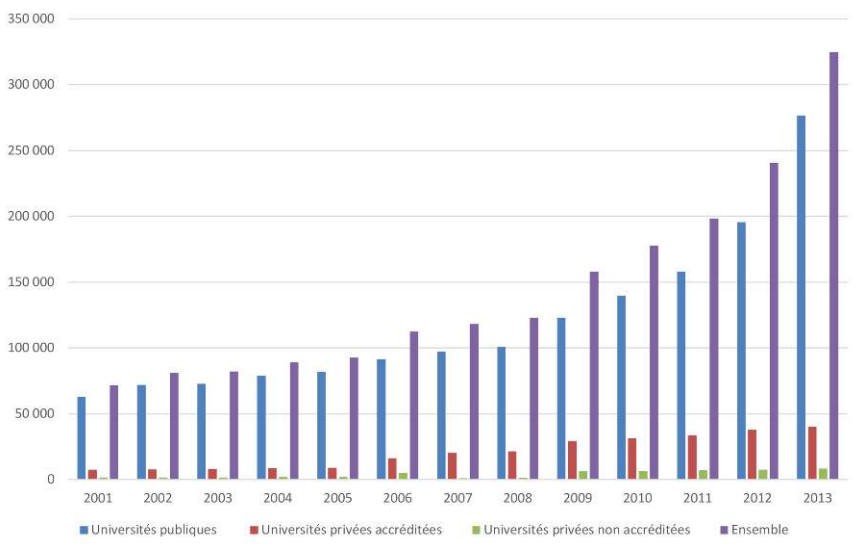


Figure 5. Effectifs universitaires de 2001 à 2012

Source : Ministry of Planning and National Development. *Statistical Abstracts*. Nairobi : Government Printer.

Comme les universités privées, ces filières accueillent les bacheliers qui se sont qualifiés pour entrer à l'université mais dont les notes au KCSE n'étaient pas suffisantes pour intégrer les formations régulières. En 2006, 10 600 des 47 000 lycéens qualifiés avaient obtenu une place dans une formation publique<sup>11</sup> et ils étaient encore moins d'un tiers en 2012. Les conditions d'enseignement dans les filières parallèles – dont les effectifs dépassent ceux des formations régulières – séduisent également les étudiants qui peuvent préparer les mêmes diplômes sans les menaces de grèves et d'embûches administratives qui allongent la durée des études (Charton 2012, 237-255). Régulièrement dénoncée comme un frein à la qualité de l'éducation et comme une source d'inégalité, la fusion de ces filières avec les formations régulières, préconisée par un rapport du Public University Inspection Board, a été constamment reportée, l'université publique n'étant pas en mesure d'accueillir l'ensemble des bacheliers<sup>12</sup>. En attendant, le Higher Education Loans Board propose des prêts aux étudiants des cursus parallèles, entérinant le processus de privatisation.

11. *The Standard*, édition du 26 juin 2006.

12. Ngare, Peter, et Benjamin Muindi. 2008. « Parallel Degree Programmes Blamed for Declining Quality of Education ». *Daily Nation*, 24 août. URL : <https://nation.africa/kenya/news/parallel-degree-programme-blamed-for-declining-quality-of-education--555980> [archive].

## Conclusion

Le paysage éducatif du Kenya contemporain est le produit d'un long processus de structuration qui puise ses racines dans l'espace colonial. L'importance du fait scolaire, qui s'est manifesté à travers les différentes formes et degrés d'investissement des populations au cours de l'histoire du pays en a fait un objet politique majeur et un lieu central de la négociation du lien entre l'État et la société. Conscients des enjeux liés à l'éducation, les gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance ont systématiquement utilisé les questions scolaires pour affirmer leur légitimité dans des moments de tension ou de fragilité politique. Cette double dynamique, sociale et politique, a permis à la scolarisation de progresser de manière spectaculaire au cours du dernier demi-siècle, sans toutefois remettre en question, la nature élitiste et sélective du système éducatif, héritée de la période coloniale et qui se traduit par de fortes inégalités sociales et régionales. Les dernières mesures prises en faveur de l'éducation universelle dans un contexte de libéralisation de l'éducation, loin de corriger ces tendances, les ont accentuées en entérinant l'existence d'une école de seconde zone destinée aux plus pauvres. L'école reflète et cristallise les clivages sociaux, économiques régionaux et politiques du Kenya contemporain.

## Bibliographie

- Abreu, Elsa. 1982. *The Role of Self-help in the Development of Education in Kenya: 1900-1973*. Nairobi : Kenya Literature Bureau.
- Amutabi, Maurice. 2003. « Political Interference in the Running of Education in Post-independence Kenya: A Critical Retrospection ». *International Journal of Educational Development* 23, n° 2 : 127-44.  
[https://doi.org/10.1016/S0738-0593\(01\)00055-4](https://doi.org/10.1016/S0738-0593(01)00055-4).
- Bogonko, Sorobea. 1992. *A History of Modern Education in Kenya (1895-1991)*. Nairobi : Evans Brothers.
- Charton, Hélène. 1997. *Le désir d'écoles, les initiatives africaines dans l'éducation au Kenya*. Paris : Publications de l'Université Paris 7-Denis Diderot.
- Charton, Hélène. 2003. « La débâcle éducative du Kenya. Éléments d'analyse historique ». *Cahiers d'études africaines* 169-170, n° 13 : 189-208.  
<https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.196>.
- Charton, Hélène. 2005. « L'école primaire gratuite : chimère politique ou idéal social ? » In *L'Annuaire de l'Afrique de l'Est 2004*, dirigé par Hélène Charton et Claire Médard, 239-278. Paris : L'Harmattan.
- Charton, Hélène. 2011. « Réformes éducatives et légitimation politique au Kenya ». *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* 10 : 219-237.  
URL : <https://journals.openedition.org/cres/322>.

- Charton, Hélène. 2012. « La place des universités africaines dans le nouveau paradigme scientifique mondial : le cas du Kenya ». In *Universités, universitaires en Afrique de l'Est*, dirigé par Nicodème Bugwabari, Alain Cazenave-Piarrot, Olivier Provini et Christian Thibon (dir.), 237-255. Paris : Karthala.
- Eshiwani, Georges. 1993. *Education in Kenya since Independence*. Nairobi : East African Education Publishers.
- Heyneman, Stephen. 2003. « The History and Problems in the Making of Education Policy at the World Bank 1960–2000 ». *International Journal of Educational Development* 23 : 315-37. [https://doi.org/10.1016/S0738-0593\(02\)00053-6](https://doi.org/10.1016/S0738-0593(02)00053-6).
- Hornsby, Charles. 2013. *Kenya: A History since Independence*. Londres : IB Tauris.
- Kenyatta, Jomo. 1965. *Harambee! The Prime Minister of Kenya's Speeches, 1963–64: From the Attainment of Internal Self-government to the Threshold of the Kenya Republic*. Nairobi : Oxford University Press.
- Klopp, Jaqueline, Janai Orina. 2002. « University Crisis, Student Activism, and the Contemporary Struggle for Democracy in Kenya ». *African Studies Review* 45, n° 1 : 43-76. <https://doi.org/10.2307/1515007>.
- Koech, Davy. 2000. *Totally Integrated Quality Education and Training TIQUET: Report of the Commission of Inquiry into the Education System of Kenya*. Nairobi : Government Press.
- MEST (Ministry of Education, Science and Technology). 2005. *Sessional Paper no. 1 of 2005 on Policy Framework for Education Training and Research: Meeting the Challenges of Education, Training and Research in Kenya in the 21<sup>st</sup> Century*. Nairobi : Government Printer.
- MEST (Ministry of Education, Science and Technology). 2005. *Kenya Education Sector Support Programme: Delivering Quality Education and Training to All Kenyans*. Nairobi : Government Printer.
- Muriithi Muhindi, Dedan. 2012. « Challenge Facing the Implementation of Free Day Secondary Education: A Case Study from Nyeri South District, Nyeri County in Kenya ». Mémoire de Master, Kenyatta University, Nairobi. URL : <http://ir-library.ku.ac.ke/handle/123456789/6425>.
- Mutua, Rosalind. 1975. *Development of Education in Kenya*. Nairobi : East African Literature Bureau.
- Mwiria, Kilemi, et coll. 2007. *Public & Private Universities in Kenya: New Challenges, Issues & Achievements*. Nairobi : James Currey.
- NARC. 2002. *Democracy and Empowerment. Manifesto for the National Rainbow Coalition*. Nairobi : Nairobi Rainbow Coalition.
- Ogot, Betwell, et William Ochieng'. 1995. *Decolonization and Independence in Kenya (1940-1993)*. Nairobi : East African Education Publishers.
- Oketch, Moses, et Anthony Somerset. 2010. « Free Primary Education and After in Kenya: Enrolment Impact, Quality Effects, and the Transition to Secondary School ». *CREATE Pathways to Access Research Monograph 37* : University of Sussex Centre for International Education & University of London.

- Somerset, Anthony. 2007. « A Preliminary Note on Kenya Primary School Enrolment Trends Over Four Decades ». *CREATE Pathways to Access Research Monograph 9* : University of Sussex Centre for International Education.
- Tooley, James. Pauline Dixon et James Stanfield. 2008. « Impact of Free Primary Education in Kenya: A Case Study of Private Schools in Kibera ». *Educational Management Administration & Leadership* 36 : 449.
- UNESCO. 2005. *Implementing Free Primary Education in Kenya: Assessment Report*. Paris, Unesco.
- Unesco. 2012. *Education For All Global Monitoring Report. Education in Kenya. Fact Sheet*. Paris, Unesco. URL : [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/EDUCATION\\_IN\\_KENYA\\_A\\_FACT\\_SHEET.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/EDUCATION_IN_KENYA_A_FACT_SHEET.pdf) [archive]
- World Bank. 1998. *Education in Sub-Saharan Africa: Policies for Adjustment, Revitalization and Expansion*. Washington : World Bank. URL : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/276651468193498631/education-policies-for-sub-saharan-africa-adjustment-revitalization-and-expansion> [archive].

## Médias

- « Admission Chaos Hits Schools ». 2003. *Daily Nation*, 8 janvier.
- « Free Education: Kenya's School Overwhelmed ». 2003. *Daily Nation*, 20 janvier.
- « Move to Abolish Parallel Programmes in Kenyan Universities. » 2009. *The Standard*, 30 March. URL : <http://africanewsonline.blogspot.com/2009/03/move-to-abolish-parallel-degree.html> [archive].
- Ngare, Peter, et Benjamin Muindi. 2008. « Parallel Degree Programmes Blamed for Declining Quality of Education ». *Daily Nation*, 24 août. URL : <https://nation.africa/kenya/news/parallel-degree-programme-blamed-for-declining-quality-of-education--555980> [archive].



## La régionalisation des systèmes universitaires : une coquille vide ?

*Olivier Proveni*

---

En 2006, le Conseil interuniversitaire pour l'Afrique de l'Est (IUCEA) et le Service allemand des échanges universitaires (DAAD) signaient un partenariat pour promouvoir des programmes d'assurance qualité au sein des universités publiques et privées est-africaines. L'agence de coopération allemande a ainsi investi 1,4 million EUR entre 2006 et 2012 pour ce projet de grande ampleur pour le secteur. Ce programme de coopération a, entre autres, permis aux personnels des différentes universités de suivre des formations de management en Allemagne et de rédiger des documents cadres qui fixent les *benchmarks* et les standards régionaux des procédures d'assurance qualité des établissements publics et privés de la région. Cette collaboration entre l'IUCEA et le DAAD s'inscrit dans une politique d'harmonisation de certaines activités des institutions d'enseignement supérieur dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et sur le modèle de l'intégration européenne (Union européenne et processus de Bologne).

Ce conseil interuniversitaire est une structure administrative de l'EAC dont la constitution remonte à 1970 suite au démantèlement de l'Université d'Afrique de l'Est. La formation de l'IUCEA a en effet été encouragée par l'héritage des universités de Nairobi (Kenya), de Makerere (Ouganda) et de Dar es Salaam (Tanzanie), qui partagent une histoire singulière et des pratiques académiques anglophones communes puisqu'elles formaient, entre 1963 et 1970, l'Université d'Afrique de l'Est, un collège indépendant de l'Université de Londres. L'IUCEA a eu alors pour mission officielle de coordonner et de piloter, avec les différentes commissions nationales de l'enseignement supérieur de chaque pays membres, les politiques universitaires de la région, le secteur étant pensé comme un moteur de l'intégration régionale. Les principaux objectifs affichés de l'IUCEA sont ainsi de faciliter les contacts entre les responsables des universités d'Afrique de l'Est, de fournir une arène de discussion aux acteurs de l'enseignement supérieur et de mettre en place des standards académiques comparables. L'IUCEA est donc un espace qui favorise *a priori* la circulation d'un savoir-faire technique en diffusant une certaine vision de ce qu'est, doit être et dit être l'université. Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, les secrétaires exécutifs de l'IUCEA qui se sont succédé, en particulier le

Tanzanien Mayunga H.H. Nkunya et le Rwandais Alexandre Lyambabaje, ont affiché leur volonté de renforcer l'uniformisation de l'espace régional, notamment sur la base de cette politique d'assurance qualité.

L'une des modifications centrales adoptées par les institutions d'enseignement supérieur dans la région, pourtant passée sous silence par la littérature scientifique, réside en effet dans les transformations mêmes de la gouvernance des universités publiques et privées par l'avènement de cette politique régionale d'assurance qualité. L'apparente nécessité de la mise en place de ces nouvelles procédures a été légitimée par l'ICUEA au regard du défi que rencontrent les universités depuis la fin des années 1990 : la massification de l'enseignement supérieur. Avec le fleurissement des universités publiques et privées, on assiste en effet à l'avènement d'un véritable marché régional de l'enseignement supérieur. Par exemple, le Kenya dispose en 2017 de vingt-quatre universités publiques pour soixante-huit privées, l'Ouganda respectivement onze et trente-trois, et la Tanzanie onze et vingt-neuf. L'état de déliquescence des institutions publiques a libéré un espace sur le marché de l'enseignement supérieur en raison de la hausse de la demande. L'université privée s'est alors positionnée comme une alternative crédible à l'enseignement supérieur public. Cette massification de l'enseignement supérieur engage les responsables politiques et universitaires à répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants. Le Kenya est par exemple passé de 62 677 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2002 à 194 528 en 2013, soit une hausse d'environ 210 % en une dizaine d'années. Or, la hausse des effectifs interroge la qualité des prestations délivrées dans les établissements privés comme publics. L'IUCEA, dans le cadre de la construction de l'EAC, s'est donc positionnée comme une institution souhaitant améliorer et harmoniser le fonctionnement des universités de la région.

En se positionnant sur des sujets politiques sensibles, comme l'harmonisation régionale des frais universitaires payés par les étudiants, l'IUCEA affiche d'importantes ambitions pour encadrer les prochaines réformes, qu'elles soient inscrites dans des politiques nationales ou des stratégies plus localisées. Pourtant, l'IUCEA et l'EAC ne possèdent pas encore de cadre législatif réellement contraignant pour piloter directement les politiques universitaires de la région et mettre en place une harmonisation des structures universitaires. Surtout, l'IUCEA ne dispose pas encore des moyens budgétaires et humains de ses ambitions et doit nouer de nombreux partenariats avec les bailleurs de fonds étrangers pour mener ces programmes régionaux. L'IUCEA apparaît, de prime abord, comme une coquille vide où les universités publiques historiques, comme les universités de Nairobi, de Makerere et de Dar es Salaam, sont peu représentées. L'IUCEA est plutôt coopté par les nouvelles universités,

publiques comme privées, qui y trouvent un espace de visibilité. Les conférences que l'IUCEA organise, plus ou moins régulièrement, ne sont pas des espaces décisifs pour les politiques publiques d'enseignement supérieur où se discuteraient et se joueraient les transformations futures des établissements. Ces réunions et séminaires sont, plutôt, des lieux de socialisation qui permettent aux acteurs politiques et administratifs de se rencontrer, d'échanger et d'établir de nouveaux partenariats.

Les activités de l'IUCEA, dans le cadre de l'EAC, interrogent ainsi la régionalisation des politiques publiques d'enseignement supérieur en Afrique de l'Est. L'intégration régionale favorise la diffusion des théories dominantes sur les réformes à entreprendre, une dynamique facilitée par les activités de l'IUCEA et par la circulation des acteurs universitaires. Pourtant, l'harmonisation et la régionalisation des systèmes universitaires en Afrique de l'Est ont encore du mal à aboutir. Le cas des programmes d'assurance qualité qui se multiplient dans la région fait exception. L'exemple le plus discuté, qui illustre la difficulté à mettre en œuvre des politiques régionales dans le secteur, est sans nul doute celui des modèles économiques des établissements. Le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda ont des universités publiques et privées marchandisées, où la majorité des étudiants paient des frais d'inscription élevés, quand la Tanzanie et le Burundi ont encore des systèmes universitaires largement subventionnés par leurs gouvernements. Ces configurations sont le résultat des politiques et réformes héritées des différents gouvernements depuis les indépendances. Les universités est-africaines, sous couvert de logiques de convergence, par exemple dans ces nouveaux modes de gouvernance, ont néanmoins leurs propres singularités, histoires et mémoires. Il existe des décalages importants entre les différentes universités publiques et privées, au point de remettre en cause la formation d'un espace universitaire est-africain homogène, notamment sur la question très politisée des frais de scolarité. Pourtant l'espace régional de la Communauté d'Afrique de l'Est paraît être une structure cohérente pour répondre aux défis de l'enseignement supérieur. Ceci est d'autant plus le cas que les universités sont devenues des institutions stratégiques dans le développement économique de la région. Preuve en est la place que les programmes nationaux (*Vision 2030* au Kenya et *Visions 2045* en Ouganda par exemple) leur accordent pour former un personnel qualifié et pour développer les capacités de la recherche dans les secteurs présentés comme stratégiques (sciences, énergie, management, etc.). Cela passera par un renforcement des capacités juridiques contraignantes de l'IUCEA et de l'EAC et par un budget conforme à leurs missions. Ces transformations ne pourront donc se réaliser sans une volonté commune et partagée de l'ensemble des différents responsables politiques de la région.



# Les formes chrétiennes du religieux au Kenya

*Yvan Droz et Yonatan N. Gez*

---

Alors que le Kenya est souvent considéré comme un pays chrétien, un journaliste kényan prétendit, au milieu de l'année 2013, que « si l'on conduisait un sondage d'opinion pour connaître combien de citoyens se rendaient régulièrement dans des lieux de cultes, ses résultats effrayeraient profondément le clergé. Si les chercheurs continuaient leurs recherches, il se pourrait qu'ils apprennent qu'aller au ciel n'est pas la première raison qui conduit les rares personnes qui se rendent dans des lieux de cultes, mais qu'il s'agit bien plutôt de reluquer les splendides membres de la chorale ». Toutefois, contrairement à ces propos cyniques, des sondages soulignent l'importance du religieux pour les Kényans. Un sondage Afrobarometer indique que 88 % d'entre eux (85 % des hommes et 90 % des femmes) considèrent que la religion est très importante dans leur vie (Afrobarometer 2011<sup>1</sup>). Un autre sondage montre que 80 % affirment se rendre à l'Église au moins une fois par semaine, alors que 64 % participeraient à des groupes religieux toutes les semaines. Dans ces deux sondages, les Kényans ont les plus hauts taux parmi les dix pays recensés<sup>2</sup> (Pew Research Center 2006).

Ce chapitre présente un panorama historique de l'univers du christianisme au Kenya<sup>3</sup>. Il aborde ensuite les transformations récentes du champ du religieux, avant d'interroger le rôle politique des Églises au Kenya. En dernier lieu, nous décrivons certaines pratiques religieuses et

---

1. La question posée était « *How important is religion in your life?* » (question 98B), et les réponses possibles étaient « *Not at all important* » ; « *Not very important* » ; « *Somewhat important* » ; « *Very important* » ; et « *Refused to answer* ».

2. Les pays qui ont participé au second sondage comprennent les États-Unis, le Brésil, le Chili, le Guatemala, le Kenya, le Nigeria, l'Afrique du Sud, certaines régions de l'Inde, les Philippines et la Corée du Sud.

3. Nous limitons notre présentation au christianisme qui constitue la grande majorité des dénominations religieuses kényanes. Selon le recensement de 2009, le christianisme concerne 82,6 % de la population. L'historien John Lonsdale affirmait, en évoquant une « estimation éclairée » (*educated « guesstimates »*) que les Kényans étaient pour 80 % chrétiens, 7,3 % musulmans et 11,55 % « traditionalistes » (Lonsdale 2009, 63). Pour la situation de l'islam, voir notamment Adam (2010) et Herzig (2006).

montrons qu'elles dépassent les religions instituées pour présenter une pratique « butinante » qui participe de diverses formes religieuses, tant dans le quotidien que dans les itinéraires religieux des Kényans.

## 1. Les religions chrétiennes au Kenya

Trois courants chrétiens ont joué un rôle important dans l'évangélisation du Kenya central : les catholiques, les protestants et les anglicans<sup>4</sup>. Si pour les catholiques et les anglicans – rassemblés derrière la Church of the Province of Kenya<sup>5</sup> (CPK) – cette division en trois dénominations ne pose pas de problème, pour les protestants les choses ne vont pas de soi, car le label « protestant » recouvre une immense diversité.

Probablement « l'institution la plus importante » du pays, l'Église catholique reste un pouvoir de premier plan au Kenya. Les aspects sociaux de la catéchèse, tels que les activités paroissiales, l'enseignement et surtout les soins de santé, ont fortement contribué – et contribuent toujours – au développement du catholicisme, même si les écoles catholiques n'étaient pas réputées pour être parmi les plus brillantes du pays pendant la période coloniale. En outre, la nationalité des pères (italiens et français) leur permettait d'adopter une attitude relativement indépendante face au gouvernement colonial britannique tout en les contraignant à une extrême prudence politique. Cette particularité du catholicisme contrastait fortement avec l'attitude des anglicans et des protestants, tentés par la compromission politique et toujours soupçonnés de soutenir les colons. La position politique presque marginale du catholicisme, au sein d'une colonie d'obédience anglicane, n'est pas passée inaperçue aux yeux des futurs convertis, souvent plus désireux d'embrasser « la religion du “plus puissant”, de ceux qui commandent, qui contrôlent la situation et qui par là manifestent leur force supérieure » (Neckebrouck 1978, 472-473). Pourtant, aujourd'hui, le catholicisme semble bien résister à l'hémorragie de fidèles que subissent les autres dénominations religieuses en raison du développement du pentecôtisme<sup>6</sup>. Il faut en chercher l'explication non seulement dans la retenue prudente et la relative rareté des scandales qui entachent la hiérarchie, mais aussi dans l'implication sur le terrain des missionnaires catholiques et dans le prestige papal. Le puritanisme protestant influencé par le Réveil est-africain (dont nous parlerons ci-dessous) regarde cependant le catholicisme comme une religion superficielle ; elle est notamment

---

4. Nous nous inspirons ici d'un texte que nous avons profondément remanié et actualisé : voir Droz (2004).

5. Devenue depuis l'Anglican Church of Kenya (ACK).

6. Selon le dernier recensement national de 2019, l'Église catholique kényane compte presque 10 millions de croyants.

suspectée de pactiser avec les pratiques religieuses traditionnelles. Pour certains, le catholicisme dissimulerait même des activités « sataniques ».

Ancienne Église de l'État britannique, la Church of the Province of Kenya<sup>7</sup> (CPK) est restée longtemps l'Église des colonisateurs. Elle était suspectée de connivence avec l'administration coloniale. Il est vrai que le rôle tenu par cette Église lors de la guerre des Mau Mau (1952-1956) a laissé des traces douloureuses. En effet, l'Église anglicane et les Églises évangéliques avaient soutenu l'armée britannique dans la « réhabilitation » des prisonniers Mau Mau<sup>8</sup>. La CPK reste aujourd'hui associée au courant conservateur, bien qu'elle adopte – de concert avec l'Église presbytérienne (PCEA) – un regard très critique sur la politique<sup>9</sup>.

Les autres Églises protestantes historiques regroupent un petit tiers des chrétiens du Kenya. La plus importante d'entre elles reste la Presbyterian Church of East Africa (PCEA), issue de la Church of Scotland Mission (CSM). À la différence des anglicans et des catholiques, les presbytériens considèrent la consommation d'alcool et de tabac comme des péchés. Cet interdit confirme la rigueur de la foi que ces Églises presbytériennes – mais également les Églises pentecôtistes, comme nous allons le voir – proposent et explique pourquoi elles perçoivent le catholicisme comme une religion laxiste.

## 2. Des Églises indépendantes africaines à la vague du pentecôtisme

Comme dans le reste de l'Afrique subsaharienne, les Églises missionnaires – en particulier anglicanes et surtout protestantes – furent sujettes à un processus fissionnel qui conduisit à l'établissement des Églises indépendantes. Au Kenya, celles-ci se sont constituées à la suite de la querelle sur la clitoridectomie et sur la qualité de l'éducation (1929-1938), dans laquelle les Églises anglicanes et catholiques avaient soutenu

7. Selon certaines estimations l'Église anglicane représenterait en 2007 près de 10,6 % de la population (Kagama 2008). Cela constituerait une forte croissance, puisque les statistiques de David Barrett en 1980 ne donnaient que 7,2 % de la population à l'Église anglicane (Barrett 1982). Lors des derniers recensements (2009, 2019), l'Église anglicane était intégrée à la vaste catégorie des « protestants ».

8. Les Britanniques mirent en place une stratégie contre-insurrectionnelle inspirée par leur récente expérience en Malaisie, afin de « retrouver » et réhabiliter les prisonniers Mau Mau. Ceux-ci passaient par une succession de camps où les prédicateurs protestants jouèrent un rôle encore trop mal connu (Elkin 2005 ; Maloba 1993).

9. Benson (1995, 195) ; pour une histoire détaillée de l'anglicanisme au Kenya, voir Bowen (2016).

une position modérée<sup>10</sup>. Le mouvement multiforme vers l'indépendance religieuse – stimulé également par le racisme colonial et l'activisme politique – se produisit au moment de l'arrivée du Réveil est-africain (1936-1938), originaire du Rwanda<sup>11</sup>. Terence Ranger considère l'apparition du Réveil est-africain comme une réaction des Églises missionnaires qui y participèrent à l'hémorragie de fidèles qui les quittaient pour rejoindre des Églises indépendantes (Ranger 1986, 35). C'est bien ce qui s'est produit au Kenya central où le Réveil est-africain a offert une alternative aux Églises indépendantes. Pentecôtisme et Églises indépendantes étaient donc les deux faces d'une même médaille qui proposait de nouvelles perspectives de conversions et, plus généralement, de mobilité sociale en vue d'un accomplissement personnel (Droz 1999).

En effet, les liens qui unissent ces deux courants religieux ne s'arrêtent pas aux motivations conduisant à la conversion. Ils se retrouvent également dans de nombreux points de doctrine, dans l'accent porté sur une expression émotionnelle de la foi, ainsi qu'au niveau institutionnel (congrégationalisme). Même si certains aspects « païens » peuvent paraître caractériser les Églises indépendantes, leur organisation répond souvent aux mêmes structures : indépendance paroissiale ou participation active des fidèles aux services religieux par exemple<sup>12</sup>. En outre, historiquement, ces courants se sont développés de concert jusqu'à l'indépendance du pays. Ainsi, dans les années 1920 et 1930, le pentecôtisme restait confiné dans des cercles restreints, souvent composés de colons, car il provenait des milieux fondamentalistes « blancs » nord-américains (première vague), qui se distinguaient du pentecôtisme « noir » américain (deuxième vague) (Hollenweger 1999). À l'arrivée du Réveil est-africain, le mouvement pentecôtiste prend son essor, car « (e)n mettant l'accent sur l'expérience de la conversion plutôt que sur l'instruction religieuse, [le Réveil est-africain] s'est rendu plus accessible aux fidèles illettrés ou peu éduqués. De plus, ses hymnes [...] rencontrent un formidable succès et sont souvent intégrés aux cérémonies des autres Églises. Le troisième facteur de son succès tient au fait que le REA accorde une place décisive aux laïques (et notamment aux femmes) qui sont librement élus pour gérer le groupe. Ce courant a d'emblée développé des affinités avec les pentecôtistes [...] » (Maupeu 1998).

---

10. La tentative d'interdire la clitoridectomie en pays kikuyu s'est heurtée à une très forte résistance qui a incité les Kikuyu à fonder le mouvement des écoles indépendantes et de nombreuses Églises indépendantes chrétiennes (Murray 1974 ; Sandgren 1989 ; Strayer 1978).

11. Il s'agit d'un mouvement de revivalisme protestant qui se développa très rapidement dans les pays voisins (Peterson 2012).

12. Communication personnelle d'Hervé Maupeu, le 24 décembre 1999.



On peut distinguer une seconde période dans le développement du pentecôtisme au Kenya qui débute dans les années 1960, moment où les Églises indépendantes semblent connaître également un important essor consécutif à la fin de la guerre des Mau Mau. Cette phase se caractérise par l'arrivée de prédicateurs étrangers, généralement originaires du continent américain, qui trouvent au Kenya un terrain fertile, comme le montre l'essor des Assemblées de Dieu. Durant ces années, le nombre d'Églises pentecôtistes au Kenya a fortement augmenté, à l'instar du nombre de missionnaires protestants – souvent pentecôtistes ou évangéliques. Plus récemment, la vague de conversion au néo-pentecôtisme<sup>13</sup> a atteint le Kenya, comme le reste de l'Afrique : les premières conversions ont lieu au début des années 1980 et ont progressivement pris de l'ampleur. Cette troisième vague pentecôtiste constitue un important phénomène sociologique qui bouleverse les affinités religieuses<sup>14</sup>. Elle se produit au moment où le Kenya subit des transformations politiques et sociales importantes marquées par la démocratisation et la libéralisation du marché politique, économique mais aussi religieux. En effet, le processus d'enregistrement des nouvelles Églises est profondément simplifié, ce qui suscite une explosion de leur nombre<sup>15</sup>.

Les nouveaux missionnaires pentecôtistes ont profondément transformé le christianisme au Kenya<sup>16</sup>. Ils proposent une liturgie charismatique, soulignent l'importance d'être *Born Again*<sup>17</sup> et insistent souvent sur la

---

13. Pour une description du néo-pentecôtisme, voir Rey (2018) ; Anderson (2004). Le (néo-)pentecôtisme recouvre des mouvements fort différents qu'il est bien difficile de rassembler sous une même étiquette (Anderson 2010).

14. À la fin du xx<sup>e</sup> siècle, il y avait 126 millions de pentecôtistes en Afrique, soit près de 11 % de la population du continent. La majorité d'entre eux se sont convertis après 1980 (Barrett 2001, 287).

15. En 2007, le procureur de la République du Kenya, Amos Wako, affirmait qu'il y avait 8 520 Églises reconnues au Kenya et 6 740 demandes de reconnaissance, alors qu'une soixantaine arrivait chaque mois (Ndegwa, Alex. 2007. « Over 6,000 Churches Awaiting Registration ». *The Standard*, 4 septembre).

16. Comme le souligne John Lonsdale : « Dans les années 1990, le Kenya en comptait 1 300 [des missionnaires évangéliques], un nombre stupéfiant, deux fois plus qu'aucun autre pays africain, une deuxième évangélisation que personne n'aurait imaginé en 1963 » (Lonsdale 2002, 184. Notre traduction). Selon Paul Gifford, le nombre de missionnaires étrangers était même plus élevé (Gifford 1994, 519). En 1989, il y avait 1 225 missionnaires américains protestants ; en 1993, ils étaient 1 337 (sur un total de 1 150 missionnaires, toutes nationalités confondues, en 1978, 1 850 en 1986 et 2 321 en 1993).

17. Les *Born Again*, littéralement les « re-nés », sont les chrétiens qui ont accepté un second baptême par immersion : ils correspondent grosso modo aux pentecôtistes.

théologie de la prospérité. Il est important de préciser que la conversion en *Born Again* ne doit pas se comprendre comme un phénomène impliquant l'ensemble de la personne du croyant, mais plutôt comme une pratique sociale qui participe de la construction des identités polymorphes qui prévalent au Kenya (Droz 2002). Souvent, le nouveau converti n'abandonne pas son affiliation religieuse précédente en devenant *Born Again*, mais il ajoute une nouvelle facette à son identité plurielle (ethnique, religieuse, politique, socio-économique, etc.) en se positionnant ainsi dans de nouveaux réseaux sociaux. Les conversions renforcent le tissu social des pentecôtistes, car « Jésus est la raison de son engagement, mais cet engagement ne devient apparent qu'à travers les relations sociales » (Englund 2007, 485). Toutefois, la conversion d'une personne peut aussi affaiblir ses relations sociales antérieures : certains convertis rompent d'anciennes solidarités ou renoncent à participer à des cérémonies familiales considérées comme « païennes ».

Un rapprochement a lieu aujourd'hui entre pentecôtisme et protestantisme évangélique, auquel s'ajoute une certaine fluidité entre Églises indépendantes et Églises pentecôtistes. Les fidèles ou les Églises pouvant passer au gré des événements d'un courant à l'autre, comme nous le verrons ci-dessous. Ces rapprochements, induisant une situation institutionnellement confuse, s'expriment lors des nombreuses « croisades » qui ont lieu à Nairobi et dont l'assistance ne se limite pas aux pentecôtistes. Certains prédicateurs, les évangélistes « internationaux », attirent des foules immenses à Uhuru Park à Nairobi pour des grands rassemblements pentecôtistes en employant des moyens audiovisuels dignes des plus grands groupes de variétés (Gifford 1987 ; 1992 ; Samita 2004). En outre, des téléévangélistes américains comme Joel Osteen, Joyce Meyer, et T.D. Jakes attirent de nombreux fidèles qui suivent leurs émissions à la télévision ou lisent leurs ouvrages<sup>18</sup>. D'aucuns sont accusés de « voler » les croyants des petites Églises indépendantes ou de détourner leur hiérarchie afin de « prouver » la valeur de leur travail évangélique auprès des associations

---

18. L'engagement de ces évangélistes célèbres et leurs congrégations au Kenya n'est pas limité à la diffusion de prêches et d'une croisade occasionnel, et plusieurs Kényans sont bénéficiaires réguliers de programmes d'évangélisation et de développement financés et dirigés par eux. Cela dit, l'auto-évaluation de leur travail au Kenya est parfois exagérée, comme on l'a vu en 2013, quand l'évangéliste nord-américain T.D. Jakes fut contraint de s'excuser après avoir surestimé l'importance des dons faits par son Église. Il avait affirmé : « Les autochtones, partout au Kenya, boivent de l'eau grâce à mon ministère. En outre, l'hôpital de Nairobi survit grâce à mon ministère » (Karanja, Antony. 2013. « US Pastor TD Jakes Apologises over Kenya Comments ». *Daily Nation Online*, 18 octobre. <https://nation.africa/kenya/news/us-pastor-td-jakes-apologises-over-kenya-comments-905700> [archive]. Notre traduction).

européennes, sud-africaines, nigérianes ou – surtout – nord-américaines. Cette quête effrénée de fidèles renforce encore le processus fissionnel inhérent aux Églises pentecôtistes et indépendantes<sup>19</sup>. Certains de leurs dignitaires se laissent tenter par la perspective séduisante de créer une nouvelle Église, et d'être ainsi le fondateur d'un nouveau mouvement religieux, appelé à voir son nom inscrit en bonne place dans l'histoire de l'Église.

Ces prêcheurs ne dédaignent pas la mission intérieure et font surtout du prosélytisme sur les marchés. Ils annoncent soit la fin du monde, soit l'imminence du règne de Dieu, parfois du millénium<sup>20</sup>. Ils témoignent de la puissance immanente de Dieu en évoquant des guérisons ou des succès économiques et incitent l'assistance à se confesser publiquement pour être « sauvée » (*saved*) en recevant le baptême du Saint-Esprit. À l'instar des prophètes africains précoloniaux, certains prédisent les événements à venir ou « expliquent », armés de passages de la Bible, les accidents extraordinaires ou les cataclysmes naturels.

En outre, nombre de prêcheurs pentecôtistes cherchent à réaliser l'ensemble des signes annoncés dans la Bible pour hâter la Seconde Venue du Messie (Droz 2001). Cette ambiance d'attente exaltée de la parousie s'exprime également dans les très nombreuses publications pentecôtistes vendues dans la rue, aux abords des services religieux des multiples Églises pentecôtistes aux noms évocateurs : Maximum Miracle Centre, Universal Church of the Kingdom of God, Jesus Is Alive Ministries, Jesus Exploits Ministry, Glory of Christ Ministry, Power of Jesus Around the World, etc. Ces publications annoncent les « croisades » à venir et colportent les rumeurs qui sont autant de signes de la prochaine fin des temps. L'Antéchrist vit parmi nous et tente les fidèles au moyen de faux prophètes ; avant le passage du millénaire, le bogue « Y2K » des ordinateurs montre que le pouvoir de Dieu reste supérieur aux miracles techniques de l'Homme ; les codes-barres dissimulent le chiffre de la Bête, car si l'on y regarde de plus près et si l'on procède à quelque calcul numérologique, on obtient le fameux 666 ; des enfants morts revivent après avoir reçu l'imposition des mains de prédicateurs valeureux ; l'attentat de 1998 contre l'ambassade américaine de Nairobi est une tentative des suppôts de Satan d'affaiblir les soldats du Christ ; l'inauguration d'un temple hindou est un signe de la puissance des idolâtres (Séraphin 2003). Bref, nombreux sont les Kényans qui vivent dans un monde réenchanté par les prédications apocalyptiques des mouvements pentecôtistes.

19. Rappelons que ces fissions ne sont pas nouvelles et qu'elles ont émaillé l'histoire du christianisme au Kenya, comme ailleurs (Neckebrouck 1983).

20. Période promise aux Justes, après la Seconde Venue du Christ, selon l'Apocalypse (20 : 16).

La certitude de voir le millénium se réaliser très prochainement entraîne des pratiques sociales performatives, puisqu'elles s'apparentent à des prophéties autoréalisatrices. Le millénium prend alors une forme prosaïque, les fidèles espérant voir les mécréants châtiés pour qu'ils puissent jouir des fruits fort concrets promis aux disciples de cette foi exigeante. En d'autres termes, les pentecôtistes vivent dans ce monde (ré)enchanté où la main de Dieu – tout comme celle de Satan – est omniprésente et où les miracles et les tentations malines se côtoient au quotidien. Les temps qu'ils croient vivre correspondent aux Premiers Temps décrits dans la Bible, ceux qui ont suivi la naissance du Christ où l'effusion de l'Esprit Saint embrassait les apôtres.

Ces dernières années, on voit que ces idées spirituelles cèdent la place aux projets ambitieux qui visent à transformer la société kényane. De nombreux mouvements pentecôtistes ont abandonné leur réticence face aux « mondanités » et se sont engagés en politique en affichant un programme que certains ont qualifié de « politique de l'esprit » (*politics of the spirit*) (Marshall 2009 ; Steigenga 2001 ; Villafaña 1996 ; Yong 2010). Ils considèrent que leurs idéaux religieux peuvent dépasser les malheurs terrestres et promouvoir une moralisation de la vie politique qui suivrait leurs enseignements religieux : rejet affiché de la corruption, adhésion aux valeurs chrétiennes, etc. Cette nouvelle implication dans l'univers de la politique, qui est fortement informée par une division dualiste entre bien et mal, peut être considérée comme une forme de « pentecôtisation de la sphère publique » qui aurait comme but d'« assainir la politique kényane [et] ramener une certaine morale à la vie politique » (Parsitau 2008).

En dépit de telles ambitions pour la société en général, une grande partie des entreprises pentecôtistes constituent de petites dénominations – souvent, microdénominations – qui disposent d'ambitions grandioses, mais qui finalement ne restent actives que localement. Comme le précise Paul Gifford, le pentecôtisme a vu le surgissement d'« une nouvelle classe de professionnels du religieux, c'est-à-dire les fondateurs-propriétaires-leaders religieux » (Gifford 2009, 154 ; Gez & Droz 2021). À la différence des prêtres des Églises historiques, ces entrepreneurs n'ont besoin ni du soutien d'une Église connue ni d'une formation théologique formelle. Comme le souligne Ruth Marshall à propos du pentecôtisme nigérian, « bien qu'il existe plusieurs formes d'habilitation institutionnelle, l'on considère l'autorité pastorale comme inhérente à un appel personnel de Dieu : n'importe qui ayant reçu une vision peut ouvrir une Église, une communauté ou une Mission – et ils le font »<sup>21</sup> (Marshall 2009, 12). Au Kenya, les Églises pentecôtistes sont si nombreuses que, même si la majorité d'entre elles ne cherche pas à s'inscrire officiellement, le taux de postulations dépasse la capacité du bureau national à étudier les demandes.

21. Notre traduction. Voir également Corten & Marshall-Fratani (2001, 5).

L'entrée sur la scène religieuse de ces nouveaux entrepreneurs sans formation théologique a contribué à rendre plus évanescence la distinction entre les aspects sociaux, politiques, économiques et religieux, comme le montre un propos maintes fois entendu : « La religion est devenue un commerce comme un autre<sup>22</sup>. » La fondation d'un mouvement religieux est par conséquent souvent considérée comme un moyen de se constituer une clientèle politique et d'assouvir la soif de pouvoir des prédicateurs<sup>23</sup>. Aux yeux de beaucoup, les pentecôtistes kényans semblent avoir perdu leur crédit « moral » ces dernières années en raison de différents scandales financiers qui les ont affectés (Gez & Droz 2015). Certains considèrent que les projets politiques des mouvements pentecôtistes ne constituent pas une alternative au système politique actuel, mais une simple façon de s'y intégrer. Ainsi, les pentecôtistes sont considérés comme « parmi les plus actifs des entrepreneurs du monde religieux »<sup>24</sup> (Anderson 2004, 280), et l'absence de toute structure institutionnelle centralisée renforce encore cet attrait pour l'initiative individuelle. Il est aujourd'hui fréquent d'entendre chez les habitants de Nairobi des propos comme : « Pour devenir pasteur aujourd'hui, il suffit d'une Bible et d'un complet-veston<sup>25</sup>. » Dans telles conditions, il n'est pas étonnant que l'impact social et politique du succès pentecôtiste reste bien incertain aujourd'hui.

### 3. Les Églises et les élections pluralistes

Depuis le retour du multipartisme en 1991, chacune des six élections générales qui se sont tenues a révélé un état différent de la société civile au Kenya (Droz & Maupeu 2013 ; Maupeu 1998). À la fin des années 1980, plusieurs segments de la société civile secouèrent la chape d'un régime

22. « *Religion has become just like a business.* »

23. Le cas de l'évêque pentecôtiste Margaret Wanjiru du Jesus Is Alive Ministries (JIAM) est édifiant : elle fut élue au Parlement en 2007 pour l'ODM dans la circonscription de Starehe, mais elle perdit son siège en 2013, bien qu'elle ait largement mobilisé ses fidèles lors de ses sermons ; les scandales qui l'enveloppaient lui furent fatals. Si les affirmations qui prétendent que près de 20 000 électeurs de Starehe comptent parmi ses ouailles sont sans doute exagérées, elles soulignent leur importance dans son succès de 2007 (Kareithi, Amos. 2006. « Bishop Wanjiru Hopes to Be President ». *The Standard*, 5 novembre. URL : <http://allafrica.com/stories/200611060988.html>). En janvier 2013, juste avant les élections, elle affirmait en chaire que « si vous ne savez pas pour qui voter, appelez le numéro qui figure sur l'écran et nous vous le dirons » (« *if you do not know who to vote for, call the numbers on the screen and we will tell you who to vote for* ») (JIAM Morning Service, 13 janvier 2013) (Gez & Alvis 2015).

24. Notre traduction.

25. « *To become a pastor nowadays, all you need is a bible and a suit.* » Notre traduction.

dictatorial qui flirtait avec des tendances totalitaires (contrôle étroit des corps intermédiaires, accroissement du nombre de prisonniers politiques, persécutions politiques et surveillance touchant toute la population). Les élections de 1988, où les électeurs durent faire la queue derrière leur candidat, ainsi que la marginalisation de certaines ethnies heurtèrent de nombreux notables. De rares prélats eurent le courage de s'élever contre ces tendances et de critiquer le pouvoir en place. En étroite collaboration avec des juristes spécialistes des droits de l'homme, ils soutinrent des politiciens persécutés pour avoir revendiqué des élections libres et multipartites. À la suite d'intenses pressions internationales, le président Moi – tout en menaçant le pays de troubles ethniques suite à l'abandon du monopartisme – autorisa alors le développement de nouveaux partis politiques qui se créèrent sous le parrainage des principales Églises. Durant cette période, l'opposition utilisait les structures religieuses et diffusait ses messages à travers les réseaux chrétiens. Mais, très vite, la classe politique chercha à s'autonomiser de cette tutelle religieuse et durant la campagne électorale de 1992, le clergé fut ostensiblement laissé de côté. En dépit de ses divisions, l'opposition était persuadée d'obtenir la victoire électorale. Or, la réélection du président Moi et la nette victoire de son parti contraignirent les politiciens de l'opposition à repenser leur stratégie et à réfléchir aux moyens d'élargir leur base électorale.

En 1992 et 1993, les principales Églises s'efforcèrent d'accueillir près d'une centaine de milliers de réfugiés qui fuyaient les massacres de la vallée du Rift. Ces nettoyages ethniques furent alors niés par le pouvoir, complice sinon auteur de ces tueries (Maupeu 1997). L'État et l'élite gouvernante ignorèrent superbement la situation dramatique de la vallée du Rift, alors que l'administration entravait les efforts des organisations chrétiennes. Pendant cette douloureuse crise humanitaire, l'opposition n'a que mollement dénoncé ces pratiques et une rupture apparut entre la classe politique, les forces religieuses et les ONG des droits de l'homme. Pourtant, cinq ans plus tard, l'agenda et les thèmes de la campagne électorale de 1997 furent largement dictés par les associations des droits de l'homme. Dès 1996, quelques militants de ce mouvement mobilisèrent un public diversifié pour réformer la Constitution. De nombreux leaders d'opinion protestants et catholiques s'associèrent à cette démarche de réforme constitutionnelle par le bas. Toutefois, ces tentatives ne furent pas couronnées de succès et seules des modifications cosmétiques furent introduites dans la Constitution kényane – taillée sur mesure pour favoriser la réélection du Président Moi – en 1997.

La même année, ce mouvement organisa de vastes manifestations afin d'exiger un changement de la Constitution avant le scrutin. Convaincue par le succès de ces mobilisations, une opposition poussive et en mal d'idées

tenta de récupérer à son profit la dynamique créée. Une nouvelle fois, les politiciens rejoignirent les forces d'opposition travaillant avec les Églises catholique et protestantes, mais, six mois avant le scrutin, les mobilisations dégénérent en raison de persécutions policières accrues : des manifestants furent passés à tabac dans l'enceinte de la cathédrale anglicane de Nairobi. Devant le nombre de morts et les risques d'anarchie, le clergé prit peur et négocia avec le pouvoir en compagnie de quelques leaders de l'opposition, ce qui marginalisa les dirigeants du mouvement social. En raison de ce revirement, les organisations chrétiennes se sont durablement aliénées les ONG des droits de l'homme et nombre de juristes (Maupeu 2001).

En 2002, les Églises n'apparurent guère dans la campagne électorale nationale. La plupart soutinrent l'opposition, mais leur engagement se perçut essentiellement au niveau local, où elles organisèrent les primaires de certains partis et soutinrent leur candidat lors de cérémonies religieuses. Ainsi, à l'exception de l'AIC<sup>26</sup> et de quelques mouvements pentecôtistes, les forces chrétiennes s'associèrent à l'alternance. La victoire de Mwai Kibaki et de son camp fut également la leur. Le nouveau régime coopta alors habilement de nombreux prélats dans des commissions qui constituaient autant de sinécures grassement rémunérées. Ces leaders d'opinion – si bien traités par le pouvoir – ne voulurent pas constater les dérives de la nouvelle équipe gouvernementale (Maupeu, Musambayi & Mitullah 2005).

Dès le référendum constitutionnel de 2005, il apparut clairement que les Églises avaient renoncé à leur fonction critique : elles défendirent la proposition de modification de la Constitution du pays qui devait pourtant être balayée par les urnes. En 2007, la haute élite catholique soutint ostensiblement le régime de Mwai Kibaki. Le National Council of Churches of Kenya (NCCCK), qui fédère les Églises protestantes, sembla perdre sa neutralité quand son leader se présenta aux élections législatives sous la bannière du parti du Président. En outre, de nombreux leaders religieux, en particulier des pentecôtistes, se lancèrent dans la course pour obtenir un siège au Parlement, encouragé par le refus du projet de Constitution de 2005 (Cheeseman 2008 ; Kavulla 2008 ; Gez & Alvis 2015 ; Gifford 2009 ; Droz & Maupeu 2013). Ainsi, les élections de 2007, puis celles de 2013 virent un raz-de-marée de candidats pentecôtistes, dont de nombreux provenaient des courants néopentecôtistes – qui prêchent un engagement dans les affaires du monde et prônent l'esprit d'entreprise. En 2010, une nouvelle version de la Constitution fut soumise au référendum et finalement acceptée. Or, les débats sur ce projet de Constitution ne furent nulle part aussi forts que sur les questions religieuses : la légalisation de l'avortement et le statut

---

26. African Inland Church, issue d'une mission évangélique originaire de la côte Est des États-Unis.

autonome des *Khadi courts* pour les musulmans du Kenya soulignèrent toute l'influence du lobby chrétien (Osuri 2011).

Les élections de 2013 se tinrent dans la peur de voir se reproduire les violences postélectorales de 2008 qui avaient enflammé tout le pays et laissé plus de 1 500 morts. Certains chefs religieux avaient alors joué le rôle d'incendiaires en soutenant violemment leur propre candidat et en alimentant les tensions entre les différentes communautés : les Églises avaient cruellement failli à jouer leur rôle de pacificateur. Après avoir tiré les leçons de ces tristes événements, elles développèrent différents programmes pour promouvoir l'unité nationale et tentèrent – avec succès – de prévenir d'éventuelles violences. Par exemple, de nombreuses réunions de prières œcuméniques furent organisées et largement rapportées dans les médias : le *bishop* David Oginga de la Nairobi Pentecostal Church (NPC) souligna, lors d'une réunion interreligieuse retransmise par la télévision, que l'usage des Églises comme tremplin électoral par les politiciens s'était fortement restreint : « Si vous êtes un bon observateur, vous remarquerez que cela a beaucoup diminué. [...] C'est en raison de la décision ferme des Églises de ne pas le faire. [...] Ainsi, les choses que nous avons vues en 2007, lorsqu'il y avait des prophéties, lorsqu'il y avait des appuis directs, lorsque des appels divins affirmaient que celui-ci était le serviteur choisi par Dieu. Vous remarquerez qu'aujourd'hui, cela ne se passe plus<sup>27</sup>. » Toutefois, l'on peut s'interroger sur l'efficacité de cette mesure : le forum des chefs musulmans soutint la candidature de Raila Odinga, alors qu'Uhuru Kenyatta le fut par l'association des organisations musulmanes<sup>28</sup>.

Les dernières élections de 2017 qui virent la victoire d'Uhuru Kenyatta au premier tour de vote ne suscitèrent guère d'interventions publiques des Églises, contrairement à ce que nous avons pu constater lors des élections précédentes<sup>29</sup>.

#### 4. Butinage religieux au Kenya

Nous rencontrons Charles en août 2014, près de Kisumu, à l'ouest du Kenya. Âgé d'une trentaine d'années, il vit avec son épouse avec laquelle il a trois enfants. Ses parents – tous deux membres de la *Legio Maria* (sa mère, née catholique, avait dû se convertir pour épouser son mari) – l'emmènent à Kisumu très jeune (Kustenbauder 2009). Sa naissance fut difficile et

---

27. CitizenTV, 16 février 2013. Notre traduction.

28. Parallèlement à l'engagement des Églises historiques dans la politique électorale, d'autres forces religieuses ont joué un rôle déterminant : les mouvements religieux néotraditionnalistes.

29. Peut-être pouvons-nous voir là le résultat de l'œcuménisme en acte que propose le butinage religieux (Droz & Gez 2019).



considérée comme un miracle rendu possible par les prières des membres de la *Legio Maria*, habitués à ce genre d'interprétations. Sa mère avait alors appris que Charles « devait rester au sein de la légion, qu'il ne devait jamais la quitter<sup>30</sup> ». Il reste dans cette dénomination de nombreuses années, officiant comme un dévoué garçon de messe. Toutefois, considérant que les exigences de son Église l'empêchent d'étudier, il la quitte durant son lycée. Dès lors, sa vie n'est pas facile et il erre de petits boulots en petits boulots, avant d'être cambriolé. Pour les membres de sa famille, tous ces déboires s'expliquent par son abandon de la *Legio Maria*, contrairement à la prophétie de sa naissance. Ils tentent de le convaincre de revenir au sein de leur dénomination : en vain. Mais ses malheurs ne s'arrêtent pas là. Charles subit plusieurs accidents avant de rencontrer dans un parc de Mombassa un jeune Luo qui l'invite à se rendre dans sa petite Église pentecôtiste, qu'il apprécie beaucoup pendant quelque temps. Exaspéré par le tournant politique que prennent les sermons avant les élections de 2007, il quitte cette Église et revient à Kisumu.

Il s'approche alors d'une autre Église, la Deliverance Church, mais la quitte rapidement suite à des querelles institutionnelles (l'Église mère accusait sa filiale de Kisumu de détourner l'argent de la dîme) pour rejoindre une autre dénomination pentecôtiste dirigée par un révérend blanc. Ce révérend lui demande de venir témoigner en sa faveur au poste de police, ce qui irrite Charles : « Je suis désolé, une des raisons qui m'ont conduit à l'église était de prier, pas de participer à des jugements. Je suis désolé, mais je ne viendrai pas témoigner<sup>31</sup>. » Après quelque temps, la querelle institutionnelle s'apaise et la femme de Charles, ainsi que ses enfants, reviennent à la Deliverance Church où ils sont encore aujourd'hui.

En pensant à la succession de malheurs qui l'affecte, Charles reconnaît qu'il se pensait parfois ensorcelé par des membres de sa famille. En réalité, il redoutait de revenir à son village d'origine par crainte de la sorcellerie. Il nous explique qu'il n'irait jamais consulter un devin ou un sorcier pour l'aider, mais il admet avoir demandé à un prédicateur de prier pour lui, afin de le protéger des sorts – sans grand succès ! Il se plaint alors des faux prêcheurs, des nombreux prédicateurs qui détournent l'argent de l'Église ou abusent de leurs fidèles. Toutefois, il insiste sur le fait qu'« avant », les membres de la *Legio Maria* étaient réellement animés par l'Esprit Saint : « Nous, les gens, nous nous sommes détournés de Dieu. Les gens aujourd'hui veulent faire leurs affaires, il y a du désespoir, nous voulons désespérément de l'argent, et les gens qui connaissent les affaires de Dieu, qui sont éloquentes, qui comprennent les paroles de Dieu, ils semblent également

30. « ... at all times [he] should be in legion, [he] should not walk out of legion. »

31. « I'm sorry for this, [but] one of my objectives of coming to church was to pray, not to do [court] cases. I'm sorry, I'm not coming to that. »

tirer avantage de cela, ils cherchent à extorquer de l'argent aux gens<sup>32</sup>. » Charles se sent démoralisé par l'attitude des pasteurs d'aujourd'hui et reconnaît ne plus s'être rendu à l'église depuis plus d'une année. Toutefois, il visite plusieurs dénominations, y compris les Témoins de Jehova, sans y rester bien longtemps. Il se dit aujourd'hui attiré par le catholicisme, dont les services religieux auxquels il a participé avec son oncle maternel lui plaisent. Toutefois, il se heurte à l'hostilité de son épouse qui reste très attachée à la Deliverance Church. Ayant acheté dernièrement un poste de télévision, il passe ses dimanches matins à faire du *church zapping*, passant d'une chaîne religieuse à l'autre...

Comment saisir un itinéraire comme celui de Charles, fort divers, mais pas étrange pour nos interlocuteurs kényans ? Les statistiques nous expliquent une partie de l'histoire. Selon le recensement de 2019, sur une population de 47,6 millions d'habitants le Kenya compte 85,5 % de chrétiens (33,5 % de protestants, 20,6 % de catholiques et 20,4 % d'évangéliques) et 11 % de musulmans. Les participants au recensement devaient choisir une seule réponse parmi les huit proposées, alors que l'on observe que de nombreuses personnes participent couramment aux services de différentes dénominations religieuses. Le recensement ne permet pas non plus, bien entendu, de distinguer les différents degrés d'implication dans les services religieux : s'agit-il d'une affiliation formelle et soutenue, d'une participation constante à un service religieux sans y être affilié, d'une participation épisodique, de rares visites ? Enfin, sachant qu'au Kenya il est très mal vu de ne pas affirmer une affiliation religieuse, il est fort possible que des participants aient mentionné une affiliation, même si elle n'est guère, ou pas du tout, pratiquée. À cet égard, il est surprenant de voir que près d'un million de personnes affirment malgré tout ne pas avoir d'affiliation religieuse.

Toutefois, si l'identité religieuse est bien influencée par les institutions religieuses, elle ne s'y limite pas. Les identités religieuses au Kenya sont polymorphes et très variées. Les chercheurs en sciences sociales ont montré – lorsqu'ils évoquent le concept de « *lived religion* » (religion vécue) (Hall 1997 ; McGuire 2008 ; Roof 2001) – que les pratiques religieuses dépassent les frontières institutionnelles. De leur côté, les Kényans affirment souvent que « *God is one* » (Dieu est un) et que les pratiques religieuses dépendent aussi de préférences personnelles ou de considérations pragmatiques et contextuelles, pour autant qu'elles restent dans un univers chrétien. Dans

---

32. « *We the people, we've walked away from God. People [today] want to do their things, there is despair, desperate, we want money, and the people who know God's matter, people who are eloquent, who understand God's word, they also seem to take advantage of the same, just to extort money from the people.* »

son mémoire de master, Elisabeth Wafula (2003, 106-107), une Kényane, affirme :

Auparavant, les gens se rendaient à l'église par loyauté envers la congrégation. Même si l'Église ne s'occupait pas de leurs besoins, ils y restaient par sens du devoir. Aujourd'hui, les gens passent d'une Église à l'autre selon leurs besoins particuliers et les programmes disponibles dans les Églises qui leur sont destinés. Leur identité au sein des Églises ne se fonde plus sur le passé, mais sur les contributions que l'Église fait pour leur vie ou leur famille. Cela a mis la pression sur les Églises, qui développent de multiples ministères spécifiques, ce qui conduit à une mobilité interdénominationnelle<sup>33</sup>.

Une approche fine des identités religieuses au Kenya comme celle de Charles exige donc de reconnaître une relative fluidité des participations aux services religieux, ainsi qu'une mobilité importante des affiliations – au présent, comme l'indique Wafula, mais sans doute aussi par le passé (Neckebrouck 1978 ; 1983 ; Peterson 1996 ; 2000 ; Chanson, Droz, Gez & Soares 2014). Les Kényans peuvent adopter une dénomination qu'ils considèrent comme le cœur de leur affiliation, alors qu'ils maintiennent des liens plus « périphériques » à d'autres formes religieuses et peuvent également participer d'une mobilité religieuse circulaire ou faite d'allers-retours.

L'on peut ainsi distinguer au Kenya les « visites » aux services religieux de l'affiliation à une Église. Cette distinction met en lumière la possibilité de combiner l'engagement simultané dans différentes formes de participation aux services religieux et l'existence d'une différence hiérarchique entre eux : l'affiliation reste le cœur de l'appartenance religieuse déclarée et vécue, alors que les « visites » représentent une forme de participation « secondaire » et souvent exploratoire. Elles sont généralement institutionnalisées et suivent un protocole établi (Gez & Droz 2017). Toutefois, elles peuvent devenir du « *church hopping*<sup>34</sup> » – une locution qui souligne le manque d'affiliation stable d'une personne qui ne maintiendrait pas une affiliation primaire solide. Un individu peut ainsi être soupçonné de changer d'affiliation pour créer des dissensions au sein des Églises ou chercher à assouvir des intérêts vénaux. Certains, à l'exemple de Charles, limitent prudemment leur participation aux services religieux et restent à la maison pour regarder ces cérémonies parmi les différents programmes télévisuels chrétiens ou

33. La thèse de Wafula se fonde sur les résultats de la recherche *Nairobi Urban Integration Research Project*. Les données ont été collectées au début des années 2000 auprès de 1 535 personnes à Nairobi. 457 d'entre elles (30 %) affirmaient avoir changé de dénomination religieuse au moins une fois depuis leur naissance.

34. Littéralement, un « sautaillement entre les Églises », l'on pourrait également traduire cette expression par « écumer les églises », comme l'on écume les bars...

pour suivre les « croisades » virtuelles des télévangélistes : ils ne font donc pas du *church hopping*, mais plutôt du *church zapping*. Par exemple, une journaliste présente l'histoire de Christine Ndegwa : « Une chrétienne qui préfère regarder les services religieux à la télévision plutôt qu'à l'église » (*a Christian who prefers watching sermons on television to attending church*). Ndegwa explique son choix en mentionnant son mécontentement envers les pasteurs actuels qui mèneraient une vie immorale, alors que leurs fidèles vivraient dans la pauvreté. Pendant notre recherche à Nairobi, nous avons entendu parler d'exemples similaires. Il existe au Kenya de nombreuses chaînes de télévision religieuses telles que Family TV et les stations internationales sont également disponibles. Certaines émissions religieuses sont diffusées sur des chaînes privées. Si le « *church zapping* » peut provenir d'une déception face aux prédicateurs actuels, il peut également être un moyen de faire face aux exigences des emplois salariés : les serveurs ou les réceptionnistes qui travaillent le dimanche peuvent ainsi « participer » aux services religieux ; de même que les chauffeurs professionnels qui écoutent ces émissions de radio au volant de leur taxi<sup>35</sup>.

De telles observations soulignent que, pour rendre compte des pratiques religieuses, il convient de dépasser l'idée « théologique » d'une affiliation religieuse unique qui impliquerait le respect scrupuleux de prescriptions imposées. Le concept de « butinage religieux », qui renvoie à la métaphore utilisée pour illustrer l'activité des abeilles, permet de rendre compte de ces pratiques religieuses fluides et variées. Parler de butinage religieux, c'est observer les pratiques sociales et leurs « manières de faire » en religion pour documenter une pratique religieuse passant trop souvent inaperçue : les passages d'une dénomination à une autre, les participations à des offices religieux différents, sans y adhérer formellement, les cercles de prières qui réunissent des pratiquants de diverses dénominations, le zapping de services religieux, etc. En effet, les religions du Livre offrent une représentation du religieux et des pratiques qui privilégie la dichotomie entre fidèles et infidèles. Toute démarche contraire est alors perçue comme une déviation face à l'orthodoxie. Pourtant, le butinage religieux correspond bien à une « manière de faire », au sens que lui a donné Michel de Certeau (1980), qui met l'accent sur la mobilité du pratiquant dont la pratique ne peut se réduire aux prescriptions institutionnelles.

Les pratiques observables de la mobilité religieuse et le sens qui leur est donné par les pratiquants se combinent dans la métaphore du « butinage religieux » en rendant compte du religieux comme une pratique de (re) production de relations sociales (voisinage, amitiés, etc.), mais aussi de

35. Okeyo, Verah. 2013. « Preaching to the Converted: The Rise of Atheism in Modern Kenya ». *Daily Nation - DN2*, 3 juillet: 2-3. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/the-rise-of-atheism-in-modern-kenya-872868> [archive].

production de sens. La pratique du butinage religieux permet donc aux Kényans de disposer d'un ensemble de « ressources » religieuses qui leur offrent une certaine sécurité face à la scène fort changeante du champ religieux : les schismes, les disparitions ou les fusions de mouvements religieux sont fréquents, tout comme les suspicions d'abus de pouvoir des dignitaires religieux... ou politiques (Droz 1997 ; Gez & Droz 2015). Le butinage religieux – ou les participations multiples – permet de conserver diverses voies de repli au cas où la dénomination initiale, ou primaire, sombrerait dans les scandales politico-financiers ou lorsque l'identité religieuse de l'individu se transforme au gré des événements vécus : l'identité religieuse est bien en constante renégociation.

Parler de butinage rend compte également de l'enchevêtrement de l'univers du religieux avec celui du séculier (Soares 2009 ; Soares, Droz & Gez 2012 ; Droz, Soares & Oro 2014 ; Droz, Soares, Gez & Rey 2016 ; Droz & Gez 2019). Ainsi, afin d'éviter de voir leurs fidèles sombrer dans les péchés que proposent les divertissements populaires (alcool, sexe, discothèque, cinéma, etc.), les Églises chrétiennes proposent des services religieux qui s'apparentent parfois à du « spectacle » où la musique et les arts de la scène n'ont rien à envier aux *shows* des professionnels du spectacle. Ces services hauts en couleur constituent également une forme de loisirs pour les fidèles... qui n'abandonnent pas tous les attractions plus séculières que peut leur offrir la vie nocturne de Nairobi.

Souligner l'enchevêtrement du séculier et du religieux permet de montrer que ce dernier n'est pas seulement un lieu d'engagement spirituel, mais également un espace de socialisation, de loisirs et de plaisir (Bayart 2014). Plusieurs de nos interlocuteurs ont souligné le fait que les services religieux du dimanche sont souvent très « entraînants », qu'ils y prennent du plaisir et que « des choses s'y passent ». En outre, pour les très nombreux Nairobiens qui disposent de ressources financières limitées, les loisirs qu'offre la capitale restent inaccessibles et les services religieux sont alors aussi considérés comme un moyen de « passer le temps ».

## Conclusion

Dès la colonisation, les religions chrétiennes ont contribué à donner un sens à un monde en bouleversement perpétuel en offrant des perspectives d'ascension sociale, par l'éducation ou la politique, et en réalisant – tout au moins partiellement – certaines des promesses du développement (Droz 2016). Ce chapitre a souligné les différentes perspectives qu'ont prises les dénominations religieuses établies face au pouvoir britannique, puis indépendant. Le clergé et les leaders religieux ont alors joué des rôles parfois contradictoires face au pouvoir en place, avant de s'engager dans le

jeu de la démocratie représentative au risque d'y perdre leur indépendance lors des élections de 2007 et 2013.

Cet engagement dans la politique séculaire s'est encore renforcé avec l'apparition de nombreuses Églises pentecôtistes. De nouveaux mouvements religieux – qu'ils représentent des Églises indépendantes africaines issues des Églises missionnaires ou des mouvements pentecôtistes – ont profondément transformé la scène religieuse kényane. Ces dernières années, la vague du pentecôtisme et le travail missionnaire – essentiellement étasuniens – ont encore renforcé ce processus, à tel point qu'un journaliste kényan pouvait affirmer : « Depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, ce qui était et ce qui est sont deux mondes différents<sup>36</sup>. » Ces changements se manifestent par une forme de pentecôtisation des dénominations religieuses kényanes où certains enseignements du pentecôtisme sont aujourd'hui partagés par de nombreuses Églises établies (renouveau charismatique, transformation des services religieux anglicans et protestants, etc.).

Mais au-delà de l'aspect institutionnel des dénominations religieuses kényanes, il apparaît que les « fidèles » ne le sont pas tant que ça : leurs engagements religieux – que ce soit des visites ou leur affiliation première – dépassent les identités et les pratiques religieuses institutionnalisées. Les Kényans, à l'image de Charles, butinent au sein de la scène religieuse pour construire leurs identités religieuses souvent polymorphes et mouvantes. L'étude des dénominations religieuses ne doit donc pas se limiter aux dynamiques institutionnelles, aux engagements politiques des Églises et à leurs discours officiels, mais également tenir compte des normes sociales et des pratiques religieuses des fidèles qui oscillent entre affiliation première et visites, pour ne pas évoquer le *church hopping* ou le *church zapping*. Cette dynamique des pratiques dépasse largement les prescriptions institutionnelles des Églises et ouvre sur une perspective butinante permettant d'analyser les pratiques religieuses, au Kenya comme ailleurs.

Si l'on tente de discerner l'avenir de ces dynamiques institutionnelles, politiques et identitaires, l'on peut évoquer l'apparition relativement récente de questionnements sur la possibilité de ne pas s'affilier à l'une ou l'autre des Églises kényanes ou même de reconnaître une forme d'athéisme ou d'absence d'engagement religieux. Ainsi, même si les statistiques ne sont pas très fiables, les Kényans ont le sentiment que « le nombre de familles qui ne sont affiliées à aucune forme de religion s'accroît<sup>37</sup> ». Certains

---

36. Oduor, Peter. 2013. « The Kenyan Church and the Gospel of Prosperity ». *Daily Nation - DN2*, 13 février : 2-3. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/the-kenyan-church-and-the-gospel-of-prosperity--847652> [archive]. Notre traduction.

37. Wangeri, Perpetua. 2014. « Give Me That Old Time Religion ». *The People – Fusion*, 18 mai : 30-31. Notre traduction.

affirment que cette nouvelle tendance s'expliquerait par l'apparition d'une classe moyenne ayant suivi une longue scolarité qui favoriserait une représentation « scientifique » du monde et un esprit critique renforcé par l'accès aux nouveaux moyens de communication électronique<sup>38</sup>. En outre, cette tendance serait également associée aux nombreux scandales qui ont affecté des leaders religieux et secoué plusieurs Églises. Cela aurait suscité une certaine désillusion face aux spécialistes du sacré et aux prophètes autoproclamés, trop préoccupés par des choses bien séculières : l'argent, le sexe et le pouvoir. Quoi qu'il en soit de cette nouvelle tendance et de ses causes supposées, elle souligne l'intense mobilité – religieuse, politique ou identitaire – de la scène religieuse kényane et des pratiques de ses participants.

## Bibliographie

- Adam, Michel. 2010. *L'Afrique indienne : les minorités d'origine indo-pakistanaise en Afrique orientale*. Collection « Hommes et sociétés ». Paris : Karthala.
- Afrobarometer. 2011. *Round 5 Afrobarometer: Survey in Kenya*. Institute for Development Studies (IDS), University of Nairobi & Michigan State University (MSU). URL : <http://afrobarometer.org/fr/publications/kenya-round-5-summary-results-2011> [archive].
- Anderson, Allan. 2004. *An Introduction to Pentecostalism: Global Charismatic Christianity*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Anderson, Allan. 2010. « Varieties, Taxonomies, and Definitions ». In *Studying Global Pentecostalism: Theories and Methods*, dirigé par Allan Anderson, Michael Bergunder, Andre Droogers et Cornelis van der Leer, 13-29. Berkeley (CA) : University of California Press.
- Barrett, David Brian (dir.). 1982. *World Christian Encyclopaedia: A Comparative Survey of Churches and Religions in the Modern World A.D. 1900-2000*. Nairobi : Oxford University Press.
- Barrett, David Brian, George Thomas Kurian et Todd M. Johnson. 2001. *World Christian Encyclopaedia: A Comparative Survey of Churches and Religions in the Modern World A.D. 1900-2000*. Vol. III. New York : Oxford University Press.
- Bayart, Jean-François. 2014. « À nouvelles pratiques religieuses, nouveaux instruments d'analyse ? L'écriture autobiographique des plans de foi ». In *Mobilité religieuse. Retours croisés des Afriques aux Amériques*, dirigé par Philippe Chanson, Yvan Droz, Yonatan N. Gez et Edio Soares, 39-52. Paris : Karthala.
- 
38. Wangeri, Perpetua. 2014. « Give Me That Old Time Religion ». *The People – Fusion*, 18 mai ; Okeyo, Verah. 2013. « Preaching to the Converted: The Rise of Atheism in Modern Kenya ». *Daily Nation - DN2*, 3 juillet. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/the-rise-of-atheism-in-modern-kenya-872868> [archive].

- Benson, Georges P. 1995. « Ideological Politics versus Biblical Hermeneutics: Kenya's Protestant Churches and the Nyayo State ». In *Religion and Politics in East Africa: The Period Since Independence*, dirigé par Holger Bernt Hansen et Michael Twaddle, 177-199. Londres : James Currey; Nairobi : EAEP ; Kampala : Fountain Publisher ; Athens (OH) : Ohio University Press.
- Bowen, Kurt. 2016. *Anglicans in Postcolonial Africa: The Kenyan Experience*. Tellwell : Kurt Bowen.
- Certeau (de), Michel. 1980. *L'invention du quotidien. Arts de faire*. Paris : UGE.
- Chanson, Philippe, Yvan Droz, Yonatan N. Gez et Edio Soares (dir.). 2014. *Mobilité religieuse; Retours croisés des Afriques aux Amériques*. Paris : Karthala.
- Cheeseman, Nic. 2008. « The Kenyan Elections of 2007: An Introduction ». *Journal of Eastern African Studies* 2, n° 2 : 166-184.  
<https://doi.org/10.1080/17531050802058286>.
- Corten, André et Ruth Marshall-Fratani (dir.). 2001. *Between Babel and Pentecost: Transnational Pentecostalism in Africa and Latin America*. Londres : Hurst & Company.
- Droz, Yvan. 1997. « Si Dieu veut... ou Suppôts de Satan ? Incertitudes, millénarisme et sorcellerie parmi des migrants kikuyus ». *Cahiers d'Études africaines* 37, n° 145 : 85-117. <https://doi.org/10.3406/cea.1997.1989>.
- Droz, Yvan. 1999. *Migrations kikuyus. Des pratiques sociales à l'imaginaire. Ethos, réalisation de soi et millénarisme*. Neuchâtel et Paris : Institut d'ethnologie & Maison des sciences de l'homme.
- Droz, Yvan. 2001. « Les formes du millénarisme en pays kikuyu ». In *Millenarian Movements in Africa and the Diaspora*, dirigé par Jan-Lodewijk Grootaers, 97-112. Bruxelles : Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer & Association belge des Africanistes.
- Droz, Yvan. 2002. « Esquisse d'une anthropologie de la conversion. Pratiques religieuses et organisation sociale en pays kikuyu ». In *Convocations thérapeutiques du sacré*, dirigé par Raymond Massé et Jean Benoist, 81-103. Paris : Karthala.
- Droz, Yvan. 2004. « Retour au Mont des Oliviers. Les formes du pentecôtisme kényan ». In *L'effervescence religieuse en Afrique*, dirigé par Gilles Séraphin, 17-42. Paris : Karthala.
- Droz, Yvan. 2016. « Les métamorphoses de la mobilité: du schème migratoire au butinage religieux ». In *Religion, guérison et forces occultes en Afrique. Le regard du jésuite Éric de Rosny*, dirigé par Gilles Séraphin, 113-126. Paris : Karthala.
- Droz, Yvan et Yonatan N. Gez. 2019. « Pentecôtisation du christianisme et butinage religieux au Kenya : entre fondamentalisme et mode populaire d'action politico-religieuse ». *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines* 53, n° 2 : 317-335.  
<https://doi.org/10.1080/00083968.2019.1577146>.
- Droz, Yvan, et Hervé Maupeu. 2013. « Christianismes et démocratisation au Kenya ». *Social Compass* 60, n° 1 : 79-96.  
<http://doi.org/10.1177/0037768612471771>.



- Droz, Yvan, Edio Soares, Yonatan N. Gez et Jeanne Rey. 2016. « La mobilité en religion à l'aune du butinage religieux ». *Social Compass* 63, n° 2 : 251-267. <https://doi.org/10.1177/0037768616629305>.
- Droz, Yvan, Edio Soares et Ari Pedro Oro. 2014. « Le butinage religieux : regard anthropologique sur les pratiques religieuses ». In *Mobilité religieuse. Retours croisés des Afriques aux Amériques*, dirigé par Philippe Chanson, Yvan Droz, Yonatan Gez et Edio Soares, 17-37. Paris : Karthala.
- Elkins, Caroline. 2005. *Imperial Reckoning: The Untold Story of Britain's Gulag in Kenya*. New York : Henry Holt and Company.
- Englund, Harri. 2007. « Pentecostalism beyond Belief: Trust and Democracy in a Malawian Township ». *Africa: Journal of the International African Institute* 77, n° 4 : 477-499. <https://doi.org/10.3366/afr.2007.77.4.477>.
- Gez, Yonatan N. et Tanya Alvis. 2015. « Bishop Margaret Wanjiru and the 2013 Kenyan Elections: Between Politics of the Spirit and Expanding Entrepreneurship ». In *Kenya's Past as Prologue: Voters, Violence and the 2013 General Election*, dirigé par Christian Thibon, Marie-Aude Fouéré, Mildred Ndeda, et Susan Mwangi. Nairobi : Twaweza, IFRA & Heinrich Böll.
- Gez, Yonatan N. et Yvan Droz. 2015. « Negotiation and Erosion of Born Again Prestige in Nairobi ». *Nova Religio: The Journal of Alternative and Emergent Religions* 17, n° 3 : 18-37. <https://doi.org/10.1525/nr.2015.18.3.18>.
- Gez, Yonatan N. et Yvan Droz. 2017. « The Sheep Stealing Dilemma: The Ambiguities of Church Visits in Kenya ». *Journal of Religion in Africa* 47, n° 2 : 163-189. <https://doi.org/10.1163/15700666-12340103>.
- Gez, Yonatan N., et Yvan Droz. 2021 « Breakthroughs, Blockages, and The Path to Self-Accomplishment: The Case of Pentecostal Church Founders in Kenya » *Africa Today* vol. 67 (à paraître).
- Gez, Yonatan N., Yvan Droz, Jeanne Rey, et Edio Soares. 2021. *Butinage: The Art of Religious Practices*. Toronto: University of Toronto Press (à paraître).
- Gifford, Paul. 1987. « 'Africa Shall be Saved'. An Appraisal of Reinhard Bonnke's Pan-African Crusade ». *Journal of Religion in Africa* 17, n° 1 : 63-92. <https://doi.org/10.1163/157006687X00055>.
- Gifford, Paul. 1992. « Reinhard Bonnke's Mission to Africa, and His 1991 Nairobi Crusade ». In *New Dimension in African Christianity*, dirigé par Paul Gifford, 157-182. Nairobi : All African Conference of Churches.
- Gifford, Paul. 1994. « Some Recent Developments in African Christianity ». *African Affairs* 93, n° 373 : 513-534. <https://doi.org/10.1093/oxfordjournals.afraf.a098757>.
- Gifford, Paul. 2009. *Christianity, Politics and Public Life in Kenya*. Londres : Hurst Publishers.
- Hall, David D. 1997. *Lived Religion in America: Toward a History of Practice*. Princeton (NJ) : Princeton University Press.
- Herzig, Pascale. 2006. *South Asians in Kenya: Gender, Generation and Changing Identities in Diaspora*. Münster : LIT Verlag.

- Hollenweger, Walter J. 1999. « The Black Roots of Pentecostalism ». In *Pentecostals After a Century: Global Perspectives on a Movement in Transition*, dirigé par Alan H. Anderson, 12-20. Sheffield : Sheffield Academic Press.
- Kagama, Dickson Nkonge. 2008. « Leadership Training for Mission in the Anglican Church of Kenya ». Thèse de doctorat. Pretoria : University of South Africa. URL : <http://hdl.handle.net/10500/3252>.
- Kavulla, Travis R. 2008. « 'Our Enemies are God's Enemies': The Religion and Politics of Bishop Margaret Wanjiru, MP ». *Journal of Eastern African Studies* 2, n° 2 : 254-263. <https://doi.org/10.1080/17531050802058369>.
- Kustenbauder, M. 2009. « Believing in the Black Messiah: The Legio Maria Church in an African Christian Landscape ». *Nova Religio* 13, n° 1 : 11-40. <https://doi.org/10.1525/nr.2009.13.1.11>.
- Lonsdale, John. 2002. « Kikuyu Christianities: A History of Intimate Diversity ». In *Christianity and the African Imagination: Essays in Honour of Adrian Hastings*, dirigé par David Maxwell et Ingrid Lawrie, 157-197. Leyde, Boston & Cologne : Brill.
- Maloba, Wunyabari O. 1993. *Mau Mau and Kenya: An Analysis of a Peasant Revolt*. Bloomington (IN) : Indiana University Press ; Londres : James Currey.
- Marshall, Ruth. 2009. *Political Spiritualities: The Pentecostal Revolution in Nigeria*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Maupeu, Hervé. 1997. « Les Églises chrétiennes au Kenya : des influences contradictoires ». In *Religion et transition démocratique en Afrique*, dirigé par François Constantin et Christian Coulon, 81-113. Paris : Karthala.
- Maupeu, Hervé. 1998. « Églises et société ». In *Le Kenya contemporain*, dirigé par François Grignon et Gérard Prunier, 143-167. Paris : IFRA-Karthala.
- Maupeu, Hervé. 1998. « Organisations pentecôtistes, espace public et sujet politique: L'exemple du Kenya ». Présenté au colloque *Laïcités, religions et démocratie : perspectives comparatistes*, Paris, 7-8 décembre.
- Maupeu, Hervé. 2001. « The Churches and the Polls ». In *Out for the Count, the 1997 General Elections and Prospects for Democracy in Kenya*, dirigé par Marcel Rutten, Alamin Mazrui et François Grignon, 50-71. Kampala : Fountain Publishers.
- Maupeu, Hervé, Katumanga Musambayi et Winnie Mitullah (dir.). 2005. *The Moi Succession: Elections 2002*. Nairobi : Transafrica Press.
- McGuire, Meredith B. 2008. *Lived Religion: Faith and Practice in Everyday Life*. New York (NY) : Oxford University Press. <http://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780195172621.001.0001>.
- Murray, Jocelyn. 1974. « The Kikuyu Female Circumcision Controversy: With Special Reference to the Church Missionary Society's 'Sphere of Influence' ». Thèse de doctorat. Berkeley : University of California.
- Neckebrouck, Valeer. 1978. « Le onzième commandement. Étologie d'une église indépendante au pied du mont Kenya ». *Immensée : Nouvelle revue de science missionnaire* XVII, 472-473.
- Neckebrouck, Valeer. 1983. « Le peuple affligé: les déterminants de la fissiparité dans un mouvement religieux au Kenya central ». *Immensée : Nouvelle revue de science missionnaire*, 92-96.

- Osur, Joachim. 2011. *The Great Controversy: A Story of Abortion, the Church, and Constitution-making in Kenya*. Nairobi : J. Osur.
- Parsitau, Damaris Seleina. 2008. « From the Fringes to the Centre: Rethinking the Role of Religion in the Public Sphere in Kenya ». Présenté à CODESRIA : 12<sup>e</sup> Assemblée générale de *Governing the African Public Sphere*, Yaoundé, Cameroun, 7-11 décembre.
- Peterson, Derek R. 1996. « Dancing and Schooling: Missionaries, Athomi and the Outschool in Late Colonial Kenya ». Mémoire de master, University of Minnesota.
- Peterson, Derek R. 2000. « Writing Gikuyu; Christian Literacy and Ethnic Debate in Northern Central Kenya, 1908–1952 ». Thèse de doctorat. Minneapolis : University of Minnesota.  
URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01256147>.
- Peterson, Derek R. 2012. *Ethnic Patriotism and the East African Revival: A History of Dissent, c.1935-1972*. African Studies Series. Cambridge : Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139108614>.
- Pew Research Center. 2006. *Spirit and Power: A 10-Country Survey of Pentecostals*. Washington (DC) : The Pew Forum on Religion & Public Life.
- Ranger, Terence O. 1986. « Religious Movements and Politics in Sub-Saharan Africa ». *African Studies Review* 29, n° 2 : 1-69. <https://doi.org/10.2307/523964>.
- Rey, Jeanne. 2018. *Espaces pentecôtistes de la migration africaine en Suisse. Logiques transnationales et dispositifs rituels*. Paris : Karthala.
- Roof, Wade Clark. 2001. *Spiritual Marketplace: Baby Boomers and the Remaking of American Religion*. Princeton (NJ) : Princeton University Press.
- Samita, Zacharia Wanakacha. 2004. « Christian Evangelistic Crusades and their Contributions to the Growth of the Church in Kenya with Reference to Nairobi ». Thèse de doctorat. Nairobi : Kenyatta University.
- Sandgren, David P. 1989. *Christianity and the Kikuyu: Religious Divisions and Social Conflict*. Berne, New York, Francfort-sur-le-Main, Paris : Peter Lang.
- Séraphin, Gilles. 2003. « La presse chrétienne de Nairobi: Des combats politiques et idéologiques dévoilés ». In *Annuaire de l'Afrique orientale 2003*, dirigé par Hervé Maupeu, 131-165. Paris & Nairobi : IFRA-Karthala.
- Soares, Edio. 2009. *Le butinage religieux : pratiques et pratiquants au Brésil*. Genève & Paris : Institut de hautes études internationales et du développement-Karthala.
- Soares, Edio, Yvan Droz et Yonatan N. Gez. 2012. « Butinagem religiosa: a importância da metáfora para pensar o religioso ». In *A religião no espaço público*, dirigé par Ari Pedro Oro, Carlos Alberto Steil, Roberto Cipriani et Emerson Giumbelli, 111-137. São Paulo : Terceiro Nome.
- Steigenga, Timothy J. 2001. *Politics of the Spirit: The Political Implications of Pentecostalized Religion in Costa Rica and Guatemala*. Lanham (MD) : Lexington Books.
- Strayer, R. W. 1978. *The Making of Mission Communities in East Africa: Anglicans and Africans in Colonial Kenya, 1875–1935*. Londres : Heinemann.

- Villafaña, Eldin. 1996. « The Politics of the Spirit: Reflections on a Theology of Social Transformation for the Twenty-First Century ». *Pneuma: The Journal of the Society for Pentecostal Studies* 18, n° 2 : 161-170.
- Wafula, Elizabeth Were. 2003. « Inter-Denominational Mobility of the Faithful among Churches in Nairobi ». Mémoire de master. Nairobi : University of Nairobi. <http://hdl.handle.net/11295/63783>.
- Yong, Amos. 2010. *In the Days of Caesar: Pentecostalism and Political Theology*. Grand Rapids (MI) : Eerdmans.

## Médias

- Karanja, Antony. 2013. « US Pastor TD Jakes Apologises over Kenya Comments ». *Daily Nation Online*, 18 octobre. URL : <https://nation.africa/kenya/news/us-pastor-td-jakes-apologises-over-kenya-comments-905700> [archive].
- Kareithi, Amos. 2006. « Bishop Wanjiru Hopes to Be President ». *The Standard*, 5 novembre. URL : <http://allafrica.com/stories/200611060988.html>.
- Malanda, Ted. 2013. « The Key Opinion Polls We Never Carry Out ». *The Standard*, 8 avril. URL : <https://www.standardmedia.co.ke/crazy-world/article/2000081073/the-key-opinion-polls-we-never-carry-out> [archive].
- Ndegwa, Alex. 2007. « Over 6,000 Churches Awaiting Registration ». *The Standard*, 4 septembre.
- Oduor, Peter. 2013. « The Kenyan Church and the Gospel of Prosperity ». *Daily Nation - DN2*, 13 février. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/the-kenyan-church-and-the-gospel-of-prosperity--847652> [archive].
- Okeyo, Verah. 2013. « Preaching to the Converted: The Rise of Atheism in Modern Kenya ». *Daily Nation - DN2*, 3 juillet. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/the-rise-of-atheism-in-modern-kenya-872868> [archive].
- Wangeri, Perpetua. 2014. « Give Me That Old Time Religion ». *The People - Fusion*, 18 mai.

# L'Église en tant que prestataire de soutien matériel : perspective des cercles d'adhésion interne/externe

*Yonatan N. Gez*

---

Dans ce court texte<sup>1</sup>, je traite des Églises pentecôtistes indépendantes au Kenya en tant qu'elles sont facilitatrices de soutien matériel à leurs membres, et j'illustre certains dilemmes auxquels ces Églises font face concernant l'allocation de ressources limitées pour les membres dans le besoin. Afin de comprendre de telles pratiques, il convient de tenir compte de la diversité interne des congrégations, y compris les disparités socio-économiques, et les différents degrés d'engagement. Bien que de telles divisions ne soient pas surprenantes dans les grandes congrégations, j'évoquerai l'exemple de la Sanctuary Mission (pseudonyme), une Église pentecôtiste indépendante située à Kisumu et composée d'une cinquantaine de membres, afin de montrer à quel point les congrégations, même les plus petites et les plus étroitement liées, se caractérisent par une grande diversité interne. En distinguant les membres du cercle intérieur et ceux du cercle extérieur, je suggère que le comportement des Églises en réponse aux besoins matériels de leurs membres est de ce fait largement influencé par la tension existante entre évitement et attirance chez les membres moins engagés.

Les spécialistes soulignent souvent que le rôle de la religion dans le maintien des avantages spirituels, sociaux et matériels est une clé essentielle pour comprendre son attrait particulier dans les pays du Sud. À titre d'exemple, Pippa Norris et Ronald Inglehart sont d'avis que l'abandon de la religion par les sociétés, en particulier dans les pays du Nord, peut être lié à « la sécurité existentielle – c'est-à-dire le sentiment que la survie est suffisamment assurée pour pouvoir être considérée comme acquise<sup>2</sup> » (Norris & Inglehart 2004, 4). Ce n'est clairement pas le cas du Kenya en pleine urbanisation, où la pertinence de la religion semble coïncider avec la

---

1. Ce texte a été rédigé dans le cadre du projet « Structures anthropologiques du religieux : butinage et voisinage », financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (2010-2013 et prolongé en 2013-2014). L'étude de terrain à la Sanctuary Mission a eu lieu entre mai et juillet 2014. Certaines des idées présentées ont été développées lors d'une conversation avec Lena Kroeker de l'Université de Bayreuth.

2. Notre traduction.

volatilité des conditions de vie précaires, particulièrement concernant les classes sociales basses et moyennes inférieures. En 1977 déjà, Andrew Hake suggérait que la migration à Nairobi pouvait générer une soif de religion, ce qui viendrait à créer un sentiment de sécurité, « particulièrement lorsque les croyances et les groupements traditionnels sont menacés d'éclatement » (Hake 1977, 234). Plus récemment, concernant le mouvement pentecôtiste florissant du Kenya, Damaris S. Parsitau et Philomena N. Mwaura (2010, 16) s'accordent toutes deux sur le fait que « le pentecôtisme offre un lieu de sécurité spirituelle et de communauté personnelle aux personnes qui trouvent le changement social rapide au Kenya à la fois troublant et effrayant ».

L'un des moyens par lesquels les communautés religieuses peuvent servir de havre de stabilité consiste à fournir un soutien matériel à leurs membres en cas de besoin. Averties par un sens de la camaraderie et des valeurs chrétiennes ainsi que par un zèle missionnaire, les Églises tendent à se reconnaître responsables du bien-être de leurs membres. Comme le montrent plusieurs exemples tout au long de l'histoire du christianisme, ce sens de l'obligation matérielle a tendance à être intimement lié à une préoccupation ultime du salut spirituel<sup>3</sup>. Quel que soit le motif de leur assistance, les Églises kényanes sont souvent perçues comme des îlots de solidarité dans un climat général de méfiance institutionnelle<sup>4</sup>. Mais si les Églises principales peuvent se permettre de financer des ministères spéciaux chargés d'aider les membres dans le besoin, les Églises pentecôtistes indépendantes ont moins de marge de manœuvre. Ces Églises, qui ont vu le jour entre les années 1980 et 1990, doivent faire face à une concurrence intense. Beaucoup d'entre elles parviennent à peine à se maintenir à flot car ce sont des petites congrégations rassemblant principalement des individus des classes populaires ou des classes moyennes inférieures, sans compter qu'elles manquent voire sont totalement dépourvues de partenariat et de soutien financier étrangers.

Bien que ces nouvelles Églises ne disposent peut-être pas d'un département ou d'un fonds désigné pour aider les membres dans le besoin, elles peuvent offrir une assistance de congrégation sur une base *ad hoc*, par exemple en utilisant la plate-forme de l'Église pour organiser une collecte

---

3. Un responsable de la Sanctuary Mission a évoqué l'histoire des noces de Cana dans le Nouveau Testament, selon laquelle la donation miraculeuse de vin par Jésus rendit les participants attentifs à ses paroles. Comme a pu le conclure l'enquête, « Certaines personnes, si nous faisons cet effort supplémentaire pour montrer que nous nous soucions d'elles, de leurs besoins, seront motivées pour s'asseoir davantage et écouter ce que nous leur enseignons ».

4. Cela étant dit, il semble que la confiance religieuse au Kenya s'érode (Gez & Droz 2015).

de fonds, appelée *harambee*<sup>5</sup>. Pourtant, de telles interventions se veulent généralement assez rares et se limitent à ce qu'un membre de la Sanctuary Mission a qualifié de « problèmes accablants », tels que le décès d'un membre de la famille et des factures d'hôpital impayées. Intervenir dans les cas de défis quotidiens, tels que les arriérés de frais de scolarité ou le besoin d'un billet de voyage, risque d'attirer dans le même temps le mécontentement et l'amertume des autres membres qui se sentent eux-mêmes en difficulté, conduisant ainsi à des accusations de népotisme. Comme l'a expliqué un responsable laïque de la Sanctuary Mission : « Vous ne pouvez pas dire devant l'Église [que vous avez besoin de frais de scolarité]. Vous savez, parfois, si nous disons que nous organisons une collecte de fonds pour quelqu'un, il y a quelqu'un de l'autre côté qui aura également besoin de frais de scolarité. »

Il est possible d'en dire plus après avoir distingué les cercles d'adhésion interne et externe de la Sanctuary Mission. Le cercle restreint de l'Église, qui compte environ quinze personnes, comprend le comité de l'Église, c'est-à-dire le clergé et des membres laïcs engagés dans divers départements institutionnels. Cet engagement de la congrégation du cercle intérieur correspond de façon significative à l'élite éduquée possédant les plus hauts revenus de la congrégation. Dans l'ensemble, les membres du groupe interne occupent des emplois plus prestigieux dans la classe moyenne (par exemple, comptable, enseignant, homme d'affaires) par rapport à des fidèles moins engagés. À titre d'illustration, les cinq partenaires de l'activité lucrative de location de voitures de la Sanctuary Mission, qui nécessite un capital initial substantiel du fait de la propriété d'au moins un véhicule, sont tous membres du comité de l'Église. L'assemblée dominicale plus large, en revanche, comprend une majorité de personnes peu engagées et à faible revenu, dont beaucoup sont des jeunes.

Cette association entre l'avantage socio-économique et la prise en charge des rôles dans l'Église n'est probablement pas fortuite. Au cours de mes recherches, j'ai souvent remarqué que les individus mieux éduqués et mieux payés ont tendance à se rapprocher du *leadership* de l'Église. Cela peut venir du fait que ces personnes se voient elles-mêmes et sont perçues par d'autres comme des leaders naturels, tout comme cela peut aussi être lié au fait qu'elles sont amenées à occuper de tels postes dans le but de garantir l'accès à leurs talents et à leurs moyens, ainsi que de garantir leur engagement institutionnel de longue date dans un environnement de fort taux de rotation des établissements (Gez & Droz 2017). En effet, placer un membre dans une position de responsabilité institutionnelle implique une attente tacite de la part de celui-ci d'être engagé dans la réussite de ce ministère – notamment par la promesse des contributions économiques.

---

5. De telles collectes peuvent avoir lieu le dimanche après le service principal.

En revanche, il semble que, dans l'ensemble, les Kényans moins éduqués et moins payés soient plus enclins à la mobilité religieuse. Cette tendance pourrait être liée à une vie précaire et pragmatique, ainsi qu'à une plus grande dépendance de la religion en tant que fournisseur de services tels que la guérison (Gez 2018 ; Gifford 2009, 125-133).

Sur un marché religieux très concurrentiel, l'Église se préoccupe particulièrement d'attirer les membres des cercles extérieurs vers un plus grand engagement, par exemple en les invitant à rejoindre l'un de leurs innombrables départements<sup>6</sup>. S'agissant des besoins matériels des membres, bien que l'assistance fournie puisse aider à lier un membre du cercle extérieur non engagé, elle peut simultanément servir les autres membres, qui se sentent déjà accablés par la réputation des Églises pentecôtistes d'insister sur leurs contributions économiques. Comme l'expliqua un dirigeant d'Église, « lorsque nous disons : “la semaine prochaine, nous aurons à collecter des fonds, nous avons besoin d'argent pour payer les frais de scolarité de quelqu'un, nous espérons faire comme ceci” – nous nous sommes rendu compte que lorsqu'arrivait ce jour-là, les autres membres ne venaient pas – [à savoir,] les non-engagés ».

La compréhension de cette distinction entre le cercle intérieur et le cercle extérieur, et le risque de désaffiliation des membres du cercle extérieur, permet de mieux saisir les considérations entourant l'assistance des membres à la Sanctuary Mission. Toutes les demandes d'assistance formelles doivent passer par le comité de l'Église, qui délibère ensuite et décide s'il convient de transmettre la demande à la congrégation et d'organiser une collecte de fonds formelle. Bien que le comité puisse rejeter ou approuver des demandes, les cas qui ne sont pas « trop dramatiques » sont plus susceptibles d'être résolus au sein même du comité. Une des personnes interrogées a expliqué cette procédure à l'aide de l'exemple hypothétique suivant : « [Si un membre a besoin d'argent pour] se véhiculer afin d'aller voir un malade à Nairobi [...] et veut que nous en parlions à l'église, nous ne pouvons pas [le faire]. Ils ont besoin de moyens de transport, alors nous venons nous asseoir [au comité de l'Église], [...] le pasteur en donne 500, je donne 500, un tel donne 500, cet argent est suffisant. » Bien que répondre aux membres dans le besoin au sein du comité peut être économiquement difficile pour les membres du cercle restreint, une telle ligne de conduite

---

6. Ainsi, par exemple, en dépit de sa petite taille, la Sanctuary Mission possède une structure institutionnelle complexe pouvant être comprise comme un moyen de lier les membres à un plus grand engagement institutionnel. Les ministères de l'Église semblent inclure les suivants : celui des femmes, celui des hommes, celui des jeunes ; école du dimanche ; développement de l'Église ; instruments ; louange et adoration ; intercession ; implantation d'églises ; formation des nouveaux membres.



peut offrir une réponse efficace à un certain nombre de défis. Comme le comité est principalement composé de l'élite socio-économique de l'Église, proposer des solutions au sein du comité peut obéir à une logique de redistribution, selon laquelle ceux qui sont dans le besoin – et qui ont le plus de chances de faire partie du cercle extérieur fragile – sont assistés par ces contribuables du cercle interne possédant les revenus les plus élevés. De plus, résoudre les défis individuels à ce niveau peut atténuer l'inconfort des demandes excessives des membres profanes de la classe inférieure lors de l'assemblée du dimanche, réduisant ainsi le risque que faire appel à une assistance pousse les membres du cercle extérieur à quitter l'Église. En effet, les membres les mieux dotés du cercle restreint espèrent qu'en assumant le coût de l'aide apportée aux membres du cercle extérieur, ils puissent être en mesure de les attirer vers un plus grand engagement.

Un autre avantage d'une telle stratégie d'action est la discrétion. Du point de vue du demandeur d'assistance, la résolution des problèmes au sein du comité de l'Église remplace la nécessité de faire face à toute la congrégation et d'annoncer sa fragilité économique et sa dépendance publiquement. Cette discrétion peut effectivement être privilégiée par l'institution, car le manque de pertinence de tels recours épargne l'Église du risque de subir un afflux de demandes supplémentaires. La Sanctuary Mission peut attester d'une telle expérience négative quand, quelques années auparavant, elle a émis des cartes de membre. L'idée fut abandonnée très rapidement après que les membres y ont vu le droit légitime de recevoir une assistance matérielle. Comme me l'a expliqué le pasteur de l'Église, l'émission de cartes attira un flot de demandes, y compris de membres non engagés – et même d'anciens membres – qui refirent surface, brandissant la carte de membre comme une preuve de l'existence d'obligations de l'Église à leur égard. En effet, dans un contexte où le manque matériel fondamental est extrêmement élevé, l'Église doit prendre en compte la manière dont ses manœuvres peuvent ouvrir la voie à des demandes irréalisables et submerger le reste de la congrégation. Il reste à voir dans quelle mesure ce qui a pu être observé dans le cas de la Sanctuary Mission – et en particulier, l'association approximative entre les degrés d'engagement de l'adhésion et la classe sociale – peut être généralisé et être considéré comme une tendance commune au Kenya, voire au-delà. Les modèles peuvent alors varier entre les petites, moyennes et grandes congrégations, varier selon les niveaux socio-économiques ainsi que le degré de disparité des membres au sein d'une congrégation, et enfin varier entre les églises urbaines et rurales.

## Bibliographie

- Gez, Yonatan N. 2018. *Traditional Churches, Born Again Christianity, and Pentecostalism: Religious Mobility and Religious Repertoires in Urban Kenya*. Cham (Suisse) : Palgrave Macmillan.
- Gez, Yonatan N., et Yvan Droz. 2015. « Negotiation and Erosion of Born Again Prestige in Nairobi ». *Nova Religio* 18, n° 3 : 18-37.  
<https://www.doi.org/10.1525/nr.2015.18.3.18>.
- Gez, Yonatan N., et Yvan Droz. 2017. « The Sheep-Stealing Dilemma : The Ambiguities of Church Visits in Kenya ». *Journal of Religion in Africa* 47, n° 2 : 163-189.
- Gifford, Paul. 2009. *Christianity, Politics and Public Life in Kenya*. Londres : Hurst.
- Hake, Andrew. 1977. *African Metropolis: Nairobi's Self-help City*. Londres : Sussex University Press.
- Norris, Pippa, et Ronald Inglehart. 2004. *Sacred and Secular: Religion and Politics Worldwide*. Cambridge : Cambridge University Press.  
<https://doi.org/10.1017/CBO9780511791017>.
- Parsitau, Damaris Seleina, et Philomena Njeri Mwaura. 2010. « God in the City: Pentecostalism as an Urban Phenomenon in Kenya ». *Studia Historiae Ecclesiasticae* 36, n° 2 : 95-112. URL : <http://hdl.handle.net/10500/4631>.

Chapitre 11

# Les minorités d'origine indo-pakistanaise

*Michel Adam*

---

La population du Kenya inclut en ce début du *xxi*<sup>e</sup> siècle des minorités d'origine indienne ou pakistanaise dont le nombre (environ 100 000 personnes, soit 0,3 % de la population totale) est sans rapport avec leur importance économique, sociale et culturelle (Nowik 2010, 132-133).

Au carrefour de plusieurs aires culturelles et linguistiques (bantou, nilotiques, couchitiques, arabo-swahili), le Kenya est un pays ethniquement composite, peuplé au cours des siècles passés par plusieurs vagues de migrations successives. Si la plupart des groupes ethniques du pays ont une origine africaine, d'autres, en dépit parfois d'une grande ancienneté de leur établissement, sont issues de territoires plus lointains, en tout cas extérieurs au continent africain. Telle est la situation des minorités arabes et persanes, établies sur la côte de l'océan Indien depuis les débuts du Moyen Âge, ou encore des populations originaires du sous-continent indien dont il est question dans ce chapitre<sup>1</sup>.

En comparaison de sa côte occidentale, faisant face aux immensités désertes de l'océan Atlantique, la côte orientale du continent africain s'ouvre sur une mer intérieure et parsemée d'îles, bordée, du Yémen au sud de l'Inde, de contrées, autrefois peuplées et prospères, et qui se prête, par le moyen d'un régime régulier de vents alizés, à d'importants échanges humains et commerciaux. Navigant aux allures portantes, les gros boutes en provenance des côtes de l'Inde pouvaient, et peuvent encore aujourd'hui, débarquer sans encombre sur les côtes de l'Afrique et de Madagascar dès les débuts de la mousson d'hiver (octobre à mars), regagnant au cours de la mousson d'été leurs ports d'attache à la faveur de l'inversion des alizés. Étroitement associés depuis le *xvi*<sup>e</sup> siècle aux établissements africains des Arabes et des Persans, divers traitants indiens originaires des régions du Gujarât et du Sindh n'ont pas manqué, comme en ont témoigné les

---

1. Le lecteur curieux trouvera sur le sujet traité ici une information beaucoup plus complète dans l'ouvrage que l'auteur a fait paraître en français (Adam 2010), et sa traduction anglaise (Adam 2016). Parmi les autres sources d'information : Adam (2004 ; 2006). La traduction en anglais du texte de 2006, publiée en 2010, est gravement fautive (« A Microcosmic Minority: The Indo-Kenyans of Nairobi », dans l'ouvrage *Nairobi Today. The Paradox of a Fragmented City*, voir : <http://doi.org/10.2307/j.ctvk3gmfc.11>).

navigateurs portugais, d'armer des navires en provenance de l'Inde et du golfe Persique, finançant à l'occasion des caravanes de marchandises à l'intérieur du continent africain et pratiquant des activités de commerce local à Zanzibar, Pemba, Mombasa et jusqu'aux extrémités septentrionales de la côte du Kenya.

Si la présence des Indiens sur la côte du Kenya est ancienne, comparativement leur installation à l'intérieur du pays est récente : elle date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et correspond à l'établissement des colonies britanniques de l'Afrique orientale.

Dès les débuts de la colonisation britannique, le British East Africa Protectorate, territoire peu peuplé et climatiquement accueillant à l'immigration européenne, est devenu, aux yeux des autorités coloniales, une sorte d'extension de l'Empire des Indes géographiquement assez proche et d'accès maritime facile. Tandis que s'impose dans le pays l'usage, comme instrument d'échange, de la roupie indienne, le petit personnel de la colonie africaine (employés de bureau, domestiques, policiers et militaires) est, sur les bases du volontariat, recruté dans les provinces du nord et de l'ouest du sous-continent (Baloutchistan, Punjâb, Gujarât, Kerala). Afin d'assurer la construction rapide d'un chemin de fer reliant Mombasa au protectorat du Buganda, et soucieux de distinguer les qualités professionnelles d'une main-d'œuvre déjà formée, les Britanniques font appel à 35 000 travailleurs indiens qualifiés : maçons, forgerons, charpentiers, géomètres, chauffeurs, mécaniciens... À ces travailleurs contractuels, retournés pour la plupart dans leur pays à l'achèvement du chantier de chemin de fer, succèdent dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle plusieurs vagues d'immigrants volontaires, presque tous issus de castes de niveaux intermédiaires (artisans et techniciens, ouvriers qualifiés, commerçants, employés) venus faire fortune dans le pays. En s'établissant dans les villes, mais aussi dans les bourgades secondaires, et dans la proximité des populations paysannes, les nouveaux arrivants comprennent très vite que la population africaine, incitée par les Britanniques à s'inscrire dans une économie monétaire, représente un très vaste marché (Gregory 1993, 11).

De même que celle d'Afrique du Sud, l'immigration indienne au Kenya – et en Afrique orientale en général – est encouragée par les autorités coloniales. Reprenant les visées expansionnistes et impérialistes de Cecil Rhodes, les Britanniques ont en tête l'idée d'une vaste confédération indo-africaine gouvernée à partir de l'Inde. Dans ce contexte impérial, caractérisé par de fortes disparités démographiques et d'importantes inégalités de développement technique, les déplacements de population ont pour finalité d'assurer une meilleure répartition des ressources humaines nécessaires au développement de chaque province. Au Kenya, territoire d'un grand avenir déjà promis à un important peuplement européen,

mais dépourvu de ressources en main-d'œuvre de niveau intermédiaire (techniciens, commerçants, personnel administratif), le pouvoir colonial s'efforce de rassembler les moyens humains susceptibles d'œuvrer à ce qu'on appelait à l'époque « la mise en valeur », esquissant même l'idée (abandonnée avant les années 1920) d'une installation massive de petits fermiers hindous *patel*<sup>2</sup> dans l'hinterland lointain du port de Mombasa et jusqu'aux environs de Kisumu. Dans la période de l'entre-deux-guerres, le nombre d'Indiens dépasse rapidement celui des Européens. De 44 000 en 1931, il atteint 177 000 en 1962, soit 2 % de la population totale et près de 20 % de la population urbaine.

Comme dans d'autres espaces impériaux gouvernés par la même logique de confinement colonial, s'impose, sans qu'il soit nécessaire d'en établir l'institution, le modèle socio-économique et socio-culturel de la division ethnique du travail. Ce dispositif d'exploitation territoriale est gouverné par deux principes régulateurs :

- *Premier principe.* La société coloniale est composée de trois ensembles communautaires spécialisés et hiérarchisés :
  - i) après s'être accaparés les meilleures terres, les Européens (environ 30 000 personnes à la fin de la période coloniale) se réservent les fonctions très rémunératrices d'exploitation agro-exportatrice (thé, café, coton, etc.), ainsi que celles d'administration générale et de commandement ;
  - ii) confinés dans des réserves, les Africains sont voués aux tâches de production vivrière ; sous le contrôle de l'administration britannique, certains d'entre eux sont mobilisés pour l'exécution de services subalternes (domesticité, travaux de force) et pour servir d'auxiliaires à la grande agriculture d'exportation ;
  - iii) les Indiens sont assignés à des tâches économiquement et socialement intermédiaires, elles-mêmes réparties entre eux en fonction des spécialisations communautaires suggérées par le système des castes. Ils sont investis des responsabilités administratives de confiance (employés d'État, personnels sanitaires, policiers, personnels des postes et des chemins de fer), ils sont commerçants de gros et de détail, techniciens qualifiés, fournisseurs de services, petits entrepreneurs industriels. Au fur et à mesure que les années passent, ils empiètent, autant que faire se peut, sur les privilèges des Européens, contrôlant progressivement une part croissante de l'industrie, de la banque et des assurances, accédant grâce à des grades universitaires de premier rang à nombre de professions libérales : avocats, architectes, médecins, pharmaciens, etc.

---

2. Patel : caste de paysans et de commerçants originaire du nord-ouest de l'Inde.

- *Second principe.* Les trois entités communautaires et productrices que représentent Européens, Africains et Indiens sont réputées complémentaires et non concurrentes. Encadrées dans des activités spécifiques et largement exclusives, les communautés échangent des biens et des services, mais n'entretiennent pas (ou peu) de compétition de caractère économique. C'est ainsi que les Indiens sont (légalement) écartés des activités agricoles et les Africains interdits d'agriculture d'exportation et écartés (de fait) du commerce et de l'industrie.

Les trois communautés demeurent physiquement et socialement séparées, conformément aux principes, non réglementaires mais néanmoins en vigueur jusqu'au seuil des années 1960, de l'apartheid colonial (système des « réserves » africaines, ségrégation résidentielle en ville, ségrégation scolaire, hospitalière et sociale, stricte endogamie, etc.). Sans approuver les principes de l'apartheid – dont ils sont de leur côté aussi les victimes –, les Indiens s'accommodent (et même à certains égards, tirent bénéfice) de la formule tripartite de division du travail et de séparation communautaire qui évoque la division des castes, toujours en vigueur chez eux.

Acteurs secondaires de la lutte anticolonialiste, et mal-aimés de la population africaine, les Indiens d'Afrique de l'Est subissent aux lendemains des indépendances africaines des réactions xénophobes (expulsion partielle et massacres à Zanzibar, expulsion massive en Ouganda, mesures discriminatoires au Kenya). À l'issue d'une période d'incertitude correspondant à une forte régression démographique, ils ont néanmoins préservé au fil des années leurs caractéristiques sociales et culturelles tout en consolidant fortement leur emprise économique sur le pays.

## 1. Caractéristiques principales de la diaspora indienne au Kenya

Également représentées dans les autres pays de l'Afrique orientale et australe (Tanzanie, Ouganda, Malawi, Zimbabwe, Botswana, Afrique du Sud), les minorités d'origine indienne sont regroupées au Kenya dans les grandes métropoles (Nairobi, Mombasa, Kisumu, etc.). Elles résident accessoirement dans les centres urbains secondaires, y compris les bourgades rurales les plus excentrées. Depuis les premières années de l'indépendance, la réduction sensible de leur importance démographique est accentuée par l'augmentation considérable de la population africaine, et davantage encore de la population urbaine. De 2 % de la population totale en 1962, l'effectif de ces minorités s'abaisse à 0,7 % en 2010 et à 1,5 % de la population urbaine au lieu de 20 %.

La diaspora d'origine indienne est, depuis deux ou trois décennies, partiellement renouvelée par l'afflux, plus ou moins clandestin, de migrants

originaires de l'Inde. Ces derniers sont souvent désireux, à l'issue d'une première expérience professionnelle en Afrique, d'un rebond migratoire à destination d'un pays occidental. Généralement recrutée par Internet et issue des classes moyennes, cette vague récente est surtout formée de jeunes diplômés célibataires confrontés au chômage dans leur pays d'origine en raison des mesures de discrimination positive imposées en faveur des « basses castes » et des « classes défavorisées » (*scheduled casts* ou *backward classes*, Jaffrelot 2002). La présence de ces nouveaux expatriés est attestée dans plusieurs branches industrielles, la banque, l'import-export et l'hôtellerie internationale. Pourvus d'un niveau de qualification élevé (en particulier en informatique, commerce et gestion), peu exigeants en matière de salaires et mal accueillis par la plupart des Africains, ces nouveaux expatriés sont surnommés *rockets* (« fusées »). L'évaluation de leur nombre est d'autant plus difficile à établir que nombre de ces jeunes travailleurs sont en situation irrégulière et ont obtenu leur statut de résident par des pratiques de subornation (Adam 2010, 29-30).

De son côté, la population indo-kényane de souche plus ancienne entretient au fil des générations la dispersion géographique d'une partie de ses membres, tant à l'échelle de l'Afrique orientale que dans un nombre limité de pays anglophones, du Royaume Uni à l'Amérique du Nord en passant par l'Australie. Aux yeux des intéressés, cette propension à la mobilité manifeste la capacité de reconversion associée à l'éclatement géographique des familles, mais sans remettre en cause – comme on le verra un peu plus loin – la revendication d'autochtonie fréquemment présentée en Afrique par les personnes d'origine indienne.

Originaire dans sa grande majorité du nord-ouest du sous-continent (Gujarât, Punjâb, Mâhârâshtra, secondairement Kerala, ou Sindh pakistanais), la diaspora indienne n'en forme pas moins au Kenya une sorte de concentré culturel de l'Inde ou, dimension politique mise à part, une « Inde en réduction ». À peu près toutes les communautés sociales et religieuses existant en Inde sont représentées, mais dans des proportions différentes de celles de l'ancienne métropole : davantage de musulmans (35 à 40 % au lieu de 14 %), et, parmi ces derniers, une proportion notable de chiites (40 % au lieu de 13 %, dont une part importante d'Ismaéliens) ; davantage de « classes » ou de « castes » moyennes, et fort peu de basses ou très basses castes, parmi lesquelles les intouchables sont absents. Chez les hindous, enfin, les représentants des organisations schismatiques forment de très grosses minorités (15 % de jaïns au lieu de 0,3 % en Inde, 8 % de sikhs au lieu de 1,8 %). Minuscules en Inde, d'autres minorités, tels les chrétiens ou les pârsis, sont également surreprésentées au Kenya (10 % de chrétiens au lieu de 3 %, 0,05 % de pârsis au lieu de 0,01 %). Cette prévalence des

minorités religieuses entretient des comportements de grande tolérance entre toutes les communautés (Adam 2010, 32-33).

Les Indiens sont regroupés en une centaine d'associations communautaires constituées par référence à trois critères d'appartenance : l'appartenance confessionnelle, la caste (ou la corporation professionnelle qui en tient lieu chez les musulmans et les sikhs), la région d'origine. Les associations communautaires sont des instances de sociabilité et d'animation culturelle et cérémonielle, d'entraide et de coopération, de protection juridique. Elles possèdent leurs édifices religieux, leurs centres de loisirs, leurs clubs, et lorsque c'est possible, leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs sociétés de crédit, leurs stations de radio-télévision, etc. Dans le cas de certaines communautés (Ismaéliens et, à moindre degré, Bohras), les dirigeants associatifs possèdent, au titre de délégués des autorités religieuses supranationales, de quasi-compétences régaliennes : ils lèvent des impôts, contrôlent l'attribution des crédits, enregistrent des actes d'état civil, gèrent des services sanitaires et sociaux, administrent des sanctions, etc.

Religieusement et statutairement divisés, les Indo-Kényans n'en demeurent pas moins unis par le sentiment d'une commune appartenance identitaire issue, pour la plupart d'entre eux, d'une même origine géographique et de l'existence d'un patrimoine culturel largement partagé : langue (le gujarati ou l'hindi), étiquette, usages sociaux, vestimentaires et culinaires, rituels profanes (presque tous d'origine hindoue, mais communément observés par les musulmans et les chrétiens).

Réactivé dans les situations de pression xénophobe, le sentiment d'unité est encore renforcé par le fait que, dans la situation de diaspora, les Indo-Kényans sont généralement perçus par les Africains (souvent mal informés des différences complexes qui séparent les différentes communautés) comme appartenant à une seule entité socio-culturelle. Quelquefois négligée – voire décriée – dans les relations intercommunautaires, la communauté d'appartenance se nourrit du regard extérieur ou, davantage encore, des menaces proférées par autrui.

## 2. La place des Indiens dans la société kényane multiethnique

Appelés à choisir, au lendemain des indépendances, entre le départ et l'intégration dans un nouvel ensemble sociopolitique, les Indiens du Kenya optèrent pour une voie médiane, plébiscitant l'établissement dans le pays, mais refusant l'intégration complète comme les y invitaient les nouvelles autorités. Soucieux de leur côté de ne pas mettre en péril des secteurs d'activité considérés comme vitaux pour la prospérité du pays, les



gouvernements kényans successifs acceptèrent ce compromis, respectant chez les communautés indiennes une sorte d'auto-ségrégation contraire aux principes de mixité prônés par les paladins de l'indépendance. Bien qu'elle eût été malmenée à plusieurs reprises au détriment des communautés immigrées, la situation nouvelle qui venait d'être créée devait se prolonger jusqu'à nos jours. Ses caractéristiques peuvent être décrites de la manière suivante :

1. survivance partielle de la division communautaire et statutaire du travail ;
2. volonté affichée d'assurer la conservation de la culture des origines ;
3. faible insertion sociale et politique.

1) En dépit de la dénégation par l'État kényan indépendant du cadre formalisé de l'ancienne division ethnique du travail (barrières statutaires, protections corporatistes, ségrégation sociale, etc.) et de la mise en compétition des Indiens avec les Africains soucieux de promotion économique et sociale, les Indiens ont maintenu et, à bien des égards, fortement élargi leur emprise sur les activités de commerce et d'industrie. Ayant accédé au départ des Britanniques à la propriété des principaux moyens de production, ils contrôlent aujourd'hui environ 80 % des branches industrielles (agro-alimentaire, textile, métallurgie, pharmacie, matières plastiques, papeterie et emballage, chimie, etc.), une partie croissante de l'agro-exportation (primeurs et horticulture), du tourisme et de l'hôtellerie, 50 % des banques et de l'assurance, l'essentiel de la grande distribution, du commerce de gros et de détail, une partie de la presse et des agences de publicité, une fraction très importante des activités immobilières et des professions libérales (Adam 2010, 45-52). Dans les entreprises contrôlées par les Indiens, le recrutement s'opère sur des bases familiales et communautaires, le personnel africain étant, sauf exception, maintenu dans des positions professionnelles subalternes.

Alors que le cloisonnement professionnel associé aux castes a aujourd'hui perdu son caractère contraignant, la répartition des métiers propre à chaque communauté correspond encore, pour une part, à d'anciennes traditions corporatistes : travail du cuir, orfèvrerie, blanchisserie, métallurgie, textile, banque, etc. Dus, pour l'essentiel, à l'inertie des situations acquises (transmission des savoirs et des capitaux), ces continuums technico-professionnels – d'ailleurs fréquemment modernisés et mis au goût du jour – n'en contribuent pas moins à la mainmise des Indiens sur certaines branches d'activité.

On observe dans la répartition actuelle des professions des transpositions symboliques intéressantes, assez semblables à celles rencontrées en Europe dans l'histoire des anciennes corporations. C'est ainsi que les *Soni* (joaillers) sont aujourd'hui bijoutiers et horlogers, mais aussi vendeurs de *curios* ; les *Dhobi* (blanchisseurs) ont le monopole des *dry cleanings* tandis

que les Mochi (cordonniers) sont industriels et marchands de chaussures ; les Wanza Darji (tailleurs) sont industriels et commerçants de vêtements ; les Nayee (barbiers) sont fréquemment médecins et chirurgiens ; les Sutar (charpentiers) sont entrepreneurs du bâtiment, etc.

2) Socialement, les Indiens demeurent très faiblement intégrés à la société africaine. À l'ancienne ségrégation imposée par la tutelle coloniale s'est substituée une autorégulation informelle qui laisse encore peu de place à la mixité sociale et culturelle : quartiers résidentiels séparés, établissements scolaires confessionnels, hôpitaux communautaires, clubs mondains et sportifs...

L'une des premières raisons de cet isolement social, issue de très anciennes prescriptions de la culture hindouiste, réside, selon les Indiens eux-mêmes, dans la répulsion à l'égard des matières naturelles et organiques – terre, sang, substances corporelles – communément manipulées par les Africains et généralement placées par leurs vis-à-vis dans le registre symbolique de l'impur. Attachés aux rites chthoniens, consommateurs d'alcool, de viande de bœuf et de sang animal, opérateurs du corps humain (à l'occasion des cérémonies d'initiation), les Africains s'opposent en tout, par leurs pratiques religieuses et quotidiennes, à ces préventions canoniques, telles qu'elles sont en tout cas affichées par l'orthodoxie. Exprimée dans le registre de l'alimentation et du contact intercorporel, l'une des conséquences de cette opposition est l'absence quasi totale de commensalité entre Indiens et Africains.

Héritage des prescriptions religieuses et statutaires, l'endogamie communautaire en second lieu résiste aux tentations de mixité matrimoniale, y compris au sein même de la diaspora. Alors que l'endogamie religieuse (toujours très stricte) suffit déjà à réduire les intermariages entre Indiens et Africains à une petite minorité de musulmans sunnites (le chiisme n'ayant pratiquement aucun adepte en Afrique orientale), l'endogamie ethnique, au sens large, ne représente, aux yeux des Indiens, qu'une forme élargie de l'endogamie de caste. Elle paraît, du même coup, aller de soi – l'endogamie de caste conservant pour la grande majorité sa force dissuasive. Il n'y a donc que fort peu de mariages indo-africains, ces faibles pourcentages étant néanmoins croissants, en particulier de la part des jeunes ayant fait des études supérieures dans un pays étranger. De surcroît, ces mariages, lorsqu'ils existent, se limitent toujours à l'union d'un homme d'origine indienne et d'une femme africaine, formule conduisant inmanquablement – en raison de la règle patrilinéaire – à l'absorption de l'épouse et des enfants par la famille du mari – et excluant l'hypothèse inverse de l'insertion d'une femme d'origine indienne et de sa descendance dans la culture africaine.

La logique de l'enfermement communautaire a deux effets de caractère complémentaire : elle limite l'imprégnation des cultures africaines chez les représentants de la diaspora, sauf l'usage de la langue swahili généralement adopté par tous les Indiens ; elle contribue fortement à la conservation de la culture indienne d'origine (religion, langue, vêtement, alimentation, code social, esthétique, etc.), culture demeurée étrangère et fréquemment indéchiffrable aux yeux des Africains.

3) La faible implication de la diaspora indienne dans la vie politique de leurs pays d'accueil représente un autre aspect de la juxtaposition communautaire propre à l'Afrique orientale. Les Indiens forment des groupes de pression informels, parfois très intriqués dans les cercles du pouvoir. Mais, sauf exception, ils ne participent pas aux débats politiques publics, n'affichent guère d'engagement partisan et, en dépit des tentatives d'alliance politique engagées au lendemain de l'indépendance, ne délèguent que fort peu de représentants dans les instances délibératives locales ou nationales.

### 3. Problèmes identitaires et avenir des Indiens au Kenya

À bien des égards, toutefois, la situation des Indiens ne correspond pas à la caricature qui en est donnée par les slogans xénophobes, lesquels veulent en faire des étrangers au Kenya et des émissaires d'intérêts rivaux de celui-ci. Les Indiens kényans comme l'ensemble des Indiens d'Afrique de l'Est ont largement rompu leurs attaches avec la patrie de leurs ancêtres. Même si l'Inde demeure un lieu de pèlerinage occasionnel et une référence indépassable pour revitaliser la culture des origines (musique, danse, littérature, cinéma, etc.), elle est devenue, familialement, socialement, économiquement et politiquement une contrée étrangère et ne représente en aucun cas un recours migratoire à rebours. Présents en Afrique, pour la plupart, depuis plusieurs générations, détenteurs, dans leur majorité, de la citoyenneté kényane, les Indiens du Kenya sont tout autant des Africains d'origine indienne : c'est-à-dire des Indo-Africains ou des *Asian-Africans*, comme ils se dénomment eux-mêmes.

Comparable à celle des Indiens d'Afrique du Sud – mais distincte des cas antillais ou indonésien –, la situation identitaire des Indiens du Kenya est originale et, à certains égards, inédite. L'emboîtement des identités, en premier lieu, possède un caractère remarquable. Né au Kenya, un Indien de la diaspora se réfère, successivement ou simultanément, à une demi-douzaine de références identitaires : sa famille, l'environnement géographique et social de son enfance, sa langue vernaculaire, sa communauté religieuse, sa caste (ou ce qui en tient lieu), ses deux langues véhiculaires (le swahili et

l'anglais) et l'environnement culturel de son insertion dans la vie moderne (école, profession, entourage social, etc.), sa citoyenneté (kényane). Par ailleurs, et de manière complémentaire, le caractère minoritaire de certaines confessions religieuses – justement dominantes en Afrique orientale, comme les ismaéliens, les bohras, les jaïns, les pârsis, etc. – a contribué à faire de l'attache communautaire transnationale une référence protectrice privilégiée, supérieure à celle des États-nations. Comme on l'a mentionné précédemment, c'est ainsi que les ismaéliens, par exemple, trouvent dans les institutions agakhanistes des services correspondant à ceux d'un quasi-État (bancaires, judiciaires, hospitaliers, éducatifs...). De telles attaches transnationales facilitent la mise en place de réseaux industriels, commerciaux et financiers. Indépendamment ou non de tout phénomène d'expansion économique, la dispersion fréquente des familles entretient en permanence l'attache avec d'autres régions du monde et le cosmopolitisme des références. Déjà marquées par l'influence de plusieurs cultures (indienne, anglo-saxonne, africaine) et la pluri-appartenance identitaire (indo-communautaire, nationale-africaine), nombreuses par exemple sont les familles de la diaspora disséminées par les contingences des cursus académiques (enfants scolarisés dans des universités anglo-saxonnes) ou par celles de l'émigration secondaire (autre pays africain, Amérique du Nord, Europe, Australie). L'identité nationale, à laquelle les Africains reprochent aux Indiens de n'être pas attachés – sans qu'ils le soient toujours eux-mêmes davantage qu'à une autre identité régionale ou clanique – n'est pas, cependant, pour les Indiens une valeur négligeable. Mais elle doit composer avec d'autres référents s'inscrivant dans des trajectoires individuelles complexes et, à certains égards, uniques. Le problème des Indiens n'est plus alors de choisir entre plusieurs parcours, à la fois intérieurs et extérieurs à leur personne ; il est plutôt de découvrir le moyen de faire coexister ces multiples composantes tout en respectant leurs devoirs de citoyen et les lois de leur pays d'accueil.

L'ensemble des caractéristiques culturelles propres aux Indo-Africains en général évoque la description, faite par Arjun Appadurai, des diasporas « postmodernes » (Appadurai 2001) ou encore la « fin des territoires » dessinée par Bertrand Badie (1995). À bien des égards, ces minorités dispersées de par le monde sont des illustrations de la globalisation en marche. Sans attache territoriale exclusive, elles déploient leurs activités à une échelle transcontinentale et communiquent aisément avec leurs correspondants lointains dans un monde sans frontières. Pour autant, elles n'ont pas renoncé à leurs attaches identitaires. La référence à des ressources culturelles en grande partie recomposées ou imaginées – comme c'est le cas, par exemple, des références territoriales des anciennes castes situées dans un passé lointain et abstrait – fait revivre les « communautés imaginées »

de Benedict Anderson et contribue à la mobilisation de leurs *ethnoscapes* respectifs (Anderson 1996).

Citoyens de leurs pays et citoyens du monde ? Contre l'« isomorphisme des extrêmes » entre territoire, origine et religion, c'est à peu près dans ces termes que se présente en Afrique de l'Est une minorité de militants politiques plaçant en faveur de l'intégration. Dépourvus d'appartenance partisane et d'attache politicienne, ils plaident la cause de l'intégration citoyenne (préférence nationale en matière économique, civisme fiscal, ouverture des entreprises à du personnel dirigeant africain, etc.) sans renier la diversité de leurs références culturelles ou de leurs attaches cosmopolites. Représentés par des avocats, des enseignants, des médecins, des commerçants, ils affichent la réalité de leurs liens avec des Africains et donnent parfois l'exemple de la mixité matrimoniale. En dépit du soutien de la presse libérale (*Daily Nation* de Nairobi, par exemple), leurs engagements, toutefois, rencontrent pour l'heure assez peu d'échos auprès de l'opinion.

## Conclusion

En guise de conclusion, il n'est pas inutile de revenir sur un débat qui a beaucoup agité depuis quelques années les cercles intellectuels africains et indo-africains et auquel il a été fait brièvement mention un peu plus haut.

Possédant dans leur majorité la citoyenneté kényane, les Indiens du Kenya sont-ils (répétons-le) des « Africains », c'est-à-dire des « autochtones » de ce pays ? Autrement dit, à partir de quel moment cesse-t-on d'être un allochtone ou un étranger, sachant bien entendu que, dans tous les pays du monde, la plupart, sinon la totalité, des autochtones sont d'anciens allochtones ? Définir l'autochtonie revient donc en apparence à évaluer l'ancienneté de l'établissement. Il va de soi cependant qu'une réponse en termes de profondeur temporelle sollicite d'autres questions de nature socio-culturelle. Car le temps est ici, non pas une condition en soi, mais un simple facteur de l'un des attributs, beaucoup plus essentiel, de cette identité d'« indigène », à savoir, sinon l'effacement des origines antérieures, du moins *l'irréversibilité de l'immigration*, l'impossibilité d'un retour à une autre origine.

Tenant compte de cette importante précision, on appellera, au sens général, « autochtone » toute personne ne pouvant se prévaloir d'autre attache familiale, sociale et socio-culturelle que dans le pays de sa naissance, autrement dit ne pouvant envisager un hypothétique « retour » au pays de ses aïeux, y compris dans l'hypothèse où ceux-ci pourraient être identifiés.

Au même titre que les Maasaï – arrivés dans le pays il y a tout juste deux cent cinquante ans –, les Indo-Kényans sont donc au Kenya chez eux. Le promeneur curieux peut, à l'écart des lieux habités, découvrir sur les rivages de l'océan Indien, à quelques kilomètres au nord de Mombasa, un

temple hindouiste installé dans une grotte marine, partiellement recouverte par les flots à marée haute. Ce temple, aujourd'hui encore très fréquenté par les fidèles du voisinage, peut être daté de plus de deux cents ans, mais il n'est pas impossible qu'il soit beaucoup plus ancien. Jamais aucun Africain n'a songé à remettre en cause la légitimité des Indiens à détenir ce temple sur la terre africaine de leurs ancêtres.

## Bibliographie

- Adam, Michel. 2004. « Qui sont les populations d'origine indienne au Kenya ? » *Les Cahiers d'Afrique de l'Est* 24 : 2-49 [archive].
- Adam, Michel. 2006. « Une minorité microcosmique : les Indo-Kényans de Nairobi ». In *Nairobi contemporain. Les paradoxes d'une ville fragmentée*, dirigé par Hélène Charton-Bigot et Deyssi Rodriguez-Torres, 286-358. Collection « Hommes et sociétés ». Paris, Nairobi : Karthala, IFRA.
- Adam, Michel (dir.). 2010. *L'Afrique indienne. Les minorités d'origine indo-pakistanaise en Afrique orientale*. Collection « Hommes et sociétés ». Paris : Karthala-IFRA.
- Adam, Michel (dir.). 2016. *Indian Africa. Minorities of Indian-Pakistani Origin in Eastern Africa*. Dar es Salaam : Mkuki na Nyota ; Nairobi : IFRA.
- Anderson, Benedict. 1996 (1983). *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* (traduction française). Paris : La Découverte.
- Appadurai, Arjun. 1996. *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Badie, Bertrand. 1995. *La Fin des territoires*. Paris : Fayard.
- Gregory, Robert G. 1993. *Quest for Equality: Asian Politics in East Africa, 1900-1967*. New Delhi : Orient Longman.
- Jaffrelot, Christophe. 2002. « Inde : l'avènement politique de la caste ». *Critique internationale* 4, n° 17 : 131-144. <https://doi.org/10.3917/cii.017.0131>.
- Nowik, Laurent. 2010. « Les Indiens d'Afrique de l'Est. Combien sont-ils ? » In *L'Afrique indienne. Les minorités d'origine indo-pakistanaise en Afrique orientale*, dirigé par Michel Adam, 109-190. Collection « Hommes et sociétés ». Paris, Nairobi : Karthala, IFRA.  
URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00866103/document>.
- Prunier, Gérard. 1990. *L'Ouganda et la question indienne*. Paris : Éditions Recherche sur les Civilisations (ERC).
- Prunier, Gérard. 1998. « Les communautés indiennes ». In *Le Kenya contemporain*, édité par François Grignon et Gérard Prunier, 191-207. Collection « Hommes et sociétés ». Paris, Nairobi : Karthala, IFRA.
- Salvadori, Cynthia. 1989 (1983). *Through Open Doors. A View of Asian Cultures in Kenya*. Nairobi : Kenway Publications.

# La côte kényane

## Religion, race, ethnicité et la notion fuyante de communauté politique

*Justin Willis et Hassan Mwakimako*

---

En janvier 2019, un nouveau parti politique voit le jour dans un paysage politique kényan déjà bien encombré : le Umoja Summit Political Party. Selon son fondateur, ce parti, qui déclare sans ambages vouloir défendre la côte kényane, est né du projet de « restaurer l'unité malaisée de la région »<sup>1</sup>. On peut pardonner aux observateurs d'avoir accueilli cette initiative avec scepticisme. En effet, après les élections générales de 2013, la création d'un nouveau parti politique censé incarner l'unité côtière avait déjà été annoncée au cours de meetings organisés par une caste à géométrie variable de politiciens originaires des six régions qui, jusqu'à l'adoption de la Constitution de 2010, constituaient la Province de la Côte du Kenya<sup>2</sup>. Et à cette époque déjà, l'idée n'était pas nouvelle puisqu'elle faisait suite à une histoire longue et peu glorieuse de création de partis. Plusieurs partis « de la côte » avaient existé durant les brefs débuts de la vie politique multi-partisane à la fin des années 1950 et au début des années 1960, tels le Coast People's Party, la Coast African People's Union ou encore le Kenya Protectorate National Party (Salim 1973). L'idée que la côte devait avoir son propre parti avait ensuite été relancée dans les années 1990, plusieurs partis revendiquant ce statut : Shirikisho et la Kenya African Democratic Union-Asili en sont les exemples les plus patents (Gona 2008). À chaque fois, l'idée avancée est que les *wapwani* (c'est-à-dire « les gens de la côte » en swahili) – parfois également appelés les « côtiers » (*coastarians*) – auraient besoin d'une représentation politique unifiée car ils constitueraient une communauté politique distincte<sup>3</sup>.

L'idée d'un tel parti reflète plus largement la politique au Kenya qui, bien que qualifiée souvent d'« ethnique » ou d'« ethno-nationaliste »,

---

1. Baya, Samuel. 2019. « New Coast Party Out to Woo Hassan Joho, Amason Kingi ». *Daily Nation*, 27 janvier. URL : <https://www.nation.co.ke/news/politics/USPP-the-new-party-in-the-Coast/1064-4953386-8hvi3kz/index.html> [archive].

2. « Coast Region to Form One Political Party ». 2014. *The Star*, 6 janvier.

3. « Coast MPs to Quit ODM for New Party ». 2014. *The Star*, 1<sup>er</sup> avril ; « Coast Leaders to Discuss Political Future ». 2014, *The Star*, 13 novembre ; « MPs Form Group for Unity, Economic Clout ». 2015. *The Star*, 17 novembre.

pourrait plutôt être appelée « ethno-régionale », dans la mesure où les griefs qui sous-tendent les mobilisations ethniques sont le résultat d'inégalités régionales anciennes et persistantes (Muigai 2004 ; Branch & Cheeseman 2009, 3). Les *big men* de la côte cherchent à mobiliser et à maintenir les communautés politiques qui se définissent sur une base à la fois ethnique et locale. Ils le font dans un contexte où prédomine le sentiment que le gouvernement central est imprévisible et ne répond aux demandes des citoyens qu'à condition que celles-ci mobilisent le registre des liens affectifs de la parenté, de l'ethnicité et de l'appartenance locale. La notion centrale sur laquelle repose cette politique est la marginalisation. Elle exprime une vérité historique saillante, à savoir que la Constitution centralisatrice instituée à l'indépendance a permis aux présidents en exercice d'acheminer vers leurs régions d'origine les avantages liés au pouvoir. La marginalisation est également devenue un lieu commun : désormais, chaque acte de revendication politique repose sur l'affirmation qu'une communauté ou une région particulière est ou a été marginalisée. Cependant, ceux qui affirment parler au nom de la côte s'accordent tous volontiers sur le fait que cette région fut surtout marginalisée sous l'administration britannique et après l'indépendance. Les griefs les plus vifs portent sur la terre, l'éducation et l'emploi.

Si ceux qui prétendent représenter la côte constatent unanimement que la marginalisation constitue le problème central, ils n'ont pourtant jamais réellement réussi à créer un parti côtier spécifique bénéficiant d'un large soutien, et il est peu probable qu'un tel parti soit créé dans un avenir proche. Bien que les politiciens qui se sont succédé atteignent une certaine notoriété, tous peinent néanmoins à obtenir un soutien généralisé sur la côte. Depuis 2007, l'idée d'un parti côtier est maintenue grâce au soutien électoral obtenu par le Orange Democratic Movement (ODM) de Raila Odinga. Mais, comme ce chapitre le suggère, la côte n'est pas, et n'a jamais été, une communauté politique singulière. De multiples divisions existent parmi les habitants des six régions de l'ancienne côte : comme pour d'autres identités ethno-régionales, la côte est profondément contestée en pratique. La popularité apparente de Raila Odinga repose sur le sentiment partagé que la côte a été désavantagée par le gouvernement central. Cependant, cette popularité doit en partie au fait que ce politicien n'est pas originaire de la côte et que, par conséquent, il ne peut pas être aisément identifié comme appartenant à l'un des groupes qui souhaitent représenter la côte. Bien que « la côte » puisse être imaginée comme une entité singulière – l'antithèse du Kenya de l'arrière-pays –, il existe en réalité une multitude de « côtes » qui sont en tension les unes avec les autres.



## 1. Où est la côte ?

La campagne pour la sécession a connu un bref succès sur la côte juste avant l'indépendance du Kenya au début des années 1960. Elle a été relancée au début du XXI<sup>e</sup> siècle dans le cadre de débats liés à la constitution du Kenya (Willis & Gona 2013). Cette campagne, toujours portée par la crainte d'une domination politique et économique d'individus venant d'autres régions du Kenya, résulte aussi partiellement d'une distinction historique. L'établissement initial de l'autorité britannique sur la côte, dans les années 1880, avait été légalement fondé sur le traité anglo-allemand de 1886 ayant défini le territoire du sultan de Zanzibar comme une bande de dix *miles* partant de l'embouchure de la rivière Tana et longeant la côte en direction du sud. Le sultan avait loué ce territoire à la Compagnie britannique d'Afrique de l'Est en 1887. En 1895, le gouvernement britannique avait pris le contrôle direct de ce territoire, qui avait alors intégré le Protectorat britannique d'Afrique Orientale (*British East Africa Protectorate*). Lorsque, en 1920, le Protectorat est devenu la Colonie du Kenya (*Kenya Colony*), ce territoire est resté officiellement le territoire du sultan – d'où son titre de « Colonie et Protectorat du Kenya » (*Colony and Protectorate of Kenya*). À l'approche de l'indépendance, au début des années 1960, certains ont avancé que « Mwambao », comme ils appelaient ce territoire côtier, devait soit revenir sous l'administration de Zanzibar, soit devenir indépendant (Brennan 2008 ; Prestholdt 2014). Quelque cinquante ans plus tard, les partisans du nébuleux Mombasa Republican Council (MRC) se font l'écho de ces arguments afin de promouvoir l'indépendance de la côte. Le MRC soutient – sans preuve à l'appui – que l'accord de 1963 par lequel le sultan avait renoncé à toute revendication de souveraineté sur la côte était sujet à une limitation dans le temps et expirait en 2013. Ces militants pour la sécession, autant ceux du début des années 1960 que ceux du début du XXI<sup>e</sup> siècle, sont toujours restés délibérément vagues dans leur utilisation du terme « côte ». Désignant parfois le littoral kényan, le terme peut également être utilisé pour englober l'intégralité de la Province de la Côte (*Coast Province*), découpage administratif qui s'étendait loin dans l'intérieur des terres, jusqu'aux collines Taita, et incluait une longue bande de terre longeant la rivière Tana et correspondant à peu près à la zone habitée par les Pokomo. L'argument selon lequel cette large côte pourrait – ou devrait – former une communauté politique était alimenté par l'idée que les habitants « autochtones » de la province étaient menacés par le monopole de l'arrière-pays sur les richesses et le pouvoir. Ici, comme ailleurs au Kenya, les revendications autochtones ont été renforcées depuis les années 1990 par le développement international d'un « langage de l'indigénéité » (Hughes 2005 ; Geschiere 2009 ; Lynch 2011). Cette « côte » était en réalité

bien plus vaste – et bien plus clairement définie géographiquement – que la « bande des dix *miles* », laquelle n’avait jamais été définie par des frontières administratives (Willis & Gona 2013).

La « bande des dix *miles* » tout comme la « Province de la Côte » étaient bien sûr quelque peu arbitraires : la première constituait un outil juridique utile dans le cadre de la partition de l’Afrique ; la seconde une commodité administrative coloniale et postcoloniale. Pourtant, la différence entre ces deux définitions de la côte illustre deux visions très différentes de la côte en tant que territoire physique mais aussi en tant que société humaine : la première renvoie à une étroite bordure littorale tournée, au plan commercial et culturel, vers l’océan Indien, alors que la seconde a trait à un paysage plus large au sein duquel les populations circulent et commercent continuellement, associant étroitement le littoral et son arrière-pays, ce dernier comprenant les terres agricoles relativement bien irriguées du relief côtier et des collines Taita et une bande de terres semi-arides longtemps utilisées par les pasteurs. Ces visions rivales sont toutes deux modelées par – et modèlent – la vie quotidienne dans ce territoire très varié qui comprend aujourd’hui les six comtés de la « côte ». Ces différentes visions territoriales se superposent – totalement ou partiellement – à des divisions religieuses, ethniques et raciales. Si toutes ces catégories sont, bien évidemment, des construits sociaux, elles n’en sont pas moins des forces puissantes qui modèlent les expériences des populations et les conceptions de leurs intérêts personnels et collectifs.

## 2. La côte musulmane ?

Pour de nombreux Kényans – sur la côte y compris –, la côte et l’islam sont, d’une certaine manière, synonymes. L’islam y est présent depuis longtemps : les vestiges archéologiques comme l’architecture actuelle et la culture publique de la plupart des villes du littoral révèlent sa forte présence dans la vie quotidienne des habitants depuis plus d’un millénaire. Cependant, en termes de population, les six comtés côtiers ne sont en aucun cas majoritairement musulmans. Le recensement de 2009 n’inclut pas un décompte des appartenances religieuses par région (et de nombreux musulmans insistent malgré tout sur le fait que la nation comporte davantage de musulmans que les 11 % figurant dans les résultats du recensement), mais certains affirment que les chrétiens sont devenus majoritaires dans la province de la côte depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Une telle revendication est frappante, qu’elle soit vraie ou fausse. Elle s’explique par le fait qu’une grande partie de la population de la côte – au

---

4. « Ambassador Bellamy Visits Coast Province ». 2006. *Wikileaks*, 1<sup>er</sup> mars.  
URL : [http://www.wikileaks.org/plusd/cables/06NAIROBI919\\_a.html](http://www.wikileaks.org/plusd/cables/06NAIROBI919_a.html).

sens large – n’a jamais été musulmane. Alors que la population des villes et des bourgs du littoral est depuis longtemps musulmane, la population de l’arrière-pays ne l’est pas. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle, un processus rapide d’« islamisation » avait eu lieu au sud de Mombasa et le long de la rivière Tana. Mais dans l’arrière-pays densément peuplé qui se situe immédiatement au nord de Mombasa, l’islam s’est développé plus lentement (Holway 1970). Si le christianisme a été lent à gagner de nouveaux adeptes sur la côte pendant la période coloniale, il s’est développé plus rapidement à compter des années 1960 (Deacon et al. 2017). Un mouvement encore plus important, toutefois, concerne les déplacements vers la côte de populations originaires d’autres parties du Kenya, à savoir les populations de l’arrière-pays, les *wabara*, comme les habitants de la côte les appellent, dont une grande partie est chrétienne (Sperling 2000). Cette migration vers la côte était déjà notable dans le Kenya colonial, alors que Mombasa en particulier attirait des travailleurs depuis plusieurs kilomètres à la ronde. Depuis l’indépendance, cette migration interne s’est poursuivie et a fini par concerner de nombreuses parties de la côte. Ce phénomène est non seulement particulièrement visible dans les grandes villes et dans les centres de l’industrie touristique le long de la côte, mais est également caractéristique de certains *settlement schemes* (Kanyinga 2000).

Les relations entre chrétiens et musulmans ont souvent été tendues. Selon David Sperling (2000), la côte a une longue histoire de pluralité religieuse. Que ce soit dans les campagnes de l’arrière-pays ou dans certaines agglomérations urbaines, une famille peut être composée de chrétiens, de musulmans, ou d’individus ne suivant aucune de ces deux croyances, mais vivant pourtant très proches les uns des autres et interagissant quotidiennement. Partout, musulmans et chrétiens vivent côte à côte : les quartiers ne se définissent pas sur des bases religieuses, bien que certains lieux puissent avoir une concentration plus élevée de l’une ou l’autre de ces croyances. Mais cette pluralité a été mise à rude épreuve (Mwakimako 2007). Le discours selon lequel les musulmans ont été collectivement marginalisés a pris de l’ampleur durant les deux dernières décennies. Les expériences quotidiennes d’inégalités et de discrimination sont relues à l’aune d’une marginalisation collective des musulmans ciblés en tant que communauté. Si ce récit de marginalisation n’est en aucun cas l’unique façon pour les musulmans de la côte de parler de leurs intérêts politiques ou de leur identité, il n’en est pas moins puissant, ayant inspiré une multitude d’engagements politiques allant de l’activisme pacifique centré sur les changements constitutionnels et les droits de l’homme à un radicalisme violent qui rejette entièrement l’État (Chome 2019 ; Thordsen 2009). En même temps, l’identification des chrétiens avec le pouvoir politique et économique du Kenya est devenue de plus en plus apparente

(Wandera 2008, 2009). De plus, il s'agit d'un christianisme de plus en plus pentecôtiste et souvent ouvertement hostile envers l'islam (Gifford 1994). L'idée que le christianisme et l'islam sont en conflit est aisément mobilisée (Chome 2019, 17-18). La suspicion selon laquelle les chrétiens reçoivent un traitement de faveur de la part de l'État se combine avec le ressentiment dirigé contre ceux venus sur la côte en provenance d'autres parties du Kenya, la plupart étant chrétiens.

Ce sentiment d'exclusion s'imbrique dans les débats sur la position des musulmans au plan international, devenus particulièrement intenses ces dernières années. Il est véhiculé par les nouvelles technologies et alimenté par les événements en Palestine et ailleurs au Moyen-Orient, ainsi que par le complexe conflit de Somalie. Une des conséquences de ces imbrications a été l'émergence d'un radicalisme violent au Kenya, en particulier au sein de la jeunesse musulmane (Shinn 2007). Les attentats terroristes aux ambassades américaines à Nairobi et à Dar es Salaam en 1998 ont été en majeure partie programmés depuis l'extérieur, mais la fréquence de ces attaques a progressivement augmenté entre 2001 et 2014. Cette augmentation est concomitante de celle du recrutement local d'individus qui s'engagent dans un djihad violent, principalement sur la côte, mais également ailleurs au Kenya. Ce recrutement prend appui sur l'argument selon lequel les expériences locales de la pauvreté, du manque d'éducation, du manque de terres et d'une mauvaise gouvernance ne sont que les manifestations d'une tendance plus générale de discrimination contre les musulmans à l'échelle globale, et que l'unique moyen efficace de lutter contre celles-ci est le renversement violent de l'État et du système international plus large. L'intervention militaire du Kenya en Somalie en 2011 a renforcé cet argument et accru les violences. Outre plusieurs attentats terroristes majeurs – dont celui de Mkepetoni, ville côtière accueillant une population de l'arrière-pays importante, pour tenter de faire écho aux griefs des musulmans –, une lutte acharnée faite d'assassinats et de contre-assassinats a eu lieu entre 2012 et 2015, principalement à Mombasa et alentours, entre les forces de sécurité, les radicaux présumés et les informateurs présumés (Mwakimako & Willis 2014). La campagne antiterroriste sur la côte, qui a pris une tournure brutale et extrajudiciaire, a accru les tensions (Prestholdt 2011 ; Open Society Justice Initiative/MUHURI 2013). En 2012 et en 2013, quand des prêcheurs radicaux sont morts dans des assassinats ciblés attribués aux forces de sécurité, des émeutes ont éclaté à Mombasa au cours desquelles des églises ont été prises pour cible par des protestataires musulmans en colère. Plusieurs incidents ont aussi visé des pasteurs chrétiens. Les débats qui se tiennent sur la nature du MRC mettent en lumière la position ambiguë du christianisme sur la côte. Ceux qui se sont affichés comme les dirigeants du MRC étaient musulmans, et les slogans du

MRC ont été tagués sur les murs des villes juste à côté des slogans de l'islam radical, semblant avoir été réalisés par les mêmes personnes. Pourtant, les sympathisants du MRC faisaient valoir que ce mouvement était pour tous les gens « de la côte », pas seulement pour les musulmans (Willis & Gona ; Deacon et al. 2017).

Une incertitude similaire caractérise le débat sur le fait d'avoir un « parti de la côte ». La côte doit-elle être représentée par un dirigeant musulman ? Dans les années 1960, les politiciens de la côte les plus éminents étaient chrétiens : Ronald Ngala l'était, tout comme Karisa Maitha, un politicien fameux du début des années 2000 (malgré son association passée avec la United Muslims of Africa, une organisation fondée avec le soutien du gouvernement dans les années 1990 pour s'opposer aux activistes musulmans anti-gouvernementaux dans les rues de Mombasa). Cependant, Maitha, mort en 2005, n'affichait pas son appartenance chrétienne de manière ostentatoire ; de même pour Ngala. Compte tenu du climat politique actuel, dans lequel offices religieux et levées de fonds sont souvent utilisés comme plateformes politiques et où les rassemblements politiques s'apparentent parfois à des réunions de prières, il serait difficile pour un politicien chrétien de l'échelon national de ne pas laisser paraître des témoignages de sa foi en public ; mais ceci aurait pour effet de rendre difficile son positionnement en tant que dirigeant « de la côte ». Au cours des dernières années, ceux qui ont cherché à obtenir un statut politique à l'échelon national en tant que leaders de la côte – tels Najib Balala, Chirau Mwakwere, et plus récemment Hassan Joho – étaient tous musulmans. Cependant, comme nous allons le développer, des considérations ethniques et raciales ont sapé leurs ambitions.

Si la division entre musulmans et chrétiens est de plus en plus marquée sur la côte ces dernières années, il en est de même pour les divisions entre musulmans. La lutte apparente entre « islam africain » et « islam en Afrique » est devenue un modèle analytique quasi dominant pour comprendre les tensions qui existent entre les musulmans sur le continent (Cruise O'Brien 1981 ; Rosander 1997). Le manque de nuance de cette approche aboutit à caricaturer la réalité puisque les individus peuvent appartenir simultanément à ces deux catégories (Otayek & Soares 2007). Mais il est clair que l'islam sur la côte kényane a longtemps été le fruit de débats sur la façon de vivre convenablement en tant que musulman (Chome 2019). Des générations de réformateurs musulmans ont cherché à changer les pratiques et les croyances locales. Ce processus, souvent daté des années 1970, est apparu pour la première fois au Kenya dès les années 1930 dans les travaux de Sheikh Al-Amin Mazrui. Il s'est renforcé à compter des années 1960, notamment *via* les travaux d'universitaires de l'île de Faza, inspirés par des enseignants égyptiens (Pouwels 1981 ; Swaleh 2012).

Les financements externes et l'influence intellectuelle des établissements islamiques d'enseignement supérieur situés hors du Kenya ont joué un rôle important dans ces débats. À partir des années 1960, un éventail croissant de gouvernements et d'organismes internationaux ont offert des bourses d'étude pour des cursus religieux, et fourni des fonds pour la construction de mosquées et d'écoles coraniques, ainsi que pour couvrir les salaires des imams. Des jeunes gens de la côte sont partis étudier en Arabie Saoudite, au Yémen ou au Soudan, et également plus tard en Ouganda ; ils sont revenus avec la conviction que l'islam devait être transmis aux non-croyants, et que les « innovations » – communément désignées en swahili par le terme arabe *bid'a* – qui se sont immiscées dans l'islam orthodoxe devaient être supprimées dans le cadre de la réforme et de la renaissance religieuse et sociale. Les termes arabes *islah* et *tajdid* sont souvent utilisés dans les textes et discours en swahili et en anglais pour signifier respectivement la « réforme » et le « renouveau ». Les mouvements sud-asiatiques comme le Tabligh Jamaat sont également devenus les participants actifs d'une campagne rurale de prosélytisme. Grâce à une éducation qui leur donne la capacité de participer à des débats théologiques en langue arabe, et grâce aux fonds de soutien dont ils ont bénéficié et qui leur permettant aussi de mettre en place de petits projets locaux d'éducation et d'aide sociale, ces hommes ont régulièrement déplacé les termes du débat et les limites des pratiques admissibles (Kresse 2007). Il en a résulté des tensions sur la nature appropriée de certaines pratiques anciennement établies, comme certaines prières funéraires, les prières sur la tombe d'hommes saints renommés et l'usage de la musique dans les mosquées lors de la célébration de la naissance du Prophète (le *mawlid*). Les confrontations physiques liées à ces problématiques ont diminué vers l'année 2010, mais les débats restent vifs et occasionnellement clivants. Depuis 2010, certaines pratiques reprennent alors qu'elles avaient temporairement disparu sous l'influence des réformateurs, telle la célébration du *mawlid*.

Sur la côte kényane comme ailleurs en Afrique, ce débat sur « les innovations » est souvent présenté comme un combat entre la forme modérée d'une pratique établie communément appelée « soufie », décrite comme tolérante, non engagée politiquement et syncrétique dans ses rituels, et un réformisme intrusif et strict dans ses conceptions de la pratique religieuse, intolérant face à la diversité et intrinsèquement politique. Le travail réformiste des salafistes – comme la plupart préfèrent être appelés, évitant l'appellation de wahhabistes que certains utilisent encore pour les qualifier – est maintenant perçu comme lié aux projets radicaux de l'islam politique ainsi qu'à la violence et aux actes terroristes (Haynes 2005 ; Rosenau 2005 ; Loimeier 2011). Le discours selon lequel les salafistes utilisent l'argent ou les formations fournis par les Saoudiens pour supplanter un islam local tolérant

n'est pas totalement erroné (Ndzovu 2018). Des nuances sont cependant de mise. Le « soufisme » prend une forme particulière sur la côte kényane : les pratiques associées au soufisme sont communes dans le cadre de l'islam sur la côte. Mais bien que les mosquées dans lesquelles ces pratiques sont habituelles puissent se considérer comme des « mosquées *tariqa* », les confréries soufies (*tariqa* signifiant confrérie) n'ont en réalité que peu d'importance. Les vastes réseaux de patronage spirituel – et par conséquent de pouvoir social – qui caractérisent le soufisme, par exemple au Sénégal, sont d'une importance nettement moins grande sur la côte kényane. Ce qui est plus important encore, c'est que la simple association du salafisme avec l'« islamisme » – c'est-à-dire avec la quête d'un système politique en ligne avec les principes de l'islam – est susceptible de sous-estimer l'engagement politique croissant de tous les musulmans – qui constitue un phénomène à la fois kényan et international (Thordsen 2009). Au Kenya, et en particulier sur la côte, la politique du multipartisme et les débats constitutionnels qui ont dominé le débat public durant les deux dernières décennies ont d'emblée inclus les musulmans (Bakari 1995 ; Haynes 2006). Au début des années 1990, le Islamic Party of Kenya (IPK) fut pendant un temps une des organisations majeures réclamant un changement politique (Cruise O'Brien 2003 ; Oded 1996). Bien que l'IPK fût par la suite dominé par un prédicateur radical ayant étudié au Moyen-Orient, le programme de l'IPK était de remettre en cause le despotisme, et visait principalement l'ouverture de l'espace politique aux jeunes musulmans *via* le multipartisme et la participation électorale. Depuis lors, de nombreuses organisations musulmanes ont été étroitement associées aux débats constitutionnels, à la fois en raison des craintes d'une menace sur la position des tribunaux *kadis* (qui rendaient la justice auprès des musulmans en matières privées) et parce que la réforme constitutionnelle était perçue comme une opportunité de résoudre la marginalisation politique et économique des musulmans. En 2005 comme en 2010, les organisations musulmanes ont pris des positions très claires dans les référendums constitutionnels, et les musulmans de tout le Kenya – quelle que soit leur opinion sur le *bid'a* – ont été encouragés à se positionner en tant que musulmans, ayant des intérêts politiques partagés.

Les prédicateurs radicaux qui ont combiné des positions salafistes sur la pratique religieuse avec un soutien explicite au djihad violent ont sans conteste contribué au recrutement au sein d'Al-Shabaab sur la côte kényane. Mais ceux attirés par l'idée d'un djihad violent – quasiment tous des hommes jeunes – ne présentent pas tous un intérêt particulier pour le débat sur la pratique. Les jeunes hommes qui, au début de l'année 2014, se sont rendus à ce qui était annoncé comme un événement d'« entraînement djihadiste » à la Masjid Musa – une mosquée dans la zone Majengo de Mombasa – n'étaient pas tous salafistes, ni des fidèles habitués des mosquées où prêchent des

salafistes. Le sentiment que les musulmans sont marginalisés, et qu'il s'agit d'un phénomène international, ne se limite pas à ceux qui se qualifient de salafistes ; cette idée se formule de diverses manières par de nombreux prêcheurs dans de nombreuses mosquées, tout comme sur internet (Chome 2019 ; Mwakimako & Willis 2014). Cette idée n'est pas systématiquement avancée pour justifier la violence : de nombreux musulmans éminents de la côte dont les opinions peuvent être vues comme salafistes encouragent l'engagement politique pacifique *via* la constitution et les élections. Cet encouragement a tendance à être conditionnel, c'est-à-dire qu'il est basé non pas sur la croyance que la démocratie libérale est une bonne chose en soi, mais davantage sur l'argument selon lequel il s'agit de la meilleure manière de défendre les intérêts de la communauté musulmane dans les circonstances actuelles (Mwakimako & Willis 2016). Ce positionnement entraîne un engagement important dans la politique électorale : certes, un petit nombre de jeunes musulmans de la côte s'engagent dans la violence et dénoncent l'idée même de démocratie, mais il semble clair qu'un grand nombre de musulmans se sont inscrits sur les listes électorales et ont voté aux élections de 2013 et de 2017.

Il n'y a eu de « vote musulman » dans aucune de ces deux élections, toutefois. On le constate en 2013, malgré la tentative de la part de plusieurs organisations musulmanes d'orchestrer un consensus communautaire, voire peut-être à cause de cela. On le constate aussi en 2017, où les tentatives de mobiliser la communauté musulmane ont été faibles. La multiplication d'instances dirigeantes rivales a marqué l'islam au Kenya depuis les années 1990, et les disputes furent nombreuses pour déterminer l'organisation qui pourrait être en droit de soutenir un candidat ou une politique en particulier (Constantin 1993 ; Ndzovu 2012). Cette rivalité se traduit parfois par des affrontements entre les musulmans de la côte et les Somaliens ou les musulmans de l'arrière-pays, mais il existe également des rivalités pour le *leadership* parmi les musulmans de la côte (Kresse 2009), rivalités qui peuvent être alimentées par les débats sur la pratique. À titre d'exemple, la Kenya Assembly of Ulama and Imam (KAULI) – qui, malgré son appellation, était en réalité concentrée sur la côte – a été spécifiquement créée pour représenter les imams de mosquées *tariqa* qui s'estimaient mal représentés par les autres organismes, notamment le Council of Imams and Preachers of Kenya (CIPK), organisation également très largement de la côte. Ces deux organisations sont relativement inactives depuis 2013. La prolifération des organisations représentatives des musulmans a été alimentée par des rivalités personnelles, et peut-être par la disponibilité des fonds « anti-radicalisation » provenant des États-Unis et de ses alliés, dont une partie a été transférée *via* ces organisations. Mis à part les différences doctrinales et les financements externes, d'autres fractures divisent



pourtant les musulmans de la côte, qui se sont sans doute incarnées le plus nettement dans la distinction entre le CIPK et une autre organisation : le Kenya Muslim National Advisory Council (KEMNAC). Comme le CIPK, et malgré sa dénomination, le KEMNAC a sa base sur la côte et même, en réalité, à Mombasa. La différence entre ces deux organisations n'est pas doctrinale et n'a rien à voir avec le débat sur le *bid'a*. Elle tient tout simplement à des questions raciales. Le CIPK était dirigé par des hommes qui, quel que soit le nom qu'ils se donnent, sont appelés swahili ou arabes par de nombreuses personnes de la côte qui, elles, se considèrent africaines. De son côté, le KEMNAC était dirigé par un homme qui a soutenu avec force les revendications des Africains – selon ses termes (Ndzovu 2012, 34).

### 3. Qui sont les *Wapwani* ?

L'idée d'une différence raciale est une force puissante sur la côte. Son influence se fait ressentir bien au-delà des rivalités entre les organisations dirigeantes musulmanes. Ceci est bien sûr profondément problématique. Nombreux sont ceux qui affirment avoir des ancêtres originaires du Yémen ou d'Oman mais insistent néanmoins sur le fait qu'ils sont à la fois africains, même arabes. Et l'une des multiples façons dont l'ethnonyme « swahili » a été utilisé renvoie à l'idée d'une identité à la fois africaine et côtière, tournée vers l'océan Indien mais aussi ancrée sur le continent (Constantin 1989 ; Topan 2004). Africains et Arabes sont, selon certains, des identités totalement compatibles. Mais nombreux sont ceux qui refusent tout simplement de telles perspectives et ont du ressentiment envers ce qu'ils estiment être la longue domination sociale et économique de la société côtière par des individus qu'ils catégorisent comme étant arabes. Il ne fait aucun doute que cette idée de différence raciale est partiellement le résultat de la politique coloniale britannique, qui a lié ces catégories à des ensembles distincts de droits, de privilèges et d'obligations, de telle sorte que, par exemple, les Arabes pouvaient être propriétaires de terres et avaient le droit de vote, mais pas les Africains. Les Arabes étaient des citoyens et les Africains des *natives* (Salim 1973, 183-246 ; Willis 1993). Mais, comme Glassman (2011) l'a montré concernant Zanzibar, cette pensée raciale n'a pas seulement été imposée par le colonialisme. Elle repose sur des conceptions locales de l'identité au sein desquelles le sentiment d'indigénéité est puissant.

Quelles que soient ses origines, l'idée de « race » continue à diviser les musulmans sur la côte et plus généralement la population de la côte, comme les travaux de Janet McIntosh (2009 ; également Ndzovu 2012) l'ont montré. Les musulmans africains croient qu'ils sont victimes de discriminations et d'exclusion de la part de leurs coreligionnaires arabes, et font facilement le lien entre cette condition contemporaine et l'historique de l'esclavage qui est perçu (pas toujours de manière exacte) comme une histoire d'oppression

des Arabes à l'encontre des Africains. Le manque de terres est une source constante de frictions sur la côte, surtout le long de la côte et son arrière-pays proche au nord de Mombasa, où l'héritage de l'esclavage du XIX<sup>e</sup> siècle et de la domination d'Oman, de l'administration coloniale britannique et de l'administration postcoloniale a eu comme conséquence que des dizaines de milliers de personnes vivent en tant que « squatteurs » sur les terres de grands propriétaires terriens (Kanyinga 1998). Pendant des décennies, cette friction a été comprise et s'est exprimée en termes raciaux, étant décrite comme un conflit entre Arabes et Africains – bien qu'il s'agisse, là encore, d'une simplification considérable. Alors que certains accusent les populations de l'arrière-pays – particulièrement les Kikuyu – de s'accaparer les terres de la côte, de nombreux squatteurs préfèrent accuser les « Arabes » de leur situation difficile. Les questions foncières font appel à une distinction catégorique incertaine entre ce que l'on peut appeler « race » et « ethnicité », qui renvoie à l'idée d'autochtonie. Les Kényans de l'arrière-pays sont africains – un terme utilisé de manière explicite – bien qu'ils appartiennent à des tribus distinctes ; les « Arabes » ne le seraient pas. Les déclarations publiques sur les différences raciales sont devenues plus rares en raison du risque de poursuites par la National Cohesion and Integration Commission (NCIC), mais le langage courant évoque encore communément la « race », d'une façon qui permet d'adopter un style public allusif où ces catégories de différence raciale ne sont pas mentionnées explicitement mais sont pourtant omniprésentes.

La profondeur de cette division s'est manifestée avec le mouvement sécessionniste associé au MRC. Les sympathisants du MRC se décrivent comme des *wapwani*. Cependant, l'incertitude règne quant à l'identité de ces *wapwani*. Sur la page Facebook du MRC, la vieille ville de Mombasa, qui représente la culture arabe ou swahili, est présentée comme l'essence de la côte. Les symboles en majorité arabe et swahili choisis pour représenter le MRC, qui font écho au Coast People's Party des années 1960, témoignent également de ce lien. À l'opposé, Chirau Mwakwere, un politicien qui se désigne comme africain, est ouvertement critique envers le MRC (tout en étant évidemment conscient du potentiel de ce mouvement à mobiliser les griefs de la côte). Selon lui, le nom même de « Mombasa Republican Council » révèle à quel point ce mouvement est peu représentatif. C'est là une façon typiquement elliptique de soulever le problème de la différence raciale. En même temps, une partie des documents écrits circulant sous le nom du MRC offrent une vision inclusive et cosmopolite de la côte, et d'autres textes du MRC refusent même spécifiquement d'inclure les Arabes au sein de la catégorie *wapwani* (Willis & Gona 2013). Si ces contradictions peuvent, dans une certaine mesure, refléter des tensions non résolues dans le sentiment d'appartenance de la population, elles renvoient aussi

manifestement au fait que le MRC, en tant que signe, a pu être approprié par des groupes divers ayant différentes conceptions de la « côte ».

Les « Africains » de la côte ne sont pas plus unis. Depuis les années 1940, le terme « Mijikenda » est en usage pour désigner une communauté politique composée de « neuf tribus » du sud de la côte. Ces neuf tribus sont habituellement les suivants : Digo, Duruma, Giriyama, Rabai, Ribe, Kambe, Jibana, Chonyi et Kauma. Il existe des continuités culturelles et linguistiques considérables entre ces groupes, malgré des différences. Leur émergence quelque peu incertaine en tant que « super-tribu » a été relativement contemporaine d'un processus similaire rassemblant d'autres groupes sous l'ethnonyme « Kalenjin ». L'identité mijikenda – un produit de la fin de la période coloniale et en particulier de la politique mouvementée du temps de l'indépendance – reflétait alors cette idée forte qu'une voix collective pouvait se faire entendre, voix qui était tout à la fois africaine et caractéristique de la côte (Willis & Gona 2013). Les tentatives incertaines d'incorporer d'autres groupes ethniques au sein de cette identité élargie, notamment les Taita et les Pokomo, n'ont guère eu de succès. Ceci s'explique par le fait que les différences culturelles et historiques sont peu propices à générer des liens affectifs sur lesquels fonder un collectif, mais aussi parce que ces groupes n'ont vu aucun avantage à adopter cette identité. En tant que super-tribu, les Mijikenda représentent une majorité claire de la population dans les six comtés de la côte : 1,9 million pour une population côtière totale de 3,3 millions selon le recensement de 2009, dernier en date à fournir ces chiffres. Cependant, le sentiment d'une identité mijikenda commune est fragile. La majorité des Digo sont musulmans, contrairement aux autres Mijikenda ; les langues mijikenda ne sont pas toutes aisément inter-compréhensibles ; et bien que de nombreux liens de migration et de mariages lient entre eux les individus et les groupes qui composent les Mijikenda, il existe également des disputes locales sur la terre qui peuvent s'exprimer par des rivalités entre les Chonyi et les Kauma, ou entre les Jibana et les Giriyama. Par ailleurs, il n'est pas incompatible d'être à la fois mijikenda et swahili, tant les liens de mariage et de descendance brouillent une frontière qui semble très nette dans les discours (Parkin 1989 ; Peake 1989). Bien sûr, il n'est pas inhabituel que les identités soient multiples et les supra-groupes fragmentés. Il n'en reste pas moins que la faiblesse de la force mobilisatrice et disciplinaire de l'idée d'« être mijikenda » est surprenante. La raison en est peut-être que ces divisions ont été exacerbées dans le cadre d'une vie politique nationale où les dirigeants mijikenda mobilisent ces différences dans le but d'affaiblir les revendications de pouvoir de leurs rivaux, et où les politiciens nationaux tirent profit de ces divisions pour garder la main sur leurs « hommes de confiance » mijikenda.

Ces divisions ethniques et raciales ont contribué à contrecarrer les tentatives répétées de certains individus d'établir une position politique à l'échelle nationale en tant que dirigeants de la côte. Ainsi, Ronald Ngala était dans une lutte constante pour maintenir son statut, lutte qui se livrait souvent autour de lignes de fracture raciales (Stren 1974). Autre politicien puissant à Mombasa, Sharif Nassir n'a jamais pu s'établir plus largement comme un dirigeant de la côte car il était vu comme un Arabe yéménite. Karisa Maitha, autrefois protégé de Shariff Nassir (qui l'a utilisé pour tenter de se rapprocher de la communauté mijikenda), est devenu un opposant virulent des Arabes et n'a gagné en notoriété qu'au prix d'un éloignement d'avec son ancien patron. Les rivalités de positions dans la politique kényane ethno-régionaliste ne sont pas inhabituelles, mais elles sont particulièrement fortes sur la côte qui a connu un renouvellement des politiciens très élevé, surtout depuis le retour du multipartisme (Gona 2008). Najib Balala, qui a été soutenu par maints politiciens en tant que possible leader de la côte, n'a jamais été capable de toucher une communauté élargie car il était considéré comme un Arabe : son parti, le Republican Congress, a connu un échec cuisant lors des élections de 2013. Chirau Mwakwere, qui aspirait à être l'homme de confiance de la côte pour les politiciens nationaux, a été incapable de construire une réputation quelconque en dehors de sa propre communauté Digo, même auprès des Mijikenda. En 2013, la compétition pour le poste de gouverneur de Mombasa a très nettement révélé le poids de ces logiques raciales et ethniques : les deux candidats sortants, qui étaient vus comme des Arabes ou Arabes-Swahili, se sont tous deux assurés d'avoir un colistier mijikenda. Ces partenariats ont récolté à eux deux 88 % des votes. Le candidat vainqueur de cette élection, Ali Hassan Joho, est devenu l'individu le plus influent de la politique de la côte et a atteint une notoriété nationale.

Entre 2014 et 2017, Joho aurait apparemment cherché la confrontation avec Uhuru Kenyatta, en se présentant comme le défenseur des intérêts de la côte face au gouvernement central. Le stratagème a payé : malgré les critiques sur ses performances en tant que gouverneur de Mombasa, Joho a remporté de nouveau ce poste en 2017 avec une majorité substantielle. Mais ni cette prééminence ni son ambition non dissimulée de participer à l'élection présidentielle n'ont réussi à faire de lui le leader incontesté de la côte. Il y a eu des tentatives répétées de la part de politiciens mijikenda pour former des groupes ou partis qui l'excluaient systématiquement<sup>5</sup>.

---

5. Oketch, Willis. 2016. « Governor Hassan Joho says he will be first president from the coast come 2022 ». *Standard Digital*, 21 mars. URL : <http://www.standardmedia.co.ke/article/2000195586/governor-hassan-joho-says-he-will-be-first-president-from-coast-come-2022>. Pour exemple de plans d'unité côtière qui excluent Joho, et qui sont axés sur les Mijikenda, voir Gari, Alphonse. 2016.

Dans les mois qui ont précédé les élections de 2017, un politicien mijikenda prédit que Joho perdrait puisqu'il n'avait pas le soutien des « communautés indigènes », ce qui s'est avéré tout à fait faux, mais qui rappelle néanmoins la persistance de ce langage racialisé<sup>6</sup>. Les résultats des élections de 2017 ont été révélateurs. Avec le gouverneur de la région de Kilifi, Amason Kingi, un Mijikenda, Joho a fait d'audacieuses déclarations en brandissant la menace d'une sécession de la côte en réponse à la débâcle du scrutin présidentiel<sup>7</sup>. Les deux hommes se sont éloignés de cette ligne conflictuelle et ont rapidement accueilli la « poignée de main » qui a réconcilié Kenyatta et Odinga en mars 2018. Depuis lors, Kingi s'est en apparence distancié de Joho. Une de ses récentes déclarations publiques a à la fois alimenté et dénoncé les divisions sur la côte : « L'importance des Mijikenda doit être reconnue, tout comme l'unité de la population côtière<sup>8</sup>. »

Les ambitions présidentielles de Joho se nourrissent de l'idée qu'il pourrait devenir l'homme fort régional de la côte. Cette idée, qui s'appuie sur les tendances actuelles du vote, pourrait néanmoins être erronée. Lors des élections de 1992 et 1997, la Province de la Côte – à l'exception de Mombasa – était considérée comme une sorte de « zone KANU » : Daniel arap Moi avait récolté 63 % des votes présidentiels sur la côte en 1992 et 67 % en 1997. À l'époque cependant, la domination de la KANU au pouvoir tenait à un ensemble de dirigeants locaux qui étaient soutenus par les communautés locales, et non à un unique intermédiaire clé. Le vote de la côte semble prendre une tournure bien particulière ces dernières années, puisqu'une série de sondages réalisés depuis 2005 témoigne d'une majorité constante en faveur de Raila Odinga, ou en faveur des causes qu'il défend, à laquelle s'ajoute une augmentation globale des taux de participation.

---

« Movement to Unite Counties for 2017 Poll ». *The Star*, 29 avril. URL : <http://www.the-star.co.ke/news/2016/04/29/movement-to-unite-counties-for-2017-poll-c1341235>.

6. Mwaboza, Anania. 2017. « Why Joho Will Lose on August 8<sup>th</sup> ». *The Star*, 27 juin.

7. Ahmed, Mohamed. 2017. « Hassan Joho, Amason Kingi Call for Breakaway of Coast ». *Daily Nation*, 3 novembre. URL : <https://www.nation.co.ke/news/Hassan-Joho-Amason-Kingi-call-for-breakaway-of-Coast-from-Kenya/1056-4172150-2rxmh2z/index.html>.

8. Ce dont témoigne : Lwanga, Charles. 2018. « New Bid for Mijikenda Unity Announced at Cultural Festival ». *Daily Nation*, 12 septembre. URL : <https://www.nation.co.ke/counties/kilifi/New-bid-for-Mijikenda-unity-announced-at-cultural-festival/1183282-4752918-fq0qlxz/index.html>.

Tableau 1. Chiffres du vote sur la côte de 2005 à 2017, avec taux de participation et pourcentages des votes pour Raila Odinga

Année	Nature du vote	Votants enregistrés, Province de la Côte	Participation	Votes pour Odinga	Votes pour les causes soutenues par Odinga
2005	Référendum constitutionnel	967 518	334 087 34 %		269 855 (votes « Non ») 81 %
2007	Élection présidentielle	1 178 537	601,201 51 %	353 733 59 %	
2010	Référendum constitutionnel	997 080	537 158 54 %		425 626 (votes « Oui ») 79 %
2013	Élection présidentielle	1 164 803	817 209 70 %	612 057 75 %	
2017	Élection présidentielle (août)	1 714 096	1 112 865 65 %	801 031 72 %	

Sources : chiffres publiés par ECK et IEBC.

Ces chiffres témoignent du fait que les électeurs de la côte se considèrent pleinement impliqués dans la politique du Kenya, nonobstant les discours sécessionnistes. Ils suggèrent également que les efforts résolus d'Uhuru Kenyatta et William Ruto pour influencer l'opinion publique de la côte en anticipation des élections de 2017 – notamment *via* des interventions limitées mais remarquées au sujet du problème chronique de la propriété foncière – n'ont guère eu de succès<sup>9</sup>. Mais il serait délicat d'interpréter cette tendance comme une preuve que la côte est pleinement une zone « ODM », ou que Joho pourrait compter sur ce vote pour sa propre candidature à la présidence. Lors du scrutin d'août 2017, comme précédemment, le vote pour Odinga s'est particulièrement concentré sur la moitié sud de la côte, où réside la majorité de la population. Dans les régions de Lamu et de la rivière Tana, par contre, le soutien pour Kenyatta a été considérable. Malgré la prééminence nationale de Joho, le taux de participation et le vote pour Odinga dans sa région de Mombasa ont été plus faibles que dans n'importe quelle autre

9. Tsuma Nyassi, Daniel, Kalume Kazungu et PSCU. 2016. « Uhuru to Visit Lamu and Issue Title Deeds to Waitiki Land Owners ». *Daily Nation*, 6 janvier. URL : <http://www.nation.co.ke/news/politics/Uhuru-to-visit-Lamu-and-give-title-deeds-to-Waitiki-land-owners/1064-3022564-xwncc6/index.html> [archive]. « Uhuru, Ruto, Start Coast Tour Full of Goodies ». 2016. *Daily Nation*, 3 septembre. URL : <https://nation.africa/news/politics/Uhuru-Ruto--start-Coast-tour-full-of-goodies/3126390-3367774-15csglwz/index.html> [archive].

zone du sud de la côte (une participation de 59 %, et un vote à 70 % en faveur d'Odinga ; en contraste, Kilifi a affiché un taux de participation de 65 % et un vote à 85 % en faveur d'Odinga). Ce qu'on peut dire avec quelque certitude, c'est que les tendances électorales indiquent une large préférence pour la décentralisation et une méfiance envers le gouvernement central dans les régions au sud de ce qui était autrefois la Province de la Côte. Odinga a bénéficié de son statut de partisan de la décentralisation et d'ennemi déclaré du gouvernement centralisé. Si Joho venait à se présenter à une élection présidentielle, ce soutien ne lui serait pas nécessairement transféré.

## Conclusion

C'est en raison des multiples divisions qui affectent la « côte » kényane qu'aucun politicien n'a jamais été totalement capable de représenter cette entité contestée. La popularité d'Odinga peut elle-même être considérée comme une anomalie dans un contexte où, dans n'importe quelle région du Kenya, le politicien « national » le plus notoire est habituellement une personne originaire de cette région. Ce fait semble contredire la logique ethno-nationaliste qui se trouve au cœur de la politique kényane. Si Odinga a pu acquérir le rôle de défenseur de la côte, c'est en raison de son statut d'*outsider*, mais un *outsider* sans lien avec l'histoire de la marginalisation de la côte : ni sa famille, ni son groupe ethnique ne sont vus comme des voleurs des terres côtières. Les politiciens de la côte sont irrémédiablement marqués par leur identité religieuse, par leur ethnicité et surtout par les catégories raciales imaginées mais immensément puissantes qui façonnent et divisent la région. Odinga a bénéficié pour un temps de s'être tenu à l'écart de ces divisions et de sa défense de la décentralisation, ce qui lui a valu un large soutien.

Cependant, bien que la décentralisation soit populaire en principe, il y a des différences significatives dans la manière dont ce terme est compris, différences qui mettent une nouvelle fois en lumière les multiples divisions au sein des *wapwani* : la décentralisation va-t-elle contribuer à réduire les violences arbitraires des forces de sécurité dont les musulmans sont victimes ? Va-t-elle rendre possible l'octroi de titres fonciers aux squatteurs ? Va-t-elle favoriser le monopole des emplois par les Digo à Kwale ou par les Giriama à Kilifi ? Pour obtenir le soutien des électeurs, satisfaire leurs ambitions et récompenser leur communauté religieuse, ethnique ou raciale, les politiciens rivaux de la côte continuent à faire valoir leur rôle et statut d'intermédiaires auprès des politiciens nationaux. Mais malgré cette rhétorique récurrente d'une unité côtière, la côte reste profondément divisée : la question de savoir ce que la décentralisation doit signifier et quelles populations de la « côte » devraient en bénéficier reste sujette à débat.

## Bibliographie

- Bakari, Mohamed. 1995. « Muslims and the Politics of Change in Kenya ». In *Islam in Kenya: Proceedings of the National Seminar on Contemporary Islam in Kenya*, dirigé par Mohamed Bakari et Saad Yahya, 234-51. Nairobi : MEWA Publications.
- Branch, Daniel, et Nic Cheeseman. 2009. « Democratization, Sequencing, and State Failure in Africa: Lessons from Kenya ». *African Affairs* 108, n° 43 : 1-26. <https://www.doi.org/10.1093/afraf/adn065>.
- Brennan, James R. 2008. « Lowering the Sultan's Flag: Sovereignty and Decolonization in Coastal Kenya ». *Comparative Studies in Society and History* 50, n° 4 : 831-61. <https://doi.org/10.1017/S0010417508000364>.
- Chome, Ngala. 2019. « From Islamic Reform to Muslim Activism: The Evolution of an Islamist Ideology in Kenya ». *African Affairs* 118, n° 472 : 531-552. <https://doi.org/10.1093/afraf/adz003>.
- Constantin, François. 1993. « Leadership, Muslim Identities and East African Politics: Tradition, Bureaucratization and Communication ». In *Muslim Identity and Social Change in Sub-Saharan Africa*, dirigé par Louis Brenner, 36-58. Bloomington (IN) : Indiana University Press.
- Constantin, François. 1989. « Social Stratification on the Swahili Coast: From Race to Class? » *Africa* 59, n° 2 : 145-160. <https://doi.org/10.2307/1160484>.
- Cruise O'Brien, Donal. 1981. « La filière musulmane : confréries soufies et politique en Afrique noire ». *Politique Africaine*, n° 4 : 7-30.  
URL : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/004007.pdf> [archive].
- Cruise O'Brien, Donal. 2003. *Symbolic Confrontations: Muslims Imagining the State in Africa*. Londres : Hurst.
- Deacon, Gregory, et Gabrielle Lynch. 2013. « Allowing Satan in? Moving toward a political economy of neo-Pentecostalism in Kenya ». *Journal of Religion in Africa* 43, n° 2 : 108-130. <https://doi.org/10.1163/15700666-12341247>.
- Deacon, Gregory, George Gona, Hassan Mwakimako, et Justin Willis. 2017. « Preaching Politics: Islam and Christianity on the Kenya Coast ». *Journal of Contemporary African Studies* 35, n° 2 : 148-167. <https://doi.org/10.1080/02589001.2017.1287345>.
- Geschiere, Peter. 2009. *The Perils of Belonging: Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*. Chicago : University of Chicago Press.
- Gifford, Paul. 1994. « Some Recent Developments in African Christianity ». *African Affairs* 93, n° 373 : 513-534. <https://doi.org/10.1093/oxfordjournals.afraf.a098757>.
- Glassman, Jonathon. 2011. *War of Words, War of Stones: Racial Thought and Violence in Colonial Zanzibar*. Bloomington (IN) : Indiana University Press.
- Gona, George. 2008. « Changing Political Faces on Kenya's Coast, 1992-2007 ». *Journal of Eastern African Studies* 2, n° 2 : 242-253. <https://doi.org/10.1080/17531050802058351>.
- Haynes, Jeffrey. 2005. « Islamic Militancy in East Africa ». *Third World Quarterly* 26, n° 8 : 1321-1339. <https://doi.org/10.1080/01436590500336807>.



- Haynes, Jeffrey. 2006. « Islam and Democracy in East Africa ». *Democratization* 13, n° 3 : 490-507. <https://doi.org/10.1080/13510340600579433>.
- Holway, James D. 1970. « The Religious Composition of the Population of the Coast Province of Kenya ». *Journal of Religion in Africa* 3, n° 2 : 228-239. <https://doi.org/10.2307/1594687>.
- Kanyinga, Karuti. 1998. « Politics and Struggles for Access to Land: “Grants from Above” and “Squatters” in Coastal Kenya ». *European Journal of Development Research* 10, n° 2 : 50-69. <https://doi.org/10.1080/09578819808426716>.
- Kanyinga, Karuti. 2000. *Re-distribution From Above: The Politics of Land Rights and Squatting in Coastal Kenya*. Uppsala : Nordic Africa Institute.
- Kramon, Eric, et Daniel N. Posner. 2011. « Kenya’s New Constitution ». *Journal of Democracy* 22, n° 2 : 89-103. URL : <https://www.journalofdemocracy.org/articles/kenyas-new-constitution/>.
- Kresse, Kai. 2007. « The Uses of History ». In *Struggling with History: Islam and Cosmopolitanism in the Western Indian Ocean*, dirigé par Edward Simpson et Kai Kresse, 223-60. Londres : Hurst.
- Kresse, Kai. 2009. « Muslim Politics in Post-colonial Kenya: Negotiating Knowledge on the Double-Periphery ». In *Islam, Politics, Anthropology*, dirigé par Filippo Osella et Benjamin Soares, 576-94. Londres : The Journal of the Royal Anthropological Institute Special Issue Book Series. <https://doi.org/10.1002/9781444324402.ch5>.
- Loimeier, Roman. 2011. « Zanzibar’s Geography of Evil: The Moral Discourse of the Ansar al-sunna in Contemporary Zanzibar ». *Journal for Islamic Studies* 31, n° 1 : 4-28. URL : <https://hdl.handle.net/10520/EJC48364>.
- Lynch, Gabrielle. 2011. « The Wars of Who Belongs Where: The Unstable Politics of Autochthony on Kenya’s Mt Elgon ». *Ethnopolitics* 10, n° 3-4 : 391-410. <https://doi.org/10.1080/17449057.2011.596671>.
- McIntosh, Janet. 2009. *The Edge of Islam. Power, Personhood and Ethno-Religious Boundaries on the Kenya Coast*. Durham (NC) et Londres : Duke University Press.
- Muigai, Githu. 2004. « Jomo Kenyatta & the Rise of the Ethno-Nationalist State in Kenya ». In *Ethnicity and Democracy in Africa*, dirigé par Bruce Berman, Dickson Eyoh et Will Kymlicka, 200-217. Oxford : James Currey ; Athens (OH) : Ohio University Press.
- Mwakimako, Hassan. 2007. « Christian-Muslim Relations in Kenya: A Catalogue of Events and Meanings ». *Islam-Christian Muslim Relations* 18, n° 2 : 287-307. <https://doi.org/10.1080/09596410701214266>.
- Mwakimako, Hassan, et Justin Willis. 2014. « Islam, Politics and Violence on the Kenya Coast ». Observatoire des enjeux politiques et sécuritaires dans la Corne de l’Afrique, Note n° 4. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02465228>.
- Mwakimako, Hassan, et Justin Willis. 2016. « Islam and Democracy: Debating Electoral Involvement on the Kenya Coast ». *Islamic Africa* 7, n° 1 : 19-43. <http://dx.doi.org/10.1163/21540993-00701001>.

- Ndzovu, Hassan Juma. 2012. « The Politicization of Muslim Organizations and the Future of Islamic-Oriented Politics in Kenya ». *Islamic Africa* 3, n° 1 : 25-53. <https://doi.org/10.5192/21540993030125>.
- Ndzovu, Hassan Jum. 2018. « Kenya's Jihadi Clerics: Formulation of a "Liberation Theology" and the Challenge to Secular Power ». *Journal of Muslim Minority Affairs* 38, n° 3 : 360-371. <https://doi.org/10.1080/13602004.2018.1523359>.
- Oded, Arye. 1996. « Islamic Extremism in Kenya: The Rise and Fall of Sheikh Khalid Balala ». *Journal of Religion in Africa* 26, n° 4 : 406-15. <https://doi.org/10.1163/157006696X00181>.
- Oded, Arye. 2000. *Islam and Politics in Kenya*. Londres & Boulder (CO) : Lynne Rienner.
- Open Society Justice Initiative/Muslims for Human Rights. 2013. *We are Tired of Taking You to Court: Human Rights Abuses by Kenya's Anti-Terrorism Police Unit*. New York : Open Society Foundations.
- Otayek, René, et Benjamin F. Soares. 2007. « Introduction: Islam and Muslim Politics in Africa ». In *Islam and Muslim Politics in Africa*, dirigé par Benjamin Soares and René Otayek, 1-24. New York : Palgrave Macmillan.
- Parkin, David. 1989. « Swahili Mijikenda: Facing Both Ways in Kenya ». *Africa* 59, n° 2 : 161-175. <https://doi.org/10.2307/1160485>.
- Peake, Robert. 1989. « Swahili Stratification and Tourism in Malindi Old Town, Kenya ». *Africa* 59, n° 2 : 209-220. <https://doi.org/10.2307/1160489>.
- Prestholdt, Jeremy. 2011. « Kenya, the United States, and Counterterrorism ». *Africa Today* 57, n° 4 : 3-27.
- Prestholdt, Jeremy. 2014. « Politics of the Soil: Separatism, Autochthony and Decolonization at the Kenyan Coast ». *Journal of African History* 55 : 249-70. <https://doi.org/10.1017/S0021853714000322>.
- Pouwels, Randhall L. 1981. « Sh. Al-Amin B. Ali Mazrui and Islamic Modernism in East Africa, 1875-1947 ». *International Journal of Middle Eastern Studies* 13, n° 3 : 329-345. <https://doi.org/10.1017/S0020743800053459>.
- Rosander, Eva Evers. 1997. « Introduction: the Islamization of "Tradition" and "Modernity" ». In *African Islam and Islam in Africa: Encounters Between Sufis and Islamists*, dirigé par Eva Evers Rosander et David Westerlund, 1-27. Londres : Hurst.
- Rosenau, William. 2005. « Al Qaida Recruitment Trends in Kenya and Tanzania ». *Studies in Conflict & Terrorism* 28, n° 1 : 1-10. <https://www.doi.org/10.1080/10576100590524357>.
- Salim, Ahmed Idha. 1973. *The Swahili-speaking Peoples of Kenya's Coast, 1895-1965*. Nairobi : East African Publishing House.
- Shinn, David H. 2007. « Al-Qaeda in East Africa and the Horn ». *Journal of Conflict Studies* 27, n° 1 : 47-75.  
URL : <https://journals.lib.unb.ca/index.php/jcs/article/view/5655/6658>.
- Sperling, David. 2000. « Religion and Society ». In *The Kenya Coast Handbook. Culture, Resources and Development in the East African Littoral*, dirigé par Jan Hoorweg, Dick Foeken et R.A. Obudho, 157-71. Hambourg : LIT Verlag.

- Swaleh, Kadara. 2012. « Islamic Proselytising Between Lamu and Mozambique: The Case of Kizingitini Village ». *Social Dynamics* 38, n° 3 : 398-418. <https://doi.org/10.1080/02533952.2012.752240>.
- Thordsen, Sara Normann. 2009. *New Muslim Activism in Kenya*. Copenhague : Institut for Statskundskab.
- Topan, Farouk. 2004. *Swahili Modernities: Culture, Politics and Identity on the East Coast of Africa*. Trenton (NJ) : Africa World Press.
- Wandera, Joseph. 2008-2009. « Muslims, Christians and State: The Contest for Public Space in Kenya ». *Annual Review of Islam in Africa* 10 : 17-22. URL : [http://www.cci.uct.ac.za/usr/cci/news/Joseph\\_Wandera.pdf](http://www.cci.uct.ac.za/usr/cci/news/Joseph_Wandera.pdf) [archive].
- Willis, Justin, et George Gona. 2013. « Pwani C Kenya? Memory, Documents and Secessionist Politics in Coastal Kenya ». *African Affairs* 112, n° 446 : 48-71. <https://doi.org/10.1093/afraf/ads064>.
- Willis, Justin et George Gona. 2013. « Tradition, Tribe, and State in Kenya: The Mijikenda Union, 1945–1980 ». *Comparative Studies in Society and History* 55, n° 2 : 448-473. URL : <https://www.jstor.org/stable/pdf/23526388.pdf>.
- Willis, Justin, et Ngala Chome. 2014. « Marginalization and Participation on the Kenya Coast: The 2013 Elections ». *Journal of Eastern African Studies* 8, n° 1 : 115-134. <https://doi.org/10.1080/17531055.2013.844443>.
- Wolf, Thomas. 2000. « Contemporary Politics ». In *Kenya Coast Handbook: Culture, Resources and Development in the East African Littoral*, dirigé par Jan Hoorweg, Dick Foeken et Ray Obudho, 129-55. Hambourg : LIT Verlag.

## Médias

- Ahmed, Mohamed. 2017. « Hassan Joho, Amason Kingi Call for Breakaway of Coast ». *Daily Nation*, 3 novembre. URL : <https://www.nation.co.ke/news/Hassan-Joho-Amason-Kingi-call-for-breakaway-of-Coast-from-Kenya/1056-4172150-2rxmh2z/index.html>.
- « Ambassador Bellamy Visits Coast Province ». 2006. *Wikileaks*, 1<sup>er</sup> mars. URL : [http://www.wikileaks.org/plusd/cables/06NAIROBI919\\_a.html](http://www.wikileaks.org/plusd/cables/06NAIROBI919_a.html).
- Baya, Samuel. 2019. « New Coast Party Out to Woo Hassan Joho, Amason Kingi ». *Daily Nation*, 27 janvier. URL : <https://www.nation.co.ke/news/politics/USPP-the-new-party-in-the-Coast/1064-4953386-8hvi3kz/index.html> [archive].
- « Coast Leaders to Discuss Political Future ». 2014. *The Star*, 13 novembre.
- « Coast MPs to Quit ODM for New Party ». 2014. *The Star*, 1<sup>er</sup> avril.
- « Coast Region to Form One Political Party ». 2014. *The Star*, 6 janvier.
- Gari, Alphonce. 2016. « Movement to Unite Counties for 2017 Poll ». *The Star*, 29 avril. URL : [http://www.the-star.co.ke/news/2016/04/29/movement-to-unite-counties-for-2017-poll\\_c1341235](http://www.the-star.co.ke/news/2016/04/29/movement-to-unite-counties-for-2017-poll_c1341235).
- Lwanga, Charles. 2018. « New Bid for Mijikenda Unity Announced at Cultural Festival ». *Daily Nation*, 12 septembre. URL : <https://www.nation.co.ke/counties/kilifi/New-bid-for-Mijikenda-unity-announced-at-cultural-festival/1183282-4752918-fq0qlxz/index.html>.

- Mwaboza, Anania. 2017. « Why Joho Will Lose on August 8<sup>th</sup> ». *The Star*, 27 juin.
- « MPs Form Group for Unity, Economic Clout ». 2015. *The Star*, 17 novembre.
- Oketch, Willis. 2016. « Governor Hassan Joho Says He Will Be First President from the Coast Come 2022 ». *Standard Digital*, 21 mars. URL : <http://www.standardmedia.co.ke/article/2000195586/governor-hassan-joho-says-he-will-be-first-president-from-coast-come-2022>.
- Tsuma Nyassi, Daniel, Kalume Kazungu et PSCU. 2016. « Uhuru to Visit Lamu and Issue Title Deeds to Waitiki Land Owners ». *Daily Nation*, 6 janvier. URL : <http://www.nation.co.ke/news/politics/Uhuru-to-visit-Lamu-and-give-title-deeds-to-Waitiki-land-owners/1064-3022564-xwncc6/index.html> [archive].
- « Uhuru, Ruto, Start Coast Tour Full of Goodies ». 2016. *Daily Nation*, 3 septembre. URL : <https://nation.africa/news/politics/Uhuru-Ruto--start-Coast-tour-full-of-goodies/3126390-3367774-15csglwz/index.html> [archive].

# Histoire, mémoire et patrimoine de l'esclavage sur la côte kényane

## Les cas de Witu et de Shimoni

*Patrick O. Abungu et Clélia Coret*

---

Malgré des trajectoires différentes, les cas de Witu et de Shimoni sont intéressants à comparer tant ils fournissent un éclairage contrasté sur l'histoire de l'esclavage et de la traite sur la côte swahili, ainsi que sur la manière dont ce passé est diversement appréhendé à la fois par la société côtière contemporaine, l'État kényan et ses institutions. Witu et Shimoni sont aujourd'hui deux villages situés, pour l'un, au nord du littoral, sur le continent en face de l'archipel de Lamu, pour l'autre, à soixante-quinze kilomètres au sud de Mombasa. L'histoire de ces deux localités est liée à la traite des esclaves au moment de son apogée en Afrique orientale au XIX<sup>e</sup> siècle.

De nombreux esclaves fugitifs (*watoro* en kiswahili) s'installèrent dans la région de Witu au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, après s'être, pour nombre d'entre eux, échappés des plantations de Lamu. Leur implantation autour de Witu s'explique, d'une part, par la formation d'alliances avec les populations de chasseurs-cueilleurs *aweer*, et, d'autre part, par la présence à Witu, à partir de 1862, d'un chef rebelle Nabahani – le sultan Ahmed Simba<sup>1</sup> –, dont l'influence lui permit de s'opposer aux tentatives des maîtres cherchant à récupérer leurs esclaves. Le nombre de ces *watoro* est estimé à plusieurs milliers dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Si certains vécurent dans des villages proches de Witu et négocièrent des relations de clientèle avec le sultan, d'autres, plus éloignés de la ville et plus autonomes, recréèrent des réseaux de parenté et d'alliance avec des populations non swahili.

Le site de Shimoni répond à d'autres logiques dans la mesure où il fut une étape majeure dans les circuits de la traite. Les esclaves fraîchement capturés y étaient détenus en attendant d'être envoyés sur le marché de Zanzibar. En kiswahili, le terme *shimoni* signifie « un endroit du trou » ou « à l'intérieur du trou ». Il rend bien compte de l'usage qui fut fait

---

1. Le clan dynastique des Nabahani fut au pouvoir à Pate vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, ils subirent les pressions politiques de l'imam d'Oman (qui devint le sultan de Zanzibar dans les années 1840) et de ses alliés à Lamu. Une partie de la famille des Nabahani s'enfuit sur le continent et refonda une cité-État à Witu.

des grottes de ce site, forgées naturellement par les marées, s'étendant sur près de cinq kilomètres et qui se divisent en multiples tunnels. Les sources orales indiquent que ces grottes furent utilisées pour cacher les esclaves au moment où les navires britanniques, cherchant à démanteler les réseaux de la traite, tentaient d'intercepter les embarcations qui transportaient ces cargaisons humaines dans l'océan Indien.

Le croisement entre la documentation écrite disponible (en particulier les archives allemandes et britanniques) et les témoignages oraux permet de tracer une cartographie approximative des villages *watoro* autour de Witu. De nombreux villages n'existent plus à présent et leur population a été dispersée suite à des violences dans la région, notamment au moment des raids des *shifita* venus de Somalie dans les années 1970. De plus, on ne retrouve plus actuellement les ethnonymes utilisés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour désigner ces groupes *watoro*, tels Wadoe, Wazigua et Watu wa Witu. Il semble que, parmi les descendants d'esclaves échappés, il n'existe aucune fierté à avoir des ancêtres qui se sont rebellés contre leurs maîtres en prenant la fuite et en fondant de nouveaux villages. Ainsi, la mémoire de la venue des anciens esclaves s'avère extrêmement délicate à étudier, d'autant plus que, contrairement au cas de Shimoni où des enquêtes orales ont pu être menées en raison de la mise en patrimoine du site, des recherches restent à réaliser pour déterminer la place réelle de l'histoire du marronnage et de l'esclavage dans les mémoires.

À Shimoni, les fouilles archéologiques ont contribué à démontrer que les grottes ont servi d'entrepôt pour enfermer les esclaves. Les enquêtes orales ont révélé les différences d'interprétation mémorielle sur l'usage historique des grottes. Si certains témoignages parlent d'un entrepôt pour les esclaves en partance pour Zanzibar, d'autres évoquent un lieu où conserver clandestinement des esclaves locaux afin qu'ils servent dans les plantations de la côte après la fermeture du marché de Zanzibar (en 1873). D'autre part, ceux dont les ancêtres sont impliqués dans la traite nient l'existence de pratiques esclavagistes, tandis que les familles des victimes de l'esclavage confirment son existence historique, bien qu'il soit toujours compliqué d'admettre une ascendance servile. Ainsi, contrairement à d'autres régions touchées par la traite et l'esclavage, ces thèmes sont discutés à Shimoni, sous différentes versions, ce qui donne un exemple particulièrement éclairant sur la manière dont ces sociétés « bricolent » la mémoire pour construire leur patrimoine et leur identité.

Actuellement, l'histoire de l'esclavage et du marronnage sur la côte ne suscite pas la même attention en matière d'initiatives patrimoniales de la part des institutions kényanes. Dans le cas de Witu et de la région de Lamu, la construction d'un patrimoine sur l'histoire de la « civilisation » swahili passe sous silence la question de l'esclavage. Cette histoire n'a pas encore

sa place dans la patrimonialisation qui est liée à l'industrie du tourisme dont l'archipel tire ses principaux revenus. L'histoire et la culture du littoral sont au centre des actions consacrées au patrimoine, dans la mesure où l'archipel de Lamu est généralement considéré comme l'un des berceaux de la « civilisation » swahili. Le Musée de la maison swahili (Swahili House Museum) ainsi que les expositions au fort et au musée de Lamu reflètent sans ambiguïtés cette dévotion particulière à ce pan de l'histoire de la côte (la culture marchande, les boutres, l'islam, les cités-États...) et négligent les contacts que les villes du littoral ont entretenus avec les populations non swahili du continent dans la longue durée (échanges commerciaux, relations de clientèle, migrations entre la côte et l'intérieur du continent...). On retrouve la même perception partielle de l'histoire dans la mise en valeur du patrimoine dans le reste de l'archipel (les ruines de l'ancienne cité-État à Pate) et dans l'embouchure du fleuve Tana (à Ungwana par exemple), où des fouilles archéologiques ont été menées depuis les années 1960.

En revanche, à Shimoni, des actions en faveur d'une meilleure visibilité de l'histoire de l'esclavage ont été entreprises depuis plusieurs années. S'étendant sur plus de quatorze hectares, Shimoni a été ouvert au tourisme dès 2001 et est un lieu protégé depuis 2006 par le *Museums and Heritage Act* adopté par le gouvernement kényan. D'abord considéré comme un refuge pour les esclaves, puis comme un entrepôt pour les trafiquants, ce lieu aux multiples mémoires comporte aussi quelques bâtiments coloniaux et un cimetière où repose un soldat britannique, le capitaine Frederick Lawrence, tué alors qu'il menait une expédition anti-esclavagiste à Gasi, à proximité de Shimoni. En 2014, un musée entièrement consacré à la thématique de l'esclavage a été inauguré dans l'un des édifices coloniaux : le Shimoni Slavery Museum est ainsi unique en son genre au Kenya. Ce lieu de mémoire de la traite et de l'esclavage a permis de générer des revenus qui sont utilisés localement à des fins sociales.

Si l'histoire de l'esclavage à Witu et à Shimoni a connu des dynamiques différentes, ces deux régions ont pourtant été toutes les deux marquées par des mobilités contraintes d'envergure qui ont encore des répercussions sur les sociétés côtières du Kenya contemporain. De plus, il existe un traitement inégal dans la patrimonialisation de ces sites : tandis que Shimoni est devenu, au cours des années 2000, un des lieux de mémoire de l'esclavage, les régions de l'archipel de Lamu et de Witu ne suscitent, pour le moment, aucune initiative de ce genre de la part de l'État. Pourtant, l'implication des institutions étatiques dans ces délicats questionnements historiques et mémoriels ne peut se faire sans une profonde réflexion sur l'impact de ses actions sur les populations concernées par l'héritage de l'esclavage.

## Bibliographie

- Abungu, Patrick O. 2013. « Heritage, Communities and Opportunities: Shimoni Slave Cave and Wasimi Island Heritage Sites (Kenya) ». *The Uganda Journal* 53 : 202-221.
- Coret, Clélia. 2016. « La refondation d'une cité swahili à Witu. Écriture de l'histoire et légitimation du pouvoir au nord de la côte est-africaine (1812-1895). » Thèse de doctorat, Université Paris 1.
- Kiriama, Herman. 2009. « Memory and Heritage: The Shimoni Slave Caves in Southern Kenya ». Thèse de doctorat, Deakin University.
- Morton, Fred. 1990. *Children of Ham: Freed Slaves and Fugitives Slaves on the Kenya Coast, 1873 to 1907*. Boulder : Westview Press.
- Romero-Curtin, Patricia. 1983. « Laboratory for the Oral History of Slavery: The Island of Lamu on the Kenya Coast ». *The American Historical Review* 88, n° 4 : 858-882. <https://doi.org/10.1086/ahr/88.4.858>.
- Ylvisaker, Marguerite. 1979. *Lamu in the Nineteenth Century: Land, Trade and Politics*. Boston : African Centre – Boston University.



# Par-delà un passé oblitéré, l'originalité des peuples du Kenya précolonial

*Anne-Marie Peatrik*

---

Vingt années séparent la première édition du *Kenya contemporain* (Grignon & Prunier 1998) de cette nouvelle version. Davantage si l'on se réfère au moment où les auteurs ont rédigé leurs contributions respectives : ainsi le dernier chapitre de l'ouvrage (Grignon 1998) sur « l'invention démocratique » tentait-il de cerner les effets sur la vie politique de la chute du mur de Berlin et du nouveau multipartisme. C'est dire si le Kenya, à l'instar du monde, a changé dans ce domaine comme dans bien d'autres.

S'agissant du thème qui retient ici plus particulièrement l'attention, à savoir les peuples et les cultures ou les civilisations d'avant la conquête de ce qui allait devenir le Kenya, et les progrès dans les connaissances dont ils auraient fait l'objet durant ces mêmes décennies, le constat est moins simple à dresser. Ainsi, le chapitre sur « Les sociétés anciennes et leur héritage » rédigé par nos soins (Peatrik 1998) a plutôt bien résisté au temps, mais l'idée d'« héritage » qui sous-tendait une partie des développements appelle une revisite. L'« héritage », au sens de la transmission et de la réception implicites ou délibérées de manières de faire et de penser qui laisseraient encore leur empreinte dans les pratiques contemporaines, ne s'entend plus de la même manière au Kenya : la notion bien différente de « patrimonialisation » (*heritagisation* en anglais) de la culture s'y est substituée. Cette réappréciation du statut des peuples et de leurs « coutumes » et la nouvelle théorie anthropologique qui la porte sont probablement la vraie nouveauté intellectuelle de ces décennies. Il importe, avant d'entrer dans le vif de notre propos, d'éclairer ces transformations car elles conditionnent la production et la diffusion des connaissances sur les populations concernées et, plus immédiatement, le contenu de cet article.

## 1. Ce que l'actualité fait à la connaissance

La libération de la parole, la liberté d'aborder les sujets les plus divers dans les conversations ordinaires et les divers médias, aux effets démultipliés par la diffusion des technologies numériques, ont incontestablement favorisé l'émergence des questions « culturelles » dans le débat public qu'il aurait été impossible, impensable, d'aborder auparavant au Kenya.

Que l'on se souvienne de la retenue et de l'autocensure à l'ombre de la délation qui formataient les échanges et les conversations sous la présidence de Daniel arap Moi (1978-2002) jusqu'au début des années 1990. Les coutumes, les musiques ou les vêtements « traditionnels », usages à maints égards anodins, n'échappaient pas à la règle : il était impossible de les évoquer et moins encore de s'en réclamer sous peine d'être catalogué d'antimoderne, d'arriéré et même d'antipatriotique. L'auteure de ces lignes, qui a enquêté chez les Meru dans les années 1986-1993 sur leur ancien (et fort original) système politique de générations coutumières, a encore à l'esprit la réprobation, le refus ou l'incompréhension que lui opposèrent au début ses interlocuteurs. Les Kényans sont scolarisés, modernes, vêtus décentement, laissent-ils entendre ; et d'ajouter que tous ces usages d'antan seraient révolus, et seuls les pasteurs des régions semi-désertiques avec leurs troupeaux s'accrocheraient à ces habitudes rétrogrades. La vogue des Maasai battait alors son plein chez les touristes (étrangers, il va de soi) et les Kényans, incrédules, s'interrogeaient sur l'image que ces guerriers aux cheveux nattés, aux corps enduits d'ocre, et munis de leur lance renvoyaient de leur pays. Seule concession tardive faite à la coutume et à l'africanité qu'elle recouvrait, Moi, poussé à lâcher du lest pour contrer les revendications de pluripartisme, se mit à vanter les mérites de conseils d'anciens, réactivés ou autoproclamés de toutes pièces tant ils avaient été mis en sommeil depuis si longtemps. La « tradition réinventée » (Ranger 1983), réappréciée pour les besoins du contrôle politique : peu furent dupes du revirement opéré par l'habile potentat, mais la mesure remplit d'aise certains baronnets locaux qui ne manquèrent pas d'y voir une opportunité à ne pas laisser échapper<sup>1</sup>.

Un quart de siècle plus tard, le changement est flagrant. Il n'y a plus une ville, plus une bourgade dans quelque région du Kenya où l'on ne trouve au moins une troupe de « danse culturelle » labellisée si possible par le *County committee*<sup>2</sup> ; pas un marché où ne se repèrent des écriteaux vantant les plantes et la médecine locales ou un petit musée privé qu'un ancien se

---

1. Ainsi la réactivation au tout début des années 1990 du *njuri ncheke*, alors en déclin, chez les Meru (Peatrik 1999, 455-470) : le président Moi y voyait le parangon du conseil d'anciens et incita à la (re)constitution de tels conseils ailleurs au Kenya. Dans le cadre de l'Unité africaine, ces conseils furent financés jusqu'en 2011 par Mouammar Kadhafi, « le roi des rois traditionnels d'Afrique », qui les jugeait plus aptes à encadrer les populations que les structures d'inspiration occidentale. Cet épisode de la manipulation de conseils coutumiers pour faire pièce au multipartisme, et qui reprenait sous d'autres habits des pratiques de l'administration coloniale, attend encore son spécialiste. Quelques éléments se relèvent dans Nyamweru & Chidongo (2018).

2. Depuis la réforme de 2010, le *county* (comté) a remplacé le *district* (découpage administratif équivalent au département français) et est gouverné localement par une assemblée élue au suffrage universel.

plaira à faire visiter. Dans les réunions publiques, les élites gouvernantes esquissent des pas de danse *isukuti* – une danse très populaire originaire de l’ouest du Kenya (Kiiru 2014) – pour ponctuer les meetings, endossent sans barguigner des chemises aux dessins « africains », et leurs épouses n’hésitent plus à se draper d’amples robes brunes décorées de galons rappelant les vêtements de leurs aïeux en peaux tannées et assouplies, ornées de perles et de cauris. Seraient-ce les retombées des années de politique d’encouragement à la diversité culturelle pour contrer les rivalités ethniques fratricides – en particulier les violences post-électorales 2007-2008 –, ou encore des programmes intensifs de patrimonialisation (*heritagisation*) financés par l’Unesco et relayés par les instances locales et les ONG qui y voient une ressource touristique et la promesse de développement ? Que dire aussi des vidéos sur YouTube et des innombrables sites qui promeuvent telle « ethnie » ou la pratique des langues locales ? Jamais la diversité culturelle, et le label ethnique qu’elle recouvre, n’a été à ce point promue et encensée au Kenya. À telle enseigne que l’ethnographe doit maintenant composer avec des interlocuteurs trop prompts à laisser étudier leur culture et à utiliser le miroir qui leur serait tendu.

Que faut-il entendre lorsque les Kényans évoquent la *culture*, litote ou euphémisme de ce qu’ils appelaient *customs* ou *traditions* ? L’éloge et le retour à une vie quotidienne frugale, écologique, en y intégrant tout de même l’automobile, le téléphone mobile, l’électricité et l’eau courante ? La promotion des valeurs de respect et de solidarité, délestées toutefois des pratiques qui les inculquaient, telles les initiations éprouvantes, la circoncision et l’excision discriminantes, ou encore les règles contraignantes comme le « prix de la fiancée<sup>3</sup> » versé pour sceller une alliance et décider de la filiation des enfants à naître ? Le retour aux funérailles d’antan durant lesquelles, de crainte qu’elles ne polluent la terre, les dépouilles des défunts étaient déposées en brousse à la disposition des hyènes et des vautours et, de peur que ne perdure la souillure de la mort, le deuil était levé par des coïts rituels ? Que dire des cérémonies « païennes », vocable d’origine missionnaire, auxquelles les quelques animaux sacrifiés de nos jours lors de diverses festivités font un lointain écho ? Et des *cultural dances* dont la chorégraphie puise volontiers dans les rituels, débarrassés toutefois des

---

3. *Bride-price*, *bridewealth*, en français « prix de la fiancée » ou encore « compensation matrimoniale » versée en nature et/ou en espèces par le futur mari (aidé le plus souvent par sa famille) pour garantir le statut des enfants à naître de cette femme, sa future épouse, qui quitte sa famille d’origine pour s’établir avec son mari et fonder leur propre famille. Cette transaction et ce contrat social sont souvent confondus tant en français qu’en anglais avec la « dot » (*dowry*) qui désigne ce qu’une femme apporte comme biens matériels dans sa nouvelle famille. Les deux transactions peuvent coexister, mais elles ne relèvent pas du tout de la même logique.

séquences qu'il serait malséant ou incongru de mettre en scène ? Quant à la sorcellerie, parangon de ce qui serait la coutume du passé, qu'en comprendre lorsqu'il s'avère que sa propagation et sa rumeur sont intimement liées à la modernité (Middleton 1963 ; Luongo 2011) ?

On le pressent, culture, coutume, traditions, recouvrent au Kenya un large spectre de significations allant de la quête identitaire du sujet post-colonial à l'affiliation à un réseau clientéliste ou à un groupe d'autodéfense ; d'un imaginaire où puiser une inspiration créatrice, à des stéréotypes propres à promouvoir des labels folkloristes ou à nourrir des violences ethniques ; ou encore, des savoirs et des compétences explicites transmis par un parent, à des catégorisations implicites véhiculées par l'usage de la langue maternelle. Il ne faudrait pas omettre les habitudes géographiques, des façons de parcourir un terroir, de résider en certains sites plutôt qu'en d'autres, de percevoir un paysage, et d'y projeter des revendications territoriales ou foncières<sup>4</sup>.

En guise d'illustration de cette profusion propice au syncrétisme et au bricolage idéologiques, on peut évoquer l'étonnant mouvement appelé « Les Nombreux » ou Mũngiki (du verbe *kwonga*, se multiplier), nom d'une génération coutumière réinventée dont s'est dotée une fraction de la jeunesse kikuyu dans les années 1990 lors des premiers affrontements ethniques puis de la constitution de groupes d'autodéfense : à l'adresse de jeunes hommes confrontés au chômage et à une crise d'accomplissement, ces activistes Mũngiki, qui se disaient aussi héritiers de la révolte Mau Mau (laquelle, rappelons-le, mena à l'indépendance en 1963), prônèrent un retour aux « traditions » familiales et à l'antique transmission officielle des pouvoirs entre les générations coutumières<sup>5</sup>. Ces jeunes « Nombreux » en quête de modèle et de pratiques néo-patriarcales (Maupeu 2003 ; Lafargue 2010), s'ils échouèrent à rallier au-delà de leurs affidés, parvinrent tout de même à effrayer le bourgeois, kikuyu et kényan, et les cercles rapprochés du pouvoir.

Or tout cela est loin, très loin de ce que furent concrètement les populations *ante*-coloniales désignées par l'ethnonyme kikuyu, ou par tout autre ethnonyme. Plus d'un bon siècle s'est écoulé depuis la conquête

---

4. En somme un processus civilisationnel que l'anthropologie savante (culturelle et sociale) a subsumé dans les notions d'*ethos* ou d'*habitus*, et s'est attelé à déconstruire en autant de domaines analytiques comme la parenté, les pouvoirs, les modes de production, les rites et les religions, les croyances et les savoirs... Le collectif récemment paru sous la direction de Hughes & Lamont (2018) qui traite de la manière dont la constitution de 2010 a promu la culture au rang de « droits culturels » offre des pistes intéressantes.

5. La question des classes générationnelles coutumières est précisée dans la partie qui suit le développement sur la géographie.

militaire, davantage si l'on se réfère à l'arrivée des missionnaires au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : un siècle et demi de transformations en profondeur des Afriques et du monde, au cours duquel les institutions coutumières et les habitudes ancestrales, elles-mêmes façonnées par une histoire particulière, n'ont cessé d'être mises à l'épreuve.

Alors que ces dernières années la connaissance de l'histoire des Afriques contemporaines, appuyée sur des sources écrites en nombre croissant et enfin disponibles, s'est considérablement développée – que l'on songe par exemple à la réappréciation de la révolte Mau Mau (Ogot 2005 ; Charton 2011) ou aux recherches sur l'écriture des langues africaines au Kenya (Peterson 2004 ; MacArthur 2016) –, la connaissance des sociétés et des cultures réellement existantes antérieures aux conquêtes a peu progressé, à quelques exceptions près. La crise que traversent les musées nationaux kényans en témoigne. Après la réforme de 2006, qui entraîna la fermeture des galeries ethnographiques du musée national de Nairobi<sup>6</sup> – jugées « colonialistes » mais qui étaient une mine de savoirs sur les sociétés anciennes et les coutumes – et la dévolution aux comtés (*counties*) censée faire renaître localement les musées nationaux, le prestigieux site offre un triste spectacle : passées les quelques salles équipées, on déambule devant des vitrines plutôt vides et poussiéreuses, quelques photos et de nombreux cartels en guise d'expositions temporaires qui se pérennisent ; la fréquentation en berne est à peine compensée par les cohortes d'écoliers qui s'y rendent en activité périscolaire. Le nouveau musée national d'ethnographie et d'histoire des peuples et des civilisations d'antan cherche ses inventeurs au Kenya, mais le constat vaudrait pour d'autres pays en Afrique.

Percer le passé long de l'Afrique présente de nombreuses difficultés méthodologiques (Spear 1981 ; Sutton 1990). Les sources écrites demeurent peu nombreuses, les traditions orales ont une pertinence particulière qui requiert des précautions analytiques, l'histoire des langues peine à fournir des repères faciles à utiliser, les données ethnographiques sont mal mobilisées, l'historiographie manque de réflexivité et les fouilles archéologiques sont insuffisantes : coûteuses et moins prestigieuses aux yeux du monde académique et des financeurs que les recherches sur l'homínisation et les premiers hommes, elles attirent moins les chercheurs

6. Et la destruction de la superbe hutte kikuyu illustrative de l'habileté des constructeurs traditionnels qui était située à l'extérieur, dans un angle du parc, au prétexte qu'elle entretenait la confusion entre l'identité nationale et l'identité kikuyu... Dans le même temps, le musée de plein air des *Bomas of Kenya*, à la lisière du Nairobi National Park, où à la fois réside la compagnie nationale de danse et ont été construits des habitats (« *bomas* ») représentatifs de la diversité nationale, n'a pas fait l'objet d'une rénovation particulière alors que son caractère plus national s'y prêterait.

alors que maints sites sont répertoriés. Au Kenya, selon les témoignages des chercheurs du musée national, travailler à -1 million d'années offre potentiellement davantage de prestige et de crédits que travailler à 10 000, 5 000 ou 1 000 ans BC. Et c'est pourtant durant les derniers millénaires que se mettent en place des éléments clés des cadres historiques des peuples est-africains actuels (Lane 2016). Très récemment, quelques enquêtes sur le passé des écosystèmes ont été entreprises en lien avec les crises climatiques et les questions de préservation du patrimoine naturel. De la même façon, des progrès ont été réalisés dans l'histoire du peuplement grâce à l'essor de la génétique des populations, mais les grands cadres socio-humains demeurent peu questionnés. La profondeur historique des sociétés des hautes terres est toujours jugée faible, contrairement bien sûr à celle des cités du couloir swahili qui ont laissé des « traces » et des témoignages plus conformes aux outils classiques de la recherche historique et archéologique.

Faute de débats sur ces aspects, alors que l'engouement pour le patrimoine culturel bat son plein, le fossé s'élargit au Kenya entre la connaissance de l'Afrique de l'Est contemporaine et celle de l'Afrique de l'Est d'antan. Il faut faire un effort d'imagination croissant, étayé par des connaissances précises, pour éviter les anachronismes et saisir l'originalité des espaces et des peuples est-africains. Combien de temps faudra-t-il pour que s'installe chez les intellectuels et l'élite cultivée l'idée que les institutions et les habitudes aux fondements de la « coutume » sont le fruit d'une histoire sociale, politique, religieuse, esthétique, démographique, et de temporalités hétérogènes (*emic et etic*) qu'il convient d'investiguer ? Ainsi vont la science et la production des connaissances. À partir du moment où se manifesterait une vraie attente sociale et politique sur ces questions, émanant de nouvelles générations, alors la dynamique académique et l'intendance suivront.

La synthèse présentée ci-dessous repose sur des enquêtes de terrains et des monographies réalisées au xx<sup>e</sup> siècle, à une époque où les témoins et des acteurs d'avant la conquête pouvaient encore fournir des *informations de première main*. À teneur ethnographique, ce tableau brossé à large trait vise à dégager des caractères originaux de mondes singuliers, transformés en profondeur, mais dont l'influence se décèle dans nombre de réalités contemporaines<sup>7</sup>.

## 2. Une géographie et une économie singulières

De qui, de quels peuples d'avant le découpage des frontières coloniales parlons-nous ? Dans ce qui est devenu le Kenya, les peuples ou les groupements plus modestes, quelle que soit leur localisation, étaient

7. Il est impossible de faire état des innombrables références à l'appui de cette synthèse. À la fin de l'article, la bibliographie indicative permet de prolonger la lecture et offre des relais pour d'autres références.

souvent identifiés par des noms propres guère utilisés ou peu connus de nos jours. Selon que ces peuples s'auto-désignaient ou étaient désignés par d'autres, ils portaient des ethnonymes changeants. Et maintes appellations contemporaines, qui paraissent marquées du sceau de l'ancienneté, sont autant le produit de transcriptions hasardeuses et de représentations rivales que de l'improvisation qui fut de mise lors de l'implantation de l'administration coloniale.

Ainsi, l'ethnonyme *Meru* a été forgé dès 1908 par le conquérant et premier administrateur du lieu, à partir d'une désignation maasäi, laquelle paraissait faire écho au toponyme du lieu où avait été installé le premier poste administrativo-militaire. En réalité au moins cinq groupes ont été rassemblés sous l'étiquette « Meru » : les Igembe, les Mwiko jwa Ngaa (encore appelés Tigania), les Imenti, les Chuka, les Tharaka. L'ethnonyme *Kikuyu*, quant à lui, vint à désigner dans les années 1930 tous les peuples installés du nord-est au sud-ouest et à l'ouest du mont Kenya – Meru, Embu, Mbeere, Gichugu, Ndia, Gaki, Metume, Karura –, lesquels furent inclus par l'administration coloniale dans une seule et même « *Kikuyu Land Unit* ». Les Samburu, pasteurs du Nord-Kenya, connus par ce nom d'origine bantu et/ou maasäi, s'auto-désignent *Lokop*, ethnonyme qu'eux seuls emploient. Plus à l'ouest, vers le mont Elgon et le Nyanza, l'étiquette (Aba-)Luyia agrège, pour faire simple : les Vugusu, Hayo, Marach, Wanga, Nyala, Tsotso, Marama, Holo, Isuxa, Idaxo, Kisa, Nyole, Logoli, Tiriki. En revenant dans l'arrière-pays de la côte de l'océan Indien, on trouve les Mijikenda (littéralement « les Neuf Établissements »), ethnonyme qui fut forgé dans les années 1930 pour se distinguer des Swahili (ethnonyme lui aussi exogène), remplacer l'appellation peu flatteuse de « broussards » (*wanyika*) et fédérer neuf groupes différents : Giriama, Jibana, Chonyi, Ribe, Kambe, Kauma, Rabai, Digo, Duruma.

La liste est longue. Une carte interactive, multiscalair, permettrait de faire droit à cette onomastique ancienne et contemporaine. Ce serait une introduction très concrète à la relativité et à l'historicité des désignations, qui ferait bonne figure dans la salle d'entrée d'un musée national kényan d'ethnographie et d'histoire, rénové et réinventé, qu'il nous plaît d'imaginer en filigrane de ce développement. Pour autant, il ne faudrait pas conclure que ces désignations, labiles ou arbitraires, refléteraient des communautés humaines floues, mal définies et peu structurées, suivant une autre idée qui germa dans la tête des premiers conquérants et administrateurs de ces groupes. Derrière ces noms, ou avec ces noms, se profilent des appartenances et des affiliations, des droits et des interdits, des solidarités ou des conflits, diverses limites aussi, en somme des institutions – et cela sans le recours à l'écriture ou à une bureaucratie étatique – qu'il revint à l'anthropologie et à l'ethnographie d'éclairer. Pour faire bref et sans entrer

dans trop de détails, la notion de « peuple » ici utilisée réfère à l'efficacité des délimitations des unités politiques qui se sont constituées dans et par le système générationnel (les générations coutumières) et les initiations – nous expliquerons ces deux institutions dans la suite du texte. Sinon on a affaire à des groupements humains plus modestes, appelés dans la durée soit à se développer, soit à se fondre ou s'associer avec des voisins plus puissants, soit encore à disparaître.

Les hautes et basses terres du Kenya, comme celles des régions frontalières des pays limitrophes, relèvent d'un environnement unique fait de longues pentes, souvent peu déclives, exposées à des vents saisonniers en provenance principalement de l'océan Indien, ouvertes à ses influences maritimes et donc porteuses de pluies. Grâce aux versants qui font écran aux vents humides, des nuages se forment, les précipitations augmentent en intensité avec l'altitude à mesure que la température fraîchit. Et comme ces masses d'air font deux allers-retours dans l'année, elles déclenchent deux saisons des pluies (régime bimodal des précipitations) qui ménagent la possibilité d'une double récolte, d'une lactation continue du troupeau ou d'une production régulière des ruches. L'étagement des écosystèmes est une autre caractéristique et un avantage supplémentaire. Gradient thermique et humidité se combinent et produisent la succession en altitude de milieux aux potentiels variés : en contrebas, plus secs et favorables aux céréales et aux pois, en altitude, plus frais et plus humides et adaptés aux racines, aux tubercules, à la canne à sucre, aux haricots et aux bananes. L'étagement aux alentours de 1 700 mètres cumule (cumulait) maints avantages propices aux établissements humains : en position intermédiaire et à distance raisonnable des étages évoqués ci-dessus, cet étage, à la fraîcheur appréciable, sans être trop froid toutefois, était épargné par l'anophèle, vecteur de la malaria, ou les maladies qui se propagent dans les milieux chauds et humides (moindre morbidité).

Cependant ce potentiel naturel est limité par l'irrégularité des précipitations. Au contraste entre les versants bien arrosés et les versants sous le vent plus secs, se surimpose une irrégularité interannuelle des précipitations, que ce soient les *short rains* d'automne ou les *long rains* de printemps, tantôt insuffisantes, tantôt excessives, tantôt en avance, tantôt en retard. Les modifications climatiques actuelles ne font, pour le moment, qu'exacerber cette irrégularité. Pour s'en prémunir et tirer parti de ce réel potentiel que les populations au fil des siècles et des millénaires ont appris à identifier, plusieurs réponses ont existé. La plus durable a consisté à disposer d'un territoire suffisamment vaste et varié et y pratiquer la pluriactivité économique. La possibilité d'ouvrir des jardins, de faire paître un troupeau, de chasser et de pratiquer la cueillette là où les pluies sont plus abondantes, en changeant de versant ou d'altitude sans devoir négocier à chaque fois



son passage ou son appartenance, est la réponse la plus adaptée. Les ressorts politiques d'un tel dispositif territorial sont examinés plus bas.

La polyactivité économique de mise dans ces espaces s'accorde mal avec l'image véhiculée par les pasteurs maasaï dont la spécialisation pastorale aurait été le mode par excellence de l'économie traditionnelle est-africaine. Là encore, il faut corriger le stéréotype dont les Maasaï eux-mêmes n'hésitent pas à jouer. Cette spécialisation, problématique et exceptionnelle, est vraisemblablement un choix tardif dans l'histoire de ces peuples, et les Maasaï, certes très visibles, sont peu représentatifs. Les autres peuples combinaient à des degrés divers, et selon des associations multiples, la cueillette et la chasse, l'élevage (petits et grands ruminants, abeilles), l'agriculture (céréales, légumineuses, tubercules, banane, canne à sucre...), les productions artisanales et le troc.

L'éventail des productions artisanales était large, allant de la construction d'édifices variés (en taille, en durée et en destination) au tannage de peaux pour les vêtements et le couchage, ainsi qu'aux bijoux, à la corderie et aux récipients : gourdes ornementées, seaux en bois cousus de cuir, pots à colombins façonnés par les femmes durant la saison fraîche et sèche, période d'abondance propice aux ripailles et aux rituels. Seule la fabrication des outils en fer était opérée par des spécialistes. Les forgerons, qui pratiquaient la réduction à la fosse, étaient des artisans craints et méprisés ou redoutés, dont l'activité et la personne faisaient l'objet d'évitements et d'interdits, comme l'impossibilité d'épouser des non-forgerons, ou encore pour la femme du forgeron de pratiquer l'agriculture, à l'exception de jardinets dans l'enclos familial. Les femmes de forgeron troquaient des outils en fer contre des denrées agricoles, en forçant parfois l'échange. Bien souvent les forgerons étaient propriétaires de grands troupeaux, constitués en rétribution de leurs produits, en particulier les armes indispensables pour équiper les classes de guerriers. L'idée de « caste » toutefois est inappropriée, car ces sociétés peu hiérarchisées, égalitaristes, n'étaient nullement habitées par l'idéologie de la pureté. Pour des raisons à la fois pragmatiques et symboliques, les forgerons étaient des individus jugés abusifs et mal élevés. Comme on ne pouvait se passer d'eux, mieux valait s'en prémunir. Mais leurs gisements de fer oolithique tenus secrets étaient protégés par les guerriers, tout comme l'étaient certaines carrières d'argile, réservées aux femmes potières, et des dépôts salés, indispensables à la santé des troupeaux et des personnes. Les savoirs médicaux étaient largement partagés au point qu'une même pharmacopée permettait de soigner les bêtes du troupeau et les êtres humains. Le devin-guérisseur sortait un peu de l'ordinaire : guérisseur consulté par des malades ou des victimes de malheurs à répétition, il était aussi le devin qu'interrogeaient les guerriers avant d'entreprendre un raid. Ces compétences ne le distinguaient pas outre

mesure ; ses consultations étant évidemment payantes, le tradipraticien avait simplement tendance à être plus riche que la moyenne.

La distribution des tâches suivait les limites d'âge, de génération et de genre, contribuant en retour à entretenir lesdites limites. Là encore, il ne faudrait pas penser que la répartition était rigide et les limites infranchissables ; l'activité économique était une sphère où prévalaient la raison pratique et les impératifs de la vie quotidienne. Les hommes se réservaient l'apiculture (et l'hydromel) et la chasse, les femmes la poterie et la fabrication de la bière. L'économie domestique reposait pour une part notable sur la contribution des enfants et des jeunes. Et lorsqu'ils grandissaient, leur départ de l'enclos familial, pour devenir guerrier et rejoindre la classe des guerriers en titre, ou épouse dans un nouvel enclos, était retardé autant que possible. Les adultes s'activaient dans les jardins et auprès du troupeau tant qu'ils en avaient la force. La combinaison d'activités la plus répandue était l'agriculture et l'élevage, suivant des proportions variables dans le temps et l'espace. Certains peuples, non-cultivateurs, associaient la forge, l'élevage et la cueillette. Tous, y compris ceux qui avaient peu de troupeaux ou n'en avaient plus, affectionnaient et idéalisait le bétail, perçu comme le vecteur par excellence des rapports contractuels entre les humains, ainsi que des offrandes et des sacrifices à destination de la déité : diversement nommé selon les langues, ce principe abstrait dont procéderait le monde était universellement reconnu par ces peuples.

Une dernière dimension concernant les échanges et la circulation mérite quelques explications. L'idée selon laquelle ces peuples auraient été isolés, repliés sur eux-mêmes, qu'ils auraient vécu en autarcie, suivant ce stéréotype qui a tant circulé à propos des « primitifs » précoloniaux, n'est pas appropriée. On circulait assez facilement dans ces espaces est-africains, il n'y avait presque pas d'obstacles insurmontables, mais des tracés à connaître et des précautions à prendre. Au fil des siècles des réseaux s'étaient établis, défaits, retissés. Le troc, actif, se pratiquait sur des distances plus ou moins longues : au proche sur des marchés intérieurs, entre producteurs de denrées des étages élevés et des contrebas (céréales contre bananes, racines ou haricots, produits agricoles contre petit bétail ou encore objets en fer) ; entre peuples voisins : ainsi des femmes portaient-elles sous la protection de guerriers en expéditions commerciales portant sur leur dos des sacs de denrées diverses – graines et céréales – qu'elles troqueraient contre des peaux, abondantes chez les pasteurs. À l'inverse, des pasteurs montaient dans les marchés d'altitude en quête de produits agricoles, d'objets en fer, etc. qu'ils échangeaient contre du bétail.

Il n'y avait pas de monnaie, au sens strict du terme, d'où la notion de troc, mais des valeurs d'échange existaient, appréciées de place en place et

selon les saisons, avec comme point focal une valeur plausible attribuée au bétail, variable selon la qualité des bêtes. Tant de sacs de céréales contre tels outils en fer, tant de têtes de petit bétail en échange de bananes ou encore de gros bétail, vache, génisse, veau, taureau, bœuf, gras ou maigrichon, c'est selon ; tant de pains de sels contre tel sac d'ignames. Tant de perles bleues ou de cauris contre telle quantité de céréales ou de têtes de bétail... Ces transactions étaient en continuité avec d'autres formes d'échanges et d'endettements, contrat de bétail, contrat matrimonial, contrat de confiage. Ces contrats oraux, scellés de diverses manières (sacrifice d'un animal et pacte de sang doublés de menaces de malédiction et de représailles en cas de non-respect) reposaient sur des liens interpersonnels et des référents mutuellement reconnus : ainsi les noms des classes de générations et d'âges, par le moyen des équivalences existant entre les listes propres à chaque peuple, permettaient bien souvent de situer telle ou telle personne rencontrée au passage. Ici comme ailleurs la parole pouvait être trahie, le contrat rompu, mais ces relations mettaient en jeu des communautés proches ou distantes. Des réseaux d'échanges, de nature bien diverse, interconnectaient ces peuples et leurs communautés. Les distances, au-delà de la portée des trompes d'appel, étaient appréciées au nombre de jours de marche, ceux des guerriers tout particulièrement dont une des premières fonctions était d'arpenter le territoire – le leur, et celui des autres –, cela parfois avec des intentions plus offensives. Le portage sur des distances pas trop éloignées était plutôt le fait des femmes. Des caravanes de porteurs se croisaient sur de plus longues distances. Presque partout la mouche tsé-tsé limitait le recours aux ânes ; et le dromadaire circulait dans les régions plus arides du nord.

Ces espaces, de parcours relativement aisé, étaient ouverts sur l'extérieur. Divers produits y furent introduits, cauris, perles colorées, en particulier les perles bleu de Perse, espèces et variétés nouvelles à cultiver, adoptées et adaptées aux façons culturelles qui en furent transformées et améliorées : espèces américaines ou sud-asiatiques (haricots, bananes, taro, canne à sucre...) arrivées via le bassin du Nil et par les côtes, qui facilitèrent la mise en valeur des étages plus élevés et permirent de nouvelles combinaisons économiques, et la densification de la population. Des produits étaient acheminés vers le littoral de l'océan Indien où des sociétés côtières s'étaient formées, bien avant que n'apparaissent les cités dites swahili, en lien cette fois-ci avec l'installation durable de commerçants arabomusulmans. Pendant longtemps des produits de forgerons des hautes terres en furent exportés. Du bétail aussi était amené à la côte. Et parmi les biens précieux, des cornes de rhinocéros et des défenses d'éléphant arrivèrent par le truchement des Kamba et d'autres aussi, qui s'étaient construit une position d'intermédiaires incontournables. Enfin, contrairement à ce qu'il

advint dans l'arrière-pays de la future Tanzanie, les caravanes de marchands swahili ou de marchands arabes n'ont pas, ou peu, pénétré le continent dans l'arrière-côte de ce qui est aujourd'hui le Kenya. Les peuples qui y vivaient avaient la réputation d'être « farouches » et barbares et d'être défendus par des guerriers cruels, réputation que les Kamba se gardaient bien de démentir, cela d'autant que le sort encouru par des caravanes swahili ou somali qui n'étaient jamais revenues venait la corroborer.

Dans cette économie ancienne, la richesse et l'enrichissement étaient loin d'être méprisés. L'homme riche, qui réussissait dans ses diverses activités, était une personne d'importance sans cesse sollicitée : il était « celui qui rend les gens heureux » – suivant le sens littéral d'une désignation locale de ces « *big men* ». Devenu une source de bienfaits et une ressource pour ses concitoyens, il ne pouvait éluder les demandes qui lui étaient adressées, il en allait de sa réputation et de sa position, conditionnées qu'elles étaient par le nombre de « dépendants » et sa capacité à élargir ses réseaux. Passé un certain temps, l'accumulation puis la transmission des richesses étaient de toute façon vouées à l'échec. En dépit de savoir-faire de conservation éprouvés, le surplus éventuel des récoltes ne pouvait guère être stocké durablement. Le troupeau, même réparti en divers lieux, tout comme les gens établis en habitat dispersé, demeurait exposé aux épidémies ou aux raids. Bref l'accumulation primitive des capitaux chère aux économistes n'était pas possible. Ce qui importait était l'accumulation humaine. La capacité à surmonter les crises alimentaires et politiques, ou les excès de mortalité, distinguait les groupes ou les individus : c'est un des mérites de la polyactivité et de la possibilité de disposer d'un territoire suffisamment grand au potentiel varié. Le raid permettait aussi de récupérer rapidement de quoi survivre et recommencer : raids pour s'emparer de troupeaux, ou faire des captifs, femmes et enfants qui seraient intégrés et adoptés pour reconstituer les effectifs. Mais il ne fallait pas que s'enclenche le cycle des représailles. Le recours au raid devait être contenu, faute de quoi la guerre généralisée s'installait, ce qui s'est évidemment produit dans le passé<sup>8</sup>, mais pas au point d'entraîner une dépopulation durable. Un autre point de vue doit être adopté pour comprendre que ces peuples et leurs modes d'organisation ont ménagé la possibilité d'une autre forme d'accumulation, celle qui se traduit par l'augmentation des densités humaines.

---

8. L'exemple le moins mal connu est celui des guerres intestines maasaï qui ravagèrent ces peuples à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle après que leurs troupeaux eurent été dévastés par la peste bovine (sans même parler de la sécheresse et de l'épidémie de variole qui affectèrent toutes les populations de ces régions), ce qui questionne une fois de plus le risque qu'ils auraient pris et le choix qu'ils auraient fait de s'engager dans une mono-activité.

### 3. Peuplements et locuteurs

Ces hautes terres aux potentiels variés étaient plutôt propices aux établissements humains, à condition toutefois que les candidats à l'installation se soient donné les moyens d'en tirer parti et d'y profiter d'une moindre prévalence des maladies. La pluriactivité économique évoquée ci-dessus est le fruit d'un processus complexe étalé sur des siècles et des millénaires. Contrairement à maints espaces sous-peuplés ou dépeuplés de l'Afrique précoloniale, ces régions se sont présentées aux conquérants comme des « bastions de population », suivant l'expression classique des géographes : hauts plateaux ondulés des royaumes inter-lacustres à l'ouest, hautes terres et sommets en direction de l'océan Indien, mont Elgon, mont Kenya, en Tanzanie, monts Meru et Kilimandjaro et autres régions à pluviométrie bimodale ; vers le nord, au-delà de la cuvette semi-aride du Turkana, hautes terres qui surgissent à nouveau en Éthiopie.

Divers peuplements ont lentement gagné ces espaces, en quête de terrains de chasse ou de lieux de pêche, à la recherche de nouveaux pâturages, au rythme des nouvelles mises en cultures et d'un accroissement démographique lent mais avéré. La présence actuelle de trois grandes familles linguistiques – couchitiques, bantu, nilotiques – l'atteste, même s'il est difficile d'en reconstituer l'histoire des modes de diffusion et les métissages<sup>9</sup>. Alors que des prédominances se reconnaissent, les mélanges de populations n'en ont pas moins été actifs et d'une grande ancienneté. Nombre de termes ressortissant aux institutions politiques générationnelles sont communs, signe de l'effet *melting-pot* de certaines d'entre elles et témoins de circulations actives par le passé. Certains locuteurs bantu se sont progressivement mêlés à des locuteurs proto-nilotes et/ou proto-couchites, tous peu à peu absorbés et « bantouisés », métissage probablement à l'origine des langues bantu dites orientales (autour du massif central kényan) qui se distinguent d'autres rameaux de locuteurs bantu. De la même façon, les locuteurs nilotiques – outre leurs arrivées très échelonnées en provenance du Soudan du Sud – se sont différenciés en nilotes méridionaux, arrivés de très longue date et où l'empreinte des langues couchitiques est notable (Nandi, Kipsisgis, Tugen, Pokot, Okiek...), en nilotes orientaux arrivés moins tardivement (Samburu, Maasäi, Turkana), en nilotes occidentaux (Luo), les plus récents, tous cependant mêlés à d'autres groupes préexistants.

Au-delà de la différenciation des langues ou de leur segmentation en différents dialectes, les modalités d'existence des diverses familles de locuteurs demeuraient bien comparables. Des installations humaines sont

---

9. Cela d'autant que les locuteurs actuels sont les derniers répertoriés ; leur présence n'exclut nullement que d'autres familles de locuteurs aient existé puis disparu sans laisser de traces facilement décelables (Philippon 2009).

devenues pérennes, attirant d'autres migrants et les intégrant. Les zones basses plus chaudes, propices aux pâtures et aux céréales mais exposées aux sécheresses récurrentes pouvaient être facilement quittées en prenant simplement de l'altitude pour s'établir sur des versants plus élevés et mieux dotés. Au fil des siècles, maintes communautés territoriales se sont organisées suivant la pente en associant terroirs et pâtures de hautes terres et de contrebas. Si les groupes, en raison de distances trop longues à parcourir, se différenciaient, des liens privilégiés sanctionnés par divers rituels entre société du haut et société du bas, finissaient par se tisser. À l'ouest du Kenya, on peut évoquer le célèbre cas des Luo, locuteurs nilotiques et agro-pasteurs pêcheurs venus du Soudan du Sud au rythme du déplacement de leurs troupeaux et du mélange avec des populations préexistantes ; en se fixant sur les rives orientales du lac Nyanza-Victoria, dotées de multiples avantages, ils nouèrent des échanges durables avec les communautés d'agriculteurs-éleveurs établis sur des collines à l'est, les Gusii. Ces derniers, locuteurs bantu installés sur ces hautes terres depuis belle lurette, résultaient eux-mêmes d'un mélange avec des proto-nilotiques qui les avaient précédés de longue date.

Ce processus de peuplement avait d'autant plus de chance de se produire lorsqu'une ressource notable fixait au pied des versants un noyau initial dont l'accroissement poussait à ouvrir des fronts pionniers vers l'amont : gisements de sel, de fer de surface, d'argile de qualité, puits faciles à creuser – alors que l'établissement durable sur les bords d'eau était évité car exposé à la mouche tsé-tsé. Ithanga, un gisement d'argile au pied sud du mont Kenya, a probablement fourni la base d'un peuplement appelé bien après Kikuyu. Les forgerons, dans ce qui devint les Mbeere, fixèrent durablement des populations dont l'expansion en altitude finit par produire les Embu. Au nord-est des Nyambene Hills, Ngombe, lac de cratère riche en sel et en minéraux, source de vitalité pour les humains et les troupeaux, associé à des sites contrôlés par des forgerons, agrégea un des foyers de populations qui devinrent bien après les Igembe et Tigania (Meru). Au sud-ouest du Kenya, en contrebas des monts Loita, des sources de piedmont fixèrent des cultivateurs et des éleveurs qui se singularisèrent et devinrent des Maasaï Loita ; ces derniers conservèrent des épouses au sein des groupes d'agriculteurs, à l'exemple mieux connu des Kikuyu où des mères et des pères sont d'ascendance maasaï et où deux modalités d'initiation coexistaient (le mode maasaï et le mode kikuyu).

Plus largement, n'importe quelle éminence offrant une double saison des pluies et un repli défensif a pu fixer des populations : les Taita sur les monts du même nom, en arrière de la côte swahili ; à leur nord-ouest, les Kamba, s'ils trouvèrent leur intérêt à parcourir les basses terres sèches, avaient pris l'habitude de s'établir sur toute colline ponctuant l'espace en direction du

mont Kenya et qui allait devenir leur territoire. En guise de contre-exemple, on peut évoquer ceux qui devinrent à la longue des Turkana, auxquels il fallut de bien fortes raisons pour qu'à partir du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle leurs ancêtres quittent les hautes terres des peuples karimojong pour se disperser dans les piedmonts subdésertiques. En bref, l'exception qui confirme la règle : la recette est l'établissement en altitude et le contrôle des bas versants et des contreforts. Et la reconstitution des mouvements anciens des populations et d'installation des établissements humains requiert une connaissance fine des cadres géographiques et des potentiels écologiques, eux-mêmes instables, des régions considérées.

Un dernier trait mérite quelques éclaircissements : l'habitat dispersé qui caractérise ces régions, cela bien au-delà du Kenya. C'est un fait qu'il n'est pas facile d'explicitier. La « villagisation » imposée aux Kikuyu et à certains Embu et Meru durant les années 1950 dans le cadre de l'état d'urgence et de la répression anti-Mau Mau révèle *a contrario* la prégnance de cette habitude. Elle n'est pas sans rappeler le contraste entre « bocage » (habitat dispersé en hameaux) et « openfield » (habitat regroupé en villages) constaté de longue date en Occident et le flot d'analyses qu'il a suscité ; ou plus proche des mondes africains, au Cameroun, la controverse durable, et ses effets identitaires, autour du bocage bamiléké et son habitat dispersé. La dispersion de l'habitat pour répondre à la mise en valeur d'écosystèmes diversifiés, cela dans des espaces sécurisés, est l'explication la plus simple à proposer dans le cadre de cet article. D'autant que le semis d'établissements familiaux le long des versants et dans l'étage privilégié des 1 700 mètres (environ) s'accompagnait d'habitudes de rassemblements à des fins multiples : promotions de guerriers installés dans des maisons-casernes en des lieux stratégiques ; processions de novices parcourant le territoire et réactivant les délimitations ; regroupements intermittents dans des espaces publics, marché de troc, assemblée des conseils de pères du pays et, dans un autre lieu, assemblée des femmes. Ces localités, souvent utilisées au jour le jour comme pâture commune, se transformaient le moment venu en espace consacré par le truchement d'un sacrifice et des invocations idoines, ce qui nous introduit directement aux structures politiques et religieuses.

#### 4. Gouvernance des anciennes politiques est-africaines

Les hautes terres de l'actuel Kenya, tout comme celles des régions frontières des États limitrophes, se caractérisaient par un mode d'organisation sociale et politique original, un type de politique fondée sur des systèmes de classes de générations et d'âges<sup>10</sup>. Dans chacune des politiques considérées,

10. « Politique » au sens d'une unité politique caractérisée par des institutions sociaux-politiques distinctives : ici ce sont les systèmes générationnels, ailleurs ce pourrait être des chefferies, des royaumes, des empires, des cités-États,

instituée par son propre système de classes générationnelles coutumières identifiables par une liste de noms particulière, la population, masculine au premier chef, était incluse dans des classes générationnelles qui exerçaient tour à tour le pouvoir. Si un homme était de classe « A », ses fils étaient dans la classe « B », ses petits-fils dans la classe « C », etc. Quand s'opérait une transmission de pouvoir d'une génération vieillissante à la génération consécutive plus jeune, les autres classes changeaient elles aussi de position. Dans cette phase de ré-ordonnement souvent conflictuelle des positions (en lien notamment avec le nombre variable d'individus nés trop tôt ou nés trop tard par rapport au moment où leur propre classe arrive au pouvoir), des noms propres, provisoires puis définitifs, étaient choisis collectivement pour les classes nouvellement promues. Autre caractéristique : les modalités de la transmission variaient sensiblement d'une politique à une autre : des transmissions fractionnées se produisaient tous les huit ans (Borana), tous les quinze à vingt ans (Meru, Samburu, Maasai, Nandi, Kipsigis, Pokot, Gabbra, Dassanatch...), ou alors la transmission s'opérait tous les trente à quarante ans (Kikuyu, peuples karimojong<sup>11</sup>).

Ces variations reflétaient des tensions dans la reproduction démographique des générations coutumières et dans les modalités concrètes de recrutement des classes, comme l'organisation des initiations ou le contrôle plus ou moins effectif du moment du mariage ou de l'exercice de la polygamie ; mais les modalités et l'*ethos* de l'exercice du pouvoir étaient très semblables. La classe des hommes au pouvoir, les Pères du pays, détenait l'autorité au travers d'assemblées qui se réunissaient sur la place publique : les Pères délibéraient des affaires communes, jugeaient les cas qui leur étaient soumis, modifiaient si nécessaire la coutume, ainsi le montant du « prix de la fiancée » (*cf.* note 3) lorsqu'il avait trop tendance à monter. Il leur incombait tout particulièrement de contrôler la classe des jeunes hommes au sein de laquelle bien souvent leurs propres fils étaient recrutés, et qui constituaient la classe des guerriers en titre. Quand les guerriers prenaient de l'âge, qu'ils manifestaient le désir de s'établir en tant que pères de famille, alors une nouvelle promotion de guerriers devait

---

dernière occurrence que l'on retrouve sur la côte dite swahili : soit autant de types de politiques. Certaines de leurs caractéristiques peuvent s'hybrider, jusqu'à un certain point cependant.

11. Sur cette importante question d'anthropologie sociale et politique, voir, entre autres : Baxter et Almagor (1978) ; Bernardi (1985) ; Legesse (2006) ; Marmone (2017) ; Muriuki (1974) ; Peatrik (1995 ; 1999 ; 2003 ; 2004 ; 2020 [2019]) ; Tornay (1995 ; 2001) ; Spencer (1973) ; Stewart (1977). Ces organisations politiques ont présenté des difficultés particulières de description et d'analyse. La synthèse que nous proposons est une réponse (condensée) à la question clé de la finalité de ces modes de sociation devenus prépondérants dans ces régions d'Afrique de l'Est, et à la double question de leur profondeur historique et de leur historicité.



être instituée, quitte à devoir pousser les Pères du pays vieillissants mais réticents à accepter leur remplacement par de nouveaux Pères du pays.

La vie était ponctuée d'étapes plus ou moins marquées, jalonnées par des échelons d'âge – des catégories d'âge que distinguaient des droits et des obligations, en somme des statuts d'âge atteints lorsque la classe (de génération ou d'âge) de l'impétrant y accédait. L'initiation au statut de guerrier constituait une avancée cruciale pour les hommes. Les guerriers – dont les *morán* des Maasaï représentent un exemple popularisé par le tourisme – effectuaient des raids offensifs ou défensifs, ramenaient des troupeaux pris aux ennemis ; des captifs aussi, ce fut évoqué, femmes et enfants qui étaient adoptés et intégrés par le truchement des initiations pour étoffer des effectifs de population jugés insuffisants ; il n'y avait ni traite ni statut d'esclave. Toutefois les Pères du pays veillaient à contenir l'ardeur belliqueuse des guerriers, ils craignaient les repréailles des polities voisines, lesquelles pouvaient bien souvent aligner des guerriers capables de se livrer à des attaques du même ordre. Par ce biais, on comprend l'importance du lien entre guerriers, territoire et Pères du pays, au fondement de chaque politie : il n'est pas inopportun de parler de « souveraineté territoriale » et, s'agissant des Pères, de « souverain collectif ». Même en déplacement voire en migration, tout individu appartenant à une classe d'âge ou de génération demeurait membre de cette classe et citoyen de cette politie où il ne résidait pas. À moins que, en crise et en rupture d'avec ses Pères, en compagnie d'autres candidats à la dissidence, ceux-ci ne soient partis, prétextant la quête de nouveau pâturages, pour tenter de fonder leur propre politie, emmenant bien souvent des groupes de filles, complices de cette rupture.

Au fil des siècles, certaines polities disparurent, d'autres se constituèrent agrégeant les populations des polities défuntes. Ce mode de gouvernement simple et efficace, auto-référentiel ou encore auto-institué, mais non dénué de tensions intrinsèques et de crises de reproduction, reposait sur la possibilité de redémarrer rapidement les institutions après les inévitables catastrophes qui marquent l'existence de sociétés humaines : épidémies humaines et animales, problèmes écologiques, guerre mesurée dégénérant en conflit général, à l'exemple des conflits et des catastrophes qui s'abattirent sur l'Afrique de l'Est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et facilitèrent en la justifiant la conquête coloniale (cf. note 8). En mettant d'un côté un groupe d'hommes auto-désignés Pères du pays, de l'autre leurs fils en charge de la défense, un territoire était institué et la vie sociale pouvait reprendre un cours moins chaotique ; ultérieurement, des sessions d'initiations et des processions rituelles permettraient de consolider les collectifs et de renforcer les liens au territoire nouvellement établi. Point de chef ici, point de dynastie issue d'un héros fondateur, mais des groupes d'hommes partageant un même

*ethos* générationnel, des individus remarquables aussi ayant un ascendant personnel, décidés à s'entendre pour fonder leur propre société.

Ces régimes politiques, à autorité collective et à pouvoir diffus, étaient égalitaristes ; et la société, peu hiérarchisée, nourrissait un individualisme ne devant rien à la modernité, mais puisant aussi dans l'*ethos* agricole et la pratique pastorale. Peu hiérarchisée car, au fil du temps, tous les jeunes, subordonnés à un temps *t*, étaient appelés à devenir à leur tour Pères du pays. Leur rang de naissance n'a pas d'importance dans ces affaires, et l'idée de l'aînesse et des précédences du rapport aîné/cadets, propre aux sociétés lignagères, familière aux études africanistes, est ici peu opérante. *Nous sommes dans un autre paradigme africain*. Toute personne, à condition qu'elle vive suffisamment longtemps, franchissait en compagnie de sa classe les échelons d'âge et endossait tour à tour des rôles diversifiés, familiaux, politiques, rituels. Chacun étant mis potentiellement à la même enseigne, ce dispositif valorisait la réalisation de la personne, ménageait et légitimait aussi l'idée que certains individus (hommes et femmes) y parvenaient mieux que d'autres.

Ces démocraties à l'ancienne étaient en outre capables d'agréger par le moyen des classes de générations et d'âges des populations relativement nombreuses : on peut estimer que les effectifs s'évaluaient entre 20 000 à 90 000 habitants. En dessous, il n'était plus possible d'aligner des guerriers en nombre suffisant, la politique menacée dans son existence risquait de devoir se fondre avec des voisins. Au-dessus, les distances à franchir devenaient trop longues à parcourir, mais il arrivait que des politiques voisines s'associent sur la base d'un calendrier commun pour l'organisation des initiations. Ces grands rituels focalisaient l'activité des populations, et des ennemis pouvaient être tentés d'attaquer des groupes affairés à recruter une nouvelle promotion de guerriers. Des récits historico-mythiques l'expliquent clairement, et permettent de comprendre comment, de proche en proche, des sections territoriales se sont regroupées dans des espaces plus larges pacifiés de co-initiation. On découvre la capacité intégrative des rituels de passage collectifs, ainsi que leur importance dans la gouvernance, la constitution des assemblées, le contrôle de la paix et de la guerre dans un territoire donné. Par-là, ces politiques étaient capables de contrôler des territoires suffisamment vastes au sein desquels toute personne considérée comme membre de la politique, ou encore alliée de celle-ci, pouvait se déplacer. L'avantage adaptatif présenté par de tels territoires a déjà été évoqué. Les politiques n'étaient pas délimitées par des frontières au sens occidental du terme, mais par des zones limites repérées par différents traits remarquables du relief, bien souvent considérés comme sites « consacrés » où des sacrifices étaient faits lors des processions initiatiques qui parcouraient longuement le territoire. Enfin, les citoyens de chacune des politiques se reconnaissaient

au travers de la liste des noms de classes (de générations et d'âges) qui leur étaient communs, identification qui faisait partie des préliminaires lors des rencontres et permettait aux uns et aux autres de se repérer et de circuler loin de leurs bases respectives.

Sans pouvoir entrer ici dans les détails, indiquons que les femmes étaient incluses dans le système par le biais des classes d'épouses, nommées et conjointes à chacune des classes générationnelles masculines ; le plus souvent, elles avaient leurs propres conseils et délibéraient des affaires les concernant, et des femmes remarquables émergeaient. Les règles de parenté, en filiation et en alliance, ainsi que le tempo des mariages et les interdits matrimoniaux, étaient souvent régulés par le système des classes générationnelles et de classes d'âges. Un homme ne pouvait pas avoir de relations sexuelles avec une femme qui serait la fille d'un homme d'une même génération que lui, ou encore épouser ladite femme : cela reviendrait à ce qu'il épousât sa propre fille, et pour une fille à céder aux avances d'un homme considéré comme son père, soit une forme de tabou de l'inceste, en ce cas générationnel, qui se surajoutait au tabou mieux connu des incestes familiaux.

Dans ces polities, il n'y avait donc ni chefferie, ni dynastie, le principe de la succession héréditaire dans un lignage au sein d'un clan prédominant étant même antinomique du principe du remplacement d'une classe de Pères vieillissants par la classe consécutive des Fils. L'administration coloniale, à ses débuts, a évidemment conclu que ces populations dénuées de pouvoir centralisé étaient sans gouvernement – « anarchiques », disait-on de ces indigènes jugés « archaïques » – jusqu'à ce que les plus avisés d'entre eux, tel le *district commissioner* Harold E. Lambert, se rendent compte de la complexité des systèmes générationnels, de leur capacité d'intégration et des principes de dévolution de l'autorité : ces principes, que Jomo Kenyatta avait déjà abordés dans sa monographie sur les Kikuyu réalisée en 1938, furent à la source de la résistance que des Africains puis les sujets coloniaux opposèrent, cela même après la désorganisation de leurs systèmes de classes de générations par la conquête.

De manière éloquente, ces régimes politiques, du point de vue de leur répartition régionale, disparaissent là où, pour des raisons d'ordre géographique et d'héritage historique, d'autres régimes se sont affirmés. En allant vers l'ouest, en direction de la région des Grands Lacs, on trouve les royaumes qui ont tant fasciné les Britanniques, comme le Baganda et son *kabaka* qui n'était pas sans faire écho à leur propre monarchie. Cette affirmation dynastique va de pair avec l'importance grandissante du lignage, fondée sur une filiation avérée et l'ancestralisation de certains défunts. Vers le sud, en direction de la Tanzanie d'aujourd'hui, des chefferies se sont constituées lorsque des chefs parvinrent à contrôler durablement, au

détriment des Pères du pays, l'initiation et la formation de la classe des guerriers qu'ils utilisèrent à leur profit (Chagga, Rwa). Vers le nord, en direction de l'Éthiopie, des peuples à système de classes générationnelles comme le fameux *gada* des Oromo, après avoir conquis la moitié méridionale des plateaux éthiopiens, se transformèrent en principautés avant d'être à leur tour absorbés dans l'empire de Menelik II à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En direction de la côte de l'océan Indien, il y a de bonnes raisons pour penser que les cités swahili résultent de la transformation de sociétés locales qui s'organisaient en classes de générations et d'âges, à l'instar de ce qui s'est maintenu dans l'archipel des Comores. Des systèmes de générations et d'âges d'origine est-africaine, comme en témoignent un vocabulaire et des principes communs, ont continué d'y exister tout en se transformant sous l'influence de commerçants puis des principautés arabo-musulmanes. Cette situation est révélatrice de liens anciens entre le continent et l'archipel, pris en compte depuis peu par les historiens.

## 5. Religion de l'initiation

Les peuples est-africains, à systèmes de classes de générations et d'âges, étaient peu friands de récits d'origine du monde, de cosmogonie ou de genèse des êtres qui le peuplèrent. Un autre dispositif conceptuel et symbolique prévalait, et d'autres thématiques nourrissaient les histoires et les légendes qu'ils aimaient raconter. Le monde était conçu comme un donné procédant d'un principe abstrait, une déité, œuvrant continûment à son existence. Appelée Ngai, Murungu, Akuj, Waaka... selon les langues, ce principe abstrait, énergétique, était perceptible dans l'air que respirent les hommes et les bêtes, dans le vent qui fait bruissier les feuillages et se rider l'eau ; dans les substances gènesiques, forces séminales de la reproduction des hommes et du troupeau, forces germinatives des récoltes, force fécondante de la salive humaine mêlée d'hydromel. Le dérèglement du monde procédait de l'inconduite des hommes qui perturbait les échanges et les équilibres ; et les rituels, prières et sacrifices à l'adresse de la déité, de l'égide, visaient à leur rétablissement.

L'activité rituelle occupait une grande place dans la vie de ces populations. L'économie domestique, outre la fonction strictement alimentaire, devait permettre au chef de famille et à ses épouses de remplir dignement leurs obligations rituelles en fournissant les moyens de les réaliser, et la possibilité de nourrir une assistance la plus nombreuse possible. Paul Baxter, l'ethnographe des Boran, a même soutenu que ces populations vivaient dans un océan de rituels et de bénédictions, impliquant aussi qu'il est délicat de séparer ce qui relèverait du rituel de ce qui ressortirait à la vie ordinaire.

Si l'on devait particulariser la religion de ces mondes est-africains, alors il faudrait parler de religion de l'initiation, rapportée au lien initiateur/initiant, de la même façon que le culte aux ancêtres, rapporté au lignage, a depuis longtemps été identifié, ou, plus récemment, dans un contexte culturel extra-africain, le principe du chaman et du voyage chamanique dans le monde des esprits. Nulle part en effet les rites de passages, biographiques et politiques, n'ont pris une telle importance : rites de passage qui ponctuent la vie de l'individu de sa naissance à sa mort, rite de passage collectif lorsqu'une nouvelle classe de Pères accède au pouvoir, poussant toutes les autres classes à changer de position. L'organisation des rituels légitimait le politique ; de manière générale, l'effet du rite n'était pas seulement symbolique ou magique, il avait un effet pratique de transformation concrète des individus, de réaménagement des liens sociaux et des préséances sociales. Certains rites étaient de modestes procédures, presque subreptices mais non moins significatives, comme le premier rasage des cheveux d'un enfant entrepris bien après sa naissance, dans l'enclos familial, lorsqu'on était assuré qu'il survivrait. L'enfant recevait alors le premier nom de son existence qui était celui d'un grand-parent de même sexe, lequel, par le truchement de son nom et de l'identité des générations alternées, était assuré d'une sorte de pérennisation. D'autres rituels, comme l'initiation d'une promotion au statut de guerrier – qu'elle comporte ou non une circoncision, bien d'autres procédures rituelles à caractère initiatique existaient – pouvaient s'étaler sur une année : véritable théâtre où s'activaient tour à tour les divers secteurs de la population, ce processus initiatique n'était enclenché que lorsque les greniers étaient pleins, les troupeaux replets et que la paix régnait depuis suffisamment longtemps ; ces rassemblements rituels, ces co-initiations ont contribué à agréger des groupes dans des collectifs plus larges, comme ce fut évoqué plus haut.

En accord avec l'égalitarisme du système politique et social, il n'existait pas de chef religieux responsable de la conduite des rituels, mais certains dignitaires œuvraient parfois, de concert avec les Pères et les Accompli(e)s. La capacité immatérielle ou spirituelle d'influer sur le cours de la vie dépendait en premier lieu du pouvoir de bénir et, complémentaire, de maudire. Tout individu en était potentiellement doté, mais l'efficacité de ce pouvoir dépendait du statut d'âge de la personne, et de sa réputation en tant qu'individu. Particulièrement efficaces et recherchées étaient les bénédictions de ceux qui avaient atteint le dernier échelon des âges : ayant réussi à surmonter toutes les crises de l'existence, ces « Accompli(e)s », hommes et femmes, étaient considérés comme les plus proches du principe créateur quand ils n'en participaient pas directement. Dans certaines politiques, des personnages étaient connus pour avoir une capacité de bénir singulière, ainsi des *mûgwe* chez les Meru, dont les bénédictions avec la main gauche

étaient recherchées et bénéfiques. Hormis les circonstances rituelles, rien ne les distinguait vraiment de leurs concitoyens. Ces dignitaires originaux cultivaient simplement leurs particularismes, utiles à mobiliser quand, entre autres exemples, la pluie excessive ou insuffisante, une éclipse aussi, ou encore une épidémie indiquaient un dérèglement des cycles de la pluie et du soleil (Bernardi 1959 ; Legesse 1979 ; Waller 1995 ; Wood 1999).

Les demandes de protection que les anciens ou ces personnages adressaient à l'égide, leurs paroles bienfaites ponctuées de jets de salive mêlée d'hydromel, leurs onctions d'argile ou de graisse sur certaines parties des corps, tous leurs gestes étaient des plus efficaces, et la présence d'Accomplis était indispensable lors des nombreux rituels qui marquaient la maturation des personnes et l'avancement des classes. Inverse et complémentaire, la malédiction, proférée publiquement par des paroles menaçantes ponctuées de salive projetée par les dents du haut, était aussi à la disposition de tout à chacun ; mais là encore son efficacité était indexée au statut d'âge de l'énonciateur, et la malédiction était un redoutable dispositif de contrôle social qu'il ne fallait pas activer à la légère. Chez certains peuples, la malédiction était indélébile (les Maasaï par exemple) alors que, pour d'autres, il était possible de la lever après un certain temps, lorsque l'énonciateur de la malédiction avait fini par accepter la requête présentée par le maudit. La réconciliation s'opérait par l'entremise d'un rituel fondé sur le sacrifice d'un animal particulier suivi du partage de la carcasse consommée sur le champ. Bénédiction et malédiction tissaient les liens entre les vivants et, dans certains cas, avec des morts récents dont la parole n'aurait pas été respectée, et qu'on tentait d'apaiser par le partage d'un animal sacrifié (Peatrik 1991).

Proférées publiquement, bénédiction et malédiction étaient connues de tous, et du ressort de chacun, à l'inverse des attaques de sorcellerie qui, pensait-on, relevaient des agissements secrets de certains individus malfaisants qui prononçaient par-devers eux des paroles maléfiques, enterraient à des endroits précis certains objets jugés dangereux et glissaient des poisons dans les aliments de ceux auxquels ils voulaient nuire. Source de crainte et d'anxiété, les rumeurs de sorcellerie constituaient une perturbation grave de l'ordre public. Jugés par les conseils de Pères, les individus accusés de sorcellerie étaient soumis à des ordalies et les coupables condamnés à mort et exécutés, non sans avoir subi des tortures et enduré des souffrances « exemplaires ». L'assemblée des Pères, plus largement, décidait des procédures rituelles à accomplir lorsque l'infortune et les malheurs frappaient à répétition et s'abattaient sur la politie : excès d'eau ou de sécheresse, épidémies et surmortalités... toute une grammaire sacrificielle, incluant les dignitaires évoqués ci-dessus, visait à rétablir les équilibres des cycles de la pluie et du soleil. Parfois même les désordres atmosphériques

indiquaient que le temps était venu de régénérer le corps social et politique, de pousser au départ la vieille génération et d'installer une nouvelle classe de Pères du pays. Idéalement vieillissement et rajeunissement participaient de la perpétuation des institutions : les individus passaient mais la politie, singularisée par sa liste de noms de générations, restait.

Il revenait au devin-guérisseur de traiter des malheurs individuels et familiaux et d'en trouver les causes (Fratkin 2011). Il examinait les entrailles d'un bouc sacrifié à cet effet, ou encore les schémas dessinés par les menus objets projetés de sa gourde de divination. L'éventail des causes à l'origine du malheur était large et pouvait impliquer des réseaux familiaux ou communautaires. Le malheur ou la maladie pouvait résulter d'une transgression fortuite ou délibérée d'un interdit responsable d'une pollution particulière, ou encore de bénédictions insuffisantes ou de malédictions intentionnelles, quand ce n'était pas de la sorcellerie. Là encore, la réparation mobilisait le sacrifice d'un animal du troupeau, et les modalités variaient selon le type de bétail, son âge, sexe, la couleur de la robe, le mode de mise à mort, l'utilisation de la carcasse, partagée ou entièrement détruite. D'autres méthodes existaient pour traiter les maladies, herboristerie, initiation dans des associations thérapeutiques, mais les animaux du troupeau, même s'il se réduisait à quelques têtes de chèvres, restaient le vecteur par excellence des transactions réparatrices.

En accord avec l'indifférence à l'idée d'une existence *post-mortem* individuelle au-delà des petits-enfants, mais non point collective puisque le retour des noms des anciennes classes générationnelles y pourvoyait, les rituels funéraires, emprunts de discrétion, se différençaient selon l'âge du défunt. Tout, pensait-on, se réalise du vivant de l'individu, ce que recouvre la valorisation des initiations et de l'étape ultime de l'accomplissement. Les protocoles, avec quelques variations, se ressemblaient d'un groupe à l'autre. Ainsi, les personnes qui décédaient avant cette complétion étaient considérées comme des *malemorts* dont les dépouilles étaient déposées en brousse à la disposition des prédateurs ; à l'inverse, les dépouilles des *Accompli(e)s*, dont le dessèchement était parfois accéléré par des feux entretenus nuit et jour, étaient enfouies en tant que résidu bénéfique dans la fosse où l'on recueillait les déjections du troupeau. Et de manière cohérente, lorsque l'on quitte l'aire où les systèmes d'âges et de générations sont prépondérants, apparaissent simultanément des formes de cultes aux ancêtres, des lignages bien formés, la règle de l'héritage des veuves, des funérailles notables, en somme tous les traits d'un autre complexe rituel-social à l'œuvre par exemple chez les Luo ou encore les Luyia. Toutefois, les hiérarchies sociales, certes différemment marquées, demeuraient peu prononcées, et une même valorisation du troupeau, un même idiome bovin les caractérisaient.

À la lumière de cette esquisse des mondes est-africains et kényans d'avant les transformations induites par la conquête coloniale puis la décolonisation, on comprend qu'il y a matière à penser et à imaginer un nouveau musée national d'ethnographie et d'histoire du Kenya, qui mobiliserait de façon inédite les collections et les ressources multimédias. L'accent pourrait être mis sur les processus et les dynamiques – technologiques, organisationnels, rituels –, sur les variations d'échelle qui éclairent les singularités géographiques et historiques, sur les biographies, non pas de rois mais de figures qui ont laissé des myriades de traces dans les recueils de sources orales et les écrits et qui constitueraient une bien originale galerie de portraits. La profondeur historique des phénomènes, même très partiellement connue, pourrait être illustrée par des tableaux synoptiques indiquant les différentes méthodes – celles des archéologues différant de celles des linguistes par exemple – et séparant les dates probables ou plausibles des datations avérées, et être modifiées au fur et à mesure de l'avancée des connaissances. Il faudrait aussi mettre en scénographie ce mélange de permanences et de changements profonds, passés et contemporains, qui tisse le Kenya réellement existant : une diversité des langues mais une homogénéité des conditions économiques, sociales et politiques ; des contrastes écologiques et des conflits d'usage mais des échanges anciens et des circulations actives ; des sociétés à pouvoir collectif, des modes de souveraineté territoriale, des formes d'individualisme, non sans continuités avec des catégories contemporaines du politique. Des apprentissages initiatiques et des épreuves échelonnées, auxquels fait écho la scolarisation dont les Kényans se sont fait les champions ; le goût de l'effort et la valorisation de l'accomplissement individuel qui ont nourri, à leurs débuts, l'énergie des coureurs kényans... Au-delà de la rupture incontestable qu'a représenté la conquête coloniale, maintenant que suffisamment d'années se sont écoulées depuis la décolonisation, on se rend mieux compte que le Kenya contemporain procède de tous ces héritages. Dans une nation qui doute parfois d'elle-même, il n'est pas interdit de penser que la (re)connaissance d'un passé commun, assumé dans ses aspérités et ses différences et pas seulement « patrimonialisé », autoriserait une meilleure projection dans un futur collectif ; et que la mobilisation d'un savoir critique et réflexif sur le passé et les identités n'est pas antinomique de la construction nationale, bien au contraire.

## Conclusion

Le cas du Kenya présenté dans ce chapitre invite à certains prolongements que nous esquissons en guise de conclusion. Il pourrait nourrir la comparaison avec d'autres situations, en Afrique et ailleurs, en croisant deux entrées : le statut de la coutume et la constitution de la nation. Ainsi,



l'analyse des processus de « folklorisation » des coutumes populaires consécutifs à la Révolution française, et qui ont accompagné l'avènement du monde industriel et des États-nations contemporains, révèle que la coutume a connu une double mutation au moment même où elle était vouée à disparaître. Régionalisée et folklorisée, suscitant même une littérature régionaliste, elle est devenue objet de connaissance pour les premières enquêtes ethnographiques méthodiques conçues comme un sauvetage avant leur extinction (Fabre 1996 ; Thiesse 1999).

Les États africains, au-delà de communs dysfonctionnements analysés par les politistes, font montre d'une grande diversité : s'agissant de la seule Afrique de l'Est, comment continuer de penser que les institutions du Kenya, de l'Éthiopie, de l'Ouganda et de la Tanzanie relèveraient du même moule et que les marques distinctives des situations *ante*-coloniales seraient sans effet sur leurs modes d'existence ? Le Kenya dans sa configuration particulière apparaît durablement conditionné par les politiques générationnelles, autrefois prédominantes sur une majeure partie de son territoire, de nos jours encore un peu actives dans les comtés de la Northern Frontier. Or ces systèmes politiques, outre qu'ils invitent à dépasser l'opposition si souvent faite entre société à État et société sans État<sup>12</sup>, relèvent de valeurs et de modalités pratiques qui ont imprégné les divers mouvements d'émancipation, et qui perdurent dans les pratiques contemporaines : ainsi une continuité, souvent mal appréciée ou méconnue, existe-t-elle entre la souveraineté territoriale (Mbembe 2005), l'*ethos* de ces démocraties à l'ancienne, d'une part, et le paradigme des démocraties contemporaines, d'autre part. La situation actuelle des cultures au Kenya s'en trouverait éclairée d'une autre manière. La patrimonialisation à l'œuvre serait moins indicative d'un passé oblitéré que de la prise de conscience d'un passé en train de passer et de la disparition de la coutume : en une sorte de mouvement dialectique, porté par les générations successives, la folklorisation en cours dans la plupart des comtés du Kenya pré luderait à la mise à distance temporelle adéquate des sociétés et cultures d'antan et à l'essor durable<sup>13</sup> de leur connaissance méthodique, apanage du futur de l'histoire dans le Kenya à venir.

12. Cette opposition à l'œuvre dans la première grande étude des systèmes politiques africains (Fortes & Evans-Pritchard 1940) doit être non pas abandonnée mais nuancée et amendée ou dépassée en puisant dans les très nombreuses monographies produites dans différentes régions d'Afrique depuis ce travail pionnier.

13. Durable car, dans la décennie qui a suivi l'indépendance jusqu'à la fin des années 1970, le souci de « connaître » et d'objectiver le passé a nourri nombre de travaux méthodiques conduits par les étudiants et les universitaires kényans (Kipkorir 1973 ; Muriuki 1974 ; Ogot & Ehret 1976 ; Peatrik 2014). Ce mouvement s'est ensuite interrompu. Serait-ce un effet de la succession des générations historiques et de leur rapport différencié au présent et au passé ? Les générations

## Bibliographie

- Adam, Michel. 2018. *Un deuxième monde. La nuit des Kikuyu du Kenya*. Collection « Anthropologie de la nuit ». Nanterre : Société d'ethnologie.
- Adamson, Joy. 1967 [2003]. *The Peoples of Kenya*. Londres & Nairobi : Collins & Harvill Press-Elsa Conservation Trust.
- Ambler, Charles. 1988. *Kenyan Communities in the Age of Imperialism: The Central Region in the Late Nineteenth Century*. New Haven & Londres : Yale University Press.
- Baxter, Paul, et Uri Almagor (dir.). 1978. *Age, Generation and Time: Some Features of East African Age Organisations*. Londres : Hurst.
- Bernardi, Bernardo. 1959. *The Mûgwe, a Failing Prophet: A Study of a Religious and Public Dignitary of the Meru of Kenya*. Londres & New York : Oxford University Press.
- Bernardi, Bernardo. 1985. *Age Class Systems: Social Institutions and Politics Based on Age*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Blanchy, Sophie. 2004. « Cités, citoyenneté et territorialité dans l'île de Ngazidja (Comores) ». *Journal des africanistes* 74, n° 1-2 : 341-380. URL : <http://journals.openedition.org/africanistes/460>.
- Boucheron, Patrick, et François Hartog. 2018. *L'histoire à venir*. Paris : Anacharsis.
- Brown, Jean. 1995. *Traditional Metalworking in Kenya*. Oxford : Oxbow Book.
- Charton, Hélène. 2011. « Acteurs, victimes et témoins de la violence dans l'histoire. L'exemple mau mau (Kenya) ». *Cahiers d'études africaines* n° 201 : 169-182. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.16615>.
- Droz, Yvan. 2015. « Jeunesse et âge adulte en pays kikuyu. Des éthos précoloniaux aux nouveaux mouvements politico-religieux ». *Cahiers d'études africaines* n° 218 : 213-230. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.18094>.
- Fabre, Daniel. 1996. « L'ethnologue et les nations ». In *L'Europe entre cultures et nations*, dirigé par Daniel Fabre, 99-120. Mission du Patrimoine ethnologique (cahier 10). Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsh.3919>.
- Fiquet, Eloi. 2003. « Dynamiques générationnelles et expansion des Oromo en Éthiopie au xvr<sup>e</sup> siècle ». *L'Homme* n° 167-168 : 235-251. <https://doi.org/10.4000/lhomme.21527>.
- Forde, Daryll (dir.). 1952-1968. *Ethnographic Survey of Africa: East-Central Africa, North Eastern Africa*. 5 volumes. Londres : International African Institute.
- Fortes, Meyer, et Edward Evans-Pritchard (dir.). 1940 [1978]. *African Political Systems*. Oxford : Oxford University Press.
- Fratkin, Elliot. 2011. *Laibon: An Anthropologist's Journey with Samburu Diviners in Kenya*. Lanham (MD) : Altamira Press.

---

de l'indépendance étaient sûres d'incarner la modernité émancipatrice. Ce sentiment a décliné par la suite, entraînant la définition d'un nouveau statut de la coutume et, partant, de la fabrique du passé.

- Galaty, John G. 2009. « Les sociétés d'éleveurs du Rift ». In *Le Rift est-africain, une singularité plurielle*, dirigé par Bertrand Hirsch et Bernard Roussel, 389-398. Marseille : IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.1704>.
- Glazier, Jack. 1985. *Land and the Uses of Tradition Among the Mbeere of Kenya*. Lanham : University Press of America.
- Grignon, François. 1998. « L'invention démocratique et le multipartisme en question (1992-1996) ». In *Le Kenya contemporain*, dirigé par François Grignon et Gérard Prunier, 364-382. Paris : IFRA-Karthala.
- Grignon, François, et Gérard Prunier (dir.). 1998. *Le Kenya contemporain*. Paris : IFRA-Karthala.
- Grillo, Katherine M. 2014. « Pastoralism and Pottery Use: An Ethnoarchaeological Study in Samburu, Kenya ». *African Archeology Review* 31, n° 2 : 105-130. <https://doi.org/10.1007/s10437-014-9147-6>.
- Haugerud, Angelique. 1995. *The Culture of Politics in Modern Kenya*. Cambridge : Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139166690>.
- Hillewaert, Sarah. 2016. « 'Whoever Leaves Their Traditions Is a Slave': Contemporary Notions of Servitude in an East African Town ». *Africa* 86, n° 3 : 425-446. <https://doi.org/10.1017/s0001972016000322>.
- Hughes, Lotte, et Mark Lamont (dir.). 2018. « Cultural Rights and Constitutional Change ». *African Studies* 77, n° 2 : 159-170. <https://doi.org/10.1080/00020184.2018.1452852>.
- Josse-Durand, Chloé. 2018. « The Political Role of 'Cultural Entrepreneurs' in Kenya: Claiming Recognition Through the Memorialisation of Koitalel Samoei and Nandi Heritage ». *African Studies* 77, n° 2 : 257-273. <https://doi.org/10.1080/00020184.2018.1452859>.
- Kenyatta, Jomo. 1938. *Facing Mount Kenya: The Traditional Life of the Gikuyu*. Londres : Secker & Warburg. [Il en existe de nombreuses rééditions.]
- Kiiru, Kahithe. 2014. « Bomas of Kenya: Local Dances Put to the Test of the National Stage ». *Mambo!* 12, n° 1. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-01206441>.
- Kiiru, Kahithe, et Maina wa Mutonya (dir.). 2018. *Music and Dance in Eastern Africa. Current Research in Humanities and Social Sciences*. Nairobi : Twaweza Communications.
- Kipkorir, Benjamin E. 1973 [2008]. *The Marakwet of Kenya: A Preliminary Study*. Nairobi : East African Educational Publishers.
- Kratz, Corinne A. 1994 [2010]. *Affecting Performance: Meaning, Movement, and Experience in Okiek Women's Initiation*. Tucson (AZ) : Wheatmark.
- Lafargue, Jérôme. 2010. « Résistances au long cours. Narration et maniement de la mémoire insurrectionnelle à partir d'exemples des Mau Mau (Kenya) ». *Cahiers d'études africaines* n° 197 : 25-50. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.15769>.
- Lambert, Harold. 1956. *Kikuyu Social and Political Institutions*. Londres : Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429488214>.
- Lamphear, John. 1991. *The Scattering Time: Turkana Responses to Colonial Rule*. Oxford : Oxford University Press.

- Lane, Paul J. 2016. « New Directions for Historical Archaeology in Eastern Africa? » *The Journal of African History* 57, n° 2 : 173-181. <https://doi.org/10.1017/S0021853716000049>.
- Legesse, Asmaron. 1979. « La mort du soleil : signes naturels, tabous et autorité politique ». In *Soleil est mort. L'éclipse totale du soleil du 30 juin 1973*, dirigé par Gérard Francillon et Patrick Menget, 245-276. Nanterre : Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie comparative.
- Legesse, Asmaron. 2006. *Oromo Democracy. An Indigenous African Political System*. Trenton (NJ) : The Red Sea Press.
- Le Guennec-Coppens, Françoise, et Sophie Mery. 2002. « Les Swahili : une singularité anthropologique en Afrique de l'Est ». *Journal des africanistes* 72, n° 2 : 55-70. <https://doi.org/10.3406/jafr.2002.1306>.
- Lindblom, Gerhard. 1920. *The Akamba in British East Africa: An Ethnological Monograph*. Uppsala : Appelberg.
- Luongo, Catherine. 2011. *Witchcraft and Colonial Rule in Kenya, 1900-1950*. Cambridge : Cambridge University Press, 2011.
- MacArthur, Julie. 2016. *Cartography and the Political Imagination: Mapping Community in Colonial Kenya*. Athens (GA) : Ohio University Press. [Consacré aux Aba-Luyia.]
- Marmone, Giordano. 2017. *Danser et chanter un système d'âge. Anthropologie musicale des Samburu (Kenya)*. Thèse de doctorat. Paris : Université Paris Nanterre.
- Maupeu, Hervé. 2002. « Mungiki et les élections. Les mutations politiques d'un prophétisme kikuyu (Kenya) ». *Politique africaine* n° 87 : 56-77. <https://doi.org/10.3917/polaf.087.0117>.
- Mbembe, Achille. 2005. « À la lisière du monde. Frontière, territorialité et souveraineté en Afrique ». In *Le territoire est mort : vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, dirigé par Benoît Antheaume & Frédéric Giraut, 47-77. Paris : IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.3385>.
- Middleton, John (dir.). 1963. *Witchcraft and Sorcery in East Africa*. Londres : Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315018041>.
- Muriuki, Godfrey. 1974. *A History of the Kikuyu 1500-1900*. Nairobi : Oxford University Press.
- Nyamweru, Celia, et Tsawe-Munga Chidongo. 2018. « Elders in Modern Kenya : 'Dying Institutions' or 'Reinventing Themselves' ». *African Studies* 77 : 240-255. <https://doi.org/10.1080/00020184.2018.1452857>.
- Ogot, Bethwell A. 2005. « Review: Britain's Gulag ». *The Journal of African History* 46, n° 3 : 493-505. <https://doi.org/10.1017/S0021853705000939>.
- Ogot, Bethwell, et Christopher Ehret (dir.). 1976. *Kenya Before 1900. Eight Regional Studies*. Nairobi : East African Publishing House.
- Parkin, David. 1991. *Sacred Void: Spatial Image of Work and Rituals among the Giriama of Kenya*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Peatrik, Anne-Marie. 1991. « Le Chant des hyènes tristes. Essai sur les rites funéraires des Meru du Kenya et des peuples apparentés ». *Systèmes de pensée en Afrique noire*, cahier 11 : 103-130. <https://doi.org/10.4000/span.1258>.

- Peatrik, Anne-Marie. 1995. « La Règle et le nombre : les systèmes d'âge et de génération d'Afrique orientale ». *L'Homme* n° 134 : 13-49.  
<https://doi.org/10.3406/hom.1995.369906>.
- Peatrik, Anne-Marie. 1998. « Les sociétés anciennes et leur héritage. Éclairage anthropologique ». In *Le Kenya contemporain*, dirigé par François Grignon & Gérard Prunier, 53-76. Paris : IFRA-Karthala.
- Peatrik, Anne-Marie. 1999. *La Vie à pas contés. Génération, âge et société dans les hautes terres du Kenya (Meru Tigania-Igembe, Kenya)*. Nanterre : Société d'ethnologie.
- Peatrik, Anne-Marie. 2003. « Un paradigme africain ». *L'Homme* n° 167-168 : 271-284. <https://doi.org/10.4000/lhomme.21540>.
- Peatrik, Anne-Marie. 2003. « Arrangements générationnels : le cas inattendu des Gusii (Kenya) ». *L'Homme* n° 167-168 : 209-234.  
<https://doi.org/10.4000/lhomme.21521>.
- Peatrik, Anne-Marie. 2004. « Une Sparte africaine. Initiation, classes d'âge et souveraineté chez les Meru Tigania-Igembe (Kenya) ». *Journal des africanistes* 74, n° 1-2 : 315-340.  
 URL : <http://journals.openedition.org/africanistes/228>.
- Peatrik, Anne-Marie. 2013. « Kill to Engender. Agencies of Lifelong Constructed Masculinities (East Africa) ». *Cahiers d'études africaines* n° 209-210 : 217-245.
- Peatrik, Anne-Marie. 2014. « Le singulier destin de *Facing Mount Kenya. The Traditional Life of the Gikuyu* (1938) de Jomo Kenyatta. Une contribution à l'anthropologie des savoirs ». *L'Homme* n° 212 : 71-108.  
<https://doi.org/10.4000/lhomme.23737>.
- Peatrik, Anne-Marie. 2020 [2019]. *A Complex Polity. Generations, Initiation, and Territory, among the Old Meru of Kenya*. Nanterre : Société d'ethnologie ; Nairobi : Twaweza Communications–Institut français de recherche en Afrique. [Publié originellement au format *ebook* par la Société d'ethnologie en 2019.]
- Peterson, Derek P. 2004. *Creative Writing, Translation, Bookkeeping and the Work of Imagination in Colonial Kenya*. Portsmouth : Heinemann.
- Philippon, Gérard. 2009. « Langues et histoire dans le Rift ». In *Le Rift est-africain, une singularité plurielle*, dirigé par Bertrand Hirsch & Bernard Roussel, 367-377. Marseille, IRD Éditions.  
<https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.1790>.
- Ranger, Terence. 1983. « The Invention of Tradition in Colonial Africa ». In *The Invention of Tradition*, dirigé par Eric Hobsbawm & Terence Ranger, 211-262. Cambridge : Cambridge University Press.  
<https://doi.org/10.1017/CBO9781107295636.006> [archive].
- Sangree, Walter. 1966. *Age, Prayers, and Politics in Tiriki, Kenya*. Londres : Oxford University Press.
- Schlee, Gunther. 1994. *Identities on the Move. Clanship and Pastoralism in Northern Kenya*. Nairobi : Gideon Were Press.
- Shipton, Parker. 2007. *The Nature of Entrustment: Intimacy, Exchange, and the Sacred in Africa*. New Haven : Yale University Press.

- Spear, Thomas. 1981. *Kenya's Past. An Introduction to Historical Method in Africa*. Londres : Longman.
- Spear, Thomas, et Richard Waller. 1993. *Being Maasai. Ethnicity and Identity in East Africa*. Londres : James Currey.
- Spencer, Paul. 1973. *Nomads in Alliance: Symbiosis and Growth among the Rendille and Samburu of Kenya*. Londres : Oxford University Press.
- Stewart, Franck. 1977. *Fundamentals of Age-Group Systems*. New York : Academic Press.
- Sutton, John E. 1990. *A Thousand Years of East Africa*. Nairobi : British Institute in Eastern Africa.
- Tablino, Paul. 1999. *The Gabra. Camel Nomads of Northern Kenya*. Marsabit (Kenya) : Paulines Publications Africa.
- Thiesse, Anne-Marie. 1999. *La création des identités nationales. Europe, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Collection « L'Univers historique ». Paris : Seuil.
- Tornay, Serge. 1995. « Structure et événement : le système générationnel des peuples du cercle karimojong ». *L'Homme* n° 134 : 51-80.  
<https://doi.org/10.3406/hom.1995.369907>.
- Tornay, Serge. 2001. *Les Fusils jaunes. Générations et politique en pays Nyangatom (Ethiopie)*. Nanterre : Société d'ethnologie.
- Ville, Jean-Luc, et Abajila Guyo. 2004. *Le dernier éléphant. Histoire d'un chasseur kenyan*. Paris : Autrement.
- Waller, Richard D. 1995. « Kidongoi's Kin: Prophecy & Power in Maasailand ». In *Revealing Prophets. Prophecy in Eastern African History*, dirigé David M. Anderson et Douglas H. Johnson, 28-64. Londres : James Currey.
- Willis, Justin. 1993. *Mombasa, the Swahili, and the Making of the Mijikenda*. Oxford : Clarendon Press.
- Wood, John Colman. 1999. *When Men are Women: Manhood among the Gabra Nomads of East Africa*. Madison : University of Wisconsin Press.

# Les populations aravai, le site de Rabai et ses forêts sacrées sur la côte kényane

*Marie Pierre Ballarin*

---

Les travaux en sciences sociales sur la côte kényane ont, dans l'ensemble, largement mis en valeur la culture swahili – sur laquelle la littérature académique est vaste –, mais ils ont peu porté leur attention aux Mijikenda. Les Mijikenda, linguistiquement apparentés aux populations bantu, incluent les sous-groupes suivants : Agiriama, Akambe, Aribé, Aravai, Achonyi, Adigo, Aduruma, Adzihana et Akauma. D'après les récits locaux, ils seraient venus d'un territoire mythique, Singwaya (localisé au Sud de la Somalie actuelle), et se seraient installés dans des collines « fortifiées » par une enceinte végétale très dense, les *kayas*<sup>1</sup> (Kiriyama 2013). Les Mijikenda ont formé un groupe d'intermédiaires entre la côte et l'intérieur du pays et ont très tôt été pris dans le système d'échanges économiques et politiques animé par les Swahili (Thomas 1978 ; Brantley 1981). Selon l'historien Justin Willis (1993), l'appellation « Mijikenda » ne renvoie pas à un groupe ethnique unifié mais a été créée sous la colonisation britannique pour désigner les deux groupes côtiers majeurs au plan démographique, dans le cadre d'une politique d'accès à la terre fondée sur la différenciation ethno-raciale. D'un point de vue anthropologique, les recherches sur la société Giriama de David Parkin menées dans les années 1970 ainsi que celles, plus récentes, de Linda Giles et de Monica Udvardy (Udvardy 1992 ; 2004), ont su montrer la complexité de l'organisation sociale et rituelle des Giriama pris dans l'ensemble plus large de la culture mijikenda (Giles & Gearhart 2014<sup>2</sup>). Enfin, depuis les années 1990-2000, une équipe des National Museums of Kenya a entrepris des recherches en archéologie et en histoire sur certains des principaux sites anciennement occupés par les populations mijikenda. Ces recherches s'inscrivaient dans une politique gouvernementale de valorisation et de protection des forêts sacrées. Plusieurs d'entre elles se

---

1. Les recherches archéologiques menées récemment par les National Museums of Kenya ont montré que l'occupation des kayas est plus ancienne et remonterait au début du second millénaire.

2. L'introduction récente de Cynthia Brantley dans le livre collectif dirigé par Linda Giles et Rebecca Gearhart (2014) replace avec pertinence les études sur les Mijikenda dans leur historicité et leur contexte académique depuis les années 1970. Cet ouvrage constitue une synthèse récente sur les Mijikenda et s'appuie sur des travaux de terrain menés principalement chez les Giriama.

sont intéressées aux Aravai, au site de Rabai et à ses forêts sacrées ; nous les présentons ici.

Les récits d'origine des Aravai débutent à l'établissement de ce groupe dans les *kayas* et, tel que Thomas Spear l'a décrit, à la création des neuf groupes qui ont fondé l'identité mijikenda. Il est souvent admis par ailleurs qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, suite à la pacification du territoire et à la pression démographique, les Mijikenda ont commencé à s'installer en dehors de leurs forêts. Les implantations originelles furent maintenues comme lieux sacrés et places funéraires, renforçant ainsi la territorialisation du groupe. Les aînés des lignages, les *elders*, se constituèrent en conseil dans le dessein de préserver ces lieux. Dans le même temps, des règles strictes furent mises en place afin de garantir la sacralité des forêts : coupes de bois et de végétation interdites, tenues vestimentaires particulières requises, tabous divers, accès réservé aux *elders*, notamment dans les endroits à haute valeur magique où sont enterrés les charmes protecteurs de la communauté (les *fungos*), et, enfin, création de circuits spécifiques de circulation dans l'enceinte de la *kaya*. La délimitation entre terre d'usage et terre sacrée s'est ainsi renforcée. Aujourd'hui, les *kayas* sont toujours l'objet de cérémonies comme les rituels de pluie et de bonne harmonie du groupe, sous l'autorité des *elders*, lesquels jouent un rôle incontestable de contrôle et de régulation sociale, qui tiennent chaque semaine des sessions destinées à régler les problèmes de la communauté. Ces forêts sont, en ce sens, « par les actes rituels qui s'y produisent, le lieu de fabrique du lien social et territorial des groupes sociaux d'origines diverses qui composent le village » (Liberski-Bagnoud, Fournier & Nignan 2010).

À Rabai, le recours à une approche sur la longue durée permet de comprendre l'évolution des groupes mijikenda et leur gestion des *kayas* jusqu'à aujourd'hui. Rabai est un site extrêmement riche, aux facettes variées, et son étude s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'histoire et la mémoire dans les processus de mise en valorisation patrimoniale. Il soulève des questions relatives à la préservation et à la gestion durable du patrimoine par les communautés concernées dans la mesure où les forêts sacrées de Rabai sont menacées par la déforestation sauvage.

Rabai a cinq *kayas* : Mudzimuvya, Bomu, Imboni, Mudzi Mwiru et Mzizima. Ces *kayas* forment un bloc forestier composé de petites collines boisées et constituent un trait dominant du paysage jouxtant de grandes plantations de cocotiers. Rabai détient une des plus hautes concentrations de noix de coco de la côte et leur exploitation est un élément significatif de l'économie locale, notamment par la production de vin de palme. Ces plantations sont sous la responsabilité des *elders* qui sont divisés en deux clans principaux : les Amwezi et les Achiza. On y pénètre par un chemin à deux ou trois entrées.



Juste avant la première entrée et en fonction des *kayas*, on peut apercevoir les tombes (*makaburini*) des personnes décédées en dehors du site. Ces dernières ont été inhumées de part et d'autre du chemin selon la cause du décès et/ou du clan d'appartenance. Non loin se trouve le *cherani*, l'endroit où le corps est exposé avant que la décision ne soit prise concernant son lieu d'inhumation. Dans la *kaya*, sont enterrés les *elders* et les prophètes les plus fameux. Par exemple, à Mudzi Muvya est enterré Jindwa, le *kaya elder* qui, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, accueillit Johannes Krapf, le missionnaire anglican qui a fondé la mission de Rabai, point de départ de l'expansion du christianisme au Kenya.

La dernière entrée mène au site historique d'occupation. Les *elders* enfouissent leurs bâtons (*ndata*) dans le sol lorsqu'ils franchissent ce dernier passage et les reprennent lorsqu'ils ont terminé leurs activités dans la *kaya*. Ces bâtons symbolisent leur autorité en même temps qu'ils marquent la hiérarchie dans le groupe. Dans un endroit secret à haute valeur sacrée est enfoui le *finjo*, le talisman apporté de Singwaya et qui est associé au mythe d'arrivée. Le parlement (*moro*), originellement localisé au milieu de la *kaya*, se trouve désormais dans le village. Les *elders* y gèrent la vie courante de la communauté et y décident des activités rituelles. Des sessions sont organisées afin de délibérer sur les problèmes rencontrés par les habitants (familiaux, fonciers, infractions, etc.).

Les cérémonies et les lieux dans lesquels elles se déroulent sont divers et chaque *kaya* a un rôle particulier. À Rabai, un cycle rituel annuel existe, lié à la préservation de la communauté et à l'entretien des *kayas*. Il est ponctué de rites variés et s'organise selon les circonstances, telles la réparation d'une faute, l'initiation d'un *elder* à un rang plus élevé ou une requête spécifique. Par exemple, en 2008, un rituel en l'honneur de l'une des prophétesses mijikenda a été modifié par une prière spéciale faite afin d'obtenir le consentement des ancêtres pour l'ouverture de la *kaya* Mudzi Muvya à l'écotourisme. Ce rituel a aussi porté sur l'autorisation d'entreprendre des recherches en archéologie dans Mudzi Mwiru, la plus ancienne *kaya* en termes d'occupation et la plus importante rituellement.

L'affirmation actuelle de l'identité mijikenda par le biais d'un renouveau culturel qui se décline en festivals, en création d'écomusées ou en effervescences rituelles, s'inscrit dans une recherche de légitimation et de reconnaissance sociales. Cette revendication vise à faire face aux pressions venues de l'extérieur : sollicitations des mouvances politiques, pressions pour l'accès aux ressources et à la terre ou encore demandes liées au développement touristique. L'exemple de l'ouverture de la *kaya* Mudzi Muvya au public en 2009, financée par l'Ambassade de France au Kenya, est révélateur de la diversité des intérêts et enjeux en présence, qu'ils soient locaux (groupe des *elders* de Rabai, villageois, *elders* des *kayas*

environnantes, autorités locales...), nationaux (autorités gouvernementales, National Museums of Kenya, partis politiques...) ou encore internationaux (Unesco, ONG et institutions de recherche). En 2013, ce projet s'autogère avec un réel investissement des groupes impliqués. Mais les tensions entre ses membres sont constantes, que ce soit au sein même des conseils des *elders* qu'entre les *elders* et les groupes de femmes qui contestent le pouvoir de ces derniers – toujours des hommes – et réclament un meilleur partage des bénéfices. D'autre part, le site ne reçoit pas assez de visiteurs et pour pallier ce problème, certains membres de l'association démarchent les hôtels de Mombasa à la clientèle internationale importante. Ainsi, le 13 juillet 2013, une délégation de professionnels du tourisme s'est rendue à Rabai où une nouvelle portion de forêt avait été préparée afin de créer un village touristique destiné à promouvoir le site. Danses et chants des différents villages aux alentours, simulations de cérémonies et d'activités de la vie quotidienne ont été présentés. Or, l'un des nouveaux membres de l'association avait invité certains leaders politiques de l'opposition et la journée se termina en meeting politique... De fait, des questionnements surgissent concernant les différentes strates de pouvoir et les jeux d'échelle que révèle la situation de patrimonialisation telle que celle de Rabai. La société mijikenda actuelle est prise dans ces contradictions et les *kayas elders* aravai ou girيامa sont au cœur des enjeux socio-politiques de l'ensemble de la société kenyane contemporaine.

## Bibliographie

- Ballarin, Marie Pierre, et Sophie Blanchy (dir.). 2016. « Revalorisation patrimoniale des sites naturels sacrés (Kenya, Ouganda, Madagascar) : enjeux locaux, nationaux et internationaux. » Dossier. *Journal des Africanistes* 86, n° 1. URL : <https://journals.openedition.org/africanistes/4723>.
- Brantley, Cynthia. 1981. *The Giriama and Colonial Resistance in Kenya, 1800–1920*. Berkeley : University of California Press.
- Gearhart, Rebecca, et Giles Linda. 2014. *Contesting Identities. The Mijikenda and their Neighbors in Kenyan Coastal Society*. Trenton : Africa World Press.
- Kiriama, Herman. 2013. « Intangible Heritage, Identity and Archaeology at *kaya* Mudzi Mwiru (Kenya) ». *The Uganda Journal*, n° 53 (Numéro spécial : « Sacred Natural Sites and Cultural Heritage in East Africa », dirigé par Marie Pierre Ballarin, Herman Kiriama, et Cecilia Pennacini) : 187-200.
- Liberski-Bagnoud, Danouta, Anne Fournier et Saïbou Nignan. 2010. « Les “bois sacrés”, faits et illusions : à propos des sanctuaires boisés des Kasena (Burkina Faso) ». In *Forêts sacrées et sanctuaires boisés. Des créations culturelles et biologiques (Burkina Faso, Togo et Bénin)*, dirigé par Dominique Juhé-Beaulaton, 59-90. Paris : Karthala.
- Spear, Thomas. 1978. *The kaya Complex: A History of the Mijikenda Peoples of the Kenya Coast to 1900*. Nairobi : Kenya Literature Bureau.

- Udvardy, Monica. 1992. « The Fertility of the Post-Fertile. Concepts of Gender, Aging and Reproductive Health among the Giriama of Kenya ». *Journal of Cross-Cultural Gerontology* 7, n° 4 : 289-307.  
<https://doi.org/10.1007/BF01848696>.
- Udvardy, Monica, Linda L. Giles, et John B. Mitsanze. 2004. « Cultural Property as Global Commodities. The Case of Mijikenda Memorial Statues ». *Cultural Survival Quarterly* 27, n° 4 (« Indigenous Education and the Prospects for Cultural Survival ») : 8-82. URL : <https://www.culturalsurvival.org/publications/cultural-survival-quarterly/cultural-property-global-commodities-case-mijikenda> [archive].
- Willis, Justin. 1993. *Mombasa, the Swahili and the Making of the Mijikendas*. Oxford : Clarendon Press.



# Dynamiques de scènes : présentation et représentations du marché de l'art nairobiien

*Danielle de Lame*

---

L'histoire du développement des arts visuels – et autres – à Nairobi reflète et condense celle des réseaux relationnels entre la ville et le monde à travers les interactions des personnes. De façon générale, les objets d'art matérialisent de façon particulière l'insertion de biens dans une chaîne marchande internationale. À Nairobi, la création des tableaux, dont je traite ici, relève, quant à elle, de dynamiques sociales locales en synergie avec des marchés divers et en lien avec la connaissance des courants artistiques internationaux, passés et actuels. La recherche de sponsors et d'accès aux marchés influe, à différents niveaux, sur le contenu et la forme artistiques à Nairobi – comme partout, on pourrait l'argumenter. Si l'insertion des artistes dans ces circuits est la voie nécessaire à leur accès au marché, les modalités de leur insertion sont produites dans une synergie du transnational et du local. Au Kenya, l'*ethos* social d'entraide a marqué longtemps et, à un certain degré, continue à modeler un foisonnement créatif dont se détachent de grandes individualités. La transformation de la capitale au cours du temps, la mouvance de ses zones d'insécurité et de ses zones de passage, ont déplacé les points de contact. Le commerce artistique en ligne s'immisce dans les circuits plus habituels du commerce en studios et en galeries. D'aucuns se situent encore dans les bidonvilles restés attractifs pour un certain public. La plupart des galeries, cependant, attirent désormais un public de connaisseurs – et de collectionneurs –, même si la consécration par les pontes de l'« art africain » reste suspendue à des hasards de rencontres. Un courant plus jeune tend, du reste, à court-circuiter les voies habituelles et à valoriser la reconnaissance par des pairs à l'échelon international.

## 1. Les années-fleur

Je propose de retracer les parcours des œuvres et de leurs auteurs, au fil de l'insertion de la capitale, Nairobi, désormais grande métropole, dans le système-monde. Sans aucune ambition de théorisation, j'espère lancer quelques pistes aptes à encourager un recensement correct des faits, préalable à des études détachées, on le voudrait, de tout exotisme. L'efflorescence des

arts visuels au Kenya, et plus spécifiquement à Nairobi, au cours des *golden sixties*, a quelques antécédents ancrés dans les cultures locales et dans l'apprentissage colonial lancé tardivement par la Kenya Art Association. Les extraordinaires coiffes et bijoux portés par différents groupes, les sculptures kisii en saponite, l'incision des Calebasses, etc., témoignent, si nécessaire, de l'ancrage de la sensibilité esthétique et de l'ingéniosité dans l'utilisation des matériaux. Un commerce informel<sup>1</sup> pour touristes existait, notamment en sculpture. Par ailleurs, outre l'apprentissage scolaire rudimentaire (Robarts 1981), les splendides représentations « ethniques » par l'autrichienne Joy Adamson matérialisent un contact typique de l'époque entre des univers qui se voulaient si différents : celui du représentant et celui du représenté. Ces dessins ont peut-être constitué, pour quelques observateurs kényans, une amorce de représentation documentaire de soi que l'on trouve dans les premiers temps de la production picturale locale, jusque dans des bars où, par exemple, se trouvent visualisées des traditions orales, comme observé à Ngecha<sup>2</sup>. L'habitude des enseignes commerçantes<sup>3</sup>, source de revenu permettant à certains de leurs auteurs de développer par ailleurs un art plus élaboré, a peut-être amorcé une créativité que l'école ne favorisait pas (Robarts 1981). Enfin, une dynamique s'est mise en place à Nairobi, comme ailleurs en Afrique, articulée à la fois sur les effets locaux des indépendances, de la fierté et de l'enthousiasme qu'elles ont suscité et, d'autre part, sur les mouvements américains du panafricanisme, *Black Power* mais aussi *Flower Power*, dont on peut argumenter qu'il se développa dans une mouvance plus générale de libération des contraintes et de protestation contre la guerre du Vietnam.

L'enseignement artistique s'ouvrait aux Africains avec, notamment, un premier artiste kényan, Francis Kahuri, formé par Dora Betts dans le cadre de la Kenya Art Society (KAS<sup>4</sup>) (Swigert 2011, 65), rejoignant des artistes est-

1. Placer l'ensemble du marché de l'art kényan sous le signe de l'informel au travers du terme local *jua kali*, comme le fait Margaretta Swigert (2011), ne me semble pas correspondre aux faits. Sur cette première période du développement artistique de Nairobi, son travail livre d'intéressantes informations lorsqu'elles sont confirmées par ailleurs. Margaretta Swiggert, sous le nom de Margaretta WaGacheru, publie une rubrique artistique dans deux journaux kényans qui appartiennent au même groupe, le *Daily Nation* et le *Business Daily*. Ses articles, souvent partisans, contiennent cependant de nombreuses informations intéressantes.

2. *Kiambu County*, à une trentaine de kilomètres de Nairobi. Voir *infra*.

3. Voir le magnifique ouvrage de Steve Bloom (2009). Les enseignes actuelles diffèrent de celles des premiers temps, marquées par l'art des graffiti qui se manifeste aussi sur les célèbres *matatu*.

4. La Kenya Art Society était liée à la East African Women's League, qui existe encore ; elle tient des réunions hebdomadaires et se veut « multiraciale ».

africains, notamment kényans, formés à l'université Makerere (Ouganda) par Margaret Trowell (*ibid.*, 66). Au début des années 1970 se développa une scène dynamique où s'entrecroisaient quelques artistes, tels Elimo Njau, tanzanien arrivé au Kenya, en 1958, à l'appel de l'Église anglicane, pour y réaliser des peintures murales à Fort Hall<sup>5</sup>, et des poètes et écrivains d'avant-garde, comme Ngugi wa Thiong'o. Elimo Njau, qui eut une exposition solo à Londres en 1961 (*ibid.*, 69) et a voyagé en Europe, fonda, en 1966, le premier centre artistique africain à Nairobi, Paa ya Paa, galerie d'art mais aussi centre d'art international<sup>6</sup>, refuge pour des artistes venus de pays africains plus turbulents, tout au long de la côte orientale. Le Kenya attirait aussi des artistes américains parmi lesquels les trois fondateurs, en 1969, de la Galerie Watatu<sup>7</sup> : Yoni Waite, Robin Anderson et David Hart. Tous trois artistes de haut vol, ils créèrent ce qui, selon Swigert, était perçu comme un univers artistique d'expatriés (*ibid.*, 72). D'autres initiatives laissèrent leurs traces sur la scène artistique nairobiennne d'aujourd'hui, comme l'établissement d'ateliers de fabrication de bijoux dans les bidonvilles. Deux Américains, dont Alan Donovan<sup>8</sup> qui eut un rôle important sur le marché de l'art à Nairobi, furent à l'origine de ces activités (*ibid.*, 75).

C'est l'époque (1977) où l'Alliance française, connue localement sous le vocable « *French Cultural Centre* », monte une première exposition d'importance, présentant Acent Soi (le père de Michael Soi), l'Ougandais Jak Katarikawe, et d'autres artistes dans le cadre d'une *Wildlife Awareness Week* (*ibid.*, 74), faisant du même coup la part belle à des œuvres exaltant la nature.

---

5. Fort Hall est le nom de la ville de Murang'a à l'époque coloniale. Les peintures sont connues comme *The Murang'a murals* et leur réalisation est liée à une commémoration des victimes des attaques anti-colonialistes Mau Mau réprimées par des expéditions lancées depuis Fort Hall. Il semble ironique qu'une personnalité comme Elimo Njau, premier à avoir promu les arts au Kenya, puisse être liée à cette œuvre controversée. Voir aussi Miller (2014).

6. « PaayaPaa et ses activités restent dans la mémoire de ceux qui étaient présents à Nairobi à l'époque. » (John Lonsdale, communication personnelle, février 2015, Paris.)

7. Pour une histoire détaillée de la Gallery Watatu, un regard critique sur l'article de 2013 de Margaretta WaGacheru est utile (« Nairobi's Upmarket Red Hill Opens a New Gallery ». *Business Daily*, 16 septembre. URL : <http://www.businessdailyafrica.com/Nairobi-upmarket-Red-Hill-opens-a-new-gallery/-/1248928/1498086/-/6k5jqc/-/index.html> [archive]).

8. Alan Donovan a promu non seulement la peinture et la fabrication de bijoux ; il organisa des défilés de mode « afro » et expose encore une intéressante collection de peintures dans son Heritage House, non loin du Nairobi National Park.

Au cours des années 1980, la Gallery Watatu, accueillante à tous artistes, change de mains, les trois artistes fondateurs optant pour leur activité d'artistes plutôt que pour la gestion de la galerie<sup>9</sup>. Après une brève direction par Rhodia Mann et Sherri Saitoti, l'Américaine Ruth Schaffner<sup>10</sup> devint propriétaire de la galerie et l'orienta vers la mise en valeur d'artistes africains. Il est difficile aujourd'hui de se faire une idée de la personnalité de Ruth Schaffner, tantôt vilipendée, tantôt portée aux nues. Elle avait créé une atmosphère familiale autour de la Gallery Watatu, prenait des frais scolaires en charge et consentait des prêts aux artistes dont elle attendait en contrepartie une fidélité absolue, l'exclusivité et... 50 % de commission à partir des années 1990 (Littlefield Kasfir 1999, 79), un taux inhabituellement élevé en Afrique et plus jamais exigé au Kenya. Propriétaire de deux galeries à Los Angeles, elle eut une influence marquante sur le développement artistique dans et autour de Nairobi. Avec elle, en tout cas, le champ de la peinture s'élargit à la mesure des chances qu'elle offrait en mettant des artistes en contact par des ateliers et en encourageant certaines formes (voire certaines teintes) qui lièrent les artistes villageois au marché américain, aux expatriés et aux touristes. Les galeries existantes – Watatu, Paa ya Paa et la galerie de l'hôtel Stanley, puis la galerie de Donovan, African Heritage – se trouvaient au cœur de Nairobi, dans des lieux assurés d'une clientèle cosmopolite à une époque où le centre de la ville vibrant d'activité était sûr, où les terrasses accueillait les passants, un centre-ville difficile à imaginer aujourd'hui, repris sous le cliché de l'époque : « la cité verte sous le soleil » (*the green city under the sun*), dont l'optimisme de carte postale tomba le masque lors des émeutes de 1982, début d'une déferlante, sur le centre-ville, d'une insécurité débordant les bidonvilles (Grignon 1997 ; de Lame 2006).

Tout comme les artisans bijoutiers travaillant pour Donovan et issus du bidonville de Mathare Valley, les peintres en devenir avaient l'expérience de petits gains à faire dans l'art des enseignes et dans les œuvres souvent médiocres vendues dans les boutiques de *curios*. Si Donovan a créé de très nombreux emplois dans le domaine « hybride » (Swigert 2011, 75) des bijoux, mais aussi, plus tard, dans celui des textiles et de la mode, grâce à Ruth Schaffner, les peintres qui tentaient de s'assurer un revenu dans un domaine où ils développaient leurs talents, réels ou supposés, ont pu émerger, créer leur style, et s'adapter à un marché qu'ils ont eux-mêmes influencé. Wanyu

9. Yony Waite, communication personnelle.

10. « La formidable Californienne qui avait, depuis longtemps, délaissé les mondanités américaines au profit de la savane africaine et d'un sixième mari de vingt ans plus jeune qu'elle... » (« *The formidable German-born Californian who'd long given up her social life in America for Africa's savanna and a sixth husband twenty years her junior.* ») « Wanyu Brush ». S.d. *Art Nanadede* [[archive](#)]. Pour plus de données biographiques, voir Littlefield Kasfir (1999, 78-84).



Brush, établi sur les vertes collines de Kiambu County, à Ngecha, et initié à la peinture dans le cadre du YMCA Art Centre, entraîna dans sa foulée Sane Wadu, puis Chain Muhandi, Sebastian Kiarie, Alan Githuka et bien d'autres. La Ngecha Artists Association était née. Elle a formé de très nombreux jeunes dont sont issus un bon nombre de peintres encore actifs, et a rallié d'autres artistes comme Shine Tani<sup>11</sup>. Ruth Schaffner encouragea ce mouvement : elle fournissait, outre des conseils, les matériaux nécessaires, organisait des ateliers sous forme de rencontres mensuelles et achetait les œuvres des artistes pour les revendre dans la Gallery Watatu ou aux États-Unis<sup>12</sup>. Elle mettait l'accent sur le caractère autodidacte des artistes (selon Yoni Waite, il n'y en avait pas beaucoup d'autres) qui correspondait à la forme naïve de l'« art africain » telle qu'elle voulait le vendre<sup>13</sup>. WaGacheru insiste sur le caractère pionnier de Schaffner sur le plan commercial : elle aurait été la première à percevoir la valeur de l'art kényan sur le marché international<sup>14</sup>. La peinture devenait un trait de la culture locale du village de Ngecha, au point qu'une fête annuelle y soit organisée par les artistes. Dès 1993, le Banana Hill Art Studio fondé par Shine Tani dans le village du même nom, à une dizaine de kilomètres de Nairobi, accueillait et exposait des artistes des environs<sup>15</sup>, y compris de Ngecha et, tout comme aujourd'hui, offrait une formation à des jeunes, un trait typique et persistant de la vie de nombreux

11. Shine abandonna son gagne-pain d'acrobate au centre-ville après avoir découvert la peinture dans un hôtel et être entré en contact avec Ruth Schaffner (communication personnelle).

12. A propos des prix, voir WaGacheru, Margareta. 2013. « Good Old Gallery Watatu in Limbo ». *Daily Nation*, 5 août. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/good-old-gallery-watatu-in-limbo-880584> [archive] ; détail aussi reçu de Shine Tani (un des informateurs de WaGacheru), communication personnelle.

13. Lucki Mutebi interviewé par Margareta WaGacheru : « Tani n'appréciait pas qu'elle achète de l'art kényan à bas prix pour le revendre très cher. Son sentiment est que les artistes ne bénéficiaient pas de ce commerce. » (« *Tani didn't like the way she bought Kenyan art for very little then sold it at much higher prices. He felt she was not benefiting the artists.* ») WaGacheru, Margareta. 2012. « Artist of Two Worlds Finally Traces His Way back to Kenya ». *Business Daily*, 22 mars. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/lifestyle/society/Artist-of-two-worlds-finally-traces-his-way-back-to-Kenya/3405664-1371484-q8467p/index.html> (archive).

14. L'ignorance internationale de l'art produit au Kenya a perduré jusqu'il y a une dizaine d'années. Voir *infra*.

15. Voici une liste des artistes pionniers telle qu'elle m'a été communiquée par James Mbuthia : Shine Tani, Kamuyu Martin, Kamondia, Livingstone Miringu, Jim Gay, Lucky Mutebi, late Alex Mbugua, late George Thairu, Joseph Cartoon, Anthony Muya, Daniel Kinyanjui, Jeff Wambugu, Peter Kibunja, John Silver, Jonathan Mbugua, Julius Kimenia, Sebastian Kiarie, Hosea Muchugu (Giko),

peintres nairobiens. Banana Hill Art Studio et la One Off Gallery, fondée la même année par Carol Lees<sup>16</sup>, lançaient ainsi deux orientations différentes, mais interconnectées, du marché, au moment où Ruth Schaffner réorientait son action pour y approfondir la formation des artistes, en synergie avec son assistant, Rob Burnett, qui allait donner un élan décisif et transformer la scène artistique de Nairobi.

Quelques aspects sociologiques présents dès cette période valent d'être retenus, comme l'habitude des artistes de travailler en proximité, celle de former des jeunes, souvent à titre gratuit, celle de représenter, dans des styles picturaux fort divers, des événements ou des phénomènes sociaux et politiques, entre le descriptif et le satirique, ou encore, des scènes de vie villageoise typiques de leur environnement. Dans cette première phase, l'influence des galeries fut plus grande que celle des sponsors, quasi absents si ce n'est sous forme de mise à la disposition d'espaces d'exposition. Ces expositions, et le travail des quelques galeristes, lancèrent des initiatives qui allaient transformer la scène artistique nairoboienne à partir de 1996, date de la fondation de Kuona Trust. Les artistes liés à la Ngecha Artists Association et à Banana Hill Art Studio ont poursuivi jusqu'à présent leur travail, dans des styles qui leur sont propres et qu'ils ont développés dès les débuts. Ce sont ces artistes que Sidney Littlefield Kasfir (1999) cite comme représentatifs de la peinture kényane contemporaine, y ajoutant Kivuthi Mbuno, artiste publié par ailleurs dans *La Revue noire*<sup>17</sup>, notamment. Le choix de Littlefield Kasfir, dans la ligne exotisante de Schaffner et de la Gallery Watatu, peut expliquer que le pape des arts africains modernes<sup>18</sup>, Okwui Enwezor, n'ait rien retenu du Kenya dans son ouvrage consacré aux peintres africains contemporains (Enwezor & Okeke-Agulu 2009). Centré sur la côte atlantique – du Nigeria à l'Afrique du Sud en passant par le Congo et les festivals d'Afrique occidentale francophone –, ce monde des critiques ne s'immerge pas dans une scène artistique émergente comme

---

Shade Kamau, Baba, Willie Wamuti, Mary Ngugi, Rachael Wangari, RahabShine, Mwura. Communication personnelle le 14 mars 2014.

16. La galerie, située comme aujourd'hui « *Off Limuru Road* », sur la propriété de Carol Lees, est à mi-chemin du centre-ville, de Banana Hill et de Ngecha. Carol Lees, tout comme Yoni Waite et Mary Collis, sont kényanes.

17. *Revue noire*. 1994 (mars-avril-mai) : 13. Kivuthi est présent dans de nombreuses collections dont la collection Pigozzi. Son thème – la proximité, voire l'égale valeur des hommes et des animaux – est présent chez d'autres peintres, notamment Richard Kimathi, mais sa technique de dessin au crayon lui est tout à fait particulière.

18. Voir Azimi, Roxana. 2015. « L'homme de l'art ». *M Le magazine du Monde*, 24 janvier : 29-35. Enwezor fut commissaire de la *Dokumenta 2011* à Kassel et de la *Biennale de Venise* de 2015.

le Kenya<sup>19</sup>. Il a fallu intéresser des sponsors importants, en faisant voir les bénéfiques sociaux d'une formation artistique sur un terrain qui s'était révélé favorable, pour que les artistes kényans soient mis en contact avec un monde plus large, ce que les galeries n'avaient pu réaliser, et bénéficient de lieux d'émulation et de moyens sans restriction à leur liberté créative.

Les galeries, localisées au centre-ville lorsque leurs propriétaires en avaient les moyens, mettaient en contact les œuvres et les acheteurs, mais non les artistes. Des restaurants et des hôtels exposaient aussi les peintres kényans et, plus généralement, est-africains. Par définition, dans la mesure des moyens, les galeries s'installent dans les lieux où abondent les clients potentiels, ce qui varie en fonction du développement urbain. Durant cette première période, le centre-ville était attrayant<sup>20</sup>. Les galeristes moins fortunés étaient situés à Ngecha et à Banana Hill et jouaient – et jouent encore – sur l'attrait d'une Afrique villageoise authentique pour attirer les acheteurs potentiels. D'autres misaient, dans le même but, sur la fascination pour les bidonvilles où les artistes installaient des studios faisant office de galerie<sup>21</sup>. Les artistes, à cette époque, n'avaient que peu de contacts directs avec le monde artistique extérieur au pays.

## 2. L'ère des sponsors

Si la Ngecha Artists Association chercha, de façon assez artisanale, des sponsors<sup>22</sup>, et si Shine Tani et son groupe bénéficièrent, entre autres sponsors, de l'aide d'un couple mennonite, Bob et Betty Baumann, qui

19. Dans un article publié dans *Le Monde* du 27 juillet 2016, André Magnin donne un aperçu de son travail de collectionneur au service de Pigozzi, illustrant l'interaction des hasards, des recherches, des expositions dans la création de collections, mais aussi de marchés.

20. Le centre-ville est l'objet, très récemment, d'un nouvel intérêt, comme le montrent l'établissement d'un studio d'artistes à proximité du Railway Museum, l'installation du GoDown et de ses studios dans la zone industrielle, ainsi que ses initiatives « *Nai ni who* » visant à faire connaître Nairobi grâce à l'organisation d'événements en différents lieux urbains, ou encore un projet de musée d'art moderne au cœur du vieux Nairobi, non loin des Archives nationales.

21. Certains artistes continuent à miser sur cet attrait, tel que le groupe Masaï Mbili combinant la ligne de l'exotisme de misère, avec la forme plus actuelle des « installations ». Notons que les « deux Maasaï », Otieno Gomba et Otieno Kota, ne sont pas Maasaï mais ont jugé plus attractif de s'afficher comme membre de l'ethnie favorite des touristes (communication personnelle d'Otieno Gomba). Leur succès soutenu par le Goethe-Institut tient à des relations personnelles, aujourd'hui avec l'artiste Sam Hopkins.

22. Voir le magazine *Caravan* 2001, 22, où le peintre King Dodge exprime ses souhaits de créer un centre artistique à Ngecha et où le magazine pacifiste militant lance un appel de fonds en faveur du projet.

organisèrent une exposition « New Art from Nairobi » à Philadelphie (États-Unis), donnant l'opportunité à Shine Tani de participer à de nombreux ateliers en Europe (Swigert 2011, 93), la recherche de sponsors prit une autre allure professionnelle au moment de la création de Kuona Trust dans un local adjacent au National Museum. Cette création marqua aussi un chiasme entre les deux volets de l'activité de la galerie Watatu : la vente d'une part, le développement des artistes de l'autre. Ce schisme coïncida non seulement avec la création de Kuona Trust, en 1996<sup>23</sup>, mais aussi avec le décès de Ruth Schaffner.

La recherche systématique de sponsors et la mise en contact tout aussi systématique des artistes avec des ateliers internationaux ont donné aux peintres le moyen de présenter leurs œuvres à l'étranger, passage nécessaire à la construction d'un *curriculum vitae* autrefois laissée au hasard des rencontres. Kuona Trust avait deux ans lorsque j'y fis la connaissance de nombreux artistes en vogue aujourd'hui. La localisation, dans l'enceinte du National Museum, était idéale dans le climat d'insécurité croissante qui rendait le centre-ville difficile à fréquenter (de Lame 2006). Dirigé par Rob Burnet, le centre était géré avec dynamisme par Judy Ogana<sup>24</sup> et comportait, outre un espace partagé par une douzaine de peintres sélectionnés à l'entrée, un atelier de musique et de conteurs. Parmi les peintres se trouvaient notamment, de mémoire, Michael Soi, Patrick Mukabi, Peterson Kamwathi<sup>25</sup>, Peter Elungat, Richard Kimathi, Simon Muriithi, Jimnah Kimani, Justus Kyalo, ou encore Beatrice (Wanjiku) Njoroge. Bon nombre d'entre eux avaient bénéficié d'une formation artistique avant leur arrivée à Kuona Trust<sup>26</sup>, notamment au Creative Arts Centre, tel Patrick Mukabi qui y avait obtenu un certificat en 1988. La sélection étant basée sur le caractère prometteur des candidats, une formation antérieure devenait un avantage. Cette formation pouvait provenir d'un environnement familial,

---

23. Pour les détails que je n'ai pu vérifier, voir Swigert (2011, 94-104).

24. Voir l'interview de Judy Ogana par Zaidi dans *Msanii* n° 10, 2004 : « Art as a Statement of where People Are at ». Le contenu de l'interview complète de façon structurée (et contrastée) les allégations communiquées sans critique par Swigert (2011, 108 et suivantes).

25. La biographie de Peterson Kamwathi par Olivier Marcel (2012) et l'interview par Sam Hopkins (2011) se complètent. Par ailleurs, David Kaiza (Hopkins 2011) met en évidence l'insertion sociale de l'art à Nairobi, à travers la trajectoire de Kamwathi dont les « Series » constituent un idiome politique. Voir « Contact Zones NRB » : [https://www.contemporaryand.com/fr/publication/contact-zones-nrb-a-book-series-of-the-goethe-institut-kenya-and-native-intelligence/\[archive\]](https://www.contemporaryand.com/fr/publication/contact-zones-nrb-a-book-series-of-the-goethe-institut-kenya-and-native-intelligence/[archive]).

26. Cette formation artistique préalable ressort des notices biographiques données par les artistes eux-mêmes dans les calendriers *Kenya Arts Diary* édités annuellement à partir de 2011.

comme dans le cas de Michael Soi ou de John Kamicha<sup>27</sup>, ou de centres plus formels. À côté du Creative Arts Centre de Nairobi fut fondé, en 1993, le Buruburu Institute of Fine Arts (BIFA). Il visait, au départ, à donner à des jeunes de l'environnement populaire de Buruburu une formation artistique orientée vers l'entrée dans une profession. Outre un curriculum de trois ans, des cours d'une durée d'un mois à un an portent sur des compétences aussi variées que la céramique, le dessin technique, les arrangements floraux, la gestion d'événements et... le graffiti. Même en ce dernier domaine, l'accent est mis sur l'accès à un emploi mais la créativité artistique est promue avec résultats. Beatrice (Wanjiku) Njoroge, peintre reconnue au niveau international, y a suivi une formation et le BIFA attire désormais des jeunes provenant de l'ensemble du pays. Ces peintres issus de Kuona Trust furent souvent qualifiés de « seconde génération »<sup>28</sup>, de façon un peu bizarre puisque, d'une part, la première génération n'est pas clairement définie et que, d'autre part, les tendances de thèmes et de styles du début persistent encore chez de nombreux peintres, notamment à Ngecha et à Banana Hill.

L'insécurité, le climat politique oppressif auquel répondait une opposition prudente dans son expression verbale<sup>29</sup> ou détournée dans ses moyens, le développement d'une criminalité à la fois alimentaire et revancharde ont marqué les thèmes traités par les artistes, mais aussi les thèmes sur lesquels s'est articulée la recherche de sponsors. Si les artistes se sentaient les interprètes privilégiés d'une majorité bâillonnée « puisque les policiers ne prennent pas les peintres au sérieux »<sup>30</sup>, des peintres, surtout, se firent les intermédiaires dans l'expression des griefs et de l'ironie populaires. Par ailleurs, ils répondaient aussi à un intérêt des acheteurs pour l'expression des problèmes sociaux et pour l'expression d'une opposition à la dictature. D'autre part, tous les moyens devaient être utilisés pour « nettoyer » la ville de ses « *street children* ». La problématique de la pauvreté urbaine était un moteur puissant de mobilisation de fonds. Tandis que les bidonvilles, la violence, la corruption, devenaient des thèmes souvent traités par les artistes de Ngecha et d'autres, le potentiel de l'art comme créateur d'emploi fut – et est – utilisé, tant aux fins d'attirer des acheteurs dans les zones des bidonvilles qu'à celles d'encourager la générosité des bailleurs de fonds et des jeunes en quête d'emploi et de formation. La perspective, alors, de voir se terminer l'ère Moi suscitait la ferveur pour un Kenya dont

27. John Kamicha est le fils de Zachariah Mbutha, artiste de Banana Hill.

28. Les « jeunes fusils » que lance cette année Circle Art Agency (voir *infra*) pourraient former une nouvelle génération dont il faudra voir comment elle se distingue des précédentes.

29. On se souvient, par exemple, de l'éditorial hebdomadaire signé par Wahome Mutahi, « Whispers » ; sur Wahome Mutahi, voir Maupeu & Mutahi (2005).

30. Communication personnelle, Chain Muhandi, 2000.

l'avenir s'annonçait plus souriant et plus prospère et incitait les bailleurs à la générosité.

Rob Burnet s'avéra un lobbyiste d'une extraordinaire efficacité. D'une part, il parvint à obtenir des fonds de la Ford Foundation et de nombreux bailleurs dans le cadre des politiques de développement et des politiques culturelles ; d'autre part, en entrant dans le réseau du Triangle Network<sup>31</sup>, il mit le Kenya sur la carte des réseaux artistiques internationaux. Lorsque, en 2000, il fut engagé par la Ford Foundation, il put subsidier de nombreuses organisations kényanes, parmi lesquelles les ateliers Wasanii, Kuona Trust, RaMoMa. Le déménagement de Kuona Trust vers la zone industrielle du centre-ville, au sein du complexe beaucoup plus vaste qu'est le GoDown, permit d'abriter non seulement des ateliers d'artistes mais également une salle de spectacle. Au moment où Kuona Trust déménageait à nouveau, cette fois vers Hurlingham, le GoDown put ouvrir des centres de formation dans des domaines aussi divers que l'informatique, la danse, la musique classique, le graphisme, etc., tout en maintenant quelques studios d'artistes, notamment celui de Michael Soi et, jusqu'il y a peu, de Patrick Mukabi<sup>32</sup>. La création puis la gestion et les déménagements successifs du Kuona Trust ont abouti à une diversification de l'implantation des artistes. Nombre d'artistes présents au Kuona Trust première mouture sont partis vers des lieux où ils se retrouvent proches les uns des autres, notamment à Kitengela où est situé l'atelier de création artistique de verre de Nani Croze, artiste d'origine allemande, figure prédominante de la scène artistique de Nairobi, et organisatrice de nombreux ateliers de formation dans l'art du verre. À côté de l'émulation quotidienne créée par la proximité, les ateliers de formation plus formels<sup>33</sup>, comme les *Wasanii Workshops* organisés annuellement à Naivasha, Lamu, etc., mettent les artistes en contact par-delà les frontières. Dès les débuts de Kuona Trust, l'opportunité fut donnée aux artistes présents sur son site de fréquenter des ateliers à l'étranger et

---

31. Officiellement connue comme le Triangle Arts Trust, l'organisation fut lancée, en 1982, par Robert Loder et Anthony Caro, en vue de créer des liens entre des artistes visuels, des organisations et des ateliers créatifs indépendants tenus par des artistes ; elle est actuellement présente dans trente pays. Voir : [https://en.wikipedia.org/wiki/Triangle\\_Arts\\_Trust](https://en.wikipedia.org/wiki/Triangle_Arts_Trust).

32. En 2015, Patrick Mukabi, qui a initié de nombreux jeunes à la peinture, fonda le Dust Depo Art Studio, situé dans les studios voisins du Railway Museum, au centre-ville.

33. Pour une liste d'ateliers au fil des années, voir aussi Gerschultz (2013). Il s'y ajoute, comme je le signale, les ateliers informels où des artistes forment des jeunes. Même ainsi, on est loin « des centaines » d'artistes que mentionne Gerschultz. Autre réserve : Gerschultz sous-estime le rôle de deux kényanes, Mary Collis et Carol Lees, signalant que « quelques expatriées » apparaissent sur la scène. Toutes deux sont kényanes.

d'y faire des résidences, tant en Afrique qu'en Europe et aux États-Unis. Les artistes se trouvaient ainsi en contact avec d'autres cultures tout en se faisant connaître et en se créant des opportunités d'expositions à l'étranger. La notion d'artiste autodidacte, chère à Ruth Schaffner, devenait un critère différenciatif – et en partie obsolète – par rapport à une majorité d'artistes ayant reçu une formation d'une sorte ou d'une autre<sup>34</sup> et qui affichent cette formation et leur participation à des ateliers, des résidences d'artistes ou des expositions à l'étranger.

Un autre signe des temps dans la recherche de sponsors est le contraste entre l'engagement de donateurs privés et la quête de sponsors officiels ou commerciaux. Ainsi, la galerie Paa ya Paa, détruite par un incendie en 1998, fut réouverte sur un site excentré<sup>35</sup> grâce à l'aide d'un donateur individuel et à des collectes de fonds « *harambee* » organisées par des personnalités du monde des arts, y compris des artistes. En revanche, RaMoMa, fondé par Mary Collis et Carol Lees, bénéficia de subsides de la Ford Foundation et, progressivement, du sponsoring de firmes commerciales (Dormans, Safaricom...) ainsi que de donations reçues de services diplomatiques, tel, notamment, la High Commission of Canada to Kenya<sup>36</sup>. RaMoMa, situé dans le quartier aisé de Upper Hill<sup>37</sup>, préfigura d'emblée, sous la direction de Carol Lees, une évolution qui s'est poursuivie jusqu'aujourd'hui au GoDown Arts Centre et au Kuona Trust. En bonne entente avec tous les acteurs du monde artistique de la ville, RaMoMa put offrir, outre des ateliers, de magnifiques espaces d'exposition et de vente et attirer un public cultivé par l'organisation d'activités culturelles impliquant des artistes africains étrangers, venus d'autres horizons : concerts, danse moderne, etc. Chaque vernissage devenait un événement répercuté, en même temps que d'autres événements artistiques kényans, dans un magazine publié trimestriellement à partir de 2002, *Msanii*<sup>38</sup>. Ce magazine dédié aux arts visuels dans leurs manifestations à Nairobi est une première dans la mise en contact persévérante du grand public avec les artistes. Le graphisme du magazine était dû au photographe désormais bien

---

34. L'Université de Nairobi propose un *Masters in Fine Arts*.

35. PaayaPaa Arts Centre, Ridgways Road, off Kiambu Road.

36. Voir, par exemple, le magazine *Msanii* n° 14, mars 2006, p. 2 : « News ».

37. La localisation, dans la Rahimtullah Tower propriété d'une famille kényane, (d'où le nom de la galerie qui reprend aussi le new-yorkais MoMa) à proximité de bureaux, de bâtiments administratifs et de l'Hotel Fairview, évitait les quartiers du centre-ville.

38. La dernière édition porte le numéro 25 de novembre 2008-janvier 2009, peu avant la fermeture de RaMoMa.

connu, James Muriuki, tandis que le peintre James Mbuthia<sup>39</sup> participait à l'organisation des ateliers. La liberté laissée aux artistes par Carol Lees facilita la fréquentation d'artistes autodidactes originaires de Ngecha et de Banana Hill et mal à l'aise face aux critères d'entrée à Kuona Trust.

À la galerie Watatu (dont les activités se limitaient désormais à la vente) s'étaient ajoutés les studios de Ngecha et de Banana Hill, et les centres aux activités diversifiées qu'étaient RaMoMa et Kuona Trust. L'art se répandait aussi dans la ville, que ce soit sous forme de graffiti, notamment par une équipe du National Museum sur le pont qui mène à ses bâtiments ou, de façon plus omniprésente, dans les hôtels, les restaurants – Le Rustique, aujourd'hui disparu, est un cas de figure – et les *Coffee Houses*. Des peintures originales par Jimnah Kimani<sup>40</sup> décorent encore tous les cafés « Java House » qui, du coup, sont signalés comme des modèles de décoration intérieure. L'hôtel Sankara (Westlands) possède l'une des meilleures collections du pays<sup>41</sup> : les œuvres sont exposées dans les lieux de fréquentation du public, y compris les chambres, et l'installation d'une galerie d'art complète, de façon cohérente, l'usage de l'art comme pôle d'attraction d'une clientèle sélecte.

Les centres culturels et les ambassades ont offert, dès 1977 en ce qui concerne l'Alliance française, des espaces d'exposition aux artistes de Nairobi et de l'ensemble du Kenya et, occasionnellement, de l'ensemble de l'Afrique de l'Est. La présence continue de Harsita Waters, responsable des affaires culturelles et de la communication à l'Alliance française depuis plus de vingt ans, fait que la politique culturelle de l'Alliance française est solide, fondée sur la connaissance de la scène artistique kényane et est-africaine<sup>42</sup> et, plus généralement, sur les problématiques sociales qui donnent souvent leur thème aux expositions. La situation est quelque peu différente au Goethe Institut qui a pourtant été, depuis longtemps, un partenaire sur la scène de Nairobi mais où les directeurs successifs gèrent la politique culturelle. Le visiteur peut ainsi passer, à quelques années d'intervalle,

---

39. James Mbuthia, originaire de Banana Hill, devait lancer aussi des ateliers pour les enfants malades à l'hôpital de Nairobi. Cette activité, qu'il poursuit encore, illustre l'engagement social, très fréquent, des artistes.

40. « *With their signature Jimnah Kimani Artwork, brick red and cream walls grounded by wood and wrought iron...* » Awori, Jordan. 2016. « Restaurant Inspiration: Java House Inspiration ». *The Interior Decorator*, 16 mars. URL : <https://www.jordanawori.com/?p=253> [archive].

41. Mark van Rampelberg, déjà présent à la Gallery Watatu dont il avait dessiné le mobilier, en est le curateur.

42. L'Alliance française à Nairobi possède une collection de peintures, récemment numérisée, construite au fil des expositions, les artistes n'ayant, pour seule obligation, lorsqu'ils y sont exposés, que d'y laisser une œuvre.



d'une exposition d'oiseaux en bois peint de façon fort experte (1999) à une installation d'avant-garde dont les auteurs, membres du groupe Masai Mbili, sont manifestement peu expérimentés. Johannes Hossfeld, directeur du Goethe Institut entre 2009 et 2013, avait pris l'option claire de favoriser les formes artistiques à la mode : installations, performances. Il fut à l'origine du financement d'un film remarquable de réalisme social et à grand succès, « *Half-Life Nairobi* », et de la publication de monographies d'artistes. Ses choix n'ont pas été sans influence sur la représentation des artistes kényans à l'étranger, comme on peut le voir dans le volume *Afropolis* où apparaissent les artistes du groupe Masai Mbili basé dans le bidonville de Kibera. Au sein de ce volume à diffusion internationale, l'accent est mis sur les bidonvilles dans la partie consacrée à Nairobi. Les groupes choisis reposent sur le réseau personnel du directeur du Goethe Institut à l'époque. Hossfeld avait des options claires quant aux artistes à promouvoir : la peinture et la sculpture, pour lui « dépassées », devaient céder la place aux installations (Sam Hopkins, Miriam Siowia Kambu), aux performances (Ato Malinda), aux vidéoclips, et au cinéma (notamment *Half-Life Nairobi*<sup>43</sup>) et aux arts de la rue, en particulier les très fameux *matatu*, pourtant relativement sobres à l'époque de l'édition d'*Afropolis*<sup>44</sup>. Paradoxalement, alors que le bidonvillesque Masai Mbili apparaîtrait dans *Afropolis* comme un groupe typique, Hossfeld considérait les « bonnes manières » comme un passeport indispensable vers la scène internationale, à côté d'une haute qualité artistique. Les ambassades, également en fonction des intérêts artistiques personnels de l'ambassadeur en poste, organisent aussi des expositions. Ce fut le cas, par exemple, au cours des deux mandats de l'ambassadeur belge Bart Ouvry. Enfin, dernier mais pas le moindre, le National Museum of Kenya, qui avait depuis longtemps une galerie de vente assez fourre-tout, dans le vent de sa rénovation, s'ouvrit à l'art contemporain.

### 3. Les années *buzz*

Sur la scène artistique extrêmement dynamique de Nairobi, chaque repli a suscité un élan. Le déménagement de Kuona Trust vers la zone industrielle,

---

43. Communication personnelle.

44. De 2005 à 2015, le gouvernement kényan interdit les peintures sur les minibus classiques, type Volkswagen, les *matatu*. Ceci est un aspect des lois qui les touche et qui, en outre, limite le nombre de passagers et impose diverses normes de sécurité. Pour répondre à la limitation du nombre de passagers, les propriétaires s'orientent vers l'achat de véhicules plus grands qui échappent à la couleur blanche rayée jaune devenue l'uniforme obligatoire des véhicules traditionnels. Le Président actuel a levé l'interdiction relative à la décoration des véhicules, rétablissant un dialogue entre les styles d'art visible au public, les *matatu* étant sa face la plus largement partagée.

toujours sous la direction de Judy Ogana, a donné lieu à l'ouverture du GoDown, en 2003, avec une diversification des activités artistiques offertes. Après une courte absence de Judy Ogana, Kuona se séparait et s'installait à Hurlingham sous la direction de Danda Jarolmek, une artiste membre du Triangle Network. Les deux institutions, désormais bien différentes, ont connu un essor qui ne se dément pas. Aujourd'hui dans le quartier industriel, à proximité d'un bidonville, le GoDown, sous la direction de Judy Ogana et de Joy Mboya, entend attirer un public de jeunes, et ce de diverses manières : des formations variées et populaires – break dance, par exemple – mais aussi des concerts live, désormais quasi hebdomadaires, l'organisation d'expositions thématiques annuelles, « Manjano », qui se produisent au lieu chic et très fréquenté qu'est Village Market, et encouragent les jeunes talents en les branchant sur des thèmes sociaux d'actualité. L'ouverture du GoDown fut un événement mondain d'envergure (le lieu « branché » s'y prête) où se retrouvaient des artistes de tous horizons et au cours duquel fut lancée une première publication de référence sur les peintres et sculpteurs kényans : « Thelathini ». La sélection des artistes, peut-être plus difficile à cette époque qu'aujourd'hui, fut faite dans un souci d'impartialité par un double comité comportant des artistes, des galeristes et des collectionneurs (Thelathini 2003, 8). En 2017, Susan Wakhungu Githuku a publié un ouvrage moins sélectif, beaucoup plus volumineux et, du même coup, plus représentatif de la variété de production picturale depuis les années 1970 (Waghungu Githuku 2018).

Le déménagement de RaMoMa à Parklands, très ambitieux, transforma radicalement ses activités, avec, dans un site fort attrayant et sûr, plusieurs galeries et salles d'exposition, des ateliers pour enfants, un restaurant, une exposition mensuelle d'envergure, la construction d'une collection, etc. Carol Lees en était curateur. La revue *Msanii* continuait à faire connaître les artistes et se vendait, désormais, dans les kiosques. Swigert<sup>45</sup> suggère une collusion, « un cartel » de centres subsidiés produisant pour la vente dans les galeries de RaMoMa. La réalité est autre : d'une part, les artistes étaient libres, et de l'autre, il suffirait, pour démentir l'allégation, de consulter le programme des expositions et de rappeler l'origine de chaque artiste exposé. RaMoMa deuxième mouture offrit un espace d'interaction unique où se retrouvaient tout aussi bien des artistes de Ngecha et de Banana Hill<sup>46</sup> que ceux des ateliers du GoDown et de Kuona. Ces différents cadres, par la fréquentation qu'ils suscitaient, ont fait sortir les artistes du ghetto de l'art naïf, un mouvement qui s'est accentué avec la progression des artistes issus de Kuona mais aussi avec une individualisation croissante des artistes.

45. Swigert (2011, 118) parle d'un « cartel ».

46. C'est à cette époque que Banana Hill Art Studio, après une crise, cessa d'être une coopérative et devint propriété de l'artiste Shine Tani.

Ces années ont coïncidé avec une sorte de dormance du National Museum de Nairobi qui était en cours de rénovation. Sa réouverture, en 2008, a été un événement national complété par l'aménagement d'un nouveau lieu d'exposition, « *the old PC's office building* »<sup>47</sup>, où se tiennent, en plein centre-ville, des expositions temporaires<sup>48</sup>. Le musée rénové fit aussi appel à des artistes locaux, notamment Miriam Syowia Kyambi<sup>49</sup>, dont une installation retrace l'histoire politique kényane.

Cette année 2008 fut celle du début d'une crise économique majeure résultant dans une diminution drastique des subsides. Ce fut aussi, pour le Kenya, un début d'année marqué par des violences postélectorales et le déplacement consécutif de dizaines de milliers de personnes. Ces deux faits, on peut l'argumenter, ont eu des répercussions importantes sur le développement de la scène artistique de Nairobi telle que nous la connaissons encore.

La diminution des apports des bailleurs a fouetté les initiatives personnelles et rendu nécessaire une plus grande visibilité. En particulier, l'attention du gouvernement sur le potentiel économique des activités artistiques a été attirée à maintes reprises, notamment par l'équipe du GoDown<sup>50</sup>. Celle-ci, avec le soutien de la Ford Foundation, s'empara de reportages des violences postélectorales réalisés par neuf photographes de talent, pour mener une campagne de prise de conscience dans différentes villes du pays. Le recueil de photos intitulé *Kenya Burning* fut vendu jusque dans les supermarchés. Œuvre de conscientisation, la diffusion de ces terribles images a aussi assuré une prise de conscience du pouvoir des images qui allait se démontrer encore dans les années suivantes, à travers une campagne pré-électorale de graffiti, notamment. Le nom du photographe Boniface Mwangi est lié aux deux événements<sup>51</sup>, celui du centre artistique Pawa254 (qu'il dirige)

---

47. Situé au centre-ville, à l'intersection de Kenyatta Avenue et de Uhuru Highway.

48. J'ai pu y visiter une exposition de photos prises par des jeunes d'Eastleigh dans le cadre d'un concours organisé par le National Museum : engagement social de l'art.

49. Lauréate (deuxième) dans une compétition artistique de l'Unesco en 2004, Miriam Syowia Kyambi est diplômée de la School of the Art Institute of Chicago. En 2016, l'artiste a choisi de ne plus utiliser son prénom européen et apparaît désormais comme Syowia Kiambi.

50. Communication personnelle de Judy Ogana : maintes réunions et recherches furent organisées.

51. Voir aussi Meyerfeld, Bruno. 2016. « L'hyperactiviste ». *M Le Magazine du Monde*, 38-40, 23 janvier : « Une "guérilla artistique" menée sans illusions. » Quelques éléments de l'interview ne semblent pas avoir été vérifiés par l'auteur.

s'accroche au second<sup>52</sup>. Les événements de 2007-2008 et les camps de personnes déplacées ont inspiré de nombreux peintres et ont été le thème d'ateliers, ceci dans une ligne assez habituelle de représentation des faits sociaux et politiques<sup>53</sup>.

Les années 2008-2009 furent des années charnières sur la scène artistique de Nairobi. À partir de ces années se succèdent des initiatives personnelles, tant du côté des galeries que de celui des artistes : il faut multiplier les événements, se rendre visible, créer le « buzz ». La presse et l'internet deviennent des moyens de communication indispensables et omniprésents à qui s'intéresse au domaine. Plusieurs événements marquent cette période : la fermeture de RaMoMa (2009) et la réouverture de sa galerie propre par Carol Lees (One Off<sup>54</sup>), en 2010 ; l'arrivée de Danda Jaroljmek sur la scène, d'abord en 2009 comme directrice de Kuona Trust, puis en 2012 comme directrice de Circle Art ; le dynamisme sans relâche du GoDown qui, en 2018, lance un *crowdfunding* à l'appui d'une rénovation des bâtiments<sup>55</sup> ; la persistance remarquable du Banana Hill Studio sous la direction de Shine Tani ; l'ouverture, par un couple allemand, d'une nouvelle galerie, Red Hill Gallery, couvrant toute l'Afrique orientale, qui coïncide avec une nouvelle dynamique du National Museum où un curateur d'art contemporain, Lydia Gatundu Galavu, est engagé et, progressivement, déploie des expositions temporaires et fait appel à des curateurs expérimentés dans les domaines particuliers traités ; le projet « Amnesia » qui explorait le multiculturalisme et la postcolonialité et

---

52. Ni Chonghaile, Clar. 2012. « Kenyan Graffiti Artists Step up Battle against 'Vulture' Politicians: Protesters Want Voters at Next Election to Kick out MPs Accused of Corruption ». *The Guardian*, 21 mars. URL : <https://www.theguardian.com/world/2012/mar/21/kenya-graffiti-artists-politicians-vultures> [archive].

53. Bien avant ces événements, de nombreux peintres avaient pris pour thème les abus de pouvoir, la corruption, les violences policières... Une exposition sur ces thèmes fut organisée au Kuona Trust sous le titre « The Eyes have it » qui est aussi le titre d'une œuvre de Kimathi. Parmi les peintres ayant traité ces thèmes, citons Sebastian Kiarie – à ses débuts – Peterson Kamwathi, Richard Kimathi, Bertiers, Michael Soi, James Mbuthia, John Kamisha, Allen Githuka... Voir aussi Whalley, Frank. 2010. « Thin Line between Arts and Politics ». *The East African*, 26 juillet.

54. Située sur sa propriété personnelle, la galerie est d'une architecture originale créée par Dominic Martin et susceptible, à elle seule, de « créer le buzz ». Les visites de groupes sont fréquentes.

55. Sur le site du GoDown Arts Centre (<http://www.godowntransforms.org> [archive]), le lecteur intéressé par l'histoire du GoDown pourra entendre sa directrice, Joy Mboya, en donner les grandes lignes et, surtout, la philosophie.

était dirigé par Simon Njami<sup>56</sup> y fut présenté en 2009. Tous les autres lieux s'engagent dans la création régulière et fréquente d'événements largement diffusés par internet ; certains n'existent, quasiment, que sur le web. Il est crucial, pour les artistes, d'y être très présent et de se distinguer par le style, la qualité et la présentation elle-même.

Aux événements annuels que sont la compétition Manjano organisée par le GoDown et l'exposition organisée par le centre d'arts à l'International School of Kenya, s'ajoutent les vernissages d'exposition mensuels chez One Off, un peu moins fréquents à la Red Hill Gallery et au Banana Hill Arts Studio ainsi que, récemment, les initiatives de Circle Art Agency. Les artistes se retrouvent régulièrement à ces vernissages chez One Off, lieu de convivialité en continuité avec une histoire qu'ils partagent avec Carol Lees, lieu où ils conversent avec les amateurs d'art, où de jeunes talents cherchent à se faire repérer. Cette proximité avec les artistes, existant de façon informelle à Banana Hill, est typique de One Off où Carol Lees met ses connaissances des réseaux au service des artistes qu'elle représente et répercute immédiatement leurs succès auprès des fidèles de sa liste d'adresses. Les artistes se retrouvent aussi, depuis 2012, et de façon plus sensationnelle, lors des événements créés par Circle Art Agency<sup>57</sup> que gère Danda Jaroljmek et qui fonctionne principalement de façon ponctuelle, pendant quelques années en organisant des ventes de trois jours dans des lieux variés et, jusqu'à présent, en organisant des ventes aux enchères. En 2017, les vernissages dans les locaux de la galerie et le lancement de jeunes artistes encore peu connus<sup>58</sup> vinrent secouer à nouveau la scène artistique nairoïenne. La première de ces ventes aux enchères eut lieu en novembre 2013, présentant une majorité de peintres kényans mis en perspective grâce à des œuvres d'autres artistes est-africains. Elle succédait à l'événement le plus « buzz » de cette année que fut la vente aux enchères

---

56. La présence de Simon Njami à Nairobi augure d'un désenclavement des artistes kényans. Co-fondateur de la *Revue noire*, artiste et critique, Simon Njami peut faire connaître les artistes par un public averti. Le projet fut aussi présenté à Bruxelles par Africalia. Autre signe de désenclavement, l'intervention d'artistes liés au groupe « White Cube » (voir *infra*) pour mettre Nairobi sur la scène internationale.

57. Contrairement à ce qu'annonce son site, Circle Arts n'est pas, le lecteur s'en rend compte, la première « *independent agency* » au Kenya.

58. Le 7 juin 2017 ouvrait à la Circle Art Gallery, l'exposition « Young Guns », présentant les œuvres de vingt-six artistes, « surtout des jeunes hommes, pleins d'énergie et de talent, en route vers le succès » (« *especially young men, who have lots of energy and talent, and are becoming successful* »). Certaines de leurs œuvres témoignent d'innovations techniques, comme celles de Mwnini Mutuku, travaillant à l'ordinateur et au laser.

controversée du fonds de la galerie Watatu lors de sa fermeture définitive<sup>59</sup>. De façon intéressante, l'annonce de la vente aux enchères de Circle Art de 2017<sup>60</sup> fit appel à des œuvres d'artistes kényans des années 1970-1980 : désormais individualisés, ces artistes des premiers temps devraient prendre leur place sur le marché... et les collections se valoriser<sup>61</sup>. Car les collections existent, constituées patiemment par des connaisseurs d'art depuis trois décennies ou plus, exposées<sup>62</sup> ou non au public. Tout succès à l'étranger valorise les artistes africains... comme tout artiste qui se trouve « à l'endroit où il faut ». Carol Lees utilise, depuis longtemps, ses contacts pour faire voyager les œuvres, notamment à Londres où elle se rend annuellement depuis la première édition de la Contemporary African Art Fair où, en 2018, étaient aussi présents Circle Art et ARTLabAfrica. Depuis sa maison de Karen, Lavinia Calza, qui dirige ARTLabAfrica, joue un rôle systématique dans la diffusion des artistes kényans en des lieux aussi prestigieux que Londres et New York. Né à Nairobi, basé à Londres, produisant des œuvres clairement inspirées du Kenya, l'artiste Michael Armitage, grâce au réseau « White Cube » auquel il appartient, a mis le Kenya sur la carte en organisant un séminaire de trois jours, sous le titre « Art, Space and the City », regroupant une cinquantaine d'artistes et personnalités du « monde culturel » originaires de seize pays. La journée finale, « The Gathering », fut ouverte à un large public nairobien, un bus permettant à quiconque de faire gratuitement le trajet de Nairobi à Naivasha où se tenait la réunion<sup>63</sup>. La prestation de l'artiste Theaster Gates, basé à Chicago, en fit une journée inoubliable et, sans être fermée, élitaire, tout en faisant appel à l'émotion autant qu'à l'analyse pour promouvoir l'implantation d'un art urbain donnant de la beauté à tout environnement, aussi pauvre soit-il.

59. Voir WaGacheru, Margareta. 2013. « Good Old Gallery Watatu in Limbo ». *Daily Nation*, 5 août. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/good-old-gallery-watatu-in-limbo-880584> [archive].

60. Le 27 février 2017, dans un grand hôtel du centre de Nairobi, cette vente mit aux enchères quelques œuvres anciennes vendues à des prix très élevés dans l'émulation typique de la circonstance, au plaisir de quelques artistes présents. La valorisation d'œuvres des années 1970-1980 fut partiellement atteinte malgré le petit nombre d'œuvres présentées, tandis que des artistes actuels proposaient l'une ou l'autre de leurs œuvres aux enchères : signe d'essoufflement de ce type de vente nécessitant une recherche d'œuvres ou tentative des artistes de faire monter leurs prix ? L'un n'exclut pas l'autre.

61. Quant aux grandes maisons d'enchères, seule Bonham's a vendu des œuvres dues à des artistes kényans.

62. Hôtel Sankara, African Heritage House d'Alan Donovan, Red Hill Art Gallery...

63. Plus précisément, du 17 au 19 février 2017, au Great Rift Valley Lodge.

La promotion de l'art public urbain apparaît aussi comme une manière efficace de stimuler une sensibilité artistique et de familiariser le grand public avec l'art et les artistes : tel est le but explicite de l'installation d'une œuvre monumentale et tactile de Peter Ngugi au *Hub*, le *mall* commercial de Karen.

De façon classique, deux journalistes répercutent systématiquement les événements artistiques dans la presse. L'une, Margaretta (Swigert) WaGacheru<sup>64</sup>, est depuis longtemps présente par ses chroniques dans *Daily Nation* et *Business Daily*. En 2008 s'y ajoute un critique plus averti, Frank Whalley qui, dans *The East African*, chaque semaine, « évalue la qualité des œuvres offertes dans les galeries publiques et privées en les plaçant dans le contexte national et international actuel et passé<sup>65</sup>... » Sa volonté éducative est manifeste<sup>66</sup>. Enfin, à partir de 2010 est publié, à l'initiative de l'artiste d'origine allemande Nani Croze, le calendrier *Kenya Arts Diary* qui présente des artistes en majorité kényans ; sa parution donne lieu chaque année à un lancement dont le plus récent fit honneur à Elimo Njau, « père » aujourd'hui octogénaire<sup>67</sup> de la scène artistique avec sa galerie PaayaPaa. Nani Croze, artiste verrière expérimentée, entend individualiser les artistes et, par la vente d'un agenda luxueux et artistique, les faire connaître à l'étranger – grâce aux voyages d'expatriés – en présentant leurs œuvres, leur biographie et leur contact. Sa contribution accompagne la volonté des artistes kényans d'être, simplement, des artistes, avec un nom, un style, une personnalité exprimée dans leurs œuvres et des thèmes universels : qu'on achète un Sane Wadu (par exemple), et non pas une peinture kényane ou africaine. Whalley répercute immédiatement les succès des artistes dans sa rubrique artistique hebdomadaire, comme il

---

64. WaGacheru, Margaretta. 2012. « Nairobi's Upmarket Red Hill Opens a New Gallery ». *Business Daily*, 16 septembre. URL : <http://www.businessdailyafrica.com/Nairobi-upmarket-Red-Hill-opens-a-new-gallery/-/1248928/1498086/-/6k5jqc/-/index.html> [archive].

65. Whalley, communication personnelle du 13 juillet 2016.

66. Voir notamment Whalley, Frank. 2014. « From Kenya to the US with Love ». *The East African*, 22 août. [archive]. Paul Onditi, kényan, a vécu dix ans en Allemagne où il a suivi une formation artistique poussée. Ses œuvres, produites à partir de matériaux résultant d'une recherche personnelle, témoignent de préoccupations sociétales qui dépassent, de loin, le cadre kényan. Suite à l'élection de Donald Trump, il a produit une série de tableaux exprimant l'inquiétude face à un bouleversement du monde qu'il entrevoit sans optimisme.

67. « The Kenya Arts Diary Launch and Arts Exhibition 2015 ». 2014. Heinrich Böll Stiftung Nairobi, 6 novembre. URL : <https://ke.boell.org/2014/11/06/kenya-arts-diary-launch-and-arts-exhibition-2015> [archive].

le fit, par exemple, pour Paul Onditi<sup>68</sup> ou Béatrice Wanjiku, cette dernière déclarée en 2016 meilleure artiste de la Contemporary African Arts Fair de New York<sup>69</sup> (Whalley 2016).

## Conclusion : dans la cour des grands

Les considérations des spécialistes relatives à l'art contemporain s'appliquent à l'art kényan, donc bien sorti de son village, indemne d'un « passage à vide » de l'art contemporain que déplorent Azimi et Bellet<sup>70</sup> : au Kenya l'enthousiasme demeure. Plus que jamais, la capitale kényane incarne au mieux la considération de ces deux auteurs : « L'art contemporain fait désormais partie du paysage urbain ou médiatique » (*ibid.*). Parcourir Nairobi est le plus bel exemple d'un art omniprésent, dans les événements qu'il suscite, certes, mais aussi dans le quotidien des affiches, des graffitis innombrables et magnifiques et, à nouveau, dans le vrombissement des *matatu* que le président Uhuru Kenyatta a rendu à leur circulation colorée. Cet art de la rue est enseigné et fait l'objet de compétition, très récemment, lancée par l'Alliance française. Les médias diffusent l'art et les événements qui célèbrent l'art – si bien que, par exemple, l'oscar remporté par l'actrice Lupita Nyong'o pour son rôle dans le film *Twelve Years a Slave* suscite des élans de fierté nationale autant que les exploits des athlètes. Par contraste, le manque d'appréciation des arts par les autorités continue à être regretté mais tout est fait pour informer, mettre à l'aise les élites kényanes et créer un marché sur la scène nationale<sup>71</sup>. Il arrive que l'intervention des autorités, sous fonds d'aide au développement de l'emploi, aboutisse à la sponsorship de groupes qui, à première vue, n'auraient pas accès au marché international, ce qui brouille encore les cartes.

Les peintres kényans sont arrivés sur une scène déjà structurée par les festivals et par les – encore rares – publications dédiées aux œuvres modernes produites par des Africains. Certains ont pu contourner ces circuits et se mettre à l'avant-plan de scènes plus ouvertes. Souvent, la correspondance des œuvres aux stéréotypes de l'art africain, naïf, primitif vient combler l'ignorance de scènes émergentes, que ce soit au Kenya même ou à l'étranger. Comme l'ont montré récemment l'installation publique d'une œuvre de

68. Lire Whalley, Frank. 2015. « Smokey Leads the Charge at International Arts Fair ». *The East African*, 9 octobre. [archive].

69. Whalley, Frank, 2016. « Wanjiku Featured No 1 in New York's African Art Fair », *The East African*, 14 mai [archive].

70. Azimi, Roxana, et Harry Bellet. 2015. « Désespérance de l'art contemporain ». *Le Monde*, Cahier n° 21976, 12 septembre. URL : [https://www.lemonde.fr/culture/article/2015/09/13/desperance-de-l-art-contemporain\\_4751360\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2015/09/13/desperance-de-l-art-contemporain_4751360_3246.html).

71. Ainsi, le 22 juillet 2017, la Première dame du Kenya, Margaret Kenyatta, était présente au lancement de l'ouvrage *Visual Voices* de Susan Wakhungu Githuku.



Peter Ngugi, le succès de Paul Onditi, la consécration de Béatrice Wanjiku ou celle de Peterson Kamwathi dont, entre autres succès, une œuvre est exposée au British Museum, l'artiste émerge seul, s'il échappe aux clichés et s'il est porteur de thèmes universels sur la scène internationale à laquelle il parvient grâce à des intermédiaires<sup>72</sup>. Dégagé des poncifs de l'exotisme, il peut se passer des lauriers jaunis d'une biennale parfois enlisée<sup>73</sup>. Les foires internationales d'art, telle que la Contemporary Arts Fair, à New York et à Londres, portent chaque année de nouvelles œuvres kényanes à la connaissance du public. Remarquable est le rôle de l'informatique dans la diffusion internationale de l'art kényan et la création d'événements qui font vibrer la ville et attirent ses élites et sa classe moyenne. L'achat d'œuvres d'art par des Kényans devient plus fréquent, en particulier s'ils ont un parcours un tant soit peu cosmopolite. La presse joue certainement un rôle de diffusion et d'éducation au jugement artistique. De nombreux artistes s'individualisent, tant par leur style – ils entendent définir leurs propres critères artistiques – que par leur mode d'accès au marché. Quand ils le peuvent, ils installent leur studio à domicile et disposent d'un site web, certains allant jusqu'à construire leur propre réseau de représentation sans passer par un intermédiaire.

Les galeries présentent, en majorité mais pas uniquement, des artistes kényans ; la diversité d'origine des œuvres exposées crée un contexte pour les œuvres kényanes.

Longtemps liée aux sponsors, à leurs objectifs propres et à leur perception de la situation sociopolitique et des remèdes à y apporter, la scène artistique kényane s'en est partiellement dégagée dans la foulée du succès de grandes individualités. Elle se caractérise actuellement, à Nairobi, par une diversification de la production et des marchés, autant que par une diversification des moyens de diffusion, et par la mobilité des artistes majeurs. L'art se trouve parfois mis au service de problématiques sociales lorsqu'il s'agit d'ateliers destinés aux enfants d'un hôpital ou aux malades

---

72. Le rôle crucial des intermédiaires et des collectionneurs dans la promotion des artistes n'est propre ni au Kenya ni à l'Afrique. Un exemple frappant est le rôle que joua Peggy Guggenheim dans l'émergence des artistes occidentaux abstraits. Lavinia Calza, avec ARTLabAfrica, présente les artistes africains à la Foire internationale d'arts contemporains à Londres (Somerset House, au cœur de Londres) et à New York.

73. Le pavillon kényan de la Biennale 2013 présentait onze artistes dont neuf chinois, celui de 2015, huit artistes chinois et deux kényans. Ceci se passe de commentaire et il est heureux que les artistes et les intellectuels kényans aient réagi avec force. Voir Serubiri, Moses. 2015. « The Double Life of Kenya at Venice. Serubiri Moses about the Kenyan Pavilion at this year's Venice Biennale ». *Contemporary&*, 6 avril. URL : <http://contemporaryand.com/magazines/the-double-life-of-kenya-at-venice/> [archive].

du sida, comme le fit le groupe Art2Be, ou encore des problématiques d'unité nationale – le rôle des artistes comme médiateurs sociaux fut remarquable lors de l'attaque de l'ambassade américaine de Nairobi par le groupe Al-Shaabab en 1998<sup>74</sup> ou lors des violences postélectorales, moment où le gouvernement lui-même encouragea les artistes à favoriser « la bonne gouvernance », une instrumentalisation qui témoigne d'ignorance esthétique autant que de bienveillance économique. Récemment encore, la levée de l'interdiction de décorer les *matatu*, véhicules les plus démocratiques de l'art des graffitis, fut l'occasion de mettre en exergue le rôle de l'art sur le marché de l'emploi local. Auprès des acquéreurs potentiels, une demande subsiste pour des productions picturales très colorées et naïves évoquant la campagne, les bidonvilles ou la pauvreté quotidienne, parfois sur un mode humoristique. Mais comment parler d'extraversion de l'art kényan alors que ce type d'œuvre correspondant aux clichés est précisément primé par des foires internationales, notamment à Dakar, tandis que les meilleurs artistes se lancent sur d'autres pistes ? Ces derniers accèdent, par l'universalité de leur message et la qualité de leurs œuvres, au marché international. Le pavillon kényan de la biennale de Venise 2017 redresse le cap des biennales précédentes et présente cinq artistes kényans, sous l'égide d'un commissaire lié aux Musées nationaux du Kenya, Kiprop Lagat.

La scène artistique de Nairobi, même en se limitant aux œuvres picturales comme je le fais ici, apparaît avant tout multiple, avec ses chevauchements de pratiques et de sujets, d'attaches et d'envols. Cette scène est aussi passionnante parce que, malgré sa dimension internationale, elle fourmille de réseaux sociaux encore bien repérables et peut éclairer, de façon plus générale, le développement et le fonctionnement du marché de l'art. Les (cyber) galeristes et les collectionneurs avisés pourraient bien, dans un avenir très proche, créer la surprise... à moins que, déjà, ils ne le fassent.

*Remerciements.* Pour leur accueil et les échanges qui m'ont fait découvrir un univers vibrant de créativité, toute ma reconnaissance va à Alan Donovan, Peter Elungat, Hadija Ernst, Alan Githuka, Otieno Gomba, Johannes Hossfeld, Danda Jaroljnek, Cartoon Joseph, Sebastian Kiarie, Richard Kimathi, Peterson Kamwathi, Ivan Korsak, Otieno Kota, Carol Lees, Dominic Martin, James Mbutia, Chain Muhandi, Patrick Mukabi, James Muriuki, Jesse Nganga, Judy Ogana, Thom Ogonga, Paul Onditi, Samantha Ripa di Meana, Rahab Shine, Miriam Syowia Kiambu, Michael Soi, Shine Tani, Chelenge van Rampelbergh,

---

74. Le 7 août 1998, le Kenya connaissait la première attaque terroriste d'une série encore inachevée : celle-ci visait l'ambassade américaine. Les victimes kényanes furent très nombreuses. Quelques peintres, notamment Patrick Mukabi qui m'a rapporté le fait, établirent de grandes toiles dans les rues adjacentes au sinistre, pour peindre ce que leur suggéraient des passants et les aider ainsi à exprimer leurs émotions.

*Mark van Rampelbergh, Xavier Verhoest, Sane Wadu, Margaretta (Swigert) WaGacheru, Yoni Waite, Harsita Waters, Frank Whalley.*

*Une pensée spéciale pour Deyssi Rodriguez-Torrès qui m'a fait connaître Nairobi, en 1998, dans le cadre de son projet « Nairobi contemporain ». J'exprime aussi ma reconnaissance aux directions successives de l'IFRA et du Musée royal de l'Afrique centrale auxquelles ma fréquentation de Nairobi fut liée avant que mes séjours s'y fassent grâce à la générosité de mes amis et à la passion que j'ai pour la ville et sa diversité.*

### *Post-scriptum*

Ce texte, plusieurs fois complété, a été achevé en novembre 2019. Depuis, la pandémie de Covid-19 a durement frappé le monde artistique, au Kenya comme ailleurs. À Nairobi, le marché de l'art a considérablement fléchi, malgré les efforts spectaculaires de quelques galeristes, touchés eux aussi. Dès la levée du confinement, qui a approximativement coïncidé avec les vacances d'été, les classes aisées ont quitté la ville, déjà en grande partie abandonnée par les expatriés ; une grande partie des acheteurs d'art est désormais absente. Au moment où j'écris, fin septembre, une très légère reprise s'amorce mais, comme ailleurs dans le monde, on peut craindre un fléchissement du marché artistique de Nairobi et se questionner sur le retour du dynamisme extraordinaire de cette scène.

## Bibliographie

- Bloom, Steve. 2009. *Trading Places: The Merchants of Nairobi*. Londres : Thames & Hudson.
- Donovan, Alan. 2004. *My Journey through African Heritage*. Nairobi : East African Publishers.
- Enwezor, Okwui, et Chika Okeke-Agulu. 2009. *Contemporary African Art since 1980*. Bologne : Damiani.
- Gerschultz, Jessica. 2013. « Navigating Nairobi: Artists in a Workshop System, Kenya ». In *African Art and Agency in the Workshop*, dirigé par Sidney Littlefield et Till Forster, 207-229. Bloomington (IN) : Indiana University Press.
- Grignon, François. 1997. « Les pierrots du bidonville. Peintres de matatu à Nairobi, Kenya ». *Autrepart* 1 : 151-160.  
URL : <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010012709>.
- Hossfeld, Johannes, et Ulf Vierke (dir.). 2011. *Contact Zones NRB, vol. 3: Peterson Kamwathi*. Nairobi : Goethe Institut, Iwalewahaus & Verlag für Moderne Kunst.
- Hossfeld, Johannes, et Ulf Vierke (dir.). 2011. *Contact Zones NRB, vol. 4: Ato Malinda*. Nairobi : Goethe Institut, Iwalewahaus & Verlag für Moderne Kunst.

- Kahora, Billy, Yasuyoshi Chiba, et Boniface Mwangi. 2009. *Kenya Burning: Mgororo baada ya Uchaguzi 2007/8*. Nairobi : GoDownArts Centre & Kwani Trust.
- Kasbarian, Jean-Michel. 2002. *L'art de vivre la maison / Artistic Perceptions of Home*. Nairobi : Maison française de la Culture & Findakly.
- Kenya Arts Diary*. 2011 et années suivantes.
- King, Kenneth. 1996. *Jua Kali Kenya: Change and Development in an Informal Economy, 1970–1995*. Ohio : Ohio University Press.
- Kuona Trust. 2003. *TheLatini. Thirty Faces and Facets of Contemporary Art in Kenya*. Nairobi : Kuona Trust.
- Lame (de), Danielle. 2006. « Gris Nairobi. Esquisses de sociabilités urbaines ». In *Nairobi contemporain, les paradoxes d'une ville fragmentée*, dirigé par Hélène Charton et Deyssi Rodriguez-Torres, 221-283. Paris : IFRA-Karthala.
- Lame (de), Danielle. 2012. « The Arts and the City ». International Conference *Norms in the Margin and Margins of the Norm. The Social Construction of Inequality*. Tervuren, 25-27 octobre.
- Littlefield Kasfir, Sidney. 1999. *Contemporary African Art*. Londres : Thames & Hudson.
- Marcel, Olivier. 2012. « De la "ferme" au "marché". Trajectoire et mobilités de Peterson Kamwathi, artiste nairobiien ». *Transcontinentales*, n° 12/13.  
URL : <http://journals.openedition.org/transcontinentales/1372>.
- Maupeu, Hervé, et Patrick Mutahi. 2005. *Wahome Mutahi's World*. Nairobi : Transafrica Press.
- Miller, Harold F. (dir.). 2014. *The Murang'a Murals*. Nairobi : CreateSpace Independent Publishing Platform.
- Ogonga, Jimmy. 2011. *Amnesia. Imagining Afrika Without the Crisis of Historical and Cultural Memory*. Nairobi : Nairobi Arts Trust.
- Pinther, Kerstin, Larissa Forster, et Christian Hanussek. 2010. *Afropolis: Stadt, Medien, Kunst: Kairo, Lagos, Nairobi, Kinshasa, Johannesburg, Köln*. Cologne : Verlag der Buchhandlung Walther König.
- Robarts, Geraldine Sally. 1981. « Curriculum Planning for Art Education for Schools and Colleges in Kenya ». Thèse de doctorat. Nairobi : Université de Nairobi. URL : <http://erepository.uonbi.ac.ke/handle/11295/25968>.
- Swigert, Margareta. 2011. « Globalizing Kenyan Culture: Jua Kali and the Transformation of Contemporary Kenyan Art: 1960–2010 ». Thèse de doctorat. Chicago : Loyola University.  
URL : [https://ecommons.luc.edu/luc\\_diss/265/](https://ecommons.luc.edu/luc_diss/265/).
- Swigert-Gacheru, Margareta. 2013. *Creating Contemporary African Art: Art Networks in Urban Kenya*. Saarbrücken : Lambert Academic Publishing.
- Wakhungu-Githuku, Susan. 2017. *Visual Voices: The Work of Over 50 Contemporary Artists in Kenya*. Nairobi : Footprint Press.
- WaMungai, Mbugua. 2010. « Dynamics of Popular Transgression: The Speed Culture of Nairobi Matatu ». In *Popular Snapshots and Tracks to the Past: Cape Town, Nairobi, Lubumbashi*, dirigé par Danielle de Lame et Ciraj Rassool, 117-140. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.

## Médias

- « Art as a Statement of where People Are at ». 2004. *Msanii: The Magazine for the Arts from Rahimtulla Museum of Modern Art*, n° 10.
- Awori, Jordan. 2016. « Restaurant Inspiration: Java House Inspiration ». *The Interior Decorator*, 16 mars. URL : <https://www.jordanawori.com/?p=253> [archive].
- Azimi, Roxana. 2015. « L'homme de l'art ». *M Le Magazine du Monde*, 24 janvier : 29-35.
- Azimi, Roxana, et Harry Bellet. 2015. « Désespérance de l'art contemporain ». *Le Monde*, Cahier n° 21976, 12 septembre. URL : [https://www.lemonde.fr/culture/article/2015/09/13/desperance-de-l-art-contemporain\\_4751360\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2015/09/13/desperance-de-l-art-contemporain_4751360_3246.html).
- « Matatu Graffiti Art ». 2015. *African Slum Journal*, 27 février. URL : <http://www.africanslumjournal.com/matatu-graffiti-art-in-nairobi/> [archive].
- Meyerfeld, Bruno. 2016. « L'hyperactiviste ». *M Le Magazine du Monde*, 23 janvier : 38-40.
- « News ». 2006. *Msanii: The Magazine for the Arts from Rahimtulla Museum of Modern Art*, n° 14 : 2.
- Ni Chonghaile, Clar. 2012. « Kenyan Graffiti Artists Step up Battle against 'Vulture' Politicians: Protesters Want Voters at Next Election to Kick out MPs Accused of Corruption ». *The Guardian*, 21 mars. URL : <https://www.theguardian.com/world/2012/mar/21/kenya-graffiti-artists-politicians-vultures> [archive].
- Remy, Jean-Philippe. 2015. « À Nairobi, j'ai vu un monde mourir ». *M Le Magazine du Monde*, 52-54, 21 novembre. URL : [https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2015/11/20/a-nairobi-j-ai-vu-un-monde-mourir\\_4814472\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2015/11/20/a-nairobi-j-ai-vu-un-monde-mourir_4814472_4500055.html) [archive].
- Serubiri, Moses. 2015. « The Double Life of Kenya at Venice. Serubiri Moses about the Kenyan Pavilion at This Year's Venice Biennale ». *Contemporary&*, 6 avril. URL : <http://contemporaryand.com/magazines/the-double-life-of-kenya-at-venice/> [archive].
- « The Kenya Arts Diary Launch and Arts Exhibition 2015 ». 2014. Heinrich Böll Stiftung Nairobi, 6 novembre. URL : <https://ke.boell.org/2014/11/06/kenya-arts-diary-launch-and-arts-exhibition-2015> [archive].
- WaGacheru, Margaretta. 2012. « Artist of Two Worlds Finally Traces His Way back to Kenya ». *Business Daily*, 22 mars. URL : <https://www.businessdailyafrica.com/lifestyle/society/Artist-of-two-worlds-finally-traces-his-way-back-to-Kenya/3405664-1371484-q8467p/index.html> [archive].
- WaGacheru, Margaretta. 2012. « Nairobi's Upmarket Red Hill Opens a New Gallery ». *Business Daily*, 16 septembre. URL : <http://www.businessdailyafrica.com/Nairobi-upmarket-Red-Hill-opens-a-new-gallery/-/1248928/1498086/-/6k5jqc/-/index.html> [archive].
- WaGacheru, Margaretta. 2013. « Good Old Gallery Watatu in Limbo ». *Daily Nation*, 5 août. URL : <https://nation.africa/kenya/life-and-style/dn2/good-old-gallery-watatu-in-limbo-880584> [archive].

- « Wanyu Brush ». S.d. *Art Nanadede* [[archive](#)].
- Whalley, Frank. 2010. « Thin Line between Arts and Politics ». *The East African*, 26 juillet [[archive](#)].
- Whalley, Frank. 2014. « From Kenya to the US with Love ». *The East African*, 22 août. [[archive](#)].
- Whalley, Frank. 2015. « Smokey Leads the Charge at International Arts Fair ». *The East African*, 9 octobre. [[archive](#)].
- Whalley, Frank, 2016. « Wanjiku Featured No 1 in New York's African Art Fair ». *The East African*, 14 mai [[archive](#)].

Focus n° 6

## Chorégraphie d'une « rencontre globale » de l'art à Nairobi

*Olivier Marcel*



Une fête privée dans un appartement à Valley Arcade, mars 2011

Photo : Olivier Marcel.

Ce cliché montre une fête d'appartement, mode de sociabilité sélectif et sécurisé caractéristique des quartiers résidentiels aisés de Nairobi<sup>1</sup>. Organisée dans la colocation d'une artiste performeuse kényane en retour d'expatriation, cette festivité a regroupé plusieurs notables de l'art contemporain de la ville. Sur cette même photographie se trouvent réunis un cinéaste et activiste culturel italien, un photographe ivoirien en résidence, un plasticien anglo-kényan, un stagiaire allemand du Goethe-Institut ainsi que plusieurs membres des Maasai Mbili, collectif d'artistes kényans emblématique du bidonville kényan de Kibera. À travers ces trajectoires disparates qui se croisent et s'attirent mutuellement, cette scène montre une des chorégraphies de ce que l'anthropologue Bob White (2011, 6) a

---

1. Ce texte est tiré de ma recherche doctorale.

appelé une « rencontre globale »<sup>2</sup> et dont la composition reflète la position de Nairobi dans la géographie de la création contemporaine mondiale.

Malgré la morphologie excluante des lieux où se jouent ces rencontres, dont les clôtures verdoyantes et électrifiées sont la tranchante expression et la dure métonymie, l'accès à ces commutateurs de la sociabilité des artistes ne relève pas de la « cristallisation d'une hypothétique identité urbaine » ; il témoigne plutôt de « la fluidité des rapports sociaux, politiques, culturels et économiques, de la difficulté de distinguer clairement ruraux et citadins, les élites et le peuple, le formel et l'informel » (Fourchard & Goerg 2009, 40). Cette fluidité en fait un terrain privilégié de la coalisation d'intérêts entre les figures du « cosmopolitain » et du « local » (Hannerz 1990, 237-251). Dans un jeu où s'immiscent subtilement les hiérarchies et les tactiques spatiales, les premiers cherchent à s'attacher la légitimité des seconds. Ces « locaux », forts d'avoir pu franchir les fragmentations de la ville, déploient alors le répertoire de l'auto-exotisme pour obtenir les ressources de leur mobilité. De telles rencontres accompagnent les projets et les carrières d'artistes et en constituent la ressource sociale. C'est là, entre autres, dans ces à-côtés de la vie culturelle de la ville, que se forment les collectifs, où se dessinent et s'affirment les lignes idéologiques, esthétiques et curatoriales des projets qui se font jour dans la métropole est-africaine. L'horizon d'accomplissement des artistes kényans se joue donc en partie dans les connexions qu'ils peuvent établir sur place, auprès d'une population en transit et majoritairement expatriée. Ainsi, à l'issue de cette fête dans le quartier de Valley Arcade, des collaborations nouvelles aboutissent sur une série de manifestations artistiques portant sur la mémoire, l'archive, l'« afrofuturisme » ou la « culture du ghetto », et qui sont notamment hébergées par le centre culturel allemand, à la fois entremetteur et metteur en scène de cette globalisation de l'art.

Nairobi maximise les opportunités de telles rencontres globales du fait d'une position de *hub* à la fois touristique et humanitaire à l'échelle est-africaine qui fait de la ville une interface des rapports Nord-Sud. Aujourd'hui toutefois, l'unilatéralisme des échanges culturels est à nuancer à l'aune de la mise en réseau des centres d'art et des communautés artistiques à l'échelle des grandes villes en Afrique. Entre 2001 et 2012, Kuona Trust, un des centres les plus actifs de la région pour les arts visuels, a mis en avant les travaux de 256 artistes. L'identité nationale de ces artistes, telle qu'affichée dans les rapports que l'institution produit pour ses financiers occidentaux, montre que la moitié relève d'échanges internationaux :

---

2. Soit une « situation dans laquelle des individus d'extractions et de perspectives radicalement différentes se rencontrent et interagissent l'un avec l'autre sur la base de connaissances limitées des valeurs, des ressources et des intentions de l'autre » (ma traduction).



27 % proviennent d'autres pays africains, 14 % d'Europe et d'Amérique du Nord, 8 % des « Suds » (Marcel 2013). C'est à travers ces circulations que s'observe l'expansion des pratiques de l'art contemporain aux « Suds » et, réciproquement, que peut être envisagée la participation du Kenya au monde de l'art contemporain globalisé.

## Bibliographie

- Fourchard, Laurent, et Odile Goerg. 2009. « Vivre la sociabilité dans les villes en Afrique ». In *Lieux de sociabilité urbaine en Afrique*, dirigé par Laurent Fourchard, Odile Goerg, et Muriel Gomez-Perez. Paris : L'Harmattan.
- Hannerz, Ulf. 1990. « Cosmopolitans and Locals in World Culture ». *Theory, Culture and Society* 7, n° 2-3 : 237-251.  
<https://doi.org/10.1177/026327690007002014>.
- Marcel, Olivier. 2014. *Des horizons à la trace. Géographie des mobilités de l'art à Nairobi*. Thèse de doctorat. Bordeaux : Université Bordeaux Montaigne.
- Marcel, Olivier. 2013. « Filling the Blank Space of Global Art Peripheries: Measurements of Art Mobility and their Ambivalence in Nairobi, Kenya ». *Artl@s* 2, n° 2 : « Do Maps Lie? »  
URL : <https://docs.lib.purdue.edu/artlas/vol2/iss2/>.
- White, Bob. 2011. *Music and Globalization: Critical Encounters*. Bloomington : Indiana University Press.

